This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C 791.29

Harvard College Library

FROM THE

J. HUNTINGTON WOLCOTT FUND

GIVEN BY ROGER WOLCOTT [CLASS OF 1870] IN MEMORY OF HIS FATHER FOR THE "PURCHASE OF BOOKS OF PERMANENT VALUE, THE PREFERENCE TO BE GIVEN TO WORKS OF HISTORY, POLITICAL ECONOMY AND SOCIOLOGY"

ŒUVRES

DE TERTULLIEN.

TOME TROISIÈME.

BESANÇON, TYPOGRAPHIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS,
IMPRIMEUR DE S. E. MGR. LE CARDINAL ARCHEVÊQUE.

ŒUVRES

DE TERTULLIEN,

TRADUITES EN FRANÇAIS

PAR M. DE GENOUDE.

SECONDE ÉDITION.

TOME TROISIÈME.

PARIS,
CHEZ LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE CASSETTE, 23.

CHALON-SUR-SAONE,
MÊME MAISON DE COMMERCE.

1852.

C 791.29

COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
ABBÉ H. THÉDENAT
JAN. 6, 1921
LIBRARY FILED

25-106
29-3

TERTULLIEN.

CONTRE LES JUIFS.

I. Il arriva dernièrement qu'une dispute s'éleva entre un Chrétien et un prosélyte juif. La discussion se prolongea de part et d'autre jusqu'au soir, sans qu'ils eussent rien avancé. D'ailleurs le bruit de quelques auditeurs causait un tel trouble que la vérité demeura comme enveloppée d'un nuage. J'ai donc jugé à propos d'examiner avec plus de soin ce qui n'avait pu être éclairci par la discussion, et d'achever par un traité le développement de ces matières. L'occasion de défendre au nom des nations la grâce divine qui leur appartient, a eu du moins cet avantage qu'un homme, sorti des nations et qui n'est pas Juif, ni de la race d'Israël par le sang, a commencé de revendiquer la loi de Dieu. Il suffirait déjà, en effet, que les nations pussent être admises à la loi de Dieu, pour qu'Israël ne fût pas en droit de répéter avec orgueil que « les nations ne sont » qu'une goutte d'eau dans un vase d'airain, qu'une paille » légère emportée par le vent. » Toutefois nous avons dans les oracles de Dieu lui-même des promesses et une garantie infaillibles, lorsqu'il jura au patriarche Abraham, « que » toutes les nations de la terre seraient bénies dans sa race ; » et à Rébecca, que deux peuples, deux nations sortiraient » de son sein, c'est-à-dire les Juifs ou Israël, d'une part,

et, de l'autre, les nations ou nous-mêmes. Les deux peuples ont été nommés également nations, de peur que l'un des deux ne s'attribuât, exclusivement à l'autre, le privilége de la grâce. Dieu, en effet, « désigna deux peuples, deux » nations, comme devant sortir du sein d'une seule » femme, » et il n'attacha point la grâce à la différence des noms, mais à l'ordre de la naissance, « de manière que ce- » lui qui naîtrait le premier, fût soumis au plus jeune, » en d'autre termes, à celui qui viendrait après. C'est dans ce sens que Dieu dit à Rébecca : « Deux nations sont en ton » sein, et deux peuples sortiront de tes entrailles : un de » ces peuples triomphera de l'autre, et l'aîné servira le plus » jeune. »

C'est pourquoi, puisqu'il est reconnu que le peuple juif est la nation qui est venue la première dans l'ordre des temps, et qu'elle a été l'aînée par la grâce de sa vocation à la loi, tandis que notre peuple est le plus jeune, attendu qu'il n'a obtenu la connaissance de la divine miséricorde que vers la fin des temps, il ne faut pas douter, suivant l'oracle sacré, que le premier peuple qui est notre aîné, c'est-à-dire le peuple juif, ne soit nécessairement asservi au plus jeune, et que le plus jeune, c'est-à-dire encore le peuple chrétien, ne triomphe de l'aîné. Car, si j'interroge les divines Ecritures, j'y vois que le premier de ces deux peuples, par le temps, abandonna Dieu pour servir des idoles, et, transfuge de la divinité, s'agenouilla devant de vils simulacres, témoin ce que le peuple dit à Aaron : « Faites-nous des dieux qui marchent devant nous. » Aussitôt que l'or qui provenait des bracelets des femmes et des anneaux des hommes, eut été fondu par la flamme, et que la tête d'un stupide animal fut sortie de la fournaise, Israël, répudiant son Dieu, rendit hommage à l'idole en ces mots : « Voilà les dieux qui nous ont tirés de la terre » d'Egypte. » Il en fut de même plus tard, quand les rois leur commandaient. Nous les voyons adorer avec Jéroboam des génisses d'or, honorer les bois sacrés, et se prostituer

à Baal ; ce qui prouve, d'après le témoignage des divines Ecritures, qu'ils ont toujours été désignés comme coupables d'idolâtrie. Notre peuple, au contraire, c'est-à-dire le second peuple, abandonnant les idoles qu'il servait auparavant, se convertit à ce même Dieu, dont Israël s'était éloigné, ainsi que nous venons de l'exposer. Par là, le plus jeune des deux peuples triompha de l'aîné, en obtenant le bienfait de la faveur divine dont Israël fut déshérité.

II. Avançons donc, et enfermons dans des lignes fixes et certaines le point capital de toute la question : il s'agit de savoir pourquoi il faudrait croire que le Dieu qui créa l'universalité des êtres, qui gouverne le monde tout entier, qui forma l'homme de ses mains, qui sema sur la terre tous les peuples sans exception, n'aurait donné sa loi par Moïse que pour un seul peuple, au lieu de la donner pour toutes les nations. D'abord s'il ne l'avait promulguée pour toutes indistinctement, il n'eût pas permis aux prosélytes des nations de l'embrasser. Mais ainsi qu'il convient à la bonté et à la justice de Dieu, puisqu'il est le créateur du genre humain, il établit pour toutes les nations la même loi, dont il prescrivit l'observance dans des temps par lui déterminés, quand il l'a voulu, à qui il l'a voulu et comme il l'a voulu. En effet, au berceau du monde, il donna sa loi à Adam et à Eve, en leur défendant de toucher au fruit de l'arbre planté dans le milieu du paradis, et en les avertissant que s'ils enfreignaient cet ordre, ils mourraient de mort. Cette loi leur eût suffi si elle avait été respectée, puisque, dans cette loi imposée à Adam, nous trouvons le germe caché de tous les préceptes qui se développèrent ensuite dans la loi mosaïque, c'est-à-dire : « Tu » aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et de » toute ton ame. — Tu aimeras ton prochain comme toi-» même. — Tu ne tueras point. — Tu ne commettras point » l'adultère. — Tu ne déroberas point. — Tu ne porteras » pas faux témoignage. — Honore ton père et ta mère. — » Tu ne désireras point le bien d'autrui. » La loi primitive

donnée à Adam et à Eve dans le paradis, est comme la mère de tous les préceptes de Dieu. En un mot, s'ils avaient aimé le Seigneur leur Dieu, ils n'eussent point violé son précepte; s'ils avaient aimé leur prochain, c'est-à-dire eux-mêmes, ils n'eussent point cru aux suggestions du serpent, et ils n'eussent point été homicides contre eux-mêmes en se privant de l'immortalité, parce qu'ils avaient enfreint le précepte de Dieu. De même, ils se fussent abstenus du larcin, s'ils n'avaient pas goûté secrètement du fruit de l'arbre, et s'ils ne s'étaient pas cachés sous son ombre pour échapper aux regards de Dieu. Ils n'eussent pas été enveloppés dans la même ruine que le démon, père du mensonge, s'ils n'avaient pas cru sur sa parole qu'ils deviendraient semblables à Dieu. Par là, ils n'eussent point offensé la bonté paternelle de ce Dieu, qui les avait formés du limon de la terre, comme s'il les avait tirés du sein d'une mère. S'ils n'avaient pas désiré le bien d'autrui, ils n'eussent pas goûté du fruit défendu. Ainsi dans cette loi générale et primitive, dont Dieu avait borné l'observance au fruit d'un arbre, nous reconnaissons implicitement tous les préceptes qui devaient germer plus tard et en leur temps dans la loi postérieure.

Il appartient au même législateur qui avait d'abord établi le précepte, de le retirer ensuite, parce que c'est à celui qui avait commencé à former des justes qu'il appartient d'achever de les instruire. Pourquoi s'étonner, en effet, que le fondateur de la loi l'accroisse, et que celui qui l'a commencée la perfectionne? En un mot, avant la loi de Moïse, gravée sur des tables de pierre, j'affirme qu'il exista une loi non écrite, mais comprise et observée par nos pères, en vertu des lumières naturelles. Comment Noé aurait-il été trouvé juste, si la justice de la loi naturelle ne l'eût pas précédé? D'où vient qu'Abraham a été regardé comme l'ami de Dieu, sinon par l'équité et la justice de la loi naturelle? D'où vient que Melchisédech est appelé « prêtre du Très-Haut, » si avant le sacerdoce de la loi lé-

vitique, il n'y a pas eu de lévites qui offrissent à Dieu des sacrifices? En effet, la loi ne fut donnée à Moïse que postérieurement aux patriarches mentionnés tout à l'heure, quand le peuple fut sorti de l'Egypte, et après un intervalle de beaucoup d'années. Enfin quatre cent trente ans s'étaient écoulés lorsque la loi fut donnée à Abraham. Nous reconnaissons par là qu'il y avait une loi de Dieu avant Moïse lui-même; qu'elle ne commença point seulement à l'Horeb, au mont Sinaï ou au désert, mais que remontant au paradis, elle fut modifiée pour les patriarches, et après eux pour les Juifs, selon la nature des temps. Il ne s'agit donc plus de nous arrêter à la loi de Moïse comme à la loi principale, mais de nous attacher à celle qui est venue ensuite, que Dieu manifesta également pour les nations à une époque déterminée, et dont les prophètes nous signalèrent les progrès ainsi que la réforme. Par conséquent, nous devons croire que la loi ayant été donnée par Moïse pour un temps déterminé, elle a été observée et gardée temporairement. N'allons pas enlever à Dieu la puissance qui modifie les préceptes de la loi pour le salut de l'homme, d'après les besoins des temps.

Enfin, à celui qui prétend qu'il faut encore observer le sabbat comme un moyen de salut, et la circoncision du huitième jour, à cause de la menace de mort qui y est attachée, je dirai : Montrez-nous qu'autrefois les justes ont fêté le sabbat, qu'ils ont circoncis leur chair, et qu'ils sont devenus amis de Dieu par ces pratiques. S'il est vrai que la circoncision purifie l'homme, pourquoi Dieu, qui crée Adam incirconcis, ne se hâte-t-il pas de le circoncire, même après qu'il a péché, puisque la circoncision purifie? Il est certain qu'en le plaçant dans le paradis, tout incirconcis qu'il était, il lui donna le gouvernement du paradis. Ce même Dieu qui plaça notre premier père dans le paradis, sans l'assujettir à la circoncision et à la célébration du sabbat, loua aussi par la même conséquence son fils Abel, qui lui offrait des sacrifices sans être cir-

concis, sans observer le jour du sabbat, et il ratifia ce qu'il lui offrait dans la simplicité du cœur, tandis qu'il repoussa le sacrifice de Caïn, son frère, « parce qu'il ne partageait » pas également ce qu'il offrait. » Noé n'était pas circoncis; il ne célébrait pas le sabbat. Dieu ne le sauva pas moins du déluge. Que dis-je? Il transporta hors de ce monde le juste Enoch, qui ne connaissait ni la circoncision ni le sabbat, et qui n'a pas encore goûté de la mort, afin que ce candidat de l'éternité nous attestât que nous pouvons plaire également au Dieu de Moïse, sans le fardeau de la loi mosaïque. « Melchisédech, prêtre du Très-» Haut, » fut appelé au sacerdoce de Dieu, sans observer la circoncision ni le sabbat. Enfin Loth, frère d'Abraham, nous prouve encore cette vérité, puisque c'est aux mérites de sa justice, et non à la pratique de la loi, qu'il dut d'être épargné dans l'incendie de Sodome.

III. — Abraham, dites-vous, a été circoncis. — D'accord; mais il fut agréable à Dieu avant d'être circoncis; toutefois il ne célébra point le sabbat. Il avait reçu en effet la circoncision, mais la circoncision qui était le signe de ce temps, et non une prérogative de salut. Enfin, les patriarches qui le suivirent ne furent pas circoncis, témoin ce Melchisédech qui, tout incirconcis qu'il est, « offre le » pain et le vin à Abraham qui, déjà circoncis, revient du » combat. »

— Mais le fils de Moïse, ajoutez-vous, aurait été mis à mort par l'ange, si Séphora, sa mère, n'eût pris une pierre très-aiguë pour le circoncire. De là péril de mort, par conséquent, pour quiconque néglige la circoncision.

— A cela je réponds que, si la circoncision était un gage indispensable du salut, Moïse n'eût pas négligé de circoncire son fils le huitième jour, puisqu'il est certain que Séphora fut contrainte par l'ange de le faire en chemin. Remarquons-le. La circoncision forcée d'un seul enfant ne put l'imposer à tout un peuple et convertir en loi cette obligation. Car Dieu, sachant bien qu'il donnait cette

observance à Israël, à titre de signe, mais non de salut, ordonne que le fils de Moïse, chef futur de son peuple, soit marqué de la circoncision, afin qu'au jour où il commencerait à donner au peuple, par l'intermédiaire de Moïse, le précepte de la circoncision, le peuple ne méprisât point cette observance, en la voyant déjà pratiquée sur le fils de son chef. Encore un coup, la circoncision n'était qu'un signe caractéristique, qui servirait à faire reconnaître Israël à la fin des temps, lorsqu'il lui serait interdit d'entrer dans la cité sainte à cause de ses crimes, ainsi que l'attestent les oracles des prophètes : « Votre » terre sera déserte; vos villes seront la proie des flammes, » des étrangers dévoreront votre patrie sous vos yeux. » Elle sera désolée comme le champ que l'ennemi a dé- » vasté. La fille de Sion a été abandonnée comme la hutte » après la saison des fruits, comme une cabane dans un » champ de concombres, comme une ville ruinée. » Voilà pourquoi le prophète leur adresse immédiatement ces reproches : « J'ai engendré des fils; je les ai nourris; mais » ils m'ont méprisé. » Et ailleurs : « Lorsque vous ten- » drez les mains vers moi, je détournerai les yeux; » vous redoublerez de prières et je n'écouterai point, » car vos mains sont pleines de sang. » Et encore : « Malheur à la nation perverse, au peuple chargé de » crimes, à la race d'iniquité, à ces enfants corrupteurs! » Ils ont abandonné l'Eternel, ils ont blasphémé le saint » d'Israël. »

Dieu a donc voulu, par un trait de sa providence, donner à Israël la circoncision comme un signe qui pût le faire reconnaître, lorsque viendrait le temps où l'entrée de Jérusalem lui serait interdite, à cause des crimes que nous avons rappelés plus haut. Ces événements nous étaient annoncés parce qu'ils devaient s'accomplir; et comme ils se sont accomplis sous nos yeux, nous les reconnaissons. Ainsi, de même que la circoncision charnelle, qui n'était que temporaire, a été donnée comme signe à un peuple

rebelle, de même la circoncision a été donnée comme gage de salut à un peuple docile, suivant la parole du prophète Jérémie : « Préparez la terre nouvelle et ne semez plus » sur des épines. Recevez la circoncision du Seigneur, » la circoncision du cœur. » Et ailleurs : « Voilà que les » jours viennent, dit le Seigneur, et j'établirai dans la » maison de Juda et dans la maison de Jacob une alliance » nouvelle, mais qui ne ressemblera point à celle que j'ai » donnée à leurs pères, au jour où je les ai tirés de la terre » d'Egypte. »

Nous voyons par là que la première circoncision qui avait été donnée, devait cesser, pour faire place à une loi nouvelle, différente de celle qui avait été accordée à leurs pères. Ainsi l'avait signalé d'avance le prophète Isaïe. « Vers les derniers temps, la montagne où habite » le Seigneur sera connue, et la maison de Dieu sera élevée » au-dessus des collines, sur le sommet des montagnes. » Toutes les nations y accourront en foule. Et les peuples » iront en disant : Venez et montons à la montagne du » Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob. » Vous l'entendez ! non plus à la maison d'Esaü, le fils aîné, mais à celle de Jacob qui vient après lui, c'est-à-dire de notre peuple, dont Daniel nous montre « la montagne » qui est Jésus-Christ, « taillée sans la main des hommes et remplis- » sant toute la terre. » Enfin, Isaïe nous annonce par les paroles suivantes, qu'une loi nouvelle sortira de la maison du Dieu de Jacob : « La loi sortira de Sion, et la parole du » Seigneur de Jérusalem. Le Seigneur jugera les nations, » c'est-à-dire ceux de nous qui ont été appelés du milieu des nations ; « alors ils changeront leurs épées en instruments » de labour, leurs lances en faucilles ; les nations ne lève- » ront plus le fer contre les nations ; on ne les verra plus » s'exercer aux combats. »

Peut-on reconnaître à ces traits un autre peuple que nous, qui, formés par la loi nouvelle, observons ces ordonnances, après avoir vu tomber la loi ancienne, dont la

dureté elle-même annonçait la future abrogation? La loi ancienne, en effet, se maintenait par la sanction du glaive, « elle arrachait œil pour œil, » et rendait outrage pour outrage. La loi nouvelle, au contraire, promettait la miséricorde, apprenait aux amis de la guerre à devenir les amis de la loi, et convertissait les hostilités violentes en actes pacifiques, destinés à cultiver et à féconder la terre. Que suit-il de là? De ce qu'il avait été prédit, comme nous l'avons montré plus haut, que la loi ancienne et la circoncision charnelle cesseraient, il résulte que l'observance de la loi nouvelle et de la circoncision spirituelle s'est manifestée à nous par la soumission de la paix. « Le » peuple que je ne connaissais pas, est-il dit, m'a servi; » il m'a écouté dans la docilité du cœur. » Ainsi l'annoncèrent les prophètes. Or quel est le peuple qui ne connaissait pas Dieu, si ce n'est nous-mêmes qui l'ignorions par le passé? Qui l'a écouté dans la docilité du cœur, si ce n'est nous encore, qui avons abandonné les idoles pour nous convertir à Dieu? En effet, Israël, qui était connu de Dieu, qui avait été glorifié par lui en Egypte, qui sous sa main avait franchi la mer Rouge, qui avait été nourri de la manne dans le désert, qui avait été traité pendant quarante années à l'image de l'éternité, sans être souillé par les passions humaines, sans toucher aux aliments de ce siècle, ne mangeant que le pain des anges, Israël enfin, qu'enchaînaient à Dieu tant de bienfaits, oublia son Seigneur et son Dieu, et dit à Aaron: « Fais-nous des dieux » qui marchent devant nous; car Moïse, cet homme qui » nous a tirés de la terre d'Egypte, nous a abandonnés, et » nous ne savons ce qui lui est arrivé. » Voilà pourquoi, « nous qui n'étions pas autrefois le peuple de Dieu, nous » sommes devenus son peuple, » en recevant la loi nouvelle dont nous parlions tout à l'heure, et la circoncision nouvelle qui avait été prédite.

IV. Puisque nous avons démontré que l'abrogation de la circoncision charnelle et de la loi ancienne a eu lieu

dans son temps, il nous reste encore à prouver que l'observance du sabbat n'a été aussi que temporaire. Les Juifs nous disent que, « dès l'origine, Dieu sanctifia le sep» tième jour, en se reposant ce jour-là des œuvres de la » création. » De là vient, ajoutent-ils, que Moïse dit au peuple : « Souvenez-vous du jour du sabbat pour le sanc» tifier. Tu ne feras ce jour-là aucune œuvre servile, » excepté ce qui concerne le salut de l'ame. Nous en concluons que nous devons célébrer le sabbat, en nous interdisant toute œuvre servile, non pas seulement le septième jour, mais dans tous les temps. Il s'agit maintenant de chercher quelle espèce de sabbat Dieu nous ordonnait de garder. Les Ecritures, en effet, nous parlent d'un sabbat éternel et d'un sabbat temporaire. Le prophète Isaïe dit : « Mon ame hait vos sabbats. » Et ailleurs : « Vous avez » profané mes sabbats. » Nous reconnaissons par là que le sabbat temporaire appartient à l'homme, tandis que le sabbat éternel remonte à Dieu. C'est de ce dernier sabbat qu'il a dit d'avance par la bouche d'Isaïe : « De mois en » mois, de sabbat en sabbat, toute chair viendra et m'ado» rera dans Jérusalem, dit le Seigneur. » Cette merveille s'est accomplie à l'avénement de Jésus-Christ, lorsque toute chair, c'est-à-dire toute nation, est venue adorer dans Jérusalem Dieu le Père par Jésus-Christ son Fils, comme il avait été annoncé par le prophète : « Voilà que les étran» gers iront à toi par moi. »

Ainsi avant ce sabbat temporaire, un sabbat éternel avait été annoncé et signalé d'avance, de même qu'avant la circoncision de la chair avait été prédite la circoncision de l'esprit. Que l'on nous montre donc, ainsi que nous l'avons déjà demandé, qu'Adam observa le sabbat; ou qu'Abel, qui offrait à Dieu une hostie sainte, lui a plu par son respect pour le sabbat; ou qu'Enoch, qui a été miraculeusement enlevé à la terre, a honoré le sabbat; ou que Noë, auquel échut l'honneur de construire l'arche pour sauver le genre humain du déluge, sanctifia le sabbat; ou

qu'Abraham offrit à Dieu Isaac son fils dans la célébration du sabbat ; ou bien enfin que Melchisédech admit dans son sacerdoce la loi du sabbat.

— Mais, vont nous dire les Juifs, il faut observer le sabbat depuis que le précepte en a été donné par Moïse. — Il est donc manifeste par là, qu'un précepte qui devait cesser, n'était ni éternel ni spirituel, mais seulement temporaire. Enfin, il est si vrai que la célébration de cette solennité ne réside pas dans l'observance du sabbat, c'est-à-dire du septième jour, que Jésus, fils de Navé, au moment où il assiégeait la ville de Jéricho, dit au peuple, que Dieu lui avait ordonné de recommander aux prêtres de porter l'arche d'alliance pendant sept jours autour de la ville. Le dernier tour du septième jour ne sera pas plutôt achevé, ajoutait-il, que les remparts crouleront d'eux-mêmes. Ses ordres furent exécutés. A la fin du septième jour, les remparts tombèrent, ainsi qu'il avait été prédit. Il nous est prouvé manifestement par là que le jour du sabbat se trouva compris dans le nombre de ces sept jours. En effet, quel que soit le moment où on les fait commencer, il faut nécessairement qu'ils renferment le jour du sabbat, et que ce jour-là non-seulement les prêtres aient vaqué à une œuvre servile, mais qu'une cité tout entière ait été la proie d'Israël, qui la passa au fil de l'épée. Qu'ils aient accompli une œuvre servile, le fait n'est pas douteux, puisque, d'après l'injonction de Dieu, ils se livraient aux déprédations de la guerre. Aux temps des Machabées, les Juifs combattirent vaillamment plus d'une fois le jour du sabbat, triomphèrent des ennemis étrangers, et par ces batailles livrées le jour du sabbat, rappelèrent la loi de leurs pères à son intention et à son but primitifs. Je n'imagine pas qu'ils aient défendu une autre loi que celle où il leur était prescrit de se souvenir du jour des sabbats. Preuve convaincante que les préceptes de cette nature ont été en vigueur pour un temps et à cause des nécessités du moment, mais que Dieu ne leur avait pas

donné primitivement cette loi pour qu'elle fût éternellement observée.

V. Nous démontrons encore par là que les oblations de la miséricorde et les sacrifices spirituels avaient été prédits. En effet, les sacrifices terrestres du fils aîné, c'est-à-dire d'Israël, nous sont figurés dès le berceau du monde par les offrandes de Caïn, tandis que nous trouvons dans celles du fils le moins âgé, d'Abel, c'est-à-dire de notre peuple, des sacrifices d'une autre nature. L'aîné présentait au Seigneur « les premiers fruits de la terre. Abel, » qui était le plus jeune des deux, présentait aussi les pre- » miers-nés de son troupeau. Le Seigneur regarda Abel » et ses dons; mais il ne regarda ni Caïn ni ses dons. Et » le Seigneur dit à Caïn : Pourquoi es-tu irrité et ton vi- » sage abattu? Si tu fais bien, n'en recevras-tu pas le » salaire? Si au contraire tu partages d'une manière iné- » gale, n'as-tu pas péché? Calme ta colère. Ton péché se » tournera contre toi; mais tu peux encore le dominer. » Et alors Caïn dit à Abel, son frère : Sortons. Et lors- » qu'ils étaient dans la campagne, Caïn s'éleva contre son » frère Abel et le tua. Et le Seigneur dit à Caïn : Où est » Abel, ton frère? Caïn répondit : Je ne sais. Suis-je le » gardien de mon frère? Et le Seigneur lui dit : Qu'as-tu » fait? La voix du sang de ton frère crie de la terre jus- » qu'à moi. Voilà pourquoi tu seras maudit maintenant » sur cette terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir le » sang de ton frère, versé par ta main; tu seras toujours » tremblant et gémissant sur la terre. Et Caïn dit au Sei- » gneur : Mon iniquité est trop grande pour que je puisse » mériter le pardon. Voilà que vous me rejetez de la » face de la terre, et je fuirai votre présence, et je serai » gémissant et tremblant sur la terre, et quiconque me » trouvera, me tuera. » Nous remarquons par là que les deux sacrifices des deux peuples avaient été figurés dès l'origine.

Enfin, lorsque Moïse consignait dans le Lévitique les

prescriptions sacerdotales, nous y trouvons qu'il était enjoint au peuple d'Israël de n'offrir des sacrifices en aucun autre lieu que dans la terre de la promesse, que le Seigneur Dieu devait donner au peuple d'Israël et à ses frères, afin que quand Israël y serait introduit, il y célébrât des sacrifices et des holocaustes, tant pour les péchés que pour les ames; mais jamais ailleurs que dans la terre sainte. Pourquoi donc l'Esprit annonce-t-il ensuite, par la bouche des prophètes, qu'un jour des sacrifices seront offerts sur toute la face de la terre et en tout lieu, ainsi que le prédit Malachie, un de ces douze anges que nous appelons prophètes? « Je ne prendrai plus de présents de » votre main. Car depuis le lever du soleil jusqu'à son » couchant, mon nom est grand parmi les nations, dit le » Seigneur tout-puissant; l'on sacrifie en tout lieu, et une » oblation pure est offerte à mon nom. » David, dans les psaumes, tient le même langage : « Nations, apportez vos » hommages à Dieu : » oui sans doute, parce que la prédication des Apôtres devait retentir sur toute la terre. « Rendez à Dieu gloire et honneur; offrez des sacrifices » à son nom : prenez vos offrandes, et entrez dans son » sanctuaire. » En effet, qu'il faille apaiser Dieu par les sacrifices de l'esprit et non par ceux de la terre, nous le lisons ainsi : « Un cœur contrit et humilié est l'offrande » qui plaît à Dieu. » Et ailleurs : « Offrez à Dieu un sa- » crifice de louanges, et rendez au Très-Haut vos hom- » mages. » Ainsi, voilà un sacrifice spirituel de louanges annoncé formellement, et « un cœur contrit et humilié » est l'offrande qui plaît au Seigneur. » Conséquemment, d'une part, réprobation des sacrifices charnels dont Isaïe parle en ces termes : « Quel fruit me revient-il de la » multitude de vos victimes, dit le Seigneur? » et de l'autre, promesses d'un sacrifice spirituel et agréable au Seigneur, comme l'annoncent les prophètes : « Quand » même vous m'offririez de la farine de froment, vos sa- » crifices sont inutiles; je les ai en horreur. » Il ajoute en-

core : « Qu'ai-je besoin de vos holocaustes, de la graisse » de vos animaux, du sang des génisses, des agneaux et » des boucs? Lorsque vous tendrez les mains, je ne vous » exaucerai point. Qui a demandé ces offrandes à vos » mains? » Ecoutez, au contraire, ce qu'il dit des sacrifices spirituels : « Des sacrifices purs et sans tache seront » offerts à mon nom en tout lieu, dit le Seigneur. »

VI. Maintenant qu'il est manifeste pour nous qu'il a été prédit un sabbat temporaire et un sabbat éternel, une circoncision charnelle et une circoncision spirituelle, une loi temporaire et une loi éternelle, des sacrifices charnels et des sacrifices spirituels, la conséquence veut qu'aux temps où ces préceptes charnels avaient été donnés au peuple Juif, ait succédé le temps où devaient cesser la loi et les cérémonies anciennes, pour faire place aux promesses de la loi nouvelle, à la connaissance des sacrifices spirituels et à l'accomplissement de la nouvelle alliance, puisque nous avons été éclairés « par cette lumière d'en haut, » nous qui étions assis dans les ténèbres et dans l'ombre » de la mort. » Par conséquent, comme nous avons établi plus haut que les prophètes avaient prédit une loi nouvelle, différente de celle qui avait été donnée à leurs pères, lorsque le Seigneur les tira de la terre d'Egypte, nous sommes dans la nécessité de montrer et de prouver, d'une part, que la loi ancienne a cessé; d'autre part, que la loi nouvelle, qui avait été promise, est maintenant en vigueur. Avant tout, il faut examiner d'abord si le législateur nouveau, l'héritier de l'alliance nouvelle, le pontife des sacrifices nouveaux, le purificateur de notre circoncision, l'observateur du sabbat éternel, est encore attendu pour abroger la loi ancienne, établir l'alliance nouvelle, offrir des sacrifices nouveaux, supprimer les cérémonies anciennes et l'ancienne circoncision, puisqu'il annonce qu'il a un sabbat particulier et « un royaume nouveau qui » n'aura point de fin. » En deux mots, nous avons à chercher si l'auteur de la loi nouvelle, l'observateur du sabbat

spirituel, le pontife des sacrifices éternels, le maître éternel du royaume éternel, est venu ou non. S'il est venu, il faut le servir. S'il n'est pas venu, il faut l'attendre, pourvu qu'il soit manifeste qu'à son avénement les préceptes de la loi ancienne doivent céder la place aux lumières de la loi nouvelle. Le premier principe qu'il s'agit d'établir, c'est que la loi ancienne et les prophètes n'auraient pu cesser, si celui dont cette même loi et ces mêmes prophètes annonçaient l'avénement, n'était pas descendu sur la terre.

VII. La discussion est donc engagée sur ce terrain : Le Christ dont l'avénement était annoncé, est-il venu? ou bien attendons-nous encore le Christ qui doit venir? Pour le démontrer, nous avons besoin d'examiner les temps que les prophètes avaient marqués pour l'avénement de Jésus-Christ, afin que, si nous reconnaissons qu'il a paru aux temps marqués par eux, nous soyons fermement convaincus qu'il est ce même Christ annoncé par les prophètes, et auquel les nations devaient croire. Puis, quand il sera certain qu'il est venu, force nous sera de croire invinciblement qu'il a donné la loi nouvelle, et que le Testament nouveau s'est accompli pour nous en lui et par lui. Nous le savons, en effet, les Juifs ne nient pas que Jésus-Christ doive descendre parmi nous, puisqu'ils mettent toute leur espérance dans son avénement. Nous n'avons pas besoin de nous étendre davantage sur ce point. N'avons-nous pas le témoignage de tous les prophètes, et particulièrement d'Isaïe, lorsqu'il dit : « Voici ce que dit le Seigneur » Dieu au Christ mon Seigneur : Je t'ai pris par la main » pour t'assujettir les nations; je briserai pour toi les forces » des rois; les portes des villes s'ouvriront en ta présence, » et aucune d'elles ne te sera fermée? » Nous avons vu cette merveille s'accomplir. Qui Dieu le Père prend-il par la main, si ce n'est Jésus-Christ, son Fils, que toutes les nations ont écouté, c'est-à-dire, dans lequel ont cru toutes les nations, et dont le Psalmiste nous désigne ainsi

les Apôtres chargés de prêcher son nom : « Leur parole » s'est répandue dans tout l'univers ; elle a retenti jus- » qu'aux extrémités de la terre ? » Je le demande, en quel autre les nations ont-elles cru, sinon en Jésus-Christ, qui est déjà venu ? En quel autre ont cru les nations, « Parthes, » Mèdes, Elamites, et ceux qui habitent la Mésopotamie, » l'Arménie, la Phrygie, la Cappadoce, le Pont, l'Asie, » la Pamphylie, l'Egypte, cette partie de Libye qui est » près de Cyrène, et les étrangers venus de Rome ? » En qui ont cru les Juifs qui habitaient Jérusalem et les autres nations, telles que les différentes races des Gétules, les frontières multipliées des Maures, les dernières limites des Espagnes, les nations des Gaules, les retraites des Bretons, inaccessibles aux Romains, mais subjuguées par le Christ ; les Sarmates, les Daces, les Germains, les Scythes, tant de nations cachées, tant de provinces, tant d'îles qui nous sont inconnues, et que par conséquent il nous serait impossible d'énumérer ?

Dans tous ces lieux retentit le nom de Jésus-Christ, qui est déjà venu et qui règne, comme le Dieu « en présence » de qui se sont ouvertes les portes des cités, et pour qui » nulle n'a été fermée ; — devant qui toutes les portes de » fer ont éte brisées, et toutes les portes d'airain ouver- » tes. » Quoiqu'il faille entendre ces paroles dans un sens spirituel, qui signifie que les cœurs de chacun de nous, assiégés de diverses manières par le démon, ont été ouverts par la foi de Jésus-Christ, il n'en est pas moins vrai qu'elles se sont accomplies à la lettre, puisque le peuple de Jésus-Christ est déjà répandu dans tous les lieux. Qui donc aurait pu régner en tous lieux, sinon Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui nous était annoncé comme devant régner éternellement sur toutes les nations ? Salomon régna, il est vrai, mais seulement dans les limites de Juda, et les frontières de son empire ne s'étendirent que de Bersabée à Dan. Darius régna, il est vrai, sur les Babyloniens et les Parthes, mais il n'a point assujetti toutes les nations

Pharaon, et après lui tous les souverains de ce nom, régnèrent sur l'Egypte, mais sur l'Egypte seule. Ainsi, Nabuchodonosor, aidé de ses lieutenants, poussa ses conquêtes de l'Inde à l'Ethiopie; là expirait sa puissance. Ainsi Alexandre le Macédonien, maître un moment de l'Asie entière et des contrées qu'il avait vaincues, ne légua point son empire à ses héritiers. Ainsi le Germain n'a pas encore permis à l'étranger de franchir ses barrières. Le Breton est retranché derrière l'Océan qui l'environne. L'impatience du Maure, et la barbarie du Gétule est tenue en échec par les Romains, pour la contenir dans ses limites. Que dirai-je des Romains eux-mêmes qui n'ont pas trop de leurs légions pour garder les frontières de leur empire, et qui n'ont jamais pu les transporter au-delà de ces nations? Il n'en est pas de même de Jésus-Christ : son nom et sa puissance ont pénétré dans tous les lieux du monde. Partout on croit à lui; il est honoré par toutes les nations que nous venons de nommer; partout il règne, partout il est adoré; partout on lui paie un tribut égal; point de roi qui trouve auprès de lui plus de faveur; point de Barbare qui soit accueilli avec moins de joie; point de privilége de rang ou de naissance qui détermine les mérites. Le même pour tous, il commande également à tous, seul roi, seul juge, seul Seigneur et seul Dieu de l'univers. Comment hésiteras-tu de croire ce que nous affirmons, quand tout cela s'accomplit sous nos yeux?

VIII. Il faut donc examiner les temps prédits et marqués pour la naissance de Jésus-Christ, pour sa passion et pour la dissipation, c'est-à-dire pour la ruine de Jérusalem. Daniel dit en effet : « La cité sainte et le Saint des saints » seront dissipés par le chef qui doit venir, et le temple » sera renversé jusque dans ses fondements. » Cherchons donc quels sont les temps où devait apparaître Jésus-Christ, notre chef. Nous les trouverons consignés dans Daniel. Après les avoir calculés, nous prouverons que Jésus-Christ est venu, non-seulement d'après les temps

marqués, mais d'après les signes qui devaient l'accompagner, et les miracles qu'il a opérés. Nous établissons cette démonstration par les événements qui devaient suivre sa venue, ainsi que le déclare la prophétie, afin que nous croyions tout à la fois à la certitude de la prédiction, comme à l'accomplissement de la prédiction. Telle est donc la nature de la prophétie de Daniel sur Jésus-Christ, qu'il annonça dans quel temps et à quelle époque il devait délivrer les nations, ajoutant de plus que la cité déicide serait ruinée après la passion du Seigneur. En effet, voici en quels termes il s'exprime : « En la première année de » Darius, fils d'Assuérus, de la race des Mèdes, qui régna » sur le royaume des Chaldéens, moi, Daniel, j'ai compris » dans les livres le nombre des années. Et pendant que je » parlais encore en ma prière, voilà que Gabriel, que j'a- » vais vu en une vision au commencement, vola soudain, » et me toucha au temps du sacrifice du soir. Et il m'en- » seigna, et il me parla, et il me dit : Daniel, maintenant » je suis venu afin de t'enseigner et que tu comprennes. » La parole est sortie dès le commencement de tes prières; » mais je suis venu pour te dire que tu es l'homme de dé- » sirs : toi donc, médite la parole, et comprends la vision. » Les soixante-dix semaines sont abrégées sur ton peuple » et sur la sainte cité, afin que la prévarication soit con- » sommée, et que le péché prenne fin, et que l'iniquité » soit effacée, et que la justice éternelle paraisse, et que la » vision soit accomplie, ainsi que la prophétie, et que le » Saint des saints reçoive l'onction. Sache donc et com- » prends : Depuis la fin de la parole où Jérusalem sera de » nouveau réédifiée, jusqu'au Christ roi, il y aura sept » semaines et demie et soixante-deux semaines et demie; » et de nouveau seront édifiées la place publique et les » murailles au milieu de la joie; et les temps seront re- » nouvelés. Et après ces soixante-douze semaines, le Christ » sera mis à mort; ce peuple ne sera plus son peuple; et » avec un chef qui doit venir, il dissipera la cité et le sanc-

» tuaire! et ils seront égorgés comme dans une inondation » jusqu'à la fin de la guerre, qui ne finira que par une » ruine complète. Et il confirmera l'alliance pour plu- » sieurs. Dans une semaine et la moitié d'une semaine, » mon oblation et mon sacrifice cesseront, et l'abomination » de la désolation sera dans le temple, et persévérera jus- » qu'à la consommation et la fin (1). »

Remarquons donc le terme fixé par le prophète, et avec quelle justesse il a prédit que soixante-dix semaines s'écouleraient, après lesquelles, « ils seraient édifiés en lar- » geur et en longueur, et les temps seraient renouvelés, » s'ils recevaient Jésus-Christ. Mais Dieu qui lisait dans l'avenir, et qui savait bien qu'après l'avoir reçu, ils le persécuteraient et le mettraient à mort, se résuma et dit : » Dans soixante-deux semaines il naîtra, et le Saint des » saints recevra l'onction. Mais, quand sept semaines et » demie se seront accomplies, il souffrira, et après une » semaine et demie, la ville sera détruite, » c'est-à-dire au temps où les sept semaines et demie auront été révolues. Il ajoute en effet : « La cité et le sanctuaire seront » dissipés par un chef qui doit venir, et ils seront im- » molés comme dans une inondation, et il détruira le » temple jusque dans ses fondements. »

Mais comment prouvons-nous que Jésus-Christ est venu au bout de soixante-deux semaines et demie? Nous commencerons à compter de la première année de Darius qui est le temps où la vision se montre aux yeux de Daniel. Car il dit : « Comprends et retiens bien ces paroles dont » je te suis garant. » Voilà pourquoi nous devons partir de la première époque de Darius, époque où Daniel eut cette vision. Maintenant, comment les années sont-elles remplies jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ? Darius régna dix-neuf ans. Artaxerce en régna quarante. Ensuite vint

(1) Ce passage, cité par Tertullien, offre quelques différences avec la Vulgate.

Ochus, le même que Cyrus, qui en régna vingt-trois. Argus ne fut sur le trône qu'un an. Un autre Darius, du nom de Mélas, l'occupa pendant vingt-deux ans; Alexandre le Macédonien pendant douze. Ensuite, après Alexandre, qui avait régné sur les Perses et les Mèdes qu'il avait vaincus, et qui avait établi son trône à Alexandrie, puisqu'il lui donna son nom, Soter régna trente-cinq ans dans cette même Alexandrie. Ptolémée-Philadelphe, son successeur, en régna trente-neuf. Il fut remplacé par Evergète, dont le règne fut de vingt-cinq ans. Puis vint Philopator qui en régna dix-sept. Epiphane, après lui, en régna vingt-quatre; un autre Evergète, vingt-neuf; un autre Soter, trente-huit; Ptolémée, encore trente-huit; Cléopâtre, vingt ans et six mois. Cléopâtre régna concurremment avec Auguste pendant treize ans. Après Cléopâtre, Auguste en régna encore quarante-trois; car le nombre de toutes les années de l'empire d'Auguste fut de cinquante-six. Or, nous voyons que Jésus-Christ naît, après la mort de Cléopâtre, la quarante-unième année de l'empire d'Auguste. Le même Auguste vécut encore quinze ans, après la naissance de Jésus-Christ. De Cléopâtre à la naissance de Jésus-Christ, il ne restera donc plus que quarante-un ans, ce qui fait quatre cent trente-sept ans six mois.

Par-là sont complétées les soixante-douze semaines et demie qui équivalent à quatre cent trente-huit ans et demi, jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, époque où « la » justice éternelle a paru, où le Saint des saints, c'est-à-» dire le Christ, a reçu l'onction, où la vision et la pro-» phétie ont été scellées, et où ont été remis les péchés » qui sont pardonnés par la foi au nom de Jésus-Christ à tous ceux qui croient en lui.

Mais que signifient ces mots : « La vision et la prophétie » ont été scellées? » comme tous les prophètes annonçaient de Jésus-Christ qu'il devait venir et souffrir, la prophétie ayant eu son accomplissement par son avéne-

ment, le prophète disait que la vision et la prophétie étaient *scellées*, parce que Jésus-Christ, en accomplissant tout ce que les prophètes avaient autrefois prédit sur sa personne, est comme le sceau et la consommation de tous les prophètes. En effet, depuis son avénement et sa passion, il n'y a plus ni vision ni prophète qui l'annoncent comme devant venir. Si cela n'est pas vrai, que les Juifs nous montrent donc quelques volumes écrits par les prophètes depuis Jésus-Christ ou les miracles visibles de quelques anges, tels que les prophètes en avaient vus jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ qui est descendu parmi nous, ce qui a été le sceau ou la consommation de la vision et de la prophétie.

C'est avec raison que l'évangéliste a dit : « La loi et les » prophètes vont jusqu'à Jean-Baptiste. » Car une fois que le Christ eut été baptisé, c'est-à-dire qu'il eut sanctifié les eaux dans son baptême, la plénitude des grâces spirituelles de la loi ancienne se concentra dans le Christ, qui scellait la vision et toutes les prophéties, qu'il accomplit par son avénement. Voilà pourquoi Daniel dit avec une grande exactitude que son avénement « était le sceau de la vision » et de la prophétie. »

Après avoir montré que le nombre des années et le temps des soixante-deux semaines et demie étant révolu, Jésus-Christ vint au monde, voyons comment sont remplies les sept semaines et demie que nous avons retranchées des premières semaines. Auguste vit encore quinze ans après la naissance de Jésus-Christ. Il a pour successeur Tibère qui gouverne l'empire pendant vingt-deux ans, sept mois, vingt jours. Jésus-Christ endura sa passion la quinzième année de cet empire, à l'âge d'environ trente ans (1). Après Tibère vient Caïus César, le même que Caligula, il règne trois ans, sept mois et treize jours ; Néron,

(1) La chronologie de Tertullien est fautive dans quelques points, et diffère de celle des Evangélistes ainsi que de celle de saint Jérôme.

neuf ans, neuf mois, treize jours; Galba, sept mois, six jours; Othon, trois mois, cinq jours; Vitellius, huit mois, dix jours. Vespasien triompha des Juifs dans la première année de son règne, ce qui fait cinquante-deux ans, six mois, car il régna neuf ans. Ainsi se complètent pour les Juifs les soixante-dix semaines prédites par Daniel jusqu'au jour de leur ruine. Avec l'accomplissement de ces années et la ruine des Juifs, cessèrent dans cette contrée les oblations et les sacrifices qui ne purent jamais depuis ce moment y être célébrés. Car toute onction y est anéantie depuis la passion de Jésus-Christ. Il était annoncé que l'onction « serait détruite, » ainsi qu'il est prédit dans les Psaumes : « Ils ont percé mes mains et mes pieds. » La sanglante immolation s'accomplit vers la fin des soixante-dix semaines, pendant le règne de Tibère, sous le consulat de Rubellius Géminus et de Fufius Géminus, au mois de mars, dans les temps de Pâque, le huitième jour des calendes d'avril, premier jour des azymes, où Moïse avait recommandé de manger l'agneau vers le soir. Toute la synagogue des enfants d'Israël l'immola donc en disant à Pilate qui voulait le délivrer : « Que son sang soit sur » nous et sur nos enfants ; » et encore : « Si vous le délivrez, » vous n'êtes pas l'ami de César, » afin que tout ce qui était écrit sur sa personne pût avoir son accomplissement.

IX. Commençons donc à prouver que la naissance de Jésus-Christ fut annoncée par les prophètes. Isaïe parle ainsi : « Écoutez, maison de David ; n'est-ce donc pas assez » pour vous de lasser la patience des hommes ? Faut-il que » vous lassiez encore la patience de Dieu ? C'est pourquoi » le Seigneur vous donnera lui-même ce signe : Voilà que » la Vierge concevra et enfantera un fils, et il sera appelé » Emmanuel, ce qui signifie : Dieu avec nous. Il se nour- » rira de lait et de miel. — Car, avant que l'enfant puisse » nommer son père et sa mère, il détruira la puissance de » Damas, et il enlèvera les dépouilles de Samarie devant » le roi d'Assur. »

— Eh bien ! disent ici les Juifs, nous en appelons à la prophétie d'Isaïe, et nous demandons si ce nom que le prophète lui donne et tous les caractères qu'il lui attribue conviennent véritablement au Christ qui est déjà venu. Isaïe annonce qu'il « se nommera Emmanuel, qu'il dé» truira la puissance de Damas, et qu'il enlèvera les dé» pouilles de Samarie en présence du roi d'Assur. » Or, ajoutent-ils, celui qui est venu n'est pas connu sous ce nom, et n'a jamais fait la guerre.

Nous, au contraire, nous croyons devoir les avertir de relire tout ce qui se rattache à ce chapitre. En effet, au mot *Emmanuel*, est jointe sa signification « Dieu avec nous, » afin que l'on examine moins l'expression que son sens. « Emmanuel, » mot hébreu : Emmanuel, particulier à sa nation; « Dieu avec nous, » signification commune à tous. Or, je le demande, cette appellation, » Dieu avec » nous, » représentation exacte du mot Emmanuel, ne se vérifie-t-elle point dans le Christ, depuis que ce soleil de justice a brillé sur le monde? Tu ne pourrais le nier, je l'imagine. Car ceux qui ont abandonné le judaïsme pour croire à Jésus-Christ, depuis qu'ils croient en lui, répètent : « Dieu est avec nous, » quand ils prononcent le mot Emmanuel. Il est donc attesté que l'Emmanuel des oracles est déjà descendu, puisque Emmanuel, c'est-à-dire, « Dieu » avec nous, » est venu.

Les Juifs se laissent encore abuser par les mots, lorsque dans « cette puissance de Damas que Jésus-Christ » doit détruire, dans ces dépouilles de Samarie qu'il em» porte en face du roi d'Assur, » ils s'opiniâtrent à voir les présages d'un Christ conquérant, sans faire attention aux déclarations qui précèdent · « Avant que l'enfant sache » nommer son père et sa mère, il détruira la puissance » de Damas et il emportera les dépouilles de Samarie en » face du roi d'Assur. » Il est bon d'examiner auparavant l'énonciation de l'âge de cet enfant, pour voir si sa faiblesse, qui ne comporte pas encore un rôle d'homme, ne

répugne pas davantage à un rôle de général. En vérité, c'est par le vagissement de son berceau que le nouveau-né appellera ses peuples aux armes ; c'est avec la trompette et non avec le hochet qu'il donnera le signal du combat. Que lui parlez-vous d'armes, de cheval, ou de rempart pour découvrir l'ennemi? C'est du sein de l'esclave qui le porte, c'est des bras ou des épaules de sa nourrice qu'il l'observe, et au lieu de mamelles, c'est Damas et Samarie qu'il va subjuguer. Que les nouveau-nés s'élancent parmi vous au combat, séchant d'abord au soleil leurs membres frottés d'huile, puis armés de langes et recevant du beurre pour solde, je n'ai plus rien à dire : ils savent lancer le javelot avant de tourmenter le sein qui les allaite! Parlons sérieusement : si, d'après les lois de la nature, l'apprentissage de la vie précède partout celui de la milice, s'il est indispensable de connaître le nom de son père et de sa mère avant d'abattre l'orgueil de Damas, il faudra conclure de ces expressions qu'elles sont figurées.

— Mais l'enfantement d'une Vierge ne contredit pas moins la nature, ajoutent-ils, et cependant il faut croire le prophète.

— Oui, et avec justice. Il a préparé ma foi à une chose incroyable, en me disant qu'elle me servirait de signe : « C'est pourquoi le Seigneur vous le donnera comme un » signe. Voilà qu'une vierge concevra et enfantera un » fils. » Si ce n'eût pas été quelque nouveauté prodigieuse, le signe eût semblé peu digne de Dieu. En effet, vous avez beau alléguer, pour renverser la foi de quelques-uns à ce divin oracle, ou attirer à vous quelques ames simples et crédules, que les livres saints n'ont point voulu parler ici d'une vierge, mais d'une jeune fille, mensonge absurde, qui se réfute par lui-même, nous écrierons-nous! Un événement aussi commun que la conception et la maternité chez une jeune fille pouvait-il être signalé comme un prodige? Mais une vierge mère! voilà un signe auquel j'ai raison de croire. Il n'en va pas de même d'un conqué-

rant nouveau-né : j'y chercherais vainement la raison du signe.

Après cette naissance à laquelle est attaché un signe, arrive un ordre de circonstances moins élevées. « L'enfant » mangera le miel et le beurre. » Là point de signe; car ceci appartient à l'enfance; mais « la puissance de Damas » qu'il doit renverser, et les dépouilles de Samarie qu'il » emportera en face du roi d'Assur, » renferment encore un signe mystérieux. Ne perdez pas de vue l'âge de l'enfant; cherchez le sens de la prophétie; faites mieux! restituez à la vérité ce que vous ne voulez pas croire. Alors s'évanouissent les obscurités de la prédiction aussi bien que l'incertitude de son accomplissement. En effet, laissez-nous ces Mages de l'Orient, déposant aux pieds de l'enfant-Dieu l'hommage de l'or et de l'encens; et le Christ à son berceau, sans armes, sans combats, aura enlevé les dépouilles de Samarie! Outre que la richesse principale de l'Orient réside dans son or et ses parfums, comme personne ne l'ignore, il est certain que l'or constitue aussi la force des autres nations. Témoin ce passage de Zacharie : « Juda » s'unira à Jésusalem pour les vaincre, et il amassera les » richesses des nations, l'or, l'argent et les étoffes pré- » cieuses en grand nombre. » David entrevoyait déjà l'honneur rendu à son Dieu, quand il disait : « L'or de l'Arabie » lui sera donné; » et ailleurs : « Les rois d'Arabie et de » Saba mettront à ses pieds leurs offrandes. » L'Orient, en effet, fut presque toujours gouverné par des Mages, et Damas était autrefois comptée comme une dépendance de la Syrie, avant que la distinction des deux Syries l'incorporât à la Syrophénicie. Le Christ, en recevant l'hommage de son or et de ses parfums, conquit donc spirituellement sa puissance.

Quant aux dépouilles de Samarie, il faut entendre par là les Mages eux-mêmes, qui, après avoir connu le Christ, après être venus le chercher sur la foi de son étoile, leur témoin et leur guide; après l'avoir adoré humblement

comme leur monarque et leur Dieu, représentaient par leur foi nouvelle dans le Christ les dépouilles enlevées à Samarie, c'est-à-dire à l'idolâtrie vaincue. En effet, au lieu de l'idolâtrie, le prophète a nommé allégoriquement Samarie, diffamée par ses superstitions et sa révolte contre Dieu, sous le roi Jéroboam. Est-ce la première fois que les Ecritures emploient une transposition de termes pour désigner des crimes semblables? Salomon appelle vos chefs des magistrats de Sodome; il nomme votre peuple, peuple de Gomorrhe, quoiqu'il y eût déjà longtemps que ces villes étaient détruites. Ailleurs le Seigneur dit à Israël par son prophète : « Votre père était Amorrhéen et votre » mère Céthéenne; » non pas qu'ils fussent sortis du même sang, mais parce qu'ils avaient imité les prévarications de ces peuples. Et à qui adresse-t-il ces reproches? A ces mêmes enfants qu'il « avait autrefois engendrés et nourris, » disait-il. Ainsi encore l'Egypte signifie souvent, dans son langage, la flétrissure attachée au monde de l'idolâtrie et de la malédiction. Ainsi encore Babylone, sous la plume de notre Evangéliste, représente la grande cité romaine, immense, orgueilleuse de sa domination, et se baignant dans le sang des martyrs. Tel est aussi le sens du nom de Samaritains donné aux Mages : ils sont dépouillés, disent nos livres saints, parce qu'ils avaient participé aux superstitions idolâtriques de Samarie.

Quant à ces paroles : « En présence du roi d'Assur, » elles figurent le démon qui croit affermir son royaume, quand il détourne les saints de la religion de Dieu.

Cette explication est confirmée par plusieurs autres textes sacrés, où Jésus-Christ est représenté par quelques armes symboliques et des expressions figurées, sous la forme d'un conquérant. Je ne veux que la confrontation avec ces passages, pour convaincre les Juifs. « Ceignez » votre glaive, ô le plus puissant des rois, » s'écrie David. Il est vrai; mais que lisons-nous précédemment sur le Christ? « Il surpasse en beauté les plus beaux des enfants

» des hommes. La grâce est répandue sur ses lèvres. » En vérité, je ris d'entendre le prophète complimenter sur l'éclat de sa beauté et la grâce de ses lèvres un conquérant qu'il ceignait tout à l'heure de son glaive pour les combats. « Grandis, prospère, triomphe, ajoute-t-il. » Triomphe pour la vérité, la douceur, la justice. » Je le demande, sont-ce là les œuvres du glaive? ou plutôt, ne produit-il pas les œuvres les plus opposées à la douceur et à la justice, la ruse, la cruauté, la barbarie, fruits inévitables des combats?

Examinons donc si ce glaive, dont les opérations sont si différentes, ne serait pas différent, c'est-à-dire, s'il ne serait pas la parole divine, glaive à deux tranchants, aiguisé par les deux Testaments, celui de la loi ancienne et de la loi nouvelle, aiguisé par son équité autant que par sa sagesse, et rendant à chacun selon ses œuvres. Le Christ de Dieu dont le prophète exaltait tout à l'heure la grâce et la beauté, a donc pu s'armer mystiquement, loin du tumulte des camps et des combats, du glaive de la parole divine. Voilà l'épée dont David ceignait sa cuisse, lorsqu'il annonçait qu'il viendrait sur la terre accomplir les ordres de son père. « Ta droite se signalera par d'éclatantes mer» veilles, » ajoute-t-il. Oui, par la vertu de la grâce spirituelle, d'où émane la connaissance du Christ : « Tes flèches » sont brûlantes. » Allusion à ses commandements qui volent d'un bout du monde à l'autre, menaces, châtiments, contritions du cœur qui percent et pénètrent la conscience de chacun. « Les peuples tomberont à tes pieds, » pour l'adorer humblement. Voilà les combats et les guerres du Christ; voilà comment il a emporté sur ses épaules les dépouilles non-seulement de Samarie, mais de toutes les nations. Reconnais donc aussi des dépouilles allégoriques dans des mains qui portent des armes allégoriques! Ainsi le Christ descendu parmi nous sera d'autant moins belliqueux, qu'Isaïe ne l'annonçait pas comme un conquérant de la terre,

— Mais, disent les Juifs, si le Christ qui doit venir n'est pas appelé Jésus, pourquoi celui qui est venu porte-t-il le nom de Jésus-Christ ?

— Eh bien ! reconnais la nature de ton erreur. Quand il s'agit de donner pour successeur à Moïse le fils de Navé, quel nom fut substitué à Osée, son premier nom ? Ne commença-t-il point à s'appeler Josué ou Jésus ? — Assurément, réponds-tu. — Eh bien ! sous ce symbole se cachait l'avenir. Comme Jésus-Christ devait introduire dans la terre promise, où coulent des ruisseaux de lait et de miel, disons mieux, comme il devait introduire dans les royaumes de la vie éternelle et ses incomparables béatitudes, le second peuple, qui n'est autre que nous-mêmes, qui nous égarions dans les déserts du siècle ; comme ce n'était point à Moïse par l'ancienne loi, mais à Jésus-Christ par la grâce de la loi nouvelle, qu'il était donné d'accomplir cette heureuse révolution, et de nous circoncire avec la pierre mystérieuse, c'est-à-dire avec les préceptes de Jésus-Christ, car il est souvent représenté sous ce symbole, le chef du peuple hébreu fut destiné à figurer d'avance cette merveille, et consacré sous le nom de Jésus. Car celui qui s'entretenait avec Moïse était le Fils de Dieu en personne qui se laissait toujours voir, puisque « per» sonne n'a jamais vu Dieu le Père sans mourir. » Il est donc certain que c'est le Fils de Dieu lui-même qui parlait alors à Moïse, et qui dit au peuple : « Voilà que j'envoie » mon ange devant vous, afin qu'il vous précède, vous » garde en votre voie, et vous introduise au lieu que je » vous ai préparé. Respectez-le, écoutez ses ordres, et ne » le méprisez point ; car il ne vous pardonnera point quand » vous aurez péché, parce que *mon nom* est en lui. » En effet, c'était Josué ou Jésus, et non Moïse, qui devait introduire le peuple dans la terre promise. Mais pourquoi l'appela-t-il son ange ? A cause des merveilles qu'il devait opérer (vous lisez de vos propres yeux les merveilles opérées par Jésus, fils de Navé), et à cause de son mi-

nistère prophétique, en vertu duquel il promulguait les volontés divines. C'est ainsi que l'Esprit saint, parlant au nom du Père, par la bouche du prophète, appelle du nom d'*ange* le céleste précurseur de Jésus-Christ : « Voilà » que j'envoie devant ta face, » c'est-à-dire devant la face de Jésus-Christ, « mon ange, afin qu'il te prépare la voie. » Ce n'est pas la première fois que l'Esprit saint donne le nom d'*anges* à ceux que Dieu a établis les ministres de sa puissance. Le même Jean-Baptiste est appelé non-seulement l'ange de Jésus-Christ, mais le flambeau qui brille devant ses pas. « J'ai allumé le flambeau de mon » Christ, » dit le roi Psalmiste. Voilà pourquoi le Christ, qui venait accomplir les prophètes, dit aux Juifs : « Il » était une lampe ardente et brillante, » non-seulement parce qu'il « lui préparait les voies dans le désert, » mais encore parce qu'en « montrant l'Agneau de Dieu, il éclai- » rait les esprits des hommes » par sa prédication, afin qu'ils reconnussent l'Agneau dans la personne de celui dont Moïse annonçait la passion. Ainsi Josué s'appelle Jésus, à cause du mystère futur de son nom. Car le Christ confirma lui-même le nom qu'il lui avait donné en voulant qu'il ne s'appelât ni Ange ni Osée, mais Jésus. Tu le vois; les deux noms conviennent également au Christ de Dieu.

Mais comme la Vierge dont il fallait que le Christ naquît, ainsi que nous l'avons dit plus haut, devait sortir de la race de David, le prophète s'exprime sans figure dans ce qui suit : « Un rejeton naîtra de la tige de Jessé, » c'est-à-dire de Marie, « et une fleur s'élèvera de ses ra- » cines. L'esprit du Seigneur reposera sur lui, esprit de » conseil et de force, esprit de science et de piété, es- » prit de la crainte du Seigneur. » Je le demande, à qui d'entre les hommes convenait l'universalité des dons spirituels, si ce n'est à Jésus-Christ seul, que le prophète compare à une fleur, à cause de sa grâce, et qu'il rattache à la tige de Jessé, parce qu'il devait en sortir par

Marie, sa mère? Jésus-Christ, en effet, naquit à Bethléem; il appartenait à la famille de David, ainsi que Marie, de qui est né le Christ, est inscrite dans le recensement des Romains. Puisque les prophètes annonçaient d'avance qu'il sortirait de la tige de Jessé, et qu'il donnerait au monde l'exemple de l'humilité, de la patience, de la résignation, examinons si quelqu'un est venu avec ce caractère. L'homme dans lequel nous reconnaîtrons chacun de ces traits sera le Christ en personne. J'entends le prophète qui me dit : « C'est un homme de douleurs, familiarisé avec la misère. Il a été conduit à la mort comme une » brebis; il n'a pas plus ouvert la bouche que l'agneau » muet sous la main qui le tond. — Il ne dispute point; il » ne crie point; sa voix n'éclate point au dehors; il ne foule » pas aux pieds le roseau brisé, » c'est-à-dire la foi chancelante d'Israël, « il n'éteint pas le lin qui fume encore, » c'est-à-dire les lueurs passagères des nations; loin de là, il les ravive aux rayons de sa lumière. Il ne peut différer du Christ des prophéties. Il faut que chacun des actes du Christ qui est venu, se reconnaisse d'après la règle des Ecritures qui l'ont annoncé.

Nous lisons qu'il se distingue, si je ne me trompe, à un double caractère, la prophétie et le miracle. Nous parcourrons chacun de ces caractères. Nous aurons achevé la discussion actuelle, si nous montrons que le Christ nous avait été annoncé comme prédicateur. Témoin ces paroles d'Isaïe : « Crie avec force; ne te lasse point; fais retentir ta » voix comme les éclats de la trompette; annonce à mon » peuple ses crimes, à la maison de Jacob ses prévarications. Chaque jour ils m'interrogent, ils veulent savoir » mes voies. Comme un peuple ami de l'innocence et qui » n'aurait point violé ma loi, etc..... » Qu'il dût opérer des miracles par la vertu de son Père, Isaïe le déclare encore : « Voilà que notre Dieu amènera la vengeance due » à sa gloire. Il vient lui-même en personne; c'est lui qui » nous sauvera. Alors les malades seront guéris, les yeux

» de l'aveugle verront, et l'oreille des sourds entendra. » Le boiteux bondira comme le cerf; la langue du muet » sera prompte et rapide, » et enfin toutes les autres merveilles qu'opéra le Christ, et que vous ne niez pas vous-mêmes, puisque vous avez dit : « Nous te lapidons, non » pour les œuvres que tu fais, mais parce que tu les fais le » jour du sabbat. »

X. — Vous refusez de croire à sa passion et à sa mort, parce que, selon vous, il n'avait pas été prédit que le Christ expirerait sur la croix. D'ailleurs, comment croire, ajoutez-vous, que Dieu ait livré son Fils à un genre de mort si honteux, quand il avait dit lui-même : « Maudit » celui qui est suspendu au bois ! » — L'examen du fait doit précéder ici le sens de cette malédiction. Le Seigneur avait dit dans le Deutéronome : « Lorsqu'un homme aura » commis un crime digne de mort, il mourra et vous le » suspendrez au bois; mais il sera enseveli le même jour, » parce que celui qui est suspendu au bois est maudit de » Dieu; et vous prendrez garde de ne pas souiller la terre » que le Seigneur votre Dieu vous aura donnée en pos- » session. » Ce n'est donc pas Jésus-Christ que son Père maudit dans ce genre de mort. Loin de là, il a établi cette distinction, que tout homme qui, coupable d'un crime digne de mort, et condamné à mourir, expirerait suspendu au bois, serait maudit de Dieu, parce qu'il était suspendu au bois en punition de ses crimes. Mais d'ailleurs le Christ, dont le mensonge ne souilla jamais les lèvres, qui fut un modèle accompli de justice et d'humilité, ne fut pas livré à ce genre de mort comme châtiment de ses iniquités, ainsi que nous l'avons exposé plus haut, mais pour accomplir les prédictions des prophètes qui vous désignaient comme les instruments de sa mort; témoin encore ce que l'Esprit du Christ chantait d'avance dans les Psaumes : « Ils me rendaient le bien pour le mal. — J'ai » payé ce que je ne devais pas. — Ils ont percé mes pieds » et mes mains. — Ils ont mêlé le fiel à mon breuvage, et

» ils ont présenté à ma soif du vinaigre. — Ils ont tiré au » sort ma tunique, » et enfin les mille outrages dont il avait été prédit que vous l'abreuveriez. Il endura donc toutes ces indignités, non pas pour quelque œuvre qui lui fût personnelle, mais pour accomplir les Ecritures sorties de la bouche des prophètes. Il fallait donc que la prédiction retraçât d'avance le mystère de sa passion. Plus il contrariait la raison humaine, plus il devait exciter de scandale, annoncé sans voiles. Plus il était magnifique, plus il était nécessaire de le cacher sous de saintes ténèbres, afin que la difficulté de comprendre nous fît recourir à la grâce de Dieu. Voilà pourquoi, dès l'origine, Isaac, conduit par son père comme une victime, et portant lui-même le bois de l'immolation, figure la mort de Jésus-Christ, victime abandonnée par son Père et portant le bois de sa passion. Joseph est encore un symbole du Christ. Et ce n'est pas seulement, car je ne veux pas retarder ma course, ce n'est pas seulement dans Joseph, persécuté par ses frères, et vendu en Egypte pour la cause de Dieu, que nous retrouvons le Sauveur trahi et vendu par les Juifs, ses frères, dans la personne de Judas; la ressemblance éclate jusque dans les bénédictions. « Sa beauté est celle du taureau pre- » mier-né, ses cornes sont celles de l'oryx; avec elles, il » frappera les peuples et les poussera jusqu'aux extrémités » de la terre. »

Je le demande, est-ce quelque animal puissant, ou quelque monstre fabuleux que présage cet emblème? Non sans doute. Ce taureau mystérieux, c'est Jésus-Christ, juge terrible pour les uns, rédempteur plein de mansuétude pour les autres. Ces cornes, ce sont les extrémités de la croix; car dans l'antenne d'un navire, qui figure une partie du bois sacré, on donne le nom de cornes à ses extrémités. Enfin, l'oryx à la corne unique, désigne le tronc de l'arbre sur lequel il s'étendra. Cornes symboliques, c'est par leur vertu que mon Christ enlève tous les jours les nations par la foi, en les transportant de la terre

au ciel, et qu'au dernier jour, il les précipitera, par le jugement, du ciel sur la terre.

Ce même taureau reparaîtra encore dans les mêmes Ecritures, lorsque Jacob étendant sa bénédiction sur Siméon et Lévi, c'est-à-dire sur les scribes et les pharisiens, — car cette race est fille de Siméon et de Lévi, — le patriarche s'écrie d'une voix prophétique : « Siméon et Lévi » ont consommé l'iniquité par leur secte, » la secte qui a persécuté Jésus-Christ. « Mon ame n'est point entrée dans » leurs complots ; mon cœur ne s'est point uni à leurs as- » semblées, lorsque leur fureur a égorgé des hommes ; » quels hommes, sinon les prophètes ? « et que, dans leur » vengeance, ils ont percé les membres du taureau, » c'est-à-dire du Christ qu'ils ont immolé comme les prophètes, et sur lequel ils ont assouvi leur haine en le clouant à un gibet. Au reste, leur reprocher, après le massacre des prophètes, d'avoir mis à mort quelque animal, serait par trop ridicule, s'il s'agissait ici d'un taureau vulgaire.

Que dire de Moïse, priant assis et les mains étendues, pendant que Josué ou Jésus combattait Amalec ? Pourquoi cette attitude, lorsque au milieu de la consternation publique, et pour rendre sa prière plus agréable, il aurait dû fléchir les genoux en terre, meurtrir sa poitrine, et rouler son visage dans la poussière ? Pourquoi ? sinon parce que là où combattait le nom de Jésus qui devait terrasser un jour le démon, il fallait arborer l'étendard de la croix, par laquelle Josué devait remporter la victoire. Que signifie encore le même Moïse, après la défense de se tailler aucune image, dressant un serpent d'airain au haut d'un bois, et livrant aux regards d'Israël le spectacle salutaire d'un crucifié, pendant que des milliers d'Hébreux étaient dévorés par les serpents en punition de leur idolâtrie ? C'est que là encore était représentée la puissance miraculeuse de la croix dont la vertu triomphait de l'antique dragon ; c'est que tout homme mordu par les serpents,

c'est-à-dire par les anges du démon, pour être guéri de la blessure de ses péchés, n'avait qu'à regarder et à croire ce mystérieux symbole de la croix de Jésus-Christ, qui lui promettait le salut.

Poursuivons! Si tu as lu dans le Psalmiste : « Le Seigneur a régné du haut du bois, » j'attends l'explication de ce texte. Car tu ne me diras pas sans doute qu'il s'agit probablement de quelque roi des Juifs terminant ses jours sur un gibet, et non pas de Jésus-Christ qui a régné ensuite, en triomphant de la mort par la passion de la croix. De même, nous lisons dans Isaïe : « Un enfant nous est » né. » Mais qu'y a-t-il là de nouveau, si ce n'est pas du Fils de Dieu lui-même qu'il nous dit : « Un enfant nous a » été donné : il porte sur ses épaules le signe de sa domi» nation? » Parle! où est le monarque qui porte sur ses épaules le signe de la domination, au lieu d'un diadème sur sa tête, ou d'un sceptre à sa main, ou de quelque marque distinctive dans ses habits? Mais le roi nouveau des siècles nouveaux, Jésus-Christ, a seul porté sur ses épaules la puissance d'une gloire nouvelle et la preuve de sa grandeur, c'est-à-dire la croix, afin que, conformément à la prophétie précédente, « le Seigneur régnât du haut » du bois. »

C'est encore de ce bois que vous deviez dire, ainsi que nous le montre Dieu par la bouche de Jérémie : « Venez! » jetons le bois sur son pain; retranchons-le de la terre » des vivants, afin que son nom soit effacé pour jamais. » En effet, le bois fut jeté sur son corps. Le Seigneur lui-même éclaircit dans la suite ce mystère, « quand il nomma » son corps, » le même pain que le prophète avait appelé autrefois figurément son corps. Te faut-il d'autres preuves que la croix de notre Seigneur a été prédite? Ouvre le psaume vingt-unième, où est contenue la passion du Christ, qui chante ainsi d'avance toute sa gloire : » Ils ont percé » mes pieds et mes mains. » Voilà bien le supplice particulier de la croix. Il n'est pas moins clair quand il in-

voque le secours de son Père : « Sauvez-moi de la gueule » du lion, » c'est-à-dire de la mort ; « détournez de ma » faiblesse les cornes de l'oryx, » c'est-à-dire les extrémités de la croix, ainsi que nous l'avons exposé plus haut. Est-ce David qui fut attaché à un gibet? Est-ce de quelque roi d'Israël ou de quelque prophète, que l'on perça les pieds et les mains? Non ; point d'autre crucifié que celui qui fut crucifié par tout un peuple avec tant d'appareil !

Maintenant, si la dureté de votre cœur rejette ces explications et s'en moque, il me suffit, nous l'avons prouvé, que la mort de Jésus-Christ ait été prédite, pour que je sois en droit de conclure qu'elle s'est consommée par le supplice de la croix, quoique l'Ecriture ait gardé le silence sur le genre de mort, et que je ne puisse attribuer la mort de la croix qu'à celui dont la mort était annoncée. Je n'ai besoin que d'un mot d'Isaïe pour attester tout à la fois sa mort, sa passion et sa sépulture. « Il a été conduit » à la mort par les crimes de mon peuple. — On lui ré- » servait la sépulture de l'impie ; il a été enseveli dans le » tombeau du riche, parce qu'il a ignoré l'iniquité, que » le mensonge n'a jamais souillé ses lèvres, que le Sei- » gneur a voulu délivrer son ame de la mort. » Il dit encore ailleurs : « Sa sépulture a été enlevée du milieu des » hommes. » Point de sépulture sans mort ; point de sépulture enlevée du milieu des hommes, sans résurrection. Enfin il ajoute aussitôt : « Voilà pourquoi je lui donnerai » en partage un peuple nombreux ; il distribuera lui- » même les dépouilles des forts. » De quel autre s'agit-il ? sinon de celui qui naquit, comme nous l'avons montré plus haut, « pour que son ame fut livrée à la mort. » Déclarer que cette grâce était le dédommagement de ses outrages et de sa mort, c'était déclarer en même temps qu'il arriverait à cette gloire par sa mort, c'est-à-dire après sa mort par sa résurrection.

Les ténèbres couvrirent la terre en plein midi le jour de sa mort. Le prophète Amos n'a pas oublié cette circon-

stance : « En ce jour-là, dit le Seigneur Dieu, je ferai » disparaître le soleil en plein midi, et au milieu de la » lumière, j'obscurcirai la face de le terre. Je changerai » vos jours de fête en jours de deuil, et vos cantiques de » joie en lamentations; je couvrirai tous les reins d'un » cilice; je placerai l'ignominie sur toutes les têtes; je » plongerai Israël dans les larmes comme à la mort d'un » fils unique, et tous ceux qui sont avec lui auront leur » jour de douleur. » N'est-ce pas là ce que Moïse prophétisait que vous feriez au commencement du premier mois de l'année, lorsqu'il enjoignait à tout le peuple d'Israël d'immoler l'agneau vers le soir, et qu'il annonçait d'avance que vous célébreriez dans l'amertume la solennité de ce jour, c'est-à-dire la Pâque des azymes? Car « c'est la » Pâque du Seigneur, » ajoutait-il; en d'autres termes, c'est la passion de Jésus-Christ. La prophétie a eu son accomplissement. Vous avez mis à mort Jésus-Christ, le premier jour des azymes. Et afin que la prédiction se vérifiât, le jour se convertit aussitôt en nuit; des ténèbres couvrirent la face de la terre en plein midi; et c'est ainsi que « Dieu changea vos jours de fête en deuil, et vos cantiques » de joie en lamentations. » Que dirai-je encore? La captivité et la dispersion qui vous frappèrent après la passion de Jésus-Christ, avait encore été prédite par l'Esprit saint.

XI. Oui, Ezéchiel annonce votre ruine, comme châtiment de votre déicide, et il l'annonce non pas seulement pour le siècle dans lequel elle s'est déjà consommée, mais pour le grand jour des vengeances qui viendra ensuite. Calamité universelle ! Personne n'en sera délivré, s'il n'est marqué du sang de ce même Jésus-Christ que repoussent vos dédains. Car il est écrit : « Le Seigneur me » dit : Vois-tu, fils de l'homme, ce que les anciens d'Israël » font dans les ténèbres, et ce que chacun d'eux pratique » dans le secret de sa maison. Ils ont dit : Le Seigneur ne » nous voit point; le Seigneur a délaissé la terre; et il

» me dit : Si tu te tournes d'un autre côté, tu verras des
» abominations plus grandes que celles-ci. Et il me con-
» duisit à l'entrée de la porte du Seigneur, qui regarde
» du côté du septentrion ; et voilà des femmes assises,
» pleurant Thamnuz. Et le Seigneur me dit : Fils de
» l'homme, vois-tu ce qu'ils font ? La maison de Juda se
» fait-elle donc un jeu du crime, pour s'abandonner ainsi
» à l'iniquité ? Mais si tu te tournais d'un autre côté, tu
» verrais des abominations plus grandes encore. Et il me
» conduisit dans le parvis intérieur de la maison du Sei-
» gneur, et voilà qu'à l'entrée du temple du Seigneur,
» entre le vestibule et l'autel, vingt-cinq hommes environ
» tournaient le dos au temple du Seigneur, le visage à
» l'orient, et ils adoraient le lever du soleil. Et il me dit :
» Vois-tu, fils de l'homme, ce qu'ils font ? C'était donc peu
» à la maison de Juda d'avoir fait les abominations qu'ils
» ont faites ici, puisqu'ils ont comblé la mesure de leur
» impiété, et qu'ils m'ont abreuvé d'outrages. Ainsi donc
» j'agirai dans ma fureur ; mon œil n'épargnera pas, et
» je n'aurai point pitié. Et lorsqu'ils crieront à mes oreilles
» à haute voix, je ne les écouterai point. Plus de pardon
» pour eux. — Et il cria à mes oreilles d'une voix forte,
» disant : Ceux que ma vengeance appelle pour visiter la
» ville sont proches ; chacun d'eux tient en main un in-
» strument de mort. Et voilà que six hommes venaient du
» chemin de la porte supérieure qui regarde vers l'aqui-
» lon ; et dans la main de chacun d'eux un instrument de
» mort. Un autre au milieu d'eux, revêtu d'une robe de
» fin lin, portait sur les reins une ceinture de saphir. Et
» ils entrèrent ; et ils se tinrent près de l'autel d'airain.
» Et la gloire du Dieu d'Israël descendit du chérubin où
» elle réside dans la partie découverte de la maison ; et
» elle appela celui qui était vêtu d'une robe de lin, et qui
» portait sur les reins une ceinture de saphir. Et le Sei-
» gneur lui dit : Passe à travers la ville, au milieu de Jé-
» rusalem, et marque d'un *Tau* le front des hommes qui

» pleurent et qui gémissent sur toutes les abominations
» qui se font au milieu d'elle. Et il dit aux six hommes,
» moi entendant : Suivez-le et passez au travers de la ville,
» et frappez; que votre œil n'épargne pas, et n'ayez pas
» pitié. Frappez le vieillard, le jeune homme, la jeune
» fille, l'enfant et les femmes; frappez jusqu'à la mort;
» mais ne tuez aucun de ceux sur le front desquels vous
» verrez le *Tau*. Et commencez par mon sanctuaire. »

Le sacrement de ce signe mystérieux, qui préludait d'avance à la vie des hommes, et dans lequel les Juifs ne devaient pas croire, a été annoncé par plusieurs symboles. Moïse le désignait encore dans l'Exode, lorsqu'il disait : « Le Seigneur vous chassera de la terre dans laquelle vous
» entrerez. Dispersés parmi les nations, vous n'y trou-
» verez aucun repos; vous n'aurez pas seulement où re-
» poser la plante de vos pieds. Car le Seigneur vous don-
» nera un cœur tremblant, des yeux languissants et une
» ame dévorée de douleurs. Votre vie sera comme en sus-
» pens devant vous, et vous ne croirez point à votre vie. »
La prophétie s'étant donc accomplie par son avénement, c'est-à-dire par sa naissance, que nous avons exposée plus haut, et par sa passion, dont nous avons fourni d'irrécusables témoignages, voilà pourquoi Daniel disait que « la
» vision et la prophétie étaient scellées, » parce que le Christ est le sceau et la consommation de tous les prophètes, en accomplissant tout ce qu'ils ont annoncé sur sa personne. Car, après son avénement et sa passion, « il n'y a plus ni
» vision ni prophétie. » Il a eu raison de dire, par conséquent, que sa présence parmi nous est le sceau de la vision et de la prophétie.

Pour nous, en supputant les années, et en montrant que les soixante-deux semaines et demie étaient révolues, nous avons prouvé que Jésus-Christ était venu, c'est-à-dire qu'il s'était fait chair. De plus, avoir fourni la démonstration que Jésus-Christ a souffert la passion à la fin des sept semaines et demie retranchées aux précédentes, c'est avoir

établi qu'avec l'expiration de ces soixante-dix semaines et la destruction de la ville, ont dû cesser également l'onction sacerdotale et les sacrifices.

Il nous suffit pour le moment d'avoir parcouru rapidement tout ce qui concerne le Christ, d'où il résulte qu'il s'est montré tel qu'il était annoncé, ne fût-ce que par cette concordance avec les Ecritures que nous avons rapportées, outre que le plus grand nombre les interprète avec nous contre les Juifs. En effet, ils n'oseraient ni révoquer en doute, ni contester ce qui a été écrit et que nous produisons contre eux. D'une part, comment nier des choses parfaitement d'accord avec les divines Ecritures? De l'autre, est-il possible de ne pas reconnaître comme accomplis les événements qui, d'après la prophétie, devaient suivre la passion de Jésus-Christ? En effet, le plan prophétique n'aurait pas eu son accomplissement, si Jésus-Christ, après lequel devait s'accomplir tout ce qui était annoncé, n'était pas venu pour attester que toutes les prophéties avaient eu leur consommation.

XII. Regarde toutes les nations sortant de l'abîme des erreurs humaines, pour arriver à la connaissance du Seigneur Dieu créateur et de son Christ, Dieu comme lui! Puis, nie, si tu l'oses, qu'un si merveilleux événement ait été prédit! Je t'arrête aussitôt par ces paroles que le Père adresse à son Fils dans le Psalmiste : « Tu es mon » fils; je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi, et je » te donnerai les nations pour héritage, et les extrémités » de la terre pour empire. » Tu ne seras pas mieux fondé à l'appeler fils de David au lieu de Christ, encore moins à prétendre que l'empire de la terre a été promis à David qui ne régna que sur la nation juive, plutôt qu'à Jésus-Christ qui règne sur tout l'univers par la foi à son Evangile. Ecoute encore Isaïe : « Moi le Seigneur, je t'ai appelé » dans les secrets de ma justice pour ouvrir les yeux des » aveugles, » c'est-à-dire de ceux qui étaient plongés dans l'erreur, « pour briser les liens des captifs, » c'est-à-dire

pour les délivrer de la servitude du péché ; « pour arra-
» cher à la maison de leur prison, » c'est-à-dire de la mort,
» tous ceux qui étaient assis dans les ténèbres » de l'igno-
rance. Si toutes ces merveilles s'accomplissent par Jésus-
Christ, confessons-le ! elles n'ont été prédites que pour
Jésus-Christ seul, dans qui nous les voyons s'accomplir.

XIII. Puisque les enfants d'Israël prétendent que nous
sommes dans l'erreur, quand nous reconnaissons un Christ
déjà descendu parmi nous, empruntons aux Ecritures elles-
mêmes une prescription qui leur prouve que le Christ qui
était annoncé est déjà venu. Toutefois, nous leur avons
déjà prouvé, par le témoignage des temps et les calculs de
Daniel, que le Christ est venu comme il avait été prédit. Il
fallait d'abord qu'il naquît dans Bethléem, ville de Juda.
Car il est écrit dans le prophète : « Et toi, Bethléem, tu
» n'es pas la plus petite des villes de Juda ; c'est de toi
» que sortira le chef qui gouvernera mon peuple d'Israël. »
Si le chef qui, selon toutes les prophéties, devait sortir
de la tribu de Juda et naître à Jérusalem, n'est pas en-
core né, il faut qu'il sorte un jour de la tribu de Juda et
qu'il naisse à Bethléem. Mais nous remarquons que dans
cette ville de Bethléem, il ne reste plus aujourd'hui un
seul membre de la race d'Israël. Il y a plus. Depuis que
la défense en a été portée, aucun Juif ne peut même de-
meurer dans le voisinage de cette contrée, si bien que la
menace du prophète s'est accomplie à la lettre : « Votre
» terre est déserte ; vos villes sont la proie des flammes, »
c'est-à-dire (hélas ! vous l'avez vu à l'époque de votre
guerre), « des étrangers, sous vos yeux, ont dévoré votre
» patrie ; elle est désertée comme le champ que l'ennemi
» a dévasté. » Ailleurs le prophète parle ainsi : « Vous
» verrez votre roi dans toute sa splendeur. » Qu'est-ce à
dire ? Vous verrez Jésus-Christ opérant des merveilles en
l'honneur de Dieu son Père ; vous porterez au loin vos
« regards sur la terre de Juda. » Repoussés de votre terre
natale par une rigueur que vous n'avez que trop méritée,

il ne vous est permis que de la contempler de loin. « Votre » ame sera dans la frayeur, » poursuit le prophète. Oui, sans doute, au moment de votre désastre. Je le demande, comment « un chef naîtra-t-il de la Judée ? » Comment « sortira-t-il de Bethléem, » ainsi que l'annoncent les divins oracles des prophètes, puisqu'aujourd'hui il ne reste plus dans la Judée un seul homme d'Israël de la race de qui puisse naître le Christ ? S'il n'est pas encore venu, ainsi que l'affirment les Juifs, de qui donc recevra-t-il l'onction, lorsqu'il sera venu ? En effet, la loi dit : « Il n'est » pas permis de conférer dans la captivité l'onction qui » consacre les rois. » Or, si l'onction n'est plus avec eux, ainsi que l'a prophétisé Daniel en ces mots : « L'onction » sera détruite, » il n'y a donc plus d'onction chez eux, puisqu'ils n'ont plus ni le temple ni l'autel où réside l'onction qui faisait les rois. Si donc l'onction n'existe plus, qui donnera l'onction au chef qui naîtra dans Bethléem ? ou bien, comment sortira-t-il de Bethléem, puisqu'il n'y a plus dans Bethléem aucun homme du sang d'Israël ?

Enfin montrons de nouveau, d'après les prophètes, que le Christ a déjà souffert, qu'il est déjà remonté aux cieux, et qu'il en descendra un jour, comme le prophète l'annonce.

Nous lisons dans Daniel que la ville devait être ruinée de fond en comble après son premier avénement. L'événement s'est accompli sous nos yeux. En effet, « la ville » et le sanctuaire, dit l'Ecriture, seront dissipés avec le » chef, » avec le chef, incontestablement, qui devait sortir de Bethléem et de la tribu de Juda. Il est manifeste par là que la ville devait être ruinée après que son chef y aurait subi sa passion ; ainsi le déclarent les témoignages des prophètes : « J'ai tendu les bras pendant tout le jour à un » peuple incrédule, révolté contre moi, et qui marche » dans une voie mauvaise à la suite de ses pensées. » Même langage dans les Psaumes : « Ils ont percé mes pieds et » mes mains ; ils ont compté tous mes os. Ils m'ont regardé,

» ils m'ont considéré attentivement. — Ils m'ont présenté » du vinaigre pour apaiser ma soif. » Ce n'est pas David qui a souffert toutes ces cruautés, pour avoir le droit de se les appliquer à lui-même, mais le Christ qui a été crucifié. On ne perce d'ailleurs les pieds et les mains qu'à celui qui est suspendu au bois. De là vient que David prédisait que le Seigneur régnerait du haut du bois. Car le même prophète annonçait ailleurs les fruits merveilleux de ce bois, lorsqu'il disait : « La terre a enfanté son fruit. » Oui, cette terre vierge que n'avaient pas encore arrosée les pluies, que les ondées n'avaient pas encore fécondée, cette terre de laquelle l'homme fut formé autrefois, de laquelle Jésus-Christ est né aujourd'hui d'une Vierge, selon la chair.

« Le bois, est-il dit encore, a porté son fruit. » Non pas ce bois qui, dans le Paradis, donna la mort à nos premiers parents, mais le bois de la passion de Jésus-Christ, « où a » été suspendue la vie à laquelle vous n'avez pas cru. » Bois mystérieux ! C'est par sa vertu que Moïse corrigeait autrefois l'amertune des eaux de Mara, lorsque, dans le désert, elles rendirent la vie au peuple qui allait mourir de soif, de même que nous autres, infidèles, arrachés à la nuit du siècle dans laquelle nous étions ensevelis et travaillés par une soif mortelle, c'est-à-dire privés des salutaires breuvages de la parole divine, nous avons bu l'eau du baptême, adoucie par le bois sacré de la passion, et avons recouvré la vie par cette même foi qu'Israël a répudiée, suivant cette parole de Jérémie : « Envoyez au » loin, et interrogez avec soin : y eut-il jamais rien de » semblable? Les nations ont-elles changé leurs dieux, » ces dieux, vains simulacres? Et mon peuple a changé » sa gloire pour une idole ! Le ciel en a frémi d'épou- » vante. » Quand et comment le ciel a-t-il pu frémir d'épouvante? Incontestablement lorsque Jésus-Ghrist a souffert. « Et il a tressailli d'horreur, dit Amos, et le so- » leil s'est obscurci au milieu du jour. »

Quand donc a-t-il tressailli d'horreur, sinon dans la passion de Jésus-Christ, au moment « où la terre trembla, » où le voile du temple se déchira, et où les tombeaux » s'ouvrirent? » Pourquoi cela? « Parce que mon peuple » a fait deux maux; il m'a abandonné, moi la source d'eau » vive, pour se creuser des citernes, fosses entr'ouvertes » qui ne peuvent retenir l'eau; » sans aucun doute lorsqu'ils ont refusé de recevoir Jésus-Christ, « qui est la » source d'eau vive. » Ils ont commencé à se creuser des citernes sans fond, c'est-à-dire, ils ont formé parmi les nations où ils sont dispersés, des synagogues dans lesquelles ne réside plus l'Esprit saint comme il résidait autrefois dans le temple, avant l'avénement de Jésus-Christ, qui est le temple véritable de Dieu.

C'est à cette soif de l'Esprit divin que le prophète Isaïe faisait allusion dans ces mots : « Mes serviteurs seront » dans l'abondance, et vous, vous aurez faim; mes ser- » viteurs seront désaltérés, et vous, vous aurez soif; vous » pousserez des hurlements dans l'amertume de votre » cœur. Votre nom sera pour mes élus un nom d'impré- » cation; le Seigneur vous perdra, et donnera à ses » serviteurs un autre nom qui sera béni sur toute la » terre. »

Nous rencontrons encore au livre des Rois le mystère de ce bois symbolique. Lorsque les enfants des prophètes coupaient du bois sur les bords du Jourdain, le fer de leurs haches se détacha et roula dans le fleuve. Le prophète Elisée survient. Ils lui demandent de retirer du fleuve le fer qui y était tombé. L'homme de Dieu, ayant pris un morceau de bois, le plongea aussitôt à l'endroit où avait disparu le fer. Celui-ci nagea sur l'eau; les enfants des prophètes le reprirent, tandis que le bois resta plongé sous les eaux. Ils comprirent par là que l'Esprit d'Elie revivait en lui. Quoi de plus manifeste que le sacrement de ce bois? Il signifie que ce siècle, enseveli dans le gouffre de l'erreur, est délivré de son endurcissement au baptême

par le bois de la passion de Jésus-Christ, afin que ce qui avait péri autrefois en Adam par le bois, soit réparé par le bois de Jésus-Christ, pendant que nous autres, qui avons succédé aux prophètes, nous endurons aujourd'hui les mêmes tribulations qu'éprouvèrent toujours les prophètes pour leur divine religion. Les Juifs, en effet, ont lapidé les uns, ils ont banni les autres, ils en ont immolé plusieurs; ils ne sauraient le nier.

Voilà encore le bois qu'Isaac, fils d'Abraham, portait sur ses épaules pour son sacrifice, lorsque Dieu avait demandé qu'il lui fût offert comme une victime. Mais comme c'étaient là des symboles dont le Christ se réservait la consommation, Isaac fut épargné avec son bois, et remplacé sur l'autel par un bélier dont les cornes s'étaient embarrassées dans le buisson. Le Christ, lui, porta sur ses épaules le bois du sacrifice, et appliqua son corps sur les cornes ou extrémités de la croix, la tête couronnée d'un diadème d'épines. Il fallait qu'il fût sacrifié pour toutes les nations, « celui qui fut conduit à la mort comme une brebis, » et qui n'ouvrit pas plus la bouche que l'agneau, muet » sous la main qui le tond. » Pilate a beau l'interroger, il n'en reçoit point de réponse. « Il est mort au milieu des » abaissements, après une condamnation. Mais qui racon- » tera sa génération? » Parce qu'en effet nul homme ne sut le secret de la conception et de la naissance de Jésus-Christ, lorsque la Vierge Marie fut trouvée enceinte du Verbe de Dieu. « Il a été enlevé à la terre des vivants. » Oui, sans doute, lorsqu'après sa résurrection d'entre les morts, qui eut lieu le même jour, il rentra triomphalement dans les cieux, selon la promesse prophétique d'Osée : « Ils se lèveront avant le jour pour venir vers moi, en di- » sant : Allons, retournons vers le Seigneur, parce que » c'est lui qui nous délivrera et nous sauvera. Après deux » jours, le troisième jour, » qui est celui de sa résurrection glorieuse, le même Esprit dont les Juifs ne voulurent connaître ni la naissance, ni la passion, le reçut de la terre

dans les cieux, d'où il était descendu auparavant dans le sein d'une Vierge.

Ainsi, puisque les Juifs prétendent que leur Christ, dont nous avons prouvé l'avénement par tant de témoignages, n'est pas encore venu, qu'ils reconnaissent au moins la réalité du désastre que la prophétie leur annonçait, après son avénement, comme la récompense de leurs mépris, de leur cruauté et de leur déicide. D'abord, depuis que, suivant cette parole d'Isaïe, « l'homme répudia » les abominations d'or et d'argent qu'il avait taillées pour » recevoir de vaines et stériles adorations, » c'est-à-dire depuis que les nations, qui ne sont autre chose que nous-mêmes, instruites de la vérité par la lumière du Christ, ont brisé leurs idoles, les Juifs peuvent le voir de leurs propres yeux, les paroles qui suivent ont eu leur accomplissement : « Le Seigneur des armées enlèvera aux Juifs » et à Jérusalem, entre autres choses, l'habile archi- » tecte, » qui bâtit l'église, temple de Dieu, et la cité sainte, et la maison du Seigneur. Dès ce moment, en effet, la grâce de Dieu cessa de couler chez eux. « Il a été or- » donné aux nuées de ne plus répandre leur rosée sur la » vigne de Sorech, » c'est-à-dire aux bienfaits célestes de ne plus enrichir la maison d'Israël. Pourquoi cela ? « Parce qu'elle avait produit des épines » pour en couronner le Seigneur, et qu'au lieu de la justice, elle avait poussé les cris « de malédiction avec lesquels elle l'attacha » à la croix. » Toutes les rosées des grâces précédentes ayant été ainsi retirées aux Juifs, « la loi et les prophètes » ne subsistèrent que jusqu'à Jean. » La piscine de Bethsaïde, qui guérissait les infirmités d'Israël, jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ, perdit sa vertu dès ce moment, parce que l'aveugle obstination de ce peuple est cause que le nom de Dieu est blasphémé par les Gentils, ainsi qu'il est écrit : « C'est à cause de vous que les nations blasphèment » le nom de Dieu. » C'est à eux en effet que commence cette infamie, et le temps intermédiaire qui s'écoula de

Tibère à Vespasien. Ainsi, en punition de ces crimes, « et pour n'avoir pas voulu reconnaître le Christ au temps » où il les visita, leur terre est devenue déserte, leurs » villes ont été la proie des flammes, les étrangers dé- » vorent leur patrie jusque sous leurs yeux. La fille de » Sion a été abandonnée comme la hutte après la saison » des vendanges, comme une cabane dans un champ de » concombres. Depuis quand! Depuis qu'Israël n'a point » connu le Seigneur; depuis qu'il a été sans intelligence, » qu'il a répudié son maître, et irrité la colère du Dieu » fort. »

De même, que prouve encore cette menace conditionnelle, « Si, indociles et rebelles, vous refusez de m'écouter, » le glaive vous dévorera, » sinon que le Christ est venu, et qu'ils ont péri pour n'avoir pas écouté le Christ? N'est-ce pas lui qui, dans le psaume, demande à son Père la dispersion de ce peuple? « Détruisez-les, détruisez-les » dans votre puissance! » N'est-ce pas lui encore qui appelle la ruine sur leurs têtes par la bouche d'Isaïe? « Vous » avez souffert ces maux pour moi : vous dormirez dans » l'angoisse. »

Puisqu'il était prédit, d'une part, que les Juifs seraient dispersés et détruits, à cause de Jésus-Christ; et que, de l'autre, nous voyons leur ruine et leur dispersion consommées sous nos yeux, il est manifeste que les Juifs ont subi ces désastres à cause de Jésus-Christ. Ici tout est d'accord; le sens des Ecritures, les faits et l'ordre des temps. Ou bien, s'il est vrai que Jésus-Christ, à cause duquel la prophétie leur annonçait ces calamités, n'est pas encore venu, ils les subiront donc à son avénement? Mais où prendre cette fille de Sion, qui doit être abandonnée, puisque la fille de Sion n'existe plus aujourd'hui? Où sont ces villes qui doivent être livrées aux flammes, puisqu'elles sont déjà descendues dans le tombeau? Où est cette nation à disperser, puisqu'elle est déjà errante sur toute la terre? Rendez donc à la Judée un empire que puisse

trouver Jésus-Christ, avant d'affirmer qu'il viendra un autre Jésus-Christ.

XIV. Apprenez maintenant, comme par surcroît, quel est le principe de votre erreur. Les prophètes ont décrit sous de doubles images le double avénement de Jésus-Christ. Le premier devait se manifester au milieu des abaissements de toute nature. « Il sera conduit à la mort comme » une brebis; il sera muet comme l'agneau sous la main » de celui qui le tond. Son aspect est méprisable. Il se » lèvera en la présence de Dieu comme un arbrisseau, » comme un rejeton qui sort d'une terre aride. Il n'a ni » éclat, ni beauté. Nous l'avons vu; il était méconnais- » sable, méprisé, le dernier des hommes, homme de » douleurs, familiarisé avec la misère; son visage était » obscurci par les opprobres et les ignominies. Son Père » l'a établi comme une pierre de chute et de scandale. Il » l'a placé pour un peu de temps au-dessous des anges. » — Pour moi, dit-il, je suis un ver de terre et non pas » un homme. Je suis le rebut des mortels et le jouet de la » populace. »

Ces marques d'ignominie appartiennent à son premier avénement, tandis que la grandeur et la majesté caractérisent le second. Alors il ne sera plus la pierre de chute et de scandale, il deviendra la principale pierre de l'édifice, « la pierre angulaire, réprouvée autrefois, » et placée sur le couronnement du temple, « ou bien cette pierre » qui, en se détachant de la montagne, dans le prophète » Daniel, frappe et brise » la grandeur éphémère des empires de ce monde. Ecoutons encore le même prophète sur ce second avénement ! « Et voici comme le Fils de » l'homme qui venait sur les nuées du ciel. Et il s'avança » jusqu'à l'Ancien des jours, et il fut en sa présence, et » ceux qui le servaient l'avaient conduit jusqu'à son trône. » Et il lui donna la puissance, l'honneur et le royaume. » Toutes les nations, toutes les langues, toutes les tribus » lui seront soumises. Sa puissance est une puissance éter-

» nelle qui ne sera pas transférée, et son royaume n'aura » point de déclin. » Alors son visage resplendira. Sa beauté impérissable ne connaîtra point de rivale parmi les enfants des hommes. Car il est dit : « Vous surpassez en éclat » les plus beaux des enfants des hommes. La grâce est ré- » pandue sur vos lèvres, parce que le Seigneur vous a » béni pour l'éternité. Levez-vous donc, armez-vous de » votre glaive, ô le plus vaillant des Rois ! Revêtez-vous » de votre beauté et de votre splendeur ! Voilà que votre » Père, après vous avoir abaissé un moment au-dessous » des anges, vous couronne d'honneur et de majesté. Il » vous donne l'empire sur les œuvres de ses mains. Alors » ils connaîtront celui qu'ils ont percé, et les tribus pleu- » reront amèrement sur lui en se frappant la poitrine. » Pourquoi ces pleurs et ces lamentations ? Parce qu'ils n'ont pas su le reconnaître dans les humiliations de sa vie humaine. « C'est un homme, s'écrie Jérémie; qui le con- » naîtra ? — C'est un Dieu, répond Isaïe; qui racontera » son éternelle génération ? » Ainsi encore, Zacharie nous retrace dans la personne de Jésus, et jusque dans le mystère de ce nom auguste, le double avénement de Jésus-Christ, véritable et suprême pontife du Père. En premier lieu, il est revêtu de haillons, qu'est-ce à dire? d'une chair passible et mortelle, lorsqu'il lutte contre le démon qui le tente après son baptême, et souffle la trahison au cœur de Judas. En second lieu, il est dépouillé de ses premières humiliations, qui sont comme des vêtements immondes, pour revêtir la robe éclatante et la tiare pure, c'est-à-dire la gloire et la majesté du second avénement.

Qu'il s'agisse du fils de Josédech, vous ne pourriez le soutenir, puisque celui-ci, au lieu d'avoir jamais revêtu des habits impurs, fut toujours orné de la robe et de la dignité sacerdotale qu'il ne perdit jamais. Oui, c'est bien là ce Jésus-Christ, pontife suprême de Dieu le Père, qui s'est fait victime pour nous à travers tous les abaissements,

et qui, revêtu de la robe éclatante après sa résurrection, a été nommé le pontife éternel de Dieu le Père.

Parlerai-je des deux boucs offerts par la loi mosaïque dans le jeûne public? Ne représentent-ils pas aussi le double aspect du Christ? Oui, je retrouve sous le symbole de ces deux animaux, semblables l'un à l'autre, ce même Seigneur qui doit redescendre sous la forme qu'il avait ici-bas, afin de se faire reconnaître de ceux qui l'ont outragé. L'un des deux boucs, environné d'écarlate, chargé de malédictions, couvert d'ignominies, insulté, frappé, maltraité par tout le peuple, était chassé hors de la ville et envoyé à la mort, portant ainsi les caractères manifestes de la passion de notre Seigneur, qui, après avoir été revêtu d'écarlate, après avoir subi les opprobres et les malédictions de tous, fut crucifié hors de la ville. L'autre, au contraire, sacrifié pour les péchés, et ne servant de nourriture qu'aux prêtres du temple, me retrace le dernier des jours où, purifiés de toute souillure, les pontifes du temple spirituel, c'est-à-dire de l'Eglise, jouiront des grâces les plus intimes et les plus excellentes, tandis que les autres jeûneront loin des sources du salut. Plus de doutes! le premier avénement devait s'accomplir au milieu des abaissements et des outrages; les figures qui l'annonçaient étaient obscures. Le second, au contraire, est éclatant de lumière et digne d'un Dieu. Aussi, les Juifs n'eurent-ils qu'à lever les yeux pour reconnaître cette seconde apparition à l'éclat et à la dignité dont elle brille, tandis que les voiles et les infirmités de la première, indignes de la Divinité, assurément, durent tromper leurs regards. Aussi, affirment-ils, de nos jours encore, que leur Christ n'est pas venu, parce qu'ils ne l'ont pas vu paraître dans sa majesté, ne sachant pas qu'il devait se montrer d'abord dans les abaissements et l'humiliation.

Il suffit d'avoir ainsi rapidement parcouru ce qui concerne le Christ, en témoignage qu'il est venu tel qu'il était annoncé, pour que nous comprenions d'après cette

merveilleuse concordance des divines Ecritures, que les événements annoncés par la prédiction comme devant s'accomplir après Jésus-Christ, se sont accomplis conformément aux dispositions divines. En effet, si celui, après lequel ces événements devaient s'accomplir, n'était pas venu, jamais ceux qui étaient annoncés pour sa venue n'auraient eu leur consommation. Lors donc que vous voyez toutes les nations sortir du gouffre de l'erreur humaine pour marcher à Dieu le créateur et à son Christ, vous n'osez pas nier que cette merveille ait été prédite. Si vous l'osiez, je vous opposerais sur-le-champ, comme je l'ai déjà fait, cette promesse du Père : « Tu es mon fils; » je t'ai engendré aujourd'hui; demande-moi, et je te » donnerai les nations pour héritage, et pour empire les » extrémités de la terre. » Que cette prédiction s'adresse à Salomon, fils de David, plutôt qu'à Jésus-Christ, fils de Dieu, vous ne pourriez pas davantage le soutenir. L'empire de la terre n'a point été promis au fils de David. Salomon ne régna jamais que dans la Judée. Il n'en va point de même du Fils de Dieu : il a éclairé tout l'univers des rayons de son Evangile. « Son trône est éternel, » disent les livres saints. L'éternité convient-elle au Fils de Dieu ou à Salomon, roi d'un jour et qui ne régna que sur Israël? En effet, les nations qui ne connaissaient pas Jésus-Christ, l'invoquent aujourd'hui; les peuples marchent vers Jésus-Christ qu'ils ignoraient autrefois ! Tu ne peux en appeler à l'avenir, quand tu vois l'événement se réaliser sous tes yeux. Nie donc que ces événements aient été prédits, quoiqu'ils soient manifestes pour tous; ou qu'ils aient été accomplis, quoique nous les lisions dans les Ecritures : ou bien si tu ne peux nier ni l'un ni l'autre, il faut bien qu'ils se soient accomplis dans la personne de celui que désignaient les prophéties.

CONTRE HERMOGÈNE,

OU

CONTRE L'ÉTERNITÉ DE LA MATIÈRE.

I. Nous avons coutume d'opposer aux hérétiques, comme argument abrégé, la prescription de la postériorité. En effet, de ce que la règle de la vérité qui, même déclara d'avance qu'il y aurait des hérésies, est venue la première, il sort la présomption que les doctrines de l'hérésie sont postérieures, puisqu'elles étaient annoncées d'avance par la règle de la vérité qui les précéda. Or, la doctrine d'Hermogène est née d'hier, c'est un homme de notre temps qui vit au milieu de nous. Son génie inquiet le destinait naturellement à l'hérésie. Il se croit éloquent, parce qu'il parle beaucoup; son impudeur, il la décore du nom de fermeté, et dire du mal de tout le monde, il l'appelle l'office d'une conscience vertueuse. Ajoutez à cela qu'il peint d'une manière illicite (1), et qu'il réitère le mariage; d'un côté, faisant servir la loi de Dieu au profit de la passion; de l'autre, la méprisant dans les pratiques de son art; deux fois faussaire, ici en cautérisant les consciences, là en mutilant les Ecritures; adultère depuis les

(1) On lui reprochait de peindre les images des faux dieux.

pieds jusqu'à la tête, et dans sa doctrine et dans sa chair, puisqu'il s'est associé à la contagion de ceux qui réitèrent le mariage, et que l'apostolique Hermogène lui-même n'a pas persévéré dans sa discipline. Mais qu'importe la personne? Je n'ai affaire qu'à la doctrine. Il ne semble pas qu'il reconnaisse un Seigneur Jésus-Christ différent du nôtre. Toutefois, il le fait autre qu'il le reconnaît; que dis-je? il enlève à Dieu tout ce qu'il est, en ne voulant pas qu'il ait créé de rien l'universalité des êtres. En effet, après être passé des Chrétiens aux philosophes, de l'Eglise à l'Académie et au Portique, voilà qu'il s'avise d'établir avec les Stoïciens une Matière, contemporaine du Seigneur, puisqu'elle a toujours été, n'ayant jamais pris naissance, n'ayant jamais été faite, sans commencement ainsi que sans fin, et dont le Seigneur se serait ensuite servi pour disposer toutes choses.

II. Voici par quels arguments ce détestable peintre a coloré cette première ombre, assurément dépourvue de lumière. Il établit, comme préliminaire, que le Seigneur a produit l'universalité des êtres ou de lui-même, ou de rien, ou de quelque chose, afin qu'après avoir montré qu'il n'a pu les produire ni de lui-même, ni de rien, il démontre ensuite ce qui reste, c'est-à-dire qu'il les a produits de quelque chose, et que ce quelque chose, c'était la Matière. Il n'a pu les tirer de lui-même, dit-il, parce que tous les êtres, tirés de la substance du Seigneur, auraient été autant de parcelles de lui-même. Or, Dieu n'admet aucun partage, puisqu'il est indivisible, immuable et toujours identique en sa qualité de Seigneur. D'ailleurs, s'il eût créé quelque chose de lui-même, il n'aurait été qu'une portion de lui-même. Il faudrait alors regarder comme imparfait tout ce qui se ferait et tout ce qu'il ferait, par la raison que cette chose se ferait d'un côté, tandis qu'il la ferait de l'autre. Ou bien, si c'est Dieu tout entier qui a fait la chose tout entière, le voilà dès-lors tout à la fois complet et incomplet, parce qu'il faudra

qu'il soit complet pour se produire lui-même, et incomplet pour se produire de lui-même. Or, là est la difficulté ; car s'il existait, il ne deviendrait point, il serait. D'autre part, s'il n'existait pas, il ne produirait pas, puisqu'il n'aurait pas l'être. Celui qui existe toujours, ne se fait pas : il subsiste dans le siècle des siècles. Par conséquent, Dieu n'a point produit les êtres de lui-même, puisqu'il n'appartenait point à sa nature de pouvoir les produire de lui-même.

Que Dieu n'ait pu les créer de rien, Hermogène essaie de le prouver ainsi. Dieu est bon et très-bon. Il veut faire des choses bonnes et très-bonnes comme lui-même ; ou plutôt, Dieu ne veut et ne fait que des choses bonnes et très-bonnes. Il faudrait donc que, conformément à sa nature, tous les êtres qu'il aurait produits fussent bons et très-bons. Or, l'expérience atteste qu'il en a créé de mauvais, ce qui n'a pu provenir de son choix et de sa volonté, parce que, s'il ne consultait que son choix et sa volonté, il ne ferait rien que de convenable et de digne de lui. Il faut en conclure que ce qu'il n'a pu faire par un acte de sa volonté, a été engendré par quelque substance mauvaise, la Matière sans doute.

III. Il ajoute encore : Dieu a toujours été Dieu ; toujours aussi il a été Seigneur ; pas un moment où il n'ait été Dieu. Or, il ne pourroit avoir été toujours Seigneur, non plus que toujours Dieu, si quelque chose n'avait toujours existé autrefois, dont il fût toujours le Seigneur ; donc la Matière a toujours existé avec Dieu.

Hâtons-nous de réduire au néant cette dernière opinion d'Hermogène que j'ai cru devoir ajouter ici à cause de ceux qui ne comprennent pas pourquoi cette addition, afin qu'ils sachent que tous ses autres raisonnements sont aussitôt réfutés que compris. Nous déclarons que le nom de Dieu a de toute éternité résidé en lui-même ; mais il n'en va point ainsi du nom de Seigneur, parce que la nature de l'un et de l'autre diffère. Dieu est le nom de la

substance elle-même, c'est-à-dire de la divinité. Seigneur, au contraire, n'est pas le nom de la substance, mais de la puissance ; la substance a toujours existé avec son nom, qui est Dieu. Seigneur est la mention d'une chose nouvellement survenue. Car, à dater du jour où il y eut pour la première fois des êtres sur lesquels s'exerça la puissance du Seigneur, dès ce moment il est devenu et il a été appelé Seigneur, par cet accroissement de puissance. Parce que Dieu est père, Dieu est aussi juge ; mais il ne s'ensuit pas qu'il ait toujours été père, ni qu'il ait toujours été juge, parce qu'il a toujours été Dieu. En effet, il n'a pu être père avant d'avoir un fils, ni juge avant qu'il y eût des offenses. Or, il y a eu un temps où il n'existait ni offense pour faire de Dieu un juge, ni fils pour faire de lui un père. De même, il n'a pas été Seigneur avant le domaine qui le constituât Seigneur ; mais comme il devait être Seigneur un jour, ainsi qu'il est devenu père par un fils, ainsi qu'il est devenu juge par une offense, il est devenu Seigneur par les êtres qu'il avait créés pour le servir.

— Pures subtilités ! s'écrie Hermogène.

— Nous avons pour nous le patronage de l'Ecriture, qui distingue en Dieu ces deux noms, et les manifeste chacun en leur temps. En effet, Dieu s'appelle d'abord Dieu, ce qu'il était toujours : « Au commencement, Dieu créa le » ciel et la terre. » Ensuite, tant qu'il crée les êtres dont il allait devenir Seigneur, il dit encore simplement : « Et » Dieu dit.... Et Dieu fit.. Et Dieu vit... » Nul part alors de Seigneur. Mais il n'a pas plutôt créé l'univers et surtout l'homme lui-même, qui devait seul connaître son Seigneur, qu'il se surnomme Seigneur. Alors aussi il ajoute à son nom ce titre : « Et le Seigneur Dieu prit l'homme » qu'il avait formé.... Et le Seigneur Dieu commanda. » Dès ce moment, Dieu qui n'était que Dieu, devint Seigneur, depuis qu'il y eut un domaine dont il fût le maître. Jusque là, il était Dieu pour lui-même ; il commença d'être Dieu pour les choses, lorsqu'il en fut le Seigneur. Consé-

quemment, plus on s'imagine que la Matière a toujours subsisté, par la raison que Dieu a toujours été Seigneur, plus il est constant que rien n'a existé, puisqu'il est certain que Dieu n'a pas toujours été Seigneur.

J'ajoute encore une réflexion à cause de ceux qui ne comprennent pas; — Hermogène en est la dernière limite, — et je retourne contre lui ses propres conceptions. Puisqu'il nie que la Matière ait pris naissance ou qu'elle ait été faite, je trouve encore que le nom de Seigneur ne convient pas à Dieu par rapport à la Matière, car il faut nécessairement qu'elle ait été libre, puisque n'ayant point eu de commencement, elle n'a pu avoir de Créateur : ce qui existe par soi-même n'est asservi à qui que ce soit. Par conséquent, depuis que Dieu a exercé sur elle sa puissance, en produisant à l'aide de la Matière, dès ce moment, la Matière en subissant l'action de Dieu à titre de Seigneur, prouve invinciblement que Dieu n'a pas été Seigneur de tout temps.

IV. C'est par là donc que je commencerai à traiter de la Matière, puisque, dans ce système, Dieu l'assimile à lui-même, c'est-à-dire qu'elle n'est jamais née, qu'elle n'a jamais été faite, qu'elle est éternelle, n'ayant jamais eu de commencement, ne devant jamais avoir de fin. Quelle est l'origine de Dieu, sinon l'éternité? Quelle est la nature de l'éternité, sinon d'avoir toujours été, et d'être destinée à toujours subsister, en vertu de son privilége, qui veut qu'elle n'ait ni commencement ni fin. Si c'est là le caractère distinctif de Dieu, il n'appartiendra qu'à Dieu dont il est le caractère distinctif. Communiquez-le à un autre, il cesse dès-lors d'être le caractère distinctif de Dieu, qui le partage avec celui auquel vous l'assignez : « Quoiqu'il » y en ait qui soient appelés dieux, soit dans le ciel, soit » sur la terre, il n'y a d'ailleurs qu'un seul Dieu, qui est » le Père, duquel procèdent toutes choses; » raison de plus pour que chez nous, ce qui est le caractère distinctif de Dieu lui appartienne à lui seul; encore un coup, un attribut qui lui serait commun avec un autre, ne serait plus

son caractère distinctif. S'il y a un Dieu, il faut que ce caractère soit unique, pour n'appartenir qu'à un seul. Ou bien, qu'y aura-t-il d'unique et de singulier, sinon l'être auquel rien ne se compare? Qu'y aura-t-il de suréminent, sinon l'être qui domine sur toutes choses; sinon l'être qui est avant toutes choses et de qui procèdent toutes choses? Dieu est le seul qui possède ces attributs, et en les possédant seul, il est un. Qu'un autre les possède, il y aura dès-lors autant de dieux qu'il y aura d'êtres possédant ce qui caractérise un Dieu. Hermogène introduit donc deux divinités. Il fait la Matière l'égale de Dieu. Il faut nécessairement que Dieu soit un, parce que Dieu est l'être souverainement grand; or, il n'y a d'être souverainement grand qu'autant qu'il est unique; l'être auquel on donne un égal cesse d'être unique, et la Matière devient l'égale de Dieu, lorsqu'on la fait éternelle.

V. — Mais Dieu est Dieu; la Matière est la Matière, répond Hermogène. — Comme si la diversité des noms empêchait l'égalité, puisque l'essence fondamentale est la même! Que la nature et la forme diffèrent, peu importe, si la substance est identique. Dieu n'a jamais pris naissance. La Matière n'est-elle pas comme lui étrangère à la naissance. Dieu a toujours été. La matière aussi n'a-t-elle pas toujours été? Tous deux sans commencement, tous deux sans fin, tous deux principes de l'universalité des êtres, aussi bien celui qui a produit que celle avec laquelle il a produit. Car la Matière ne peut pas ne pas être l'auteur de toutes choses, puisqu'elle a fourni sa substance à l'universalité des êtres.

Que répondra Hermogène? Dira-t-il que la matière, tout en ayant quelque chose de Dieu, ne peut pas être assimilée à Dieu, parce que ne possédant pas la plénitude de la Divinité, elle répugne à la plénitude de la comparaison? Mais qu'a-t-il laissé de plus à Dieu, pour qu'il semble n'avoir point accordé à la Matière tout ce qui constitue Dieu?

La Matière, replique-t-il, se gouvernera de telle ma-

nière, que l'autorité et la substance de Dieu demeureront sauves, en tant qu'il sera réputé le seul et le premier auteur, ainsi que le maître de toutes choses.

— Mais la vérité, en défendant l'unité de Dieu, exige que ce qui est à lui n'appartienne qu'à lui. La chose lui appartiendra quand elle n'appartiendra qu'à lui seul. De là vient qu'il est impossible d'admettre aucun autre Dieu, parce qu'il n'est donné à qui que ce soit de posséder quelque chose de ce qui fait le Dieu.

— Quoi donc, dis-tu, n'avons-nous pas quelque chose de Dieu? — Oui. Nous l'avons et nous continuerons de l'avoir par emprunt, mais non pas de notre propre fonds. En effet, nous serons des dieux, si nous méritons d'être tels qu'il nous l'annonça d'avance : « J'ai dit : vous êtes » des dieux. — Dieu a siégé dans l'assemblée des dieux; » mais cela en vertu de sa grâce, et non à titre de propriété, parce qu'il est le seul qui fasse des dieux. Toi, au contraire, tu donnes en propre à la Matière ce qu'elle a de commun avec Dieu; ou bien, si elle a reçu ce qui caractérise Dieu, je veux dire l'attribut de l'éternité, il faut donc croire qu'elle a un principe commun avec Dieu, et qu'elle n'est pas Dieu. Mais quelle contradiction que de lui accorder un principe commun avec Dieu, et de vouloir que le principe qu'Hermogène ne refuse pas à la Matière soit le privilége exclusif de Dieu!

VI. Il reste à Dieu, répond-il, d'être le premier et le seul auteur de toutes choses; d'être le Seigneur de toutes choses, et de ne pouvoir être comparé à qui que ce soit. Puis, il va tout à l'heure en gratifier la Matière. « Je suis le » Dieu, » déclare le Tout-Puissant; « et il a juré souvent » par lui-même, qu'il n'y avait pas d'autre Dieu que lui. » Mais Hermogène lui donnera un solennel démenti; car voilà la Matière devenue l'égale de Dieu, n'ayant jamais été faite, n'ayant jamais reçu la naissance, aussi étrangère à un commencement qu'à une fin. Dieu dira : « Je suis le » premier. » Et comment sera-t-il le premier, puisque

la Matière lui est coéternelle? Entre des êtres coéternels et contemporains, point de rang, ou bien la Matière est également la première. « Moi seul j'ai étendu les cieux. » Il se trompe; il ne les a étendus qu'avec celle qui lui a donné de quoi les étendre. Quand Hermogène déclare que la Matière exista sans porter atteinte à l'essence de Dieu, prends garde que nous ne lui répliquions, Dieu exista sans porter atteinte à l'essence de la Matière, pourvu néanmoins que l'essence soit commune. Il restera donc à la Matière d'avoir existé, mais avec Dieu, comme à Dieu d'avoir été seul, mais avec elle. Elle sera la première avec Dieu, parce que Dieu sera le premier avec elle; de plus, elle ne pourra être comparée à Dieu, parce que Dieu ne pourra lui être comparé; elle est auteur de l'univers avec Dieu; elle est souveraine avec lui. Voilà comme Dieu a quelque chose de la Matière, et non tout ce qui la constitue : Hermogène ne lui a donc rien laissé qu'il n'ait accordé également à la Matière; de sorte que la Matière est moins élevée jusqu'à Dieu, que Dieu n'est élevé jusqu'à la Matière. Ainsi donc, puisque les attributs distinctifs de Dieu, tels que d'avoir toujours été, de ne connaître ni commencement ni fin, d'être le premier et le seul auteur de toutes choses, conviennent également à la Matière, je le demande, où sont les caractères différents et étrangers à Dieu que la Matière possède en propre, et qui l'empêchent d'être comparée à Dieu? Là où se retrouvent tous les attributs propres à un Dieu, il y a présomption que tout le reste se ressemble.

VII. Hermogène déclare-t-il que la Matière est moindre que Dieu, inférieure à lui, que par conséquent elle en diffère, et conséquemment encore n'admet pas de comparaison avec un être plus grand qu'elle et supérieur à elle? Je lui oppose cette prescription; ce qui est éternel et incréé n'admet ni diminution ni abaissement, parce que ce privilége fait Dieu tout ce qu'il est, c'est-à-dire un être qui ne sera ni inférieur, ni soumis à personne, je me trompe,

qui sera plus grand, plus élevé que tous. De même que tous les êtres qui naissent et finissent, et par là même ne sont pas éternels, puisque le caractère de l'éternité, c'est de n'avoir ni commencement ni fin, comportent dès leur origine ce qui répugne à un Dieu, je veux dire la diminution et l'abaissement, parce qu'ils sont nés ou qu'ils ont été faits, de même Dieu les repousse invinciblement, parce qu'il n'a pas pris naissance et qu'il n'a pas été fait. Or, telle est l'essence de la Matière. Par conséquent, ces deux êtres, éternels, puisqu'ils n'ont jamais pris naissance et n'ont jamais été faits, Dieu et la Matière, possédant également, en vertu de la communauté de leur essence, ce qui ne comporte ni diminution ni abaissement, l'éternité, en d'autres termes, nous déclarons que l'un n'est pas plus petit ou plus grand que l'autre; que l'un n'est pas plus élevé ou plus abaissé que l'autre, mais qu'ils sont tous les deux également grands, également élevés, également heureux de ce bonheur parfait et inaltérable qui s'appelle l'éternité. Nous ne ressemblerons pas en effet aux nations qui, toutes contraintes qu'elles sont de confesser un Dieu, ne laissent pas néanmoins de le placer au-dessous des autres. La divinité n'admet pas de degré, puisqu'elle est unique. Si elle se trouve dans la Matière, par la raison qu'elle est incréée, n'a jamais été faite, et possède l'éternité, la divinité se trouvera des deux côtés, attendu que nulle part elle ne peut être inférieure à elle-même. Comment alors Hermogène ose-t-il établir des distinctions? Comment ose-t-il soumettre la matière à Dieu, celle qui est éternelle à celui qui est éternel, celle qui est incréée à celui qui est incréé, celle qui est auteur à celui qui est auteur, celle qui peut dire : Et moi aussi je suis la première; je suis avant toutes choses, et c'est de moi que dérivent toutes choses. Nous sommes égaux, nous avons existé ensemble, tous deux sans commencement et sans fin, tous deux sans auteur, tous deux sans Dieu. Quel Dieu donc m'asservit à un Dieu contemporain, coéternel? Est-ce parce qu'il se nomme

Dieu? Mais moi aussi j'ai mon nom. Ou bien, moi je suis Dieu, et lui il est la Matière, parce que nous sommes tous deux ce qu'est l'un de nous. Croyez-vous donc que l'hérétique n'ait pas élevé la Matière jusqu'à Dieu, quoiqu'il prétende la lui soumettre.

VIII. Il y a mieux; il l'élève au-dessus de Dieu lui-même, et c'est Dieu plutôt qu'il asservit à la Matière, lorsqu'il veut que Dieu ait tout produit à l'aide de la Matière. Si en effet il s'en servit pour créer l'univers, voilà que la matière lui est supérieure, puisqu'elle lui fournit les éléments de son œuvre, et Dieu est soumis à la Matière, puisqu'il a eu besoin de sa substance. Personne, en effet, qui n'ait besoin de la chose qu'il emploie; personne qui ne soit soumis à la chose dont il a besoin pour pouvoir s'en servir; conséquemment personne qui, en se servant d'un bien étranger, ne soit inférieur à celui dont il emploie la chose. Personne enfin qui, en accordant à un autre d'user de ce qui lui appartient, ne soit par là même supérieur à celui qu'il investit de ce droit. Il suit de là que la Matière n'a point eu besoin de Dieu, mais qu'à ce Dieu qui avait besoin d'elle, elle s'est montrée riche, libérale, magnifique, parce qu'il était inférieur à elle, j'imagine, condamné à la faiblesse, et inhabile à créer de rien ce qu'il voulait. Grand et signalé service qu'elle rendit à Dieu! Par elle, il a eu de quoi faire reconnaître aujourd'hui sa divinité, et proclamer sa toute-puissance, excepté toutefois qu'il n'est pas tout-puissant, s'il n'a point la puissance de tirer du néant toutes choses! Toujours est-il que la Matière a gagné par là d'être reconnue la contemporaine et l'égale de Dieu, ou, pour mieux dire, sa protectrice, à moins cependant qu'elle ne soit connue comme telle que d'Hermogène et des philosophes, qui sont les patriarches des hérétiques. Car elle est encore cachée pour les prophètes, pour les Apôtres, et j'imagine aussi pour Jésus-Christ.

IX. Que, pour créer le monde, Dieu se soit servi de

la Matière en qualité de Seigneur, Hermogène ne peut le soutenir : Dieu n'a pu être le Seigneur d'une substance qui lui est égale.

— Mais il s'en est servi probablement à titre précaire.

— Oui, si bien à titre précaire, mais non comme possesseur d'un domaine à lui, que toute défectueuse que fût la Matière, il eut le courage d'employer une substance mauvaise, apparemment par la nécessité de sa faiblesse, qui l'empêchait de créer les êtres de rien, mais non par un acte de sa puissance ; car s'il avait pu, en sa qualité de Dieu, commander à la Matière qu'il savait mauvaise, Seigneur et infiniment bon, il eût commencé par en corriger la nature défectueuse, afin d'employer une substance bonne au lieu d'une mauvaise. Toutefois, comme il n'était que bon, sans être Seigneur, il l'employa telle qu'il la trouva, montrant ainsi qu'il était contraint de céder à la nature de la Matière, puisque, s'il en eût été le Seigneur, il l'aurait réformée. En effet, c'est ainsi qu'il faut répondre à Hermogène, lorsqu'il soutient que Dieu employa la Matière, en vertu de son titre de Seigneur, mais non comme une chose qui fût à lui, puisqu'elle n'avait pas été créée par lui. Il suit de là que le mal vient de Dieu ; car s'il n'en est pas l'auteur, puisque ce n'est pas lui qui l'a fait, toujours est-il qu'il le permet, puisqu'il en est le Seigneur. Si au contraire la Matière n'est pas à Dieu, en tant que le mal n'est pas à lui, dès qu'il se sert du bien d'autrui, ou il l'a employé par une sorte de tolérance, attendu qu'il en avait besoin, ou il l'a usurpé violemment, attendu qu'il était le plus fort. Car on prend le bien d'autrui de ces trois manières, ou en vertu de son droit, ou par autorisation, ou à main armée, c'est-à-dire, domaine, titre précaire, violence. Il n'y a pas lieu au domaine ; qu'Hermogène choisisse donc ce qui est le plus convenable à un Dieu, qu'il ait créé le monde avec la Matière préexistante, ou à titre précaire, ou par violence.

X. Dieu n'aurait-il donc pas fait plus sagement de ne

créer absolument rien, que de créer quelque chose à titre précaire, ou par violence, et cela avec une substance mauvaise? En supposant même que la Matière fût infiniment bonne, ne devait-il pas regarder comme indigne de lui, de créer quoi que ce soit avec le bien d'autrui, quelque bon qu'il fût? Il a manqué de prudence, si produisant le monde à cause de sa gloire, il n'est parvenu qu'à prouver qu'il est le débiteur d'une substance étrangère, et qui plus est, dépourvue de bonté.

—Fallait-il donc, reprend Hermogène, qu'il créât toutes choses de rien, pour que l'on mît aussi les maux sur le compte de sa volonté?

—En vérité, il faut que l'aveuglement des hérétiques soit grand pour raisonner ainsi, lorsqu'ils supposent un autre dieu bon et très-bon, parce qu'ils regardent le Créateur comme l'auteur du mal, ou bien lorsqu'ils élèvent la Matière jusqu'au Créateur, pour que le mal provienne de la Matière et non du Créateur, puisqu'aucun Dieu n'est à l'abri de cette accusation, et va passer pour l'auteur du mal, quel qu'il soit, dès que, sans avoir fait le mal par lui-même, il permit à qui que ce soit et n'importe comment, de le produire. Qu'Hermogène le sache donc, en attendant que nous établissions ailleurs la distinction et la cause du mal, son blasphème n'avance rien. En effet, voilà que Dieu devient, sinon l'auteur, au moins l'approbateur du mal, puisque, malgré sa bonté infinie, il supporta, si long-temps avant la formation du monde, la perversité de la Matière, qu'il aurait dû réformer en sa qualité de Dieu bon et opposé au mal. Point de milieu! Ou il a pu la corriger et il ne l'a pas voulu; ou il l'a voulu, mais il ne l'a pas pu, Dieu sans puissance. S'il l'a pu sans le vouloir, il est mauvais lui-même, puisqu'il a favorisé le mal. Dès-lors il peut en être regardé comme l'auteur, parce qu'il a beau ne l'avoir pas créé, toutefois, s'il n'avait pas voulu qu'il existât, il n'existerait point; il a donc créé personnellement ce à quoi il a permis d'être. Con-

nais-tu quelque chose de plus honteux? S'il a voulu l'existence d'une chose qu'il a refusé de produire par ses propres mains, il s'est mis en contradiction avec lui-même, en voulant l'existence d'un être qu'il n'a pas voulu produire, et en ne voulant pas produire un être dont il a voulu l'existence. Il en a voulu l'existence comme si c'était un bien; il n'a pas voulu le produire comme si c'était un mal. Ce qu'il a déclaré mauvais en refusant de le produire, il l'a proclamé bon en lui permettant d'être; en supportant le mal comme quelque chose de bon, au lieu de l'extirper sur-le-champ, il se trouve en être le promoteur : crime, si c'est volontairement; honte, si c'est par nécessité. En un mot, Dieu n'est plus que l'esclave ou le complaisant du mal, dès qu'il a vécu avec la perversité de la Matière, à plus forte raison s'il a opéré sur une Matière perverse.

XI. Toutefois, où sont les preuves d'Hermogène pour nous persuader que la Matière est mauvaise? Car il ne pourra s'empêcher d'appeler mauvais ce à quoi il assigne le mal en partage. Nous avons établi en principe que ce qui est éternel n'admettant ni diminution ni abaissement, ne peut être regardé comme inférieur à un autre être coéternel. Conséquemment, nous disons que le mal ne lui convient pas davantage, parce qu'en vertu de l'éternité qu'il possède, on ne peut abaisser ce qui répugne à toute espèce d'abaissement. Mais, puisque d'ailleurs il est démontré que ce qui est éternel, tel que Dieu, et par quoi Dieu est seul en étant éternel, et bon en étant Dieu, est l'Etre souverainement bon, comment la Matière sera-t-elle un mal, elle qui, en sa qualité d'éternelle, doit être nécessairement regardée comme l'être souverainement bon? Ou bien si ce qui est éternel peut être cru un mal, ce mal, en sa qualité d'éternel, sera invincible et insurmontable. Il faudra en conclure que vainement nous travaillons à « retrancher ce mal du milieu de nous; » que vainement Dieu nous le recommande et nous le prescrit; c'est trop peu, que vainement Dieu s'en constitue le juge, par con-

séquent que ses châtiments seront injustes. Que si le mal doit finir le jour « où le démon, qui en est comme le chef, » aujourd'hui relégué dans le puits de l'abîme, aura été » précipité dans les flammes que Dieu prépara pour lui et » pour ses anges; où la manifestation des enfants de Dieu » aura délivré toute créature du mal, parce qu'elle est » soumise à la vanité; » où rendus à leur innocence et à leur intégrité primitives, « les troupeaux iront à la pâture » avec les bêtes féroces, et les enfants à la mamelle se » joueront avec l'aspic; où le Père aura placé comme un » escabeau sous les pieds du Fils ceux qui le combattaient, » c'est-à-dire les artisans du mal; en un mot, si le mal doit avoir une fin, il faut nécessairement qu'il ait commencé, et voilà que la Matière aura un commencement, puisqu'elle doit finir avec le mal. Ce qui est regardé comme mal doit participer à l'essence du mal.

XII. Eh bien! d'accord : la Matière est mauvaise, et très-mauvaise par nature conséquemment, de même que Dieu est bon et très-bon, aussi en vertu de sa nature. Il faut nécessairement que la nature demeure fixe et déterminée, aussi constamment attachée au mal dans la Matière, qu'inébranlable et immuable dans le bien, chez Dieu. En effet, si la nature pouvait dans la Matière passer du mal au bien, il s'ensuivrait que dans Dieu elle peut passer du bien au mal.

— Mais si la nature n'admet pas de changement, me dira-t-on, « les pierres ne pourront donc susciter des en- » fants à Abraham; les races de vipères produire des fruits » de pénitence, ni les enfants de la colère devenir les en- » fants de la paix? »

— C'est sans fondement que tu allègues ces exemples, ô homme! car des choses qui ont eu un commencement, telles que des pierres, des vipères et des hommes, n'ont rien de commun avec la question de la Matière qui est incréée. Par là même que leur nature a eu un commencement, elle peut avoir une fin. Mais n'oublie pas que la

Matière a été une fois pour toutes reconnue éternelle, puisqu'elle n'a ni auteur ni commencement, et que, par conséquent, il faut regarder sa nature comme immuable et incorruptible, d'après le principe que nous oppose Hermogène lui-même, lorsqu'il nie que Dieu ait rien pu produire de lui-même, parce que l'Etre éternel ne change pas, tandis qu'il perdrait ce qu'il est en devenant par le changement ce qu'il n'était pas, s'il n'était pas éternel. Quant au Seigneur éternel, il ne peut être autre chose que ce qu'il est toujours. Eh bien ! je le réfuterai par sa propre déclaration. Je puis attaquer la Matière au même titre, puisque voilà que Dieu tire des choses bonnes et très-bonnes d'une Matière mauvaise et même très-mauvaise : « Et Dieu » vit qu'elles étaient bonnes, et Dieu les bénit, » parce qu'elles étaient très-bonnes, apparemment, et non parce qu'elles étaient mauvaises et très-mauvaises. La Matière a donc subi une transformation, et s'il en est ainsi, elle a perdu l'essence fondamentale de l'éternité; en un mot, sans sa forme, elle est anéantie. Mais l'éternité ne peut se perdre, parce que, si elle n'est pas inamissible, l'éternité n'est pas. Elle n'a donc pu subir aucune transformation, parce que si l'éternité existe, l'éternité ne peut changer.

XIII. Mais, comment, demandera-t-on, des créatures qui n'ont pas subi de transformation, ont-elles pu naître bonnes en sortant de la Matière? Comment la semence de ce qui est bon et très-bon se trouve-t-elle déposée dans ce qui est mauvais et très-mauvais? Assurément un arbre qui est bon ne produit pas de mauvais fruits, parce que sans bonté point de Dieu; de même qu'un arbre mauvais n'en produit pas de bons, parce que, point de Matière si elle n'est très-mauvaise. Ou bien non, donnons-lui quelques germes de bonté : elle cesse alors d'avoir une nature uniforme, c'est-à-dire complètement mauvaise; pour revêtir une double nature, moitié bonne et moitié mauvaise. Ici on demandera de nouveau si, dans un sujet

bon et mauvais, « peuvent s'allier la lumière et les té-
» nèbres, la douceur et l'amertume. » Ou bien si des choses aussi différentes que le bien et le mal ont pu se réunir dans la Matière, et composer sa double nature, féconde en fruits de l'une et de l'autre espèce, les biens ne peuvent pas plus dès-lors être imputés à Dieu, que les maux ne lui sont imputés. Comme ils dérivent également de la propriété de la Matière, ils appartiennent également à la Matière. A ce prix, nous ne devons plus à Dieu aucune action de grâces pour ses biens, plus aucun reproche pour ses maux. Il n'a rien fait par sa propre volonté. Qu'est-il donc? l'esclave de la Matière.

XIV. On a beau dire, en effet, que tout en produisant les biens à l'occasion de la Matière, il ne laisse pas de les avoir créés par choix et volonté, en découvrant ce qu'il y avait de bon dans la Matière, quoique ce soit là encore une honte pour Dieu, toujours est-il que quand il tire les maux de la Matière, même en ne les produisant que malgré lui, il devient l'esclave de la Matière, puisqu'il ne peut les tirer d'une substance mauvaise que malgré lui, car il est bon; par nécessité, car c'est malgré lui; par un acte de servitude, car il obéit à la nécessité. Qu'il ait créé le mal par nécessité ou librement, qu'y a-t-il là de plus honorable? En effet, il l'a créé par nécessité, s'il l'a tiré de la Matière : il l'a produit librement, s'il l'a créé de rien. Vainement donc tu travailles à justifier Dieu du reproche d'avoir créé le mal; dès qu'il l'a tiré de la Matière, le mal sera imputé à celui qui l'a fait, en tant qu'il en a été la cause efficiente. Sans doute, il y a une différence de dire qu'il l'a tiré de quelque part ou qu'il l'a produit de rien. Mais peu importe d'où il l'a tiré, pourvu qu'il l'ait tiré d'où cela était le plus digne de lui? Or, il était plus digne de lui de le créer par un acte de sa volonté plutôt que par un acte de la nécessité, c'est-à-dire de le faire sortir du néant plutôt que de la Matière. Il est plus raisonnable aussi de croire que Dieu a été libre plutôt qu'esclave dans la création du

mal : quelle que soit sa puissance, la puissance lui convient plus que la faiblesse.

Mais si nous accordons, d'une part, que la Matière ne renfermait en elle rien de bon, de l'autre, que Dieu a produit par sa propre vertu tout ce qu'il a produit de bon, il va s'élever encore d'autres difficultés. D'abord, si nulle espèce de bien ne se trouvait dans la Matière, le bien n'est donc pas sorti de la Matière, puisque la Matière n'en possédait aucun germe. En second lieu, s'il n'est pas sorti de la Matière, il est donc sorti de Dieu. S'il n'est pas sorti de Dieu, il est donc sorti du néant. D'après le système d'Hermogène, il n'y a plus que cela.

XV. Or, si le bien n'est pas le produit de la Matière, parce qu'il ne résidait pas en elle, attendu qu'elle est mauvaise, ni de Dieu, parce que rien ne peut être créé de Dieu, comme l'établit Hermogène, il suit de là que le bien a été fait de rien, puisqu'il n'est le produit de personne, de Dieu pas plus que de la Matière. Mais si le bien a été créé de rien, pourquoi pas le mal aussi? Il y a mieux; pourquoi toutes les créatures ne sont-elles pas sorties du néant, si quelque chose en est sorti, à moins que la puissance divine, qui a tiré une chose du néant, ait été impuissante à en tirer toutes choses? Dira-t-on que le bien est sorti d'une Matière mauvaise, puisqu'il ne sort ni du néant ni de Dieu? Il faut donc que, contrairement à l'immutabilité, privilége de ce qui est éternel, il ait son origine dans la transformation de la Matière. Hermogène niera aussitôt que le bien ait pu sortir de la Matière dont on le fait sortir. Il est nécessaire cependant qu'il soit sorti de quelqu'une des choses d'où il a nié qu'il ait pu sortir.

D'ailleurs, si le mal n'a pu sortir du néant sans que Dieu en devienne l'auteur, par la raison qu'on l'imputerait à sa volonté, et qu'il faille l'attribuer à la Matière, afin qu'il appartienne à celle dont la substance l'a formé, dans ce système, comme je l'ai dit, Dieu va passer pour l'auteur du mal, puisque, au lieu de tirer de la Matière, en vertu

de sa même puissance et de sa volonté, des choses bonnes et rien que des choses bonnes, comme il l'aurait dû, il en a tiré néanmoins qui toutes ne sont pas bonnes, et même qui sont mauvaises, les voulant mauvaises, par conséquent, si leur existence a dépendu de lui, ou bien impuissant à ne créer que des choses bonnes, s'il l'a voulu sans l'exécuter, puisque peu importe que Dieu soit l'auteur du mal par impuissance ou par volonté.

Ou bien quelle raison avait-il pour qu'après avoir créé des biens, en sa qualité de Dieu bon, il créât aussi des maux, comme si la bonté lui manquait, puisqu'il ne s'est pas borné à des créations en harmonie avec sa nature? Son œuvre à lui une fois consommée, quel besoin avait-il d'agir dans les intérêts de la Matière, en créant ensuite le mal, pour se faire reconnaître seul bon au bien qu'il avait créé, tandis que la Matière ne serait pas reconnue mauvaise au mal qu'elle avait engendré? Le bien n'en aurait fleuri qu'avec plus d'éclat sans le souffle du mal. Car Hermogène détruit les arguments de quelques-uns qui prétendent que les maux étaient nécessaires pour faire ressortir les biens, qui brillent mieux par les contrastes. Ainsi donc, ce n'est pas pour cette raison que le mal fut créé : ou bien, si quelque autre motif en détermina l'origine, pourquoi donc n'aurait-il pas pu naître de rien? Dieu serait justifié du reproche d'être l'auteur du mal, par la même raison qui l'excuse aujourd'hui, lorsqu'il fait sortir les maux de la Matière. Si elle l'excuse, il est donc vrai que la question est entraînée de toutes parts là où ne le veulent point ceux qui, sans examiner la distinction du mal, et sans savoir comment l'attribuer à Dieu, ou le séparer de Dieu, livrent Dieu à de nombreuses et indignes contradictions.

XVI. Au début de cette discussion, sur laquelle il me faudra peut-être revenir, je déclare donc qu'il faut attribuer ou à Dieu le bien et le mal qu'il a engendrés de la Matière, ou bien à la Matière, de laquelle il les a engendrés, ou bien l'un et l'autre à tous les deux à la fois, parce

que tous les deux sont mutuellement solidaires, et celui qui a produit, et celle de qui il a produit, ou enfin à chacun des deux son domaine distinct; car de troisième après Dieu et la Matière, il n'y en a pas. Le bien et le mal appartiennent-ils à Dieu? Dieu paraîtra aussi l'auteur du mal : or, le Dieu infiniment bon ne peut-être l'auteur du mal. Imputez-vous le bien et le mal à la Matière? La Matière devient aussitôt le principe du bien; or la Matière qui est mauvaise ne peut jamais être le principe du bien. Attribuez-vous l'un et l'autre à tous les deux? Mais voilà encore la Matière placée au niveau de Dieu. Tous deux seront égaux; tous deux auront une part semblable dans le bien et dans le mal. Or la Matière ne peut être assimilée à Dieu sans qu'il en résulte par là même deux divinités. Assignez-vous à l'un une chose, à l'autre une autre, c'est-à-dire le bien à Dieu, le mal à la Matière, alors le mal n'est plus imputé à Dieu, ni le bien à la Matière; mais Dieu, en faisant sortir de la Matière le bien ainsi que le mal, les crée concurremment avec elle. S'il en va ainsi, je ne sais par quel côté peut s'échapper l'opinion d'Hermogène, qui ne veut pas que Dieu soit l'auteur du mal, tout en voulant qu'il l'ait engendré de la Matière n'importe comment, soit par sa volonté, soit par nécessité, soit par un motif quelconque. Or, si celui qui a fait est l'auteur du mal, lui associer la Matière qui lui fournit les éléments de sa substance, c'est détruire la cause qui motivait l'introduction de la Matière. En effet, si la Matière n'apparaît ici que pour justifier Dieu du reproche d'être l'auteur du mal, Dieu n'en reste pas moins l'auteur du mal, même avec la présence de la Matière. Ainsi, la Matière une fois exclue, par là même que disparaît la nécessité de sa présence, il ne reste plus qu'à établir que Dieu a créé toutes choses de rien. A-t-il créé les maux aussi? Nous le verrons quand nous aurons examiné si le mal existe, et si ce que tu appelles de ce nom est un mal véritable. Il est plus digne de sa grandeur d'avoir fait

sortir du néant, même le mal, que de l'avoir créé aux dépens d'autrui, s'il est vrai qu'il lui a fallu l'assistance de la Matière. Ce qui convient à Dieu, c'est la liberté et non la nécessité. J'aime bien mieux qu'il ait voulu créer le mal par lui-même, que de le voir fatalement conduit à le créer.

XVII. L'essence du Dieu unique exige impérieusement cette condition : il n'est unique que parce qu'il est seul; il n'est seul qu'autant que rien n'existe avec lui; il sera donc le premier, parce que tout est après lui; tout est après lui, parce que tout provient de lui; tout provient de lui, parce que tout sort du néant; de sorte que cette Ecriture a pu dire avec raison : « Qui a pénétré les desseins » du Seigneur? qui est entré dans son conseil? qui a-t-il » consulté? qui lui a enseigné les voies de l'intelligence » et de la sagesse? qui lui a donné pour qu'il lui soit » rendu? » Personne apparemment, parce qu'il n'y avait pour le seconder aucune force, aucune matière, aucune nature de substance quelle qu'elle fût. Or, s'il a opéré sur la Matière préexistante, il faut nécessairement qu'il en ait reçu et la pensée et le plan de ses dispositions comme une voie d'intelligence et de sagesse. Car il a dû pour opérer consulter la qualité de la chose et la nature de la matière, bien plus que sa volonté : tant il est vrai qu'il a créé les maux suivant les dispositions de la Matière, mais que sa propre nature n'y a été pour rien.

XVIII. Si la Matière est nécessaire à Dieu pour créer notre monde, ainsi que l'a pensé Hermogène, Dieu avait une Matière mille fois plus digne et plus appropriée, une Matière sur laquelle il ne faut point interroger les philosophes, mais les prophètes, je veux parler de sa Sagesse. Elle seule a lu dans les desseins du Seigneur. « Qui con- » naît ce qui est à Dieu et en Dieu, sinon l'Esprit qui ré- » side en lui? » Son Esprit, sa sagesse, voilà quel fut son conseiller, « la voie de la Sagesse et de l'intelligence elle- » même. » C'est d'elle qu'il créa toutes choses, en créant par elle et avec elle. « Lorsqu'il étendait les cieux, dit-

» elle, j'étais là ; lorsqu'il entourait l'abîme d'une digue ; » lorsqu'il suspendait les nuées et qu'il fermait les sources » de l'abîme qui est sous le ciel, alors j'étais auprès de » lui. C'était moi qui faisais ses délices, me jouant sans » cesse devant lui, quand il se réjouissait d'avoir créé l'u- » nivers, et qu'il se plaisait à habiter avec les fils des » hommes. » Qui n'admettrait plus volontiers cette Sagesse comme le principe et la source de toutes choses, Matière des Matières, qui n'était pas inférieure à elle-même, qui ne différait pas d'essence, que n'agitait pas un mouvement continuel, que ne déshonorait pas une forme grossière, mais innée, s'appartenant en propre, intelligente et d'une beauté merveilleuse, telle enfin que peut en avoir besoin un Dieu qui a plus besoin de ce qui est à *lui* que de ce qui est à autrui? En un mot, aussitôt qu'il eut reconnu qu'elle lui était nécessaire pour créer l'universalité des êtres, voilà qu'il procède à leur formation, et engendre dans lui-même. « Le Seigneur, est-il dit, » m'a possédée au commencement de ses voies ; avant les » siècles, j'étais ; avant de produire la terre, avant d'af- » fermir les fondements des montagnes, avant de poser le » sommet des collines, il m'avait engendrée. Les abîmes » n'étaient pas, que j'étais déjà née. » Qu'Hermogène reconnaisse donc pourquoi il est dit de la Sagesse de Dieu qu'*elle* est née et qu'elle a été créée. C'est afin que les hommes fussent bien convaincus qu'il n'y a rien qui n'ait pris naissance et n'ait eu un commencement, excepté Dieu lui seul. Si, en effet, ce qui naît dans le Seigneur lui-même, de lui et en lui, a eu un commencement, c'est-à-dire si sa Sagesse elle-même naquit et fut créée au moment où elle commença de se mouvoir dans la pensée de Dieu, pour ordonner toutes les œuvres de notre monde, à plus forte raison est-il impossible d'admettre que rien de ce qui existe en dehors du Seigneur n'a eu de commencement. Mais si cette même Sagesse est le Verbe de Dieu, Verbe, c'est-à-dire Sagesse, « sans lequel rien n'a été

» fait, » de même que rien n'a été disposé sans la Sagesse, comment supposer qu'il y a quelque chose, excepté le Père, qui soit plus ancien que le Fils de Dieu, son Verbe unique et premier-né, et par là même qu'il y a quelque chose de plus noble que lui, bien loin de penser que la Matière incréée soit plus puissante que ce qui a été créé, ce qui n'a pas été fait que ce qui a été fait? Car la chose qui, pour être, n'a eu besoin d'aucun créateur, sera beaucoup plus élevée en rang que celle qui, pour être, a eu besoin d'un Créateur. Conséquemment, si le mal est incréé, tandis que le Verbe de Dieu est né, « Mon cœur, » est-il dit, ne contient plus la parole heureuse, » je ne comprends pas comment le mal peut être produit par le bien, le plus fort par le plus faible, puisque ce qui est incréé émane de ce qui est créé. Hermogène conséquemment met la Matière au-dessus de Dieu, en la mettant au-dessus du Fils. « Car le Fils est le Verbe, et ce Verbe » est Dieu. — Mon Père et moi, nous ne sommes qu'un, » dit-il, à moins que le Fils ne voie avec un œil d'indifférence qu'on lui préfère celle dont l'hérétique fait l'égale du Père.

XIX. Mais j'en appelle aux livres de Moïse, où sont consignées nos origines, et par lesquels nos antagonistes essaient, quoique vainement, d'établir leurs misérables conjectures, de peur que le procès ne soit pas instruit là où il a dû s'instruire. Ils ont donc pris occasion de quelques paroles, ainsi que le pratiquent ordinairement les hérétiques, pour torturer le sens des choses les plus simples. En effet, « de ce *principe* lui-même dans lequel Dieu créa » le ciel et la terre, » ils ont fait quelque chose de solide et de corporel auquel ils donnent le nom de Matière. Pour nous, restituant à chaque mot sa propriété, nous entendons par ce *principe* le commencement, et nous disons que cette expression convient à des choses qui commencent à être. En effet, rien de ce qui doit naître n'est sans commencement, ni sans que le commencement pour elle ne

soit le moment où elle est pour la première fois. Ainsi, *principe* ou commencement est un mot qui désigne un début, mais non la dénomination de quelque substance. Maintenant, si le ciel et la terre sont les œuvres principales que créa Dieu avant de créer toutes les autres choses, c'est à bon droit que l'Ecriture dit de ce qui a été créé le premier : « Dans le principe, Dieu créa le ciel et la terre, » de même qu'elle aurait dit : A la *fin*, Dieu créa le ciel et la terre, s'il les avait créés après l'universalité des êtres.

Ou bien, si par *principe* il faut entendre quelque substance, la *fin* sera aussi quelque Matière. Sans doute une substance peut être le principe d'une autre chose qui sortira d'elle, de même que l'argile est le principe du vase, de même que le germe est le principe de l'herbe. Mais quand nous employons le mot *principe* dans le sens d'origine et non d'ordre, nous ne manquons pas de mentionner particulièrement la chose que nous regardons comme le *principe* de l'autre. Par exemple, si nous disons : Dans le *principe*, le potier fit un plat, ou bien une amphore, *principe* ici ne signifiera point Matière, car je n'ai point pris la Matière dans le sens d'origine, mais d'ordre par rapport au reste de l'ouvrage, parce que le potier commença par un plat et une amphore, avant de faire autre chose. Le mot *principe* désignera donc l'ordre que l'artisan suit dans son œuvre, mais non l'origine de toutes les autres substances.

Je puis encore donner au mot *principe* une explication qui n'est pas hors de propos. Dans la langue grecque, Ἀρχή, qui répond à notre mot *principe*, indique non-seulement le rang, mais la primauté et la puissance. Voilà pourquoi l'on appelle ARCHONTES les princes et les magistrats. D'après cette signification, *principe* équivaudrait à principauté ou à puissance. Dieu, en effet, créa le ciel et la terre pour attester sa puissance et sa principauté.

XX. Eh bien! le mot grec ne signifie que principe, et principe que commencement; je te l'accorde; mais nous

avons encore à reconnaître pour commencement celle qui dit : « Le Seigneur m'a engendrée au commencement de » ses voies, avant de créer ses œuvres. » Si, en effet, tout a été produit par la Sagesse de Dieu, Dieu en créant le ciel et la terre dans le principe, c'est-à-dire dans le commencement, les créa dans sa Sagesse. En un mot, si *principe* signifiait Matière, l'Ecriture n'aurait pas dit : « Dans le *principe*, Dieu créa, » mais Dieu créa du *principe*, puisque ce n'eût pas été dans la Matière, mais avec la Matière qu'il aurait créé. Or, il a pu dire de la Sagesse, « dans le » principe. » En effet, il créa d'abord dans la Sagesse, puisque c'est en méditant et en ordonnant dans elle le plan de l'univers, qu'il l'avait déjà créé d'avance, parce qu'en supposant même qu'il aurait dû se servir d'une Matière préexistante pour produire son œuvre, il l'avait déjà produite en la méditant et en l'ordonnant dans sa Sagesse. « Elle a beau être le « commencement de ses voies, » comme le premier acte de la Sagesse est la pensée et l'ordonnance, puisque Dieu ne procède à son œuvre que par la contemplation de son Verbe, l'Ecriture, après m'avoir montré le Dieu qui crée et l'œuvre qu'il crée, ne me disant pas également d'où il la crée, me fournit encore ici son autorité. En effet, puisque trois choses principales se manifestent dans une œuvre, quelle qu'elle soit, celui qui fait, la chose qui est faite, la Matière dont elle se fait, trois noms doivent se rencontrer dans le légitime récit de toute œuvre, la personne de l'auteur, la nature de l'œuvre, et la substance ou la Matière. Si la Matière n'est pas nommée là où sont nommés les œuvres et le Créateur, il est évident que ce dernier a produit de rien. On ne manquerait pas de spécifier de quoi il a créé, s'il avait créé de quelque chose.

Enfin, je citerai l'Evangile pour compléter l'autorité de l'Instrument antique. Il devait d'autant plus nous montrer de quelle Matière Dieu avait créé toutes choses, qu'il nous révèle par qui toutes choses ont été créées. « Au com- » mencement était le Verbe ; » dans ce même commence-

ment « où Dieu créa le ciel et la terre. Et le Verbe était » en Dieu, et le Verbe était Dieu. Tout a été fait par lui, » et sans lui rien n'a été fait. » Puisqu'ici nous voyons manifestement celui qui fait, c'est-à-dire Dieu; ce qui est fait, c'est-à-dire toutes choses, et par qui elles sont faites, c'est-à-dire le Verbe, l'ordre des idées n'exigeait-il pas aussi qu'on nous fît connaître de quoi Dieu avait créé, par le Verbe, l'universalité des êtres, s'ils avaient été tirés de quelque chose. L'Ecriture n'a donc pu nommer ce qui n'existait pas. Et en ne le nommant pas, elle me prouve suffisamment que cela n'a pas été. Eût-elle manqué de le nommer, s'il eût existé?

XXI. — Mais, me dira-t-on, si tu préjuges que l'universalité des êtres a été créée de rien, parce qu'il n'est pas rapporté formellement que quelque chose est sorti d'une Matière préexistante, prends garde que la partie adverse, de ce qu'il n'est pas déclaré ouvertement que quelque chose a été créé de rien, n'en prenne occasion de conclure que tout est sorti de la Matière.

— Il est facile, je le sais, de rétorquer certains arguments; mais il ne s'ensuit pas qu'ils soient également admissibles, lorsque les motifs diffèrent. En effet, quoique l'Ecriture n'ait pas plus dit : Tout a été créé de rien, qu'elle n'a dit : Tout a été créé de la Matière, il y avait moins de nécessité pour elle de déclarer que tout avait été créé de rien, qu'il n'y en avait de nous apprendre que tout avait été créé de la Matière, si cela était véritable. Ne pas exprimer d'où est créée une chose créée de rien, c'est attester qu'elle est créée de rien. Elle ne court pas le risque que je la croie créée de quelque chose, quand on ne me montre pas de quoi elle est créée. Au contraire, une chose est-elle créée d'une autre? Si vous ne me déclarez pas formellement de quoi est créée cette même chose, dès que vous ne me montrez pas de quoi elle est créée, je vais commencer par la croire créée de rien, par là même que vous ne me montrez pas de quoi elle est créée. Ensuite

fût-elle même de nature à ne pouvoir être regardée que comme créée de quelque chose, je la supposerai infailliblement encore créée de tout autre Matière que la Matière dont elle est créée, si vous ne m'exposez pas de quelle Matière elle l'a été. Conséquemment, si Dieu n'avait pu faire toutes choses de rien, quand même l'Ecriture n'aurait pas ajouté qu'il a créé toutes choses de rien, elle aurait dû déclarer absolument qu'il les avait créées de la Matière, s'il les avait réellement créées de la Matière, parce que l'un devait se comprendre, même sans avoir besoin d'être exprimé, tandis que l'autre restait toujours en doute, s'il n'était formellement énoncé.

XXII. Que tel ait été le motif du silence qu'a gardé l'Esprit saint dans cette Ecriture, cela est si vrai, qu'en parlant d'une œuvre et de son auteur, il ne manque jamais d'y joindre la Matière d'où elle provient : « Que la » terre, dit-il, produise les plantes verdoyantes avec leur » semence, les arbres avec des fruits chacun selon son » espèce, qui renferment en eux-mêmes leur semence, » pour se reproduire sur la terre. Et il fut ainsi. La terre » produisit donc des plantes qui portaient leur graine sui- » vant leur espèce, et des arbres fruitiers qui renfermaient » leur semence en eux-mêmes suivant leur espèce. » Et ailleurs : « Dieu dit encore : Que les eaux produisent les » animaux qui nagent, et que les oiseaux volent sur la » terre et sous le ciel ! Et il fut ainsi. Et Dieu créa les grands » poissons et tous les animaux qui ont la vie et le mouve- » ment que les eaux produisirent, chacun selon son es- » pèce. » Puis, quelques lignes plus bas : « Dieu dit aussi : » Que la terre produise des animaux chacun selon son es- » pèce, les animaux domestiques, les reptiles et les bêtes » sauvages selon leurs différentes espèces. »

Si donc Dieu, en tirant des choses qu'il avait déjà créées des choses nouvelles, déclare et montre par la bouche du prophète ce qu'il en a tiré, quoiqu'il nous fût possible de penser qu'elles avaient été tirées d'une chose ou d'une

autre, pourvu que ce ne soit pas de rien, puisque déjà il en existait dont elles pouvaient sortir; si l'Esprit saint a mis tant de soin à nous apprendre d'où provenait telle ou telle chose, eût-il oublié de nous instruire également sur l'origine du ciel et de la terre, en nous indiquant d'où le Seigneur les avait tirés, et de quelle Matière se composait leur origine, pour paraître ainsi d'autant plus les avoir formés de rien, qu'il n'y avait rien encore dont il pût les former? Conséquemment, de même qu'il désigne d'où a été tiré ce qui l'a été de quelque chose, de même, en ne disant pas d'où une chose a été tirée, il confirme qu'elle l'a été de rien. J'en conclus que, « dans le *principe*, Dieu » créa le ciel et la terre. » J'adore la plénitude de l'Ecriture, parce qu'elle me révèle et le Créateur et son œuvre. De plus, je trouve dans l'Evangile le Verbe, ministre et conseil de celui qui gouverne le monde. Que tout ait été créé d'une Matière préexistante, je ne l'ai encore lu nulle part. A l'officine d'Hermogène de nous montrer où cela est écrit. Si cela n'est pas écrit, qu'il redoute ce terrible « malheur! » qui attend « ceux qui ajoutent ou qui retranchent. »

XXIII. Mais il invoque le passage suivant, où il est écrit : « La terre était invisible et sans forme. » Car il applique à la Matière le nom de terre, parce que la terre en provient. Il veut ensuite que le verbe *était* désigne une Matière qui existât autrefois sans avoir jamais commencé ni reçu l'être. « Invisible et informe, » ajoute-t-il, parce que la Matière, selon lui, était grossière, confuse, désordonnée. Je réfuterai l'une après l'autre chacune de ces opinions; mais en attendant, donnons-lui cette réponse. Nous t'accordons qu'il s'agit ici de la Matière. Toutefois, de ce qu'elle était avant toutes choses, l'Ecriture indique-t-elle que le Seigneur en ait tiré quelque chose? Non, assurément, elle n'affirme rien de pareil. Que la Matière ait existé autant qu'il lui plaira, je me trompe, comme il plaira à Hermogène, je te l'accorde; elle a pu exister néanmoins, sans que Dieu en ait tiré la moindre

chose, soit parce qu'il ne convenait point à Dieu d'avoir besoin de son assistance, soit assurément parce qu'il n'est pas dit qu'il ait tiré quelque chose de la Matière.

— Elle eût donc existé sans motif, me dis-tu?

— Non point absolument sans motif. Quoiqu'elle n'ait pas servi à la formation du monde, l'hérésie en est sortie, une hérésie d'autant plus impudente qu'au lieu d'être née de la Matière, c'est l'hérésie qui créa la Matière elle-même.

XXIV. Je reviens maintenant à chacun des articles qui, selon Hermogène, désignent la Matière. Et d'abord, interrogeons les noms. J'en lis un des deux dans l'Ecriture, celui de *Terre*. L'autre, celui de *Matière*, je ne l'y trouve pas. Pourquoi donc, te demanderai-je, quand la Matière n'est pas nommée dans l'Ecriture, lui donnes-tu la dénomination de terre, comme une autre espèce de substance? Il y a plus. La Matière, après avoir été appelée de son nom, devait recevoir aussi celui de Terre, pour me prouver que Terre et Matière représentent une seule et même chose, de peur que je n'attribuasse à cette seule substance un nom qui appartient en propre à celle sous lequel elle est plus connue; ou bien, afin qu'il ne me fût pas possible, si je le voulais, de l'appliquer à une autre espèce, ou de le communiquer à la première Matière venue. En effet, lorsqu'il n'y a pas de nom spécial pour désigner la chose à laquelle est assigné un nom commun, moins il est visible à qui appartient ce nom, plus il me sera possible de l'attribuer à tout autre substance. Ainsi, quand même Hermogène nous prouverait que la Matière a reçu le nom de terre, il lui resterait encore à prouver que la terre a reçu le nom de Matière, pour avoir droit de lui assigner les deux noms.

XXV. Il veut donc que, dans cette Ecriture, il soit question de deux terres : l'une que Dieu créa au commencement; l'autre, la Matière, dont il a été dit : « La terre » était invisible et sans forme. » Conséquemment, si je

lui demande laquelle des deux a dû donner à l'autre le nom de terre, il me répondra que celle qui a été faite emprunta son nom à celle de qui elle a été faite, parce qu'il est plus vraisemblable de croire que la postérité doit son nom à l'origine, que l'origine à la postérité. S'il en va ainsi, je soulèverai une autre question : La terre que Dieu a faite, peut-elle raisonnablement tirer son nom de celle qui a concouru avec lui à la création? En effet, je lis dans Hermogène et tous les autres partisans de la Matière, que cette terre fut invisible, sans forme et grossière; mais que l'autre terre, c'est-à-dire la nôtre, reçut de Dieu sa forme, son aspect et sa parure. Elle est donc devenue autre chose que celle dont elle a été produite. Or, si elle est devenue autre chose, elle n'a pu participer au nom de celle dont elle n'avait pas gardé la nature. Si *terre* fut le nom propre de cette première Matière, celle qui n'est plus *matière*, puisqu'elle a subi une transformation, ne comporte plus le nom de terre qui lui est étranger, et ne convient plus à son essence.

— La Matière qui a été travaillée, me réponds-tu, c'est-à-dire la terre, a gardé la communauté de nom et d'espèce avec celle qui était son principe.

— Point du tout. Car je n'appellerai plus argile, mais vase, ce qui a été fait de cette matière. L'ambre a beau être un mélange d'or et d'argent, il ne se nommera plus or ni argent, il devient l'ambre. Une chose qui s'éloigne de la nature d'une autre, perd son nom pour en revêtir un particulier avec sa nature nouvelle. Or, que la terre actuelle n'ait pas gardé l'essence fondamentale de la première, c'est-à-dire de la Matière, je n'en veux d'autre preuve que le témoignage qui lui est rendu dans la Genèse : « Et Dieu vit qu'elle était bonne. » Hermogène, au contraire, regarde la Matière comme l'origine et la cause du mal.

En dernier lieu, si cette terre est Matière, pourquoi la Matière n'est-elle pas terre, également? Il y a plus. Le

ciel et tous les êtres devraient recévoir indifféremment le nom de Matière et de terre, s'ils sont formés de la Matière.

J'en ait dit assez sur ce mot terre, qui, selon Hermogène, équivaut à Matière. Tout le monde sait, grâce aux enseignements de la nature d'abord et de l'Ecriture ensuite, que c'est là le nom d'un seul élément, à moins que, sur l'autorité de Théopompe, il ne faille ajouter foi à ce Silène, qui assure au roi Midas qu'il existe un autre univers. Mais le même historien rapporte qu'il y a un grand nombre de dieux.

XXVI. « Mais pour nous, il n'y a qu'un Dieu, » et qu'une terre, que Dieu créa dans le principe, et dont l'Ecriture, lorsqu'elle commence à nous en exposer l'origine, nous dit d'abord qu'elle a été créée, puis nous apprend quelles sont ses qualités, de même qu'après avoir déclaré que le ciel a été créé, « Au commencement, Dieu » fit le ciel, » elle nous fait connaître ensuite quelles sont ses dispositions : « Et Dieu divisa les eaux supérieures » d'avec les eaux inférieures, et il appela le firmament » ciel, » celui-là même qu'il avait créé dans le commencement. Il en va de même pour l'homme : « Et Dieu créa » l'homme; il le créa à l'image de Dieu. » Elle expose ensuite de quelle manière il le créa : « Il le forma du li- » mon de la terre, et il souffla au visage de l'homme, et » l'homme fut fait ame vivante. » Voilà comme il convient à la narration de procéder; elle prélude, puis elle achève; elle commence par nommer, ensuite elle décrit. D'ailleurs, quelle bizarrerie que, sans avoir jamais parlé de la Matière, sans même l'avoir jamais nommée, elle se mette à retracer sa forme et son aspect extérieur! La voilà qui raconte ce qu'elle est avant de m'apprendre qu'elle existe ; elle me montre la figure de ce quelque chose sans forme, et elle m'en cache le nom. Dans notre système, au contraire, combien il est plus croyable que l'Ecriture fasse connaître la disposition de cette même chose dont elle a

révélé d'abord l'origine et le nom. Enfin, quelle plénitude dans ce sens : « Dans le commencement, Dieu créa le ciel » et la terre; or la terre était invisible et sans forme, » cette même terre apparemment que Dieu créa et que l'Ecriture venait de désigner. Car cet *or* lui-même, destiné à unir un membre de phrase à l'autre, a été placé là pour servir de lien à la narration. « Or la terre..... » Par ce mot, la Genèse revient à celle dont elle avait parlé tout à l'heure et enchaîne le sens. En doutez-vous? Supprimez la conjonction *or*, toute liaison est rompue. Vous pouvez appliquer à toute autre terre ce qui a été dit : « La terre était » invisible et sans forme. »

XXVII. Mais toi, relevant fièrement la tête et la reportant en arrière avec un geste dédaigneux, « Elle était, » *dis-tu*, c'est-à-dire qu'elle a toujours existé, sans commencement, sans principe, ce qui ne convient qu'à la Matière. Pour moi, je répondrai simplement et sans aucune prononciation emphatique, que « elle était » peut se dire de toute chose, même de celle qui a été créée, qui a reçu la naissance, qui n'exista point autrefois, et qui ne serait pas la Matière. En effet, de tout ce qui possède l'être, à quelque titre qu'il le possède, qu'il ait commencé ou qu'il n'ait pas commencé, n'importe, par là même qu'il est, on dira : « Il était. » La chose dont le verbe, à son premier temps, nous exprimait l'existence, sera désignée dans ses rapports par le même verbe à mesure qu'il se conjuguera. « Elle est; » principe de la définition. « Elle » était; » signe de la relation. Voilà quelles sont les arguties et les subtilités des hérétiques qui torturent la simplicité des expressions les plus ordinaires pour en faire autant d'énigmes. Grande difficulté vraiment ! La terre qui a été créée « était ! »

XXVIII. Il faut examiner sans doute si ces mots « invi- » sible et grossière » conviennent à la terre qui vient d'être créée, ou bien à celle dont elle a été créée, afin que « *elle était* » se rapporte à la même que celle dont l'as-

pect a été caractérisé. Il y a mieux. Non-seulement nous prouverons que cette forme convenait à cette terre, mais même qu'elle n'a pu convenir qu'à elle. En effet, s'il est vrai que la Matière toute seule subsistât à côté de Dieu, puisqu'il n'y avait entre eux l'obstacle d'aucun élément, attendu qu'après elle et Dieu il n'y avait rien, il s'ensuit qu'elle ne pouvait être invisible. Hermogène supposât-il même que les ténèbres existaient dans la substance de la Matière, nous répondrons à cette difficulté dans son lieu, dès que les ténèbres sont visibles, même à l'homme (car nous apercevons ce que sont les ténèbres), à plus forte raison le seront-elles à Dieu. Si leur qualité était d'être invisibles, on ne les connaîtrait pas. Où donc l'hérétique a-t-il appris que celle qui était cachée par son invisibilité était grossière, confuse, désordonnée? Ou bien, si cette circonstance lui a été révélée par Dieu, qu'il le prouve.

De même, je demande s'il a pu être dit de la Matière qu'elle était grossière? Assurément ce qui est imparfait est grossier; assurément encore il n'y a d'imparfait que ce qui a été fait. Ce qui n'est fait qu'à demi est imparfait? — D'accord, me réponds-tu. — Donc, par conséquent, la Matière qui n'a jamais été faite n'a pu être imparfaite. Celle qui n'a point été imparfaite n'a pu être grossière. Sans commencement, puisqu'elle n'a point été faite, elle n'a pas eu davantage de rudiment. Le rudiment est un accident de ce qui commence. Il n'en va point ainsi de la terre. Comme elle a été faite, on peut dire qu'elle a été grossière. Dès qu'elle a été faite, elle a été imparfaite avant d'arriver à sa perfection.

XXIX. Je vois Dieu consommer toutes ses œuvres par degré; créant d'abord le monde avec des éléments incultes, puis le consacrant ensuite par la beauté de ses formes. Il ne commence point par inonder la lumière de la splendeur du soleil; par tempérer les ténèbres par les rayons consolateurs de la lune; par semer dans les cieux la

poussière de ses astres et de ses étoiles; par peupler les mers de leurs gigantesques habitants. Il ne dote pas sur-le-champ la terre de sa riche fécondité. D'abord il lui donne l'être; plus tard il la peuple d'habitants, pour qu'elle ne demeure pas vide. « Car, dit Isaïe, ce n'est pas en » vain, mais pour l'homme, qu'il l'a formée. » Maintenant donc que la voilà faite, elle deviendra parfaite un jour; jusque là, « elle est invisible et grossière. » Grossière, il est vrai, par cela même qu'elle est invisible, attendu qu'elle n'est pas parfaite pour l'œil, ni pourvue de tout ce qui lui manque encore; invisible, parce qu'elle est environnée par un rempart liquide, trésor de sa fécondité; épaisse, pour que notre chair ait quelque ressemblance avec sa forme. Ainsi le chante le Psalmiste : « La terre et tout ce qu'elle renferme est au Seigneur; » l'univers et tout ce qui l'habite est à lui. C'est lui qui » l'a affermi au milieu des mers et qui l'a élevé au-des- » sus des fleuves. » L'aride, qui jusque là était couverte par les eaux, devint plus brillante par la séparation des eaux qui se précipitèrent vers le fond de l'abîme. Dès ce moment elle devient visible, lorsque Dieu dit : « Que » les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul » lieu, et que l'aride paraisse. » Que l'aride paraisse, entends-tu? mais non qu'elle soit; car elle était déjà créée, mais elle continuait d'être invisible jusqu'à ce moment. Aride, dit le Seigneur, parce qu'elle allait le devenir par la séparation des eaux, tout en demeurant terre. « Et Dieu » appela l'aride, terre, » mais non Matière.

Arrivée par la suite à sa perfection, elle cessa d'être grossière, aussitôt qu'elle eut entendu cette parole du Seigneur : « Que la terre produise les plantes verdoyantes » avec leur semence, les arbres avec des fruits, chacun » selon son espèce, qui renferment en eux-mêmes leur se- » mence, pour se reproduire. » Et ailleurs : « Que la terre » produise des animaux vivants, chacun selon son espèce : » les animaux domestiques, les reptiles et les bêtes fauves,

» selon leurs différentes espèces. » La divine Ecriture a donc tenu parole. A celle qu'elle avait nommée d'abord invisible et grossière, elle a rendu sa beauté et sa perfection. D'autre Matière invisible et grossière, il n'en existait pas. Ta Matière sera donc visible et parfaite par la suite. Je veux donc voir la Matière, car elle est devenue visible; je veux la reconnaître pour parfaite, afin que ma main cueille aussi les fleurs de son sein, les fruits dont se couronnent ses arbres, et que les animaux qu'elle nourrit servent à mon usage. Mais la Matière, je ne la trouve nulle part, tandis que la terre est partout sous nos yeux. Je la vois; j'en jouis à chaque moment, depuis qu'elle a cessé d'être invisible et grossière; c'est d'elle, à n'en point douter, qu'Isaïe a dit : « Telle est la parole du Seigneur qui a » étendu les cieux; du Dieu qui a rendu visible la terre, » et qui l'a formée. » Assurément, celle qu'il a rendue visible, c'est celle qu'il a formée. Et comment l'a-t-il rendue visible? en disant : « Que l'aride paraisse. » Pourquoi lui ordonner de paraître, sinon parce qu'elle ne paraissait point autrefois, afin qu'il ne l'eût point créée en vain, en la rendant visible et par là même habitable? Que conclure de tout cela? C'est que la terre que nous habitons est la même qui a été créée et montrée par Dieu, et qu'il « n'y a pas d'autre terre grossière et invisible » que celle qui a été créée et m'a été montrée. En un mot, ces expressions, « Or la terre était invisible et grossière, » se rapportent à celle que Dieu sépara du ciel.

XXX. Mais le texte suivant fortifiera sans doute les conjectures d'Hermogène : « Et les ténèbres couvraient la » face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu reposait sur les » eaux, » comme si le mélange de ces substances lui donnait gain de cause en faveur d'un chaos universel. Loin de là. En nommant les uns après les autres « les ténèbres, » l'abîme, l'Esprit de Dieu, les eaux, » une exposition si diverse d'éléments distincts et certains ne laisse rien à la confusion ni à l'incertitude. La preuve va devenir en-

core plus manifeste; leur assigner à chacun leurs limites, « les ténèbres sur l'abîme, l'Esprit sur les eaux, » c'était nier la confusion des substances, puisque l'écrivain sacré en établissait la distinction en nous montrant la disposition de chacune.

Enfin, il est absurde que cette même Matière, qui nous est représentée comme informe, soit reconnue telle par la dénomination de tant de formes différentes, sans que l'on nous ait appris quel est ce corps confus, qu'il faut croire unique par conséquent; car ce qui est informe est uniforme. Mais un corps informe, réunion confuse d'éléments divers, ne devra nécessairement avoir qu'un seul aspect, parce que ce n'est point en avoir, que d'en avoir un seul par le mélange de nombreux éléments. D'ailleurs, point de milieu! ou la Matière avait en elle-même ces espèces différentes qui servaient à la désigner, je veux dire les ténèbres, l'abîme, l'Esprit et les eaux, ou elle ne les avait point. Si elle les avait, comment nous la donner comme dépourvue de formes? Si elle ne les avait pas, comment la reconnaître?

XXXI. On se réfugie dans cet argument. L'Ecriture, dit-on, n'a voulu parler que du ciel et de notre terre, parce que Dieu les créa dans le commencement. Quant aux espèces mentionnées plus haut, il n'y a rien de semblable. Conséquemment, comme il n'est pas désigné qu'elles ont été faites, elles appartiennent à la Matière incréée. Nous répondrons aussi à cette difficulté. L'Ecriture divine s'expliquerait déjà assez clairement, si elle nous affirmait que les ouvrages les plus éminents de la création, le ciel et la terre, ont été formés par Dieu, qu'ils ont par conséquent les ornements qui leur sont propres, et qui eux-mêmes sont renfermés dans ces corps principaux. Or les ornements du ciel et de la terre étaient alors les ténèbres et l'abîme, et l'Esprit et les eaux. En effet, l'abîme et les ténèbres étaient répandus sur la terre. Si l'abîme était au-dessous de la terre, et les ténèbres au-dessus de l'abîme, les ténèbres

et l'abîme sans aucun doute étaient au-dessous de la terre. Quant à l'Esprit et aux eaux, ils étaient placés au-dessous du ciel. Car si les eaux étaient sur la terre, puisqu'elles l'avaient couverte, et que l'Esprit fût sur les eaux, l'Esprit et les eaux étaient également au-dessus de la terre. En étant au-dessus de la terre, ils étaient par là même au-dessous du ciel. De même que la terre embrassait l'abîme et les ténèbres, de même le ciel renfermait dans son sein l'Esprit et les eaux.

Ce n'est donc pas une chose nouvelle que de nommer seulement le contenant, parce qu'il est la chose principale, en y comprenant le contenu comme chose qui en fait partie. Que je dise, par exemple, la ville a bâti un théâtre et un cirque ; la scène était de telle et telle nature ; des statues bordaient le canal ; l'obélisque dominait tout l'ensemble. Quoique je n'aie point dit formellement que ces différentes espèces d'ornements ont été construites par la ville, ne sera-t-il pas vrai qu'elle les a construites en même temps que le cirque et le théâtre ? N'ai-je point ajouté qu'elles avaient été faites du moment qu'elles se trouvent dans les édifices dont j'ai affirmé tout à l'heure la construction, et que l'on a pu comprendre qu'elles étaient là où elles étaient ?

Mais laissons cet exemple, puisqu'il est emprunté aux choses humaines. L'autorité de l'Ecriture elle-même va m'en fournir un autre. « Le Seigneur, dit-elle, forma » l'homme du limon de la terre ; il répandit sur son vi- » sage un souffle de vie, et l'homme eut une ame vivante. » Elle nomme ici le visage de l'homme. Dit-elle qu'il a été créé par Dieu ? Elle parle ensuite de côte, d'os, de chair, d'yeux, de sueur et de sang. Indique-t-elle qu'ils soient l'ouvrage de Dieu ? Que répondra Hermogène ? Les membres de l'homme appartiendraient-ils à la Matière incréée, parce qu'il n'est pas déclaré explicitement que chacun d'eux a été créé ? Ou bien sont-ils compris dans la formation de l'homme ? J'en dis autant de l'abîme, des

ténèbres, de l'Esprit et des eaux, qui sont comme les membres du ciel et de la terre. Les membres ont été créés avec les corps ; les membres sont donc nommés avec les corps. Point d'élément qui ne soit un membre de l'élément dans lequel il est contenu. Or tous les éléments, quels qu'ils soient, sont renfermés dans le ciel et la terre.

XXXII. Voilà comment je répondrais pour l'Ecriture présente, dans la supposition qu'elle n'eût paru nommer que la création de ces corps, c'est-à-dire du ciel et de la terre. Elle savait que les esprits intelligents reconnaîtraient d'eux-mêmes les membres dans les corps ; voilà pourquoi elle adopta un langage abrégé. Toutefois, elle prévit bien que des hommes grossiers ou trompeurs, étouffant au fond de leur conscience ce sens implicite, réclameraient pour les membres eux-mêmes la mention expresse qu'ils ont été créés. Voilà pourquoi elle nous enseigne formellement dans d'autres passages que chacune de ces espèces a été faite par Dieu. Tu as d'abord la Sagesse qui dit : « J'ai été » engendrée avant l'abîme, » afin que tu croies que l'abîme lui-même a été engendré, c'est-à-dire fait, parce qu'avoir des fils, c'est les avoir engendrés. Au reste, que l'abîme ait été créé ou qu'il soit né, qu'importe le mot, pourvu qu'un commencement lui soit assigné, ce qui n'aurait pas lieu, s'il relevait de la Matière. Quant aux ténèbres, écoute le Seigneur lui-même, parlant par la bouche d'Isaïe : « C'est moi » qui ai formé la lumière et créé les ténèbres. » Amos n'est pas moins formel au sujet de l'Esprit. « Voici celui qui » forme le tonnerre, qui crée l'Esprit, et annonce aux » hommes son Christ, » montrant par là qu'il a créé cet Esprit, qu'il avait envoyé sur la terre après sa formation, « puisqu'il était porté sur les eaux, » balançant et animant par son souffle ce vaste ensemble, mais sans être Dieu lui-même, comme le pensent quelques-uns, parce qu'il est écrit : « Dieu est Esprit. » Les eaux, en effet, n'eussent pas suffi à porter le Seigneur ; l'Ecriture entend par là l'Esprit qui forme les vents et les tempêtes, témoin

ce passage d'Isaïe : « L'esprit est sorti de moi, et j'ai » créé toute espèce de souffle. » La même Sagesse nous parle ainsi des eaux : « Lorsqu'il posait les fondements » des abîmes de celle qui est sous le ciel, je disposais et » ordonnais avec lui. »

Maintenant que nous avons prouvé que ces différentes espèces de créatures ont été produites par Dieu, quoique la Genèse les nomme sans rappeler formellement leur création, notre antagoniste répondra peut-être : Eh bien, je vous l'accorde ; elles ont été créées, mais de la Matière préexistante. Ces paroles de Moïse : « Les ténèbres cou- » vraient l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les » eaux, » indiquent la Matière ; mais il y a plus ; toutes les autres Ecritures montrent çà et là que ces différentes espèces sont sorties de la Matière.

— Ainsi, répliquerai-je, de même que la terre est née de la terre, l'abîme va donc naître de l'abîme, les ténèbres des ténèbres, l'Esprit et les eaux de l'Esprit et des eaux. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, la Matière n'a pu être informe si elle renfermait des formes et des espèces qui sortirent différentes de son sein, à moins qu'au lieu de sortir différentes, elles ne soient nées elles-mêmes d'elles-mêmes, puisque des choses dont l'origine est semblable ne comportent pas de différence. Mais voilà que l'opération divine devient inutile, si elle a fait ce qui existait déjà ; il y avait plus de grandeur à créer ce qui n'existait pas encore. Enfin, pour conclure, ou bien Moïse a désigné la Matière, lorsqu'il a écrit : « Les ténèbres cou- » vraient l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les » eaux ; » ou bien, lorsque ces espèces de créatures sont indiquées plus tard ailleurs comme des ouvrages sortis de la main de Dieu, l'Ecriture devait encore nous apprendre qu'elles sortaient de la Matière, dont Moïse avait parlé auparavant selon toi. Ou bien, si Moïse a désigné réellement ces espèces et non pas la Matière, je cherche vainement où il est question de la Matière.

XXXIII. Mais, tandis qu'Hermogène la rencontre parmi ses couleurs, car il n'a pu la rencontrer parmi les Ecritures de Dieu, il nous suffit qu'il soit certain que tout a été créé par Dieu, et qu'il ne soit pas certain que tout a été créé de la Matière. En supposant même qu'elle eût existé, il faudrait croire qu'elle avait été créée par Dieu, parce qu'en opposant à nos adversaires la prescription que rien, excepté Dieu, n'est incréé, nous aurions gain de cause. On peut discuter tant que la Matière, sommée de prouver son existence par les Ecritures, n'est pas impuissante à le faire. Je l'arrête d'un mot : Rien n'a été fait sans le Verbe, rien de rien, puisque je sais que ce qui a été fait n'existait pas auparavant. Ou si quelque chose a été fait de quelque chose, il a son origine dans ce qui a été fait; ainsi de la terre proviennent les plantes, les fruits, les animaux et la forme extérieure de l'homme lui-même; ainsi encore des eaux naissent les animaux qui nagent ou qui volent. A ce titre, je pourrai appeler du nom de matières les origines des choses qui sortent de celles-ci; mais bien entendu que ces matières auront été créées elles-mêmes par Dieu.

XXXIV. Au reste, que tout ait été formé de rien, la disposition qui doit tout faire rentrer dans le néant ne nous en convaincra que mieux. En effet, « le ciel sera » roulé comme un livre, » ou plutôt ils disparaîtra complètement avec la terre elle-même, qui fut créée en même temps que lui dès le commencement. « Le ciel et la terre » passeront, » est-il dit. « Le premier ciel et la première » terre avaient disparu, et on ne trouvait même plus la » place où ils avaient été, » parce que la chose qui finit perd jusqu'à la place qu'elle occupait. Même langage dans David : « Les cieux sont l'ouvrage de tes mains, et ils périront; tu les changeras comme un manteau, et ils seront » changés; » mais changer, c'est quitter son premier état perdu par ce changement. « Les étoiles tomberont » du ciel comme le figuier, lorsqu'ébranlé par un vent

» violent, il perd ses fruits encore verts. Les montagnes » fondront comme la cire en la présence du Seigneur, lors» qu'il se lèvera pour briser la terre. — Je dessécherai les » marais. — Ils chercheront de l'eau et ils n'en trouve» ront plus, pas même la mer. » Voulût-on assigner une interprétation spirituelle à tous ces oracles, on ne pourrait cependant détruire la vérité des événements, qui s'accompliront tels qu'ils furent écrits. En effet, s'il y a des figures, il faut nécessairement qu'elles soient empruntées aux êtres réels et non aux chimériques, parce que rien ne peut communiquer de son propre fonds sa ressemblance à une autre chose, à moins d'être lui-même identique à cette ressemblance.

Je reviens donc au principe qui établit que tout ce qui a été tiré du néant retombera dans le néant. Dieu n'aurait pas créé de ce qui est éternel, c'est-à-dire de la Matière, quelque chose de périssable, ni de ce qui est plus élevé des êtres inférieurs, parce qu'il est bien plus digne de lui de tirer de ce qui est inférieur des êtres supérieurs, c'est-à-dire de ce qui est périssable ce qui est éternel. Telle est la promesse qu'il fait à notre chair. Il a voulu déposer au fond de nous-mêmes un gage de sa vertu et de sa puissance, afin de nous disposer à croire que l'universalité des créatures qui étaient comme mortes, puisqu'elles n'existaient pas, ont été réveillées du néant par lui, pour être appelées à l'existence.

XXXV. Quoiqu'il ne soit pas besoin de discuter l'essence de la Matière, car il faudrait auparavant que son existence fût constatée, toutefois poursuivons comme s'il était certain qu'elle existe, afin qu'il soit d'autant plus attesté qu'elle n'existe pas, que les propriétés qu'on lui donne ne soutiennent pas l'examen, et aussi pour qu'Hermogène reconnaisse ses contradictions. Au premier aspect, dit-il, la Matière nous semble incorporelle; mais, examinée au flambeau de la droite raison, on découvre qu'elle n'est ni corporelle ni incorporelle. Quelle est cette droite raison

qui n'exprime rien de droit, c'est-à-dire rien de certain? Il faut, si je ne me trompe, que toute chose soit corporelle ou incorporelle. Quand je lui accorderais pour un moment qu'il y a parmi les substances quelque chose d'incorporel, quoique la substance soit le corps de chaque chose, toujours est-il qu'après le corporel et l'incorporel, il n'existe pas de troisième être. Eh bien! d'accord, il en existe un troisième. Il a été découvert par cette droite raison d'Hermogène, qui ne fait la Matière ni corporelle ni incorporelle. Mais où est-il? quel est-il? comment s'appelle-t-il? comment le représenter? comment le reconnaître? Sa raison ne lui a dit qu'une chose : « La Matière n'est ni corporelle, ni incorporelle. »

XXXVI. Voilà toutefois qu'il se contredit, ou bien peut-être je ne sais quelle autre raison se présente à lui, en lui annonçant que la Matière est moitié corporelle et moitié incorporelle. Quoi donc? Faudra-t-il que la Matière soit l'un et l'autre à la fois, de peur de n'être ni l'un ni l'autre? Elle sera corporelle et incorporelle, malgré la déclaration de cette droite raison qui ne rend pas certainement raison de sa pensée, pas plus qu'elle n'explique autre chose. Il veut donc que la partie corporelle de la Matière serve à la formation des corps; sa partie incorporelle, ce sera son mouvement désordonné. Si en effet, dit-il, elle n'était que corps, on ne découvrirait en elle rien d'incorporel, c'est-à-dire le mouvement. Si, au contraire, elle eût été complètement incorporelle, il n'en sortirait aucun corps. Oh! la droite raison que celle-là! A moins toutefois, ô Hermogène, que si tu tires des lignes aussi droites que ta raison, il n'y ait pas de peintre plus stupide que toi. Qui donc te permet de regarder le mouvement comme la moitié de la substance, puisque loin d'être quelque chose de substantiel, par la même qu'il n'est pas corporel, il n'est qu'un accident de la substance ou du corps, tel que l'action, l'impulsion, le glissement, la chute : voilà le mouvement. Qu'un corps se meuve par lui-même, son acte est

un mouvement, mais non pas assurément une partie intégrante de sa substance, de même que tu fais du mouvement la substance incorporelle de la Matière. En un mot, tous les êtres se meuvent ou par eux-mêmes, comme ceux qui sont animés, ou par d'autres, comme ceux qui sont inanimés. Toutefois, je n'appellerai ni l'homme, ni la pierre, des êtres corporels et incorporels, parce qu'ils ont un corps et le mouvement, mais plutôt à cause de la forme de leur corporéité, la même pour tous, et qui constitue la substance. S'il y a en eux des choses incorporelles, des actes, des affections, des devoirs, des passions, nous ne les regardons pas comme des portions intégrantes d'eux-mêmes. A quel propos donc Hermogène transforme-t-il en portion de la Matière le mouvement, qui n'appartient pas à la substance, mais à la manière d'être de la substance? Quoi donc? S'il t'avait plu d'introduire une Matière immobile, l'immobilité serait-elle la seconde moitié d'elle-même? Il en va ainsi du mouvement. Mais nous en parlerons encore ailleurs.

XXXVII. En effet, je te vois revenir en ce moment à cette même raison qui a coutume de ne te rapporter rien de certain. De même que tu ne fais la Matière ni corporelle ni incorporelle, tu ne la fais ni bonne ni mauvaise, et argumentant là-dessus : « Si la Matière était bonne, dis-tu, celle qui l'aurait été de tout temps, n'aurait pas eu besoin d'être arrangée par Dieu ; si elle était mauvaise pas essence, elle eût résisté à toute transformation pour la rendre meilleure, et alors Dieu ne lui eût jamais appliqué aucune de ses dispositions, puisqu'il eût travaillé en vain. » Voilà tes paroles, ô Hermogène ! Il aurait été bon de t'en souvenir ailleurs, pour ne pas te mettre en contradiction avec toi-même. Mais, comme nous avons déjà discuté précédemment cette ambiguïté du bien et du mal, que tu attribues à la matière, je me contenterai de répondre à la proposition que tu avances et à ton argumentation. Je ne répéterai pas ici que tu aurais dû t'arrêter à quelque chose

de déterminé, et déclarer que la Matière est ou bonne ou mauvaise, ou qu'elle forme, je ne sais quel troisième être. Mais tu n'as pas même conservé ce qu'il t'a plu d'imaginer. En effet, voilà que tu détruis ta déclaration qu'elle n'est ni bonne ni mauvaise, puisque dire, Si elle était bonne, elle n'aurait pas besoin d'être arrangée par Dieu, c'est indiquer qu'elle est mauvaise; et ajouter par opposition : Si elle était essentiellement mauvaise, elle résisterait à toute transformation qui la rende meilleure, c'est laisser à entendre qu'elle est bonne, et par là, tu as déclaré tout à la fois bonne et mauvaise celle que tout à l'heure tu ne faisais ni bonne ni mauvaise. Toutefois, pour réfuter le raisonnement par lequel tu as cru venir en aide à ta proposition, je t'oppose celui-ci : Si la Matière avait toujours été bonne, pourquoi n'aurait-elle pas eu besoin de subir une transformation meilleure? Est-ce que ce qui est bon ne désire, ne souhaite ou n'admet pas le progrès, pour passer de ce qui est bon à ce qui est meilleur? De même, si elle avait été essentiellement mauvaise, pourquoi n'aurait-elle pas pu être transformée par Dieu, comme étant plus puissant qu'elle et l'Etre souverain « qui convertit la nature » des pierres en fils d'Abraham. » Par là, que fais-tu? non-seulement tu compares Dieu à la Matière, mais tu l'abaisses au-dessous d'elle, puisqu'il eût été impuissant à dompter la nature de la Matière pour la faire passer à un état meilleur. Ici donc tu ne veux pas que la nature de la Matière soit mauvaise; ailleurs tu vas nier ton principe.

XXXVIII. Ce que j'ai dit du mouvement, je le dis du lieu que tu assignes à la Matière, pour mieux faire ressortir ton extravagance. Tu places la Matière au-dessous de Dieu, et par conséquent tu lui donnes un lieu au-dessous de Dieu. Voilà donc la Matière dans un lieu. Si elle est dans un lieu, elle est donc renfermée dans l'espace de ce lieu; si elle est renfermée dans l'espace de ce lieu, elle est donc déterminée par le lieu dans lequel elle est; si elle est déterminée, elle a une ligne dernière que tu dois recon-

naître en ta qualité de peintre, comme la fin de toute chose que détermine une dernière ligne. La Matière ne sera donc pas infinie, puisqu'en étant dans un lieu, elle est déterminée par ce lieu, et que déterminée par lui, elle en reçoit forcément des limites. Toi, au contraire, tu la fais infinie, en disant : elle est infinie, parce qu'elle est toujours. Et si quelqu'un de tes disciples essaie de nous répondre que tu veux parler de l'infinité du temps et non de celle du corps, le passage suivant prouvera que tu l'entends d'une infinité corporelle, d'une immensité corporelle qui ne reconnaît ni fin ni limites. De là vient, dis-tu, que la Matière tout entière n'a pas été employée à la création, mais seulement quelques parties. Tant il est vrai que tu lui donnes l'infinité du corps, et non celle du temps. Puis, tu te contredis toi-même, lorsqu'après lui avoir assigné l'infinité du corps, tu lui assignes un lieu dans lequel tu la circonscris, et qui lui sert de limite.

Toutefois, pourquoi Dieu ne l'employa-t-il pas tout entière à la création, je l'ignore, à moins peut-être qu'il ne soit impuissant ou jaloux. Je demande donc quelle est l'autre moitié de celle qui n'a pas servi tout entière à la création, afin que je sache ce qu'elle est dans son intégrité ! Dieu aurait dû nous la faire connaître comme un type de l'antiquité, pour la glorification de son œuvre.

XXXIX. Eh bien ! qu'elle soit circonscrite, ainsi que tu le trouves plus raisonnable, par ses changements et ses translations ; qu'elle soit saisissable, puisqu'elle est travaillée par Dieu, dis-tu, en tant qu'elle est susceptible de changement, de conversion et de division, à la bonne heure ! Ses changements, ajoutes-tu, prouvent sa divisibilité. Ici tu es infidèle au principe que tu as établi, quand tu opposais à la personne de Dieu la prescription qu'il n'avait pu la créer de lui-même, parce qu'en sa qualité d'Etre éternel et indéfectible, immuable par conséquent et indivisible, il n'avait pu admettre de partage. Si la matière a

pour même origine l'éternité, puisqu'elle n'a ni commencement ni fin, elle ne comportera ni division ni changement, par la même raison que Dieu n'en comporte pas. Associée à la prérogative de son éternité, il faut nécessairement qu'elle participe avec lui aux forces, aux lois et conditions de l'éternité. De même, quand tu dis : Chaque être a en soi quelque partie de la Matière, afin que le tout se retrouve dans ses parties, tu entends par là les parties de la Matière qui en ont été détachées, et que nos yeux aperçoivent aujourd'hui. Comment donc tous les êtres ont-ils une partie de toutes choses, même des choses anciennes, puisque ceux que nous voyons aujourd'hui possèdent des parties différentes de ceux d'autrefois? La Matière a subi une transformation meilleure, dis-tu, de mauvaise qu'elle était apparemment; et aux choses meilleures tu donnes pour type les plus mauvaises.

XL. Tout à l'heure régnait la confusion; mais voici l'arrangement. Tu veux que de l'ordre naisse le désordre! Rien n'est la représentation de quoi que ce soit, à moins de lui être égal. Un homme qui se regarde dans le miroir du barbier n'y trouve point l'image d'un mulet, mais celle d'un homme, excepté peut-être celui qui s'imagine qu'à la Matière déjà polie et façonnée répond une Matière grossière et informe. Qu'y a-t-il d'informe aujourd'hui dans le monde, qu'y avait-il autrefois de beau dans la Matière, pour que le monde soit le miroir de la Matière? Quand les Grecs appellent le *monde* d'un mot qui signifie *ornement*, comment reproduit-il l'image d'une Matière sans ornement, pour que tu puisses affirmer que le tout se reconnaît dans ses parties? Toujours est-il que ce qui n'a pas subi la transformation appartiendra à ce tout. Mais tu as dit tout à l'heure que Dieu ne l'avait pas employée tout entière. Donc cette partie grossière, confuse, étrangère à tout arrangement, ne peut se reconnaître dans des créatures polies, distinctes, ordonnées avec sagesse, et qu'on ne peut appeler des parties de la Matière, puisque, séparées

d'elle par leur transformation, elles n'ont plus rien de sa forme.

XLI. Je reviens au mouvement pour montrer comment le pied te glisse partout. Le mouvement de la Matière fut désordonné, confus et tumultueux. Voilà pourquoi tu le compares aux bouillonnements et à l'agitation d'une chaudière. Mais ailleurs comment le représentes-tu? Lorsque tu veux nous persuader que la Matière n'est ni bonne ni mauvaise, la Matière inférieure, dis-tu, ayant un mouvement qui se produit à intervalles égaux, n'incline ni au bien ni au mal. Si ce mouvement ne se produit qu'à intervalles égaux, il n'est donc plus violent, ni semblable à celui d'une chaudière, mais réglé et tempéré, comme un mouvement qui, poussé librement entre le bien et le mal, sans pencher néanmoins ni d'un côté ni de l'autre, restera en équilibre au milieu de la balance, ainsi que le dit le proverbe. Ici donc point d'agitation; point de turbulence ni de fougue, mais plutôt la règle, la mesure et l'égalité d'un mouvement qui n'incline d'aucun côté. S'il oscillait ici et là, ou s'il penchait davantage vers l'un ou l'autre côté, il mériterait alors le reproche de mouvement désordonné, inégal, tumultueux. Or, si le mouvement ne penchait ni vers le bien ni vers le mal, il s'accomplissait donc entre le bien et le mal, afin qu'il sorte encore d'ici la preuve que la Matière était déterminée par certaines limites, puisque son mouvement, sans incliner au bien ou au mal, parce qu'il ne penchait d'aucun côté, restait suspendu, à une égale distance, entre les deux, et à ce titre conséquemment était limitée par l'un et par l'autre.

Ce n'est pas tout; tu enfermes le bien et le mal dans un lieu quand tu soutiens que le mouvement de la Matière n'inclinait vers aucun des deux. En effet, la Matière qui était enfermée dans un lieu, ne pouvant pencher ni d'un côté ni de l'autre, ne penchait pas vers les lieux où résidaient le bien et le mal. D'ailleurs, en assignant un lieu au bien et au mal, tu les fais corporels, par là même que

tu leur assignes un lieu. En un mot, les choses incorporelles n'auraient aucun lieu qui leur soit propre, excepté le corps, puisqu'elles sont les accidents du corps. Or, la Matière, ne penchant ni vers le bien ni vers le mal, ne penchait pas vers eux comme étant corporels ou enfermés dans des lieux. C'est donc te tromper que de prendre le bien et le mal pour des substances. Tu les fais substances en leur assignant des lieux. Tu leur assignes des lieux, lorsque tu suspends le mouvement de la Matière à une égale distance de l'un et de l'autre.

XLII. Tu as disséminé toutes choses de peur que de près la contradiction ne sautât aux yeux. Quant à moi, je les réunirai une à une pour les comparer. Tu déclares que le mouvement de la Matière est désordonné, et tu ajoutes qu'elle affecte l'absence des formes; ailleurs, elle a besoin, selon toi, d'être arrangée par Dieu. Celle qui affecte l'absence de formes a-t-elle besoin d'arrangement? ou bien celle qui a besoin d'arrangement affecte-t-elle l'absence de formes? Tu ne veux pas que la Matière soit l'égale de Dieu; puis tu ajoutes qu'elle a une certaine communauté avec Dieu. Car, si elle n'avait quelque chose de commun avec Dieu, dis-tu, il serait impossible qu'elle fût ornée par lui. Et moi je dis que si elle avait quelque chose de commun avec Dieu, elle n'avait pas besoin d'être ornée par lui, puisqu'elle était une portion de la divinité en vertu de cette communauté. Ou bien Dieu lui-même pouvait être orné par la Matière, puisqu'il avait quelque chose de commun avec elle, et en cela tu soumets Dieu à la nécessité, si la Matière renferma quelque principe en vertu duquel il lui imprima sa forme. Tu leur donnes pour attribut commun de se mouvoir par eux-mêmes et toujours. Qu'assignes-tu à la Matière de moins qu'à Dieu? Liberté, éternité de mouvement, n'est-ce point là une conformité absolue avec Dieu? Mais Dieu se meut avec ordre, et la Matière sans ordre, me réponds-tu. Qu'importe? Elle ne laisse pas d'être divine, puisqu'elle se meut d'un mou-

vement libre et éternel. Il y a mieux. Tu accordes plus à la Matière, puisqu'elle a pu se mouvoir ainsi, tandis que Dieu ne l'a pas pu.

XLIII. Encore une remarque sur le mouvement. Le mouvement de la Matière, dis-tu, grâce à sa ressemblance avec celui d'une chaudière, avant d'être réglé et assujetti, était tumultueux et insaisissable par la violence de la lutte. Puis tu ajoutes : mais elle s'arrêta pour être réglée par Dieu, et elle eut un mouvement mesuré, saisissable, par le ralentissement de ce mouvement désordonné. Tout à l'heure tu assignais au mouvement la lutte; ici tu lui donnes la lenteur. Apprends combien de fois tu te contredis sur la nature de la Matière. Tu dis plus haut : Si la Matière était mauvaise par nature, elle n'eût pas comporté une transformation en mieux, et Dieu ne lui eût pas appliqué l'ordre ni l'arrangement; car il y eût travaillé en vain. Tu as donc établi deux principes : le premier, que la Matière n'était pas mauvaise par nature; le second, que sa nature n'aurait pas pu être transformée par Dieu. Oubliant plus tard ces deux assertions, tu dis : Mais aussitôt qu'elle eut reçu de Dieu l'arrangement et l'ordre, elle se départit de sa nature. Si elle a été transformée en bien, elle a passé conséquemment du mal au bien. Et si par l'arrangement que Dieu lui imprima, elle se départit de la nature du mal, sa nature a donc cessé, et sa nature fut mauvaise avant de recevoir l'arrangement, et après sa transformation elle a pu se départir de sa nature ?

XLIV. Il ne me reste plus qu'à montrer comment Dieu a opéré, selon toi. Ici tu t'éloignes des philosophes sans te rapprocher des prophètes. Les stoïciens veulent que Dieu ait coulé à travers la Matière comme le miel à travers les rayons. Mais toi, que dis-tu ? Ce n'est pas en la pénétrant de toutes parts qu'il en a créé le monde, mais seulement en se montrant à elle, en s'approchant d'elle, ainsi que le fait la Beauté par sa seule apparition, ou comme le fait l'aimant par sa simple approche. Je le de-

mande, qu'y a-t-il de commun entre Dieu qui crée le monde et la Beauté qui blesse les ames, ou l'aimant qui attire le fer? Car, en admettant que Dieu ait apparu à la Matière, toujours est-il qu'il ne la blessa point comme la Beauté blesse l'ame; en admettant qu'il se soit approché d'elle, toujours est-il qu'il ne s'attacha point à elle, comme le fer à l'aimant. Mais, je le veux bien, tes exemples vont à la question. S'il est vrai que ce soit en se montrant à la Matière, et en s'approchant d'elle que Dieu en tira le monde, il est certain qu'il ne le créa que depuis qu'il se montra à la matière et s'en approcha. Par conséquent, il ne s'était ni montré à elle ni approché d'elle avant de l'avoir créée. Mais qui croira que Dieu ne se fût jamais rendu visible à la Matière, ne fût-ce que par la raison qu'elle lui était consubstantielle de toute éternité? Quoi! il aura toujours été loin d'elle celui qui est présent partout, qui remplit tout, et dont les êtres inanimés et incorporels chantent les louanges dans le prophète Daniel! Qu'il était immense le lieu dans lequel Dieu était assez éloigné de la Matière pour que jamais il ne se soit montré à elle ou ne s'en soit approché! En vérité, il lui a fallu faire bien du chemin le jour où il voulut lui apparaître pour la première fois et s'en approcher!

XLV. Mais les prophètes et les apôtres ne nous ont point transmis que Dieu ait créé le monde, seulement en apparaissant à la Matière et en s'approchant d'elle, puisqu'ils ne font pas même mention d'une Matière, quelle qu'elle soit. Ils nous parlent d'abord de la création de la Sagesse, « qui est le commencement de ses voies avant de procéder » à ses œuvres. » Puis vient le Verbe « par qui tout a été » fait et sans qui rien n'a été fait. » Enfin « les cieux sont » créés par son Verbe et l'armée des cieux par son souffle. » Voilà la main droite de Dieu; voilà les deux mains par lesquelles il a opéré ce qu'il a fait. « Les cieux sont » l'ouvrage de vos mains, est-il dit; par elles vous avez » mesuré la terre; par elles vous avez étendu le ciel. »

Que Dieu ait produit des substances si nombreuses et si considérables par un simple regard ou par l'acte même de son approche, et non par une vertu qui lui soit propre, ne va point le flatter jusque-là. J'ai pour moi l'autorité de Jérémie : « C'est lui qui a fait la terre par sa puissance, » lui qui a affermi l'univers par sa sagesse, et qui, dans sa » prudence, a étendu les cieux. » Telles sont les forces avec lesquelles il engendra tout cet univers. Sa gloire en devient plus grande, s'il lui coûta quelque effort. Enfin « le septième jour, il se reposa de son œuvre. » Travail et repos d'un Dieu toutefois !

Ou bien si c'est par un acte de son regard ou de son approche, que Dieu créa le monde, en cessant de créer a-t-il cessé également d'apparaître et de s'approcher ? Loin de là ! Dieu n'a fait qu'apparaître davantage à la Matière, et il la presse de toutes parts depuis que le monde est créé. Tu vois donc comment l'univers est formé par l'opération de Dieu, « puissance qui crée la terre, intel- » ligence qui affermit l'univers, prudence qui étend les » cieux ; » il ne se contente pas d'une simple apparition ou d'une approche ; il y emploie les forces de son ame, telles que la sagesse, la puissance, la prudence, le verbe, le souffle, la vertu, qui ne lui auraient pas été nécessaires s'il ne lui avait fallu qu'un regard ou qu'une approche. Voilà « quelles sont ses perfections invisibles dont parle » l'apôtre, et qui sont devenues visibles par ses œuvres » depuis la création du monde ; » ainsi sagesse de Dieu, mais non chimériques attributs de la Matière. « Qui, en » effet, a jamais connu la sagesse de Dieu. » Voilà pourquoi l'Apôtre s'écrie : « O profondeur des trésors de la sa- » gesse et de la science de Dieu ! que ses jugements sont » incompréhensibles et ses voies impénétrables ! » Que signifient ces mots, sinon qu'il a créé toutes choses de rien, puisqu'elles ne pouvaient être comprises et découvertes que par Dieu, d'ailleurs bien faciles à découvrir, si elles sont nées de la Matière ? Je conclus ; plus il est

certain qu'il n'existait aucune Matière, et qu'elle ne comporte pas les qualités que tu lui attribues, plus il est prouvé que Dieu a créé toutes choses de rien. Disons-le toutefois. Hermogène en donnant à la Matière la même essence qu'à lui-même, c'est-à-dire, désordonnée, confuse, tumultueuse, emportée par un mouvement équivoque, agité, brûlant, s'est représenté lui-même dans cet échantillon de son art.

CONTRE LES VALENTINIENS.

I. Les Valentiniens, secte nombreuse parmi les hérétiques, parce qu'elle se recrute des apostats de la vérité, penche volontiers pour les fables, et n'a rien d'effrayant dans sa discipline; les Valentiniens n'ont d'autre souci que de cacher ce qu'ils prêchent, si toutefois c'est prêcher que de cacher sa doctrine. Les ténèbres dont ils s'enveloppent sont une précaution qui les accuse. Ils affichent leur ignominie en affirmant leur religion. En effet, le silence qui recouvre les mystères d'Eleusis, espèce d'hérésie dans la superstition grecque, en est la honte. Voilà pourquoi ils imposent de rudes épreuves, réclament une longue initiation, mettent un sceau sur la langue, et fixent à cinq ans la durée du noviciat, afin d'accroître l'estime en ajournant la connaissance et de relever la majesté des mystères en allumant le désir. Puis vient le devoir du silence. On garde avec attention ce qu'on a découvert si tard. D'ailleurs cette divinité qui réside dans le sanctuaire, ces soupirs des candidats, ce sceau apposé sur la langue, à quoi tout cela vient-il aboutir? A la révélation de l'emblème de la virilité humaine. Une interprétation allégorique, prétextant le nom vénérable de la nature, voile le sacrilége sous le patronage d'une figure forcée, et se justifie du reproche de fausseté par le simulacre qu'on adore. Il en est de même des hérétiques auxquels nous nous attaquons. Recouvrant

leurs vaines et honteuses inventions des noms, des titres et des arguments sacrés de la religion, profitant d'ailleurs de la pluralité des personnes divines, parce qu'il semble assez plausible que le nombre engendre le nombre, les Valentiniens ont aussi leurs mystères d'Eleusis, qu'ils persuadent à la piété crédule, mystères sacrés par un inviolable silence, et qui n'ont de céleste que l'obligation de se taire. Interrogez-les avec candeur, ils vous répondent avec un visage austère et un front sourcilleux : O profondeur! Poussez-les de question en question, ils affirment par des subtilités et des équivoques la foi qui nous est commune. Prouvez-leur indirectement que vous les avez pénétrés, ils niant tout ce qu'ils s'aperçoivent que vous savez. Combattez-les par des raisonnements serrés, ils désarment la simplicité crédule en faisant bon marché d'eux-mêmes. Ils ne livrent aucun de leurs secrets à leurs propres disciples avant d'être sûrs qu'ils sont à eux. Ils ont un moyen de persuader avant d'enseigner. Or la vérité persuade en enseignant, elle n'enseigne pas en persuadant.

II. Voilà pourquoi ils nous accusent de simplicité, comme si nous n'étions que simples sans être sages également, et que la sagesse fût contrainte de renoncer à la simplicité, quand le Seigneur les associe l'une à l'autre : « Ayez la prudence du serpent et la simplicité de la co» lombe, dit-il. » Ou bien, si nous sommes des insensés parce que nous sommes simples, n'est-il pas vrai de dire que nos adversaires n'ont pas la simplicité parce qu'ils sont sages? Tous ceux qui ne sont pas simples sont des pervers, de même que ceux qui ne sont pas sages sont des insensés. Et cependant, s'il fallait choisir, je préférerais le vice qui est le moindre, puisqu'il est plus avantageux d'ignorer que de trop savoir, de se tromper que de tromper. Or, « l'œil de Dieu regarde ceux qui le cherchent » dans la simplicité du cœur, » comme l'enseigne la Sagesse elle-même, non pas celle de Valentin, mais de Salomon. En second lieu, les enfants ont offert à Jésus-Christ le

témoignage du sang. Appellerai-je enfants ceux qui crient : Crucifiez-le ? Crucifiez-le ! Non, ils n'étaient ni enfants, ni muets, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas simples. L'Apôtre aussi nous ordonne de redevenir enfants selon Dieu, quand il dit : « Soyez comme les enfants sans malice » par la simplicité, « mais ayez la prudence des hommes faits. » J'ai montré que la sagesse bien réglée découle de la simplicité. En un mot, la colombe sert ordinairement à figurer Jésus-Christ ; le serpent n'arrive que pour le tenter. L'une est depuis le commencement le héraut de la paix divine ; l'autre est depuis le commencement le spoliateur de l'image divine. Ainsi la simplicité pourra plutôt à elle seule reconnaître et montrer Dieu ; à elle seule la prudence le poursuivra et le trahira.

III. Que le serpent se cache donc autant qu'il peut, qu'il tourmente sa prudence dans les détours de ses retraites ténébreuses ; qu'il habite dans les lieux souterrains ; qu'il se plonge dans les sombres refuges ; qu'il déroule la chaîne de ses anneaux en mille sinuosités ; qu'il s'avance obliquement, sans se montrer jamais tout entier, bête ennemie du jour et de la clarté. Notre colombe à nous habite dans le sanctuaire de la simplicité, toujours sur un lieu élevé, à découvert et au grand jour. La figure de l'Esprit saint aime les clartés de l'Orient, qui est la figure du Christ. La vérité ne rougit de rien, sinon de n'être pas découverte. Qui rougirait, en effet, d'écouter et de reconnaître pour Dieu celui que la nature lui a déjà révélé, dont elle sent tous les jours la présence dans ses œuvres, qu'elle commence seulement à ignorer lorsqu'elle ne le regarde pas comme unique, lorsqu'elle le fait multiple, lorsqu'elle l'adore dans ses créatures ? Mais renoncer à cette multitude de dieux pour en introduire une autre multitude ; faire passer les fidèles d'une autorité domestique à une autorité inconnue, d'un maître visible à un maître caché, c'est tourner les lumières naturelles contre la foi. Que si tu interroges le fond de toutes ces fables,

ne te semble-t-il pas que ta nourrice t'ait raconté autrefois dans ton enfance, et parmi les difficultés du sommeil, l'histoire des tours de la Lamie et des peignes du Soleil? Mais quiconque se présentera avec la connaissance de la foi, aussitôt qu'il rencontrera tous ces noms d'Eons, tous ces mariages, toutes ces générations, toutes ces morts, tous ces avénements, tous ces bonheurs, toutes ces infortunes d'une divinité, ainsi dispersée et mise en lambeaux, hésitera-t-il à reconnaître ces fables et « ces généalogies sans » fin, » que l'Esprit de l'Apôtre condamna d'avance, lorsque ces semences hérétiques commençaient dès-lors à pulluler? C'est donc avec justice qu'ils répudient la simplicité pour ne s'accorder que la prudence, ces hommes qui, outre qu'ils enfantent difficilement de pareilles chimères, et les défendent obliquement, ne les livrent pas tout entières à leurs disciples; astucieux, parce que leurs doctrines sont honteuses, barbares d'ailleurs, si elles sont louables. Nous, cependant, tout simples que nous sommes, nous savons tout. En un mot, voilà quelle est la première arme par laquelle, en ouvrant la lice, nous démasquons leur conscience et préludons à la victoire, puisque produire au grand jour ce que l'on cache avec tant d'effort, c'est l'anéantir.

IV. Oui, nous connaissons, je le répète, leur origine; nous savons pourquoi nous leur donnons le nom de Valentiniens, quoiqu'ils le désavouent. Il est bien vrai qu'ils se sont éloignés de leur fondateur; mais ils n'ont point anéanti par là leur origine, et si par hasard ils ont changé, leur changement lui-même témoigne contre eux. Valentin avait espéré l'épiscopat, parce qu'il avait du talent et de l'éloquence. Indigné qu'un autre, par le privilége de son martyre, eût obtenu cette dignité, il rompit violemment avec l'Eglise qui professe la foi véritable; et, fidèle à l'exemple de ces ames qui, en aspirant aux honneurs, brûlent du désir de la vengeance, il s'appliqua tout entier à ruiner la vérité. Trouvant le germe d'une ancienne opinion, il fraya

le chemin à Colarbase. Vint ensuite Ptolémée, qui distingua les noms et le nombre des Eons en substances personnelles, mais déterminées hors de Dieu, tandis que Valentin les avait renfermées dans l'essence de la divinité, sous le titre de sentiments, d'affections et de mouvements. Héracléon, Secondus, et le Magicien Marc, firent faire à la doctrine quelques pas. Quant à Théotime, il s'occupa surtout des images de la loi. Ainsi, de Valentin, il n'en est plus question aujourd'hui; et cependant ces hérétiques s'appellent Valentiniens, parce qu'ils ont commencé avec Valentin. Axionique, jusqu'à ce jour, est le seul qui, dans Antioche, console la mémoire de Valentin par une fidélité rigoureuse à l'institution primordiale. D'ailleurs cette hérésie s'est émancipée jusqu'à se transformer autant de fois que l'impure courtisane a l'habitude de travestir ses traits et ses vêtements. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Ils trouvent dans chacun d'eux leur semence spirituelle. Ont-ils inventé quelque nouveauté, sur-le-champ ils appellent révélation, ce qui n'est que conjecture, don sacré, ce qui n'est qu'invention humaine, diversité, ce qui est unité. Voilà pourquoi nous remarquons, sans parler de leur dissimulation ordinaire, que la plupart d'entre eux sont divisés. Sur certains points, il vous diront même avec sincérité : « Cela n'est point ainsi; j'entends cela autrement; » cela, je ne le reconnais pas. » En effet, c'est par la diversité que l'on innove dans la règle : elle a même les couleurs de l'ignorance.

V. J'engagerai la discussion avec les dogmes fondamentaux des maîtres primitifs et non avec les chefs hypocrites de ces disciples qui vont où on les mène. On ne nous accusera pas non plus, comme on le fait, d'avoir inventé à plaisir ces matières que des personnages, remarquables par leur sainteté et leurs lumières, non-seulement nos devanciers, mais contemporains des hérésiarques eux-mêmes, ont exposées et réfutées dans de lumineux traités : témoin Justin, philosophe et martyr; témoin Miltiade, le champion

des églises; témoin Irénée, savant investigateur de toutes ces doctrines; témoin notre Proculus, vierge jusque dans sa vieillesse et honneur de l'éloquence chrétienne. Fasse le ciel que je les égale dans toutes les œuvres de la foi de même que dans celle-ci! Ou bien, si ces hérésies n'existent en aucune manière, de sorte qu'il faille les imputer à ceux qui les combattent, le mensonge retombera sur l'Apôtre qui les a signalées. Mais non; si elles existent, elles n'existent pas différentes de ce qu'elles sont représentées. Quelle est la plume assez désœuvrée pour imaginer des chimères quand elle a les matériaux?

VI. De peur que tant de noms étrangers, bizarres, rassemblés à plaisir, équivoques, ne jettent des ténèbres dans l'esprit, je dois commencer par déclarer dans ce traité, où j'ai promis seulement l'exposition de ce mystérieux arcane, comment j'en userai à l'égard de ces noms. Quelques-uns, venus du grec, n'ont pas d'équivalent qui les rende dans une autre langue; d'autres sont d'un genre différent; d'autres enfin sont d'un usage plus fréquent en grec. La plupart du temps, nous emploierons donc les mots grecs : ils porteront à la marge leur signification ; les termes grecs ne manqueront pas non plus aux mots latins; mais ils seront marqués dans le cours du récit au-dessus des lignes, afin qu'ils deviennent le signe des noms de personne pour lever l'équivoque de ceux qui admettent aussi une autre signification. Quoique je remette à un autre moment la lutte sérieuse, pour me contenter aujourd'hui d'un simple exposé, cependant partout où l'extravagance de la doctrine méritera la flétrissure, une attaque superficielle et rapide sera nécessaire. Imagine-toi, lecteur, que tu assistes à l'escarmouche avant le combat. J'indiquerai, mais n'enfoncerai pas les coups. Si le rire s'élève en quelque endroit, ce sera rendre justice à de pareilles matières : il en est beaucoup qui ne demandent que cette réfutation, de peur qu'une réponse sérieuse ne semble en accroître l'importance. Le ridicule va naturellement à de vaines

conceptions. Il convient aussi à la vérité de rire, parce qu'elle est joyeuse, et de se jouer de ses ennemis, parce qu'elle est confiante dans sa force. Seulement il faut éviter que son rire n'excite à son tour la raillerie, s'il était déplacé. Mais d'ailleurs partout où le rire est convenable, il remplit un devoir. Enfin, je commencerai ainsi.

VII. Le poète romain Ennius s'était contenté de dire le premier de tous que « les cénacles du ciel étaient im» menses, » soit à cause de la grandeur du lieu, soit qu'il eût lu dans Homère les festins que Jupiter y donnait. Mais c'est chose merveilleuse de voir combien d'élévations sur élévations, de sublimités sur sublimités les hérétiques ont suspendues, entassées, étendues pour former l'habitation de chacun de leur dieu. Ces cénacles, qu'Ennius donne à notre Créateur, ont été disposés dans la forme de petits appartements, surmontés de balcons d'étage en étage, et distribués à chaque dieu par autant d'escaliers qu'il y a eu d'hérésies. Le monde est devenu un véritable comptoir. Vous diriez l'île fortunée, à voir ces mille et mille degrés du ciel. Où sont-ils? Je l'ignore. C'est là qu'habite le dieu des Valentiniens, tout-à-fait sous les tuiles. Considéré dans sa substance, ils l'appellent l'*Eon parfait*, dans sa personne, *Proarché*, *Arché*, ou *Bythos*, mot qui ne convenait nullement à qui habite dans les hauteurs. Ils le proclament sans commencement, immense, infini, invisible, éternel, comme si le définir tel que nous savons qu'il doit être, c'était prouver qu'il l'est véritablement, pour avoir droit de dire que tel il a été et qu'il a précédé toutes choses. Mais je le somme de me prouver son existence : et ici je remarque surtout que ces dieux, qu'on me présente comme antérieurs à toutes choses, arrivent après toutes choses, et encore après des choses qui ne sont pas à eux. Eh bien! d'accord! Ce *Bythos* a sommeillé autrefois, pendant une infinité de siècles, dans le calme et le repos inaltérable d'une pacifique, ou pour mieux dire,

d'une stupide divinité, tel enfin que le lui ordonna Epicure. Et cependant à ce Dieu qu'ils nous représentent comme unique, ils lui donnent dans lui-même et avec lui-même une seconde personne qu'ils nomment *Charis* ou *Sigé*. Autre inconséquence. Ils l'arrachent à ces bienheureux loisirs pour qu'il ait à tirer de lui-même le principe de toutes choses. Ce principe, il le dépose dans le sein de sa *Sigé*, qui le recueille et conçoit. Voilà donc *Sigé* qui enfante clandestinement. Celui qu'elle enfante s'appelle *Noûs*, exactement semblable à son père, égal à lui en toutes choses. En un mot, seul il suffit à contenir cette immense et incompréhensible grandeur du père. Aussi est-il nommé Père, commencement de toutes choses, et, à proprement parler, *Monogène*, ou plutôt terme sans propriété, puisqu'il n'est pas fils unique. En effet, une femme naît après lui. Elle s'appelle *Vérité*. Le nom de *Protogène* ne conviendrait-il pas beaucoup mieux à ce Monogène, puisqu'il est venu au monde le premier? *Bythos* et *Sigé*, *Noûs* et *Vérité*, premier quadrige auquel s'attèle la secte de Valentin, sont donc le principe et l'origine de tous les autres. Car ce même *Noûs*, aussitôt qu'il eut reçu la faculté d'engendrer, produit le *Verbe* et la *Vie*, qui, si elle n'existait pas auparavant, n'existait pas non plus par conséquent dans *Bythos*. Mais comment supposer que la vie n'était pas dans Dieu! Ce couple nouveau, mis au monde pour commencer l'*universalité* et le *Plérôme parfait*, engendre à son tour: il procrée l'*Homme* et l'*Eglise*. Tu as l'*Ogdoade*, double *Tétrade*, par l'accouplement des mâles et des femelles, grenier des Eons primordiaux, pour ainsi dire, hymens fraternels des dieux Valentiniens, origine de toute la sainteté et de toute la majesté de cette hérésie, multitude de crimes ou de dieux, je l'ignore; mais à coup sûr, principe de toute la fécondité ultérieure.

VIII. Voilà donc que la seconde *Tétrade*, le *Verbe* et la *Vie*, l'*Homme* et l'*Eglise*, a germé en l'honneur du père. Alors, désireux d'offrir au père de leur propre fonds

quelque chose de pareil à leur nombre, ils produisent d'autres fruits, par l'union de leur double nature, et en vertu de leur alliance par conséquent. D'un côté, le *Verbe* et la *Vie* mettent au monde une dixaine d'*Eons* à la fois; de l'autre l'*Homme* et l'*Eglise* en produisent deux de plus, pour atteindre le nombre des auteurs de leurs jours, parce que ces deux êtres, réunis aux dix autres, forment un nombre égal à celui qu'ils ont procréé. J'écris les noms de la décade : *Bythos* et *Myxis*, *Agératos* et *Hénoxys; Autophyès* et *Hédoné; Acynétos* et *Syncrasis; Monogène* et *Macaria*. Voici, d'autre part, ceux du nombre duodénaire : *Paraclet* et *Pistis; Patricos* et *Elpis; Métricos* et *Agapé; Aïnus* et *Synésis; Ecclésiastique* et *Marcariote; Thélétus* et *Sophia*. Je suis forcé d'expliquer ici, par un exemple semblable, ce qui manque à ces noms. Il y eut dans les écoles de Carthage un froid rhéteur latin du nom de Phosphore. Un jour qu'il contrefaisait le brave : O mes concitoyens! dit-il, j'arrive devant vous du champ de bataille, avec ma victoire, avec votre félicité, accru, glorieux, fortuné, très-illustre, triomphateur. Ses disciples aussitôt de s'écrier : O famille de Phosphore (1)! Tu sais maintenant ce que c'est que *Fortunata*, *Hédoné*, *Acinète*, et *Thélétus*. Ecrie-toi aussi : O famille de Ptolémée! Voilà ce Plérôme mystérieux qui se compose de la plénitude d'une divinité répartie entre trente. Nous verrons quels sont les priviléges des nombres quaternaire, octonaire et duodénaire. Remarquons en attendant que cette fécondité tout entière s'arrête au nombre trente; l'énergie, la faculté et la puissance prolifique des Eons sont épuisées, comme s'il n'y avait pas de nombres au-delà ni d'autres noms qu'un pédagogue pût leur enseigner! Pourquoi, en effet, ne pas aller jusqu'à cinquante, jusqu'à cent procréations? Pourquoi oublier

(1) Le sel de cette plaisanterie est dans l'exclamation φεῦ, qui, en grec, exprime également la douleur ou l'admiration.

les nourrices de tous ces dieux et leurs compagnons?

IX. Il y a plus; voici une acception de personnes. *Noûs* est le seul qui entre tous jouisse de la connaissance du Père incommensurable, joyeux et plein d'allégresse, par conséquent, tandis que les autres s'attristent. Il est bien vrai que *Noûs*, autant qu'il était en lui, avait eu la volonté, et même avait essayé de communiquer aux autres ce qu'il connaissait de la grandeur et de l'incompréhensibilité du Père. Mais *Sigé* (1), sa mère, s'y opposa, cette même *Sigé*, qui prescrit le silence aux hérétiques ses adeptes, quoiqu'ils mettent cette obligation sur le compte de leur père, qui, à les entendre, veut, par ce moyen, aiguillonner le désir. Ainsi, tandis qu'ils sont torturés au fond d'eux-mêmes, tandis qu'ils sont brûlés d'une secrète ardeur de connaître le père, le crime faillit se consommer. De ces douze Eons que l'homme et l'Eglise avaient procréés, la dernière Eon, du côté de l'âge, (qu'importe le solécisme, car *Sophia* est son nom), ne pouvant plus se contenir, s'élance à la recherche du Père, sans la société de son époux *Philète*, et recueille un vice qui avait déjà commencé dans tous les autres à l'occasion de *Noûs*, mais qui était passé dans cet Eon, c'est-à-dire dans *Sophia*, de même que des maladies nées avec le corps soufflent ordinairement leur contagion sur un autre membre. Toutefois, sous prétexte d'amour pour le Père, elle nourrissait une ardente rivalité contre *Noûs*, admis seul à jouir du Père. Mais aussitôt que *Sophia*, qui aspirait à l'impossible, eut été trompée dans ses vœux, vaincue par les difficultés, et croissant toujours en affection, peu s'en fallut que la violence de l'amour et de l'investigation ne la consumât entièrement, et ne l'anéantît dans le reste de sa substance. A vrai dire, elle n'eût interrompu ses recherches qu'en périssant, si elle n'eût, heureusement pour elle, rencontré *Horus*, qui possède aussi quelque vertu en tant que fonde-

(1) Jeu de mot: *Sigé*, en grec, signifie silence.

ment et gardien extérieur du Plérôme parfait, et s'appelle encore *Croix*, *Lytrote* et *Carpiste*. Ainsi donc *Sophia*, délivrée de ce péril et se laissant persuader, quoique tard, trouva le repos en renonçant à la recherche du père, puis exposa comme un fruit avorté *Enthymèsis* tout entière, en d'autres termes le désir, avec la *Passion* qui était survenue.

X. Mais quelques-uns ont rêvé autrement l'infortune et le rétablissement de *Sophia*. Après ses vains efforts et le renversement de ses espérances, elle était, j'imagine, défigurée par la pâleur, l'amaigrissement et le peu de soin qu'elle avait pris de sa beauté, comme il convenait à celle qui pleurait un père refusé à sa tendresse, avec des larmes aussi amères que si elle l'eût perdu réellement. Puis dans sa douleur, par elle-même, sans aucune intervention conjugale, elle conçoit et procrée une femme. Vous vous étonnez de cette merveille! Mais la poule n'a-t-elle pas la vertu de produire par elle-même? Il n'y a, dit-on, que des femelles parmi les vautours : elles deviennent mères cependant sans le concours du mâle. D'abord elle s'attriste de l'imperfection de son fruit; enfin elle a peur que la mort n'approche : elle ne sait que penser de la cause de cet événement; elle cache soigneusement sa grossesse. De remèdes, il n'en est nulle part. En effet, où étaient alors les tragédies et les comédies, pour leur emprunter la manière d'exposer un fruit qui était né contre les lois de la pudeur? Tandis qu'elle est en mal d'enfant, elle lève les yeux et se tourne vers son père. Vains efforts! ses forces l'abandonnent; elle tombe à genoux pour prier. Toute sa parenté adresse des supplications pour elle, *Noûs* avec plus d'ardeur que les autres. Et pourquoi pas? N'était-il pas la cause de tout le mal? Toutefois aucune des infortunes de *Sophia* ne fut inutile; chacun de ses labeurs est fécond. En effet, ses tribulations donnent naissance à la *Matière;* son ignorance, ses frayeurs, ses tristesses deviennent autant de substances. Alors son père, touché enfin de compassion, procrée, par l'intermédiaire

de *Noûs-Monogène*, ces substances dans la femme mâle, son image, parce que les Valentiniens ne s'accordent pas sur le sexe du *Père*. Ils y ajoutent encore *Horus*, qu'ils appellent *Métagogès*, c'est-à-dire qui conduit tout autour, et *Horothétès*. C'est par lui, disent-ils, que *Sophia* fut détournée de ses voies illicites, délivrée de ses maux, fortifiée, rendue à l'hymen, et qu'enfin elle demeura dans le sein du *Plérôme*. Quant à sa fille *Enthymésis*, et à la *Passion* sa compagne, elle fut bannie par *Horus*, crucifiée et chassée du nombre des *Eons*. On l'appelle le *Mal*, substance spirituelle toutefois, puisqu'il est l'émanation naturelle d'un *Eon*, mais substance informe et hideuse, puisque sa mère n'avait saisi que le vide, fruit débile par conséquent, et déclaré féminin.

XI. Ainsi, après qu'*Enthymésis* eut été repoussée, et *Sophia* sa mère rendue à son époux, ce *Monogène*, ce *Noûs*, délivré de tout soin par rapport à son père, pour consolider les choses, fortifier le Plérôme et en fixer à jamais le nombre, de peur qu'à l'avenir quelque révolution semblable ne le troublât, clôt cette série par une nouvelle procréation, le *Christ* et l'*Esprit saint* : accouplement hideux de deux mâles ; ou bien, selon d'autres, l'Esprit saint sera femelle, et le mâle est fécondé par la femelle. Ces deux êtres n'ont qu'une seule et même divinité, qui consiste à compléter l'harmonie des *Eons*. De cette fonction commune à l'un et à l'autre naissent deux écoles, deux chaires, et comme le principe de la division dans la doctrine de Valentin. Il appartient au *Christ* d'inculquer aux *Eons* la nature de leurs alliances (tu vois quelle entreprise il avait sur les bras), de leur donner l'idée de l'inné, de les rendre capables d'engendrer en eux la connaissance du *Père*, parce qu'il est impossible de le saisir, de le comprendre, de le voir et de l'entendre autrement que par *Monogène*. Qu'ils apprennent ainsi à connaître le père, d'accord, pourvu qu'ils le connaissent seulement par le fils ! Mais ce que je veux flétrir, c'est la perversité de cette

doctrine par laquelle on leur enseignait que l'incompréhensibilité du père était la cause de leur perpétuité, et sa compréhensibilité le motif de leur génération et de leur formation. En effet, on insinue par cette proposition, si je ne me trompe, qu'il est avantageux que Dieu ne soit pas compris, puisque ce qu'il y a d'insaisissable chez lui est cause de la perpétuité, et que ce qu'il a de saisissable amène non plus la perpétuité, mais la naissance et l'accident, qui sont dépourvus de perpétuité. Le fils seul, disent-ils, est capable de comprendre le père. Mais de quelle manière est-il compris? Le *Christ* qu'il a engendré l'a enseigné. Quant à l'Esprit saint, voici ses fonctions spéciales. Il veille à ce que tous, égaux par l'amour de la doctrine, soient à même de poursuivre l'action de grâces et d'entrer dans le repos véritable.

XII. Tous les Eons sont donc égaux en forme et en sagesse, devenus universellement ce qu'est chacun, sans différence entre eux, parce que tous sont réciproquement semblables. Chaque être mâle se confond dans les *Noûs*, dans les *Verbes*, dans les *hommes*, dans les *Philètes*; de même que les femelles dans les *Sigé*, les *Eglises*, les *Fortunées*, si bien qu'Ovide eût effacé toutes ses métamorphoses, s'il avait connu des métamorphoses bien plus merveilleuses de nos jours. Les voilà réunis, consolidés, et rétablis dans le repos par la vérité : alors, au milieu des transports de l'allégresse, ils célèbrent le père par des hymnes. Le père lui-même est inondé de joie, en entendant les chants joyeux de ses fils et de ses petits-fils. Et pourquoi ne serait-il pas transporté de bonheur, quand le Plérôme n'a plus rien à craindre? Quel pilote ne pousse la joie même jusqu'à l'indécence? Nous voyons tous les jours les joies immodérées des marins. As-tu jamais vu les nautonniers trépignant de plaisir autour du repas auquel chacun d'eux a contribué? Il se passe quelque chose de semblable parmi les Eons. Confondus tous ensemble par la forme, à plus forte raison par le sentiment, et voyant se

réunir à eux les nouveaux frères et les nouveaux maîtres, tels que le *Christ* et l'*Esprit saint*, ils apportent en commun ce que chacun d'eux avait de meilleur et de plus beau. Ou plutôt, je me trompe : puisqu'ils sont tous une seule et même chose, en vertu de l'égalité dont j'ai parlé plus haut, j'ai eu tort de les comparer au repas appelé *symbola*, dont le mérite principal consiste dans la variété. Tous apportent en commun le même et unique bien qui les constitue tous.

Il serait bon peut-être de discuter le mode ou la forme de cette égalité générale. De cet argent fourni par plusieurs (1), comme parlent les inscriptions, ils forment donc, en l'honneur et à la gloire du Père, l'astre brillant du *Plérôme*, et pour fruit parfait, Jésus. Ils le surnomment du nom patronymique de *Soter*, de *Christ* et de *Verbe;* Geai d'Esope, Pandore d'Héslode, Plat précieux d'Acrius, Panacée de Nestor, Miscellanée de Ptolémée. Qu'il eût été plus facile à ces frivoles inventeurs de noms de l'appeler, à l'exemple des Athéniens dans certains spectacles, *Pancarpos!* Mais, afin d'orner aussi d'une pompe extérieure leur magnifique idole, ils lui donnent pour satellites des anges. S'ils sont ses égaux, d'accord. Mais s'ils sont consubstantiels à *Soter*, car on ne s'explique pas clairement là-dessus, comment pourra-t-il s'élever au-dessus de ses égaux?

XIII. Cette première série contient donc la première émanation des Eons, qui naissent, s'épousent et engendrent également; les périlleuses vicissitudes de *Sophia*, qui brûle de connaître son père; le secours d'*Horus*, qui lui vient fort à propos en aide; l'expiation d'*Enthymème* et de la *Passion*, sa compagne; l'enseignement du *Christ* et de l'*Esprit saint;* la réformation tutélaire des *Eons;* les ornements de *Soter*, variés comme la plume du paon, et

(1) A Rome, quand les monuments étaient construits à frais communs ils portaient cette inscription : *Ære collatitio, de patrimonio.*

enfin les anges qui font sentinelle devant lui, quoique ses égaux.

— Mais le reste? me diras-tu.

— Portez-vous bien et battez des mains (1); ou plutôt, écoutez ce qui me reste à dire, et couvrez-le de vos mépris. D'ailleurs, tout cela se passa, dit-on, dans le cercle même du *Pléròme;* c'est la première scène de la tragédie. La seconde partie s'accomplit par delà la toile qui sépare la scène, je veux dire en dehors du *Pléròme*, s'il est vrai toutefois qu'agir dans le sein du Père et dans les limites de la surveillance d'Horus, c'était se mouvoir librement en dehors de Dieu et là où il n'était pas.

XIV. *Enthymésis*, en effet, ou bien *Achamoth*, selon le nom qui lui est donné et dont l'interprétation est obscure, après avoir été confiné avec la *Passion*, sa compagne inséparable, dans les lieux étrangers à la lumière, qui sont le domaine du *Pléròme* et rappellent le vide d'Epicure, *Enthymésis* souffre par le lieu même où elle est reléguée. Toujours est-il qu'elle n'a ni forme, ni apparence, procréation défectueuse et avortée. Pendant qu'il en est ainsi, le *Christ*, fléchi par les *Eons* supérieurs, est conduit sur la terre par *Horus*, pour compléter par sa propre vertu cette production incomplète, toutefois en lui donnant la forme de la substance uniquement, mais non celle de la science. Il lui en arriva quelque émanation cependant; car elle garda un parfum d'incorruptibilité par lequel, avertie de son infortune, elle aspire à des dons plus excellents. Le *Christ*, après avoir rempli cette mission de miséricorde dans la société de l'*Esprit saint*, rentre dans le Pléròme. L'usage applique aux choses des noms qui rappellent le donateur. *Enthymésis* a pour origine le désir lui-même. D'où vient *Achamoth?* on le cherche encore. *Sophia* émane du Père, l'*Esprit saint* de l'ange qui était

(1) C'étaient les mots par lesquels on avertissait les spectateurs que la comédie était finie.

dans le *Christ*, et loin duquel *Enthymésis* abandonnée avait éprouvé le désir. Aussi s'élança-t-elle à la recherche de sa lumière. Si elle ne le connaissait nullement, puisque son opération avait été invisible, comment recherchait-elle une lumière qui lui était aussi inconnue que son auteur? Elle l'essaya toutefois; peut-être même eût-elle réussi à la découvrir, si ce même *Horus*, qui s'était si heureusement présenté à la mère, ne se fût jeté si malencontreusement à la traverse de la fille, en lui criant, *Iao*, comme qui dirait : « Arrière, Romains (1) ! ou bien : » J'en jure par César. » De là cet *Iao* que l'on trouve dans les Ecritures. Ainsi arrêtée dans ses investigations et ne pouvant atteindre jusqu'à la *Croix*, c'est-à-dire jusqu'à *Horus*, parce qu'elle n'avait jamais joué le *Lauréolus* de Catulle (2), et livrée enfin à la *Passion*, sa compagne, elle commença d'en ressentir toutes les perplexités et les aiguillons; le chagrin, parce qu'elle avait échoué dans son entreprise; la crainte, de peur que la vie ne lui échappât comme lui avait échappé la lumière; puis la consternation; puis encore l'ignorance. Il n'en était pas d'elle comme de sa mère. Celle-ci était un Eon; mais sa condition à elle rendait son sort encore plus déplorable, puisqu'elle avait à lutter contre une autre sollicitude, je veux dire sa conversion au Christ, par lequel elle avait été appelée à la vie et formée pour cette conversion elle-même.

XV. Eh bien ! Pythagoriciens, Stoïciens, et toi aussi, Platon, apprenez tous d'où la matière, que vous faites innée, a pris son origine et sa substance dans ce vaste assemblage de l'univers, mystère que Mercure-Trismégiste lui-même, maître de tous les physiciens, n'a pu péné-

(1) *Porro, quirites !* C'était le cri des porteurs romains, pour se faire place dans les rues.

(2) Le *Lauréolus* était une tragi-comédie de Catulle, dans laquelle un juge, appelé Lauréolus, était mis en croix. Tertullien veut dire qu'Entyhmésis n'avait pas l'habileté du comédien qui jouait ce rôle, puisque souvent attaché au gibet, ce dernier avait toujours survécu à son supplice.

trer. Tu viens d'entendre nommer la *Conversion*, autre espèce de *Passion* : c'est d'elle, assure-t-on, qu'a été formée l'ame de ce monde, l'ame elle-même du *Démiurgus*, c'est-à-dire l'ame de notre Dieu. Tu connais le *Chagrin* et la *Crainte* : ce sont eux qui ont donné naissance à toutes les autres créatures ; car la masse des eaux est venue des larmes d'*Achamoth*. Il est facile d'apprécier l'étendue de sa calamité par la multiplicité des eaux qui jaillirent d'elle. Elle en eut de salées, elle en eut d'amères, de douces, de chaudes, de froides, de bitumineuses, de ferrugineuses, de sulphureuses, d'empoisonnées ; de sorte que la source de Nonacris qui tua Alexandre, lui emprunta son venin, ainsi que celle de Lynceste, qui produit l'ivresse, et celle de Salmacis, qui amollit le courage. C'est *Achamoth* qui a versé les pluies du ciel en poussant des cris ; ce sont des douleurs et des larmes étrangères que nous prenons soin de conserver dans nos citernes. De même les éléments corporels ont été tirés de sa consternation et de sa frayeur. Toutefois, au milieu de son immense solitude, dans la vaste étendue de son abandon, elle riait de temps en temps, au souvenir qu'elle avait vu le *Christ* : de la joie de son sourire rayonna la lumière. Pourquoi ce bienfait de la Providence qui la forçait à sourire ? Etait-ce pour que l'homme ne vécût pas toujours ici-bas dans les ténèbres ? Ne t'étonne pas que de sa joie ait jailli pour le monde un élément si lumineux, puisque de sa tristesse est émané pour le monde un agent si nécessaire. O rire qui illumine ! ô larme qui arrose ! Achamoth cependant avait là un remède à l'horreur de sa retraite. Toutes les fois qu'elle voulait en dissiper l'obscurité, elle n'avait qu'à sourire, ne fût-ce même que pour ne pas invoquer ceux qui l'avaient abandonnée.

XVI. Voilà en effet que, fidèle aux exemples maternels, elle recourt à la prière. Mais le Christ, auquel il répugnait de sortir une seconde fois du Plérôme, chargea le Paraclet de le remplacer. Il lui envoie donc *Soter*, ou

Jésus, auquel le Père avait donné toute puissance sur chacun des *Eons*, avec la vertu pour les soumettre à ses lois, afin que « tout fût renouvelé en lui, » selon l'Apôtre; il le lui envoie avec le ministère et le cortége des anges nés en même temps que lui. Ne dirais-tu pas qu'il s'avance avec les douze faisceaux? Achamoth, épouvantée de la pompe qui l'environne, se couvre aussitôt d'un voile, obéissant d'abord aux sentiments de vénération et de modestie; puis elle le contemple, lui et sa splendeur salutaire. Elle s'avance au-devant de lui par les forces mêmes qu'elle en avait reçues, et lui adresse ces mots : Salut au Seigneur! Alors, j'imagine, celui-ci l'accueille, la fortifie, ajoute à sa première forme celle de la connaissance, la délivre de tous les outrages de la *Passion*, qu'il expulse avec plus d'attention qu'il n'avait fait pour les infortunes de sa mère. En effet, il réunit ensemble tous ces vices invétérés et fortifiés par le temps, et, après en avoir formé une masse solide, il les sépara pour qu'elles eussent à former la matière corporelle, disposant la *Passion* incorporelle inhérente à *Achamoth* à pénétrer aussitôt dans les substances contraires des corps par son aptitude et son essence, de sorte qu'il sortit de là deux espèces de substances; les mauvaises qui naquirent des vices; les substances exposées aux passions qui provinrent de la conversion. Telle est l'origine de la matière qui nous a mis les armes à la main contre Hermogène et tous ceux qui soutiennent que Dieu créa le monde à l'aide de la matière, au lieu de l'avoir formé de rien.

XVII. *Achamoth*, une fois délivrée de tous ses maux, marche de progrès en progrès, et porte des fruits plus merveilleux. Echauffée dans tout son être par la joie d'avoir échappé à son infortune, et entrant dans une sorte de fermentation par la contemplation des lumières angéliques, j'ai honte d'un pareil langage, mais il m'est impossible de m'exprimer autrement, elle se prend d'amour au fond d'elle-même pour les anges, et sent grossir son

sein par une conception spirituelle, devant cette image, que la violence de ses transports et la joie d'une excitation voluptueuse avaient introduite et comme imprimée dans son cœur. Elle enfanta donc. Dès-lors il y eut trois substances qui provenaient de trois causes. La première était matérielle, elle avait son origine dans la passion; la seconde était animale, elle était fille de la conversion; la troisième enfin était spirituelle, elle émanait de l'imagination.

XVIII. Plus propre à l'action par l'autorité de ses trois enfants, elle entreprend de perfectionner chacune de ces espèces. Mais elle ne put atteindre la substance spirituelle, parce qu'elle est elle-même spirituelle. Car la ressemblance de nature ne permet point à des êtres égaux et consubstantiels d'agir réciproquement l'un sur l'autre. Dans cette intention, elle borne ses efforts à la substance animale, après avoir produit les fils de *Soter*. Et d'abord, ô blasphème qu'on ne peut ni prononcer, ni lire, ni entendre sans horreur! elle produit notre Dieu, le Dieu de tous les hommes, excepté des hérétiques (1), le Père, le Créateur, le Roi de tous les êtres qui sont postérieurs. Tous, en effet, viennent de lui, si toutefois ils viennent de lui et non pas plutôt de cette *Achamoth* par laquelle, à son propre insu, secrètement et semblable à l'automate qui obéit à l'impulsion extérieure, il était mû dans chacune de ses opérations. En un mot, c'est à cause de cette ambiguïté de personnes dans les œuvres, qu'ils lui ont imposé le nom combiné de *Métropator*, tandis que toutes ses autres appellations sont distinctes conformément à la nature et à la condition de ses actes, de sorte que pour les substances animées, qu'ils rangent à la droite, ils l'appellent Père, mais que pour les substances matérielles qu'ils relèguent à la gauche, ils le nomment *Démiurgue*; et *Roi*, lorsqu'il s'agit du gouvernement de l'ensemble.

(1) Les Marcionites, qui reconnaissaient un dieu bon et un dieu mauvais.

XIX. Mais la propriété des noms ne s'accorde pas même avec la propriété des œuvres d'où émanent tous les noms, puisque toutes ces œuvres auraient dû porter le nom de celle qui les créait, si ce n'est toutefois qu'elles n'ont pas même été produites par elle. En effet, quand ils disent que leur *Achamoth*, pour faire honneur *aux Eons*, grava dans son esprit leurs images, ils la dépouillent de cette gloire pour la reporter à son premier auteur, à *Soter*, dont elle ne fut que l'instrument; de sorte que c'est *Soter* qui lui suggéra l'image du Père invisible et inconnu, image inconnue et invisible au *Démiurgue; Soter* qui lui donna l'idée du *Noûs Démiurgue*, son fils, tandis que les *Archanges*, œuvre du *Démiurgue*, représentaient tous les autres *Eons*. Quand je vois sortir tant d'images de trois êtres, je te le demande, comment ne rirais-je pas des images de leur peintre extravagant? Quoi! la femelle *Achamoth* sera l'image du *Père!* Quoi! le *Démiurgue* ne connaîtra pas sa mère et à plus forte raison son père! Quoi! l'image de *Noûs* qui ignore son père! Quoi! enfin, les anges, qui ne sont que des serviteurs, devenus les représentants de leurs maîtres! Voilà ce que j'appelle décrire un mulet d'après un âne, et faire le portrait de Ptolémée sur celui de Valentin.

XX. Le *Démiurgue*, placé hors des limites du *Plérôme*, et plongé dans la honteuse solitude de son éternel exil, créa un nouvel empire, le monde présent, qu'il forma du mélange des êtres animés et matériels, après en avoir banni la confusion et avoir distingué la diversité de cette double substance. En dehors des substances incorporelles, il édifie des corps lourds, légers, qui s'élèvent et qui descendent, célestes et terrestres : puis il couronne par son propre trône les sept étages du ciel; de là vient qu'il a été appelé *Sabbat*, à cause du *septenaire* de son domicile; de là vient encore que sa mère *Achamoth* se nomme l'*Ogdoade*, à cause de l'*Ogdoade* primogénitale. Quant aux cieux, ils leur assignent l'intelligence; quelquefois aussi

ils les font *anges*, ainsi que le Démiurgue lui-même; le *Paradis*, c'est leur quatrième *archange*, puisqu'ils le placent au-dessus du troisième ciel. Adam garda quelque chose de sa vertu après y avoir séjourné au milieu des nuages et des arbrisseaux. Ptolémée n'avait pas oublié les fables que l'on raconte aux enfants, et où l'on rencontre des fruits dans la mer, des poissons sur les arbres. Voilà pourquoi il plaça des vergers dans les hauteurs du ciel. Le Démiurgue opère aveuglément : aussi ne sait-il pas sans doute que les arbres ne peuvent pousser que sur la terre. La mère le savait parfaitement. Que ne le lui suggérait-elle, puisqu'elle exécutait ses conceptions? Mais, en élevant pour son fils un si vaste empire par ces œuvres qui le proclamaient père, dieu et roi, long-temps avant les rêveries des Valentiniens, pourquoi n'a-t-il pas voulu que ces œuvres lui fussent connues? Je l'examinerai plus tard.

XXI. En attendant, il faut savoir que *Sophia* est aussi surnommée *Terre* et *Mère*, comme qui dirait *Terre-Mère*, et, chose plus ridicule encore, *Esprit saint*. Ils ont accordé à cet être femelle tous les honneurs, la barbe aussi sans doute, pour ne rien dire de plus. Mais d'ailleurs le *Démiurgue*, grâce à sa faiblesse originelle, puisqu'il n'était qu'un des animaux, savait si peu s'élever par la connaissance jusqu'aux choses spirituelles, que, s'imaginant *être seul*, il se parla ainsi à lui-même : « Je suis le Dieu, » et d'autre que moi, il n'y en a pas. » Toutefois, il savait bien qu'il n'avait pas existé autrefois. Il comprenait donc qu'il avait été créé, et qu'un être créé suppose toujours un créateur quel qu'il soit? Par quel hasard lui semblait-il donc qu'il était seul, si, sans avoir même cette certitude, il soupçonnait au moins qu'il y avait quelque créateur?

XXII. Je leur pardonnerais plus volontiers leurs absurdités honteuses sur le *diable*, ne fût-ce que par la raison que la souillure de son origine s'y prête davantage. Ils le

font naître de la malignité du chagrin que ressentit *Achamoth*. Ils donnent la même origine aux anges, aux démons, et à toutes les générations des puissances spirituelles du mal. Ils ne laissent pas d'affirmer cependant que le *diable* est l'œuvre du *Démiurgue*; ils l'appellent *souverain* du monde, et ils tiennent qu'en vertu de sa nature spirituelle, il connaît plus les *Eons* supérieurs que le *Démiurgue*, qui est tout animal. Le père de toutes les hérésies mérite bien la prééminence qu'ils lui accordent.

XXIII. Voici dans quelles limites ils placent comme la citadelle de chacune de ces puissances. Dans les hauteurs les plus élevées siége le *Plérôme* en trente personnes, dont *Horus* garde la ligne la plus reculée. Au-dessous de lui, Achamoth occupe l'espace intermédiaire, foulant aux pieds son fils. Car au-dessous d'elle réside dans son *septénaire* le Démiurgue, ou plutôt le diable, habitant de ce monde qui lui est commun avec nous, et dont chaque élément, chaque corps, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est formé des fécondes infortunes de *Sophia*; de sorte que l'*Esprit* n'aurait jamais eu un espace pour aspirer et expirer l'air, ce vêtement léger de tous les corps, ce révélateur de toutes les couleurs, cet instrument qui mesure les temps, si la tristesse de *Sophia* n'en avait produit les légères molécules, de même que sa *frayeur* a créé les animaux, et sa *conversion*, le Démiurgue lui-même. A tous ces éléments, à tous ces corps fut soufflé le feu. Comme ils n'ont pas encore expliqué la passion originelle de *leur Sophia*, je penche à croire jusque là que le feu jaillit de ses mouvements fébriles. Car, qu'elle aît eu la fièvre dans ces violentes tortures, on le croira volontiers.

XXIV. Après avoir rêvé de pareilles chimères sur Dieu, ou sur les dieux, à quelles chimères ne faut-il pas s'attendre quand il s'agira de l'homme? En effet, le Démiurgue, après avoir produit le monde, se met à l'œuvre pour créer l'homme. Il choisit pour sa substance, non pas, disent-ils, quelque parcelle de cette aride, que nous recon-

naissons nous autres comme terre unique (comme si, lors même qu'elle n'eût pas été aride dans la suite, elle n'aurait pu l'être alors dans le limon qui restait après la séparation des eaux), mais il emprunte au corps invisible de cette matière philosophique, ce qu'elle avait de fluide et de fusible. D'où venaient ce fluide et ce fusible? Il m'est impossible de l'imaginer, puisqu'il n'existe nulle part. Si en effet ce sont là deux propriétés du liquide, et que tout liquide soit né des larmes de *Sophia*, nous devons en conclure que ce limon se forma de la pituite et de l'humeur visqueuse de *Sophia*, parce que celles-ci sont la lie des larmes, de même que ce qui se précipite est le limon des eaux. C'est ainsi que le *Démiurgue* façonne l'homme et l'anime de son souffle. Par là il sera terrestre, animal, fait à l'image et à la ressemblance du *Démiurgue*. Etre quadruple! En tant qu'image, il est réputé terrestre, c'est-à-dire matériel, quoique le *Démiurgue* ne soit pas matériel; comme ressemblance, il est animal, car cette propriété appartient au *Démiurgue*. Tu as déjà deux de ses formes. Ils veulent ensuite qu'un vêtement charnel ait recouvert cette organisation terrestre, et ce vêtement, c'est la tunique de peau qui tombe sous les sens.....

XXV. *Achamoth* avait gardé de la substance de *Sophia* sa mère, une portion de semence spirituelle, de même qu'Achamoth elle-même en avait communiqué quelques parcelles à son fils le *Démiurgue*, mais à l'insu de ce dernier. Pourquoi cette précaution clandestine? Tu vas le connaître. Elle avait déposé et caché cette semence, afin qu'au moment où le *Démiurgue* transmettrait son ame à Adam par la vertu de son souffle, cette semence spirituelle coulât par le même canal jusque sur l'homme terrestre, et que déposée dans ce corps matériel comme dans une matrice où elle pût s'élaborer et grandir, elle fût trouvée capable de recevoir un jour le *Verbe* parfait. Ainsi, lorsque le *Démiurgue* fit passer dans *Adam* l'effusion de son ame, l'homme spirituel se glissa secrètement avec ce

souffle et fut introduit dans ce corps, parce que le *Démiurgue* ne connaissait pas plus la semence de sa mère que sa mère elle-même. Cette semence, ils l'appellent l'*Eglise*, image de l'*Eglise* d'en haut, et berceau de l'homme : ils le font donc des cendres d'*Achamoth*, de même qu'ils tirent l'animal du *Démiurgue*, le terrestre de la substance primordiale, et la chair de la matière. Nouveau, c'est-à-dire quadruple Géryon, qui se dresse devant toi.

XXVI. Voici la fin qu'ils assignent à chacun d'eux : à la substance matérielle, c'est-à-dire charnelle, qu'ils appellent aussi la gauche, une mort infaillible; à l'animale, qu'ils nomment par opposition la droite, une vie douteuse, parce que flottant entre la matérielle et la spirituelle, elle doit tomber là où elle aura le plus penché. Mais d'ailleurs ils affirment que la substance spirituelle entre dans la formation de l'animale, afin que celle-ci puisse s'instruire avec sa compagne, et se former en conversant avec elle. L'animal, en effet, manquait de la connaissance des choses sensibles ; voilà pourquoi furent créés les phénomènes de ce monde; voilà pourquoi *Soter* prit dans le monde la forme animale, c'est-à-dire pour sauver la substance animale. Par un autre mélange monstrueux, ils veulent qu'il ait revêtu quelque chose des trois substances à l'universalité desquelles il apportait le salut, de sorte qu'il reçut d'*Achamoth* la substance spirituelle, et du Démiurgue le Christ animal qu'il revêtit bientôt après. D'ailleurs corporel, puisqu'il provenait de la substance animale, mais formé avec un art merveilleux et ménarrable, dans l'œuvre qu'il avait à remplir, il fallut la force pour qu'il s'exposât malgré lui à être abordé, vu et touché par les hommes, aussi bien qu'à mourir. Mais il n'y eut en lui rien de matériel, parce que la matière est exclue du salut, comme s'il avait été nécessaire à d'autres qu'à ceux qui avaient perdu le salut. Et pourquoi ces chimères? Afin que les Valentiniens, en refusant notre chair au Christ, la déshéritent aussi de l'espérance du salut.

XXVII. Maintenant j'achève ce qui concerne leur *Christ*. Quelques-uns greffent sur lui *Jésus*, avec autant de licence qu'ils introduisent la semence spirituelle dans la substance animale, lorsqu'ils la fortifient par le souffle divin, amas d'extravagances qu'ils débitent sur les hommes et leurs dieux. Ils veulent, en effet, que le *Démiurgue* ait aussi son *Christ*, fils qu'il a engendré de sa substance. Il l'a créé animal, disent-ils; c'est le même qui a été proclamé par les prophètes; son existence est une question de préposition, c'est-à-dire qu'il est né *par* une vierge et non d'une vierge; parce que, descendu dans une vierge, il la traversa plutôt qu'il n'en sortit selon les lois de la génération, passant par son canal plutôt que prenant naissance en elle, et au lieu de l'avoir pour mère, ne s'en servant que comme d'un chemin. *Soter*, sous la forme d'une colombe, descendit donc alors sur ce *Christ* dans le sacrement du baptême. Or, il y eut aussi dans ce *Christ* un assaisonnement de la semence spirituelle d'*Achamoth*, sans doute pour prévenir la corruption de tout le mélange. En effet, ils lui donnent pour renfort quatre substances, à l'exemple de la *Tétrade* souveraine : la substance d'*Achamoth*, ou la spirituelle; celle du *Démiurgue*, ou l'animale; la corporelle ou inénarrable; et enfin celle de *Soter*, c'est-à-dire celle de la colombe. Quant à *Soter*, il demeura jusqu'à la fin dans le *Christ*, impassible, insaisissable, inaccessible aux outrages. En un mot, aussitôt qu'on en vint aux actes de violence, il se retira de lui pendant l'instruction dirigée par *Pilate*. Conséquemment la semence de la mère ne fut point en butte aux outrages, parce qu'elle est incapable d'être atteinte par eux, ignorée du *Démiurgue* lui-même. Celui qui souffre, c'est le *Christ* animal, le *Christ* charnel, à l'imitation de ce *Christ* supérieur qui, pour produire *Achamoth*, avait été étendu sur la *Croix*, c'est-à-dire sur *Horus*, sous une forme substantielle, mais non sensible. Voilà comme ils défigurent nos dogmes, Chrétiens imaginaires eux-mêmes.

XXVIII. Cependant le *Démiurgue*, dans l'ignorance universelle où il était, quoi qu'il doive un jour annoncer lui-même quelque chose par ses prophètes, mais sans avoir même l'intelligence de cette œuvre (car ils attribuent l'autorité prophétique en partie à *Achamoth*, en partie à la semence, en partie au *Démiurgue*), le *Démiurgue* n'a pas plutôt appris l'arrivée de *Soter*, qu'il s'avance à la hâte et triomphalement au-devant de *Soter*, avec toutes ses forces, véritable centurion de l'Evangile. Eclairé par lui sur tous les points, il apprend aussi de sa bouche l'espérance qu'il est destiné à remplacer sa mère. Depuis ce jour, rassuré sur son existence, il poursuit le gouvernement de ce monde, aussi longtemps qu'il le faudra, ne fût-ce que pour protéger l'Eglise.

XXIX. Je recueillerai çà et là, en terminant, ce qu'ils débitent sur la formation du genre humain. Après avoir déclaré qu'originairement la nature était triple, et pourtant réunie dans *Adam*, ils finissent par la diviser ensuite en trois espèces, avec leurs propriétés particulières, prenant occasion de cette distinction dans la postérité d'Adam lui-même, qui se divisait aussi en trois par ses différences morales. *Caïn*, *Abel*, et *Seth*, source du genre humain, en quelque façon, deviennent pour eux comme autant de ruisseaux de nature et d'essence particulières. Ils appliquent à Caïn la substance terrestre, déshéritée du salut; *Abel* représente la substance animale, destinée à des espérances douteuses; enfin ils enferment dans *Seth* la semence spirituelle qu'attend un salut infaillible. Aussi distinguent-ils les ames, d'après leur double propriété, en bonnes et mauvaises, suivant qu'elles tirent leur essence, terrestre de *Caïn*, animale d'*Abel*, spirituelle de *Seth*. Par-dessus tout cela, ils introduisent accidentellement, non pas à titre de nature, mais de simple bienveillance, cette rosée que verse du haut des cieux *Achamoth* sur les ames qui sont bonnes, c'est-à-dire rangées dans la catégorie animale; car, quant à l'espèce terrestre, en d'autres termes, quant

aux ames mauvaises, le salut leur est absolument interdit. Ils ont déclaré, en effet, que la nature n'admet ni changement ni réforme. Cette graine de la semence spirituelle est petite et faible quand elle tombe, mais à mesure qu'elle se développe, la foi grandit avec elle, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Elle est le principe de la supériorité de ces ames sur les autres ames, si bien que le *Démiurgue*, même aux jours de son ignorance, en fit le plus grand cas. C'est dans leur registre qu'il avait coutume de choisir les rois et les pontifes. Si ces ames parviennent à saisir la connaissance pleine et parfaite de ces inepties, identifiées désormais à ces propriétés par la fraternité de la semence spirituelle, elles obtiendront un salut certain, que dis-je? un salut qui leur est dû de toute manière.

XXX. Voilà pourquoi ils regardent les œuvres comme leur étant inutiles, et se dispensent de l'accomplissement de tout devoir, se dérobant même à la nécessité du martyre, sur je ne sais quelle frivole interprétation. Ils veulent, en effet, que cette règle ne soit imposée qu'à la semence animale, afin que nous conquérions par le mérite de l'acte le salut que nous ne possédons pas par le privilége de notre nature. C'est nous qui formons la catégorie de cette semence, essence imparfaite que nous sommes, parce que nous provenons des amours de *Philète*, et de l'avortement par conséquent, à peu près comme leur mère. Mais aussi, malheur à nous, si nous secouons sur quelque point le joug de la discipline, si nous nous engourdissons dans l'exercice de la sainteté et de la justice, si nous désirons de rendre témoignage ailleurs, je ne sais où, et non en face des puissances de ce monde et devant les tribunaux des proconsuls. Quant à eux, qu'ils s'arrogent la noblesse de l'extraction par la licence de leur vie et l'amour du déréglement; *Achamoth* doit protéger les siens, puisque ses déréglements lui ont si bien profité. On dit en effet que chez eux, pour honorer les mariages célestes, il faut méditer et célébrer toujours le sacrement, en s'attachant à la

compagne, c'est-à-dire à la femme. Mais d'ailleurs, quiconque vit dans ce monde sans aimer la femme et s'unir à elle, ils le tiennent pour un homme dégénéré et bâtard de la vérité. Que feront donc les eunuques que nous voyons parmi eux ?

XXXI. Il reste à parler de la consommation dernière et de la dispensation des récompenses. *Achamoth* n'aura pas plutôt pressé la moisson de toute sa postérité, qu'elle se mettra dès-lors en devoir de la rassembler dans ses greniers ; ou bien, lorsque cette semence, portée au moulin et réduite en farine, aura été enfermée par elle dans le coffre où elle sera pétrie et mêlée à l'eau, jusqu'à ce que toute cette masse soit entrée en fermentation, alors arrivera la consommation universelle. Dès ce moment, *Achamoth* quittera la région du milieu et le second étage du ciel, pour être transportée dans le ciel le plus élevé et rendue au *Plérôme*. Aussitôt ce *Soter*, formé de tous les Eons, l'accueille et devient son époux : nouvel hymen ! nouveau couple ! Voilà l'époux et l'épouse, ainsi que le *Plérôme* nuptial des Ecritures. Ne dirait-on pas en effet que la loi Julia (1), ainsi que celle de Caïus (2), suit les Eons à mesure qu'ils voyagent d'un lieu dans un autre ? Le *Démiurgue* lui-même, abandonnant son *septénaire sous-céleste* pour monter dans l'étage supérieur, s'établira dans le cénacle vide de sa mère, la connaissant dès-lors, mais ne la voyant pas. S'il en était ainsi, il eût préféré une éternelle ignorance.

XXXII. Quant à l'espèce humaine, voici sa destinée. A tout ce qui porte la marque terrestre et matérielle, destruction absolue, parce que « toute chair est semblable à » l'herbe des champs, » et que l'ame meurt dans leur sys-

(1) Loi qui punissait de mort les adultères, et ceux qui débauchaient les vierges et les veuves, ou qui corrompaient les jeunes gens.

(2) Loi de Caïus Pomponius Strabon, qui donnait à ceux qui habitaient au-delà du Pô le droit de citoyen romain.

tème, à l'exception de celles qui ont trouvé le salut par la foi. Les ames des justes, c'est-à-dire les nôtres, seront transférées auprès du *Démiurgue*, dans les tabernacles du milieu. Grâces soient rendues à l'hérésie ! Nous nous contentons d'habiter avec notre Dieu, où il nous est permis de monter. Aucune substance animale n'est admise dans le palais du *Plérôme*, à l'exception de l'essaim spirituel de Valentin. Là donc les hommes eux-mêmes, c'est-à-dire les hommes intérieurs, commencent par se dépouiller. Se dépouiller, c'est déposer les ames dont ils paraissaient revêtus, et ils rendront à leur *Démiurgue* celles qu'ils avaient tenues éloignées de lui. Alors ils deviendront des esprits purement intellectuels, impalpables, invisibles, et dans cet état, ils seront introduits invisiblement dans le Plérôme; clandestinement, si les choses se passent ainsi. — Et après? — Ils seront distribués aux anges satellites de Soter. — A titre de fils peut-être? — Point du tout. — Pour leur servir d'appariteurs? — Pas davantage. — Mais ce sera donc pour être leurs images? — Plût au ciel qu'ils eussent même cette espérance! — Mais à quelle fin, s'il est permis de le dire? — Pour leur servir d'épouses. Alors les anges s'applaudiront dans les douceurs du mariage de l'enlèvement et de la répartition de ces Sabines.

Voilà quelle sera la récompense des hommes spirituels; voilà quel sera le salaire de leur foi. Tel est donc le mérite de ces fables. Grâce à elles, un Marc, un Caïus, un Sévère (1), reprenant cette chair avec tous ses organes, qu'il soit mari, père, aïeul, bisaïeul, peu importe, pourvu qu'il soit homme, entrera dans le palais nuptial du *Plérôme*, afin d'engendrer avec l'ange, je le dis en rougissant, quelque Eon onésime (2). Une fois que ces hymens, légi-

(1) Ces trois noms étaient employés ordinairement par les jurisconsultes, pour désigner les premiers venus, un citoyen, un individu en général. Ils étaient portés le plus souvent par les esclaves.

(2) Mot grec qui signifie *utile*, peut-être est-ce une allusion à ce passage

timement contractés à la lueur des flambeaux et sous le voile de pourpre, auront eu leur cours, le feu secret s'élancera, j'imagine, dévorera toute substance, et après avoir réduit en cendres et anéanti ce qui existe, il finira lui-même. Dès ce moment, plus de fables! Mais que fais-je, téméraire que je suis, qui, non content de révéler un si grand sacrement, y ajoute la raillerie. Je dois craindre qu'*Achamot*, qui n'a pas voulu se faire connaître même à son fils, n'en perde la tête. *Philète* va s'en irriter; la *Fortune* en aura le cœur gros. Et cependant, je suis la créature du *Démiurgue;* je dois retourner là où, après la mort, il n'y a plus de mariage; où, au lieu d'être dépouillé, « je dois revêtir par-dessus ce corps un vêtement d'immor- » talité; » où, quoique dépouillé de mon sexe, je serai assimilé aux anges; où il n'y a ni ange mâle ni ange femelle; où personne enfin ne me profanera dans un corps qui retrouverait alors sa mâle énergie.

XXXIII. Après cette comédie merveilleuse, je produirai, en forme de symphonie dernière, quelques points que j'ai préféré ajourner jusqu'à ce moment, de peur de troubler l'ordre du récit ou de dissiper l'attention du lecteur par l'introduction de ces détails, sur lesquels d'ailleurs ne s'accordent pas les réformateurs de Ptolémée. En effet, il est sorti de son école « des disciples qui ont été plus que le » maître; » ils ont assigné à *Bythos* deux épouses, la *Pensée* et la *Volonté*. La *Pensée* ne lui suffisait pas réellement, parce qu'il n'aurait rien pu produire avec elle seule, tandis qu'avec deux la procréation était des plus faciles. Le premier fruit de cet accouplement fut *Monogène* et la *Vérité;* la Vérité, être femelle à l'image de la *Pensée;* Monogène, être mâle à l'image de la Volonté. La *Volonté*, en effet, en vertu de sa force qui réalise les conceptions de la *Pensée*, est mise en possession du sexe masculin.

de saint Paul : *Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onesimo, qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem et mihi et tibi utilis.*

XXXIV. Quelques-uns, plus respectueux, et se souvenant de l'honneur dû à Dieu, afin de lui épargner la honte même d'un seul hymen, aimèrent mieux n'assigner aucun sexe à *Bythos* : peut-être même le regardent-ils comme quelque chose de neutre. D'autres, au contraire, font plus. Ils affirment que leur Dieu est mâle et femelle, afin sans doute que Fénestella, le commentateur des Annales, ne s'imagine plus qu'il n'y a d'hermaphrodite qu'à Luna (1).

XXXV. Il en est qui n'accordent pas le premier rang, mais seulement le second à *Bythos* : ils placent l'*Ogdoade* avant toutes choses, et la dérivent elle-même de la *Tétrade*, mais sous d'autres noms. En première ligne vient *Proarché*; puis *Anennoëtos*; puis *Arrhêtos*; et enfin *Aoratos*. De *Proarché*, procédèrent au premier et au cinquième rang, *Arché*; d'*Anennoëtos*, au second et au sixième rang, *Acataleptos*; d'*Arrhêtos*, au troisième et septième rang, *Anonomastos*; de l'*Invisible*, au quatrième et huitième rang, *Agennêtos*. En vertu de quelle raison chacun des ces Eons naît-il en deux lieux différents et si distants l'un de l'autre? J'aime mieux l'ignorer que de l'apprendre. Quelle sagesse y a-t-il dans ces monstrueuses productions?

XXXVI. Qu'ils sont plus raisonnables ceux qui, repoussant cette déplorable perversité, n'ont pas voulu qu'un *Eon* servît de degré à l'autre, véritable échelle des Gémonies, mais qui, aussitôt qu'a été jetée la serviette, comme le dit le proverbe, font éclore d'un seul coup cette Ogdoade sous l'aile du *Père* et de son *Ennœa*, c'est-à-dire de sa *Pensée*. En un mot, chacun des noms répond à chacun de ses mouvements. Lorsque, disent-ils, il a pensé à produire, il a été appelé Père pour cette raison. Lorsqu'il a produit, comme il a produit des choses véritables, il en a reçu le nom de *Vérité*. Lorsqu'il a voulu se manifester lui-même,

(1) Ptolémée cite deux villes de ce nom, l'une en Etrurie, l'autre en Lusitanie, dont les habitants adoraient La Lune sous le nom d'*Androgyne*, c'est-à-dire homme-femme.

il a été nommé *Homme*. Ceux qu'il a produits après que sa Pensée eut médité d'avance leur formation, ont été appelés dès ce moment l'*Eglise*. L'*Homme* a fait entendre son *Verbe*, voilà le Fils premier-né. Au *Verbe* s'est ajoutée la *Vie*, et la première *Ogdoade* a été complète. Mais tout cela n'est que dégoût profond.

XXXVII. Ecoute les autres découvertes de ce sot personnage, flétri d'avance par Ennius (1), de ce maître le plus renommé des sectaires, et qui, en vertu de son autorité pontificale, a rendu cet oracle : « Avant toutes choses » existe *Proarché*, l'inimaginable, l'inénarrable, et pour » lequel la langue humaine ne trouve pas de nom. Moi » je l'appelle *Monotès*; avec lui résidait une autre Vertu » que j'appelle *Hénotès*. *Monotès* et *Hénotès*, c'est-à-dire » *Solitude* et *Unité*, n'étant qu'une seule et même chose, » produisirent sans produire le principe intellectuel et inné » de toutes choses, que la langue grecque appela *Monade*. » Celle-ci renferme en elle une vertu consubstantielle qu'il appelle *Union*. Ces quatre vertus, *Solitude*, *Singularité*, *Unité*, *Union*, donnèrent naissance au reste des *Eons*. Merveilleuse distinction ! Change *Union* et *Unité*, *Solitude* et *Singularité* : de quelque nom que tu les désignes, c'est toujours la même chose.

XXXVIII. Secondus fut un peu plus humain, en étant plus court; il partage l'*Ogdoade* en deux *Tétrades*, la droite et la gauche, la lumière et les ténèbres : seulement il ne veut pas que la vertu incomplète et avortée sorte de quelqu'un des trente *Eons*, mais des fruits qui proviennent de leur substance.

(1) Allusion à ce vers de Juvénal, Sat. VI :

Tu tibi nunc curruca places, fletumque labellis exsorbes.

Curruca est le nom latin de la fauvette, qui couve et fait éclore les œufs du coucou, et par dérivation, une épithète dérisoire donnée à un mari complaisant.

XXXIX. Quelle diversité entre eux sur notre Seigneur Jésus! Ceux-ci le forment d'une émanation de tous les Eons; ceux-là soutiennent qu'il est produit seulement par les dix qu'engendrèrent le *Verbe* et la *Vie :* de là vient que les yeux du *Verbe* et de la *Vie* s'arrêtèrent sur lui. Les uns le font naître préférablement des douze *Eons,* qu'enfantèrent l'*homme* et l'*Eglise;* voilà pourquoi, ajoutent-ils, il a été nommé Fils de l'homme. Les autres disent qu'il a été formé par le *Christ* et l'*Esprit saint,* qui ont pour fonction de veiller au maintien de l'universalité, et qu'il hérite, en vertu de ses droits, du nom que porte son Père. Il en est qui se sont imaginé d'assigner une origine différente au Fils de l'homme, quoiqu'ils aient osé, à cause de la grandeur du sacrement de son nom, appeler le Père lui-même du nom d'homme. O insensé, que peux-tu désormais espérer d'un Dieu que tu fais ton égal!

D'où germent chez eux de pareilles inventions! De l'impure semence de leur mère. C'est ainsi que les doctrines des Valentiniens vont se perdre en grandissant dans les obscurités des Gnostiques.

LE SCORPIAQUE,

OU

ANTIDOTE CONTRE LA MORSURE DES SCORPIONS.

I. La terre engendre des scorpions, animal terrible sous un faible volume. Autant de genres, autant de poisons; autant d'espèces, autant de fléaux; autant de couleurs, autant de douleurs, dont Nicandre a été l'historien et le peintre. Cependant le trait qui leur est commun à tous, c'est de nuire avec la queue. J'appelle queue ce prolongement de la partie inférieure du corps avec lequel ils blessent. Ces nœuds articulés dans le scorpion, armés à l'intérieur d'une petite veine empoisonnée, se tendent avec l'effort d'un arc, et décochent, à la manière d'une baliste, un dard recourbé. De là vient que la machine de guerre, qui lance le trait après l'avoir comprimé, a reçu le nom de scorpion. Ce dard, tout à la fois dard et canal, affilé à son extrémité afin de blesser plus sûrement, répand son poison dans la plaie. L'été est surtout la saison du péril. La malice de l'animal met à la voile par le souffle de l'auster et de l'africus (1). Quant aux remèdes, la nature nous en fournit quelques-uns; la magie a ses ligaments

(1) Vents du midi ou du sud-ouest.

enchantés; la médecine se présente avec le fer et des breuvages. Ceux-ci boivent avant la cautérisation pour en hâter l'action bienfaisante. Je ne dis rien de l'accouplement; s'il amortit la douleur du poison, c'est pour allumer bientôt une soif ardente.

Laissons aux païens ces ressources! Notre rempart à nous, c'est la foi, à moins que, frappée de défiance, elle n'ose recourir sur-le-champ au signe de la croix, coujurer le poison, et broyer l'impur animal. Souvent il nous est arrivé de rendre aux Idolâtres des services de ce genre, le ciel ayant mis dans nos mains cette puissance, que l'Apôtre consacra le premier en bravant la morsure d'une vipère. Puisque la foi repose sur des fondements inébranlables, quelle est donc l'intention de l'opuscule présent? De rappeler à la foi qu'elle doit compter sur les promesses, lorsque ses propres scorpions s'élèvent contre elle : race peu nombreuse à la vérité, mais cruelle, divisée en plusieurs espèces (1), armée d'un même aiguillon, subornée par le même ennemi, toujours dans la chaude saison, c'est-à-dire pendant la persécution des Chrétiens. Dans ces jours où la foi est haletante, et où l'Eglise, pareille au buisson ardent, est investie de flammes dévorantes, alors Gnostiques, de s'élancer de leurs repaires, Valentiniens, de déguiser leur marche tortueuse, tous les détracteurs du martyre de gonfler leurs poisons et de s'agiter, n'ayant qu'un désir, rencontrer une victime, la percer, l'immoler. La religion, ils ne le savent que trop bien, compte dans ses rangs une foule de serviteurs simples et peu éclairés, d'autres mal assurés dans la foi, un plus grand nombre chrétiens en l'air (2), et disposés à être tout ce que l'on voudra. Quel moment plus favorable pour aborder ces inexpériences ou ces lâchetés que le moment où la crainte a relâché les barrières de l'ame, et mieux en-

(1) Les Gnostiques, les Valentiniens, et tous les détracteurs du martyre.

(2) L'expression est de Bossuet.

core, où quelques supplices barbares ont couronné la foi des martyrs?

Aussi, ramenant en arrière leur queue, ils commencent par mettre en jeu la sensibilité humaine, ou bien ils s'agitent dans le vide. « Eh quoi ! s'écrient-ils, l'innocence exposée à de pareilles tortures ! Une secte de qui » personne n'eut jamais à se plaindre ! » Ne les prendriez-vous pas pour un frère ou tout au moins pour quelque païen compatissant? Attendez, voilà qu'ils pressent davantage. « Périr et encore sans l'ombre de raison ! Car » enfin, quelle ombre de raison y a-t-il à la mort des Chré» tiens? » — Maintenant ils tuent au premier aiguillon qu'ils enfoncent : « Elles ne savent pas ces ames crédules » quel est le précepte, en quels termes il est conçu, où, quand » ni devant qui il faut confesser. » Misérable, déclare sans détour que mourir pour Dieu n'est pas seulement simplicité et inutilité, mais insigne extravagance. Ils poursuivent : « Et qui me sauvera, si celui-là m'immole qui doit » me sauver? Jésus-Christ, mort une fois pour nous, ne » nous a-t-il point affranchis du trépas? Supposé qu'il de» mande le retour, attend-il son salut de ma mort? Dieu » a-t-il besoin de mon sang, lui qui ne veut pas du sang » des boucs et des taureaux? » N'a-t-il pas dit « qu'il pré» férait à la mort du pécheur son repentir? Comment jus» tifiera-t-il cet oracle s'il veut la mort du pécheur? »

Ces traits et mille autres, décochés par la malice des hérétiques, ne sont-ils pas capables d'amener sinon la ruine de la foi, au moins ses pusillanimités; sinon la mort complète, au moins la perturbation? Mais toi, pour peu que ta foi veille, écrase du pied de l'anathème le scorpion blasphémateur, et laisse-le mourir dans son sommeil. Prends-y garde ! s'il inonde de son poison la blessure, le venin ne tardera point à pénétrer jusqu'au fond des entrailles et à circuler dans tout le corps. Qu'arrive-t-il aussitôt? Tous les sentiments généreux d'autrefois s'engourdissent; le sang se glace autour du cœur; l'esprit s'é-

teint sous le poids de la chair; on prend en dégoût le nom chrétien; déjà l'ame elle-même cherche où vomir. Ainsi, après ses premières blessures, la faiblesse ne tarde point à rejeter une foi languissante sous le poison de l'hérésie ou des affections mondaines. Aujourd'hui nous sommes au milieu de l'été, c'est-à-dire que la canicule de la persécution s'allume par les mains de Cynocéphale lui-même. Les Chrétiens ont été éprouvés, ceux-ci par les bûchers, ceux-là par le glaive, les autres par la dent des bêtes féroces. Quelques-uns, relégués dans des cachots, après avoir subi la flagellation ou les ongles de fer, ont soif d'un martyre commencé ailleurs.

Nous-mêmes, lièvres timides que l'on destine à la chasse, l'hérésie nous assiége de loin, fidèle à sa marche accoutumée. Les circonstances présentes nous avertissent donc d'opposer aux scorpions de notre pays une antidote efficace, que nous mitigerons autant que possible. Lecteur, buvez : la potion n'est pas amère. Si « la parole du Sei» gneur est plus douce que le rayon du miel, » le remède que je vous propose en est tiré. Si le lait et le miel coulent dans les promesses du Seigneur, lait et miel aussi que le martyre et son salaire ! Au contraire : « Malheur » à qui change l'amertume en douceur et la lumière en » ténèbres ! » Détracteurs du martyre, en voulant qu'un moyen de salut soit un moyen de damnation, vous changez aussi bien la douceur en amertume que la lumière en ténèbres, et en préférant les misères de la vie présente aux félicités de la vie à venir, vous substituez aussi bien l'amertume à la douceur, que les ténèbres à la lumière.

II. Mais avant de traiter de la gloire du martyre, considérons-le comme une dette; avant de nous convaincre qu'il est utile, prouvons qu'il est nécessaire. Dieu l'a-t-il voulu? Dieu l'a-t-il ordonné? Donnons à la question une autorité divine pour base, afin que les détracteurs du martyre n'en proclament les avantages que quand ils seront subjugués. Il est convenable de rappeler l'hérésie

au devoir par la force, plutôt que par la douceur : il faut emporter de haute lutte une malice qui se refuse à la persuasion. Sans doute qu'il s'établira des préjugés de bonté en faveur d'une institution qui sera reconnue avoir Dieu lui-même pour fondateur. Que nos adversaires attendent un moment les textes évangéliques. Auparavant, je veux en exprimer la loi qui en est comme la racine ; je veux faire jaillir la volonté de Dieu, des passages où je le reconnais lui-même. « Je suis, dit-il, le Seigneur ton Dieu, » qui t'ai tiré de la terre d'Egypte. Tu n'auras point d'au- » tres dieux devant ma face. Tu ne te feras point d'idole » taillée, ni aucune image de ce qui est au ciel, ni sur la » terre au-dessous, ni dans les eaux sous la terre. Tu ne » les adoreras point, et ne les serviras pas. Car je suis le » Seigneur ton Dieu. » Même langage dans le même chapitre : « Vous avez vu que je vous ai parlé du ciel. Vous » ne vous ferez point de dieux d'argent, et vous ne vous » ferez point de dieux d'or. » Voilà pourquoi il a dit dans le Deutéronome : « Ecoute, Israël : le Seigneur ton Dieu » est seul Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de » tout ton cœur, de toute ton ame et de toute ta force. » Et ailleurs : « Prends garde d'oublier le Seigneur qui t'a » tiré de la terre d'Egypte et de la maison de servitude. » Tu craindras le Seigneur ton Dieu, tu le serviras lui » seul, et tu ne jureras qu'en son nom. Tu n'iras point » après les dieux étrangers de tous les peuples qui sont » autour de toi ; car le Seigneur ton Dieu qui est au milieu » de toi est un Dieu jaloux, de peur que la colère du Sei- » gneur ton Dieu ne s'enflamme contre toi, et qu'il ne te » retranche de la terre. » Quand il met sous les yeux de son peuple la bénédiction et la malédiction : « Vous serez » bénis, dit-il, si vous obéissez aux commandements que » je vous fais aujourd'hui, moi, le Seigneur votre Dieu, » et si vous ne vous écartez pas de la voie que je vous ai » tracée, pour aller au loin servir des dieux étrangers » que vous ne connaissez pas. » Il faut les exterminer

sans pitié : « Renversez tous les lieux où les nations, » dont vous posséderez la terre, ont adoré les dieux sur » les hautes montagnes et sur les collines, et sous les » arbres couverts de feuillages. Je vous donne l'héritage » de ces nations. Détruisez leurs autels et brisez leurs » statues, brûlez leurs bois sacrés, réduisez en poudre » leurs idoles, et effacez de tous ces lieux la mémoire de » leur nom. » Son peuple est-il entré dans la terre promise? a-t-il exterminé les nations étrangères? Il revient aux mêmes avertissements. « Gardez-vous d'imiter ces » nations, après qu'elles auront été détruites à votre en- » trée et de rechercher leurs cérémonies, disant : Comme » ces nations ont honoré leurs dieux ainsi, je les hono- » rerai. » Il y a mieux. « S'il s'élève au milieu de vous un » prophète, ou quelqu'un qui dise qu'il a une vision, et » qui prédise un prodige et une merveille; si même ce » qu'il a annoncé arrive, et s'il vous dit : Allons, et sui- » vons des dieux étrangers que vous ignorez, et servons- » les; n'écoutez point les paroles de ce prophète ou de ce » songeur, parce que le Seigneur votre Dieu vous éprouve » afin qu'il paraisse si vous l'aimez ou non de tout votre » cœur et de toute votre ame. Suivez le Seigneur votre » Dieu et craignez-le; gardez ses commandements, et » écoutez sa voix; servez-le, et attachez-vous à lui seul. » Mais que ce prophète ou cet inventeur de songes soit » puni de mort, parce qu'il vous a parlé pour vous détour- » ner du Seigneur. » Je lis dans un autre verset : « Si votre » frère, le fils de votre mère, ou votre fils, ou votre fille, » ou votre femme qui repose sur votre sein, ou votre ami » que vous aimez comme votre vie, vous dit en secret : » Allons et servons les dieux étrangers que vous ignoriez, » vous et vos pères, les dieux de toutes les nations qui nous » entourent de près ou de loin, ne vous laissez point aller » à ses discours et n'y prêtez point l'oreille. Ne vous laissez » pas émouvoir jusqu'à l'épargner ou le cacher. Dénoncez- » le aussitôt; que votre main soit d'abord sur lui pour le

» tuer. Et qu'après, tout le peuple le frappe. Il périra ac-
» cablé de pierres, parce qu'il a voulu vous arracher au
» culte du Seigneur votre Dieu. » Vient ensuite le sort réservé aux cités. S'il est constant que, trop dociles aux conseils des hommes iniques, elles ont passé à des dieux étrangers, tous les habitants y seront frappés du glaive; tout ce qu'elles renferment sera la proie des flammes; toutes les dépouilles y seront réunies en monceau, vases, meubles, et brûlées avec la ville et son peuple sous les yeux du Seigneur. « Cette cité demeurera éternellement ensevelie sous
» ses ruines, et elle ne sera jamais relevée. Mais toi, rien
» de cet anathème ne s'attachera à tes mains, afin que le
» Seigneur détourne de toi sa colère. »

Sa haine pour les idoles lui a inspiré toute une série de malédictions : « Maudit l'homme qui fait une image taillée,
» ou qui jette en fonte l'abomination du Seigneur, l'œuvre
» des mains d'un artisan, pour la placer dans un lieu se-
» cret! » Dans le Lévitique : « Ne vous tournez point vers
» les idoles, et ne faites point de dieux en fonte. Je suis
» le Seigneur votre Dieu. » Et ailleurs : « Les enfants d'Is-
» raël sont mes serviteurs et mes fils. C'est moi qui les ai
» tirés de la terre d'Egypte : moi, leur Seigneur. — Je
» suis le Seigneur votre Dieu : vous ne vous ferez point
» d'idole ni d'image taillée. Vous n'élèverez aucun signe,
» et ne mettrez aucune pierre en votre terre pour l'adorer,
» car je suis le Seigneur votre Dieu. »

Voilà les premiers oracles que le Seigneur a prononcés par la bouche de Moïse. Ils concernent également ceux que le Dieu d'Israël a délivrés de l'Egypte de ce monde, inondé de superstitions, et qu'il a tirés de la maison de la servitude humaine. Dans la suite, les prophètes n'ont qu'une voix pour répéter les paroles du même Dieu qui confirme et sanctionne sa première loi par la réitération des mêmes préceptes. Point de défense plus formelle et sur laquelle il insiste davantage : « Vous ne vous taillerez ni n'adorerez des
» idoles ; » témoin l'oracle du psalmiste : « Les idoles des

» nations ne sont que de l'or et de l'argent; elles ont des » yeux, et ne voient point; des oreilles, et elles n'entendent » pas; des narines, et elles ne sentent pas; une bouche, » et elles ne parlent pas; elles ont des mains, et elles ne » touchent pas; des pieds, et elles ne marchent pas. Qu'ils » deviennent semblables aux idoles, et ceux qui les font » et ceux qui se confient en elles! »

III. La dignité de Dieu doit-elle souffrir que son nom et ses honneurs soient prostitués au mensonge? Peut-il ne pas défendre à ceux qu'il a arrachés au joug de la superstition de retourner honteusement à la servitude de l'Egypte? Enfin a-t-il le droit d'exiger que des enfants, adoptés par lui, ne s'éloignent pas de son culte? Questions qui n'ont pas besoin d'être discutées. On ne nous demandera pas davantage d'examiner si Dieu a voulu l'observation d'une loi qu'il a fondée, et s'il venge le mépris d'une loi dont il a voulu l'observation. A quoi bon la loi, s'il n'avait pas exigé qu'elle fût obéie, et vainement l'eût-il exigé, s'il n'avait pas voulu châtier? Il me reste à prouver que les déclarations précédentes s'adressaient à des superstitions détruites ou châtiées par Dieu. La question du martyre en acquerra toute sa certitude.

Moïse était avec Dieu sur la montagne, lorsque le peuple, incapable de supporter une absence qui lui était si nécessaire, demande qu'on lui forge des dieux; dieux impies, qu'il aurait dû plutôt réduire en poudre! On redouble d'instances auprès d'Aaron. Celui-ci ordonne aux Israélites de jeter dans les flammes les ornements d'or qui pendaient aux oreilles de leurs femmes. N'allaient-ils pas échanger contre une sentence de mort la parole de Dieu qui est le plus bel ornement de l'oreille de l'homme? Ces flammes intelligentes convertirent les métaux en un stupide animal, comme pour charger les Israélites de confusion, et leur dire : « Votre cœur est là où est votre » trésor, » c'est-à-dire en Egypte qui, parmi tant d'autres superstitions honteuses, a consacré son bœuf Apis. Trois

mille hommes furent en conséquence immolés par leurs pères et leurs proches, parce que, les premiers dans la révolte et dans le châtiment de la révolte, ils avaient outragé le Dieu qui était bien plus encore leur père et leur proche. — Dans les *Nombres*, Israël, campé à Séthim, se rend coupable avec les filles de Moab qui le convoquent à leurs sacrifices, afin que la fornication de l'esprit se joignît à celle du corps. Israël mange de ces viandes abominables, adore les dieux de cette nation et s'initie au culte de Béelphégor. Pour cette seconde idolâtrie, sœur de la fornication, vingt-trois mille hommes sont décapités par le glaive de leurs proches, victimes offertes à la justice divine. — Après la mort de Jésus, fils de Navé, les Israélites abandonnent le Dieu de leurs pères et se courbent devant les idoles de Baalim et d'Astaroth. Aussitôt la colère du Seigneur livre les coupables entre les mains de leurs ennemis qui les pillent et les vendent à des étrangers. Vainement ils essaient de résister. Partout où ils se présentent, la main céleste s'étend sur eux, et ils éprouvent de grandes calamités. Dieu leur donne ensuite des juges ou censeurs; mais ils se lassent bientôt d'obéir aux juges. Chaque juge n'est pas plutôt mort, qu'ils retombent dans des actions plus criminelles que celles de leurs pères, suivant des dieux étrangers, les servant et les adorant. Alors la fureur de Dieu s'allume contre Israël. « Parce que, dit-il, ce peuple » a violé l'alliance que j'avais signée avec ses pères, et » qu'il a dédaigné d'entendre ma voix, je n'exterminerai » point les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort. » Dans les annales des juges et ensuite des rois, Dieu fait sentir à Israël sa colère par les forces des nations voisines qu'il tient en réserve, par la guerre, par la captivité, par le joug des étrangers, toutes les fois qu'Israël s'éloignait de lui, surtout pour tomber dans l'idolâtrie.

IV. S'il est certain que, dès l'origine, l'idolâtrie a été défendue par des prohibitions répétées autant que menaçantes; si des exemples nombreux et terribles démontrent

qu'elle n'est jamais demeurée impunie, et qu'il n'y a pas devant Dieu un crime plus insolent que cette transgression de la loi, nous sommes forcés de le reconnaître de nous-mêmes, l'intention des menaces et des vengeances divines est une autorité en faveur du martyre, qu'il faut non pas accepter avec défiance, mais supporter avec courage. Interdire l'idolâtrie, c'était ouvrir la porte à la confession du nom sacré; sans quoi, où seraient ces généreux dévouements? L'autorité divine préludait d'avance à ce dont elle préparait l'exécution. Aujourd'hui donc, si nous sommes sous l'aiguillon, c'est Dieu qui nous y a placés. Le scorpion envenime la plaie en niant et en blasphémant cette volonté, soit pour insinuer un autre Dieu dont la volonté serait différente, soit pour décréditer le nôtre dont telle est la volonté, soit pour donner un démenti à la volonté de ce Dieu, dans l'impuissance de le nier lui-même. Nous avons vengé ailleurs l'existence de ce Dieu, dans un combat contre chaque hérésie en particulier. Aujourd'hui, renfermés dans une attaque unique, nous établissons ce principe que la volonté du Dieu d'Israël, et de ce Dieu seul, ouvrit la porte au martyre, soit en prohibant constamment l'hérésie, soit en la châtiant quand elle a eu lieu. Si enfin il en coûte pour obéir au précepte, une des conditions de l'observation du précepte sera que je souffre tout ce qui est attaché à la fidélité au précepte, qu'est-ce à dire? que je m'expose aux outrages qui m'attendent dès que je me tiens en garde contre l'hérésie. Qui m'impose le précepte, m'impose l'obéissance, apparemment. Qui veut la soumission en veut les éléments et les moyens. Mon souverain législateur me dit : « Tu ne reconnaîtras d'autre » Dieu que moi. De bouche ou d'action, n'importe, tu ne » créeras aucun autre Dieu. Tu n'en adoreras point d'autre » que celui qui t'a donné ces ordres, quelle que soit la » forme d'adoration. » Il me commande encore de le craindre, de peur qu'il ne m'abandonne, et de l'aimer de toutes les facultés de mon être, jusqu'à livrer ma vie pour lui.

J'ai fait serment de mourir sous ses drapeaux. Ses ennemis me défient au combat. Leur donner la main, ce serait me montrer aussi lâche qu'eux. Non, je garderai ma foi sur le champ de bataille; blessé, percé, immolé, que m'importe? Qui a voulu le trépas de son défenseur, sinon celui qui l'a marqué d'avance pour cet héroïque dévouement?

V. La volonté de mon Dieu, tu la connais. Nous avons repoussé l'attaque : considérons maintenant, pour frapper d'autres coups, quelle est la nature de cette volonté. Il serait trop long de prouver que mon Dieu est bon; nous l'avons déjà démontré aux Marcionites. Au reste, il suffit de nommer Dieu, pour que l'on croie nécessairement qu'il est bon. Supposez un Dieu mauvais, point d'alternative possible. Ou il vous faudra nier l'existence de ce Dieu mauvais, ou il faudra que vous accordiez la bonté à qui vous accordez la divinité. Donc elle sera bonne la volonté de ce Dieu qui ne peut être Dieu sans être bon. La bonté de l'institution que Dieu a voulue, en est une nouvelle preuve; il s'agit du martyre. Une chose bonne ne peut émaner que d'un être bon. J'affirme que le martyre est bon devant ce même Dieu qui défend et châtie l'idolâtrie. Car l'antagoniste de l'idolâtrie est le martyre. Or, qui peut lutter contre le mal, sinon le bien? Est-ce à dire que nous prétendions nier les oppositions mutuelles des biens et des maux? Nullement. Mais autre est l'essence du martyre : il combat l'idolâtrie non pas avec les armes communes, mais par une grâce surnaturelle et spéciale, puisqu'il nous délivre de l'idolâtrie. Qui hésiterait à reconnaître comme un bien ce qui nous affranchit du mal? Qu'est-ce après tout que l'aversion de l'idolâtrie et du martyre, sinon la haine de la mort et de la vie? La vie est dans le martyre autant que la mort dans l'idolâtrie. Vous appelez la vie un mal; donc il faut que vous appeliez la mort un bien. Mais quel travers dans la plupart des hommes! On rejette ce qui sauve, on embrasse ce qui perd; on court tête baissée

dans le péril, on se dérobe au remède avec une attention cruelle; il en coûte moins de mourir que de travailler à sa guérison. Voyez, en effet, ce qui arrive au plus grand nombre : ils fuient les secours qui leur rendraient la vie, les uns par extravagance, les autres par pusillanimité, ceux-là par une honte mal entendue. La médecine humaine a aussi ses rigueurs : le scalpel, la cautérisation, l'aiguillon du sinapisme. Je n'appellerai pas cependant un mal l'amputation, la cautérisation ou le sinapisme, puisqu'ils m'apportent d'utiles douleurs. Loin de répudier ces opérations parce qu'elles me contristent, je les invoquerai parce que nécessairement elles me contristent. Les avantages de l'opération en adoucissent l'horreur. Ce malade hurle, bondit, pousse des gémissements entre les mains du médecin. Sans doute; mais il va combler de présents ces mêmes mains qu'il accusait tout à l'heure. Hier elles étaient cruelles; aujourd'hui elles ne sont qu'habiles et bienfaisantes. Il en est de même du martyre. S'il paraît sévir, ce n'est que pour sauver. Ne sera-t-il pas permis également à Dieu de guérir pour l'éternité, par la flamme et par le fer, chacune de nos blessures.

Admirez encore ici la sagesse du médecin. Il oppose aux ravages de la maladie des remèdes dont la nature est analogue, lorsque, suivant une méthode en apparence contradictoire, il soulage nos affections par nos affections elles-mêmes. En effet, il arrête l'inflammation par une inflammation plus forte; il éteint la chaleur de la fièvre par l'aiguillon de la soif; il diminue le débordement de la bile par des potions amères; enfin il rappelle par l'incision de la veine le sang qui s'échappe. Et vous, vous croirez devoir accuser un Dieu, et un Dieu jaloux encore, lorsqu'il veut lutter contre un principe malfaisant (1), nous venir en aide, en opposant outrage à outrage, détruire la mort par la mort, repousser l'immolation par l'immolation, éloi-

(1) L'idolâtrie.

gner les tortures par les tortures, dissiper les supplices par les supplices, communiquer la vie en donnant la mort, soulager la chair en paraissant la blesser, sauver la vie en paraissant l'arracher. Ce que vous appelez désordre est l'économie de la divine sagesse; cette rigueur que vous accusez est une grâce véritable : Dieu récompense par l'éternité des épreuves d'un moment. Rendez hommage à ce Dieu, qui n'est cruel que pour votre bien. Vous êtes tombé dans ses mains, oui, heureusement pour vous, parce qu'il a pu reconnaître vos maladies. La maladie de l'homme précède toujours le médecin. L'homme avait couru au-devant du trépas. Il avait reçu de son Seigneur, comme d'un médecin compatissant, l'utile avertissement de vivre selon la loi, c'était de manger de tous les fruits, excepté de ceux d'un arbre qui lui fut désigné. Défense importune! Le législateur le savait bien. Trop docile aux suggestions de celui qu'il préféra, l'homme viola le précepte d'abstinence, et porta à ses lèvres le fruit défendu. Saturé de transgression, pour ainsi dire, il fut mûr pour la mort, bien digne, il faut l'avouer, de périr tout entier, puisqu'il l'avait ainsi voulu. Mais le Seigneur, laissant tomber la première fermentation du péché et attendant du progrès des temps l'élaboration de son œuvre, composa peu à peu des remèdes qui ne sont rien moins que les règles de la foi, discipline ennemie du vice, tranchant par la parole de vie la parole de mort, et détruisant l'ouïe de la transgression par l'ouïe de l'obéissance. Vous le voyez : quand ce médecin suprême ordonne de mourir, il ne fait que bannir l'engourdissement de la mort. O homme! pourquoi refuses-tu de te guérir aujourd'hui par la mort, quand tu n'as pas craint autrefois de te perdre par elle? Pourquoi ne veux-tu pas de l'immolation qui sauve, quand tu as voulu du trépas qui anéantit? Quoi! si dédaigneux de l'antidote, si affamé du poison!

VI. Il y a mieux. S'il était vrai que Dieu nous eût proposé le martyre à titre d'épreuve, afin que l'homme pût

lutter par cette arme contre l'antique ennemi, et triompher de celui auquel il céda jadis une si facile victoire, la libéralité de Dieu n'éclaterait-elle pas en cette conjoncture bien plus que sa rigueur? Arracher l'homme par la foi à l'avidité de Satan, était trop peu pour lui. Il a voulu qu'il pût fouler généreusement aux pieds l'orgueil de Satan, afin que la victime ne fût pas seulement soustraite à l'ennemi, mais qu'elle terrassât le vainqueur. Celui qui nous avait conviés au salut s'est fait un plaisir de nous convier à la gloire : aux joies de la liberté il a joint l'allégresse de la couronne.

Avec quel empressement nos cités célèbrent ses combats et ces joûtes solennelles que la superstition, soutenue par le goût du plaisir, inventa autrefois chez les Grecs; l'Afrique elle-même peut l'attester. Toutes les villes troublent encore de leurs applaudissements Carthage, gratifiée naguère des jeux pythiques, dans la vieillesse du stade. Ainsi, l'on a cru de tout temps que, pour enflammer l'émulation, accroître la force du corps, l'étendue de la voix, il convenait de donner aux athlètes la récompense pour but, des spectateurs pour juges, le plaisir pour aiguillon. A ce prix plus de fatigues, plus de blessures! On se laisse battre, supplanter, déchirer, mettre en lambeaux, inonder de sang : en est-il un seul qui songe à reprocher au juge du combat d'exposer des hommes à la violence? En dehors du stade, on demande réparation d'un outrage; ici les coups et les meurtrissures disparaissent sous l'éblouissant prestige des couronnes et des applaudissements, des présents et des distinctions publiques, des images et des statues, de l'espérance de se survivre à soi-même dans le souvenir des hommes, et de la chimérique immortalité que l'on promet à son nom. Avez-vous jamais entendu l'athlète se plaindre de ses blessures? non, sans doute, car il les a voulues. La couronne cache ses plaies; la palme déguise son sang; il est plus enflé de sa victoire que des outrages subis par son corps. Dites-moi : regarderez-vous

encore comme insulté ce combattant si joyeux? Mais que dis-je? Le vaincu lui-même reproche-t-il son infortune au président des jeux? Et il serait malséant à Dieu de proposer ses combats et ses jeux? de nous ouvrir cette arène où il nous donne « en spectacle aux hommes, aux anges, » et à toutes les puissances? d'éprouver quelle est la force de l'ame et de la chair? de distribuer à celui-ci la palme, à celui-là des honneurs; à celui-ci le droit de cité, à celui-là des récompenses? d'en réprouver quelques autres, et de rejeter avec ignominie ceux qu'il a châtiés? En vérité, n'allez-vous pas imposer à Dieu et le temps, et la manière et les lieux où il doit juger sa famille, comme si la sagesse et la prévision n'entraient pas aussi dans les attributions d'un juge?

Mais que dire maintenant, si ce n'est pas à titre de combat que Dieu nous a proposé le martyre, mais pour l'avancement de notre foi? Ne fallait-il pas qu'elle eût sous les yeux comme une espérance supérieure où elle pût rassembler ses efforts, suspendre ses vœux, et gravir avec constance, puisque les offices de la terre aspirent eux-mêmes à monter de degré en degré? Ou bien, comment y aurait-il dans « la demeure du père de famille des taber- » nacles différents, » si on n'admet pas la diversité de mérite? Comment une « étoile différera-t-elle en éclat d'une » autre étoile, » si ce n'est par la différence des rayons? Or, si la Foi, elle aussi, devait marcher de sublimité en sublimité, de splendeur en splendeur, il fallait que ses conquêtes fussent le prix laborieux de la fatigue, de la souffrance, de la torture et de la mort elle-même. Examinez d'ailleurs quels sont les dédommagements. En sacrifiant ce qu'il a de plus cher au monde, son corps et son ame, celui-ci ouvrage, celle-là souffle du Créateur, l'homme ne se dépouille que pour placer à un plus gros intérêt, ne dépense que pour retrouver davantage : même prix, même récompense. Dieu avait vu d'avance que parmi les épreuves de la fragilité humaine les assauts du tenta-

teur, les piéges du monde et les séductions de toute nature, la Foi, en sortant du bain régénérateur, courrait encore de grands périls. Que d'infortunés périraient après avoir recouvré le salut ! Que de convives profaneraient la robe du banquet nuptial ! Que de négligents oublieraient de renouveler l'huile de leur lampe ! Enfin que de brebis à poursuivre à travers les vallées, à travers les montagnes, et à rapporter sur ses épaules ! Il place auprès de nous, comme seconde espérance et ressource dernière, les luttes du martyre, bain sanglant auquel la sécurité est acquise désormais, et dont le psalmiste chantait ainsi la suprême félicité : « Heureux celui à qui son iniquité a été pardon-» née et dont le péché a été couvert ! Heureux l'homme » auquel Dieu n'a point imputé son crime ! » En effet, que reste-t-il à imputer aux martyrs qui ont déposé leur vie elle-même dans ce bain réparateur ? Ainsi, « couvrant la » multitude des péchés, parce qu'elle aime Dieu de toutes » ses forces, » (elle les emploie dans les luttes du martyre) « de toute son ame, » (elle la livre volontairement pour Dieu) la charité constitue le martyr. Remèdes, conseils, jugements, spectacles, tous cela vous paraît-il encore une cruauté de mon Créateur ? Dieu a-t-il soif du sang de l'homme ? Oui, répondrai-je avec confiance, si l'homme a soif du règne de Dieu, si l'homme a soif d'un salut qui ne coure plus aucune chance, si l'homme a soif d'une seconde régénération. On ne peut envier à qui que ce soit une indemnité où la mesure de la récompense et du châtiment est la même pour tous ?

VII. Que le scorpion de l'hérésie vienne encore darder son aiguillon et crier que Dieu est homicide, je repousserai avec horreur le souffle empoisonné du blasphème qu'exhale la bouche du sectaire, mais je n'embrasserai pas moins sur le témoignage de la raison un Dieu, ainsi fait, par la raison même que, sous le nom de la Sagesse et par la bouche de Salomon, il se déclare lui-même plus qu'homicide. « La Sagesse, dit-il, a égorgé ses enfants. » Immolation

pleine de sagesse, puisqu'elle les enfante à la vie; pleine de raison, puisqu'elle les met en possession de la gloire! O ingénieux parricide! O crime d'une adresse consommée! O sainte cruauté qui tue pour que la victime ne meure pas!

Et après cela que vient-il? « La Sagesse est célébrée au » dehors par des hymnes d'allégresse. » Ne chante-t-on pas, en effet, le triomphe des martyrs? « La Sagesse dé- » ploie son intrépidité sur les places publiques, car elle » n'égorge ses fils » que pour leur bonheur. « Elle fait » entendre sa voix avec confiance sur les murs les plus » hauts de la cité, » témoin lorsqu'elle s'écrie suivant Isaïe : « Je suis au Seigneur. L'autre dit : J'appartiens à » Jacob; un autre, j'appartiens à Israël. » O mère compatissante! que ne puis-je être compté parmi ses enfants pour être immolé par elle! Que ne puis-je être immolé de sa main pour devenir son fils! Mais se contente-t-elle d'égorger ses enfants sans les torturer aussi? J'entends Dieu s'écrier ailleurs : « Je les purifierai comme on purifie l'ar- » gent, et je les éprouverai comme on éprouve l'or. » Oui, sans doute, au creuset des supplices et par les tortures du martyre, qui sont comme la pierre de touche de la foi. L'apôtre n'ignore pas davantage quel Dieu il a prêché, lorsqu'il écrit : « S'il n'a pas épargné son propre fils, et » s'il l'a livré à la mort pour nous, que ne nous donnera- » t-il point après nous avoir tout donné? » Vous le voyez, la Sagesse divine a immolé son propre fils, son fils premier-né, son fils unique, pour qu'il eût à vivre, que dis-je? pour qu'il pût rétablir dans la vie tous ceux qui l'avaient perdue. Puisque la Sagesse de Dieu n'est rien moins que le Christ « qui s'est livré pour nos péchés, » je puis dire dès-lors que la Sagesse s'est immolée elle-même. Les paroles renferment deux choses, le son et le sens; il ne suffit pas que l'oreille du corps entende, il faut que l'oreille de l'esprit pénètre. Celui qui ne comprend pas les opérations de Dieu, crie à la cruauté. Cependant, nous avons beau ne les pas comprendre, les textes sacrés sont là, qui ar-

teur, les piéges du monde
ture, la Foi, en sortant
encore de grands périls
avoir recouvré le salut
robe du banquet nu
de renouveler l'hu
à poursuivre à tr
et à rapporter
comme secon
du martyre
désormais
félicité :
» née
» au
re
e

« Qui a connu l
dans le secret de
l'intelligence
ser la colè
es, les
ns à
s r

Dieu avait
a titre de victimes spe
une religion sinistre, des cérémo
s autels convertis en bûchers, et des
unés de cadavres ? Ou plutôt qui n'eut en-
neur de servir à la nourriture de son Dieu ?

III. Je me renferme dans ce point unique, et me borne à rechercher si le martyre a été ordonné par Dieu, afin qu'ordonné par Dieu, il vous semble un acte de sagesse, puisque toutes les prescriptions divines sont sages. « La mort des élus est précieuse aux yeux du Seigneur. » Ainsi l'a chanté le Psalmiste ; non point, j'imagine, cette mort commune, tribut qu'il nous faut tous acquitter, encore moins cette mort ignominieuse, flétrie par l'iniquité et par la damnation qui la suit, mais cette mort que l'on brave pour rendre témoignage à sa religion, lutte glorieuse où le martyr se sacrifie pour rester fidèle à la justice et à son serment, telle enfin qu'elle est décrite par Isaïe. « Le juste périt, et nul n'y pense dans son cœur. Le Sei-
» gneur rappelle à lui l'homme de sa miséricorde, et nul
» ne le regrette. Le juste sera enlevé de la présence des
» méchants, et sa sépulture sera honorée. » Tout est là, annonce du martyre, récompense du martyre.

En effet, la justice, dès l'origine, souffre la violence. Dieu n'a pas plutôt commencé d'être honoré, que la religion est l'objet de la jalousie. Celui qui était agréable à

Dieu est tué et tué
rapidement à
Les justes
raient-ils
sauve
e m
t

op
minieusemen
ne. De tout temps, ceu
laissèrent conduire par lui au
leurs enseignements par leurs propr
qu'une ville, lâchement obéissante, cou
mage de son monarque, les trois jeunes capt
n'oublièrent pas ce qu'exigeait d'eux une foi, qui
demeurer libre jusque dans les fers, qu'est-ce à dire
qu'il fallait mourir pour combattre l'idolâtrie. Ils se souvenaient que Jérémie écrivait à ceux que menaçait cette captivité : « Maintenant vous verrez à Babylone des dieux » d'or et d'argent, de pierre et de bois, portés sur les » épaules, et redoutés par les nations. Gardez-vous d'imiter » ces étrangers, de craindre ces dieux, et de vous laisser » aller à la frayeur. Quand vous verrez la multitude ré- » pandue autour de ces statues, et leur adressant ses hom- » mages, dites en votre cœur : c'est vous, Seigneur, que » nous devons adorer. » Aussi, répondirent-ils avec une confiance qu'ils puisaient en Dieu, quand ils repoussèrent avec énergie les menaces conditionnelles du monarque : « Nous ne pouvons vous le promettre, ô prince ! Le Dieu » que nous honorons est assez puissant pour nous délivrer » de la fournaise de feu, et nous arracher de vos mains. » Alors il vous deviendra évident que nous ne servons pas » vos dieux et n'adorons pas la statue d'or que vous avez » élevée. » O martyre consommé, quoique non sanglant !

ause de moi. Réjouissez-
l'allégresse : voici que
ns le ciel ; car leurs
N'était-ce pas leur
ère des prophètes ?
on, toute condi-
bien ! puisque
de la foi tout
s communi-
et rejetons
a loi qui
us de-
urs :
des
s

rêtent la témérité de nos jugements. « Qui a connu les » desseins de Dieu, ou qui est entré dans le secret de ses » conseils? Qui lui a ouvert la route de l'intelligence? »

Il y a mieux. Le monde, pour apaiser la colère de ses dieux, leur offre des victimes humaines, les Scythes à Diane, les Gaulois à Mercure, les Africains à Saturne. De nos jours encore, le Latium, sur ses places publiques, présente à son Jupiter des libations de sang humain. En est-il un seul qui se plaigne? Toute l'assemblée ne dit-elle pas qu'il y a là quelque secret motif, ou que la volonté de son dieu est incompréhensible? Si notre Dieu avait réclamé des dévouements et des martyrs, à titre de victimes spéciales, qui lui aurait reproché une religion sinistre, des cérémonies lugubres, des autels convertis en bûchers, et des prêtres environnés de cadavres? Ou plutôt qui n'eut envié le bonheur de servir à la nourriture de son Dieu?

VIII. Je me renferme dans ce point unique, et me borne à rechercher si le martyre a été ordonné par Dieu, afin qu'ordonné par Dieu, il vous semble un acte de sagesse, puisque toutes les prescriptions divines sont sages. « La mort des élus est précieuse aux yeux du Seigneur. » Ainsi l'a chanté le Psalmiste; non point, j'imagine, cette mort commune, tribut qu'il nous faut tous acquitter, encore moins cette mort ignominieuse, flétrie par l'iniquité et par la damnation qui la suit, mais cette mort que l'on brave pour rendre témoignage à sa religion, lutte glorieuse où le martyr se sacrifie pour rester fidèle à la justice et à son serment, telle enfin qu'elle est décrite par Isaïe. « Le juste périt, et nul n'y pense dans son cœur. Le Sei» gneur rappelle à lui l'homme de sa miséricorde, et nul » ne le regrette. Le juste sera enlevé de la présence des » méchants, et sa sépulture sera honorée. » Tout est là, annonce du martyre, récompense du martyre.

En effet, la justice, dès l'origine, souffre la violence. Dieu n'a pas plutôt commencé d'être honoré, que la religion est l'objet de la jalousie. Celui qui était agréable à

Dieu est tué et tué par son frère. L'impiété, pour marcher plus rapidement à l'homicide, commence par son propre sang. Les justes ont été sacrifiés, pourquoi les prophètes ne le seraient-ils pas ! David est réduit à prendre la fuite ; Elie ne sauve ses jours qu'en se cachant, Jérémie est lapidé, Isaïe meurt sous la scie, Zacharie est égorgé entre le vestibule et l'autel, laissant sur la pierre l'ineffaçable empreinte du sang qu'il a versé. Le précurseur lui-même, qui vient fermer la loi et la prophétie, cet homme qui fut plus qu'un prophète, puisqu'il a été honoré du titre d'ange, est ignominieusement décapité, salaire jeté à une impudique. De tout temps, ceux qu'animait l'esprit de Dieu se laissèrent conduire par lui au martyre, afin de justifier leurs enseignements par leurs propres exemples. Lorsqu'une ville, lâchement obéissante, courait adorer l'image de son monarque, les trois jeunes captifs d'Israël n'oublièrent pas ce qu'exigeait d'eux une foi, qui savait demeurer libre jusque dans les fers, qu'est-ce à dire? qu'il fallait mourir pour combattre l'idolâtrie. Ils se souvenaient que Jérémie écrivait à ceux que menaçait cette captivité : « Maintenant vous verrez à Babylone des dieux » d'or et d'argent, de pierre et de bois, portés sur les » épaules, et redoutés par les nations. Gardez-vous d'imiter » ces étrangers, de craindre ces dieux, et de vous laisser » aller à la frayeur. Quand vous verrez la multitude ré- » pandue autour de ces statues, et leur adressant ses hom- » mages, dites en votre cœur : c'est vous, Seigneur, que » nous devons adorer. » Aussi, répondirent-ils avec une confiance qu'ils puisaient en Dieu, quand ils repoussèrent avec énergie les menaces conditionnelles du monarque : « Nous ne pouvons vous le promettre, ô prince ! Le Dieu » que nous honorons est assez puissant pour nous délivrer » de la fournaise de feu, et nous arracher de vos mains. » Alors il vous deviendra évident que nous ne servons pas » vos dieux et n'adorons pas la statue d'or que vous avez » élevée. » O martyre consommé, quoique non sanglant !

Ils ont assez souffert, ils ont été assez brûlés. Dieu, pour témoigner que leur confiance en lui n'était pas vaine, les couvrit de sa protection. Voyez encore Daniel ! il n'adorait que le Dieu véritable. La Chaldée s'indigne, le dénonce, et le jette aux animaux sauvages. Les lions furieux avec lesquels étaient enfermé le captif ne l'eussent pas épargné, si les sentiments élevés de Darius sur la divinité avaient dû être trompés.

Au reste, il fallait que tout prophète, que tout serviteur de Dieu, provoqué par l'idolâtrie, et refusant d'obéir, passât par le creuset de la tribulation. N'était-il pas souverainement raisonnable que ces hommes de cœur, pour mieux accréditer auprès de leurs contemporains ou de leurs descendants la vérité qu'ils annonçaient, lui imprimassent l'autorité de leur sang et de leur trépas, parce que personne n'eût consenti à mourir s'il n'avait eu la certitude qu'il mourait pour la vérité ? Ainsi plus de doute ; préceptes, exemples, antiquité, tout prouve que le martyre est la dette de la foi.

IX. Pour dépouiller l'antiquité de son mystère, il ne reste plus qu'à soutenir que le christianisme est une nouveauté, importée par un Dieu étranger, sans lien commun avec la loi première, et où « la Sagesse ne sait pas immoler ses » propres enfants. » — La divinité, nous dit-on, est bien différente dans le Christ, ainsi que sa volonté et son école. Chez lui point de martyre, ou bien il a voulu qu'on le comprît autrement. Cela est si vrai, que jamais il n'exhorte les siens à braver ce péril ; il ne promet pas de rétribution à ces souffrances, parce que ces souffrances il ne les veut pas. — Voilà pourquoi sans doute il débute dans ses préceptes par cette exclamation : « Bienheureux ceux qui » souffrent pour la justice, parce que le royaume du ciel » est à eux ! » Paroles qui, dans leur généralité, s'appliquent à tous ; ensuite il s'adresse plus spécialement à ses Apôtres : « Vous serez heureux, lorsque les hommes vous » maudiront et vous persécuteront, et diront faussement

» toute sorte de mal de vous à cause de moi. Réjouissez-
» vous en ce jour-là et soyez dans l'allégresse : voici que
» votre récompense est grande dans le ciel ; car leurs
» pères traitaient ainsi les prophètes. » N'était-ce pas leur prédire qu'il seraient immolés à la manière des prophètes ?

Mais, je vous l'accorde ; cette persécution, toute conditionnelle, ne concerne que les Apôtres. Eh bien ! puisque les Apôtres nous ont transmis le sacrement de la foi tout entier, et la propagation du nom chrétien, et les communications du Saint-Esprit, disciples héréditaires et rejetons de la semence apostolique, nous sommes liés par la loi qui enchaînait les Apôtres. Ils étaient martyrs ; donc nous devons être martyrs comme eux. Jésus-Christ leur dit ailleurs : « Voilà que je vous envoie comme des brebis au milieu des
» loups ; soyez en garde contre les hommes. Car ils vous
» feront comparaître dans leurs assemblées, et ils vous fla-
» gelleront dans leurs synagogues. Et vous serez conduits
» devant les magistrats et devant les rois, pour me rendre
» témoignage en leur présence et au milieu des nations. »
Mais lorsqu'il ajoute : « Le frère livrera le frère à la mort,
» et le père le fils ; les enfants s'élèveront contre les parents,
» et les feront mourir ; » il est manifeste qu'il applique à d'autres cette iniquité, que les Apôtres n'ont pas éprouvée. Aucun d'eux n'a été livré par un père, par un frère, ce qui est arrivé à la plupart d'entre nous. Jésus-Christ revient ensuite à ses Apôtres : « Vous serez en haine à tous à cause
» de mon nom ; » à plus forte raison nous-mêmes qui devons être livrés par nos parents. Ainsi, par le mélange de ces dispositions qui concernent tantôt les Apôtres, tantôt chacun des fidèles, il a fait pour tous ceux dans lesquels son nom siége comme en un sanctuaire, avec la haine du monde, une loi universelle de confesser son nom jusqu'à la mort. « Celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé ? » Persévérer, mais dans quelles souffrances ? Dans la persécution, dans la trahison, dans l'immolation. Persévérer ne signifie pas autre chose qu'endurer jusqu'à la fin. Voilà

pourquoi « le disciple n'est pas au-dessus du Maître, ni le » serviteur au-dessus de son Seigneur, » ajoute-t-il sur-le-champ. La cause en est toute simple. Le Maître et le Seigneur ayant été persécuté, trahi, immolé, à plus forte raison les serviteurs et les disciples devront-ils subir les mêmes épreuves, de peur qu'ils ne passent pour être d'une nature supérieure s'ils sont affranchis de la tribulation de l'iniquité, surtout quand il doit suffire à leur gloire d'être traités comme le Seigneur et le Maître qui les encourage ainsi à la patience : « Ne craignez point ceux qui » tuent le corps et ne peuvent tuer l'ame ; mais plutôt crai- » gnez celui qui peut précipiter l'ame et le corps dans l'en- » fer. » Ceux qui ne peuvent tuer que le corps, quels sont-ils, sinon les magistrats et les rois nommés plus haut ? Ce sont des hommes, j'imagine. Quel est, au contraire, le souverain dominateur de l'ame, sinon Dieu seul ? Qui nous menace des flammes vengeresses, sinon le Dieu « sans la » volonté duquel l'un des deux passereaux ne tombe point à » terre, » c'est-à-dire ni l'une ni l'autre des deux substances de l'homme, son corps ou son ame ? Tous les cheveux de notre tête étant comptés devant lui, « ne craignez donc » pas, » puisqu'il ajoute : « Vous valez plus que beaucoup » de passereaux. » C'est nous promettre que nous ne tomberons pas vainement ni sans profit dans la terre, si nous aimons mieux être immolés par les hommes que par Dieu. « Quiconque confessera en moi devant les hommes, moi » aussi je confesserai en lui devant mon Père qui est dans » les cieux ; et celui qui me renonce devant les hommes, je » le renoncerai devant mon Père qui est dans les cieux. »

Ici du moins, j'imagine, tout est clair dans la définition de la confession ainsi que du désaveu, quoique l'énonciation diffère. L'homme qui fait profession de christianisme se reconnaît pour le disciple du Christ. Celui qui est à Jésus-Christ, est nécessairement en Jésus-Christ. S'il est dans le Christ, il confesse donc dans le Christ, au moment où il confesse qu'il est Chrétien. Car il ne peut l'être, à moins

d'être dans le Christ. Or, en confessant dans le Christ, il confesse aussi le Christ qui est dans le Christ, puisqu'il réside en lui en qualité de Chrétien. Prononcez le mot jour, sans avoir nommé la lumière elle-même, vous avez montré un effet de la lumière qui donne le jour. De même, quoique le Seigneur n'ait pas dit formellement : « Celui qui me confes- » sera, » l'acte d'une confession journalière ne laisse point de s'accorder avec le sens des paroles du Seigneur. Quiconque en effet confesse ce qu'il est, c'est-à-dire Chrétien, confesse par là même ce par quoi il l'est, c'est-à-dire le Christ. Conséquemment quiconque se désavoue pour Chrétien, nie dans le Christ en niant qu'il soit dans le Christ, quand il désavoue son titre de Chrétien. D'autre part, celui qui niera que le Christ réside en lui-même, en niant qu'il réside dans le Christ, désavouera également Jésus-Christ. Donc nier dans le Christ, équivaut à nier le Christ ; donc confesser dans le Christ, équivaut à confesser le Christ.

Il eût suffi que le Seigneur s'expliquât uniquement sur l'obligation de confesser. Il était facile, d'après ce texte, de préjuger son contraire, et de conclure que Dieu répondait au désaveu par un désaveu, comme à la confession par la confession. Voilà pourquoi l'énoncé de la confession amenant de soi-même la formule du désaveu, il est visible que Dieu en disant : « Celui qui me désavouera, » et non « celui » qui désavouera en moi, » comme il l'avait fait pour l'aveu, appliquait ces paroles à une autre espèce d'apostasie. Il avait vu d'avance que la persécution s'armerait de toutes ses fureurs pour que le Chrétien, après avoir renié sa foi, fût aussi contraint de renier et de blasphémer le Christ. Ainsi avons-nous vu dernièrement avec horreur que, sous prétexte de réduire à l'apostasie quelques Chrétiens, on lutta contre leur foi tout entière avec une barbarie sans nom. Il vous sera donc inutile de dire : Quand même je nierais que je sois chrétien, je ne serais pas désavoué par le Christ, puisque je ne l'ai pas désavoué personnellement. Le désaveu de votre foi ne sera pas moins criminel, parce

qu'en niant que vous soyez chrétien, c'est-à-dire en niant le Christ qui est en vous, vous l'avez renié lui-même. Il y a mieux. Il renvoie mépris pour mépris : « Celui qui » aura rougi de moi en face des hommes, dit-il, je rougirai » également de lui en face de mon Père qui est dans les » cieux. » L'apostasie, il ne l'ignorait pas, est fille de la honte; le front est comme le sanctuaire de l'ame, et le respect pour Dieu est mort au-dedans avant que le dehors ait défailli.

X. Mais penser avec quelques-uns que ce n'est pas ici-bas, c'est-à-dire ni dans les limites de ce monde, ni dans le voyage de la vie présente, ni en face d'hommes d'une nature commune que doit avoir lieu la confession, c'est calomnier l'économie divine de toutes les choses que nous devons éprouver sur cette terre dans la vie présente et sous l'empire des puissances de ce monde. Les ames apparemment, après avoir quitté le corps et traversé tous les étages du ciel, examinées sur la nature de leurs mérites pour savoir quels pavillons elles doivent habiter, et interrogées sur les mystérieux arcanes de l'hérésie, auront à rendre témoignage devant les puissances véritables en face des hommes véritables, peut-être devant les Thélètes (1), les Abascantes (2) et les Acinètes de Valentin. Quant aux hommes au milieu desquels nous vivons, notre Démiurgue lui-même, ajoutent-ils, ne les regardait pas comme des hommes qui méritassent ce nom. Que sont-ils à ses yeux? « Une goutte d'eau qui tombe dans le vase, » une poussière que le vent emporte, rien que mépris et » néant. » Il y a plus. « Il les assimile quelque part aux » animaux dépourvus de raison. »

(1) Les Thélètes et les Acinètes. Deux des Eons de Valentin.

(2) Abascante ne figurait pas parmi les Eons de cet hérétique. C'est une plaisanterie de Tertullien. Abascante est un mot grec qui signifie amulette, ou préservatif contre la magie et la fascination, comme pour dire que les Gnostiques et les Valentiniens cherchaient à faire des dupes.

D'accord, ainsi parlent les textes sacrés; mais vous autorisent-ils à conclure qu'il y a d'autres hommes que nous? Nous sommes. Donc les livres saints ont pu nous comparer à ce qu'ils ont jugé convenable, toutefois en respectant la propriété comme l'unité de notre espèce. De ce que notre vie a été corrompue, de ce que, jugée digne de mépris, elle a été comparée à des choses méprisables, il ne suit pas que notre nature soit changée jusqu'à mériter une autre dénomination. Je dis mieux. On conserve à l'homme l'intégrité de sa nature, tout en flétrissant ses désordres, et le Christ ne connaît pas d'autres hommes que ceux dont il parle ainsi : « Qu'est-ce que les hommes disent » du Fils de l'homme? — Tout ce que vous voulez que les » hommes vous fassent, faites-le leur également. » Répondez ! le Christ a-t-il conservé la nature de ceux dont il invoque le témoignage, et pour lesquels il réclame la réciprocité de la justice. Que si je demande à l'hérésie où sont ces prétendus hommes célestes, Aratus (1) me montrera plus facilement Céphée, Persée, Erigone et Ariane transformés en constellations. Qui donc empêcha le Seigneur de m'avertir en termes clairs que la confession des hommes aurait lieu là où il a déclaré ouvertement qu'aurait lieu la sienne? Pourquoi ne m'a-t-il pas dit sans détour : « Celui qui m'avouera devant les hommes qui sont » dans les cieux, moi aussi, je l'avouerai devant mon Père » qui est dans les cieux? » Si c'est d'une confession à la face du ciel qu'il a entendu parler, il a dû nécessairement m'éviter la méprise d'une confession terrestre dont il ne veut pas, parce que d'autres hommes que les habitants de la terre, je n'en connais pas, et que d'ailleurs l'homme jusqu'ici n'a pas encore été vu dans le ciel. Comment croire d'ailleurs que porté là haut au sortir de cette vie, je subirai une épreuve là où je ne puis être admis que déjà éprouvé; que je serai examiné une seconde fois

(1) Poète grec qui a écrit un ouvrage intitulé *les Phénomènes*.

dans un lieu où je ne puis entrer qu'avec le titre d'élu. Le ciel est ouvert au Chrétien avant les avenues du ciel, parce qu'il n'est point de route qui mène au ciel, sinon pour celui auquel le ciel est ouvert. Y parvenir, c'est y entrer. D'accord avec la superstition romaine, ne voilà-t-il pas que tu nous établis des Janus, des Forculus, des Limentinus et d'autres ridicules fantômes pour garder les portes du ciel? Si jamais tu as lu dans David : « Ouvrez-» vous, ô portes! ouvrez-vous, ô portes éternelles, et le » Roi de gloire entrera; » si jamais tu as entendu Amos s'écrier : « Il élève dans les cieux les marches de son trône; » il appelle les eaux de la mer, et elles se répandent » sur la terre, » sache-le bien, cette ascension nous a été frayée par les pas du Seigneur; la porte nous a été ouverte par le triomphe du Christ : alors plus de retard qui arrête le Chrétien sur le seuil des cieux; plus d'épreuves à subir : il ne s'agit plus à cette heure de jugement, mais de reconnoissance; d'interrogatoire, mais d'admission.

— Le ciel est encore fermé, dis-tu.

— Souviens-toi qu'ici-bas, le Seigneur en a laissé les clefs à Pierre et dans sa personne à l'Eglise. Quiconque aura été interrogé sur la terre et aura confessé sa foi les emportera avec lui. Satan affirme que notre confession aura lieu là-haut pour nous persuader d'abjurer ici-bas. Vraiment, ô utiles renseignements à envoyer d'avance à mon juge; ô excellentes clefs à emporter avec moi, que d'arriver devant Dieu « avec la crainte de ceux qui tuent » le corps seulement, sans avoir aucun pouvoir sur l'ame! » Merveilleuse recommandation que l'infraction du précepte! Je résisterai glorieusement dans le ciel après n'avoir pu résister sur la terre; je soutiendrai le regard des puissances supérieures après avoir tremblé sous l'œil des puissances inférieures. Enfin je mériterai d'être admis après avoir été déjà exclus.

Il vous reste à dire qu'il faut apostasier ici-bas, puisque

la confession nous attend là-haut. Où se trouve une des deux choses, se rencontre aussi la totalité. Toutes les oppositions marchent de concert. La raison veut dès-lors qu'il y ait persécution dans le ciel, parce que la persécution est l'élément indispensable de toute confession comme de toute apostasie. O le plus audacieux des hérétiques, pourquoi hésiter encore? Que ne transportes-tu dans les régions célestes la persécution contre les Chrétiens? Que ne places-tu la haine qui nous poursuit à côté de ce même trône, « où le Christ siége à la droite de son Père? » Eh bien! rétablis là-haut et la synagogue des Juifs qui la première poussa le cri de guerre et flagella les apôtres, et les nations vociférant dans leur amphithéâtre : « Jusques à » quand cette troisième engeance? » Il nous faut de plus des frères, des pères, des fils, des belles-mères, des belles-filles et jusqu'à des serviteurs, pour nous trahir, comme la prophétie l'annonce. Est-ce tout? Je veux encore des rois, des magistrats et des puissances armées devant lesquelles nous défendrons notre cause. Creuse en outre dans le ciel un cachot ténébreux, fermé aux rayons du soleil, ou vainement éclairé, si la lumière y pénètre. Convertis en chaînes les zônes, en chevalet l'axe du monde! Faut-il lapider le Chrétien? la grêle n'attend que tes ordres; le brûler? la foudre est sous ta main; l'immoler? Orion allonge déjà ses bras menaçants; le livrer aux bêtes féroces? voilà que le septentrion déchaîne ses deux ourses; le zodiaque lâche ses taureaux et ses lions.

« Qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé! » Ainsi donc la fin, la passion, l'immolation, la première confession, tout cela se consommera dans le ciel. Et où sera la chair dont la présence est indispensable pour ces diverses opérations? Où sera le corps qui seul « doit périr sous la » main des hommes? » Tel est l'appareil qu'une raison, conséquente à elle-même, a dû dresser, même en se jouant dans l'ironie, parce que vouloir la persécution, c'est transporter avec elle son indispensable cortége, afin que le

martyr puisse rendre témoignage à sa foi. En effet, la confession dérive de la persécution : la persécution se consomme par la confession. Or, c'est ici-bas que la haine éclate contre le nom chrétien, ici-bas que la persécution se déchaîne, ici-bas que la trahison nous dénonce, ici-bas que l'interrogatoire nous contraint de blasphémer, ici-bas que les bourreaux sévissent. Confession ou apostasie, il faut à l'une ou à l'autre chacune de ces dispositions. Si c'est ici-bas que se passe tout le reste, point de confession ailleurs. Si la confession se passe ailleurs, que fait ici-bas tout le reste? Mais dans le ciel, rien de tout cela : donc il n'y a pas de confession dans le ciel.

Si l'hérésie prétend qu'au ciel l'interrogatoire et la confession ne procèdent pas comme sur la terre, elle devra aussi établir des dispositions différentes, qui n'aient rien de commun avec celles qui sont consignées dans les Ecritures. Nous pourrions lui dire : C'est ton affaire, pourvu que les interrogatoires et les confessions ici-bas, qui dérivent des éléments de la persécution, conservent la propriété légitime de leurs termes, en sorte qu'il faille croire comme il est écrit, et comprendre comme il est entendu. Pour moi, je défends toute cette économie sur l'autorité elle-même du Seigneur, qui n'a destiné à cette confession d'autre théâtre que la terre. Pourquoi ajoute-t-il après ce qui concerne la confession ou l'apostasie : « Ne pensez pas » que je sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis » pas venu apporter la paix, mais le glaive. Car je suis » venu séparer l'homme de son père, la fille de sa mère » et la belle-fille de sa belle-mère. Et les ennemis de » l'homme seront ses propres serviteurs. » Par là, en effet, il arrive « que le frère livre le frère à la mort, et le père, » le fils. Les enfants s'élèvent contre les parents, et les » font mourir. Mais celui qui persévérera jusqu'à la fin » sera sauvé. » Tant il est vrai que la disposition de ce glaive du Seigneur, apporté sur la terre et non dans le ciel, détermine aussi sur la terre cette confession,

qui, en persévérant jusqu'à la fin, doit endurer la mort.

XI. Nous démontrerons de la même manière que tout le reste s'applique également au martyre. « Celui qui estime » sa vie plus que moi n'est pas digne de moi ; » c'est-à-dire le Chrétien qui aimera mieux vivre en me désavouant que mourir en me confessant. « Celui qui garde sa vie la per- » dra ; mais celui qui la perdra pour moi la trouvera. » Conséquemment le Chrétien garde sa vie, lorsqu'il la rachète par l'apostasie. Mais il perdra dans l'enfer cette vie qu'il croit avoir gagnée par l'apostasie. Le martyr qui meurt en confessant perd la vie du temps ; mais il retrouvera la vie de l'éternité. Les magistrats eux-mêmes ne nous disent-ils pas, pour nous engager au parjure : Sauvez votre vie ; n'allez pas vous perdre ? Quel langage tiendra le Christ, sinon un langage conforme au sort du chrétien ?

« Lorsqu'ils vous feront comparaître devant leur tribu- » nal, ne vous inquiétez pas comment vous parlerez. » Ici Jésus-Christ donne ses instructions à ses serviteurs, et leur promet que l'Esprit saint répondra par leurs lèvres. Nous ordonne-t-il de visiter notre frère dans le cachot ? c'est le confesseur qu'il nous ordonne de soigner. Affirme-t-il que « Dieu vengera ses élus ? » c'est encore les souffrances du martyr qu'il console. Que signifie encore la parabole de la semence qui sèche sur un sol aride, sinon l'ardeur de la persécution ? Si rien de tout cela ne doit se prendre dans un sens naturel, assurément ces paroles cachent quelque mystère, et disent une chose, tandis que le sens en dit une autre, comme dans l'allégorie, la parabole ou l'énigme.

Quelle que soit la vaine argumentation dont se gonflent nos scorpions, quel que soit le dard avec lequel ils blessent, je ne veux plus qu'une preuve. Nous en appelons aux faits eux-mêmes : sont-ils conformes à la lettre des Ecritures ? Les Ecritures ont voulu réellement désigner tout autre chose, si ces mêmes événements ne sont pas consignés dans

les Ecritures. Ce qui est écrit devra infailliblement arriver. Or, ce qui est écrit arrivera, si autre chose n'arrive pas. Mais voilà que nous sommes pris en haine par tous les hommes, à cause de notre nom, ainsi qu'il est écrit; nous sommes livrés par nos proches, ainsi qu'il est écrit; nous sommes traînés devant les puissances, interrogés, torturés et immolés en confessant, ainsi qu'il est écrit. Le Seigneur l'a déclaré de cette manière. S'il l'a déclaré dans un autre sens, pourquoi les événements n'arrivent-ils pas tout autrement qu'il ne l'a déclaré? c'est-à-dire, comme on prétend qu'il l'a déclaré. Mais non; ils n'arrivent pas autrement qu'il ne l'a déclaré. Donc ils arrivent comme il l'a déclaré; et il les a déclarés comme ils arrivent. Car il ne leur aurait pas été permis d'arriver autrement qu'il ne l'a déclaré, et lui-même ne les aurait pas annoncés autrement qu'il n'aurait voulu qu'ils arrivassent. Ainsi les Ecritures ne signifieront pas autre chose que ce que nous lisons dans les événements. Ou si les événements qui ont été prédits ne s'accomplissent pas encore, comment donc s'accomplissent ceux qui n'ont pas été prédits? En effet, ceux qui s'accomplissent n'ont pas été prédits, si la prédiction et les événements sont en contradiction. Mais aujourd'hui que les événements sont d'accord avec les paroles et les paroles avec les événements, on vient nous dire que les paroles ont un tout autre sens. Qu'arriverait-il donc si les événements avaient pris un autre cours? Rejeter les faits et admettre des conjectures, voilà le renversement de la foi. A cette déplorable confusion d'idées, je réponds que si les événements qui s'accomplissent, tels qu'ils sont écrits, ne sont pas ceux qu'annonce la prédiction, il faut exclure ceux qui ne doivent pas s'accomplir tels qu'ils sont écrits, de peur qu'ils ne périclitent eux-mêmes, à l'exemple des premiers. Puisque les événements et les paroles se contredisent, il en résulte donc que des événements ne peuvent pas sembler avoir été prédits, s'ils sont prédits tout autrement qu'ils ne doivent s'accomplir. Et comment ne

pas refuser sa foi à des prédictions (1) que démentent les faits? Ainsi les hérétiques, en croyant des prédictions que ne justifient pas les événements, croient ce qui n'a pas été prédit.

XII. Maintenant, qui connaîtra mieux le sens intime des Ecritures, que l'école même de Jésus-Christ, les disciples qu'adopta le Seigneur, par conséquent pour leur apprendre toutes choses, et qu'il nous donna pour maîtres, par conséquent pour être nos docteurs sur tous les points. A qui aurait-il révélé le sens de ses paroles plutôt qu'à ceux devant lesquels il fit rayonner sa gloire, c'est-à-dire à Pierre, à Jacques, à Jean, et ensuite à Paul, qu'il ravit au ciel avant même son martyre? Ces hommes divins écrivent-ils aussi d'une façon, tandis qu'ils pensent de l'autre, apôtres du mensonge, et non de la vérité? Pierre adresse ces mots aux habitants du Pont : « Quelle est votre gloire, si » ce n'est pas pour vos péchés que vous souffrez des ou- » trages? Votre patience est agréable à Dieu. Car c'est à » quoi vous avez été appelés, puisque Jésus-Christ a souf- » fert pour nous, vous laissant son exemple, afin que vous » marchiez sur ses pas. » Et ailleurs : « Mes bien-aimés, » lorsque Dieu vous éprouve par le feu des afflictions, n'en » soyez point surpris, comme s'il vous arrivait quelque » chose d'extraordinaire. Mais réjouissez-vous d'avoir part » aux souffrances de Jésus-Christ, afin que vous soyez » aussi comblés de joie dans la manifestation de sa gloire. » Vous êtes bienheureux, si vous êtes outragés pour le » nom de Jésus-Christ, parce que l'honneur, la gloire, la » vertu de Dieu, et son Esprit, reposent sur vous. Mais » qu'aucun de vous ne souffre comme meurtrier ou comme » voleur, ou comme calomniateur, ou comme un homme » qui convoite le bien d'autrui. Souffre-t-il comme Chré-

(1) On lit avec l'*Omniloquium* de Moreau : *Et quomodò meritò non credentur quæ erunt prædicata quia non ità erunt prædicata quomodò eveniunt.*

» tien? qu'il n'en ait point de honte; loin de là, qu'il en » glorifie Dieu. » Ecoutons Jean à son tour. « Il nous » exhorte à donner aussi notre vie pour nos frères, parce » que la crainte n'est pas où est l'amour. L'amour parfait, » ajoute-t-il, chasse la crainte; car la crainte est accompa- » gnée de peine, et celui qui craint n'est point parfait » dans l'amour. »

De quelle crainte s'agit-il ici pour nous, sinon de la crainte qui conseille l'apostasie? Quel est, dans le langage sacré, l'amour parfait, sinon celui qui dissipe la crainte et soutient le courage du confesseur? Par quelles frayeurs sera châtiée la crainte, sinon par les frayeurs qui environneront le parjure condamné à périr, avec son corps et son ame, dans les flammes de l'enfer? « Mourez pour vos » frères, » nous dit l'Apôtre; à plus forte raison pour Jésus-Christ. Son Apocalypse ne l'avait que trop bien préparé à de semblables conseils. L'Esprit saint, en effet, avait écrit à l'ange de l'Eglise de Smyrne : « Le démon jettera » quelqu'un de vous dans les fers, afin que vous soyez » éprouvés, et vous souffrirez pendant dix jours. Soyez fi- » dèles jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne » de vie. » Même exhortation à l'ange de Pergame, lorsque l'intrépide martyr Antipas eut souffert la mort là où habitait Satan. Même exhortation à l'ange de Philadelphie, qu'il déclare affranchi de l'épreuve dernière, pour n'avoir point désavoué le nom du Seigneur. A chaque vainqueur, il promet une récompense, tantôt le fruit de l'arbre de vie, tantôt la délivrance de la seconde mort, tantôt la manne cachée, avec une pierre blanche où sera inscrit un nom inconnu. Celui-ci tiendra dans ses mains la verge de fer, et brillera comme la clarté de l'étoile du matin. Celui-là portera une robe blanche, et son nom ne sera point effacé du livre de vie. Il deviendra dans le temple de Dieu une colonne marquée du nom divin et du nom de la céleste Jérusalem. Cet autre siégera sur un trône, à côté du Seigneur, honneur refusé aux fils de Zébédée. Ces bienheu-

reux vainqueurs, quels sont-ils, sinon les martyrs proprement dits? En effet, à qui combattit, la victoire; à qui versa son sang, le combat! En attendant, les ames des martyrs reposent paisiblement sous l'autel, nourrissant leur attente de la confiance qu'elles seront vengées, vêtues de robes, et déjà couvertes de la robe blanche de la gloire, jusqu'à ce que d'autres viennent partager leur splendeur. Derrière eux, en effet, s'avance une multitude innombrable, vêtue de robes blanches, portant à la main les palmes de la victoire, parce qu'ils ont triomphé de l'antechrist, comme le dit un des vieillards : « Ce sont ceux qui » sont venus de la grande tribulation et qui ont lavé et » blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau. » Le vêtement de l'ame, c'est la chair. Ses souillures sont lavées par le baptême, et ses taches blanchies par le martyre. C'est dans ce sens qu'Isaïe promettait à l'écarlate et au vermillon qu'ils deviendraient semblables à la neige et à la toison la plus blanche. Quant à la grande Babylone que l'Apôtre nous décrit ivre du sang des saints, il n'en faut point douter, c'est à la coupe du martyre qu'elle boit son ivresse; mais de là résulte aussi que trembler devant la confession, c'est encourir le châtiment. Qui recule est inscrit parmi les réprouvés; que dis-je, il est rangé à leur tête. « Les timides et tous les autres, nous dit Jean, » auront leur part dans l'étang de feu et de soufre. » Tel est le châtiment qu'il réserve à cette même crainte, « que chasse l'amour parfait, » dans une autre de ses épîtres.

XIII. Mais avec quelle ardeur il nous recommande le martyre après lequel il soupire lui-même, ce Paul, qui, de persécuteur répandant le premier le sang de l'Eglise, devient ensuite Apôtre, « échangeant ainsi l'épée contre la » plume, le glaive contre l'instrument de labour, le matin » Benjamin, loup ravissant, le soir apportant ses dé- » pouilles, suivant les paroles de Jacob! » Ecoutons-le s'applaudissant de la foi des Thessaloniciens! « De sorte,

» dit-il, que nous nous glorifions nous-même en vous, dans » les Eglises de Dieu, à cause de votre patience et de votre » foi au milieu même de toutes les persécutions et des tri- » bulations qui vous arrivent; qui sont des marques du » juste jugement de Dieu, et qui servent à vous rendre » dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez. » Même langage aux Romains : « Nous nous glorifions, non- » seulement dans cette espérance, mais encore dans nos » afflictions, sachant que l'affliction produit la patience, » la patience l'épreuve, et l'épreuve l'espérance; et cette » espérance n'est pas vaine. » Et ailleurs : « Or, si nous » sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, je dis hé- » tiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu » toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous » soyons glorifiés avec lui. Car je crois que les souffrances » de la vie présente n'ont aucune proportion avec cette » gloire qui doit un jour éclater en nous. » Voilà pour- quoi il ajoute plus bas : « Qui donc nous séparera de » l'amour de Jésus-Christ? Sera-ce l'affliction, ou les an- » goisses, ou la faim, ou la nudité, ou les périls, ou les » persécutions, ou le glaive? Selon qu'il est écrit : On » nous livre tous les jours à la mort à cause de vous; on » nous regarde comme des victimes destinées aux sacri- » fices. Mais parmi tous ces maux, nous demeurons vic- » torieux par la vertu de celui qui nous a aimés. Car » je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, » ni les principautés, ni les puissances, ni les choses » présentes, ni les futures, ni la violence, ni tout ce qu'il » qu'il y a de profond, ni aucune autre créature, ne » pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu en » Jésus-Christ notre Seigneur. » Quand il raconte aux Corinthiens ses souffrances, il fait de la souffrance une loi imprescriptible : « J'ai essuyé plus de travaux, » reçu plus de coups, enduré plus de prisons. Je me » suis vu souvent près de la mort. J'ai reçu des Juifs » jusqu'à cinq fois trente-neuf coups de fouet; j'ai

» été battu de verges par trois fois ; j'ai été lapidé une » fois, etc. »

Que si ces choses vous paraissent des disgraces, plutôt que des martyres véritables, écoutez encore ! « C'est pour- » quoi je me complais dans mes faiblesses, dans les ou- » trages, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les » angoisses pour Jésus-Christ. » Il est semblable à lui-même dans ce qui précède : « Nous subissons toute sorte » d'afflictions, mais nous n'en sommes point accablés ; » nous nous trouvons dans de grandes difficultés, mais » nous n'y succombons pas. Nous sommes persécutés, mais » nous ne sommes pas abandonnés ; nous sommes renver- » sés, mais nous ne sommes pas perdus. Nous portons tou- » jours dans notre corps la mort de Jésus. Mais quoique » dans nous, ajoute-t-il, l'homme extérieur se détruise » (c'est-à-dire la chair, par la violence des persécutions), « l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour, » (c'est-à-dire l'ame, par l'espérance des promesses). « Les af- » flictions si courtes et si légères de la vie présente pro- » duiront pour nous de degré en degré le poids éternel » d'une sublime et incomparable gloire. Ainsi nous ne » considérons point les choses visibles, mais les invisibles. » Car les choses visibles sont passagères ; » allusion aux disgraces de la vie, « mais les invisibles sont éternelles ; » allusion aux récompenses. Ecrit-il du fond de sa prison aux Thessaloniciens, il les estime bienheureux « de la » grâce qui leur a été faite, non-seulement de croire en » Jésus-Christ, mais encore de souffrir pour lui. Dieu, » leur dit-il, vous a engagés dans le même combat où vous » m'ayez vu et où vous avez appris que je suis encore. » Car si, après avoir offert à Dieu le sacrifice de votre » foi, il faut que mon sang soit répandu sur la victime, » j'en aurais de la joie, et je m'en réjouirais avec vous » tous. Et vous devriez aussi vous-mêmes en avoir de la » joie et vous en réjouir avec moi. » L'entendez-vous exalter le bonheur du martyre auquel il donne de la so-

lennité par la réciprocité de la joie ? Comme il se félicite, dans son épître à Timothée, dès qu'il croit toucher à l'objet de ses vœux ! « Car moi je suis près d'être immolé, » et le temps de ma mort approche. J'ai combattu forte- » ment ; j'ai achevé ma course, j'ai gardé ma foi. Il ne » me reste qu'à attendre la couronne que le Seigneur me » donnera en ce grand jour ; » oui, la couronne du martyre. Il avait suffisamment exhorté plus haut son cher disciple. « C'est une vérité très-certaine ; si nous mourons » avec Jésus-Christ, nous vivrons également avec lui. Si » nous souffrons avec lui, nous régnerons également avec » lui ; si nous le renonçons, il nous renoncera aussi. Si » nous lui sommes infidèles, il demeurera fidèle ; car il » ne peut pas être contraire à lui-même. Ne vous laissez » donc pas troubler par la passion de notre Seigneur, ni » par l'idée que je suis son captif. » En effet, il avait dit plus haut : « Dieu ne nous a pas donné un esprit de timi- » dité, mais un esprit de force, d'amour et de sagesse. » Oui, nous souffrons avec une sagesse et une force qui se raniment dans l'amour de Dieu, quand nous souffrons pour l'innocence. Nous encourager à la patience, qu'est-ce autre chose dans la bouche de l'Apôtre que de nous préparer d'avance pour la tribulation ? De même, nous éloigner de l'idolâtrie, n'est-ce pas lui arracher surtout la couronne du martyre ?

XIV. Il est bien vrai qu'il écrit aux Romains : « Que » toute ame soit soumise aux puissances supérieures ; car » il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu. Ce n'est » pas en vain qu'elle porte le glaive. Le prince est le mi- » nistre de Dieu, mais pour exécuter sa vengeance, ajoute- » t-il, en punissant celui qui fait le mal. » En effet, il avait dit plus haut : « On n'a rien à craindre du prince » en faisant le bien, mais en faisant le mal. Voulez-vous » donc n'avoir point à craindre la puissance, faites le bien » et vous en recevrez des louanges. Le prince est le mi- » nistre de Dieu pour votre bien ; que si vous faites le mal,

» vous avez raison de craindre. » Conséquemment, ce n'est pas pour te fournir l'occasion d'échapper au martyre qu'il te recommande la soumission aux puissances, mais pour t'exhorter à bien vivre, parce que les puissances sont les auxiliaires de la justice, et les ministres du jugement divin, qui s'exerce d'avance ici-bas sur les criminels. Ensuite il détermine la nature et les limites de cette soumission : « Rendez à chacun ce qui lui est dû, le tribut à » qui vous devez le tribut, les impôts à qui vous devez les » impôts, » c'est-à-dire : « Rendez à César ce qui est à » César, et à Dieu ce qui est à Dieu ; » mais l'homme n'appartient qu'à Dieu. Pierre avait dit également : « Tu » honoreras le roi. » Mais de quelle manière l'entend-il? Quand le monarque reste sur son domaine, quand il ne prétend pas aux honneurs divins. Nous aimons aussi notre père et notre mère, pourvu cependant qu'ils ne soient pas mis en parallèle avec Dieu. Au reste, il n'est pas permis de chérir son ame elle-même plus que Dieu.

XV. Eh quoi donc ! les épîtres des Apôtres sont-elles si variables? Ames simples et colombes innocentes jusqu'ici, nous sommes-nous jetés volontairement dans l'erreur par je ne sais quel désir de vivre? Qu'il en soit ainsi, je l'accorde. Dépouillons la lettre de son sens légitime. Toutefois, nous connaissons les tribulations des Apôtres; cette doctrine est palpable; pour la comprendre, il me suffit de parcourir le livre des *Actes*. Je n'en demande pas davantage ; j'y rencontre partout des cachots, des fers, des flagellations, des lapidations, des glaives, des Juifs qui insultent, des nations qui se lèvent avec fureur, des tribuns qui diffament, des rois qui interrogent, des proconsuls qui dressent leurs tribunaux. Qu'est-il besoin du nom de César pour servir d'interprète? Pierre est mis à mort; Etienne lapidé, Jacques immolé, Paul étendu sur le chevalet avant d'être décapité; voilà des faits écrits dans le sang. L'hérétique veut-il des preuves à l'appui de ces livres? Eh bien !

les annales de l'Empire (1) prendront la parole comme autrefois les pierres de Jérusalem ! J'ouvre la Vie des Césars; Néron, le premier, ensanglante à Rome le berceau de la foi. C'est alors que Pierre, attaché au gibet, est ceint par une main étrangère; alors que Paul obtient le titre de citoyen romain en renaissant à une nouvelle vie par la noblesse de son martyre. Partout où je rencontre ces souffrances, j'apprends à souffrir. Qui choisirai-je pour mes docteurs du martyre, les paroles des Apôtres? où l'autorité de leur mort? peu m'importe, sinon que je reconnais leurs paroles dans leur trépas. A coup sûr, ils ne se seraient pas exposés aux souffrances, si leur avis eût été qu'il ne faut pas souffrir. Quand Agabus prédit à Paul que la captivité l'attend à Jérusalem, aussitôt ses disciples le conjurent en pleurant de ne pas se rendre dans cette ville. Vaines supplications ! Fidèle à ses enseignements de tous les jours, l'Apôtre leur répond avec courage : « Que faites-vous en » pleurant et en affligeant mon cœur? Je suis prêt non» seulement à subir la prison, mais encore à mourir dans » Jérusalem pour le nom du Seigneur. » Alors ils cessent de le presser : « Que la volonté du Seigneur soit faite, » disent-ils, bien convaincus que le martyre est dans la volonté de Dieu. En effet, les disciples de Paul, en essayant de le retenir, regrettaient l'Apôtre, mais ne dissuadaient pas le confesseur. Que si un Prodicus (2) ou un Valentin eut murmuré à ses oreilles : « Il n'est pas besoin de con» fesser ici-bas le Seigneur à la face des hommes; n'allons » pas surtout prétendre que Dieu ait soif du sang de

(1) Allusion à ce double passage de Tacite et de Suétone : « *Quæsitis» simis pœnis affecit Nero quos vulgus Christianos appellabat.* »

Annales, *liv.* 16.

Afflicti suppliciis Christiani.

Suétone, chap. 16, Vie de Néron.

(2) Saint Clément d'Alexandrie attaque ce Prodicus au septième livre des Stromates. Il l'accuse de rejeter la nécessité de la prière.

» l'homme, et que le Christ exige la réciprocité du martyre, » comme s'il en attendait son propre salut, » il eût entendu de la bouche du serviteur de Dieu l'anathème que le démon avait entendu de la bouche du Seigneur : « Retire-toi, » Satan, tu me scandalises, car il est écrit : Tu adoreras » le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras lui seul. » Eh bien ! que ces mêmes paroles retombent aujourd'hui sur la tête du sectaire, puisque, long-temps après cette épreuve, il vient semer secrètement des poisons qui ne seront funestes à la faiblesse qu'autant qu'elle négligera de tremper ses lèvres au breuvage que nous lui présentons au nom de la foi, soit comme préservatif, soit comme antidote.

CONTRE PRAXÉAS,

OU

SUR LA TRINITÉ.

I. Le démon s'y prend de plusieurs manières pour contrefaire la vérité. Il affecte quelquefois de la défendre pour mieux l'ébranler. Il prêche un seul Dieu, Père tout-puissant, Créateur de l'univers, afin de susciter une hérésie à l'occasion de cette unité. Il soutient, par exemple, que c'est le Père qui est descendu dans le sein d'une Vierge, lui qui est né d'elle, lui qui a souffert, en un mot, lui qui est Jésus-Christ. Le serpent s'est mis en contradiction avec lui-même. Il oublie qu'au moment où il tenta Jésus-Christ, que Jean venait de baptiser, il l'aborda comme Fils de Dieu, certain que Dieu avait un Fils, ne fût-ce que par les Ecritures, en vertu desquelles il essayait de le tenter : « Si » vous êtes le Fils de Dieu, commandez que ces pierres » deviennent des pains; » et encore : « Si vous êtes le Fils » de Dieu, jetez-vous en bas, car il est écrit qu'il vous a » confié à ses anges, » le Père apparemment, « pour qu'ils » vous portent dans leurs mains, et de peur que votre » pied ne heurte contre la pierre. » Ou bien, peut-être qu'il a reproché aux Evangiles leur mensonge, en disant : « Qu'importe Matthieu ! qu'importe Luc ! Quant à moi,

» c'est Dieu lui-même que j'allai trouver; c'est le Tout-
» Puissant en personne que je tentai en face. Voilà pour-
» quoi je l'abordai; pourquoi je le tentai. D'ailleurs, si
» Dieu avait un Fils, je n'aurais jamais daigné le tenter. »
C'est le démon plutôt qui « est menteur dès l'origine, »
lui est l'homme qu'il infecte de son poison, tel que Praxéas,
par exemple.

Praxéas, en effet, transporta le premier de l'Asie à Rome
ce genre de perversité, homme d'un caractère inquiet, en-
flé par l'orgueil du martyre, pour quelques moments d'en-
nui dans une prison de quelques jours, « lors même que,
» s'il eût livré son corps aux flammes, il n'aurait rien
» gagné, puisqu'il n'a pas l'amour de Dieu, » dont il a
détruit les dons. L'évêque de Rome reconnaissait déjà les
prophéties de Montan, de Prisca et de Maximilla, et par
cette reconnaissance il donnait la paix aux Eglises d'Asie
et de Phrygie, lorsque Praxéas, en lui rapportant des
choses controuvées sur les Prophètes eux-mêmes et leurs
églises, et en défendant l'autorité de ses prédécesseurs, le
força de révoquer les lettres de paix qui étaient déjà par-
ties, et le détourna du dessein qu'il avait de recevoir les
dons nouveaux. Praxéas à Rome rendit donc un double
service au démon; il chassa la prophétie et il introduisit
l'hérésie; il mit en fuite le Paraclet, et il crucifia le Père.
L'ivraie semée par Praxéas avait fructifié; car « elle avait
» été jetée ici où nous sommes pendant que le grand
» nombre dormait, » dans la simplicité de la doctrine; dé-
noncée ensuite par celui qu'il plut à Dieu d'y employer,
elle paraissait entièrement arrachée. En un mot, l'hérétique
s'était précautionné contre le passé; il devint docteur après
sa rétractation; l'acte qui la constate est encore entre les
mains des Psychiques, devant qui la chose eut lieu; depuis,
silence absolu. Quant à nous, la connaissance et l'admis-
sion du Paraclet nous sépara depuis des Psychiques. Mais
cette ivraie avait répandu sa graine. Après s'être cachée
pendant quelque temps, par l'hypocrisie, sous une vitalité

qui échappait à tous les regards, la voilà qui fait invasion de nouveau. Mais elle sera de nouveau déracinée, s'il plaît au Seigneur, dans le temps présent; sinon « toutes les » moissons adultères seront rassemblées en leur jour, et » brûlées dans des flammes inextinguibles avec tous les » autres scandales. »

II. C'est donc le Père qui naquit dans le temps, le Père qui souffrit. Jésus-Christ, que l'on prêche, n'est pas autre chose que Dieu lui-même, que le Seigneur tout-puissant. Ainsi le veut Praxéas. Quant à nous, dans tous les temps, mais aujourd'hui surtout que nous sommes plus éclairés encore par le « Paraclet qui enseigne toute vérité, » nous croyons en un seul Dieu, mais avec la dispensation ou l'économie, comme nous l'appelons, que ce Dieu unique ait un Fils, son Verbe, procédant de lui-même, « par » qui tout a été fait et sans qui rien n'a été fait. » Nous croyons qu'il a été envoyé par le Père dans le sein d'une Vierge, qu'il naquit d'elle tout à la fois homme et Dieu; Fils de l'homme et Fils de Dieu, que son nom est Jésus-Christ, qu'il souffrit, qu'il mourut, et qu'il fut enseveli, selon les Ecritures, qu'il fut ressuscité par le Père, et que, remonté dans les cieux, il s'assied à sa droite, pour en redescendre un jour afin de juger les vivants et les morts. Nous croyons que de là il a envoyé ensuite, conformément à sa promesse, l'Esprit saint, le Paraclet du Père, pour sanctifier la foi de ceux qui croient au Père, au Fils et à l'Esprit saint. Que ce symbole nous ait été transmis dès le commencement de l'Evangile, même avant les premiers hérétiques, à plus forte raison avant Praxéas, qui est d'hier, la postériorité des hérétiques aussi bien que la nouveauté de Praxéas, qui est d'hier, va le prouver. De là donc il sortira contre toutes les hérésies la légitime présomption que ce qui est le premier est véritable; que ce qui est altéré, c'est le second.

Mais indépendamment de cette prescription, pour instruire comme pour prémunir quelques-uns, il faut enga-

ger la discussion, ne fut-ce que pour empêcher de dire que toute doctrine erronée est condamnée sur une simple présomption, et non après avoir été examinée, surtout la doctrine qui se vante de posséder la vérité pure, en s'imaginant que la seule manière légitime de croire à l'unité de Dieu, c'est de confondre dans une seule et même personne et le Père et le Fils et l'Esprit saint; comme si un seul n'était pas tout, quand tout dérive d'un seul, en gardant néanmoins le sacrement de l'économie qui divise l'Unité en Trinité, où nous distinguons trois personnes, le Père, le Fils et l'Esprit saint. Ils sont trois, non pas en essence, mais en degré; non pas en substance, mais en forme; non pas en puissance, mais en espèce; tous trois ayant une seule et même substance, une seule et même nature, une seule et même puissance, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu duquel procèdent ces degrés, ces formes et ces espèces, sous le nom de Père, de Fils et de Saint-Esprit. Comment admettent-ils le nombre en rejetant le partage? La discussion va le prouver à mesure qu'elle avancera.

III. Les esprits simples, pour ne pas dire les ignorants et les hommes sans instruction, qui forment toujours la plus grande partie de ceux qui croient, en voyant la règle de la foi faire passer l'homme de la multitude des dieux du siècle au Dieu unique et véritable, oublient que non-seulement il faut le croire unique, mais avec son économie tout entière, et se déconcertent à l'aspect de cette économie. Ils prennent pour la division de l'Unité le nombre et la disposition de la Trinité, tandis que l'Unité dérivant d'elle-même, la Trinité, loin de s'anéantir ainsi, est administrée par elle. Vous prêchez deux et même trois Dieux, nous crient-ils; quant à eux, ils se disent les adorateurs d'un seul Dieu, comme si l'Unité, réduite à elle-même hors de toute raison, ne constituait pas l'hérésie, de même que la Trinité, raisonnablement comprise, constitue la vérité. Nous sommes pour la monarchie, répètent-ils. Et

les voilà prononçant ce mot en véritables Latins, en véritables Opiques, afin de nous convaincre sans doute qu'ils comprennent la monarchie aussi bien qu'ils l'articulent. Mais, Latins, ils s'appliquent à prononcer monarchie; Grecs, ils ne veulent pas même comprendre le sens d'économie. Quant à moi, si j'ai recueilli quelque notion des deux langues, la monarchie, à mon sens, ne signifie pas autre chose que le commandement d'un seul. La monarchie, toutefois, n'exige pas impérieusement que, représentation du gouvernement d'un seul, celui auquel appartient le pouvoir n'ait pas de fils, ou devienne à soi-même son propre fils, ou enfin qu'il n'administre pas sa monarchie par qui bon lui semble. Il y a plus, j'affirme qu'aucune domination n'est tellement la domination d'un seul, tellement une domination singulière, tellement monarchie enfin, qu'elle ne soit administrée par d'autres personnes, rapprochées d'elle-même, et dont elle fait ses auxiliaires. Mais si le maître de la monarchie a un fils, la monarchie ne sera point divisée et ne cessera point d'être monarchie, parce qu'il aura associé ce même fils à son pouvoir. Loin de là; elle appartient avant tout à celui qui en délègue une partie à son fils, et en étant à lui, la monarchie possédée par deux personnes si uniques subsiste toujours. Conséquemment, si la monarchie divine est administrée par tant de légions et tant d'armées d'anges, ainsi qu'il est écrit : « Mille millions le servaient, et dix mille mil- » lions étaient devant lui, » sans toutefois avoir cessé d'être le pouvoir d'un seul ni avoir perdu le caractère de la monarchie, parce qu'elle a pour ministres tant de milliers de vertus, quelle absurdité de prétendre que la Divinité va sembler partagée et disséminée dans le Fils et dans l'Esprit saint, qui obtiennent le second et le troisième rang, et d'ailleurs participent à la substance du Père, tandis qu'elle ne souffre ni partage ni dissémination dans cette multitude incommensurable d'anges, qui n'ont rien de commun avec sa substance! Les membres, les fils, les

instruments, la vertu elle-même, toute la substance enfin de la monarchie, en sont l'anéantissement, dis-tu. Erreur ! J'aime mieux que tu t'exerces au sens de la chose qu'à l'articulation du mot. Tu ne dois regarder la monarchie comme détruite, que si on lui ajoute une domination d'une nature et d'une essence particulière, et qui conséquemment devient sa rivale; que si on introduit un autre dieu opposé au Créateur. C'est un blasphème impie que de reconnaître plusieurs dieux avec les Valentin et les Prodicus. C'est détruire la monarchie que d'anéantir le Créateur.

IV. Pour moi qui ne dérive le Fils que de la substance du Père, puisque « le Fils ne fait rien sans la volonté du » Père, et que le Père lui a donné toute puissance, » comment puis-je de bonne foi détruire la monarchie que je conserve dans le Fils, déléguée au Fils par le Père? J'en dis autant du troisième degré, parce que l'Esprit ne procède pas d'ailleurs que du Père par le Fils. Prends garde plutôt que ce ne soit toi qui détruises la monarchie, toi qui en renverses la disposition et l'économie établies en autant de noms que Dieu l'a voulu. Mais elle demeure si bien indivisible, malgré l'introduction de la Trinité, que le Fils doit la rendre au Père dans son inviolabilité. L'Apôtre, en effet, dit de la fin des temps : « Lorsqu'il aura » remis son royaume à Dieu son Père. Car il doit régner » jusqu'à ce que Dieu ait mis tous ses ennemis sous ses » pieds ; » conformément à ces paroles du Psalmiste : « Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos » ennemis à vous servir de marche-pied. — Mais, lorsque » toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils » sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes » choses, afin que Dieu soit tout en tous. » Nous le voyons; le Fils ne nuit pas à la monarchie, quoiqu'elle soit aujourd'hui dans le Fils, parce qu'elle est dans le Fils avec son essence fondamentale, et qu'elle sera remise au Père par le Fils avec son essence fondamentale. Par conséquent, ce

n'est point la détruire que d'admettre le Fils à qui il est certain que le Père l'a transmise, et qui doit un jour la restituer au Père. Par ce seul passage de l'épître apostolique, nous avons déjà pu montrer que le Père et le Fils sont deux, sans compter que les noms de Père et de Fils, et le fait de l'un qui transmet le royaume, et de l'autre à qui il le transmet; de l'un qui substitue et de l'autre à qui il substitue, prouve nécessairement qu'ils sont deux.

V. Mais, puisque nos adversaires veulent que deux se confondent en un seul, de sorte que le Père soit le même que le Fils, il faut donc examiner à fond si le Fils existe, qui il est et comment il est. C'est déclarer que la discussion devra emprunter ses règles à l'autorité des Ecritures et à leur légitime interprétation. On prétend que la Genèse commence ainsi dans le texte hébraïque : « Dans » le principe Dieu se créa un Fils. » Mais cette leçon n'est pas certaine, je l'accorde. Je tire mes arguments d'ailleurs, c'est-à-dire de l'économie qui existait en Dieu avant la création du monde, jusqu'au moment où il engendra un Fils. En effet, avant tout commencement Dieu existait seul; il était à lui-même son monde, son espace, et l'universalité des êtres. Il était seul, dans ce sens qu'en dehors de lui il n'y avait rien de créé. Au reste, on ne peut même pas dire qu'il fût seul. Il avait avec lui la personne qu'il avait en lui-même, c'est-à-dire sa Raison, puisque Dieu est raisonnable; la Raison était donc en lui auparavant, et ainsi tout émane de lui. Cette Raison n'est pas autre chose que sa Sagesse. Les Grecs l'appellent du nom de Λόγος, qui chez nous équivaut à Verbe. De là vient que, parmi les nôtres, il est en usage de dire par une interprétation simple et abrégée : « Au commencement le Verbe était en Dieu, » quoiqu'il soit plus convenable d'attribuer l'antériorité à la Raison, puisque Dieu non-seulement produisit le Verbe dès le commencement, mais posséda la raison avant le commencement, et que le Verbe lui-même étant formé de la Raison, ne doit venir qu'après la Raison, sa substance.

Toutefois, peu importe. Car, quoique Dieu n'eût pas encore engendré son Verbe, il ne laissait pas de l'avoir au fond de lui-même, avec et dans sa Raison, en méditant secrètement et en disposant avec lui-même ce qu'il allait dire par son Verbe. En méditant et en disposant avec la Raison, il transformait en Verbe celle qu'il traitait par son Verbe. Et pour le comprendre plus facilement, image et ressemblance de Dieu, reconnais auparavant, d'après toi-même, la Raison que tu portes au fond de toi-même, puisque tu es un être raisonnable, non-seulement créé par un être infiniment raisonnable, mais animé par sa substance. Regarde! Lorsque tu t'entretiens silencieusement en toi-même, cette opération intérieure n'a lieu que par la Raison, qui se présente à toi en même temps que le Verbe, à chaque mouvement de ta pensée, à chaque impulsion de ton sentiment. Tout ce que tu as pensé est Verbe, tout ce que tu as senti est Raison. Il faut que tu te parles nécessairement au fond de ton ame; et en te parlant, tu as pour interlocuteur le Verbe dans lequel réside cette Raison elle-même, par laquelle tu parles, en pensant avec celui au moyen duquel tu penses en parlant. Il y a donc en toi-même, pour ainsi dire, un second Verbe, par lequel tu parles en pensant, et par lequel tu penses en parlant. Ce Verbe est un autre Verbe. Mais combien Dieu, dont tu es l'image et la ressemblance, n'aura-t-il pas plus pleinement en lui-même sa Raison, même lorsqu'il se tait, et dans sa Raison son Verbe? J'ai donc pu établir d'abord, sans rien hasarder, que Dieu avant la création de l'univers n'était pas seul, puisqu'il avait en lui-même sa Raison par conséquent, et dans sa raison son Verbe, qu'il engendrait le second après lui, en l'agitant au-dedans de lui-même.

VI. Cette vertu, cette disposition de la Sagesse divine nous est révélée par les Ecritures, sous le nom de la Sagesse. Quoi de plus sage, en effet, que la Raison de Dieu ou son Verbe? Ecoute donc aussi la Sagesse comme seconde personne créée. Je lis d'abord : « Dieu m'a possédée au

» commencement de ses voies. Avant ses œuvres j'étais : » j'étais avant qu'il affermît la terre, avant qu'il posât les » fondements des montagnes, avant les collines, il m'a en- » gendrée ; » c'est-à-dire en me créant et en m'engendrant dans sa pensée. Tu vas la voir ensuite assister le Seigneur, preuve qu'elle est distincte de lui. « Lorsqu'il étendait » les cieux, j'étais auprès de lui. Lorsqu'il entourait l'a- » bîme d'une digue ; lorsqu'il suspendait les nuées, lors- » qu'il fermait les sources de l'abîme ; lorsqu'il donnait à » la mer des limites que les eaux ne dépasseront pas, j'étais » là disposant avec lui ; j'étais tous les jours ses délices, » me jouant en lui-même. » En effet, aussitôt que Dieu voulut réaliser dans leurs substances et dans leurs espèces les choses qu'il avait disposées au fond de lui-même avec sa Raison, sa Sagesse, son Verbe, il engendra ce Verbe infiniment bon, qui renfermait indivisibles en lui-même la Raison et la Sagesse, afin que l'universalité des êtres fût créée par celui en qui ils avaient été conçus et disposés, disons mieux, en qui ils étaient déjà réalisés dans la pensée de Dieu. Que leur manquait-il réellement ? Rien, sinon d'être connus et visibles dans leurs substances ainsi que dans leurs espèces.

VII. Alors le Verbe lui-même prend aussi sa forme et son ornement, c'est-à-dire le son et la voix, lorsque Dieu dit : « Que la lumière soit ! » Voilà donc que la naissance du Verbe est complète, maintenant qu'il a été manifesté par Dieu, créé d'abord dans la pensée sous le nom de Sagesse : « Dieu me créa au commencement de ses voies. » Il est ensuite engendré effectivement : « Lorsqu'il éten- » dait les cieux, j'étais là. » Conséquemment il est l'égal de celui dont il procède, Fils premier-né, parce qu'il est engendré avant toutes choses ; unique, parce que seul il est engendré de Dieu, et à proprement parler, conçu et engendré dans son cœur, ainsi que l'atteste le Père lui-même : « Mon cœur a laissé échapper le Verbe excellent. » Le Père se complaît ensuite dans la personne de celui qui

par conséquent se complaisait dans la sienne : « Tu es mon » Fils ; je t'ai engendré aujourd'hui. » Et ailleurs : « Je t'ai » engendré avant l'aurore. » De même le Fils déclare en sa personne, sous le nom de la Sagesse, qu'il a un Père : « Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voies, » pour présider à ses œuvres. Il m'engendra avant les col- » lines. » Car, quoique la Sagesse semble dire ici qu'elle a été créée par le Seigneur « pour présider à ses œuvres » et à ses voies ; » et qu'ensuite il nous soit montré « que » tout est fait par le Verbe, et que rien n'est fait sans le » Verbe ; » de même qu'ailleurs : « Les cieux ont été créés » par son Verbe, et l'armée des cieux par son souffle, » c'est-à-dire par le souffle qui accompagnait son Verbe, il est manifeste que, tantôt sous le nom de Sagesse, tantôt sous la désignation de Verbe, il s'agit toujours d'une seule et même puissance, qu'elle prenne naissance « au com- » mencement des voies du Seigneur, » qu'elle étende les cieux, ou que « tout soit fait par elle et que rien ne soit » fait sans elle. »

Je n'insisterai pas plus long-temps là-dessus, comme si la Sagesse, la Raison, la Vertu divine, l'Esprit n'étaient pas, sous des dénominations diverses, une seule et même chose avec ce Verbe qui est devenu le Fils de ce Dieu qui l'a engendré en le produisant hors de lui-même.

— Tu soutiens donc, me dis-tu, que le Verbe est une substance réelle, formée de l'Esprit et de la Sagesse qui lui ont été communiqués.

— Sans aucun doute. Pourquoi donc ne veux-tu pas qu'il existe réellement par la propriété de sa substance, afin qu'il puisse être une personne et une chose véritables, et qu'ainsi créé le second après Dieu, il forme deux êtres, le Père et le Fils, Dieu et le Verbe? Mais qu'est-ce, poursuis-tu, que le Verbe, si ce n'est la voix et le son de la bouche ; et, pour parler le langage des grammairiens, l'air qui en étant heurté, est rendu intelligible à l'ouïe ; mais d'ailleurs, un je ne sais quoi sans consistance, vide

et incorporel? Quant à moi, j'affirme que rien de vide et d'inconsistant n'a pu sortir de Dieu, attendu que ce dont il procède n'est ni vide ni inconsistant, et que ce qui dérive d'une substance infinie ayant fait soi-même de si grandes substances, ne peut manquer de substance. Car il a créé personnellement tout ce qui a été créé par lui. Je le demande : Comment admettre que celui « sans qui » rien n'a été fait, » ne soit rien ; que l'inconsistant ait créé le solide ; que le vide ait créé le plein, et l'incorporel le corporel? En effet, quoiqu'une chose puisse souvent différer de son auteur, toutefois rien ne peut être produit par le vide et le néant. Est-ce donc une chose vaine et chimérique que ce Verbe de Dieu qui a été appelé Fils, qui a été surnommé Dieu : « Et le Verbe était en Dieu, et » le Verbe était Dieu? » Il est écrit : « Tu ne prendras » point le nom de Dieu en vain. » Le voilà bien celui « qui ayant en lui l'image de Dieu, n'a point cru que ce » fût pour lui une usurpation de s'égaler à Dieu? » Quelle image de Dieu? Une image distincte apparemment, mais qui ne laissait pas d'être réelle. Qui niera que Dieu n'ait un corps, quoique « Dieu soit Esprit? » Car l'Esprit est un corps d'une espèce particulière, avec des formes qui lui sont propres. Les êtres invisibles, quels qu'ils soient, ont dans Dieu leur corps et leur figure, par lesquels ils ne sont visibles qu'à Dieu ; à plus forte raison, ce qui est engendré de sa propre substance ne sera-t-il pas dépourvu de substance. Quelle que soit donc la substance du Verbe, je la déclare une personne, et je revendique pour elle le nom de Fils, et en reconnaissant le Fils, j'en fais un second être distinct du Père.

VIII. A qui s'imaginerait que j'introduis ici la *probole*, c'est-à-dire l'émanation d'une chose sortant d'une autre, comme l'a fait Valentin quand il tire la multitude de ses Eons d'un Eon primitif, je répondrais, pourquoi donc la vérité ne se servirait-elle pas d'un terme qui est à elle et son patrimoine, par la raison que l'hérésie s'en sert, ou

pour mieux dire l'a emprunté à la vérité pour bâtir l'édifice de son mensonge? Le Verbe de Dieu a-t-il été engendré oui ou non? Combats avec moi sur ce terrain. S'il a été engendré, reconnais l'émanation de la vérité, et qu'importe alors que l'hérésie ait contrefait la vérité?

Il reste maintenant à chercher comment chacun se sert de son bien et de son mot. Valentin distingue ses émanations, et les sépare du Père; mais il les place à un si long intervalle que le dernier Eon ne connaît pas son Père. En un mot, il désire ardemment de le connaître, sans y parvenir toutefois; que dis-je? il se consume dans ses désirs, et se dissout ou à peu près dans toute sa substance. Chez nous, au contraire, « le Fils lui seul connaît le Père; il » met à nu le sein du Père; il a tout entendu, tout vu » dans le Père; il ne dit que ce qui lui a été ordonné par » le Père. Ce n'est pas sa volonté qu'il accomplit, mais » celle du Père » qu'il connaissait de près, ou pour mieux dire, de toute éternité. « Qui, en effet, connaît ce qui est » en Dieu, sinon l'esprit qui est en lui? » Or, le Verbe est formé par le souffle, et le souffle, pour ainsi parler, est le corps du Verbe. Le Verbe a donc toujours résidé dans le Père, ainsi qu'il le déclare : « Je suis dans le Père. » Il a donc toujours été chez le Père, ainsi qu'il est écrit : « Et le » Verbe était chez le Père. » Il n'a donc jamais été séparé ou différent du Père, puisqu'il dit : « Mon père et moi, » nous ne sommes qu'un. » Voilà de quelle manière la vérité entend l'émanation, gardienne de la vérité, et en vertu de laquelle nous disons que le Fils a été engendré, mais non séparé. Dieu a produit le Verbe hors de lui, ainsi que l'enseigne le Paraclet lui-même, comme l'arbre sort de la racine, le ruisseau de la fontaine, le rayon du soleil. Ces différentes espèces sont les émanations des substances dont elles dérivent. Je n'hésiterai point à dire que l'arbre, le ruisseau et le rayon sont les fils de la racine, de la fontaine et du soleil, parce que dans toute origine il y a paternité, et que tout ce qui découle de cette origine,

est postérité, à plus forte raison le Verbe de Dieu qui même a reçu en propre le nom de Fils, quoique l'arbre ne soit pas séparé de sa racine, le ruisseau de sa source, le rayon du soleil, de même que le Verbe n'est pas séparé de Dieu.

Par conséquent, d'après la nature de ces exemples, je déclare que je reconnais deux personnes, Dieu et son Verbe, le Père et son Fils. Car la racine et l'arbre sont deux choses, mais unies; la source et le ruisseau sont deux espèces, mais indivises; le soleil et le rayon sont deux formes, mais adhérentes. Toute chose qui sort d'une autre est nécessairement la seconde par rapport à celle dont elle sort, mais sans en être nécessairement séparée. Or, il y a un second, là où il y a deux; il y a un troisième, là où il y a trois. Car le troisième est l'Esprit qui procède de Dieu et du Fils, de même que le troisième par rapport à la racine est le fruit sorti de l'arbre; le troisième par rapport à la source est le ruisseau qui sort du fleuve; le troisième par rapport au soleil est la lumière qui sort du rayon. Aucun d'eux toutefois n'est étranger au principe dont il tire ses propriétés. De même la Trinité descend du Père comme de sa source, à travers des degrés qui s'enchaînent indivisiblement l'un à l'autre sans nuire à la monarchie, disons mieux, en protégeant l'essence de l'économie.

IX. Ne perds jamais de vue le principe, établi par moi, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont inséparables, et par-là, tu reconnaîtras toujours dans quel sens on le dit. Car voilà que je soutiens maintenant qu'autre est le Père, autre est le Fils, autre l'Esprit saint. L'ignorant ou le pervers se scandalisent de ce mot, comme s'il signifiait diversité, et qu'il impliquât par suite de cette diversité la séparation du Père, du Fils et de l'Esprit. Quand je dis que le Père est autre que le Fils et le Saint-Esprit, je le dis par nécessité pour répondre à mes adversaires qui, partisans de la monarchie exclusive, confondent dans une seule et même personne le Père, le Fils et l'Esprit; toutefois

je le dis, non pour marquer la diversité, mais la distribution, non la division, mais la distinction, parce que le Père n'est pas le même que le Fils, différent en personne, mais non en substance. Le Père est la substance tout entière. Le Fils est la dérivation et la partie de ce tout, ainsi qu'il le déclare lui-même. « Mon Père est plus grand que » moi. » Le Psalmiste lui-même ne chante-t-il pas, « que » Dieu l'a abaissé un peu au-dessous des anges? » Le Père est donc autre que le Fils, en ce sens qu'il est plus grand que le Fils; en ce sens que celui qui engendre est autre que celui qui est engendré; en ce sens que celui qui envoie est autre que celui qui est envoyé; en ce sens que celui qui produit est autre que celui qui est produit. Heureusement pour notre cause, le Seigneur lui-même a employé ce mot à l'occasion du Paraclet, pour marquer non pas la division, mais l'ordre et la distribution : « Je » prierai mon Père, et il vous donnera un autre conso- » lateur, qui est l'Esprit de vérité. » Que fait-il par là? Il prouve que le Paraclet est autre que lui, de même que nous soutenons que le Fils est autre que le Père, afin de montrer le troisième degré dans le Paraclet, comme nous montrons le second dans le Fils, en respectant le principe de l'économie. D'ailleurs, le nom de Père donné à l'un, le nom de Fils donné à l'autre, ne prouvent-ils pas qu'ils sont distincts? Tout ce que représente leur nom, ils le seront; tout ce qu'ils seront, leur nom le représentera. La diversité de ces deux noms ne peut pas se confondre, parce que la diversité des choses, dont ils sont la signification, ne le peut pas. « Oui, oui; non, non; car ce qui » est de plus est mal. »

X. Conséquemment Dieu est donc ou Père ou Fils. Si le jour n'est pas le même que la nuit, le Père n'est pas le même que le Fils, de manière à être réciproquement l'un ce qu'est l'autre, comme il a plû à ces ridicules partisans de la monarchie exclusive de l'imaginer. Il est devenu à lui-même son propre Fils, disent-ils. Loin de là. Le

Père suppose le Fils; le Fils suppose le Père. Ceux qui naissent réciproquement l'un de l'autre ne peuvent en aucune manière, le Père devenir à lui-même son propre Fils, le Fils devenir à lui-même son propre Père. Ce que Dieu a établi, il le garde. Il faut nécessairement que le Père ait un Fils pour être Père; il faut nécessairement que le Fils ait un Père pour être Fils. Autre chose est avoir, autre chose être. Pour être mari, par exemple, il faut que j'aie une épouse; je ne puis être à moi-même mon épouse. De même pour être Père, je devrai avoir un Fils; je ne serai pas à moi-même mon propre Fils; et pour être Fils, je devrai avoir un Père; je ne serai pas à moi-même mon propre Père. Voilà ce qui me constitue tel si je le possède. Je serai Père à la condition d'avoir un Fils; je serai Fils à la condition d'avoir un Père. Or, si je suis moi-même quelqu'une de ces choses, je n'ai plus dès-lors ce que je serai par moi-même, ni Père, puisque le Père, c'est moi; ni Fils, puisque le Fils, c'est moi. Mais autant il faut que de ces deux choses j'aie l'une, et que je sois l'autre; autant, si je suis tout à la fois l'une et l'autre, je ne serai plus l'une des deux, en n'ayant pas l'autre. Si, en effet, je suis le Fils, moi qui suis déjà le Père, dès-lors, je n'ai plus de Fils, puisque c'est moi-même qui le suis. Or, n'ayant pas de Fils, puisque je suis moi-même ce Fils, comment serai-je Père? Je dois avoir un Fils pour être Père. Je ne suis donc pas Fils, puisque je n'ai pas de Père, condition pour qu'il y ait un Fils. De même, si je suis le Père, moi qui suis déjà le Fils, dès-lors je n'ai plus de Père, puisque je suis moi-même le Père. Or, en n'ayant plus de Père, par la raison que je suis moi-même le Père, comment serai-je Fils? Je dois avoir un Père pour être Fils. Je ne serai donc pas Père, puisque je n'ai pas de Fils, condition pour être Père. Je reconnais bien ici l'adresse du démon : il exclut l'un par l'autre, lorsque, confondant les deux en un seul, sous le prétexte de maintenir la monarchie, il fait que l'on ne garde ni l'un ni l'autre. En effet, il anéantit le

Père, puisque celui-ci n'a pas de Fils; il anéantit le Fils, puisque le Fils n'a pas de Père. Car du moment qu'il est Père, il ne pourra être Fils. Les voilà ces rigides partisans de la monarchie qui ne savent pas même garder le Père et le Fils.

Mais rien n'est difficile à Dieu. La chose est incontestable. « Ce qui est impossible au monde est possible à » Dieu, » qui l'ignore? « Dieu a choisi ce qui est insensé » selon le monde pour confondre la sagesse. » Nous avons lu tous ces oracles. Par conséquent, disent-ils, il n'a pas été difficile à Dieu de se faire tout à la fois et le Père et le Fils, contrairement aux exemples qui régissent les choses humaines; Dieu n'a-t-il pas renversé les lois de la nature, quand la Vierge et la femme stérile ont enfanté? Que rien ne soit difficile à Dieu, je vous l'accorde; mais si nous voulons étendre ce principe à tous les caprices de notre imagination, nous pourrons donc supposer que Dieu a fait tout ce qu'il nous plaira d'imaginer, parce qu'il l'aurait pu faire. Mais ce n'est point parce qu'il peut tout, que nous devons croire qu'il ait fait, même ce qu'il n'a point fait. Il s'agit de chercher s'il l'a fait. Il aurait pu, je l'avoue volontiers, donner à l'homme des ailes pour voler, comme il en a donné aux milans; mais parce qu'il l'aurait pu, l'a-t-il fait? Il aurait pu encore étouffer à leur naissance Praxéas et tous les autres hérétiques. Mais parce qu'il l'aurait pu, les a-t-il étouffés? Non, il « fallait qu'il » y eût » des milans et « des hérétiques : » il fallait que le Père aussi fût crucifié. C'est dans ce sens qu'il y aura quelque chose de difficile à Dieu, c'est-à-dire ce qu'il n'a point fait, non pas que la chose lui eût été difficile, mais parce qu'il ne l'a pas voulu. En effet, le pouvoir de Dieu, c'est sa volonté; ce qu'il ne peut pas, c'est ce qu'il ne veut pas. Tout ce qu'il a voulu, il le peut, et il le montre. Conséquemment, comme il a pu devenir à soi-même son propre Fils, s'il l'a voulu, et comme il l'a pu, s'il l'a fait, avoir prouvé qu'il l'a fait, se sera prouver qu'il l'a pu et l'a voulu.

XI. Tu devras le prouver par les Ecritures aussi manifestement que nous prouvons nous-mêmes qu'il s'est engendré un Fils, qui est le Verbe. S'il l'appelle son Fils, si le Fils n'est pas autre que celui qui est sorti de son sein, et si le Verbe est sorti de son sein, ce sera donc le Verbe qui sera le Fils, et non celui du sein de qui il est sorti. Car celui-ci n'est pas sorti de lui-même. Or, toi qui confonds le Père avec le Fils, d'après toi, c'est le même qui engendre de lui-même et qui sort de lui-même ce qu'est Dieu. S'il l'a pu faire, il ne l'a pas fait néanmoins. Ou bien, fournis une preuve semblable à la mienne, et telle que je la demande, c'est-à-dire que les Ecritures démontrent que le Père et le Fils sont une seule et même chose, de même que chez nous le père et le fils sont distincts, entendons-nous bien, distincts, mais non séparés, ainsi que je m'appuie sur cet oracle de Dieu : « Mon cœur a produit le Verbe » excellent. » Cite-nous par opposition quelque passage où il soit écrit : « Mon cœur m'a produit moi-même Verbe » excellent, » pour attester qu'il est tout à la fois et celui qui engendre et ce qu'il engendre, et celui qui produit et ce qu'il produit, s'il est vrai qu'il soit tout à la fois et le Verbe et Dieu le Père. Voilà que je te montre le Père disant au Fils : « Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui. » Si tu veux que je croie que le Père est le même que le Fils, apporte-moi quelque texte s'exprimant ainsi ailleurs : » Le Seigneur se dit à lui-même : Je suis mon Fils; je » me suis engendré aujourd'hui, » et conséquemment : « Je me suis engendré avant l'aurore. « Ou bien encore : « Moi, le Seigneur, je me suis créé au commencement de » mes voies pour procéder à mes œuvres; je me suis engen- » dré avant toutes les collines, » ou d'autres passages ainsi conçus. Pourquoi donc le Dieu, Seigneur de l'universalité des êtres, craignait-il de s'exprimer en ces termes, si la chose était véritable? Appréhendait-il de n'être pas cru, s'il déclarait simplement qu'il était à la fois Père et Fils? Non; il n'appréhenda qu'une chose, c'est de mentir. Il s'ap-

préhenda lui-même et sa vérité. Voilà pourquoi, comme je crois à la véracité de Dieu, je suis convaincu qu'il n'a point parlé autrement qu'il n'a disposé, ni disposé autrement qu'il n'a parlé. Toi, au contraire, tu fais de Dieu un fourbe et un imposteur, qui se joue de sa parole, si, lorsqu'il était à lui-même son propre Fils, il imposait à un autre ce rôle, puisque toutes les Ecritures attestent la démonstration et la distinction de la Trinité.

De là se tire notre prescription que l'être qui parle, celui à qui il parle et de qui il parle, ne peuvent être un seul et même être, parce que ce serait un renversement de toute logique et une imposture indigne de Dieu, que, se parlant à lui-même, il s'adressât à un autre plutôt que de s'adresser à lui-même. Ecoute maintenant comment le Père parle de son Fils par la bouche d'Isaïe : « Voici le Fils que j'ai choisi, » mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai placé toutes mes com- » plaisances. Mon esprit reposera en lui : il annoncera aux » nations mes jugements. » Veux-tu qu'il s'adresse à la personne du Fils? « C'est peu que tu me serves à répa- » rer les restes de Jacob et à convertir les tribus d'Israël. » Je t'ai préparé comme la lumière des nations et le salut » des extrémités de la terre. » Veux-tu savoir comment le Fils parle du Père? « L'Esprit du Seigneur repose sur moi, » voilà pourquoi il m'a marqué de son onction pour annon- » cer son Evangile aux hommes. » Même langage dans le Psalmiste : « Ne m'abandonnez pas jusqu'à ce que j'aie an- » noncé votre puissance devant la génération qui doit ve- » nir. » De même dans un autre psaume : « Seigneur, » pourquoi ceux qui me persécutent se sont-ils multipliés? » Mais que dis-je? Presque tous les psaumes parlent au nom du Christ; partout le Fils s'y entretient avec le Père, c'est-à-dire le Christ avec Dieu.

Remarque de plus l'Esprit saint, parlant comme troisième personne du Père et du Fils : « Le Seigneur dit à » mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que » je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied. »

De même, dans Isaïe : « Le Seigneur a dit à Jésus-Christ » mon Seigneur. » De même encore l'Esprit saint dit au Père, à l'occasion du Fils : « Seigneur, qui croira à notre » parole ? Pour qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé ? » Nous l'avons vu ; il est semblable à un jeune enfant ; il » est comme l'arbrisseau qui sort d'une terre aride ; il n'a » ni éclat ni beauté. »

Voilà quelques passages entre mille. Car nous n'avons pas la prétention de développer ici toutes les Ecritures, puisque, dans chacun de nos chapitres, invoquant la plénitude de leur témoignage et de leur majesté, nous avons ouvert dans nos traités une discussion plus large. Mais ce peu de lignes suffit néanmoins pour établir invinciblement la distinction de la Trinité. Qu'y trouvons-nous, en effet ? Un Esprit saint qui parle, un Père auquel il parle, un Fils de qui il parle. De même les autres passages, qui tantôt s'adressent au Père ou au Fils, au sujet du Fils ; tantôt au Fils ou au Père, au sujet du Père ; tantôt enfin à l'Esprit, constituent chaque personne avec sa propriété distincte.

XII. Si le nombre de la Trinité te scandalise, comme étant opposé à l'unité de l'essence divine, d'où vient, je te le demande, que Dieu, s'il est seul et unique, parle au pluriel : « Faisons l'homme à notre image et à notre res- » semblance, » tandis qu'il aurait dû dire : « Je fais » l'homme à mon image et à ma ressemblance, » puisqu'il est seul et unique ? Mais dans le passage suivant : « Voilà qu'Adam est devenu comme l'un de nous, » n'est-ce pas me tromper ou se jouer de moi que de parler comme s'ils étaient plusieurs, lorsqu'il est seul, et concentré dans l'unité ? Est-ce aux anges qu'il s'adressait alors, ainsi que l'interprètent les Juifs, parce qu'ils ne reconnaissent pas non plus le Fils ? Ou bien, est-ce parce qu'il était tout à la fois Père, Fils, Esprit, que, se donnant comme pluriel, il s'adresse à lui-même au pluriel ? Chimères que tout cela ! Comme à sa personne étaient associées une seconde per-

sonne, son Fils et son Verbe, puis encore une troisième personne, l'Esprit dans le Verbe, voilà pourquoi il emploie le pluriel : « Faisons..... Notre image..... L'un de nous. » En effet, avec qui créait-il l'homme? A la ressemblance de qui le créait-il? Il s'entretenait dans l'unité de la Trinité, d'une part, avec le Fils, qui devait un jour revêtir la chair de l'homme; de l'autre, avec l'Esprit qui devait un jour le sanctifier, comme avec autant de ministres et de témoins.

D'ailleurs, l'Ecriture ensuite distingue les personnes : « et Dieu créa l'homme; il le créa à l'image de Dieu. » Pourquoi pas *à la sienne*, si celui qui créait était seul, s'il n'en existait pas un second à l'image de qui il créait. Mais il existait quelqu'un à l'image de qui il créait, c'est-à-dire à l'image du Fils, qui, devant être un jour homme plus réel et plus véritable, imposait déjà sa ressemblance à l'homme qui allait être formé du limon, image et ressemblance de l'homme par excellence.

Jusque-là, dans les autres créations du monde, comment est-il écrit? en premier lieu, avant que le Fils soit manifesté, « Dieu dit : que la lumière soit, et la lumière » fut; » c'est-à-dire le Verbe, lumière véritable qui « illu- » mine tout homme venant en ce monde, » et par qui fut créée la lumière du monde elle-même. Mais du moment que Jésus-Christ est présent et assiste Dieu dans la personne du Verbe, c'est un Dieu qui commande et un Dieu qui exécute : « Et Dieu dit : que le firmament soit. — Et » Dieu créa le firmament. — Et Dieu dit : qu'il y ait dans » le ciel des corps lumineux. — Et Dieu fit deux grands » corps lumineux, l'un plus grand, l'autre plus petit. » D'ailleurs celui qui a fait les premiers est le même qui a créé tous les autres, c'est-à-dire, « le Verbe, par qui tout » a été fait, et sans qui rien n'a été fait. » S'il est vrai que ce dernier est Dieu, selon le témoignage de Jean, « Et le « Verbe était Dieu, » dès-lors tu en as deux, l'un qui dit : que cela soit ! l'autre qui exécute. Mais dans quel sens sont-

ils autres? Je l'ai déjà déclaré; en personnes, mais non en substance; distincts, mais non séparés.

D'ailleurs, tout en gardant partout l'unité de substance dans ces trois personnes inséparablement unies, la nécessité du sens exige impérieusement que celui qui ordonne soit distinct de celui qui exécute. En effet, il n'ordonnerait pas, s'il exécutait par lui-même ce qu'il ordonne à son second d'exécuter. Il ordonnait néanmoins; donc il ne se fût pas commandé à lui-même s'il eût été seul; ou bien il eût opéré sans commandement, parce qu'il n'aurait pas attendu qu'il se commandât à lui-même.

XIII. Eh bien, répliques-tu, si c'est un Dieu qui a dit et un Dieu qui a fait, un autre Dieu qui a dit et un autre Dieu qui a fait, vous prêchez donc deux dieux. Si tu as le cœur si dur, crois-le pour un moment, et afin de t'aider encore à le mieux croire, écoute le Psaume désigner deux dieux : « Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel; le » sceptre de l'équité est le sceptre de votre empire. Vous » aimez la justice et vous haïssez l'iniquité; c'est pour- » quoi, ô Dieu, votre Dieu vous a sacré d'une onction de » joie. » S'il s'adresse à Dieu et qu'il affirme qu'un Dieu a été consacré par un Dieu, il est donc vrai qu'il nous montre ici deux dieux. De là vient qu'Isaïe parle ainsi à la personne de Jésus-Christ : « Saba et ses habitants à la taille » élevée viendront vers toi; ils seront en ta puissance; » ils marcheront derrière toi les mains liées; on les verra » t'adorer et te prier. Un Dieu est en toi, diront-ils; tu es » vraiment notre Dieu et nous ne te connaissions pas, » ô Dieu d'Israël! » Ici, en disant : « Un Dieu est en toi, » et « Tu es Dieu, » le prophète nous montre encore deux dieux, celui qui était et celui dans lequel il était, le Christ et l'Esprit.

Il y a plus; tu vas en trouver autant dans l'Evangile : « Au commencement était le Verbe; et le Verbe était en » Dieu, et le Verbe était Dieu. » Ici encore, un Dieu qui était, un autre dans lequel il était. En outre, j'en vois

deux investis du nom de Seigneur : « Le Seigneur a dit à » mon Seigneur : asseyez-vous à ma droite. » Isaïe, de son côté, s'exprime en ces termes : « Seigneur, qui a cru à » notre parole? Pour qui le bras du Seigneur a-t-il été ré- » vélé? Il aurait dit : *ton bras,.... le nom du Seigneur,....* s'il n'avait voulu nous donner à entendre le Seigneur père et le Seigneur fils. Mais la Genèse est encore plus ancienne : « Le Seigneur fit donc pleuvoir au nom du » Seigneur le feu du ciel sur Sodome et Gomorrhe. » Nie que ces oracles soient écrits, ou bien, qui es-tu, si tu ne crois pas devoir comprendre telles qu'elles sont écrites des déclarations qui ont un sens précis, déterminé, indubitable, que ne recouvre ni l'allégorie ni la parabole? Si tu es un de ceux qui n'attendaient point alors le Seigneur sous le nom de Fils de Dieu, et ne croyaient point à lui à titre de Seigneur, rappelle-toi encore qu'en outre il est écrit : « J'ai dit : Vous êtes des Dieux et les Fils du Très- » Haut, et, Dieu se leva dans l'assemblée des Dieux, » afin que si l'Ecriture n'a pas craint d'honorer du nom de Dieux des hommes devenus enfants de Dieu par la foi, tu reconnaisses qu'à bien plus juste titre, elle a pu donner ce nom au Fils unique et véritable de Dieu.

— Eh bien, dis-tu, je vous somme de prêcher aujourd'hui encore d'après l'autorité de ces Ecritures deux Dieux et deux Seigneurs. A Dieu ne plaise! Car nous, qui examinons les temps et les motifs des Ecritures au flambeau de la grâce de Dieu, nous, disciples du Paraclet et non des hommes, nous déclarons qu'il y a dans la Trinité deux et même trois personnes, le Père, le Fils, avec l'Esprit saint, suivant le plan de l'économie divine qui admet le nombre, mais non de manière à croire, avec votre doctrine erronée, que c'est le Père lui-même qui s'est incarné, le Père qui a souffert, ce qu'il n'est pas permis de penser, parce que la tradition ne nous l'a point transmis. Toutefois ce n'est jamais de notre propre bouche que nous nommons deux Dieux et deux Seigneurs, non pas que le Père

ne soit pas Dieu, que le Fils ne soit pas Dieu, que l'Esprit saint ne soit pas Dieu, que chacun enfin ne soit pas Dieu, mais parce que dans le passé, deux Dieux, deux Seigneurs étaient annoncés, afin qu'à son avénement Jésus-Christ fût reconnu Dieu et proclamé Seigneur, puisqu'il était le fils de Dieu et du Seigneur. Si les Écritures, en effet, ne mentionnaient qu'un seul Dieu et qu'un seul Seigneur en une seule personne, c'est avec justice que le Christ n'eût point été admis au titre de Dieu et de Seigneur. Car elles ne prêchaient aucun autre Dieu qu'un seul Dieu et qu'un seul Seigneur. Par là on aurait pu croire que c'est le Père qui est descendu, puisque les Ecritures ne montraient qu'un seul Dieu et qu'un seul Seigneur, et son économie tout entière, ordonnée et disposée pour servir d'exercice à notre foi, ne serait plus que confusion et ténèbres.

Mais aussitôt que le Christ fut descendu, et qu'il eut été reconnu par nous comme l'un de ceux qui constituaient le nombre auguste, le second à partir du Père, et le troisième avec l'Esprit; lorsqu'enfin le Père eut été plus pleinement manifesté par lui, le nom de Dieu et de Seigneur fut ramené à l'unité, afin que les Nations ayant passé de la multitude des idoles au culte du Dieu unique, il y eût une différence entre les adorateurs d'un seul Dieu et les disciples du polythéisme. Car il fallait que « les » Chrétiens brillassent dans le monde comme des enfants » de la lumière, » en ne servant et en ne nommant qu'un seul Dieu et qu'un seul Seigneur.

D'ailleurs si, connaissant au fond de nos consciences que le nom de Dieu et de Seigneur convient également et au Père et au Fils et à l'Esprit, nous les appellions Dieux et Seigneurs, ce serait éteindre nos flambeaux, devenus plus timides pour le martyre, puisque nous ouvririons par là une porte pour échapper à la mort, en jurant aussitôt par les Dieux et les Seigneurs, à la manière de certains hérétiques qui admettent plusieurs Dieux. Je ne dirai donc jamais les Dieux ni les Seigneurs; mais je suivrai l'Apôtre,

et s'il me faut nommer ensemble le Père et le Fils, je m'exprimerai ainsi : Dieu le Père, Jésus-Christ notre Seigneur. S'agit-il de Jésus-Christ seulement, je pourrai le nommer Dieu avec le même Apôtre : « De qui est sorti » selon la chair Jésus-Christ même, le Dieu au-dessus de » toutes choses, et béni dans tous les siècles. » Que je parle du rayon lui seul, je l'appellerai soleil. Mais si je nomme le soleil dont il est le rayon, je ne donnerai plus au rayon le nom de soleil. Quoique je ne reconnaisse pas deux soleils, cependant je distinguerai aussi bien le soleil et le rayon, aussi bien deux choses et deux espèces d'une seule et indivisible substance que Dieu et son Verbe, que le Père et le Fils.

XIV. Nous avons encore pour nous aider à maintenir la distinction entre le Père et le Fils le principe qui a déclaré que Dieu est invisible. En effet, lorsque Moïse dans l'Egypte désire voir le Seigneur : « Maintenant donc, si » j'ai trouvé grâce devant vous, faites que je vous voie et » que je vous connaisse, » il lui est répondu : « Tu ne » pourras voir ma face, car l'homme ne me verra point » sans mourir. » Qu'est-ce à dire? Tout homme qui m'aura vu mourra. Nous trouvons cependant que beaucoup virent Dieu, et qu'aucun de ceux qui l'avaient vu n'était mort. Oui, ils avaient vu Dieu selon la capacité de l'homme, mais non suivant la plénitude de la divinité. Il est rapporté que, parmi les patriarches, Abraham et Jacob; parmi les prophètes, Ezéchiel et Isaïe virent Dieu, et cependant ils ne sont point morts. Conséquemment, ou ils auraient dû mourir s'ils avaient vu Dieu, car « personne ne verra » Dieu sans mourir, » ou bien, s'ils ont vu Dieu et ne sont pas morts, l'Ecriture est convaincue de mensonge, soit qu'elle affirme que Dieu est invisible, soit qu'elle déclare qu'il a été vu. Ce sera donc un autre qui était vu, parce que de celui qui était vu on ne peut dire qu'il était invisible. La conséquence veut que par celui qui est invisible, nous entendions le Père, à cause de la plénitude de sa ma-

jesté, et que dans celui qui est visible, nous reconnaissions le Fils, à cause de la dérivation qui tempère sa grandeur, de même qu'il ne nous est pas permis de contempler le soleil, quant à l'intégrité de sa substance qui est dans les cieux, tandis que nos yeux supportent son rayon, à cause de l'affaiblissement de cette parcelle de lui-même qui s'abaisse vers la terre.

Ici on nous opposera peut-être que le Fils est également invisible, puisqu'il est Verbe et Esprit, et en réclamant pour le Père et pour le Fils une seule et même nature, on en conclut que le Père et le Fils ne sont qu'une seule et même personne.

Mais l'Ecriture, nous l'avons dit, rend témoignage à la différence des personnes, en distinguant celle qui est visible d'avec celle qui est invisible. Car nos adversaires insistent en ces termes : Si c'eût été le Fils qui s'entretenait alors avec Moïse, il eût déclaré lui-même « que per» sonne ne pouvait voir sa face, » parce que c'était toujours le Père qui était invisible sous le nom de Fils. Par ce raisonnement, ils veulent que le même ait été tout à la fois visible et invisible, de même qu'ils confondent le Père avec le Fils, parce qu'un peu plus haut, avant que Dieu refuse à Moïse la faculté de le voir, il est écrit : « Le Sei» gneur parlait à Moïse face à face, comme un homme parle » à son ami; » et que Jacob dit également : « J'ai vu le Sei» gneur face à face. » Le même est donc tout à la fois visible et invisible. Et parce que le même est à la fois l'un et l'autre, il est donc aussi invisible, en tant que Père, et visible en tant que Fils. Comme si l'interprétation de l'Ecriture, sur laquelle nous nous appuyons, ne convenait pas aussi au Fils, en laissant le Père dans son invisibilité ! Nous déclarons en effet que le Fils était également invisible en son propre nom, comme Verbe et Esprit de Dieu, par la communauté de sa substance, en tant que Dieu, Verbe et Esprit, mais qu'avant de revêtir la chair, il fut visible de la manière qu'il dit à Aaron et à Marie : « Si

» quelqu'un parmi vous est prophète du Seigneur, je lui » apparaîtrai dans une vision ou je lui parlerai dans le » sommeil. Mais il n'en est pas ainsi de mon serviteur » Moïse ; car je lui parle bouche à bouche, » c'est-à-dire en vérité et non en énigme ou en image, ainsi que le dit l'Apôtre : « Nous ne voyons Dieu maintenant que comme » dans un miroir et sous des images obscures ; mais alors » nous le verrons face à face. »

Par conséquent, puisqu'il réserve à Moïse l'honneur de sa présence et de sa conversation face à face pour l'avenir, car cet oracle s'accomplit plus tard à la lettre sur la montagne écartée, où nous lisons dans l'Evangile qu'il s'entretint avec Moïse, il est évident que, par le passé, Dieu, c'est-à-dire le Fils de Dieu, ne se montra jamais, soit aux prophètes, soit aux patriarches, soit à Moïse lui-même, qu'en image, en énigme, en songe ou en vision.

D'ailleurs, si le Seigneur s'entretint avec Moïse, de manière à ce que Moïse vît sa face de près, d'où vient que, sur-le-champ et au même passage, il désire voir sa face, qu'il ne demanderait point à voir s'il l'avait déjà vue? Et puis, comment Dieu déclare-t-il que personne ne peut voir sa face, puisqu'il l'avait montrée, si toutefois il l'avait montrée? Ou bien, quelle est la face de Dieu dont l'aspect est refusé, s'il y en a une qui a été contemplée? « J'ai vu » Dieu face à face, s'écrie Jacob, et mon ame est sauvée. » Assurément la face qui tue, quand on la voit, doit être différente. Ou bien, c'était le Fils qui se montrait, étant ainsi la face du Seigneur, mais qui se montrait en vision, en songe, dans un miroir, en énigme, parce que le Verbe et l'Esprit ne peuvent être visibles qu'à l'œil de l'imagination. Son Père qui est invisible, il l'appelle sa face. Quel Père, en effet, ne sera la face du Fils, en vertu de l'autorité que le Fils tire de son Père? Car il ne convient pas de dire de quelque personne supérieure : Cet homme est ma face ; ou bien, il me sert de face. « Mon Père, dit-il, » est plus grand que moi. » Le Père sera donc la face du

Fils. En effet, comment parle l'Ecriture? « L'Esprit de sa » personne, Jésus-Christ, notre Seigneur. » Si donc Jésus-Christ est l'Esprit de la personne de son Père, c'est à bon droit qu'en vertu de l'unité il appela sa face, celui dont il était l'Esprit et la personne, c'est-à-dire son Père. Que le Père, qui est la tête de son Fils, pût être appelé sa face, je m'en étonnerais. « Dieu est la tête du Christ. »

XV. Si je n'ai pas réussi à prouver ce point par les textes de l'Ecriture ancienne, j'emprunterai au Testament nouveau la confirmation de notre explication, pour t'empêcher d'attribuer au Père ce que je revendique pour le Fils. Voilà que je trouve dans les Evangiles et dans les Apôtres un Dieu visible et invisible sous la distinction manifeste et personnelle de l'une et de l'autre nature. Jean s'écrie en quelque façon : « Personne n'a jamais vu Dieu. » Dans le passé, non sans doute. Il a coupé court à toute discussion sur le temps quand il a déclaré que personne n'avait jamais vu Dieu. L'Apôtre confirme cette vérité : « Dieu, » dit-il, qu'aucun homme n'a jamais vu et même ne peut » voir ; » apparemment parce qu'il mourrait, s'il le voyait. Les mêmes Apôtres attestent solennellement qu'ils ont vu Dieu et qu'ils l'ont touché. Si Jésus-Christ est le même que Dieu, et le Fils le même que le Père, comment peut-il tout à la fois avoir été vu et n'avoir pas été vu ?

Pour réduire à un seul être la diversité de celui qui est vu et de celui qui n'est pas vu, j'entends mon adversaire me répondre que les deux expressions sont justes, que Dieu fut visible quand il eut revêtu la chair, invisible avant de l'avoir revêtue, de sorte que le Père, invisible avant la chair, est le même que le Fils visible dans son humanité. Et moi je demande, si le Père était invisible avant d'avoir revêtu la chair, d'où vient que l'Ecriture me dit qu'on l'a vu avant qu'il se fût incarné? De même, s'il est visible une fois incarné, d'où vient que les Apôtres le déclarent maintenant encore invisible? Pourquoi? Sinon parce qu'il en existe un autre, qui, après avoir été aperçu autrefois en

énigme, s'est manifesté plus pleinement par son humanité, et cet autre, c'est le Verbe qui s'est fait chair, et que personne n'a jamais vu, excepté le Père, puisque c'est son Verbe.

Enfin, examinons quel est celui qu'ont vu les Apôtres? « Ce que nous avons vu de nos yeux, dit Jean, ce que nous » avons considéré, ce que nos mains ont touché, la parole » de vie. » La parole ou le Verbe de vie, en effet, s'étant incarné, a été vu, a été entendu, a été touché, parce que celui-là s'est incarné qui, avant sa chair, « était Verbe au » commencement dans Dieu le Père, » et non le Père dans le Verbe. Car, quoique « le Verbe soit Dieu, il ne laisse » pas d'être en Dieu, » parce qu'il est Dieu de Dieu, avec le Père dans le Père. « Et nous avons vu sa gloire, comme » la gloire que reçoit de son Père le Fils unique ; » tu l'entends! la gloire du Fils unique, c'est-à-dire de celui qui est visible et qui a été glorifié par le Père invisible. Voilà pourquoi, ayant appelé tout à l'heure Dieu le Verbe de Dieu, pour ne pas venir en aide à la présomption de nos adversaires, comme s'il avait vu le Père en personne, l'Apôtre, afin de distinguer d'avec le Père qui est invisible, le Fils qui est visible, ajoute comme par surcroît : « Nul ne vit » jamais Dieu. » Quel Dieu? Le Verbe? Non sans doute. Il vient de dire : « Ce que nous avons vu, ce que nous avons » entendu, ce que nous avons touché. » Mais quel Dieu, » donc? Le Père, » en qui était le Verbe, c'est-à-dire le » Fils unique de Dieu qui résidait dans le sein du Père, » comme il nous l'a manifesté lui-même. » Voilà celui qui a été vu, celui qui a été entendu, celui qui même a été touché, de peur qu'on ne le crût un fantôme. Voilà celui qu'a vu Paul, qui cependant n'a pas vu le Père. « N'ai-je » pas vu Jésus? » dit-il. Mais Paul lui-même proclame la divinité de Jésus-Christ : « Qui ont pour pères les pa- » triarches, dit-il, et de qui est sorti, selon la chair, Jésus- » Christ même, le Dieu au-dessus de toutes choses et béni » dans tous les siècles. » Il nous montre également que le

Fils de Dieu, c'est-à-dire le Verbe, est visible parce que celui qui s'est incarné a été appelé le Christ. Il parle ainsi à Timothée du Père : « Qu'aucun homme n'a vu ni ne » peut voir : » puis, pour donner encore une plus haute idée de sa grandeur : « Qui seul possède l'immortalité ; qui » habite une lumière inaccessible. « Il avait dit plus haut : » Au roi des siècles, au Dieu qui est l'immortel, l'invisible, » l'unique, » afin que nous attribuassions au Fils les qualités opposées, la mortalité, la visibilité. Ailleurs Paul déclare « qu'il est mort selon les Ecritures, » et enfin « qu'il » s'est fait voir à lui, » dans sa lumière accessible par conséquent, quoique cependant il ne l'eût pas contemplée sans courir le risque de perdre la vue ; ni Pierre, Jean et Jacques, sans péril pour leur raison et une démence passagère. Si c'était le Père qu'ils eussent vu dans sa splendeur, et non la gloire du Fils qui allait souffrir, ils seraient morts sans aucun doute. « Nul, en effet, ne verra Dieu sans » mourir. »

S'il en est ainsi, il est certain que celui qui se montra vers la fin des temps se montra toujours dès le commencement, et que celui qui ne se montra point vers la fin des temps ne se montra point non plus dans le commencement ; que par conséquent il en existe deux, l'un qui a été vu, l'autre qui n'a point été vu. C'est donc le Fils qui a toujours été vu, le Fils qui a toujours conversé ; le Fils qui a toujours opéré, conformément à l'autorité et à la volonté du Père, « parce que le Fils ne peut rien faire par » lui-même qu'il ne le voie faire au Père, » qui le fait en pensée ; car le Père agit par pensée. Quant au Fils, qui réside dans la pensée du Père, il exécute en voyant. « C'est » ainsi que tout a été fait par le Fils, et que rien n'a été » fait sans lui. »

XVI. Et ne t'imagine pas que le Fils ait présidé seulement à la création du monde : tout ce qui a été fait depuis l'a été par lui. « Le Père, qui aime le Fils, lui a remis en » main toutes choses. » Donc, il l'aime dès l'origine ; donc

il lui a remis en main toutes choses dès le commencement. Depuis que « le Verbe était en Dieu et que le Verbe était » Dieu, toute puissance lui a été donnée au ciel et sur la » terre. Le Père ne juge personne, mais il a remis tout ju- » gement au Fils, » dès le commencement toutefois. En disant que toute puissance et tout jugement lui ont été donnés, que tout a été fait par lui, et que tout lui a été remis en main, il n'excepte aucune époque, parce que le mot *tout* serait une imposture, s'il y avait quelque temps d'excepté. Conséquemment, c'est le Fils qui a jugé dès le commencement, en brisant la tour de l'orgueil, en dispersant les langues, en châtiant l'univers par le débordement des eaux, « en faisant pleuvoir sur Sodome et Gomorrhe le » soufre et le feu, Seigneur du Seigneur. » C'est encore lui qui descendit souvent jusqu'à converser avec l'homme; lui qui, depuis Adam jusqu'aux patriarches et aux prophètes, préludant dès le commencement en vision, en songe, en image, en énigme, à l'œuvre qu'il devait poursuivre jusqu'à la fin, apprenait ainsi tous les jours. Et « quel autre » Dieu a pu converser ici-bas avec les hommes, » que le Verbe qui devait s'incarner? Mais pourquoi apprendre ainsi tous les jours? Pour nous aplanir les routes de la foi; pour nous incliner plus facilement à croire que le Fils de Dieu était descendu dans le monde, quand nous saurions que le passé avait déjà vu quelque chose de semblable; « car tout ce qui a été écrit, de même que tout ce » qui a été fait, a été écrit et fait pour nous instruire, nous » qui sommes à la fin des temps. » Voilà pourquoi aussi il connaît déjà dès ce moment les affections humaines, puisqu'il devait emprunter à l'homme sa double substance, sa chair et son ame. Regardez-le! « Il interroge Adam, » comme s'il ne savait pas où il est; « il se repent d'avoir » créé l'homme, » comme si sa prescience ne l'avait pas averti d'avance; il éprouve Abraham, comme s'il ignorait ce qui se passe dans l'homme; a-t-il été offensé, il se réconcilie; et enfin les mille circonstances que les hérétiques

reprochent à Dieu comme indignes de lui, afin de décréditer le Créateur, ignorant sans doute que tout cela convenait au Fils qui devait passer par toutes les souffrances humaines, la soif, la faim, les larmes, la naissance et jusqu'à la mort elle-même. C'est dans ce sens « que son Père » l'a abaissé pour un moment au-dessous des anges. »

Mais les hérétiques eux-mêmes n'admettront pas que ce que tu attribues au Père, c'est-à-dire ses abaissements pour nous, convienne au Fils, puisque l'Ecriture déclare que l'un a été abaissé par l'autre, et non le même par lui-même. Mais que diras-tu s'il y en avait « un qui était » couronné de gloire et d'honneur, » et un autre qui couronnait, c'est-à-dire que le Père couronnait le Fils?

D'ailleurs, qui croira que ce même Dieu tout-puissant et invisible « que nul n'a jamais vu ni ne peut voir; ce » Dieu qui habite une lumière inaccessible, qui ne réside » pas dans un palais bâti de la main des hommes; devant » la face de qui la terre tremble et les montagnes se » fondent comme la cire; qui prend dans sa main l'univers » comme un nid d'oiseaux; qui a le ciel pour trône, la » terre pour marche-pied; » dans lequel est renfermé tout espace, sans que lui-même soit borné par l'espace; qui est la dernière ligne de l'univers; qui croira que ce Très-Haut se soit promené le soir dans le paradis, cherchant Adam; qu'il ait fermé l'arche après l'entrée de Noé; qu'il se soit reposé chez Abraham sous le chêne de Mambré; qu'il ait appelé Moïse du buisson ardent; qu'il se soit montré, lui quatrième, dans la fournaise du roi de Babylone; (mais que dis-je? le Fils de l'Homme y est appelé par son nom) si tout cela n'avait eu lieu en image, en énigme, et comme à travers un miroir? En vérité, ce qu'il faudrait rejeter par rapport à la personne du Fils, si cela n'était écrit, je ne le croirais pas, quand même cela serait écrit, par rapport au Père, que ces hérétiques font descendre dans le sein de la vierge Marie, placent devant le tribunal de Pilate, et enferment dans le tombeau de Joseph. Par là

donc se manifeste toute leur erreur. Comme ils ignorent que dès le commencement l'ensemble des dispositions divines s'est accompli par le Fils, ils s'imaginent que c'est le Père qui s'est montré, qui a parlé, qui a opéré, qui a enduré la faim et la soif, (malgré cet oracle du prophète : » Le Dieu éternel ne connaît ni la faim, ni la soif, » à plus forte raison la mort et la sépulture;) par conséquent qu'un seul et même Dieu, c'est-à-dire le Père, a toujours fait ce qui a été fait par le Fils.

XVII. Ils ont trouvé plus raisonnable de penser que le Père avait agi au nom du Fils plutôt que le Fils au nom du Père, quoique le Seigneur lui-même nous dise : « Je » suis venu au nom de mon Père. » Ailleurs, il parle ainsi à son Père : « J'ai révélé ton nom aux hommes. » Même langage dans l'Ecriture : « Béni, s'écrie-t-elle, celui qui » vient au nom du Seigneur; » c'est-à-dire le Fils au nom du Père. Ces noms donnés au Père, ne témoignent-ils pas encore contre eux : « Le Dieu tout-puissant, — le Très-» Haut, — le Dieu des armées, — le Roi d'Israël, — celui » qui est? » Nous soutenons, ainsi que l'enseignent les Ecritures, que ces mêmes noms conviennent au Fils, que le Fils est venu sous ces noms, qu'il opéra toujours en eux, et qu'il les manifesta aux hommes dans sa personne. « Tout » ce qui est à mon Père est à moi, » dit-il. Pourquoi pas les noms aussi? Lors donc que tu lis : « Le Dieu tout-puis-» sant, — le Très-Haut, — le Dieu des vertus, — le Roi » d'Israël, — celui qui est, » prends garde que ces noms ne soient la démonstration du Fils; *Dieu tout-puissant* par lui-même, puisqu'il est le Verbe du Dieu tout-puissant, et que toute puissance a été remise entre ses mains; *Très-Haut*, puisqu'il est exalté comme la droite de Dieu, ainsi que Pierre le déclare dans les Actes des Apôtres; *Dieu des armées*, puisque tout lui a été soumis par son Père; *Roi d'Israël*, puisqu'à proprement parler, il a été la destinée de cette nation; enfin, *celui qui est*, parce que beaucoup sont honorés du nom de Fils sans l'être réellement. En

attendant, que ma réponse serve aussi à réfuter ceux qui allèguent ce passage de l'Apocalypse de Jean : « Je suis le » Seigneur qui est, qui était, et qui doit venir, le Tout- » Puissant; » et tous ceux qui ne pensent pas que la dénomination de Tout-Puissant puisse convenir au Fils, comme si celui qui doit venir n'était pas aussi tout-puissant, puisque le Fils du Tout-Puissant est aussi bien Tout-Puissant que le Fils de Dieu est Dieu.

XVIII. Mais ce qui les empêche d'apercevoir dans le Fils la communauté des noms paternels, c'est que l'Ecriture proclame souvent l'unité de Dieu, comme si la même Ecriture ne nous montrait pas souvent deux Dieux et deux Seigneurs, ainsi que nous l'avons prouvé plus haut.

— Puisque nous lisons tantôt qu'il n'y a qu'un seul Dieu, tantôt qu'il y en a deux, répliquent nos adversaires, il faut en conclure que l'un et l'autre sont le même, tout à la fois Père et Fils.

— L'Ecriture ne court aucun péril pour que votre raisonnement lui vienne en aide, afin d'empêcher qu'elle ne semble se contredire. Elle a ses motifs et se suffit à elle-même, soit qu'elle proclame l'unité de Dieu, soit qu'elle distingue le Père d'avec le Fils. Il est certain qu'elle nomme le Fils. Elle a pu déclarer à bon droit, et sans porter atteinte au Fils, que le Dieu qui a un Fils est un Dieu unique. En effet, celui qui étant lui-même unique, a un Fils, ne laisse pas d'exister en son propre nom, toutes les fois qu'il est nommé sans son Fils. Or, il est nommé sans son Fils toutes les fois qu'il est désigné principalement comme la première personne, qu'il fallait établir avant le nom de Fils, parce que la paternité doit être connue d'abord, et que le Fils n'est nommé qu'après le Père. « Par conséquent, » Dieu le Père est le Dieu unique, et il n'y en a pas d'autre » que lui. » Quand il conclut ainsi, il ne nie pas le Fils, il nie seulement qu'il y ait un autre Dieu que lui, parce que le Fils n'est pas un autre Dieu que le Père.

Enfin examine ce qui suit ces déclarations, et tu recon-

naîtras que la plupart de leurs dispositions s'appliquent à ceux qui fabriquent et honorent les idoles, afin que l'unité de la divinité bannisse la multitude des faux dieux, mais l'unité toutefois qui a un Fils aussi indivisible et inséparable du Père qu'il est exprimé dans le Père, quoiqu'il n'ait pas été nommé. Il y a mieux : si Dieu l'avait nommé, il l'eût séparé de lui-même en disant : Il n'y en a pas d'autre que moi, excepté mon Fils. Excepter son Fils, c'eût été le déclarer différent. Supposons que le soleil tienne ce langage : Je suis le soleil, d'autre que moi, il n'y en a pas, excepté mon rayon ; n'aurais-tu pas crié à la contradiction ; comme si le rayon n'était pas compris lui-même dans le soleil ! Dieu proclama donc qu'il n'y avait pas d'autre Dieu que lui-même, soit à cause de l'idolâtrie des nations et d'Israël, soit à cause des hérétiques qui, de même que les nations se taillent des idoles de leurs mains, se forgent aussi en paroles un Dieu et un Christ chimérique. Ainsi, quand il rendait témoignage à son unité, le Père agissait dans les intérêts du Fils, afin que l'on ne crût pas que Jésus-Christ était venu au nom d'un autre Dieu, mais au nom de celui qui avait dit d'avance : « Je suis Dieu, et il » n'y en a pas d'autre que moi, » et qui se déclare le Dieu unique, mais dans la société du Fils avec qui seul il a étendu les cieux.

XIX. Mais voilà qu'ils s'emparent de cet oracle, » J'ai » étendu seul les cieux » comme d'un témoignage qui exclut la Trinité des personnes. Faisant ici le procès à toutes les autres Vertus, le mot *seul* réfute d'avance les conjectures des hérétiques qui veulent que le monde ait été créé par les anges et les puissances ennemies, ou qui font du Créateur un ange envoyé pour créer à son insu le monde et tout ce qu'il renferme. Ou bien, si c'est ainsi « que seul il » a étendu les cieux » comment ces hérétiques donnent-ils à ce texte une interprétation erronée, comme s'il rejetait la personnalité de cette Sagesse qui dit : « Lorsqu'il affer- » missait les cieux, j'étais avec lui ? » Si l'Apôtre a dit :

« Qui connaît les desseins de Dieu? Qui est entré dans le » secret de ses conseils? » il se répond à lui-même : excepté la Sagesse qui était avec lui. Elle était avec lui, mais dans lui et disposant toutes choses avec lui, toutefois sans qu'il ignorât ce qu'il faisait. L'Apôtre donc, en disant excepté la Sagesse, dit excepté le Fils, qui est Jésus-Christ, sagesse et vertu de Dieu, qui seul connaît les desseins du Père, ainsi qu'il le témoigne encore : « Personne ne con- » naît ce qui est en Dieu, sinon l'Esprit qui est en lui. » Tu l'entends, mais non celui qui est hors de lui. Il y avait donc en Dieu une autre personne en vertu de laquelle il n'était pas seul, sinon qu'il était seul par rapport à toutes les autres Puissances.

Eh bien! récusez même l'Evangile quand il dit : « Dieu » a tout fait par le Verbe, et sans lui, rien n'a été fait; » à la bonne heure! Mais, si je ne me trompe, il est écrit également ailleurs : « Les cieux ont été créés par le Verbe » ou la parole du Seigneur, et l'armée des cieux par le » souffle de sa bouche. » Ce Verbe, cette parole, cette vertu, cette sagesse, ce sera le Fils de Dieu en personne. Par conséquent, s'il a créé toutes choses par le Fils, en étendant les cieux par le Fils, « il ne les a point étendus » seul, » si ce n'est dans le sens qu'il n'a rien de commun avec les autres puissances. Aussi bien voilà qu'il parle ensuite du Fils : « Quel autre a rendu inutiles les pres- » tiges des devins et insensés ceux qui prononcent des » oracles? il renverse la science des sages et change leur sa- » gesse en folie? » Oui, en le nommant son Fils, en disant : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé; écoutez-le! » Ainsi, parler immédiatement de son Fils, c'est nous expliquer lui-même dans quel sens « il a étendu seul les » cieux, » c'est-à-dire seul avec son Fils. De même qu'il ne fait qu'un avec le Fils. De là vient que le Fils à son tour dira : « Moi seul j'ai étendu les cieux, » parce que « les cieux ont été affermis par le Verbe. » Comme le ciel « a été affermi » par l'assistance de la Sagesse ou du Verbe,

et que « tout a été fait par le Verbe, » on peut dire légitimement que le Fils seul a étendu les cieux, parce que seul il a été le ministre du Père. De même il dira encore : « Je suis le premier et le dernier. » Oui, sans doute, le premier en qualité de Verbe : « Au commencement était » le Verbe ; dans ce commencement où le Père l'engendra. D'ailleurs, le Père n'ayant pas de commencement, on ne peut dire de lui qu'il a été engendré par qui que ce soit, puisqu'il est increé. Celui qui a toujours été seul n'admet pas de rang. Si donc les hérétiques ont cru que pour sauver le dogme de l'unité de Dieu, il fallait que le Père et le Fils fussent la même personne, son unité est sauve, puisque, tout en étant seul, il a un Fils auquel rendent témoignage les mêmes Ecritures. S'ils ne veulent pas que le Fils soit regardé comme une seconde personne, distincte du Père, de peur que cette distinction n'ait l'air d'établir deux Dieux, nous avons montré que l'Ecriture mentionne aussi deux Dieux et deux Seigneurs ; et pour les empêcher de se scandaliser, nous leur avons exposé qu'il ne s'agit pas de deux Divinités différentes, de deux Seigneurs différents, mais seulement du Père et du Fils, comme formant deux personnes distinctes, non pas en substance, mais en disposition, puisque nous reconnaissons le Fils inséparablement uni au Père, et semblable en essence bien que différent en degré. Quoique nous l'appellions Dieu quand nous le nommons seul, il ne fait pas deux Dieux, mais un Dieu unique, par là même qu'il doit être appelé Dieu en vertu de l'unité du Père.

XX. Mais il faut encore réfuter les arguments de ceux qui empruntent aux Ecritures quelques passages pour appuyer leur opinion, faute de vouloir les comparer avec les autres textes qui maintiennent la règle, et cela sans porter atteinte à l'unité de Dieu et même de leur monarchie. De même que dans l'ancien Testament, ils ne gardent que cet oracle : « Je suis Dieu, et il n'en est pas d'autre que » moi, » de même dans l'Evangile, ils ne s'arrêtent qu'à cette réponse du Seigneur à Philippe : « Mon Père et moi,

» nous ne sommes qu'un. — Celui qui m'a vu, voit mon » Père. — Je suis dans mon Père, et mon Père est en » moi. » Ils veulent que l'instrument tout entier des deux Testaments le cède à ces trois autorités, quoique la plus grande partie doive servir à l'explication de la plus petite. Mais telle est la marche adoptée par tous les hérétiques. Comme dans une multitude de textes ils ne peuvent en découvrir que quelques-uns, ils défendent le petit nombre contre le grand nombre, et ce qui est postérieur contre ce qui est antérieur. Mais le principe de la vérité établie dès le commencement prescrit partout en faveur de la priorité contre la postériorité, en faveur du grand nombre contre le petit nombre.

XXI. Ecoute donc combien de fins de non-recevoir t'oppose l'Evangile avant toute argumentation. D'abord, Jean l'Evangéliste commence par nous montrer dans sa préface ce qu'était autrefois celui qui devait s'incarner : « Au » commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, » et le Verbe était Dieu. Il était au commencement en » Dieu; tout a été fait par lui, et rien n'a été fait sans » lui. » Si ces paroles ne doivent pas être comprises autrement qu'elles ont été écrites, il est indubitable qu'elles nous montrent qu'autre est celui qui fut dès le commencement, et autre celui dans lequel il fut; qu'autre est le Verbe et autre Dieu, quoique le Verbe soit aussi Dieu, mais en tant que Fils de Dieu, et non en tant que Père; qu'autre est celui qui crée toutes choses et autre celui par lequel il crée toutes choses. Nous avons déjà exposé plus d'une fois dans quel sens nous disons qu'il est autre. Nous devons l'appeler nécessairement autre et non le même, autre sans admettre aucune séparation, autre en disposition, mais non en division. Ce Verbe qui s'est fait chair n'est donc pas le même que celui dont il est le Verbe. « C'est sa gloire que nous avons vue, la gloire que reçoit de » son Père le Fils unique; » donc ce n'est pas la gloire du Père. « Le Fils unique qui est dans le sein du Père nous

» l'a manifesté lui-même ; » donc ce n'est pas le Père qui s'est manifesté lui-même. Car il a été dit auparavant : « Nul ne vit jamais Dieu. » Jean le désigne encore sous le nom d'Agneau de Dieu ; mais non comme celui dont il est le bien-aimé. Assurément il est toujours Fils de Dieu, mais il n'est pas celui dont il est le Fils. C'est ce qu'avait compris Nathanaël, ainsi que Pierre ailleurs : « Vous êtes le » Fils de Dieu. » Et qu'ils l'eussent sagement compris, il le confirme lui-même, ici, quand il répond à Nathanaël : « Si je te disais que je t'ai vu sous le figuier, ne le croirais-tu » pas? » et là, quand il proclame Pierre « bienheureux, » parce que ce n'étaient ni la chair ni le sang qui lui avaient » révélé ceci (il avait confessé le Père), mais le Père qui » est dans les cieux. » Par ce mot, il établit la distinction des deux personnes, du Fils qui était sur la terre, et que Pierre avait reconnu pour le Fils de Dieu, et du Père qui était dans les cieux, et qui avait révélé à Pierre ce que Pierre avait reconnu, c'est-à-dire la divine filiation de Jésus-Christ. Entre-t-il dans le temple? il l'appelle la maison de son Père ; c'est un Fils qui parle. Il en est de même quand il dit à Nicodème : « Dieu a tellement aimé le monde, » qu'il lui a donné son Fils unique, afin que quiconque » croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éter- » nelle. » Et ailleurs : « Car Dieu n'a pas envoyé son Fils » dans le monde pour juger le monde, mais afin que le » monde soit sauvé par lui. Qui croit en lui ne sera point » jugé, mais qui n'y croit point est déjà jugé ; car il ne » croit pas au nom du Fils unique de Dieu. »

Jean lui-même est-il interrogé sur ce qu'il pensait de Jésus, « le Père, répondit-il, aime le Fils, et lui a remis » toutes choses entre les mains. Qui croit au Fils, a la vie » éternelle ; qui est incrédule au Fils de Dieu, ne verra » point Dieu ; mais la colère de Dieu demeure sur lui. » Pour qui se donne-t-il à la Samaritaine? Pour « le messie » qui est appelé Christ ; » par conséquent c'était montrer qu'il était le Fils et non le Père, puisqu'ailleurs le Christ est

appelé Fils de Dieu et non son Père. Il dit ensuite à ses disciples : « Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui » m'a envoyé, afin d'accomplir son œuvre. » Il parle ainsi aux Juifs, après avoir rendu la santé au paralytique : « Mon » Père agit toujours et moi aussi. » Mon Père et moi, dit le Fils. Enfin, si les Juifs voulaient le mettre à mort, ce n'est pas seulement parce qu'il violait la loi du sabbat, mais parce qu'il se disait Fils de Dieu, en s'égalant à Dieu. Alors, que leur répondait-il? « Le Fils ne peut rien faire » par lui-même qu'il ne le voie faire au Père; quelque » chose que celui-ci fasse, le Fils aussi le fait comme lui. » Car le Père aime le Fils, et lui montre tout ce qu'il fait, » et il lui montrera de plus grandes œuvres que celles-ci, » afin que vous admiriez. Comme le Père ressuscite les » morts et les vivifie, ainsi le Fils vivifie ceux qu'il veut. » Le Père ne juge personne, mais il a donné tout juge- » ment au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils » honorent le Père; celui qui n'honore point le Fils, n'ho- » nore point le Père, qui l'a envoyé. En vérité, en vérité, » je vous dis que celui qui écoute ma parole et croit à ce- » lui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne sera point » condamné; il passe de la mort à la vie. En vérité, en » vérité, je vous dis que l'heure vient, et elle est déjà » venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, » et ceux qui l'auront ouïe vivront. Car, comme le Père » a la vie en soi, ainsi a-t-il donné au Fils d'avoir la vie » en soi; et il lui a donné la puissance de rendre les ju- » gements, parce qu'il est le Fils de l'homme, » par la chair, de même qu'il est le Fils de Dieu par son Esprit. Il ajoute encore : « Mais moi, j'ai un témoignage plus grand » que celui de Jean; car les œuvres que mon Père m'a » données à accomplir, ces œuvres que je fais, rendent » témoignage de moi que mon Père m'a envoyé. Et le » Père, qui m'a envoyé, a lui-même rendu témoignage » de moi. » En ajoutant encore aussitôt : « Jamais vous » n'avez entendu sa voix, ni vu l'éclat de sa beauté, » il

confirme que ce n'est pas le Père, mais le Fils, qui a été vu et entendu autrefois. Enfin, il dit : « Je suis venu au » nom de mon Père, et vous ne m'avez point reçu ; « tant il est vrai que c'était toujours le Fils sous le nom de Dieu, de Roi, de Seigneur, de Tout-Puissant, et de Très-Haut. A ceux qui lui demandent ce qu'ils ont à faire, il répond : « Croyez à celui que Dieu a envoyé. » Il déclare plus bas qu'il est le pain que le Père devait donner du haut des cieux : « Tout ce que mon Père me donne, poursuit-il, » viendra à moi, et je ne rejetterai point celui qui se pré- » sentera. Car je suis descendu du ciel, non pour faire » ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. Or » la volonté du Père est que quiconque voit le Fils et croit » en lui ait la vie et la résurrection. Nul ne peut venir » à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire. Quiconque » a ouï le Père et en a l'intelligence, vient à moi. Non » qu'aucun ait vu le Père, » ajoute-t-il encore ici, afin de montrer que c'est le Verbe du Père qui les enseigne. Mais lorsque la multitude l'abandonne, et qu'il demande à ses apôtres s'ils veulent l'abandonner aussi, que répondit Simon Pierre? « Où irions-nous? Vous avez les pa- » roles de la vie, et nous croyons que vous êtes le Christ. » L'a-t-il nommé le Père ou le Christ du Père?

XXII. De quelle doctrine, nous dit-il, que les auditeurs s'étonnaient? De la sienne ou de celle de son Père? De même, quand ils s'interrogent entre eux pour savoir s'il était le Christ, ils ne se demandent pas s'il est le Père, mais s'il est le Fils. « Vous ne savez pas, dit-il, d'où je » suis; je ne suis point venu de moi-même; mais celui qui » m'a envoyé est véritable, et vous ne le connaissez point. » Mais moi je le connais, car je suis par lui, et c'est lui qui » m'a envoyé. » Il n'a pas dit : c'est moi qui me suis envoyé moi-même, mais « c'est lui qui m'a envoyé. » De même quand les Pharisiens eurent envoyé pour mettre la main sur lui, il leur dit : « Je suis encore un peu de » temps avec vous, et je retourne à celui qui m'a envoyé. »

Mais où nie-t-il donc qu'il soit seul? « Mon Père qui m'a » envoyé, et moi, dit-il. » N'est-ce pas là démontrer qu'ils sont deux, aussi réellement deux que réellement inséparables? Je me trompe; sa doctrine tout entière consistait à enseigner qu'ils étaient deux inséparablement unis. En effet, après avoir rappelé la loi qui déclare que le témoignage de deux hommes est digne de foi, il ajoute : « Je » rends témoignage de moi-même, et le Père qui m'a en- » voyé rend témoignage de moi. » S'il était seul, tout à la fois et le Fils et le Père, il ne s'appuierait pas sur le patronage de la loi qui déclare légitime le témoignage, non pas d'un seul, mais de deux.

De même, quand on lui demande : « Où est ton Père? » il répond : « Vous ne connaissez ni moi ni mon Père. » Preuve qu'il y en a deux qu'ils ne connaissent pas; s'ils le connaissaient lui-même, ils connaîtraient le Père, non pas qu'il soit tout à la fois et le Fils et le Père, mais parce qu'en vertu de leur indivisibilité ils ne peuvent être ignorés ou connus l'un sans l'autre. « Celui qui m'a envoyé, dit-il, » est véridique, et les choses que j'ai entendues de lui, » je les dis au monde. » L'Ecriture nous explique ensuite qu'ils ne connurent point qu'il leur parlait du Père, quoiqu'ils eussent dû savoir que les paroles du Père étaient dans la bouche du Fils, puisqu'ils avaient lu dans Jérémie : « Et le Seigneur m'a dit : Voilà que j'ai mis ma pa- » role sur tes lèvres; » et dans Isaïe : « Le Seigneur m'a » donné la langue de la sagesse, afin que je sache quand » il faut parler. » Lui-même ne s'exprime pas autrement : « Vous connaîtrez alors ce que je suis, et que je ne fais rien » de moi-même, mais que je dis ces choses ainsi que mon » Père m'a enseigné; car celui qui m'a envoyé est avec » moi. » Voilà un témoignage qu'ils sont deux, quoique indivisibles. De même, dans sa discussion avec les Juifs, quand il leur reproche de chercher à le mettre à mort : » Je vous dis ce que j'ai vu en mon Père; et vous aussi, » faites ce que vous avez vu dans votre Père. Maintenant,

» vous cherchez à me faire mourir, moi qui suis un homme » qui vous ai dit la vérité, que j'ai entendue de Dieu. » Et encore : « Si Dieu était votre Père, certes vous m'aime- » riez. Car je suis sorti de Dieu, et je suis venu. » Toutefois, quoiqu'il dise qu'*il est sorti*, ils ne sont pas séparés, ainsi que l'affirment quelques-uns à l'occasion de ce texte. Il est sorti de son Père, comme le rayon sort du soleil, comme le ruisseau de la source, comme l'arbre de la semence. » Je ne suis point possédé du démon, mais j'honore mon » Père. Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien ; » c'est mon Père qui me glorifie, lui que vous appelez » votre Dieu. Si vous ne l'avez point connu, moi je le con- » nais. Et si je disais que je ne le connais pas, je serais » menteur, semblable à vous; mais je le connais, et je » garde ma parole. »

Mais quand il ajoute : « Abraham a vu mon jour, et il » s'en est réjoui; » il prouve que c'est le Fils d'Abraham et non le Père qui a été vu autrefois. De même, s'agit-il de guérir l'aveugle? « Il faut, dit-il, que je fasse les œuvres » de celui qui m'a envoyé. » Après qu'il lui a rendu la vue, il lui demande : « Crois-tu au Fils de Dieu? » Et comme celui-ci lui réplique « qui est-il? » en se montrant lui-même, il attesta qu'il était réellement le Fils auquel il avait dit qu'il fallait croire.

Il déclare ensuite que le Père le connaît et qu'il connaît son Père. « C'est pour cela que le Père l'aime, ajoute- » t-il, parce qu'il donne sa vie, selon qu'il en avait reçu » le commandement de son Père. » Interrogé par les Juifs, pour savoir s'il était le Christ (le Christ de Dieu, assurément, car de nos jours encore les Juifs attendent le Christ de Dieu et non le Père, parce que nulle part il n'est écrit que le Père viendra sous le nom de Christ), il leur répondit : « Je vous parle, et vous ne croyez point : les » œuvres que j'ai faites au nom de mon Père rendent té- » moignage de moi. » Quel témoignage? Qu'il était celui-là même sur qui ils l'interrogeaient, c'est-à-dire, le Christ

de Dieu. Il dit ensuite de ses brebis « que personne ne les » arrachera de ses mains. Car mon Père, qui me les a don- » nées, est plus grand que tous, » et encore : « Mon Père » et moi sommes une seule et même chose. »

Les insensés veulent s'établir sur ce terrain, ou, pour mieux dire, les aveugles qui ne voient pas, d'abord, que *mon Père et moi*, signifient qu'ils sont deux; ensuite, que *nous sommes*, n'est par l'indication d'un seul, puisqu'il désigne le pluriel; et enfin qu'il a dit, *nous sommes une seule et même chose*, et non pas, nous sommes un. Si, en effet, il avait dit : Nous sommes un, il aurait pu fournir quelque appui à leur opinion. *Un*, en effet, est l'attestation du singulier. En outre, *deux* réclamaient le genre masculin. Au lieu de cela il dit, *une seule et même chose*, au neutre, comme pour affirmer non pas le nombre singulier, mais l'unité, la ressemblance, l'union, l'amour du Père qui anime le Fils, et la soumission du Fils qui obéit à la volonté du Père. En disant : « Mon Père et moi nous sommes une » seule et même chose, » il prouve qu'ils sont deux qu'il égale et associe l'un à l'autre. Cela est si vrai qu'il ajoute encore : « Je vous ai montré plusieurs œuvres excellentes » qui viennent de mon Père, dont aucune ne méritait que » vous me lapidassiez. » Et afin qu'ils ne crussent pas devoir le lapider pour avoir voulu se faire regarder comme Dieu lui-même, c'est-à-dire comme le Père, parce qu'il avait dit : « Mon Père et moi nous ne sommes qu'une seule » et même chose, » montrant par là qu'il était Dieu, fils de Dieu, et non qu'il était Dieu lui-même, « N'est-il pas » écrit en votre loi, poursuit-il : J'ai dit : vous êtes des » dieux? L'Ecriture ne peut être vaine. Pourquoi dites- » vous que je blasphème, moi que le Père a sanctifié et » envoyé au monde, parce que j'ai dit : Je suis le Fils de » Dieu? Si je ne fais les œuvres de mon Père, ne me croyez » point; mais si je les fais, quand vous ne voudriez pas » croire en moi, croyez aux œuvres, afin que vous con- » naissiez et croyiez que le Père est en moi et moi en lui. »

Par les œuvres, le Père était donc dans le Fils et le Fils dans le Père; et c'est ainsi que nous comprenons que, par les œuvres, le Père et le Fils sont une seule et même chose. Tant il est vrai qu'il continuait à exposer cette doctrine tout entière, afin qu'on les crût deux en une seule et même puissance, parce qu'il était impossible de croire au Fils sans croire à la distinction des deux personnes.

XXIII. Ensuite vient Marthe, qui, en le proclamant Fils de Dieu, ne fut pas plus le jouet de l'erreur que ne l'avaient été Pierre et Nathanaël; d'ailleurs, si elle s'était trompée, elle l'eût appris sur-le-champ. En effet, voilà que le Christ, pour ressusciter d'entre les morts le frère de Marthe, lève les yeux vers le ciel et vers son Père, en s'écriant : « Mon Père ! (il était donc Fils); mon Père, » je vous rends grâces de ce que vous m'avez toujours » exaucé. Je l'ai dit à cause de la multitude qui m'envi- » ronne, afin qu'elle croie que vous m'avez envoyé. » Puis, dans le trouble de son ame : « Et que dirai-je ? mon » Père, délivrez-moi de cette heure ! Mais c'est pour cette » heure que je suis venu. Toutefois, mon Père, glorifiez » votre nom, » dans lequel était aussi le Fils : « Je suis » venu, dit-il, au nom de mon Père. »

Assurément, il suffisait que la voix du Fils invoquât le Père. Voilà que par surcroît le Père, du haut du ciel, répond au Fils pour lui rendre témoignage : « Celui-ci est » mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai placé toutes mes » complaisances; écoutez-le ! » De même encore dans ce passage : « Je l'ai glorifié et je le glorifierai encore. » Dis-moi, ô insensé Praxéas, ne reconnaîtras-tu pas autant de personnes que de voix? Tu as le Fils sur la terre, tu as le Père dans les cieux, non pas qu'il y ait ici séparation, mais seulement disposition divine.

Au reste, nous savons que Dieu habite jusqu'au fond des abîmes, présent partout, mais par sa vertu et sa puissance. Quant au Fils, il est partout avec lui comme en étant inséparable. Toutefois, dans cette économie, le Père vou-

lut que son Fils résidât sur la terre et lui dans les cieux. C'est vers les cieux que le Fils élevant ses regards, adressait à son Père de ferventes prières; vers les cieux qu'il nous enseignait à élever nos regards et nos prières : « Notre » Père, qui êtes dans les cieux. » Et quoique le Père soit partout, le ciel est la demeure qu'il a choisie : « Vous » l'avez pour un peu de temps abaissé au-dessous des » anges, » en l'envoyant sur la terre, « mais pour le cou- » ronner ensuite de gloire et d'honneur, » en le recevant dans les cieux. Le Père lui tenait déjà parole quand il lui disait : « Je l'ai glorifié et je le glorifierai encore. » Le Fils demande sur la terre; le Père promet du haut des cieux. Pourquoi donnes-tu au Père et au Fils un éclatant démenti, si le Père parlait du haut des cieux à son Fils, pendant que c'était lui-même qui était Fils sur la terre, ou si le Fils priait son Père, tandis que c'était lui-même qui était Père dans les cieux? Ensuite, comment croire que le Fils s'invoquât lui-même en implorant son Père, s'il est vrai que le Fils fût le Père; ou bien encore que le Père se promît à lui-même en promettant au Fils, s'il est vrai que le Père fût le Fils; de sorte que, quand même nous prêcherions deux Dieux différents, ainsi que vous le répétez, il serait plus tolérable de prêcher deux dieux différents, qu'un seul Dieu si fantasque et si mobile. C'est donc pour ces hérétiques que le Seigneur prononça cet oracle : « Ce n'est » pas pour moi que cette voix s'est fait entendre, mais » pour vous, » afin que ceux-ci croient au Père et au Fils chacun avec leurs noms, leurs personnes et leurs demeures. Mais Jésus s'écrie encore et dit : « Qui croit en moi ne » croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé (attendu » que c'est par le Fils que l'on croit au Père, et que l'au- » torité qui fait croire au Fils, c'est le Père,) et qui me » voit, voit celui qui m'a envoyé. » Comment cela? « Parce » que je n'ai point parlé de moi-même; mais mon Père » qui m'a envoyé m'a prescrit lui-même ce que je dois » dire, et comment je dois parler. Car le Seigneur m'a

» donné la langue de la Sagesse, afin de connaître dans » quel temps je dois dire ce que je dis. Ce que je dis, je » le dis selon que mon Père me l'a ordonné. » Quel est le sens de ces paroles? Un évangéliste et un disciple aussi illustre que Jean le connaissait un peu mieux sans doute qu'un Praxéas. Voilà pourquoi il ajoute de sa propre autorité : « Avant la fête de Pâques, Jésus qui savait que son » Père lui avait donné toutes choses entre les mains, et » qu'il était sorti de Dieu et qu'il retournait à Dieu. » Mais Praxéas veut que le Père soit sorti de lui-même, qu'il soit retourné à lui-même, de sorte que « le démon mit dans le » cœur de Judas le dessein de le livrer, » non le Fils, mais le Père. Au reste, cette nouvelle trahison ne réussira pas mieux à l'hérétique qu'au démon, parce que de n'avoir livré que le Fils n'a pas tourné à l'avantage du démon. Le Fils qui a été livré, c'est le Fils du Dieu qui était dans le Fils de l'Homme, ainsi que le déclare aussitôt l'Ecriture : « Maintenant le Fils de l'Homme est glorifié, et Dieu est » glorifié en lui. » Quel Dieu? Ce n'est pas le Père, mais le Verbe du Père qui était dans le Fils de l'Homme, c'est-à-dire dans la chair, dans laquelle il était déjà glorifié, mais par la vertu et le Verbe, avant l'incarnation du Fils. « Dieu, » ajoute-t-il, l'a glorifié en lui-même; » c'est-à-dire que le Père renfermant le Fils en lui-même, quoique celui-ci fût descendu sur la terre, le glorifia bientôt par sa résurrection et son triomphe sur la mort.

XXIV. Il s'en trouvait qui même alors ne comprenaient pas : Thomas ne fut-il pas quelque temps incrédule? « Sei» gneur, lui dit-il, nous ne savons où vous allez, et com» ment pourrions-nous en savoir la voie? » Mais Jésus lui dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie; personne ne vient » au Père que par moi. Si vous me connaissiez, vous con» naîtriez aussi mon Père; mais vous le connaîtrez bien» tôt et vous l'avez déjà vu. »

Nous voici parvenus à Philippe, qui, excité par l'espérance de voir le Père, et ne comprenant pas dans quel

sens le Seigneur lui avait dit qu'il avait déjà vu le Père, s'écrie aussitôt : « Seigneur, montrez-nous votre Père, » et il nous suffit. » Jésus lui dit : « Il y a si long-temps » que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas ? » Le connaître, leur dit-il, mais en quelle qualité ? car voilà seulement ce qu'il faut chercher. Est-ce comme Père ? est-ce comme Fils ? Si c'est comme Père, que Praxéas nous montre que le Christ, qui vivait avec eux depuis si long-temps, a pu un seul moment, je ne dis pas être regardé par eux comme le Père, mais même être soupçonné comme tel. Toutes les Ecritures anciennes ou nouvelles nomment clairement, les premières le Christ de Dieu, les secondes le Fils de Dieu. C'est ainsi que l'antiquité l'annonçait ; c'est ainsi que se proclamait Jésus-Christ lui-même. Mais que dis-je ? c'est ainsi que le proclamait le Père, lorsque du haut des cieux il le déclarait son Fils et le glorifiait à ce titre. « Celui-ci est mon Fils ; je l'ai glorifié et je le glo- » rifierai encore. » Voilà ce que le croyaient les disciples, voilà ce que ne le croyaient pas les Juifs ; voilà enfin ce qu'il voulait qu'on le crût, lorsqu'à toute heure il nommait son Père, lorsqu'il se disait inférieur à son Père, lorsqu'il rendait hommage à son Père. S'il en est ainsi, ce n'est donc pas le Père qu'ils ignoraient, mais le Fils qui conversait depuis si long-temps avec eux. Et le Seigneur reprochant à celui qui l'ignorait de ne pas le connaître, voulait donc se faire reconnaître pour celui qu'il lui reprochait de ne pas connaître, c'est-à-dire pour le Fils. De là il devient évident dans quel sens il a dit : « Celui qui me » voit, voit aussi mon Père. » Dans le même que plus haut : « Mon Père et moi nous ne sommes qu'un. » Pourquoi cela ? parce que : « Je suis sorti de Dieu et que je suis » venu, » et encore : « Je suis la voie ; personne ne vient » à mon Père que par moi. — Nul ne peut venir à moi si » mon Père ne l'attire. — Le Père m'a remis toutes choses » en main. — Comme le Père vivifie, ainsi le Fils vivifie. » — Si vous me connaissez, vous connaissez aussi le Père. »

D'après ces oracles, par conséquent, il se déclarait le Vicaire de son Père, par qui le Père était manifesté dans ses œuvres, entendu dans ses paroles et connu dans le Fils, ministre des actes, et des paroles du Père, parce que le Père est invisible, chose que Philippe avait apprise dans la loi, et dont il aurait dû se souvenir : « Nul ne verra Dieu » sans mourir. » Voilà pourquoi le Seigneur lui adresse des reproches quand il désire voir le Père, comme s'il était visible, et lui apprend qu'il devient visible dans le Fils, non par la présence de sa personne, mais par le témoignage de ses vertus.

D'ailleurs si, en disant : « Qui voit mon Père me voit, » il voulait faire comprendre que le Fils se confond avec le Père, pourquoi ajoute-t-il, « Ne croyez-vous pas que je suis » en mon Père et que mon Père est en moi? » Il aurait dû ajouter, en effet : ne croyez-vous pas que je suis mon Père? Ou bien, à quoi bon insister là-dessus, s'il ne manifestait pas ce qu'il voulait que l'on comprît, c'est-à-dire qu'il était le Fils? Or, en disant : « Ne croyez-vous pas » que je suis en mon Père et que mon Père est en moi, » il revint là-dessus, de peur que l'on ne s'autorisât de ces paroles : « Celui qui me voit, voit mon Père » pour dire qu'il était le Père, titre qu'il n'a jamais voulu accepter, puisqu'il déclarait constamment qu'il était le Fils, et qu'il venait au nom du Père. Il manifesta donc l'union des deux personnes divines, afin que l'on ne demandât plus à voir le Père isolément, comme s'il était visible, et que le Fils fût regardé comme la représentation du Père. Toutefois, il ne manqua pas d'expliquer comment le Père était dans le Fils et le Fils dans le Père : « Ce que je vous dis, ajouta-» t-il, je ne le dis pas de moi-même ; mais mon Père, qui » demeure en moi, fait les œuvres que je fais. » C'est donc par ses œuvres miraculeuses, et par les paroles de sa doctrine, que le Père, demeurant dans le Fils, se manifeste par les œuvres en vertu desquelles il demeure et par celui dans lequel il demeure, outre que la propriété des deux per-

sonnes est attestée par ces paroles : « Je suis dans mon Père » et mon Père est en moi. Croyez-le, » ajoute-t-il. Quoi? que je suis le Père? je ne pense pas que l'Ecriture le dise, mais plutôt « que je suis dans mon Père et mon Père en » moi. Croyez-le, au moins à cause des œuvres que je fais; » ces œuvres indubitablement par lesquelles le Père était visible dans le Fils, sinon à l'œil, du moins à l'intelligence.

XXV. Après Philippe et la substance tout entière de sa demande, l'Evangile continue jusqu'à la fin de distinguer dans ses paroles la personne du Père d'avec la personne du Fils, témoin lorsque Jésus-Christ « promet de demander à » son Père et d'envoyer à ses apôtres un autre consolateur » aussitôt qu'il sera remonté vers son Père. » Un autre! Nous avons déjà dit dans quel sens il fallait l'entendre. Au reste, ajoute-t-il, « il recevra de ce qui est à moi, comme » moi-même de ce qui est à mon Père. » Ainsi l'union du Père dans le Fils et du Fils dans le Paraclet, forme trois personnes indissolubles, produites l'une de l'autre, de manière que trois sont une seule et même chose, mais ne sont pas un seul, « ainsi qu'il a été dit : Mon Père et moi, » nous sommes une seule et même chose, » ce qui implique l'unité de substance, mais non l'unité de nombre.

Achève de parcourir l'Evangile, et tu trouveras que celui que tu confonds avec le Père en est appelé le Vicaire. « Mon père est vigneron, » dit-il : tu vas donc croire que le Père est descendu aussi sur la terre. Il est encore reconnu dans les cieux par le Fils, lorsque ce Jésus y élevant ses regards, remet ses disciples entre les mains de son Père. Mais, quand même nous ne lirions pas dans cet Evangile : « Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » et « Mon Père, je remets mon ame entre vos mains, » cependant, après sa résurrection et son triomphe sur la mort qu'il avait vaincue, lorsque le temps de ses abaissements nécessaires était passé, et qu'à une femme si fidèle qui essayait de le toucher par un sentiment de tendresse, et non avec la curiosité ou l'incrédulité d'un Thomas, il au-

rait pu révéler qu'il était le Père, s'il l'avait été réellement. « Ne me touchez pas, lui dit-il, car je ne suis pas encore » monté vers mon Père. Mais allez voir mes frères; » (remarquons-le ici, il prouve qu'il est le Fils, car il les aurait appelés ses fils s'il eût été le Père), « et dites-leur : » Je monte vers mon Père et votre Père ; vers mon Dieu » et votre Dieu. » Est-ce le Père qui remonte vers son Père et Dieu vers Dieu, ou bien, est-ce le Fils qui remonte à son Père, et le Verbe à Dieu ? Dans quel but l'Evangile, en terminant, déclare-t-il que ces choses ont été écrites, sinon « afin que vous croyez, est-il dit, que Jésus-Christ est le » Fils de Dieu. » Ainsi, torturer chacun de ces divers passages, pour y trouver la démonstration que le Père et le Fils se confondent dans une seule personne, c'est aller directement contre la sentence définitive de l'Evangile. Car ces choses n'ont pas été écrites pour que tu croies que Jésus-Christ est le Père, mais bien le Fils.

XXVI. Nous avons parcouru l'Evangile de Jean tout entier à cause de la question adressée par Philippe et de la réponse qui lui est donnée, afin qu'un seul mot qu'il faut interpréter conformément à tout le reste, plutôt qu'en opposition avec tout le reste et même contrairement à son propre sens, ne renverse pas tant d'oracles, si clairement exprimés, soit avant, soit après. D'ailleurs, pour ne pas invoquer ici le témoignage des autres évangiles qui confirment la même chose de la naissance du Seigneur, il suffit que celui qui devait naître d'une Vierge soit désigné formellement par l'ange qui l'annonce, comme le Fils de Dieu. « L'Esprit de Dieu viendra en vous, et la vertu du » Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi » le Saint qui naîtra de vous s'appellera le Fils de Dieu. »

Ici encore ils voudront raisonner, mais la vérité prévaudra. Sans doute, disent-ils, le Fils de Dieu est Dieu, et la vertu du Très-Haut est le Très-Haut. Et ils ne rougissent pas d'ajouter : Si cela était, l'Ecriture n'eût pas manqué de le dire. Qui donc l'ange craignait-il, pour qu'il n'ait pas

dit ouvertement : Dieu viendra ; le Très-Haut vous couvrira de son ombre? En disant l'Esprit de Dieu, quoique l'Esprit de Dieu soit Dieu, toutefois dès qu'il ne nomme pas directement Dieu, il a voulu donner à comprendre une partie du tout qui devait descendre sous le nom de Fils. Cet esprit de Dieu ne sera point autre que le Verbe. De même que dans ces paroles de Jean : « Le Verbe s'est fait chair, » nous entendons l'Esprit sous la dénomination de Verbe, de même ici, nous reconnaissons le Verbe sous le nom d'Esprit. L'Esprit, en effet, est la substance du Verbe, et le Verbe est l'opération de l'Esprit, et ces deux sont un. D'ailleurs, autre sera celui que Jean nous annonce comme s'étant incarné, et autre celui que l'ange nous annonce comme devant s'incarner, si l'Esprit n'est pas le Verbe et si le Verbe n'est pas l'Esprit. De même donc que le Verbe de Dieu n'est pas confondu avec celui dont il est le Verbe, de même de l'Esprit ; et quoiqu'il ait été appelé Dieu, il ne se confond pas néanmoins avec celui dont il est l'Esprit. Rien de ce qui appartient à un maître ne se confond avec la personne du maître. Sans doute, quand une chose sort de ce maître, et lui appartient par là même qu'elle sort de lui, cette même chose peut être telle que celui de qui elle sort et à qui elle appartient. Et voilà pourquoi l'Esprit de Dieu est Dieu, pourquoi le Verbe de Dieu est Dieu, parce que tout en procédant de Dieu, il n'est pas le même que celui dont il procède. S'il est Dieu de Dieu, comme substance réelle, il ne sera pas Dieu le Père lui-même, mais seulement Dieu, puisqu'il procède de sa substance, en tant qu'il est substance et une certaine partie d'un tout. A plus forte raison, la vertu du Très-Haut ne sera-t-elle point le Très-Haut lui-même, parce qu'elle n'est pas une substance comme l'Esprit, pas plus que sa sagesse et sa providence ; car ce ne sont pas là des substances, mais des accidents de chaque substance. La vertu est l'accident de l'Esprit, mais sans être l'Esprit lui-même. Ces choses donc, de quelque nature qu'elles soient, c'est-à-dire l'Esprit de Dieu, le

Verbe et sa vertu, s'étant réunis dans le sein de la Vierge, ce qui naquit d'elle est le Fils de Dieu. Jésus-Christ se donne lui-même pour tel dans ses Evangiles dès sa plus tendre enfance : « Ne savez-vous pas, dit-il, qu'il faut » que j'accomplisse les œuvres de mon Père? » Satan, lorsqu'il le tente, le reconnaît sous ce nom : « Si tu es » le Fils de Dieu..... » Les démons proclament ensuite sa divine filiation : « Nous savons qui tu es; tu es le Fils de » Dieu. » Lui-même adore le Père. Il loue Pierre de l'avoir reconnu pour le Christ de Dieu. Quand il s'élève en esprit vers son Père : « Mon Père, s'écrie-t-il, soyez béni pour » avoir dérobé ces merveilles aux sages ! » Là encore il affirme que le Père n'est connu que du Fils : « Fils du Père, » il avouera, dit-il, devant son Père, ceux qui l'auront » avoué, et il reniera ceux qui l'auront renié. » Il propose la parabole non d'un père mais d'un fils qui, envoyé à la vigne après quelques serviteurs, a été immolé par des vignerons perfides, et vengé par son père. « Lui-même ignore » le dernier jour et la dernière heure, qui ne sont connus » que du Père. — Il prépare à ses disciples un royaume tel » qu'il a été préparé pour lui-même par son Père. — S'il » voulait, il aurait la faculté de demander à son Père une » légion d'anges pour venir à son secours. — Il s'écrie que » Dieu l'a abandonné. Il remet son ame entre les mains de » son Père. » Après sa résurrection, il promet à ses disciples de leur envoyer la promesse du Père; et enfin il leur donne pour dernière instruction « de baptiser dans le Père, le » Fils et l'Esprit saint, » et non dans un seul. En effet, l'immersion a lieu, non pas une fois, mais trois, autant qu'il y a de noms et de personnes.

XXVII. Mais pourquoi m'appesantir si long-temps sur des choses manifestes, lorsque je dois aborder les questions par lesquelles ils cherchent à obscurcir l'évidence même. En effet, pressés de tous côtés par la distinction du Père et du Fils que nous établissons en gardant l'unité, comme celle du soleil et du rayon, de la source et du ruisseau, dans

le nombre indivisible de deux et de trois, ils ne laissent pas néanmoins de ramener à leur sentiment cette auguste économie, de sorte qu'ils distinguent dans une seule et même personne le Père et le Fils, soutenant ainsi que le Fils est la chair, c'est-à-dire l'homme, c'est-à-dire Jésus, et que le Père est l'Esprit, c'est-à-dire Dieu, c'est-à-dire le Christ. Et ceux qui prétendent que le Père et le Fils sont le même, commencent à les diviser bien plus qu'à les confondre. Si, en effet, autre est Jésus, autre est le Christ, le Fils sera différent du Père, puisque Jésus est le Fils et que le Christ est le Père. C'est sans doute à l'école de Valentin que, formés à la monarchie, ils ont appris à diviser Jésus et le Christ. Mais ce blasphème a été déjà réfuté par les passages qui précèdent, où nous prouvons que celui dont ils font le Père a été appelé le Verbe ou l'Esprit de Dieu, la vertu de Dieu, la vertu du Très-Haut. Ces choses ne sont pas les mêmes que celui dont elles sont les choses; seulement elles dérivent de lui, et sont à lui. Cependant nous donnerons dans ce chapitre une autre réponse à l'objection.

— L'ange, disent-ils, a déclaré que « le saint qui naî- » trait, serait appelé le Fils de Dieu. » Ce qui est né, c'est la chair. Donc la chair sera le Fils de Dieu.

— Erreur, répondrai-je. Ces paroles s'appliquent à l'Esprit de Dieu. Il est certain que la Vierge a conçu de l'Esprit saint; ce qu'elle a conçu, elle l'a enfanté; ce qui devait naître, c'est donc ce qui a été conçu, ce qui devait être enfanté, c'est-à-dire l'Esprit « de celui dont le nom serait Em- » manuel, ce qui signifie Dieu avec nous. » Or, ce n'est pas la chair qui est Dieu, pour qu'il ait été dit de la chair : « Ce » qui naîtra, sera appelé le Fils de Dieu; » mais ce qui est Dieu, c'est celui qui est né en elle, et dont le psalmiste a chanté l'Incarnation : « Un Dieu-homme est né en elle; il » l'a édifiée par la volonté de son Père. » Quel est donc le Dieu qui naquit en elle? Le Verbe et l'Esprit qui, avec le Verbe, est né de la volonté du Père. Conséquemment c'est le Verbe qui s'est incarné, puisqu'il ne reste plus

qu'à examiner comment le Verbe s'est fait chair, s'il s'est transfiguré dans la chair, ou s'il en a revêtu la réalité. Oui, il en a pris la réalité. D'ailleurs, il faut croire nécessairement que Dieu, en sa qualité d'éternel, est immuable et répugne à toute transformation. Or, la transformation est l'anéantissement de ce qui est ancien. Tout ce qui se transforme en une autre chose, cesse d'être ce qu'il avait été, et commence à être ce qu'il n'était pas. Dieu, au contraire, ne peut ni cesser d'être, ni être autre chose que ce qu'il est. « Le Verbe est Dieu, et le Verbe du Seigneur » demeure éternellement, » en gardant toujours sa forme. S'il n'admet pas de transformation, il en résulte que, par son incarnation, il faut entendre la chair qu'il a prise, et par laquelle il se manifeste, devient visible et se laisse toucher, parce que tout le reste exige ce sens. Si, en effet, le Verbe est devenu chair en vertu d'une transformation et par un changement de substance, la substance de Jésus qui est une, va être je ne sais quel mélange de deux substances, la chair et l'esprit, comme l'ambre qui est un composé d'or et d'argent, et par là même il cesse bientôt d'être or, c'est-à-dire esprit, et argent, c'est-à-dire chair, lorsque par ces transformations il devient un troisième je ne sais quoi. Qu'arrive-t-il? Jésus ne sera plus Dieu. Car le Verbe a cessé d'être en devenant chair. Il ne sera plus chair, c'est-à-dire homme; car celui qui a été Verbe ne peut être chair à proprement parler. Ainsi, par ce mélange de l'un et de l'autre, il n'est plus ni l'un ni l'autre; il est bien plutôt un troisième être qu'il n'est tous les deux à la fois.

Il y a mieux. Nous le trouvons nommé clairement homme-Dieu dans les chants du psalmiste. « Un Dieu-» homme naquit en elle; il l'a édifiée par la volonté de son » Père..... » Des deux côtés assurément, Fils de l'homme et Fils de Dieu, puisqu'il est Dieu et homme, et différent sans aucun doute dans sa propriété, en vertu de l'une et de l'autre substance, puisque le Verbe n'est pas autre

chose que Dieu, ni la chair autre chose que l'homme. C'est ainsi que l'apôtre nous parle de l'une et de l'autre substance : « Qui est né, dit-il, de la race de David : » voilà l'homme et le Fils de l'homme. « Qui a été pré- » destiné Fils de Dieu selon l'Esprit : » voilà le Dieu et le Verbe, Fils de Dieu. Nous voyons une double nature qui, sans se confondre, s'unit dans une seule personne, Dieu et Jésus-Christ fait homme.

Quant au Christ, je remets à en parler. Te faut-il la preuve que la propriété de l'une et de l'autre substance demeure réelle? L'esprit accomplit en lui les œuvres qui lui appartiennent, c'est-à-dire les miracles, les signes et les prodiges. La chair, au contraire, éprouve les affections qui lui sont propres ; elle a faim avec le démon, elle a soif avec la Samaritaine; elle pleure sur Lazare ; elle est triste jusqu'à la mort ; enfin elle expire. S'il était je ne sais quel troisième être, mélange de l'un et de l'autre à peu près comme l'ambre, l'une et l'autre substances ne se manifesteraient pas par des actes aussi distincts. Il y a mieux. L'esprit aurait accompli les œuvres de la chair et la chair les œuvres de l'Esprit, par suite de cette transformation, ou bien ils n'eussent accompli ni les œuvres de la chair, ni celles de l'Esprit, mais des œuvres d'une troisième espèce par suite de ce mélange. Je me trompe ; ou le Verbe fût mort, ou la chair ne fût pas morte, si le Verbe s'était transformé en chair. Point de milieu, ou l'immortalité de la chair, ou la mortalité du Verbe. Mais comme ces deux substances agissaient distinctement chacune dans leur nature, il s'ensuit que les actes et les choses correspondirent à chacune d'elles. Apprends-le donc avec Nicodème. « Ce qui est né de la chair est chair, » et ce qui est né de l'Esprit est Esprit. » La chair ne devient pas l'Esprit ; l'Esprit ne devient pas la chair. Ils peuvent résider dans une seule personne. Tel était Jésus-Christ, homme par la chair, Dieu par l'Esprit, et que l'ange dans ce moment proclama Fils de Dieu, dans le

sens qu'il était Esprit, réservant à la chair le titre de Fils de l'homme. De même quand l'Apôtre l'appelle « mé- » diateur entre Dieu et les hommes, » il affirme en lui les deux substances. Enfin, toi qui par la chair entends le Fils de Dieu, montre-nous quel est le Fils de l'homme. Diras-tu que c'est l'Esprit? Mais tu veux que l'Esprit soit le même que le Père, parce qu'il est dit : « Dieu est Es- » prit, » comme s'il n'était pas dit aussi ailleurs « l'Esprit » de Dieu, » ainsi que « Dieu le Verbe et le Verbe de » Dieu. »

XXVIII. Tu transformes donc, ô insensé, le Christ en la personne du Père, sans même examiner la valeur de ce nom, si toutefois, au lieu d'être un nom, Christ n'est pas plutôt un surnom qui signifie *oint* ou *sacré*. Oint est aussi peu un nom que vêtu, chaussé, qui ne sont que des accidents ajoutés à un nom. Parle! si Jésus, par quelque motif, était surnommé Vêtu, de même qu'il est appelé Christ conformément à sa mystérieuse onction, dirais-tu encore que Jésus est le Fils de Dieu, mais que Vêtu est le Père? Parlons maintenant du Christ. Si le Christ est le Père, le Père est marqué de l'onction, et conséquemment par un autre; ou bien, l'a-t-il été par lui-même? Prouve-le. Mais les Actes des Apôtres ne l'enseignent pas ainsi dans ce cri que l'Eglise pousse vers Dieu : « Tous se sont levés » dans cette cité contre le Saint, votre Fils Jésus, que vous » avez consacré par votre onction, tous, Hérode, Ponce » Pilate et les nations. » Par-là même ils ont attesté que Jésus était le Fils de Dieu, et que le Fils avait été marqué de l'onction par le Père. Jésus sera donc le même que le Christ, qui a été consacré par le Père et non pas le même que le Père qui a consacré le Fils. C'est dans ce sens que Pierre a dit : « Il faut que toute la maison d'Israël le sache » bien. Ce Jésus que vous avez crucifié, Dieu l'a fait Sei- » gneur et Christ, » c'est-à-dire marqué de l'onction divine. Jean va plus loin : « Il flétrit comme menteur celui » qui nie que Jésus soit le Christ, » au contraire, il dé-

clare né de Dieu quiconque croira que Jésus est le Christ. Voilà pourquoi il nous exhorte au nom de son Fils Jésus-Christ, « afin que notre société soit avec le Père, et son Fils » Jésus-Christ. » Paul de même ne manque jamais de dire *Dieu le Père* et *notre Seigneur Jésus-Christ*. Ecrit-il aux Romains? « Il rend grâces à Dieu par Jésus-Christ notre » Seigneur. » Aux Galates? « Il leur déclare qu'il est » apôtre, non par l'homme, mais par Jésus-Christ et Dieu » le Père. » En un mot, tu as ses livres tout entiers qui rendent témoignage à cette vérité, et nous montrent deux personnes distinctes, Dieu le Père et Jésus-Christ notre Seigneur, Fils du Père, et de plus que Jésus est le même que le Christ, Fils de Dieu, sous l'un comme sous l'autre nom. Par-là même, en effet, que les deux noms appartiennent à un seul, l'un des deux noms avec ou sans l'autre, appartient toujours au même. Conséquemment, soit que l'on dise seulement Jésus, on comprend par-là le Christ, parce que Jésus est marqué de l'onction; soit que l'on dise simplement le Christ, le Christ est le même que Jésus, parce que celui qui a été marqué de l'onction, c'est Jésus. L'un de ces deux noms est le nom propre qui lui a été autrefois imposé par l'ange; l'autre n'est qu'un accident, un signe qui rappelle l'onction, pourvu cependant que le Christ soit le Fils et non le Père.

Enfin, qu'il est aveugle, celui qui ne comprend pas que s'il donne au Christ le nom de Père, le nom de Christ implique alors un autre Dieu! Si, en effet, le Christ se confond avec Dieu le Père et dit: « Je monte vers mon Père et » votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu, » il déclare par là qu'il y a un autre Père et « un autre Dieu au-dessus de » lui. » De même, si le Christ est le Père, il en existe un autre « qui affermit le tonnerre, crée les tempêtes et pro- » clame son Christ parmi les nations. » Si « les rois de la » terre se sont levés et que les princes aient tramé des » complots contre son Christ, » il faut qu'il y ait un autre Seigneur contre le Christ duquel se soient levés les rois

et les princes. Et si le Seigneur s'adresse en ces mots au Christ, « mon Seigneur, » ce sera un autre Seigneur qui parlera au Père du Christ. Et quand l'Apôtre écrit : « Afin » que le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ vous donne » l'esprit de sagesse et de révélation pour le connaître, » il y aura un autre Dieu de Jésus-Christ, distributeur des dons spirituels. Toujours est-il, pour ne pas nous perdre dans la multitude des détails, que « celui qui a ressuscité » Jésus rendra aussi la vie à nos corps mortels ; » par conséquent, il faut pour nous ressusciter un autre Dieu que le Père qui est mort, et que le Père qui est ressuscité, s'il est vrai que le Christ qui est mort soit le Père.

XXIX. Silence, silence à ce blasphème ! Qu'il nous suffise de dire que le Christ Fils de Dieu est mort, et cela parce qu'ainsi le témoignent les Ecritures. L'Apôtre, en effet, ne pouvant prononcer sans un fardeau qui l'accablât : « Le » Christ est mort, » ajouta : « suivant les Ecritures ; » comme pour adoucir, par l'autorité des Ecritures, la dureté de cette expression, et détourner le scandale de l'auditeur. Toutefois les deux substances se trouvant réunies en Jésus-Christ, la divine qui est immortelle, et l'humaine, qui est sujette à la mort, il est manifeste dans quel sens il déclar qu'il est mort, c'est-à-dire en tant que chair, en tant qu'homme, en tant que Fils de l'Homme, mais non en tant qu'Esprit, Verbe ou Fils de Dieu. En un mot quand il dit : « Le Christ est mort, » le Christ, c'est-à-dire l'oint du Seigneur, il montre que ce qui est mort, c'est la chair consacrée par l'onction.

— Eh bien ! dis-tu, en soutenant que le Père est mort dans le même sens que vous le Christ, nous ne blasphémons pas le Seigneur Dieu ; car s'il est mort, selon nous, ce n'est pas dans sa substance divine, mais dans sa substance humaine.

— Illusion ! vous blasphémez, non-seulement en soutenant qu'il est mort, mais qu'il a été crucifié. Car, lorsqu'en vertu de cette malédiction prononcée contre celui

« qui est suspendu au bois, » et qui, d'après la loi, s'applique au Fils, car c'est le Christ et non le Père qui s'est fait anathème pour nous, vous convertissez le Christ en Dieu le Père, vous blasphémez le Père. Nous, au contraire, en disant que le Christ a été crucifié, nous ne le maudissons pas, nous ne faisons que rapporter la malédiction de la loi, parce que l'Apôtre lui-même n'a pas blasphémé en la rapportant. Or, de même qu'on peut dire de quelqu'un sans blasphème ce qu'admet sa nature, de même, c'est le blasphémer que de lui imputer ce qu'elle repousse. Donc le Père n'a pas souffert avec le Fils.

Ici, en effet, les sectaires craignant de s'attaquer directement au Père, essayent d'atténuer le blasphème, en accordant enfin que le Père et le Fils sont deux, pourvu que le Fils souffre et que le Père *compatisse*. Nouvelle extravagance ! Car, qu'est-ce que *compatir*, sinon souffrir avec un autre ? Or, si le Père est impassible, il ne peut donc souffrir avec un autre. Ou bien, s'il peut souffrir avec un autre, tu le fais donc passible. Tes ménagements n'avancent rien. Tu crains de le déclarer passible, et voilà que tu lui fais partager des souffrances. Il ne peut pas plus participer à des souffrances comme Père, qu'il ne peut souffrir comme Fils, en tant qu'il est Dieu. Mais comment le Fils a-t-il souffert, si le Père n'a point souffert avec lui. Il était distinct du Fils, mais non du Dieu. Qu'un fleuve, en effet, subisse quelque perturbation et quelque souillure au fond de ses eaux, quoique ce soit la même substance qui sorte de la source dont elle ne diffère pas, cependant l'outrage fait au fleuve n'aura rien de commun avec la source. Sans doute, c'est l'eau de la source qui, dans le fleuve, subit l'outrage; toutefois, dès qu'elle le subit, non dans la source, mais dans le fleuve, ce n'est pas la source qui l'éprouve, mais le fleuve qui sort de la source. Ainsi, quand même l'Esprit de Dieu eût pu souffrir dans le Fils, néanmoins, comme ce ne serait pas dans le Père, mais dans le Fils, qu'il souffrirait, on ne pourrait pas dire que le Père ait souffert. Mais il suffit que

'Esprit de Dieu (1) n'ait rien souffert en son nom, parce que, s'il a souffert quelque chose, il l'a souffert dans le Fils en qui était aussi le Père, attendu que le Fils souffrait dans sa chair. Nous l'avons déjà prouvé. Personne ne le niera; nous-mêmes ne pouvons souffrir pour Dieu, si nous n'avons en nous l'Esprit de Dieu qui parle par notre bouche, dans le moment de la confession, sans souffrir lui-même, mais en nous donnant la force de souffrir.

XXX. D'ailleurs, si tu vas plus loin, je pourrai te répondre plus durement et te mettre en contradiction manifeste avec la déclaration du Seigneur. Pourquoi tant de raisonnement, te dirai-je? Ne l'entends-tu pas s'écrier dans sa passion : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous » abandonné? » Donc, ou c'était le Fils qui souffrait, abandonné par le Père, sans que le Père qui abandonnait son Fils souffrît avec lui; où, si c'était le Père qui souffrait, à quel Dieu adressait-il ce cri? Mais non; ce cri de la chair et de l'ame, c'est-à-dire de l'homme et non du Verbe, ni de l'Esprit, c'est-à-dire qui ne venait pas du Dieu, fut poussé pour nous montrer que Dieu est impassible, puisqu'il abandonna son Fils en livrant à la mort son Verbe fait homme. Voilà ce que l'Apôtre comprenait bien quand il écrivait : « Si le » Père n'a pas épargné son propre Fils. » Voilà encore ce qu'Isaïe avait déclaré le premier : « Le Seigneur le livra » pour nos péchés. » Ne pas l'épargner, c'était l'abandonner; le livrer, c'était l'abandonner. Mais, d'ailleurs, le Père ne l'avait point abandonné, puisque le Fils remit son ame entre ses mains. Enfin il ne l'eut pas plutôt remise qu'il mourut : car tant que l'Esprit demeure dans la chair, la chair ne peut pas mourir. Ainsi, être abandonné par son Père, ce fut la mort du Fils. C'est donc le Fils « qui meurt, et que ressuscite le Père, » suivant les

(1) Tertullien entend par ce mot la divinité, qui est la même dans le Père que dans le Fils.

Ecritures; le Fils « qui monte triomphalement au haut des » cieux, pour s'y asseoir à la droite de Dieu son Père, » et non le Père à la droite du Fils; le Fils « qui descend dans » les lieux bas de la terre. » C'est le Fils qu'aperçoit Etienne, encore assis à la droite du Père, d'où il descendra un jour, lorsque « le Père aura réduit tous ses ennemis à lui ser- » vir de marche-pied. » C'est le Fils qui doit revenir sur les nuées du ciel, dans la même gloire qu'il y est monté. C'est le Fils enfin qui répandit sur les Apôtres l'Esprit qu'il avait reçu du Père, l'Esprit, troisième nom de la divinité, troisième degré de la majesté éternelle, qui nous a fait connaître la monarchie d'un seul, mais en expliquant aussi l'économie divine à tous ceux qui admettent les discours de la Prophétie nouvelle, l'Esprit enfin « qui enseigne toute vérité, » qui réside dans le Père, le Fils et l'Esprit saint, selon le sacrement de la foi chrétienne.

XXXII. Au reste, croire à l'unité de Dieu sans vouloir admettre dans l'unité divine le Fils, et après lui l'Esprit saint, c'est n'avoir que la foi des Juifs. Qu'est-ce donc qui nous distingue d'avec eux, sinon cette différence? A quoi bon l'Evangile, et la substance du nouveau Testament, qui nous déclarent « que la loi et les prophètes ont subsisté » jusqu'à Jean, » si depuis il n'a pas fallu croire que Dieu est un en trois personnes, le Père, le Fils, le Saint-Esprit? Dieu a voulu renouveler le sacrement de la Foi, afin que le monde le crût d'une manière nouvelle, un par le Fils et l'Esprit saint, et que Dieu fût reconnu publiquement sous les noms et les personnes qui lui sont propres, puisque le monde ne l'avait pas reconnu autrefois, lorsque le prêchaient le Fils et l'Esprit. Que nous importent donc « les » antechrists qui nient le Père et le Fils? » Ils nient véritablement le Père en le confondant avec le Fils, et ils nient le Fils en le confondant avec le Père, puisqu'ils leur accordent ce qu'ils ne sont pas et leur dérobent ce qu'ils sont. « Celui qui confesse que le Christ est le Fils de Dieu, »

et non le Père, « Dieu demeure en lui et lui en Dieu. Pour » nous, nous avons cru au témoignage que Dieu a rendu » de son Fils. Celui qui n'a point le Fils n'a point la vie. » Or, ce n'est pas croire au Fils que de le croire tout autre que Fils.

DU BAPTÊME.

I. Heureux sacrement que celui de l'eau chrétienne, qui, lavant les souillures de nos ténèbres passées, nous enfante à la liberté de la vie éternelle! Un traité sur cette matière ne sera pas sans doute inutile, soit pour instruire ceux qui travaillent en ce moment à s'approcher de Dieu, soit pour convaincre les fidèles qui, se bornant à croire dans la simplicité du cœur, et sans étudier les raisons de ce qui leur est enseigné, n'ont qu'une foi dénuée de fondement et qui, à cause de leur ignorance, ne repose que sur des conjectures. D'ailleurs, il est arrivé depuis peu qu'une femme, ou plutôt qu'une vipère des plus venimeuses de la secte des Caïniens, a séduit dans ces contrées un grand nombre de nos frères, par le poison de ses doctrines. Elle attaque surtout le baptême. Rien, assurément, qui réponde mieux à sa nature : vipères, aspics, serpents de toute espèce, recherchent d'ordinaire les lieux secs et arides. Pour nous, poissons que conduit Jésus-Christ notre chef, nous naissons dans l'eau, et nous n'avons d'autre moyen de salut que de rester dans cette eau salutaire. Aussi Quintilla, monstre hideux, qui n'avait pas même le droit d'enseigner, a-t-elle trouvé l'infaillible secret de donner la mort à ces poissons : elle les enlève à l'eau qui les fait vivre.

II. Admirons ici l'adresse de la perversité, qui, soit pour

ruiner la foi, soit pour empêcher qu'on ne la reçoive dans sa plénitude, sape les fondements sur lesquels elle repose. Rien ne déconcerte plus les idées de l'homme que la simplicité des opérations divines dans ce qui frappe nos sens d'une part, et de l'autre la magnificence des effets qui en résultent. Il en va ainsi de notre baptême. Quoi de plus simple? Point de pompe; point d'appareil nouveau; point de cérémonie dispendieuse. Toutefois parce que le néophyte plongé dans l'eau pendant que l'on prononce sur lui quelques paroles, ne paraît pas sortir plus pur intérieurement de ce bain, on ne veut pas croire qu'il ait obtenu l'éternité. Mais chez les idolâtres, si je ne me trompe, l'appareil, la pompe, et les dépenses de leurs solennités ou de leurs mystères secrets, commandent la foi et la vénération. Misérable incrédulité, qui conteste à Dieu ce qui n'appartient qu'à lui, la simplicité unie à la toute puissance!

— Quoi donc? N'est-il pas étrange, s'écrie-t-on, qu'un peu d'eau détruise la mort?

— Loin de là! il faut d'autant plus le croire, si c'est à cause de la grandeur de la merveille que l'on refuse d'y croire. En effet, quel peut être le caractère des œuvres divines, sinon de surpasser notre admiration? Nous aussi, elles nous surprennent, mais parce que nous les croyons. L'incrédulité, au contraire, s'en étonne, mais sans les croire. Ce qui est simple lui paraît illusoire, ce qui est magnifique lui semble impossible. Qu'il en soit comme tu l'imagines, les oracles divins l'ont réfuté d'avance : « Dieu » a choisi ce qui était insensé selon le monde, pour con- » fondre sa sagesse. — Ce qui est impossible aux hommes » est facile à Dieu. » Si Dieu est infiniment sage et puissant, chose que ne contestent pas même ceux qui le méconnaissent, il a dû faire entrer dans la matière de ses œuvres le contraire de la sagesse et de la puissance, c'est-à-dire ce qui paraît à l'homme une folie ou une impossibilité : le mérite ne brille jamais plus que dans l'opposition des moyens et des effets.

III. Tout en ne perdant pas de vue ce principe qui nous sert de prescriptions, examinons néanmoins si la régénération de l'homme par l'eau est chose ridicule ou impossible. Pourquoi cette matière a-t-elle été élevée à cette haute dignité? Il est bon, selon moi, de considérer cet élément jusque dans son origine. Elle est noble, elle est illustre cette origine, qui commence avec le monde. L'eau est un de ces éléments qui, avant que le monde eût revêtu sa forme, lorsque tout était grossier encore, sommeillait en Dieu. « Au commencement, est-il dit, Dieu » créa le ciel et la terre; la terre était invisible et nue; » les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'Esprit de » Dieu était porté sur les eaux. » Voilà d'abord, ô homme! de quoi respecter la substance de l'eau, par l'antiquité de son origine. Veux-tu connaître ensuite sa dignité? Elle était le siége de l'Esprit divin, qui la préférait alors à tous les autres éléments. D'informes ténèbres, que ne dissipait point encore la clarté des étoiles, s'épaississaient partout; l'abîme était lugubre, la terre sans ornement, le ciel sans magnificence; l'eau seule, matière toujours parfaite, toujours riante, toujours simple, toujours pure par elle-même, servait de trône à l'Esprit de Dieu.

Il y a plus. Quand Dieu disposa entre elles les différentes parties de l'univers, il le fit au moyen des eaux. « Pour suspendre le firmament au milieu du monde, il » divisa les eaux d'avec les eaux. Il suspendit l'aride par » une opération semblable. » Une fois que tout a pris sa place, et que le monde attend ses habitants, c'est à l'eau la première qu'il est ordonné de produire des créatures vivantes. C'est l'eau qui la première produit ce qui a vie, afin que notre étonnement cessât lorsqu'un jour elle enfanterait la vie dans le baptême. Dans la formation de l'homme lui-même, Dieu employa l'eau pour consommer son œuvre. Il est bien vrai que la terre lui fournit sa substance; mais la terre eût été inhabile à cette œuvre, si elle n'avait été humide et détrempée. Ce sera donc avec le

limon auquel les eaux rassemblées depuis quatre jours dans leur demeure, avaient laissé une humidité suffisante, que le Créateur formera le roi de la création.

S'il fallait m'étendre ici sur les autres prérogatives de l'eau, que n'aurais-je point à dire de sa vertu et de sa fécondité? Que de qualités! que de bienfaits! que de services rendus au monde! Mais je craindrais de devenir le panégyriste de l'eau plutôt que le défenseur du baptême : toutefois il sortirait de là l'enseignement plus complet que si Dieu a constamment employé l'eau dans ses œuvres, il n'est pas étrange qu'elle figure dans ses sacrements. Pourquoi celle qui produit la vie de la terre, ne donnerait-elle pas la vie du ciel?

IV. Il suffira de ces quelques mots pour y découvrir comme une espèce de préjugé en faveur du baptême et un signe extérieur qui en était le symbole au commencement du monde. L'Esprit de Dieu qui, avant le création, » était porté sur les eaux, » nous indiquait d'avance que sa majesté reposerait sur l'eau de la régénération; car la sainteté ne pouvait être portée que sur une chose sainte, ou bien, la matière qui portait, empruntait sa sanctification à ce qui était porté. Et attendu que toute matière inférieure participe nécessairement aux qualités de celle qui la domine, la substance corporelle devait entrer en communication avec la substance spirituelle, d'autant plus que cette dernière peut aisément par sa subtilité pénétrer et animer sa voisine. Ainsi, la nature des eaux, sanctifiée par l'Esprit saint, a conçu par là même le pouvoir de sanctifier l'homme dans ce sacrement.

Et qu'on ne vienne pas me dire : Est-ce que nous sommes baptisés aujourd'hui dans les mêmes eaux que celles qui furent au commencement du monde? Non, répondrai-je, elles ne sont pas absolument les mêmes. Elles s'y rapportent toutefois comme des espèces différentes à un genre unique. Or, les attributs du genre se retrouvent dans l'espèce. Aussi baptisés dans la mer ou dans un étang, dans

un fleuve ou dans une fontaine, dans un lac ou dans un bassin, qu'importe? il n'y a sur ce point aucune différence entre ceux que Jean régénère dans le Jourdain et Pierre dans le Tibre. L'eunuque, que Philippe baptisa en chemin d'une eau que le hasard lui offrit, n'emporta ni plus ni moins de grâce. Toute eau naturelle acquiert donc, par l'antique prérogative dont elle fut honorée à son origine, la vertu de sanctification dans le sacrement, pourvu que Dieu soit invoqué à cet effet. Aussitôt que les paroles se prononcent, l'Esprit saint, descendu des cieux, s'arrête sur les eaux qu'il sanctifie par sa fécondité; les eaux ainsi sanctifiées s'imprègnent à leur tour de la vertu sanctifiante. D'ailleurs, elles ont un rapport direct avec les desseins de Dieu dans cette opération. La tache du péché nous avait souillés; les eaux nous lavent de ces souillures. Mais comme les péchés ne paroissent pas sur la chair, car personne ne porte à l'extérieur les marques de l'idolâtrie, de l'adultère ou du mensonge, ils impriment leur difformité dans l'ame, où se consomme principalement la faute. C'est l'esprit qui commande; la chair obéit en esclave. Cependant la faute est commune à tous deux, à l'esprit, parce qu'il commande, à la chair, parce qu'elle obéit. Ainsi, dès que les eaux ont reçu comme une vertu médicinale par l'intervention de l'ange de Dieu, l'ame y est lavée au moyen du corps, et la chair purifiée au moyen de l'esprit.

V. Les Gentils eux-mêmes, tout étrangers qu'ils sont à l'intelligence des choses spirituelles, attribuent à leurs idoles la même efficacité. Mais leurs eaux, vides de vertu, ne sont que mensonge et illusion. Ils initient, par une sorte de baptême, leurs néophytes à je ne sais quels mystères d'Isis ou de Mithra. Ils honorent même leurs dieux par les ablutions solennelles de leurs simulacres. Voyez leurs lustrations expiatoires! Le prêtre, promenant çà et là l'eau sacrée, en arrose maison, bourgade, temple, cité; il n'omet rien. On se prépare, le fait est connu, aux jeux

d'Apollon et d'Eleusis par des immersions, cérémonie qui, suivant l'idée commune, régénérera le coupable, et lui obtiendra l'impunité de ses parjures. C'est ce que nous voyons chez les anciens. Quiconque s'était souillé par l'homicide, lavait la tache du sang dans une eau expiatoire. Si donc l'aveuglement des Gentils reconnaît à l'eau, par suite de sa destination naturelle, la propriété d'effacer les crimes, avec combien plus de vérité remplira-t-elle cet office par l'autorité d'un Dieu, créateur des éléments et de leurs propriétés !

— La religion, disent-ils, communique à l'eau une vertu salutaire.

— Mais quelle plus sainte religion que celle du Dieu vivant ! Le connaître, ce vrai Dieu, c'est en même temps connaître les artifices jaloux du démon, toujours prêt à contrefaire les opérations divines. En effet, n'a-t-il pas aussi son baptême qu'il impose aux siens? Mais où est le rapport? Là, c'est l'impur qui purifie; c'est l'auteur de la servitude qui affranchit; c'est le condamné qui absout. N'est-ce pas détruire son ouvrage que d'effacer les péchés, inspirés par lui-même?

J'ai rapporté ces témoignages pour ceux qui, repoussant les lumières de la foi, refusent à Dieu un pouvoir qu'ils accordent néanmoins à son rival. Sans même recourir au sacrement, une opinion vulgaire veut qu'il y ait des esprits immondes répandus sur les eaux, comme pour imiter l'incubation première de l'Esprit, au commencement du monde. Interrogez plutôt ces fontaines ombragées, ces ruisseaux pleins de mystères, ces piscines dans les bains, ces sources jaillissantes dans les maisons, ces citernes, ces puits qui engloutissent ou étouffent, dit-on, les hommes, sans doute par la force de l'esprit malfaisant. En effet, n'existe-t-il pas des noms divers pour désigner les victimes des eaux; *apopnictes*, ceux qu'elles ont suffoqués; *lymphates*, ceux qu'elles ont rendus furieux; *hydrophobes*, ceux qu'elles ont frappés de terreur. Pourquoi ces détails?

Il ne paraîtra plus invraisemblable que l'ange du Seigneur préside aux eaux pour notre salut, lorsque l'ange du mal s'y trouve pour la perte de l'homme.

— Quelle apparence, dites-vous, qu'un ange intervienne dans les eaux ?

— L'Ecriture a guéri d'avance vos scrupules : « Un ange » du Seigneur descendait au temps marqué dans la piscine » de Bethsaïde, et remuait l'eau. Les malades attendaient » qu'elle eût été agitée pour y descendre, et celui qui y » descendait le premier après que l'eau avait été agitée, » était infailliblement guéri, quel que fût son mal. » Ce remède du corps figurait dans l'avenir les remèdes appliqués à notre ame, comme il arrive d'ordinaire que les choses matérielles nous élèvent à la connaissance des choses spirituelles. Puis, quand vinrent les jours où la grâce de Dieu coula plus abondamment sur les hommes, l'eau acquit plus de vertu, l'ange plus de pouvoir. Ce qui guérissait autrefois le corps, guérit aujourd'hui l'ame ; ce qui procurait la santé dans le temps, procure le salut dans l'éternité ; ce qui délivrait un seul homme chaque année, délivre chaque jour des nations tout entières, et détruit la mort en lavant les péchés. Car le baptême, en remettant la faute, remet aussi la peine. Ainsi l'homme est rendu à Dieu, à la ressemblance de ce premier homme qui avait été créé autrefois à l'image de Dieu ; l'image s'applique au corps ; la ressemblance à l'éternité. C'est alors que l'homme recouvre cet Esprit saint, que le souffle de Dieu lui avait communiqué au commencement, mais qu'il avait perdu ensuite par sa révolte.

VI. Je ne prétends pas toutefois que les eaux nous mettent en possession de la plénitude de l'Esprit ; mais en nous purifiant sous la vertu de l'ange, elles nous disposent à recevoir l'Esprit saint. Ici la figure précéda encore la réalité. De même que le Précurseur préparait les voies de Jésus-Christ ; ainsi l'ange, présent au baptême, ouvre les voies au Saint-Esprit par l'absolution des péchés qu'obtient

la foi, que scelle et confirme l'invocation du Père, du Fils et du Saint-Esprit. S'il est écrit : « Tout témoignage re- » posera sur la parole de deux ou trois témoins; » quel fondement inébranlable de nos espérances que le nombre des trois personnes divines, puisque l'invocation nous donne pour garants de notre salut, ceux-là même qui cautionnent notre foi ! Ce n'est pas tout : notre profession de foi et la promesse de notre salut ayant pour témoins et pour garants les trois personnes divines, la mention de l'Eglise arrive de toute nécessité ; car là où sont le Père, le Fils et le Saint-Esprit, là est aussi l'Eglise qui est le corps des trois personnes divines.

VII. Sortis du bain régénérateur, nous recevons une onction sainte, empruntée à l'ancienne loi qui marquait le prêtre par l'onction de l'huile. C'est ainsi qu'Aaron fut sacré par son frère Moïse. C'est ainsi que Jésus est appelé Christ du mot chrême, qui désigne l'onction par laquelle Dieu le Père l'a rempli de son Esprit, suivant ce qu'on lit aux actes des Apôtres : « Ils s'assemblèrent dans cette ville » contre votre Fils sacré que vous avez marqué de votre » onction. » Ainsi l'onction se pratique sur notre chair, mais son effet agit sur l'ame. De même l'action du baptême est tout extérieure, puisque le corps lui seul est plongé dans l'eau ; mais l'effet en est tout spirituel, puisqu'il nous affranchit du péché.

VIII. Ensuite, on nous impose les mains en invoquant et en attirant sur nous l'Esprit saint par la bénédiction. Quoi donc ? Il sera permis au génie de l'homme de faire descendre l'Esprit sur l'eau, en étendant les mains sur elle, et d'animer ce mélange par un autre Esprit qui produit des merveilles étonnantes (1), et Dieu qui agit sur

(1) Le texte de Tertullien laisse ici quelque obscurité à cause de son énergique concision. Selon les commentateurs, il désigne une machine hydraulique, ou plutôt certains enchantements qui étaient pratiqués, soit dans les cérémonies du baptême chez les hérétiques, soit chez les païens pour connaître l'avenir.

des éléments dont il est le créateur, ne pourrait, par des mains pures, opérer des prodiges spirituels! Les symboles sacrés de l'Ancien-Testament nous éclairent encore ici. Jacob, ayant appelé auprès de lui ses deux petits-fils, Ephraïm et Manassé, tous deux enfants de Joseph, les bénit en leur imposant sur la tête ses mains qu'il avait croisées, représentant par cette attitude Jésus-Christ sur sa croix, et présageant ainsi la bénédiction que nous donnerait Jésus-Christ. C'est dans ce moment que l'Esprit de sainteté infinie quitte le sein du Père pour descendre avec plaisir sur une chair purifiée et bénie, et repose sur les eaux du baptême, comme s'il reconnaissait son ancien trône. Il descendit de même sur notre Seigneur sous la figure d'une colombe, afin que la simplicité et l'innocence de la colombe nous fissent connaître qu'elle était la nature du Sauveur, car cet oiseau, dit-on, n'a point de fiel. Voilà pourquoi Jésus-Christ nous recommande dans l'Ecriture « d'être simples comme la colombe. » De même quand le déluge eut lavé dans ses eaux l'antique iniquité, après le baptême du monde, si j'ose ainsi parler, la colombe, échappée de l'arche, et reparaissant ensuite avec un rameau d'olivier, vint annoncer à l'univers la pacification de la colère divine. On sait que parmi les nations l'olivier est le symbole de la paix. Par une disposition analogue, mais toute spirituelle, aussitôt que notre terre, c'est-à-dire aussitôt que la chair de l'homme sort du bain régénérateur, purifiée de ses souillures, le Saint-Esprit, céleste colombe qui descend d'en haut, comme jadis celle qui sortit de l'arche, figure de l'Eglise, vient à nous en nous apportant la paix de Dieu. Mais le monde, en péchant de nouveau, nous signale la différence du baptême et du déluge. Aussi le monde doit-il être purifié par le feu, de même que l'homme qui retombe dans le péché après sa régénération. Que l'avertissement nous profite!

IX. Avantages du côté de la nature, priviléges du côté de la grâce, cérémonies solennelles, symboles, prières,

témoignages, tout annonce la merveilleuse efficacité de l'eau. D'abord, c'est le peuple de Dieu que je vois arraché de la servitude. Comment Israël échappe-t-il à la violence de l'Egyptien? Il traverse les eaux de la mer Rouge, où il trouve son salut en laissant englouti son cruel oppresseur avec toutes ses troupes. Connaissez-vous une figure plus manifeste du sacrement du baptême? C'est dans l'eau que les nations délivrées dépouillent les chaînes du siècle; dans l'eau, que le démon, leur antique dominateur, perd son pouvoir. Plus loin, l'eau du désert est pleine d'amertume. Moïse en corrige l'âcreté par la vertu du bois qu'il y jette. Quel est ce bois? Jésus-Christ lui-même qui, par sa divine puissance, transformait en eaux salutaires des eaux tout à l'heure amères et empoisonnées. La voilà encore cette eau que Moïse fit jaillir miraculeusement de la pierre qui accompagnait le peuple. Si cette pierre était Jésus-Christ, il n'en faut point douter, les eaux du baptême sont consacrées en Jésus-Christ.

Pour nous confirmer dans la foi du baptême, considérons en quelle faveur l'eau est auprès de Dieu et de son Fils. L'eau intervient dans les principales circonstances de la vie du Sauveur; elle apparaît à son baptême. Essaie-t-il son pouvoir? il convertit l'eau en vin aux noces où il est convié. Enseigne-t-il la multitude? il invite ceux qui ont soif à venir se désaltérer à cette eau éternelle, qui n'est autre chose que lui-même. Ailleurs, il affirme qu'un verre d'eau donné au pauvre est une œuvre de charité qu'il récompensera. Il répare ses forces aux eaux du puits de Jacob; il marche sur les eaux; il passe et repasse le lac de Génézareth, il lave lui-même les pieds de ses disciples. Enfin les témoignages en faveur du baptême se continuent jusqu'à la Passion. Le Sauveur ne sera point condamné à la croix sans que l'eau intervienne; j'en appelle aux mains de Pilate. Lorsqu'il est blessé, c'est encore de l'eau qui jaillit de son côté; j'en appelle à la lance du soldat.

X. Jusqu'ici nous avons énuméré, autant que l'a permis notre faiblesse, tout ce qui peut servir de fondement à la religion du baptême; expliquons du mieux qu'il nous sera possible ce qui concerne sa nature. Je commence par plusieurs questions préliminaires. La première fut proposée par le Seigneur lui-même aux Pharisiens, lorsqu'il leur demanda si « le baptême de Jean venait du ciel ou de la » terre. » Ils n'osèrent rien répondre : « Ils ne compre- » naient pas, parce qu'ils n'avaient pas la foi. » Pour nous, chez qui la mesure de la foi est la mesure de l'intelligence, nous pouvons répondre que le baptême de Jean était divin par l'autorité de celui qui l'avait prescrit, mais non dans ses effets, puisque nous lisons que Jean avait été envoyé pour baptiser, mais d'un baptême tout humain. En effet, le Précurseur n'accordait point la grâce, il ne faisait que préparer aux choses spirituelles, parce qu'il était le préposé de la pénitence qui est au pouvoir de l'homme. Les docteurs de la loi et les Pharisiens, n'ayant pas voulu croire, refusèrent aussi de faire pénitence. S'il est vrai que la pénitence soit au pouvoir de l'homme, le baptême de Jean devait être nécessairement de la même nature; ou bien, s'il eût été céleste, il eût conféré l'Esprit saint et la rémission des péchés. « Mais il n'y a que Dieu qui remette » les péchés et donne le Saint-Esprit. » D'ailleurs, le Seigneur n'a-t-il pas dit lui-même : « Si je ne remonte d'abord » vers mon Père, l'Esprit ne peut descendre sur vous. » Ce que le Maître ne donnait point encore, le serviteur pouvait-il le donner?

Nous lisons ensuite dans les Actes des Apôtres : « Ceux » qui avaient reçu le baptême de Jean n'avaient pas l'Es- » prit saint, dont ils n'avaient pas même entendu parler. » Par conséquent, ce qui ne produisait pas des effets célestes n'avait rien de céleste. Au reste, tout ce qu'il y avait de céleste dans le précurseur, c'est-à-dire l'Esprit de prophétie, vint tellement à lui manquer, après que la plénitude de l'Esprit saint fut passée tout entière dans le

Seigneur, que, ne reconnaissant plus celui dont il avait signalé l'avénement, il lui envoya demander s'il était véritablement le Messie qui devait venir. Ce baptême de la pénitence ne faisait donc que disposer à la rémission, et à la sanctification qui arriverait bientôt par le Christ.

— Il prêchait le baptême de la pénitence pour la rémission des péchés, dira-t-on.

— Il est vrai; mais cela ne doit s'entendre que d'une rémission à venir. La pénitence précède; vient ensuite la rémission; on appelle cela préparer la voie. Celui qui prépare est-il le même que celui qui achève! Le premier dispose seulement et laisse à un autre le soin de mettre la dernière main. Au reste, le Précurseur avoue lui-même que ses œuvres n'étaient point célestes; cette vertu n'appartenait qu'au Christ : « Celui qui est sorti de » la terre est de la terre et parle de la terre; celui qui » vient d'en haut est au-dessus de tous. » « Pour moi, dit-il » ailleurs, je vous baptise dans l'eau de la pénitence seu- » lement; mais il en viendra bientôt un autre qui vous » baptisera par le Saint-Esprit et par le feu; » c'est-à-dire comme le vrai fidèle est purifié dans les eaux baptismales pour sa sanctification, le Chrétien hypocrite ou chancelant reçoit un baptême de feu pour sa condamnation.

XI. — « Le Seigneur est venu et il n'a point baptisé, » s'écrie-t-on. Car nous lisons ces paroles « quoique Jésus » ne baptisât point lui-même, mais par ses disciples. » Il semble néanmoins, d'après les paroles de Jean, que Jésus-Christ devait baptiser de ses propres mains.

— Ce n'est pas ainsi qu'il faut l'entendre. Il ne faut voir là qu'une manière de parler assez habituelle. On dit, par exemple : L'empereur a publié un édit; le gouverneur a frappé de verges. Est-ce l'empereur qui publie? est-ce le gouverneur qui a frappé? On met constamment sur le compte du maître l'exécution de ses ordres. Voilà quel est le sens de ces paroles : « Il vous baptisera lui-

» même, » c'est-à-dire, vous serez baptisés en lui ou par lui.

Mais pourquoi s'étonner qu'il ne baptisât point lui-même? Quel aurait pu être son baptême? Un baptême de pénitence? Alors à quoi bon le Précurseur? Un baptême pour la rémission des péchés? Il la donnait d'une seule parole. Un baptême administré en son nom? Il cachait le Dieu sous les abaissements de l'humilité. Un baptême au nom du Saint-Esprit? Il n'était pas encore descendu d'auprès du Père. Un baptême au nom de l'Eglise? Les Apôtres ne l'avaient pas encore édifiée. C'étaient donc les Apôtres qui baptisaient en qualité de ministres de Jésus-Christ, comme autrefois le Précurseur, et du même baptême que lui, de peur qu'on ne le croie différent, parce qu'il n'y en a pas d'autre que celui qui fut institué ensuite par Jésus-Christ, mais que les disciples ne pouvaient administrer. La gloire du Seigneur n'était pas encore achevée ni l'efficacité du baptême établie sur les mérites de la passion et de la résurrection. Or, notre mort ne pouvait être détruite que par sa passion, et notre vie réparée que par sa résurrection.

XII. Lorsque, nous appuyant sur cet oracle de notre Seigneur : « En vérité, si quelqu'un ne renaît de l'eau, » il ne peut avoir la vie, » nous établissons que nul ne peut être sauvé sans le baptême, des esprits pointilleux ou téméraires nous adressent cette question : Avec votre principe, comment les Apôtres peuvent-ils être sauvés? Car nous ne voyons point qu'ils aient été baptisés dans le Seigneur, à l'exception de Paul. Il y a mieux. Puisque Paul est le seul parmi eux qui ait reçu le baptême de Jésus-Christ, il suit invinciblement ou que ceux qui n'ont pas été plongés dans l'eau régénératrice sont damnés, pour sauver le principe, ou que cet oracle est convaincu de mensonge, si le salut leur est assuré sans le secours du baptême. J'ai entendu des imprudents raisonner de la sorte, et j'en prends Dieu à témoin, afin que l'on ne me suppose

point assez pervers pour imaginer, dans je ne sais quel emportement de langage, des difficultés capables d'alarmer ou d'exciter des scrupules.

Je vais donc répondre, du mieux qu'il me sera possible, à ceux qui disent : Les Apôtres n'ont point été baptisés. S'il est vrai, comme on ne peut le contester, que les Apôtres avaient reçu le baptême humain de Jean, ils désiraient aussi le céleste baptême de notre Seigneur, puisqu'il avait déclaré qu'il n'y avait qu'un baptême. Lorsqu'ils veut laver les pieds de Pierre, qui s'y refuse, ne lui dit-il pas : « Celui qui a été une fois lavé, n'a plus besoin de » l'être ? » Aurait-il tenu ce langage à un homme qui n'aurait pas été baptisé? Argument décisif contre ceux qui enlèvent aux Apôtres jusqu'au baptême de Jean, afin de ruiner le sacrement de la régénération. Qui croira que la voie du Seigneur, c'est-à-dire le baptême de Jean, n'ait pas été préparée dans la personne de ceux qui étaient eux-mêmes destinés à ouvrir les voies du Seigneur par tout l'univers ! Eh quoi! notre Seigneur, dont l'impeccabilité ne devait à la justice divine aucune satisfaction, a voulu néanmoins être baptisé, et des pécheurs n'auraient pas eu besoin de l'être !

On insiste. N'est-il pas vrai que plusieurs n'ont pas été baptisés? — D'accord; toutefois ce ne sont pas assurément les disciples de Jésus-Christ, mais les ennemis de sa foi, tels que les Docteurs et les Pharisiens. J'en conclus que si les ennemis du Seigneur n'ont pas voulu être baptisés, ceux qui suivaient le Seigneur l'ont été certainement, pour ne pas imiter la folle sagesse de ses contradicteurs, surtout quand le Maître auquel ils étaient attachés avait honoré Jean par cet illustre témoignage : « Parmi les en- » fants des femmes, il n'en est pas de plus grand que Jean- » Baptiste. »

Selon d'autres, et l'assertion est peu sensée, les Apôtres furent suffisamment baptisés lorsque les flots de la mer les couvrirent dans la barque qu'ils montaient. Pierre

lui-même fut assez plongé quand il marcha sur les eaux du lac de Génézareth. Telle n'est pas mon opinion. Autre chose est d'être couvert d'eau ou enseveli par la violence de la mer, autre chose d'être lavé par un acte de religion. Ce navire, au reste, était la figure de l'Eglise qui est battue par les tempêtes de la persécution et de la tentation sur la mer de ce monde, tandis que le Seigneur semble s'endormir dans sa patience, jusqu'à ce que, réveillé enfin par les prières des justes, il apaise à ce dernier jour la fureur du siècle et rende le calme à ses serviteurs.

Enfin, quel qu'ait été le baptême des Apôtres, ou bien qu'ils aient vécu jusqu'à la fin sans le baptême, il est important de savoir que c'est à nous en particulier que le Christ adresse cet oracle dans la personne de Pierre : « Il n'y a qu'un baptême. » Au reste, il y aurait témérité de notre part à nous ériger en juges du salut des Apôtres, comme si la grâce de leur vocation, et ensuite le privilége d'une amitié inséparable avec Jésus-Christ, n'avait pas pu remplacer pour eux le baptême! Disciples fidèles, ne marchaient-ils pas à la suite de celui qui a promis le salut à quiconque croit en lui? « Votre foi vous a » sauvé, » dit-il; et ailleurs : « Vos péchés vous sont re- » mis. » Ce dernier croyait, mais n'avait pas encore reçu le baptême. Si la rémission des péchés a manqué aux Apôtres, je ne comprends plus rien à la foi. L'un, à la première parole que lui fait entendre le Seigneur, abandonne la maison de l'impôt; l'autre renonce à son père, à sa barque et à la profession qui le faisait vivre. Celui-là ne retourne pas même sur ses pas pour ensevelir son père, docile au plus grand des préceptes de Jésus-Christ : « Celui » qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas » digne de moi; » injonction à laquelle il obéit avant même de l'avoir entendue.

XIII. Ici l'audace de quelques impies m'arrête par ces questions : « Si la foi suffit, le baptême n'est donc pas né- » cessaire? Abraham, qui n'avait été plongé dans aucune

» eau, devint agréable à Dieu sans autre sacrement que le » sacrement de sa foi. »

—Je réponds : les lois qui viennent les dernières obligent et prévalent sur celles qui les ont précédées. Qu'anciennement, avant la passion et la résurrection du Seigneur, la foi toute seule ait suffi pour le salut, d'accord. Mais, quand il fallut en outre croire à sa naissance, à sa passion et à sa résurrection, le sacrement primitif s'accrut du sceau du baptême, vêtement de notre foi pour ainsi parler, qui auparavant était nue, et qui aujourd'hui ne peut rien sans l'observation de la loi. En effet, la nécessité du baptême a été imposée ; la forme en a été prescrite : « Allez, » dit le Seigneur aux Apôtres, enseignez toutes les na- » tions, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du » Saint-Esprit. » Cette loi est clairement confirmée par cet autre arrêt définitif : « En vérité, en vérité je vous le dis, » si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit saint, il » n'entrera point dans le royaume de Dieu : » double sentence où est écrite la nécessité du baptême. Depuis ce moment, tous ceux qui entrèrent dans l'Eglise furent baptisés. Paul commence à peine à croire, qu'il reçoit le baptême. Le Seigneur le lui avait ordonné quand il le frappa de cécité. « Lève-toi, et entre dans la ville de Damas ; là on » t'apprendra ce que tu dois faire, » c'est-à-dire recevoir le baptême, la seule chose qui lui manquât. Car, du reste, il avait suffisamment appris et cru que Jésus de Nazareth était le Seigneur, Fils de Dieu.

XIV. Mais à propos de l'Apôtre, nouvelles difficultés. Il a dit : « Aussi n'est-ce pas pour baptiser que Jésus-Christ » m'a envoyé. »

— Qui s'imaginera que par ces paroles l'Apôtre ait prétendu détruire le baptême? N'a-t-il pas baptisé lui-même Caïus, Crispus, et toute la famille de Stéphanas? Mais je le veux bien ; le Christ ne l'avait pas envoyé pour baptiser ; n'avait-il pas prescrit aux autres Apôtres de conférer le baptême ? Comprenons d'ailleurs le langage de

Paul, et dans quelles circonstances il parlait. On lui avait appris « qu'il s'était élevé des schismes et des divisions » parmi les Corinthiens : Je suis à Paul, disait l'un; je » suis à Apollon, disait l'autre. » Voilà pourquoi le pacifique Apôtre, afin de ne point paraître s'arroger l'universalité de l'apostolat, dit : « Je n'ai pas été envoyé pour bap» tiser, mais pour prêcher. » En effet, la prédication vient avant le baptême. Mais que la prédication soit plus honorable, d'accord. Celui qui a eu le pouvoir de prêcher a pu sans doute aussi baptiser.

XV. Reste-t-il quelque autre sophisme par lequel on attaque le baptême? Je l'ignore. Toutefois, je vais reprendre la marche interrompue tout à l'heure, pour ne pas laisser indécises les questions fondamentales. Il n'y a pour nous qu'un seul baptême; l'Evangile du Seigneur et les Epîtres de l'Apôtre en font foi : « Il n'y a qu'un Dieu, qu'un bap» tême, qu'une Eglise dans les cieux. » Mais que faut-il observer à l'égard des hérétiques? il s'agit de le discuter mûrement. Le véritable baptême ne se transmet que chez nous. Les hérétiques n'ont rien de commun avec notre discipline, puisque séparés de notre communion, ils ne sont plus que des étrangers. Je ne dois point reconnaître en eux ce qui n'appartient qu'à moi. Ils n'ont ni le même Dieu, ni le même Christ que nous; par conséquent, ils n'ont pas l'unité du baptême, puisque leur baptême diffère du nôtre. Ne l'ayant pas tel qu'il doit être, ils n'en ont aucun indubitablement. Impossible de compter ce que l'on n'a pas; impossible de le recevoir chez eux, puisqu'ils ne l'ont pas. Nous avons déjà exposé longuement cette matière dans un traité écrit en grec (1). Nous ne recevons donc qu'une fois le baptême. Nos péchés n'y sont lavés qu'une fois, parce que nous ne devons pas y retomber. Israël renouvelle tous les jours ses ablutions, parce qu'il se souille tous les jours. Le Chrétien n'est baptisé qu'une fois,

(1) Ce traité n'existe plus.

pour l'avertir qu'après cela il ne doit plus pécher. Heureuse eau, qui ne lave qu'une fois, qui ne sert point de jouet aux pécheurs, qui, n'étant point souillée d'immondices habituelles, ne souille point ceux qu'elle lave!

XVI. Il est vrai que nous avons un second baptême, le baptême de sang, unique comme le premier. C'est de celui-ci que Jésus-Christ disait : « Je dois être baptisé d'un » baptême, » quoiqu'il eût été déjà baptisé; car il était venu par l'eau et par le sang, comme l'a écrit Jean, afin qu'il fût lavé par l'eau et glorifié par le sang, conséquemment aussi, afin que notre vocation commençât par l'eau et que notre élection se consommât dans le sang. Ces deux baptêmes jaillirent sur la croix, de la plaie de son côté; parce que ceux qui devaient croire en son sang devaient être purifiés par l'eau, et ceux qui seraient purifiés par l'eau s'abreuver de son sang. Voilà quel est le baptême qui supplée le baptême d'eau quand nous ne l'avons pas reçu, et nous le rend quand nous l'avons perdu.

XVII. Il me reste, pour terminer cette courte matière, à dire quelques mots sur la discipline qu'il faut observer dans l'administration et la réception du baptême. Le droit de le conférer appartient au grand-prêtre, qui est l'évêque; après lui aux prêtres et aux diacres, jamais toutefois sans la permission de l'évêque, par honneur pour l'Eglise : toutes les fois que cet honneur est maintenu, la paix l'est aussi. Du reste, les laïques ont quelquefois ce pouvoir. Ce qui est communiqué sans réserve ne peut-il pas l'être de même, sauf néanmoins que les évêques, les prêtres, les diacres, sont appelés les disciples de Jésus-Christ (1). Nul ne doit recéler le don du Seigneur. Or, le baptême étant un des biens que Dieu distribue à tous, tous peuvent l'administrer; mais les laïques doivent toujours se souvenir de

(1) Cette phrase est susceptible d'un autre sens : à moins que l'on ne puisse appeler les évêques, les prêtres et les diacres, qui sont les disciples du Seigneur.

la modestie et de l'humilité envers leurs préposés, dans lesquels réside ce pouvoir, et ne point usurper un office qui n'appartient qu'à l'évêque. La rivalité est la mère des schismes. — « Tout est permis, a dit le très-saint Apôtre, » mais tout n'est pas expédient. » Qu'il suffise donc à un laïque d'user de cette faculté dans les cas de nécessité, quand le lieu, le temps, la personne le réclament. Alors la conjoncture du péril où se trouve celui-ci excuse suffisamment la compassion de celui-là. Refuser à quelqu'un le secours qu'il était en notre pouvoir de lui donner, c'est nous rendre coupables de la perte d'une ame.

L'indiscrète témérité de la femme a déjà usurpé le droit d'enseigner ; ira-t-elle jusqu'à s'arroger celui de baptiser ? Je ne le crois pas, à moins qu'il ne surgisse quelque nouveau monstre aussi hardi que le premier. Une femme détruisait tout à l'heure le baptême : pourquoi une autre femme n'irait-elle pas jusqu'à l'administrer de sa propre autorité ? Essaieraient-elles de justifier leurs prétentions au pouvoir d'enseigner et de baptiser par un passage faussement attribué à Paul ? Je leur apprendrais que cette épître est d'un prêtre d'Asie, qui, par admiration pour Paul, composa cette invention qu'il fit circuler sous le nom de l'Apôtre. Convaincu d'imposture, il avoua le crime et fut déposé. Quelle apparence, en effet, que Paul attribue aux femmes le pouvoir d'enseigner et de baptiser, quand il leur refuse le droit d'interroger en public : « Qu'elles » se taisent, dit-il, et interrogent leurs maris en parti- » culier ! »

XVIII. Du reste, ceux qui sont chargés de l'administration du baptême n'ignorent pas qu'il ne faut pas le conférer légèrement. Ce précepte : « Donnez à tous ceux qui vous » demandent, » a sa mesure, et s'applique à l'aumône. Souvenons-nous plutôt de ces paroles : « Gardez-vous de » donner aux chiens les choses saintes ; ne jetez point vos » perles devant les pourceaux ; » et ailleurs : « N'imposez » pas facilement les mains à personne, de peur de parti-

» ciper aux péchés d'autrui. » Sans doute Philippe administra facilement le baptême à l'eunuque, mais n'oublions pas qu'un ordre manifeste et formel était intervenu de la part du Seigneur. L'Esprit avait recommandé à Philippe de suivre cette route ; l'eunuque lui-même s'occupait à lire les Prophètes, sans songer à demander si promptement le baptême. Il songeait seulement à monter au temple pour y prier. Chemin faisant, il était tout entier à la méditation de l'Ecriture. Religieuses dispositions dans lesquelles devait être surpris celui auquel Dieu envoyait volontairement un Apôtre à qui l'Esprit ordonnait en outre de monter sur le char de l'eunuque. L'Ecriture va au-devant de sa foi ; l'exhorter, le choisir, lui révéler le Seigneur est l'affaire d'un moment ; sa foi ne supporte pas de retard ; l'eau ne se fait pas attendre ; le baptême consommé, l'Apôtre disparaît.

— Mais enfin Paul fut baptisé sans délai.

— Oui, sans délai ; car Simon, son hôte, l'avait reconnu d'abord pour un vase d'élection. La bonté de Dieu se distingue à certaines prérogatives. Au reste, toute demande peut tromper ou être trompée. Il est donc plus utile de différer le baptême d'après l'état, la disposition et l'âge de chacun, mais surtout par rapport aux enfants : pourquoi, en effet, exposer au péril ceux qui répondent pour eux ? La mort ne peut-elle pas les empêcher d'acquitter leurs promesses ? S'ils vivent, le mauvais naturel des enfants ne peut-il pas tromper leurs espérances ?

Il est bien vrai que notre Seigneur a dit : « Laissez-les » venir à moi ! » Qu'ils viennent donc, mais quand ils seront plus âgés ; qu'ils viennent, mais quand ils auront étudié, et qu'il leur aura été enseigné pourquoi ils viennent ; qu'ils soient marqués du sceau des Chrétiens, mais quand ils auront pu connaître Jésus-Christ. Pourquoi l'âge de l'innocence court-il à la rémission des péchés ? On en use avec plus de précaution pour les choses du siècle : confierons-nous les trésors du ciel à qui nous ne confierions pas ceux de la terre ? Que les enfants apprennent donc à

demander le salut, afin qu'il ne semble accordé qu'à ceux qui le demandent.

Les motifs pour ajourner les adultes qui ne sont pas encore engagés dans le mariage, ne sont pas moins décisifs. La liberté les expose à trop de tentations, les vierges par la maturité de leur âge, les veuves par la privation; il faut attendre qu'elles soient mariées ou affermies dans la continence. Si l'on comprenait bien quel est le fardeau du baptême, on craindrait plus de le recevoir que de le différer : la foi parfaite n'a rien à redouter pour le salut.

XIX. Le jour solennel du baptême, c'est le jour de Pâque, lorsqu'est accomplie la passion du Sauveur dans lequel nous sommes baptisés. On peut même regarder comme une figure assez juste du baptême l'ordre que Jésus-Christ, sur le point de célébrer avec ses disciples la dernière pâque, leur donne d'aller préparer sa pâque. « Vous trou-» verez, leur dit-il, un homme portant une cruche d'eau. » Il leur indique l'eau comme le signe du lieu où il devra célébrer la pâque. Un autre jour solennel pour le baptême c'est la Pentecôte. Il s'est écoulé un long intervalle pour disposer les catéchumènes au sacrement. C'est durant cet intervalle que le Seigneur manifesta souvent sa résurrection à ses disciples, qu'il leur promit la grâce de l'Esprit saint, qu'il leur laissa l'espérance de son retour, puisque quand il fut remonté aux cieux, « les anges dirent aux » Apôtres : Vous le verrez revenir comme vous l'avez vu » monter au ciel. » Cette merveille s'est réalisée le jour de la Pentecôte. Mais quand Jérémie s'écrie : « Je les rassem-» blerai des extrémités de la terre dans un jour de fête, » il désigne d'avance Pâque et la Pentecôte, qui sont proprement nos jours de fête. Au reste, chaque jour appartient au Seigneur. Toutes les heures, tous les temps sont propres au baptême; si la solennité importe, la grâce du sacrement ne diffère pas.

XX. Ceux qui aspirent au baptême doivent s'y préparer par des prières fréquentes, par des jeûnes, par des génu-

flexions, par des veilles, et par la confession de tous leurs péchés passés, afin de représenter aussi le baptême de Jean : « Et confessant leurs péchés, est-il dit, ils étaient » baptisés. » Pour nous, félicitons-nous de n'avoir pas à confesser publiquement, comme eux, nos fautes et nos désordres. Par la mortification de la chair et de l'esprit, nous satisfaisons pour nos iniquités passées, en même temps que nous nous prémunissons contre les tentations à venir. « Veillez et priez, dit-il, pour que vous n'entriez point » en tentation. » Si les Apôtres furent tentés, c'est qu'ils se laissèrent aller au sommeil, d'où il arriva qu'ils abandonnèrent le Seigneur, dès qu'ils le virent entre les mains de ses ennemis. Celui-là même qui restera à ses côtés et tirera le glaive pour le défendre, le niera ensuite par trois fois. Il avait été dit auparavant : « Personne n'entrera dans » le royaume des cieux, s'il n'a été éprouvé par la tenta- » tion. » Le Seigneur lui-même, après son baptême et un jeûne de quarante jours, n'est-il pas assailli par la tentation ?

Mais, me dira-t-on, il nous faut donc jeûner après le baptême plus encore qu'auparavant? Et qui peut l'empêcher, sinon la nécessité de se réjouir et de rendre grâces à Dieu de son salut. Le Seigneur, si je ne me trompe, répond à cette objection dans les reproches qu'il adresse à Israël. L'Hébreu, après avoir traversé miraculeusement la mer, transporté pendant quarante années dans le désert, où il était nourri par des aliments célestes, s'occupait bien moins de Dieu que de ses grossiers appétits. De plus, Jésus-Christ se retirant dans le désert après son baptême, nous montre clairement par ce jeûne de quarante jours, que « l'homme ne se nourrit pas seulement de pain, » mais de la parole de Dieu, » puisque les tentations de la gourmandise et de l'intempérance viennent échouer contre les austérités de la pénitence.

Vous donc, mes bien aimés, que la grâce de Dieu attend, dès que vous sortez du bain où l'homme se renou-

velle, et que vous ouvrez avec vos frères vos premières mains dans le sein de l'Eglise votre mère, demandez au Père céleste, demandez au Seigneur les biens sacrés, les grâces surnaturelles, le patrimoine du ciel et les dons du Saint-Esprit. « Demandez, dit le Sauveur, et vous rece- » vrez. » Vous avez cherché jusqu'à cette heure, et vous avez trouvé; vous avez frappé, et il vous a été ouvert. Je vous demande une seule grâce à mon tour : souvenez-vous dans vos prières de Tertullien le pécheur.

DE L'ORAISON DOMINICALE.

I. Esprit de Dieu, Verbe de Dieu, Raison de Dieu, Verbe de la Raison, Raison du Verbe, Esprit, enfin, notre Seigneur Jésus-Christ, qui est tout cela, nous enseigna une nouvelle formule de prière, à nous qui sommes les disciples du Testament nouveau. Car là aussi il fallait « que » le vin nouveau fût renfermé dans de vieilles outres et le » morceau de drap neuf joint aux vieux vêtements. » D'ailleurs, tout ce qui existait autrefois a été ou changé, telle que la circoncision, ou complété, tel que le reste de la loi, ou accompli, telle que la prophétie, ou perfectionné, comme la foi elle-même. La grâce nouvelle de Dieu a converti en spirituel tout ce qui était charnel, en passant sur toute l'antiquité comme une sorte d'éponge son Evangile dans lequel Jésus-Christ notre Seigneur a prouvé qu'il était tout à la fois et l'Esprit de Dieu, et le Verbe de Dieu, et la Raison de Dieu; l'Esprit en tant qu'il a prévalu, le Verbe en tant qu'il a enseigné, la Raison en tant qu'il est venu. Aussi l'Oraison établie par le Christ repose-t-elle sur ces trois choses, le Verbe qui la profère, l'Esprit qui seul fait sa puissance, et la Raison qui l'accueille. Jean avait déjà montré à ses disciples à prier. Mais Jean ne faisait que préparer les voies du Seigneur jusqu'à ce que le Seigneur, ayant grandi, comme le Précurseur le déclara lui-même en ces termes : « Il faut qu'il croisse, et

» moi que je diminue, » l'œuvre de son ministre et de son devancier passa dans le Seigneur avec l'Esprit qui l'animait. Voilà pourquoi la formule de prières que Jean apprenait à ses disciples n'est point parvenue jusqu'à nous, parce que tout ce qui était terrestre devait disparaître devant ce qui était céleste. « Celui qui est de la terre, est-il dit, » parle de la terre; celui qui est venu du ciel rend témoi- » gnage à ce qu'il a vu. » Et comment tout ce qui vient du Christ ne serait-il pas céleste? Aussi la prière dominicale est-elle divine.

Considérons donc, mes bien-aimés, la sagesse merveilleuse de son auteur. D'abord il nous ordonne de prier en secret. Par là il veut que l'homme sache bien que Dieu peut l'entendre et le voir dans l'intérieur de sa maison et même dans les lieux les plus cachés. En second lieu, il exige que le fidèle, au lieu de faire parade de sa foi, se contente d'offrir humblement l'hommage de sa religion à celui qui peut le voir et l'entendre partout. Etudions encore sa sagesse dans le précepte suivant. Quoiqu'il convienne à la foi et à la modestie de ne pas aborder le Seigneur avec une multitude de paroles, parce que nous sommes sûrs que de lui-même il veille sur les siens, toutefois cette brièveté, qui est la troisième recommandation de la sagesse, est pleine de substance, quand on veut en pénétrer l'esprit. Plus elle est courte en paroles, plus le sentiment s'épanche. En effet, elle ne renferme pas seulement en elle-même les devoirs de la prière, qui consistent dans l'adoration de Dieu et les supplications de l'homme, mais elle embrasse même toute la parole du Seigneur, toutes les règles de la discipline; de sorte que l'Oraison Dominicale est réellement l'abrégé de l'Evangile.

II. Elle commence par un témoignage rendu à Dieu et par un acte de foi, quand nous disons : « NOTRE PÈRE QUI » ÊTES AUX CIEUX. » Par ces mots, nous prions Dieu, et nous rendons notre foi agréable, parce que tout son mérite réside dans cette invocation : Notre Père! Il est écrit :

« A tous ceux qui ont cru en lui, il a donné le droit d'être » faits enfants de Dieu. » D'ailleurs le Seigneur, dans les instructions qu'il nous a laissées, appelle souvent Dieu du nom de Père ; il y a mieux, il nous a ordonné « de n'ap- » peler ici-bas personne du nom de Père, mais de ré- » server ce titre pour celui que nous avons dans les cieux. » Ainsi, en priant de cette manière, nous obéissons à l'un de ses préceptes. Heureux ceux qui reconnaissent le Père ! Voilà le reproche qui est adressé à Israël ; voilà pourquoi l'Esprit prend à témoin le ciel et la terre, en s'écriant : « J'ai engendré des fils, et ils ne m'ont pas connu. » L'appeler notre Père, c'est le reconnaître comme Dieu. Ce titre est un témoignage d'amour et de puissance. Nous invoquons aussi le Fils dans le Père, car il a dit : « Mon Père et moi, nous ne sommes qu'un. » Nous rendons également hommage à l'Eglise notre mère. Car nommer le Père et le Fils, c'est proclamer la Mère sans laquelle il ne peut y avoir un Fils et un Père. Ainsi, dans un seul mot, nous adorons Dieu avec les siens, nous obéissons au précepte, et nous condamnons ceux qui ont oublié leur Père.

III. Le nom de Dieu le Père n'avait jamais été connu de personne. Lorsque Moïse lui-même demanda à Dieu qui il était, Dieu lui répondit par un autre nom. A nous, ce nom a été révélé dans le Fils. Car ce mot devient pour le Père une dénomination nouvelle. « Je suis venu, dit-il, » au nom de mon Père. » Et ailleurs : « Mon Père, glo- » rifiez votre nom. » Et plus explicitement encore : » J'ai » manifesté aux hommes votre nom. » Nous lui disons donc : « Que votre nom soit sanctifié. » Ce n'est pas qu'il convienne à l'homme de souhaiter à Dieu des prospérités, comme si l'on devait adresser des vœux pour lui, ou que sa majesté périclitât, si nous manquions de lui en adresser. Mais « nous devons bénir Dieu en tout temps et en tout » lieu, » pour acquitter l'hommage de la reconnaissance que tout homme doit à ses bienfaits. La bénédiction rem-

plit cet office. D'ailleurs le nom de Dieu n'a-t-il pas toujours été saint et sanctifié par lui-même, puisqu'il sanctifie les autres, et que l'armée des anges s'incline devant lui en répétant : « Saint, saint, saint ? » Aspirants aux béatitudes angéliques, nous nous associons d'avance au cantique éternel que répètent les anges en l'honneur de Dieu, préludant ainsi à notre immortalité future. Voilà pour ce qui regarde la gloire de Dieu.

Quant aux prières que nous adressons pour nous, lorsque nous disons « que votre nom soit sanctifié, » nous demandons que Dieu soit sanctifié, et dans nous qui sommes en lui, et dans ceux que la grâce de Dieu attend encore, pour nous conformer ainsi au précepte qui nous oblige « de » prier pour tous, même pour nos ennemis. » Voilà pourquoi ne pas dire nommément « que votre nom soit sanc- » tifié en nous, » c'est demander qu'il le soit dans tous les hommes.

IV. Après cette formule, nous ajoutons : « Que votre » volonté soit faite en la terre comme au ciel ; » non pas qu'aucun obstacle puisse arrêter l'accomplissement de la volonté divine, ou que nous lui souhaitions le succès dans l'exécution de ses desseins, mais nous demandons que sa volonté soit faite dans tous les hommes. En effet, sous la signification symbolique de chair et d'esprit, c'est nous-mêmes qui sommes le ciel et la terre. Mais sans même donner à cette expression un sens figuré, la nature de la demande reste la même, c'est-à-dire, que la volonté de Dieu s'accomplisse en nous sur la terre, afin qu'elle puisse s'accomplir en nous dans le ciel. Or, la volonté de Dieu, quelle est-elle, sinon que nous marchions dans les sentiers de sa loi ? Nous le supplions donc de nous communiquer la substance et l'énergie de sa volonté afin que nous soyons sauvés sur la terre et dans les cieux, parce que l'essence de sa volonté, c'est le salut des enfants qu'il a adoptés. Voilà cette volonté de Dieu que le Seigneur a réalisée par ses prédications, par ses œuvres, par

ses souffrances. C'est dans ce sens qu'il a dit : « Ce n'est » pas ma volonté, mais celle de mon Père que j'accomplis. » Sans doute ce qu'il faisait était la volonté de son Père ; tel est le modèle qu'il nous présente, prêcher, travailler, souffrir jusqu'à la mort. Pour accomplir tout cela, nous avons besoin de la volonté de Dieu. Ainsi donc, en disant « que votre volonté soit faite, » nous nous félicitons que la volonté de Dieu ne soit jamais un mal pour nous, même lorsqu'il nous traite avec rigueur, à cause de nos péchés. De plus, nous nous exhortons nous-mêmes à la souffrance par cette parole. Notre Seigneur aussi, pour nous montrer au milieu des angoisses de sa passion, que l'infirmité de notre chair était dans la sienne, s'écrie : « Mon Père, » éloignez de moi ce calice ! » Puis tout à coup il se reprend : « Mais que votre volonté se fasse et non la mienne ! » Il était lui-même la volonté et la puissance du Père. Toutefois, pour nous apprendre à payer la dette de la souffrance, il se remet tout entier à la volonté de son Père.

V. Que votre règne arrive !

Cette demande se rapporte à celle-ci : « Que votre vo- » lonté soit faite, » c'est-à-dire, « que votre règne s'accom- » plisse en nous. » Car à quel moment Dieu n'est-il pas roi, lui qui tient dans sa main le cœur des rois? Mais tout ce que nous souhaitons pour nous-mêmes, nous le rapportons à lui, nous le sanctifions en lui, parce que c'est de lui que nous l'attendons. Or, si l'avénement du royaume de Dieu s'accorde avec sa volonté, et réclame notre départ d'ici-bas, d'où vient que plusieurs redemandent avec larmes celui qui a été arraché au siècle, puisque le règne de Dieu, dont nous hâtons l'avénement, implique la consommation du siècle? Nous demandons à entrer promptement dans notre règne, afin de n'être pas retenus plus long-temps dans notre esclavage. Quand même cette prière ne nous eût pas fait un devoir de demander l'avénement de ce règne, nous aurions poussé de nous-mêmes ce cri, » en nous hâtant d'aller embrasser nos espérances. — Les

» ames des martyrs qui reposent sous l'autel demandent » à grands cris : Seigneur, jusqu'à quand différerez-vous » de venger notre sang sur ceux qui habitent la terre? » C'est qu'en effet ils doivent être vengés à la fin des temps. O Seigneur, hâte donc l'arrivée de ton règne! C'est le vœu des Chrétiens, le désespoir des infidèles, le triomphe des anges; c'est pour lui que nous souffrons, ou plutôt c'est après lui que nous soupirons.

VI. Mais avec quel art la divine sagesse a disposé toutes les parties de cette oraison! Après les choses du ciel, c'est-à-dire après le nom, la volonté et le règne de Dieu, viennent les nécessités de la terre auxquelles elle a bien voulu assigner une place. Le Seigneur n'avait-il pas dit : « Cher- » chez d'abord le royaume de Dieu, et le reste vous sera » donné par surcroît? » Toutefois il convient peut-être davantage de donner un sens spirituel à ces paroles : « DONNEZ-NOUS NOTRE PAIN DE CHAQUE JOUR! » Car notre pain, c'est Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ est notre vie, et que notre vie, c'est le pain. « Je suis le pain de vie, » a-t-il dit lui-même. Et un peu plus haut : « Le Verbe du » Dieu vivant est le pain descendu des cieux. » D'ailleurs son corps est représenté par le pain : « Ceci est mon » corps. » Ainsi donc, en demandant notre pain de chaque jour, nous demandons à vivre perpétuellement en Jésus-Christ et à nous identifier avec son corps. Mais l'interprétation littérale, d'ailleurs partaitement d'accord avec la discipline, est aussi admissible; elle nous ordonne de demander du pain, la seule chose qui soit nécessaire aux fidèles. » Aux Gentils de s'occuper de tout le reste! » C'est ce que le Seigneur nous inculque par ses exemples, ce qu'il nous retrace par ses paraboles, quand il dit : « Un père ôte-t-il le » pain à ses enfants pour le donner aux chiens? » Et encore : » Si un fils demande du pain à son père, celui-ci lui don- » nera-t-il une pierre? » Il montre par-là ce que les enfants ont droit d'attendre de leur père. Il y a mieux; n'est-ce pas encore du pain que demandait cet homme qui

dans l'Evangile vient frapper la nuit à la porte? C'est à bon droit qu'il ajouta : « Donnez-nous aujourd'hui, » parce qu'il avait dit auparavant : « Ne vous inquiétez pas pour » le lendemain. » C'est encore pour rendre sensible cette vérité que le Seigneur exposa la parabole de « cet homme » qui rassemble dans ses greniers une moisson abondante, » mesure devant lui l'espace d'une longue sécurité, et » meurt le soir même. »

VII. Après avoir invoqué la libéralité de Dieu, il était naturel de nous adresser à sa clémence. A quoi nous serviront les aliments, s'ils ne font que nous engraisser comme des victimes destinées aux sacrifices? Le Seigneur savait bien que lui seul est sans péché. Il nous enseigne donc à dire : Remettez-nous nos dettes. L'exomologèse est une demande à Dieu de nous pardonner, parce que solliciter sa grâce, c'est avouer son péché. Par là, il nous est démontré que la pénitence est agréable au Seigneur, puisqu'il « la préfère à la mort du pécheur. » Le mot *dette* dans les Ecritures est la figure du péché, parce qu'en péchant nous contractons la dette « du jugement, dette qu'il » faudra payer jusqu'à la dernière obole, à moins qu'elle ne » nous soit remise, comme celle que le maître remet à son » serviteur. » Cette parabole n'a pas d'autre signification. En effet, ce même serviteur qui, après avoir éprouvé la clémence de son maître, poursuit avec inhumanité son propre débiteur, mais que son Seigneur fait comparaître devant lui, pour le livrer au bourreau jusqu'à ce qu'il ait acquitté sa dette tout entière, est pour nous la preuve que nous devons remettre aussi leurs dettes à nos débiteurs. Ailleurs, le Seigneur avait déjà dit sous forme de prière : » Remettez et il vous sera remis. » Et Pierre lui ayant demandé « s'il devait remettre à son frère son péché jusqu'à » sept fois, » il lui répondit : « Non pas jusqu'à sept fois, » mais jusqu'à septante fois sept fois, » afin de perfectionner la loi, parce qu'il est dit dans la Genèse : « Caïn sera » vengé sept fois et Lamech septante fois sept fois.

VIII. Pour compléter cette prière si énergique dans sa concision, après avoir demandé que nos dettes nous soient remises, nous prions Dieu de détourner entièrement de nous le péché, « ET NE NOUS INDUISEZ PAS EN TENTATION, » c'est-à-dire ne permettez pas que nous y soyons induits par le tentateur. Mais, d'ailleurs, nous préserve le ciel de croire que Dieu nous tente, comme s'il ignorait la foi de chacun de nous, encore moins pour la renverser. Au démon appartiennent l'impuissance et la malice; car si le Seigneur ordonne à Abraham de lui sacrifier son Fils, c'est bien moins pour tenter sa foi que pour la manifester dans tout son éclat, afin que le patriarche devînt pour nous une leçon vivante du précepte qu'il enseignerait plus tard, savoir, que nous devons préférer Dieu à tout ce que nous avons de plus cher. Jésus-Christ lui-même se laissa tenter par Satan, afin que nous reconnaissions dans ce dernier le chef et l'artisan de la tentation. Il confirme cette vérité quand il dit ensuite à ses disciples : « Priez, afin que vous » ne soyez pas tentés. » Cela est si vrai qu'ils furent tentés en abandonnant le Seigneur, pour avoir mieux aimé se livrer au sommeil que vaquer à la prière. La dernière demande va nous expliquer ce que signifie « ne nous in- » duisez pas en tentation, » c'est-à-dire, « MAIS DÉLIVREZ- » NOUS DU MAL. »

IX. Dans ce peu de paroles, combien d'oracles empruntés aux prophètes, aux Evangiles, aux Apôtres! Combien d'instructions de notre Seigneur! combien de paraboles, d'exemples, de préceptes! combien enfin d'obligations exprimées! Hommage rendu à Dieu par ce titre de Père; témoignage de foi en glorifiant son nom; acte de soumission en soupirant après l'accomplissement de sa volonté; souvenir d'espérance en hâtant de nos vœux l'avénement de son règne; aveu de nos péchés en demandant pardon; précautions contre les tentations en réclamant la protection divine. Qu'y a-t-il là d'étonnant? Dieu seul a pu nous apprendre comment il voulait être prié. C'est donc lui qui,

réglant la religion de la prière et l'animant de son esprit au moment où elle sortait de sa bouche, lui communiqua le glorieux privilége de monter au ciel, et de toucher le cœur du Père par les paroles du Fils. Dieu cependant qui pourvoit aux nécessités humaines, après nous avoir légué séparément cette prière universelle, ajouta de plus : « De» mandez et vous recevrez. » Chacun peut donc adresser au ciel différentes demandes selon ses besoins, mais en commençant toujours par l'Oraison dominicale qui est la prière fondamentale. Les circonstances amènent avec elles des besoins du moment; il est donc permis de demander des grâces du moment, en nous souvenant des préceptes toutefois, de peur que nous ne soyons aussi loin des préceptes que des oreilles du Seigneur.

X. L'observation des préceptes ouvre à la prière le chemin du ciel. Voici le principal : « Ne montons pas à l'autel » du Seigneur avant d'avoir déposé le fardeau de haine ou » d'offense que nous avons contre nos frères. » Qu'est-ce, en effet, que de nous approcher de la paix de Dieu sans avoir la paix? qu'est-ce que de solliciter la remise de nos dettes en retenant celle des autres? Comment le frère, irrité contre son frère, apaisera-t-il son père, puisque toute colère nous a été interdite dès l'origine? Lorsque Joseph renvoya ses frères avec l'ordre de ramener leur père, il leur recommanda « de ne point se quereller en chemin. » Cet avertissement s'adressait à nous. Notre discipline est désignée souvent sous le nom de chemin et de voie. Il signifiait encore qu'engagés sur le chemin de la prière, nous ne devons pas nous approcher du Père avec la colère dans le cœur. Le Seigneur, en donnant à la loi plus d'étendue, à la défense de l'homicide ajoute celle de la colère contre son frère. Il ne permet pas même qu'on la satisfasse par une parole injurieuse. « Que le soleil ne se couche pas sur » votre colère, » nous dit l'Apôtre. Mais quelle témérité que de passer toute la journée sans prier ou de perdre sa prière par sa persévérance dans la haine! Remar-

quons-le ! Ce n'est pas seulement de toute colère, mais même de toute espèce de trouble, que la prière doit demeurer libre, parce qu'elle doit sortir d'un esprit aussi pur que celui vers lequel elle monte. Le moyen qu'un esprit souillé soit reconnu par un Esprit infiniment saint, un esprit triste par un esprit joyeux, un esprit chargé d'entraves par un esprit de liberté ! Personne qui reçoive son antagoniste. On n'admet que son semblable.

XI. D'ailleurs, à quoi servirait de laver nos mains pour prier, quand notre ame reste chargée des taches du péché, puisque la pureté spirituelle est nécessaire à nos mains elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles doivent se lever vers le ciel, pures du mensonge, du meurtre, de la cruauté, des empoisonnements, de l'idolâtrie et de toutes les autres souillures qui, conçues par l'esprit, sont regardées comme les œuvres des mains? Voilà quelle est la pureté véritable, mais non cette pureté superstitieuse que pratiquent la plupart des hommes qui se croient obligés à des ablutions corporelles avant de vaquer à la prière. En remontant scrupuleusement à l'origine et à la raison de cette coutume, j'ai reconnu qu'elle venait de Pilate, lorsqu'il livra aux Juis notre Seigneur. Pour nous, nous adorons Dieu, nous ne le livrons pas. Je dis plus. Nous devons repousser de toutes nos forces l'observance de celui qui le livra, et ne purifier nos mains qu'autant que notre conscience nous reproche d'avoir contracté quelque souillure dans le commerce de la vie humaine. Au reste nos mains seront toujours assez pures, puisqu'elles ont été lavées avec tout notre corps en Jésus-Christ. Qu'Israël lave tous les jours ses membres, il n'en sera jamais plus pur. Ses mains n'en resteront pas moins éternellement couvertes du sang des prophètes et du sang de notre Seigneur. Aussi, coupables héréditaires du crime de leurs ancêtres, n'osent-ils plus élever leurs mains vers le Seigneur, de peur qu'un nouvel Isaïe ne leur crie : Malheur ! ou que le Christ lui-même ne frémisse d'épouvante ? Pour nous, non-seulement nous

élevons nos mains, mais nous les élevons en croix comme notre Seigneur dans sa passion, et par cette attitude suppliante, nous confessons le Christ.

XII. Mais, puisque nous avons nommé une vaine observance, il ne sera pas hors de propos de dire un mot de quelques autres pratiques, auxquelles on peut à juste titre reprocher une frivolité ridicule, dès qu'elles n'ont pas pour elles l'autorité des préceptes du Seigneur ou des Apôtres. Des pratiques de cette nature proviennent de la superstition plus que de la religion, hommages affectés et contraints, suggérés par la curiosité, où la raison n'est pour rien, et qu'il faudrait éviter, par cela seul qu'ils nous font ressembler aux païens. Ainsi, quelques-uns, par exemple, ôtent leurs manteaux pour prier, parce que les Nations ôtent leurs manteaux pour s'incliner devant leurs idoles. Si cela devait être, les Apôtres qui nous ont enseigné la manière de prier, n'eussent pas manqué de nous l'apprendre, à moins qu'on ne vienne nous dire que c'était pour prier que Paul laissa son manteau à Carpas. Croyez-vous donc que Dieu ne pourra vous entendre enveloppé de votre manteau, lui qui a entendu au fond de la fournaise du roi de Babylone ses trois saints qui priaient sous la tiare et la robe flottante des Mèdes? D'autres croient devoir s'asseoir à la fin de la prière (1). Pour quel motif? Je l'ignore, à moins que ce soit pour suivre l'exemple d'Hermas, dont l'Ecriture est intitulée ordinairement le *Pasteur*. Mais si, au lieu de s'asseoir sur son lit, Hermas avait fait tout autre chose, l'adopterions-nous aussi comme une pratique nécessaire? Non assurément. Il est dit simplement : « Après » avoir prié et m'être assis sur mon lit, » comme un détail de narration, et non pour servir de règle. Autrement, nous ne devrions jamais prier que là où se trouve un lit.

(1) *Assignatâ oratione.* Quand la prière a reçu le sceau, c'est-à-dire quand elle est finie. On ne met le sceau à une lettre qu'après qu'elle est terminée.

Loin de là; c'est aller contre les Ecritures que de s'asseoir sur un siége ou sur quoi que ce soit. D'ailleurs, puisque les nations ont coutume de s'asseoir après avoir adoré leurs simulacres, il suffit que cette observance ait lieu devant les idoles, pour qu'elle soit blâmée chez nous. Il y a plus. C'est quelque chose d'irrespectueux, ainsi qu'en conviendraient les Gentils, s'ils savaient réfléchir. En effet, s'il est irrévérencieux de s'asseoir en voyant ou après avoir vu un homme auquel on veut témoigner du respect, à plus forte raison sera-t-il irréligieux de nous asseoir en présence du Dieu vivant, lorsque l'ange de la prière est encore debout, à moins de vouloir reprocher à Dieu que la prière nous fatigue.

XIII. Comme la modestie et l'humilité sont les recommandations les plus puissantes auprès de Dieu, il ne faut pas élever les mains trop haut quand nous prions, mais les tenir dans une mesure juste et convenable, encore moins lever le tête avec un air d'assurance. Rappelons-nous que ce publicain qui, à l'humilité de la prière, joignait celle de l'attitude et du visage, se retira plus justifié devant Dieu que l'orgueilleux pharisien. Il faut aussi que le son de notre voix soit modéré. Car si nous voulons parler assez haut pour être entendus, quels poumons il nous faudra! Dieu entend non la voix, mais le cœur, de même qu'il lit au fond de notre conscience. Le démon de l'oracle Pythien l'a déclaré lui-même : « Je » comprends le muet, et j'entends celui qui ne parle pas. » Les oreilles de Dieu auront-elles besoin du son? Comment alors la prière de Jonas, partie des flancs de la baleine, a-t-elle pu traverser les entrailles du monstre, franchir l'immensité de l'abîme, et soulever la masse des eaux pour arriver jusqu'au ciel? Quel profit reviendra-t-il à ceux qui prient en élevant la voix, sinon de troubler leurs voisins? Il y a mieux, en mettant les autres dans le secret de leurs demandes, ne feraient-ils pas aussi bien de prier en public?

XIV. Une autre coutume a encore prévalu. Ceux qui jeûnent s'abstiennent, après la prière faite en commun, de donner à leurs frères le baiser de paix, qui est comme le sceau de l'oraison. Or, quel moment plus propice pour donner la paix à nos frères que celui où la prière monte vers Dieu avec la recommandation du jeûne, afin que, participant ainsi à notre œuvre, ils osent vivre avec leur frère dans la bonne intelligence de la paix et de la charité? Quelle est la prière complète si elle n'est terminée par le baiser religieux? En quoi la paix peut-elle nuire à celui qui rend à Dieu cet hommage? Enfin, qu'est-ce qu'un sacrifice dont on se retire sans la paix? Quelque raison que vous donniez de votre abstinence, elle ne l'emportera jamais sur l'observation du précepte qui nous ordonne de cacher nos jeûnes. Or, nous abstenir du baiser de la paix, c'est déclarer que nous avons jeûné. Si cependant vous avez quelque bonne raison, vous pourrez, sans violer le précepte, vous abstenir du baiser de la paix, lorsque vous priez chez vous, où il serait difficile de dissimuler vos jeûnes. Mais partout où vous pouvez cacher votre œuvre, rappelez-vous le précepte. Par là vous satisferez à la discipline au dehors, et vous suivrez votre coutume à l'intérieur.

Ainsi, par exemple, le jour de Pâque, où la religion du jeûne est commune à tous les fidèles, nous pouvons nous dispenser du baiser religieux, puisqu'il ne s'agit point alors de cacher ce que fait tout le monde. De même quelques-uns pensent que les jours de *stations* (1) ils ne doivent point assister aux oraisons des sacrifices, parce que la station serait rompue par la réception du corps de notre Seigneur. Quoi donc! l'Eucharistie devient-elle un

(1) Jours de jeûne prolongés jusqu'au coucher du soleil. *Station*, au propre, signifie le temps qu'une sentinelle reste en faction le jour et la nuit. Le Chrétien se comparait à un soldat sous les armes, lorsqu'il vaquait aux jeûnes et à la prière.

obstacle au devoir que nous rendons à Dieu, ou bien nous lie-t-elle davantage au Seigneur? Ta station ne sera-t-elle pas plus solennelle, si tu es debout et sous les armes devant l'autel de Dieu? En recevant le corps du Seigneur, et en le gardant pour l'emporter chez toi, tout est sauf, et la participation au sacrifice, et l'accomplissement de ta bonne œuvre. Si la station a emprunté son nom aux usages militaires, « car nous sommes la milice de Dieu, » n'est-il pas vrai que dans le camp ni la tristesse ni la joie n'empêchent un soldat de faire sa station? Joyeux, il remplira son devoir plus volontiers; triste, il n'en montrera que plus de vigilance.

Quant au vêtement des femmes dans les églises, la variété des observances sur ce point fait qu'il siérait peu à un homme tel que moi, et surtout à un homme qui n'a aucun rang dans l'Eglise, d'en parler après le très-saint Apôtre, si ce n'est toutefois qu'il n'y a aucune témérité à en parler sur l'autorité de l'Apôtre lui-même. Pierre, inspiré du même esprit que Paul, s'exprime dans les mêmes termes que lui, pour recommander la modestie des vêtements et flétrir la pompe des habits, l'orgueil de l'or, et le vaniteux édifice de la chevelure. Mais comme les usages diffèrent dans les églises (1).....

(1) La fin de ce traité manque dans tous les manuscrits.

DU VOILE DES VIERGES.

1. Entraîné par la défense de mon opinion, je prouverai aussi en latin qu'il faut voiler nos vierges dès qu'elles sortent de l'enfance; qu'ainsi le demande la vérité, contre laquelle rien ne peut prescrire, ni le temps ni la dignité des personnes, ni le privilége des contrées; car le plus souvent la coutume née de l'ignorance ou de la simplicité des hommes se fortifie par l'usage dans la succession des temps, et par là prévaut contre la vérité. Toutefois notre Seigneur Jésus-Christ s'est appelé lui-même la Vérité, mais non la coutume. Si le Christ a toujours été, s'il est antérieur à tout, la vérité est donc également une chose éternelle et la plus ancienne de toutes. Qu'importent ceux qui trouvent nouveau ce qui par soi-même est ancien? C'est moins la nouveauté que la vérité qui condamne les hérésies. Tout ce qui est contraire à la vérité, ce sera l'hérésie, fût-ce une coutume ancienne. Au reste, celui qui ne la connaît pas l'ignore par sa faute. Car il faut s'instruire de ce que l'on ignore, de même qu'il faut se soumettre aux vérités que l'on reconnaît.

La règle de la foi est absolument une, règle seule immuable, n'admettant aucune réforme; elle consiste à croire en un seul Dieu tout-puissant, créateur du monde; en Jésus-Christ son Fils, né de la vierge Marie, crucifié sous Ponce-Pilate, ressuscité d'entre les morts le troisième

jour, reçu dans les cieux, assis maintenant à la droite du Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts par la résurrection de la chair. Tant que cette loi de la foi demeure intacte, tout le reste, qui regarde la discipline et la conduite, admet la nouveauté par une sorte d'amendement, sous la direction de la grâce de Dieu qui opère et nous perfectionne jusqu'à la fin. Quelle apparence, après tout, que le démon travaillant sans relâche et ajoutant chaque jour à l'esprit d'iniquité, l'œuvre de Dieu s'interrompe ou cesse de nous perfectionner, surtout quand le Seigneur n'a envoyé le Paraclet qu'afin que l'homme, impuissant par sa faiblesse à tout comprendre à la fois, fût dirigé peu à peu, faconné et conduit à la perfection de la discipline par l'Esprit saint, vicaire du Seigneur! « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire; mais vous » ne pouvez pas les porter à présent. Quand l'Esprit de » vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité; car il » vous annoncera ce qu'il aura entendu. » Déjà précédemment il leur avait parlé des opérations de cet Esprit. Quel est donc le ministère du Paraclet, sinon de régler la discipline, d'interpréter les Ecritures, de réformer l'intelligence, de nous avancer de plus en plus dans la perfection? Il faut que tout ait son âge. Rien qui n'attende sa perfection du temps. Enfin l'Ecclésiaste dit : « A chaque » chose son temps. » Regarde les créatures elles-mêmes! elles n'arrivent que progressivement à produire. Voici d'abord une faible graine; d'elle sort un germe; du germe un arbuste; puis les rameaux et le feuillage se fortifient; enfin l'arbre se montre dans tout son développement, ses bourgeons se gonflent; la fleur se dégage du bourgeon, et le fruit naît de la fleur. Ce fruit lui-même, à peine ébauché, et informe pendant quelque temps, croît peu à peu, s'adoucit et acquiert une saveur agréable.

De même la justice (car il n'y a qu'un Dieu pour la justice et les créatures) s'appuya d'abord dans ses premiers éléments, sur la crainte naturelle de Dieu. Ensuite elle

accomplit son enfance sous la loi et les prophètes; elle s'élança dans l'ardeur de la jeunesse par l'Évangile; aujourd'hui elle s'avance à la maturité par le Paraclet. C'est lui seul que nous devons reconnaître et adorer pour notre maître depuis Jésus-Christ. « Car il ne parle pas de lui-» même; mais il dit ce que lui a enseigné Jésus-Christ. » Lui seul doit être notre guide, parce que seul il nous a été envoyé depuis Jésus-Christ. Ceux qui l'ont reçu préfèrent la vérité à la coutume; ceux qui l'ont écouté prophétisant jusqu'aujourd'hui, je ne dis pas seulement autrefois, voilent les vierges.

II. Mais je ne veux pas encore appuyer la vérité sur la coutume. Qu'elle reste un moment coutume, afin que j'oppose aussi la coutume à la coutume. Dans la Grèce et dans plusieurs contrées barbares qui en dépendent, plusieurs Eglises voilent leurs vierges. Et de peur qu'on n'aille s'imaginer qu'elle est particulière aux idolâtres grecs ou barbares, cette pratique s'observe même sous notre ciel. Je ne cite pour exemple que des Eglises fondées par des Apôtres ou par des hommes apostoliques, et, j'imagine, sous les yeux de quelques-uns d'entre eux. Ces Eglises ont donc aussi bien que les nouvelles l'autorité de la coutume; de plus, elles opposent les temps et les prédécesseurs, ce que ne peuvent les Eglises venues après elles. A quoi nous en tenir? quel parti embrasser? Nous ne pouvons rejeter une coutume que nous ne pouvons condamner : elle n'est pas étrangère, puisqu'elle ne vient pas d'étrangers, mais d'hommes avec lesquels nous partageons les prérogatives de la paix et le nom de frères. Entre eux et nous, même foi, même Dieu, même Christ, même espérance, mêmes sacrements du baptême. En un mot, nous sommes une même Eglise. Conséquemment tout ce qui appartient aux nôtres nous appartient.

Au reste, vous divisez le corps de l'Eglise. Ici toutefois, selon qu'il est d'usage dans toutes les institutions différentes, douteuses et incertaines, il faut examiner laquelle

de ces deux coutumes si opposées est plus conforme à la doctrine de Dieu. Par conséquent, il faudra se déterminer pour celle qui voile les vierges, connues de Dieu seul, puisqu'ayant à rechercher leur gloire auprès de Dieu et non des hommes, elles doivent même rougir de leurs avantages. Il est plus facile de troubler une vierge par la louange que par les reproches, parce que le front de la pécheresse, moins facile à s'émouvoir, s'est formé à l'impudence dans le péché et par le péché. Personne, en effet, n'eût approuvé la coutume qui désavoue les vierges en les faisant voir, si quelques hommes ne s'étaient rencontrés semblables à ces vierges elles-mêmes. Des yeux qui veulent voir une vierge ne diffèrent pas des yeux d'une vierge qui désire d'être vue. Ces yeux se souhaitent mutuellement : même convoitise dans l'ardeur de voir et d'être vue. Il est aussi naturel à l'homme chaste de rougir à l'aspect d'une vierge, qu'à la vierge pure de rougir à l'aspect d'un homme.

III. Nos très-saints prédécesseurs n'ont jamais voulu avoir d'égard pour les coutumes. Toutefois, jusqu'à ces derniers jours, l'une et l'autre coutume étaient permises chez nous d'une manière plus supportable. Chaque vierge avait la faculté de se voiler ou de se prostituer, comme maintenant de se marier, ce que personne ne contraint ni ne défend de faire. La vérité se contentait de traiter avec la coutume, afin de jouir secrètement d'elle-même sous ce nom de coutume, ne fût-ce qu'en partie; mais comme l'intelligence commençait à faire assez de progrès pour que, dans la liberté de ce choix, il fût aisé de reconnaître quel était le meilleur, aussitôt l'ennemi de tout bien, et encore plus de toute institution louable, fit son œuvre. Les vierges des hommes se soulèvent contre les vierges de Dieu, en s'emportant sans pudeur à une audace téméraire. Elles ne laissent pas de se croire vierges en paraissant rechercher la compagnie des hommes. Il y a mieux. Les servantes du Christ, d'autant plus libres

qu'elles appartiennent à lui seul, imitent leur exemple et se rendent à elles.

Nous sommes scandalisées, disent les filles mondaines, de ce que d'autres marchent voilées; et elles aiment mieux s'en scandaliser que de les imiter. Le scandale, si je ne me trompe, n'est pas l'exemple d'une bonne chose, mais d'une mauvaise qui porte au péché. Les bonnes choses ne scandalisent que les esprits pervers. S'il est vrai que la modestie, la pudeur, le mépris de la gloire, le désir de plaire à Dieu soient des choses bonnes, tous ceux qui se scandalisent d'un tel bien reconnaissent que le mal est en eux. Quoi donc? si les incontinents prétendent que la continence les scandalise, faudra-t-il supprimer la continence? Faudra-t-il supprimer le veuvage, de peur de scandaliser ceux qui se marient plusieurs fois? Pourquoi les saintes filles ne se plaindraient-elles pas plutôt que le peu de réserve de celles qui font parade de leur virginité devienne pour elles un sujet de scandale? Faudra-t-il donc qu'à cause de ces filles qui se mettent en vente, les saintes vierges soient traînées à l'église, rougissant d'avoir été vues sur le chemin, tremblant d'être découvertes, comme si on les avait appelées pour le déshonneur? Elles ne haïssent pas moins l'un que l'autre. Toute vierge qui se montre subit une sorte de prostitution. Toutefois, souffrir violence dans sa chair est quelque chose de moins, parce que la faiblesse n'a pu la repousser. Mais si c'est l'esprit lui-même qui est violé dans la vierge, par la disparition du voile, elle a appris à perdre ce qu'il protégeait. O mains sacriléges, qui ont pu arracher un vêtement consacré au Seigneur! Qu'aurait fait de plus un persécuteur, s'il avait su que le voile est le témoignage de la vierge? Depuis que vous avez découvert la tête de cette fille, elle n'est plus vierge tout entière à ses propres yeux; elle est devenue différente d'elle-même. Lève-toi, ô vérité! lève-toi! brise les liens qui te retiennent; je ne veux plus que tu défendes aucune coutume; car déjà celle à l'ombre de laquelle tu

jouissais de tes droits est répudiée : fais voir que c'est toi qui voiles les vierges. Interprète toi-même tes Ecritures que la coutume ne connait pas ; car, si elle les connaissait, elle n'eût jamais existé.

IV. Au reste, comme c'est une habitude de se servir des Ecritures pour argumenter contre la vérité, on ne manque pas de nous objecter aussitôt que l'Apôtre n'a nullement parlé des vierges, quand il recommande le voile, mais qu'il n'a fait mention que des femmes; que s'il avait voulu que les vierges fussent voilées, il les aurait nommées séparément après avoir nommé les femmes. Ainsi, ajoute-t-on, lorsqu'il traite du mariage, il prescrit en particulier quelle règle doivent observer les vierges. Par conséquent, elles ne sont point assujetties à la loi du voile, puisque leur nom n'est pas prononcé dans cette loi. Il y a plus ; par là même qu'elles n'y sont pas nommées, il est clair que l'ordre n'est pas pour elles.

Nous pouvons retourner le même raisonnement contre les adversaires. Puisque l'Apôtre sait établir une distinction entre la vierge et la femme, c'est-à-dire celle qui n'est pas vierge, quand il est besoin de distinguer, là où il ne nomme pas la vierge, sans établir cette différence, il prouve qu'il y a communauté de règle. Au reste, il lui était facile d'établir ici encore une différence entre la vierge et la femme, de même qu'il a dit ailleurs : « La femme et » la vierge sont distinctes. » Par conséquent, il a tacitement confondu celles qu'il n'a pas distinguées.

Toutefois, de ce que la femme et la vierge sont distinguées ici, cette différence ne sera point pour eux une autorité, comme le veulent quelques-uns : combien de paroles semblables ne doivent pas s'entendre ici et là dans le même sens, puisque les paroles n'ont la même valeur qu'autant que le motif est le même, pour le dire une fois en passant ! Mais l'espèce dans laquelle l'Apôtre distingue la femme d'avec la vierge est bien différente de l'espèce présente. « Il y a, dit-il, de la différence entre la femme et la vierge.

» Pourquoi ? Parce que celle qui n'est pas mariée, c'est-à-
» dire la vierge, pour être pure de corps et d'esprit, ne
» s'occupe que des choses de Dieu. Au contraire, celle qui
» a un époux, c'est-à-dire qui n'est pas vierge, songe à
» plaire à son époux. » Voilà l'explication de cette différence, qui n'a point lieu dans la question dont il s'agit maintenant, dès qu'il n'est parlé ni du cœur ni des pensées de la femme et de la vierge, mais seulement de voiler la tête. Le Saint-Esprit ne voulant donc pas qu'il y eût là-dessus la plus légère différence, a compris sous le seul nom de femme la vierge elle-même : en ne la nommant pas expressément, il ne l'a pas séparée d'avec la femme, et en ne la séparant pas, il l'a jointe à celle dont il ne l'a pas séparée. Est-ce donc chose si nouvelle que de se servir du mot le plus étendu pour comprendre les espèces dans sa généralité, là où il n'est pas nécessaire de distinguer les parties du tout ? La brièveté du discours est de sa nature agréable et nécessaire, de même que la prolixité est embarrassée, importune, inutile. Voilà pourquoi nous nous contentons de termes généraux qui embrassent dans leur universalité l'idée des différentes espèces. Venons donc au mot lui-même. Le mot de femme est un terme naturel et général pour tout le sexe. Il comprend la vierge, l'épouse, la veuve, et tout ce qui s'y rattache par son nom ou par son âge. Or, le genre précédant l'espèce, parce qu'il la renferme, de même que l'antécédent son conséquent, et le tout sa partie, l'espèce est énoncée dans le terme qui la contient et signifiée dans le mot qui l'embrasse. Ainsi, quand j'ai nommé le corps, je n'ai plus besoin d'énumérer les pieds, les mains, ni aucun membre. De même, si on parle du monde, là se trouvera le ciel et tout ce qu'il renferme, le soleil, la lune, les étoiles, les astres, la terre, la mer, et chacun des éléments. C'est tout dire que dire ce qui compose le tout : ainsi, nommer la femme, c'est donner l'idée de tout le sexe.

V. Mais puisque nos adversaires emploient ce nom de

femme en soutenant qu'il ne peut convenir qu'à celle qui est engagée dans le mariage, il faut que nous prouvions que la propriété de ce terme convient à tout le sexe et non à une partie du sexe, de manière que les vierges elles-mêmes y sont comprises. Lorsque cette seconde espèce de créature humaine fut faite par Dieu « pour être la com-» pagne de l'homme, » la femme reçut dès le moment de sa naissance le nom qui la désigne, innocente encore, digne encore du paradis, vierge encore. « Elle s'appellera » femme, » dit-il. Voilà donc un nom, je ne dis pas commun à la vierge, mais qui lui est propre, puisque c'est une vierge qui le reçoit à son origine.

Mais quelques esprits subtils veulent que ces mots, « elle » s'appellera femme, » ne s'appliquent qu'à l'avenir, comme qui dirait : « Elle sera femme quand elle aura » perdu sa virginité, » parce qu'ensuite on lit : « L'homme » quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, » et ils seront deux dans une même chair. » Qu'ils nous montrent donc d'abord, pour soutenir cette interprétation, quel est le nom qu'elle a porté dans l'intervalle, s'il est vrai qu'elle n'a été nommée femme que par rapport à l'avenir. Car il ne se peut qu'elle ait manqué d'un nom qui exprimât sa qualité présente. D'ailleurs n'est-il pas étrange qu'elle ait eu un nom qui lui convînt dans l'avenir, sans en avoir un qui la caractérisât dans le présent ? « Adam » donna des noms à tous les êtres vivants, » il n'en désigna aucun par sa qualité future; mais, consultant ce qu'ils étaient dans le moment, il les nomma tous d'après ce que réclamait leur état actuel. Quel était donc alors le nom de la première femme ? Il est certain que toutes les fois qu'elle est nommée dans l'Ecriture, elle est appelée femme avant d'être épouse, et jamais vierge, même lorsqu'elle était vierge ! Ce nom est son nom unique, et il lui est donné dans un sens qui n'a rien de prophétique. L'Ecriture rapporte en effet « qu'Adam et *sa femme* étaient nus ; » ce mot ne s'applique point à l'avenir, comme par une sorte

de prédiction qui transforme la femme en épouse ; il indique seulement que, sans être mariée, elle était sa femme comme étant tirée de sa substance : « Ces os de mes os, » dit-il, cette chair de ma chair s'appellera femme. »

De là vient que, par une inspiration secrète de la nature, la divinité de l'ame elle-même a introduit à l'insu des hommes, comme il est arrivé pour beaucoup d'autres choses, soit dans nos actions, soit dans nos paroles, ainsi que nous le prouverons par l'Ecriture, l'usage où nous sommes de nommer du nom de femmes celles qui sont nos épouses. Toutefois ce langage est souvent impropre ; car les Grecs, qui se servent plus volontiers du mot de femme pour désigner l'épouse, ne laissent pas d'avoir d'autres termes spéciaux pour l'exprimer. Mais j'aime mieux en rapporter la raison au témoignage de l'Ecriture. Ainsi, lorsque par le lien du mariage, les deux parties ne sont plus qu'une seule chair, cette chair de la chair de l'homme, cet os de ses os, s'appelle, conformément à son origine, sa femme depuis qu'elle est devenue son épouse par l'union des deux substances. Conséquemment le nom de femme est le nom que l'épouse tient de sa nature ; celui d'épouse exprime une situation de la femme. Enfin une femme peut ne pas être épouse ; une épouse, au contraire, ne peut pas ne pas être femme, parce qu'il est impossible qu'elle ne le soit pas.

Après avoir imposé à la nouvelle créature son nom de femme, et avoir exprimé ce qu'elle fut d'abord par l'imposition de ce nom, Adam commence à prophétiser lorsqu'il ajoute : « Pour la suivre, l'homme quittera son père et sa » mère. » Le nom est aussi distinct de la prophétie que cette pophétie est distincte de la personne d'Eve, puisque ces paroles s'appliquent non pas à Eve elle-même, mais à toutes les femmes dont elle devait être un jour la mère. D'ailleurs Adam ne pouvait quitter ni père ni mère à cause d'Eve, puisqu'il n'en avait point. Ce passage tout prophétique ne regarde donc point Eve, puisqu'il ne peut s'entendre

d'Adam. La prédiction qu'il renferme s'adresse aux maris qui devaient quitter leurs parents à cause de leurs femmes, ce qui ne peut s'appliquer à Eve, puisque cela ne s'applique point à Adam. Si la chose est ainsi, il est évident que ce n'est point en vue de son état futur qu'elle a été appelée femme, puisque cet état futur ne la concernait pas. Joignez à cela qu'Adam lui-même exprima la raison de ce nom. En effet, après avoir dit : « Elle s'appellera femme, » il ajouta : « parce qu'elle a été formée de la substance de » l'homme, » il y mieux, de l'homme encore vierge. Mais nous exposerons en son lieu ce nom d'homme.

Ainsi, que personne n'interprète ce nom dans un sens prophétique, puisqu'il dérive d'une autre signification, surtout quand il est manifeste que là où elle reçoit un nom en vertu de sa situation future, c'est au moment où elle est surnommée Eve, nom qui lui est tout personnel, parce que déjà elle avait été appelée du nom général de femme. S'il est vrai qu'*Eve* signifie *la mère* des vivants, la voilà surnommée à cause de ce qu'elle doit être, la voilà déclarée d'avance épouse et non plus vierge. Tel sera enfin le nom de la femme mariée; car après le mariage, la maternité. Il résulte encore de là que son nom de femme, elle ne l'emprunte pas à la situation future, puisqu'elle devait recevoir plus tard le nom qui convenait à sa condition.

J'ai assez répondu à cette objection.

VI. Voyons maintenant si l'Apôtre n'emploie pas ce mot dans le même sens que la Genèse, pour désigner tout le sexe en général, lorsqu'il appelle femme la vierge Marie, de même que la Genèse donne ce nom à Eve. Dans son Epître aux Galates, il dit : « Dieu a envoyé son Fils qui » est né de la femme. » Il est constant que la mère de Dieu demeura vierge quoi qu'en dise Hébion. Je lis encore que « l'ange Gabriel fut envoyé à une vierge. » Mais cependant quand il la bénit, il la compte parmi les femmes et non parmi les vierges. « Vous êtes bénie entre toutes les femmes,

» dit-il. » L'ange savait donc bien que le nom de femme convient aux vierges, aussi bien qu'aux autres.

Mais on croit avoir ingénieusement repoussé ces deux autorités en disant : Marie était fiancée; voilà pourquoi l'ange et l'Apôtre l'appellent femme; car, ajoutent-ils, une fille fiancée est en quelque sorte mariée. Toutefois, il y a une grande différence entre un à peu près et la réalité; principalement dans cette circonstance, car il se pourrait qu'en d'autres occasions ce fût la même chose. Mais ce n'est point à ce titre de fiancée que Marie fut appelée femme; quand même elle n'eût pas été épouse elle eût reçu le même nom, en sa qualité de femme, en vertu du titre qui lui appartient dès sa naissance; car il faut que l'appellation de laquelle dérive la qualité, précède toutes les autres.

Dailleurs, quant à ce qui concerne ce point, si, dans cette circonstance, par assimilation à une fiancée, Marie est appelée femme, non pas à cause de son sexe, mais parce qu'elle avait un époux, il s'ensuit que Jésus-Christ n'est point né d'une vierge, mais d'une femme mariée, et à ce titre ayant cessé d'être vierge. Que s'il est né d'une vierge qui, bien que mariée, n'en était pas moins intacte, reconnais donc qu'une vierge, même la plus pure, peut être appelée femme. Ici du moins rien de prophétique : l'Apôtre ne l'a point appelée femme, parce qu'elle devait cesser un jour d'être vierge, quand il a dit : « Né d'une femme. » Il ne pouvait, en effet, la nommer d'un nom qui désignât une condition ultérieure, c'est-à-dire qui annonçât une femme connue par un époux, puisque le Christ ne devait pas naître d'elle selon les lois ordinaires. Mais, quoique vierge, il l'appelle selon sa qualité actuelle du nom de femme, en vertu de la propriété de ce nom et conformément à la loi de sa naissance, parce que ce nom est affecté à la vierge ainsi qu'à tout le sexe.

VII. Passons maintenant aux motifs pour lesquels l'Apôtre enseigne que la femme doit être voilée. Examinons

s'ils conviennent aussi aux vierges, afin que si les mêmes motifs de se voiler la tête se rencontrent chez les unes et les autres, il soit indubitable que la communauté du nom s'applique également aux vierges. Si « l'homme est le chef » de la femme, » il l'est aussi de la vierge, ce qu'était la femme avant son mariage, à moins que peut-être la vierge ne forme une troisième espèce à part, ayant son chef à elle. « S'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux » coupés ou rasés, » il ne l'est pas moins à une vierge. Au siècle antagoniste de Dieu, d'examiner s'il est honorable à une fille d'avoir les cheveux coupés, de même que la chose est permise au jeune homme. Puis donc qu'il ne convient pas plus à la vierge qu'à la femme d'avoir les cheveux coupés ou rasés, il lui convient également d'avoir la tête couverte. « Si la femme est la gloire de l'homme, » à combien plus forte raison la vierge qui est à elle-même sa propre gloire ! « Si la femme fut formée de l'homme » et pour l'homme, » cette côte d'Adam fut vierge d'abord. Si « la femme doit porter sur sa tête la marque du pouvoir » que l'homme a sur elle, » jamais elle ne doit le porter avec plus de justice que quand elle est vierge, puisqu'alors elle possède ce qui en est la cause. En effet, si c'est à cause des anges, qui, comme nous le lisons, ont perdu Dieu et le ciel pour avoir convoité les femmes, qui pensera que ces mêmes anges se soient laissés séduire par des corps souillés, soupirant ainsi après les restes de la volupté humaine, au lieu de rechercher les vierges dont l'attrait sert en quelque sorte d'excuse à la passion humaine ? L'Ecriture s'exprime ainsi : « Lorsque les hommes eurent commencé à se mul- » tiplier sur la terre, et qu'ils eurent engendré des filles, » il arriva que les enfants de Dieu, voyant que les filles » des hommes étaient belles, prirent des épouses choisies » entre toutes les autres. » Ici, en effet, le mot grec signifie épouses, puisqu'il y est question de mariage. Dire les filles des hommes, c'est évidemment désigner des vierges placées encore sous la tutelle de leurs parents ; car une

fois épouses, elles appartiennent à leurs maris. Il était aussi aisé de dire les femmes des hommes. D'ailleurs, l'Ecriture, ne nommant point ces anges du nom d'adultères, mais de maris, puisqu'ils prirent, sans être mariées, les filles des hommes, comme elle les appelle plus haut, témoigne assez par là que celles-ci, filles tout à l'heure et en ce moment épouses des anges, étaient vierges. Filles d'abord, puis mariées ensuite : je ne sache pas qu'elles aient pu être autre chose.

Il faut donc voiler une beauté si dangereuse qui a pu porter le scandale jusque dans le ciel, afin qu'en la présence de Dieu aux yeux duquel elle est coupable de la chuté de ces anges, elle rougisse aussi devant les autres anges, qu'elle réprime cette liberté perfide de se montrer à découvert, et qu'elle se cache même aux regards des hommes.

Supposons même que ces anges eussent convoité des femmes déjà souillées, les vierges auraient été d'autant plus obligées de se cacher à cause des anges, que les anges auraient été plus capables de pécher à cause des vierges. Si l'Apôtre ajoute, comme une prévision de la nature, « qu'une belle chevelure est l'honneur de la femme, » parce qu'elle peut lui servir de voile, » n'est-il pas vrai que cette longue chevelure est aussi l'ornement de la vierge ? que dis-je ? est l'ornement particulier de la vierge, puisque c'est elle qui a l'habitude de la rassembler en pyramide, comme pour en couronner la citadelle de la tête ?

VIII. C'est par des raisons opposées à celles-ci que « l'homme ne se voile point, » parce qu'il n'a pas naturellement cette grande abondance de cheveux ; parce qu'il ne lui est point honteux de les avoir coupés ou rasés; parce que ce n'est point à cause de lui que les anges ont péché ; parce qu'il « est la gloire et l'image de Dieu ; » parce qu'enfin « le Christ est son chef. » Ainsi quand l'Apôtre, en parlant de l'homme et de la femme, dit pour-

quoi celle-ci doit être voilée, pourquoi celui-là ne doit pas l'être, il est aisé de voir pour quelle raison il n'a pas fait mention des vierges. Il a compris la vierge sous le nom de femme, de la même manière qu'il a compris l'adolescent sous le nom d'homme, désignant ainsi par les termes communs d'homme et de femme tout ce qui se rattachait à l'un et à l'autre sexe.

Ainsi Adam, quoique vierge encore, est appelé homme dans la Genèse. « Elle sera appelée femme, dit-il, parce » qu'elle a été tirée de l'homme. » Adam est donc appelé homme avant son mariage, de même qu'Eve est appelée femme. L'Apôtre a suffisamment indiqué les divers degrés de l'un et de l'autre sexe, lorsqu'il dit avec une brièveté si pleine et une définition si énergique : Toute femme. Que signifie toute, sinon la femme de toute espèce, de tout ordre, de toute condition, de tout rang, de tout âge, puisque le tout est la chose dans son intégrité, sans qu'il lui manque aucune de ses parties? Or la vierge fait partie du sexe. De même, s'agit-il de l'homme qui ne doit point se couvrir? Tout homme, dit-il encore. Voici deux noms opposés, l'homme et la femme ; à chaque nom est appliqué le mot *tout* : deux lois opposées entre elles, l'une qui voile, l'autre qui découvre. Conséquemment, si parce qu'il est dit : « tout homme, » cela doit s'entendre de chaque homme, marié ou non ; si d'autre part il résulte que le nom d'homme étant, par nature, commun à tout le sexe masculin, la loi de ne pas se couvrir est commune aussi à quiconque est vierge parmi les hommes, pourquoi n'y aurait-il pas là une présomption que la vierge est comprise également sous le nom général de femme, afin qu'elle soit comprise en vertu de ce nom dans la même loi? Car enfin, si une vierge n'est pas femme, un enfant n'est point homme. Si la vierge ne se voile point, parce qu'elle n'est pas femme, un enfant ne doit pas se découvrir, parce qu'il n'est pas homme. Il faut que la même virginité jouisse de la même exception. De même que les vierges ne sont pas

obligées de se voiler, de même l'enfant ne doit pas se découvrir. Pourquoi, d'une part, reconnaissons-nous que la définition de l'Apôtre est absolue par rapport à l'homme, sans demander pourquoi il n'a pas fait mention de l'enfant, et, d'autre part, refusons-nous de croire que cette définition soit aussi absolue à l'égard de la femme? « Que » si quelqu'un aime à contester, pour nous, ce n'est point » là notre coutume, ni celle de l'Eglise de Dieu, » dit l'Apôtre. Il prouve qu'il s'éleva quelque dispute à ce sujet, et qu'il se hâta de l'éteindre par des paroles pleines de brièveté, sans nommer la vierge, pour faire comprendre qu'il ne fallait point douter qu'elles ne dussent être voilées, mais en nommant la vierge, lorsqu'il avait dit : Toute femme. Ainsi le comprirent les Corinthiens eux-mêmes. Aujourd'hui encore ces mêmes Corinthiens voilent leurs vierges. Les disciples prouvent par leur conduite quel a été l'enseignement des Apôtres.

IX. Examinons maintenant si, de même que les arguments tirés de la nature des femmes et de la cause elle-même, conviennent aux vierges, ainsi que nous l'avons démontré, les prescriptions de la discipline ecclésiastique ne concernent pas aussi les femmes. « Il n'est permis aux » femmes, ni de parler dans l'église, » ni d'enseigner, ni de baptiser, ni d'offrir le sacrifice, ni de s'arroger aucune des fonctions qui appartiennent à l'homme, à plus forte raison celles qui appartiennent aux prêtres. Nous le demandons, y a-t-il quelqu'une de ces choses qui soient permises à une vierge? Si rien de tout cela n'est permis à la vierge; si en toutes choses elle est soumise à la même condition que la femme, toujours comptée parmi celles de son sexe quand il est nécessaire de s'humilier, par quelle raison ici ce qui est refusé à toutes les femmes lui sera-t-il accordé? Quel droit a-t-elle à une prérogative au-dessus de sa condition naturelle, s'il est vrai qu'elle soit vierge, et qu'elle ait dessein de sanctifier sa chair? Quoi donc? la dispensera-t-on du voile pour qu'elle entre dans l'Eglise, en

attirant sur elle tous les regards, étalant l'honneur de sa sainteté par la liberté de sa tête? On pouvait rendre à la virginité un hommage plus digne d'elle, en lui permettant de se mêler à quelqu'une des fonctions particulières aux hommes, ou d'entrer dans quelqu'une de leurs charges.

Je le sais, on a inscrit quelque part au nombre des veuves une vierge qui n'avait pas encore vingt ans. Si l'évêque lui devait quelque adoucissement, il aurait pu le faire autrement, sans violer le respect pour la discipline ecclésiastique, pour que l'on n'eût pas à remarquer dans l'Eglise le spectacle étrange, j'allais presque dire monstrueux, d'une vierge veuve, merveille d'autant plus surprenante, qu'elle n'a pas même voilé sa tête, en qualité de veuve, niant ainsi qu'elle soit l'un et l'autre, vierge en prenant place parmi les veuves, veuve en se faisant appeler vierge.

Dira-t-on que la même autorité qui lui a donné place parmi les veuves la dispense du voile? Mais cette place est réservée aux femmes qui ont plus de soixante ans, non-seulement à celles qui auraient été mariées une seule fois, mais aux mères de famille, et même à celles qui ont élevé des enfants, afin que plus familiarisées par l'expérience avec toutes les affections humaines, elles sachent mieux aider les autres de leurs conseils, et les consoler dans toutes les circonstances, ayant passé par tous les états qui peuvent mettre à l'épreuve la vertu d'une femme. Tant il est vrai qu'il n'est jamais accordé de place particulière aux vierges pour les honorer.

X. J'en dis autant de toute autre distinction. Au reste, ce serait une chose assez étrange que les femmes, soumises en toutes choses à l'homme, portassent en signe d'honneur une marque de leur virginité qui attirât sur elles les regards, l'attention et le respect de leurs frères, tandis que tant d'hommes vierges, tant d'eunuques volontaires, seraient réduits à cacher leur vertu, ne portant

rien qui pût les distinguer. Ne devraient-ils pas réclamer aussi quelque ornement caractéristique, tels que les plumes des Garamantes, le diadème des Barbares, la cigale des Athéniens, les tresses des Allemands, ou les stigmates des Bretons? Ou bien enfin, pour donner un démenti à l'Apôtre, ne devraient-ils pas se couvrir la tête dans l'église? Nous tenons pour certain que l'Apôtre aurait accordé aux hommes quelque chose de semblable, s'il avait donné ce privilége à des femmes, puisque, sans parler de la dignité de l'homme, il eût fallu de préférence relever chez eux l'honneur de la continence. En effet, plus leur sexe est ardent à la volupté, plus la réserve dans une passion violente est chose laborieuse, et par là même plus digne de se montrer, si toutefois l'ostentation peut être la récompense de la virginité. La continence n'est pas moins honorable que la virginité, soit dans le veuvage, soit dans ceux qui, par un consentement mutuel, ont renoncé aux plaisirs permis du mariage. La virginité est un don de la grâce; la continence, au contraire, un effort de la vertu. Ne point désirer un plaisir que l'on a éprouvé, c'est un grand combat, tandis qu'il est facile de ne point convoiter quand on ignore le fruit de la convoitise, puisque dans ce cas on n'a point à combattre le fruit de la convoitise. Comment donc se pourrait-il que Dieu n'eût accordé à l'homme rien de semblable pour l'honorer, soit parce qu'il est plus près de la Divinité, dont il est l'image, soit parce que la vertu lui est plus laborieuse? S'il n'a rien accordé à l'homme, à plus forte raison rien à la femme.

XI. Maintenant, achevons le sujet que nous avons ajourné précédemment pour entrer dans une question subsidiaire, afin de ne pas interrompre la liaison des idées. Quand nous avons établi que la définition de l'Apôtre était absolue, et que par « toute femme » il fallait entendre la femme, de quelqu'âge qu'elle fût, on pouvait me répondre de l'autre côté : Il faut donc voiler la vierge dès le moment de sa naissance et aussitôt qu'elle porte ce nom? Il n'en est

rien. Cette loi n'oblige que celle qui commence à se connaître, à entrer dans la marque distinctive de sa nature, à sortir de l'enfance, et à souffrir ce quelque chose de nouveau qui appartient à un autre âge. En effet, nos premiers pères, Adam et Eve, ont été nus tant qu'ils manquèrent de la connaissance de leur nature. Mais du moment qu'ils eurent goûté du fruit de l'arbre de la science, le premier sentiment qu'ils éprouvèrent fut celui de la honte. Aussi couvrirent-ils l'un et l'autre cette chair qu'ils avaient commencé de connaître.

Mais si c'est à cause des anges qu'il faut voiler la femme, il n'en faut pas douter, l'obligation du voile commencera pour elle le jour où elle peut exciter la convoitise des hommes, et devenir propre au mariage. Elle cesse d'être vierge aussitôt qu'elle peut ne l'être plus. Voilà pourquoi chez les Israélites il était défendu de marier une fille avant que sa maturité fût attestée par des signes naturels; jusqu'à ce témoignage, c'est un fruit sans maturité. Si donc elle demeure vierge tant qu'elle n'est pas propre au mariage, elle cesse d'être vierge aussitôt qu'elle est reconnue propre au mariage; alors, n'étant plus vierge, la loi lui est applicable comme le mariage.

Les fiancées ont l'exemple de Rébecca, qui, conduite à l'époux qu'elle ne connaissait pas plus qu'il ne la connaissait, à peine informée que c'était lui qu'elle avait aperçu de loin, n'attendit point qu'il lui serrât la main, qu'il lui donnât un baiser, qu'il lui rendît son salut, mais confessant ce qu'elle avait ressenti, c'est-à-dire qu'elle était déjà son épouse par l'esprit, déclara qu'elle n'était plus vierge en se voilant aussitôt. O femme qui entrait bien dans la discipline du Christ! Elle montre que le mariage, ainsi que la corruption, sont dans les yeux et dans le cœur.

Quelques-uns, il est vrai, voilent encore Rébecca. Quant aux autres, c'est-à-dire celles qui ne sont pas fiancées, qu'importent les délais des parents qui ajournent le

mariage, soit par indigence, soit pour trouver un parti convenable? Qu'importe le vœu même de continence? Rien ne peut empêcher l'âge de suivre son cours et de payer sa dette à la maturité. La nature qui est une seconde mère cachée, le temps un autre père que l'on ne connaît pas, ont marié une fille d'après les lois qui leur sont propres. Regardez donc votre prétendue vierge comme déjà mariée : son esprit l'est par l'attente, sa chair l'est par sa transformation : l'époux que vous lui destinez n'est que le second.

Voyez-la, en effet; sa voix s'est développée; ses membres ont acquis leur perfection; un vêtement de pudeur est jeté sur elle; chaque mois paie son tribut; soutenez encore qu'elle n'est pas femme celle qui éprouve tous les accidents de la femme. S'il est vrai que ce soit la consommation du mariage qui fasse la femme, qu'on ne les voile qu'après le mariage. Mais voilà qui est mieux. Chez les païens eux-mêmes on les conduit voilées à leurs époux. Si elles doivent être voilées aussitôt après qu'elles sont mariées, parce qu'elles sont mêlées à l'homme et de corps et d'esprit, par le baiser nuptial, par la main qu'elles ont donnée, en témoignage de la pudeur de l'esprit qu'elles résignaient; enfin par ce gage commun de la conscience en vertu duquel elles ont souscrit au complet abandon d'elles-mêmes; à plus forte raison devront-elles être soumises au voile par le temps sans lequel elles ne peuvent devenir épouses, et dont le cours, sans même attendre le mariage, les met hors du nombre des vierges. Les païens eux-mêmes observent le temps, afin de rendre, conformément aux lois de la nature, à chaque âge ses droits. Ils ont l'habitude d'employer aux affaires les femmes à douze ans, les hommes deux ans après, déterminant ainsi la puberté par les années et non par les fiançailles ou le mariage. Chez eux, une fille, toute vierge qu'elle est, peut avoir le nom de mère de famille, de même qu'un homme peut être père de famille sans être marié. Pour nous, nous n'observons

pas même ces lois de la nature, comme si le Dieu de la nature n'était pas le nôtre.

XII. A ces témoignages du corps et de l'esprit, reconnais donc pour femme, reconnais pour mariée celle qui les a éprouvés dans sa conscience et dans sa chair. Voilà les premières tablettes sur lesquelles la nature a gravé les fiançailles et les noces. Couvre à l'extérieur celle qui est cachée sous un voile à l'intérieur : couvre aussi la tête, puisque les parties inférieures ont aussi leur voile. Veux-tu connaître quelle est l'autorité de l'âge? Mets sous nos yeux deux femmes, l'une violée avant la puberté, avec un habit de femme, l'autre demeurée vierge, quoique dans un âge assez avancé, avec son habit de vierge, nous aurons moins de peine à nier que la première soit femme, qu'à croire que la seconde soit vierge. Telle est la force de l'âge, que l'habit lui-même ne peut la déguiser.

Mais, autre considération. Celles qui refusent de se voiler confessent, en changeant de vêtement, qu'elles ont changé d'âge. Aussitôt qu'elles se reconnaissent pour femmes, elles sortent de la classe des vierges, en retirant de leur tête la marque de ce qu'elles étaient, elles disposent autrement leur coiffure, dans laquelle elles introduisent des cheveux étrangers qu'elles partagent sur le haut de leur tête avec une aiguille industrieuse, déclarant ainsi ouvertement qu'elles sont femmes. Déjà elles demandent conseil au miroir pour orner leur beauté; elles adoucissent leur peau par des essences; peut-être même la déguisent-elles sous un fard menteur; elles laissent flotter leur manteau; elles portent des chaussures de toute espèce; elles vont au bain avec un équipage plus nombreux. Enfin, pourquoi entrerais-je dans tous les détails? Leur extérieur lui seul prouve évidemment qu'elles sont femmes. Ce n'est que par la nudité de leur tête qu'elles veulent passer pour vierges, désavouant par cette marque unique l'état dont elles font profession partout ailleurs.

XIII. Si c'est à cause des hommes qu'elles adoptent l'ha-

billement des femmes, eh bien! qu'elles l'adoptent tout entier, de manière à ne paraître que voilées devant les païens. Il est bien juste qu'elles cachent dans l'église cette même virginité qu'elles cachent hors de l'église. Elles craignent les étrangers; qu'elles respectent leurs frères, ou bien qu'elles paraissent vierges dans les rues avec autant de hardiesse que dans nos églises. J'applaudirai à leur intrépidité, si elles se font gloire de leur virginité devant les païens. Au dedans et en dehors de nos églises, même nature; même liberté au dehors et devant le Seigneur pour la profession de la virginité. Pourquoi donc étaler dans l'église une perfection qu'elles ensevelissent ailleurs? Je leur en demande la raison. Est-ce pour plaire à leurs frères, ou pour plaire à Dieu lui-même? Si c'est pour plaire à Dieu, il est aussi capable de voir ce qui se pratique en secret, que juste pour récompenser ce qui se fait uniquement pour lui. Enfin il nous recommande « de ne » pas publier au son de la trompette le bien que nous fai- » sons devant lui, ni d'en attendre la récompense de la » part des hommes. » Que s'il nous est défendu de donner un denier (1), « ou la moindre aumône sans la cacher à » notre main gauche, » que de ténèbres nous devons répandre sur l'offrande que nous faisons à Dieu de notre corps et de notre esprit, puisque c'est toute notre nature elle-même que nous lui consacrons! Conséquemment, une chose qui ne peut paraître faite pour plaire à Dieu, puisqu'elle ne se fait pas comme Dieu le demande, ne peut être faite qu'en vue des hommes. Par là même elle devient illicite, comme entachée de vaine gloire; car la vaine gloire est défendue à ceux dont tout le mérite réside dans l'humilité. Si la continence est un don de Dieu, « pour-

(1) Le texte dit : *Unius victoriati*. C'était une petite pièce d'argent, appelée de ce nom parce qu'elle portait pour empreinte une Victoire. Il en est question dans Pline : *Qui nunc victoriatus appellatur lege Clodiâ percussus est. Est autem signatus Victoriâ, et inde nomen.*

» quoi vous en glorifier, comme si ce n'était pas un don » que vous ayez reçu? Si vous ne l'avez point reçu, qu'avez-» vous qui ne vous ait été donné? » La meilleure preuve que vous n'avez point reçu de Dieu la virginité, c'est que vous ne la consacrez pas tout entière à Dieu seul. Examinons par conséquent si ce qui vient de l'homme est solide et véritable.

XIV. La première fois que cette question commença de s'agiter, l'une d'entre elles, dit-on, fit cette demande : Comment donc persuaderons-nous aux autres la pratique de cette vertu? Comme si c'était le nombre qui nous rendit heureux, et non la grâce de Dieu et les mérites de chacun. Sont-ce les vierges qui honorent et recommandent l'Eglise devant Dieu? ou bien est-ce l'Eglise qui honore et recommande les vierges? Celle qui proposait cette demande avoua donc que la gloire faisait les vierges. Or, avec la gloire arrive l'inquiétude; avec l'inquiétude, la contrainte; avec la contrainte, la nécessité; avec la nécessité, la faiblesse. C'est donc à bon droit qu'évitant de se voiler la tête, pour se livrer à toutes les sollicitudes de la vaine gloire, elles sont réduites à cacher leur honte, parce que leur faiblesse a succombé. Car c'est la vanité, mais non la religion, qui leur inspire les dehors de la virginité : quelquefois même « leur ventre et leur dieu, » parce qu'elles savent que l'assemblée de nos frères soulage volontiers les vierges. Elles ne se contentent pas de faillir : elles traînent après elles une longue suite de prévarications. Car une fois exposées aux regards publics, enorgueillies de ces marques d'honneur, et comblées par leurs frères de tous les témoignages de respect et de charité, si elles viennent à faillir, elles savent bien qu'à moins de se cacher, elles vont recueillir autant de honte que tout à l'heure de respect. Si on assigne à la virginité le privilége d'avoir la tête découverte, dès qu'une vierge sera infidèle à la grâce de la virginité, elle restera sans voiler sa tête, de peur de trahir son déshonneur. Qu'arrive-t-il alors? elle se montre

sous un extérieur qui ne lui appartient pas, c'est-à-dire sous la marque distinctive de la virginité. Elle demeure néanmoins sous cet extérieur, qui lui est au moins étranger, de peur de faire connaître son crime en changeant de dehors. Puis, les voilà, elle et ses pareilles, qui, ne sachant que trop bien qu'elles sont souillées, osent s'approcher de Dieu la tête découverte.

Mais le Seigneur qui a dit en Dieu jaloux : « Il n'y a » rien de caché qui ne se découvre à la fin, » permet que les désordres de la plupart éclatent au grand jour. Car elles ne les confesseront jamais que trahies par les vagissements de leurs enfants. Si on en reconnaît plusieurs par ces témoignages, ne peut-on pas les soupçonner de plus grands crimes encore? Je le dirai, quoique malgré moi, il est difficile qu'une fille devienne femme une fois, quand elle ne craint pas de le devenir, et que l'étant devenue, elle peut feindre la virginité jusque devant Dieu. Quels horribles attentats elle se permettra contre son sein, de peur d'être surprise dans la maternité ! Dieu sait combien d'enfants seraient venus à la lumière parfaits et entiers, si leurs mères n'avaient longtemps combattu pour les étouffer. Ces sortes de vierges conçoivent facilement et accouchent sans peine, mais d'enfants semblables à leurs pères. Voilà les crimes qui naissent d'une virginité contrainte et involontaire.

Le désir lui-même de paraître est déjà une violation de la pudeur, et le soin de plaire aux hommes, conséquemment, renferme en soi quelque chose qui n'est pas d'une vierge. Que son intention soit pure, je vous l'accorde; toutefois est-il qu'en se montrant, elle court nécessairement des dangers lorsqu'elle est frappée par cette multitude de regards, lorsque tous ces doigts qui la montrent chatouillent son orgueil, lorsqu'elle excite des transports immodérés, lorsqu'elle prend feu au milieu des baisers et des embrassements répétés de ses frères. Ainsi le front s'endurcit ; ainsi la pudeur s'affaiblit peu à peu ; ainsi l'on

tombe dans la dissolution; ainsi l'on apprend à désirer de plaire autrement.

XV. Mais que dis-je? La virginité quand elle est véritable, pure, entière, ne redoute rien plus qu'elle-même. Elle ne veut pas même endurer le regard des femmes, car ses regards à elle sont bien différents. Elle a recours au voile comme à un casque, comme à un bouclier, afin qu'il l'aide à protéger son trésor contre les attaques de la tentation, contre les traits du scandale, contre les soupçons, contre les secrètes médisances, contre la jalousie, contre l'envie elle-même. Il est chez les païens une opération formidable, la fascination (1), qui tue par la louange et par la vaine gloire. Nous l'attribuons quelquefois au démon, parce que la haine du bien est son domaine; quelquefois aussi nous l'attribuons à Dieu, parce que c'est Dieu qui juge l'orgueil, « en élevant le cœur humble et en abaissant le superbe. » La vierge pure craindra donc, ne fût-ce qu'à titre de fascination, d'un côté l'ennemi, de l'autre Dieu; d'un côté la malice qui porte envie, de l'autre la lumière du juge: elle se réjouira de n'être connue que d'elle seule et de Dieu. Tant qu'elle ne sera connue que de lui, elle aura sagement fermé la porte à toutes les tentations. Qui osera, en effet, fatiguer de ses regards un visage caché, un visage insensible, un visage enfin qui, pour ainsi parler, n'a rien que de triste. Toutes les mauvaises pensées viendront se briser contre cette sainte sévérité. Enfin, c'est s'élever au-dessus de son sexe que d'être vierge en cachant sa virginité.

XVI. Ainsi notre sentiment s'appuie sur l'Ecriture, sur la nature, sur la discipline. L'Ecriture établit la loi; la nature la justifie; la discipline la commande. Contre tant

(1) Pline l'Ancien nous éclaire encore sur ce passage de Tertullien: *In eâdem Africâ familias quasdam effascinantium Isigonus et Memphidorus tradunt, quarum laudatione intereant probata, arescant arbores, emoriantur infantes.* (Plin. vii.)

d'autorités, que peut la force de la coutume? ou quel est le prétexte du sentiment contraire? Ecriture, nature, discipline, tout émane du même Dieu : tout ce qui leur est opposé ne vient pas de Dieu. L'Ecriture est-elle obscure? le témoignage de la nature est manifeste : avec son témoignage, les obscurités de l'Ecriture disparaissent. Doutez-vous encore après le témoignage de la nature? La discipline montre clairement ce qu'il y a de plus agréable à Dieu. Rien qui lui soit plus cher que l'humilité; rien qui lui plaise autant que la modestie; rien qu'il haïsse plus que la vanité et le soin de plaire aux hommes. Par conséquent, que tout ce que vous trouvez établi par Dieu soit pour vous l'Ecriture, la nature et la discipline, puisqu'il vous est ordonné « d'examiner et de suivre le parti le meilleur. »

Il nous reste maintenant à nous adresser aux femmes elles-mêmes pour qu'elles reçoivent plus volontiers ces conseils. Qui que vous soyez, mère, sœur, fille, épouse, n'importe l'âge et l'état, voilez votre tête; mère, à cause de vos enfants; sœur, à cause de vos frères; fille, à cause de votre père. Point d'âge que vous ne mettiez en péril : revêtez-vous des armes de la pudeur; dressez devant vous le rempart de la modestie; environnez enfin votre personne d'une muraille qui arrête vos propres regards ainsi que les regards d'autrui. Restez fidèle à l'extérieur de la femme, pour conserver votre virginité; déguisez quelques-uns de vos trésors intérieurs, pour ne montrer la vérité qu'à Dieu seul; ou, pour mieux dire, vous ne mentez pas en passant pour épouse : vous êtes l'épouse du Christ; c'est à lui que vous avez livré votre chair; à lui que vous avez fiancé la maturité de votre âge. Marchez donc telle que le veut votre époux. C'est le Christ qui veut que les épouses et les fiancées des hommes soient voilées : exigera-t-il moins des siennes?

XVII. Mais nous vous exhortons aussi, vous qui êtes mariées, et qui avez à pratiquer une autre chasteté, ne vous affranchissez jamais de la discipline du voile, pas

même un seul moment. Mais surtout n'allez pas le détruire parce que vous ne pouvez le quitter, en ne vous montrant ni tout-à-fait voilées, ni tout-à-fait découvertes. Car il en est qui se lient la tête plutôt qu'elles ne la couvrent avec des *mitres* ou bandelettes qui leur cachent le front, il est vrai, mais qui laissent à découvert la tête proprement dite. D'autres, de peur sans doute de la trop charger, se couvrent la tête avec une coiffure légère, qui ne descend pas même jusqu'aux oreilles et ne cache que le sommet de la tête. J'ai pitié d'elles, si elles ont l'ouïe assez dure pour ne pas entendre à travers un voile. Mais qu'elles le sachent bien : la femme tout entière n'est que tête. Les limites du voile finissent là où commence le vêtement; tout l'espace que peuvent occuper les cheveux, ils doivent le remplir et envelopper les épaules; car ce sont les épaules qui doivent être soumises; c'est à cause d'elles que « la femme porte » sur sa tête la marque de sa sujétion. » Le voile est le joug des femmes.

Les femmes de l'Arabie, toutes païennes qu'elles sont, vous serviront de juges; elles qui, non contentes de se voiler la tête, se couvrent aussi le visage tout entier, de sorte que, ne laissant d'ouverture que pour un œil, elles aiment mieux renoncer à la moitié de la lumière, que de prostituer leur visage tout entier. Là, une femme aime mieux voir que d'être vue. Voilà pourquoi une reine de Rome (1) les déclarait très-malheureuses, de pouvoir aimer plus qu'elles ne peuvent être aimées, quoiqu'il soit permis de dire qu'elles sont heureuses, en ce qu'elles sont exemptes d'un autre malheur plus commun, parce que les femmes d'ordinaire peuvent être aimées plus qu'elles ne sont capables d'aimer. La modestie, imposée par cette discipline païenne, est plus pure, et pour ainsi dire, plus barbare que la nôtre.

Dieu a bien voulu nous déterminer aussi par ses révé-

(1) Messaline, épouse de Claude.

lations la grandeur du voile. Il arriva qu'un ange, apparaissant en songe à l'une de nos sœurs, frappait sur ses épaules, en même temps qu'il en louait la beauté : « Merveilleuses épaules, disait-il, et qui méritent bien d'être nues ! Il est bon que vous soyez couverte depuis la tête jusqu'aux reins, de peur que cette nudité de vos épaules ne vous devienne funeste. Ce qui est dit à l'une s'adresse à toutes les autres. » Mais quel châtiment ne mériteront point celles qui demeurent découvertes pendant le chant des psaumes, ou bien lorsque l'on parle de Dieu ? Celles qui, durant la prière, se contentent de placer sur le haut de leur tête quelque bande, quelque filet ou une simple toile, se croiront-elles véritablement voilées ? Il faut que, selon elles, leur tête soit bien peu de chose. D'autres, tout en portant un voile plus étendu que ces bandes ou ces rubans, n'abusent pas moins de leur tête, semblables à cet oiseau qui, tout ailé qu'il est, semble plutôt approcher des animaux terrestres, ayant une petite tête emmanchée d'un long cou, et que du reste il porte toujours fort droite. On dit que, quand il veut se cacher, il plonge sa tête tout entière dans des broussailles, mais qu'il laisse tout le corps à découvert. Ainsi en sûreté pour sa tête, mais à découvert dans la partie de lui-même la plus remarquable, il se fait prendre tout entier. Il en sera de même de ces femmes qui couvrent moins qu'il n'est utile. Il faut donc qu'en tout temps, en tout lieu, elles se souviennent de cette loi, toujours prêtes et disposées à entendre parler de Dieu. S'il est au fond de leur cœur, on le reconnaîtra facilement à leur tête. Que la paix et la grâce de notre Seigneur Jésus soient avec ceux qui préfèrent la vérité à la coutume, et qui liront ceci avec un esprit de paix et de douceur ! Quelles soient aussi avec Septimius Tertullien, auteur de cet opuscule !

DE L'ORNEMENT DES FEMMES.

LIVRE PREMIER.

I. Si notre foi répondait ici-bas à l'immensité du salaire qui l'attend là-haut, il n'en est pas une d'entre vous, mes sœurs bien-aimées, qui, après avoir une fois connu Dieu et sa propre condition, je veux dire la condition de la femme, courût après les divertissements, encore moins après l'orgueil de la parure. Loin de là, elle afficherait le deuil et l'indigence des vêtements, n'offrant aux regards publics qu'une Eve pénitente, noyée dans les larmes et rachetant par l'extérieur de l'affliction l'ignominie d'une faute héréditaire et le reproche d'avoir perdu le genre humain. Il a été dit : « Tu enfanteras dans la douleur ; tu seras sous » la puissance de ton mari ; il te dominera. » Eve, c'est toi, et tu l'oublies ! La sentence de Dieu pèse ici-bas sur tout le sexe ; il faut donc que le châtiment pèse sur lui. Tu es la porte du démon ; c'est toi qui as brisé les sceaux de l'arbre défendu ; toi qui as violé la première la loi divine ; toi qui as persuadé celui que Satan n'osait attaquer en face ; l'homme, cette auguste image de la divinité, tu l'as brisé d'un coup. C'est à cause de ton mérite, de ta mort, veux-je dire, que le Fils de Dieu a voulu mourir : et tu songes à recouvrir d'ornements impudiques ces tuniques de peau, témoins de ta honte. Parle ! Si, dès l'ori-

gine du monde, les toisons de Milet fussent tombées sous les ciseaux, si les arbres de l'Inde avaient filé des vêtements, si Tyr eût envoyé sa pourpre, la Phrygie ses voiles brodés, Babylone ses tissus ; si la perle eût blanchi, si le feu du rubis eût étincelé, si la cupidité eût déjà arraché l'or aux entrailles de la terre, et qu'il eût été permis au miroir de mentir, Eve chassée du paradis et à demi-morte eût-elle convoité ces vains ornements ? Si donc elle aspire à revivre, qu'elle se garde bien de rechercher ou même de connaître des frivolités qu'elle ne possédait ni ne connaissait lorsqu'elle était vivante. Aussi tout ce bagage dont s'embarrasse une femme condamnée et déjà morte, n'est-il que la pompe funèbre de son convoi.

II. En effet, les auteurs de ces inventions sont condamnés à une mort éternelle : je veux parler de ces anges qui se précipitèrent du ciel vers les filles des hommes, afin que la femme eût à subir cet outrage de plus. Après avoir enseigné à un siècle grossier des matières que la nature avait utilement cachées, et des arts qu'il aurait mieux valu ignorer, tantôt en lui apprenant à creuser les mines, tantôt en lui enseignant la vertu des plantes, aujourd'hui en lui révélant le pouvoir des enchantements, demain en soulevant son œil curieux jusqu'à l'interprétation des signes célestes, leur soin principal fut d'apporter aux femmes le vain arsenal de leur gloire, l'éclat des diamants pour étinceler en colliers, des cercles d'or pour enchaîner les bras, des teintures hypocrites pour colorer la laine, et cette poussière noire elle-même destinée à peindre le contour des yeux. Quelle est la nature de ces découvertes ? La qualité et la réprobation des inventeurs le proclament assez haut. Des pécheurs n'ont pu conduire à l'innocence, des voluptueux à la chasteté, des esprits révoltés à la crainte de Dieu. S'agit-il là d'enseignement ? Des maîtres corrompus n'ont pu léguer qu'un enseignement corrupteur. Est-ce le prix de l'impudicité ? Le salaire de la honte n'est jamais glorieux.

Mais enfin pourquoi donc ces révélations ou ces présents ? Serait-ce par hasard que les femmes, sans le secours de ces matières brillantes et ces raffinements de la beauté, n'auraient pas eu de quoi plaire aux hommes? Mais simples encore et dépourvues de tout ornement, dans leur beauté inculte et native, elles avaient bien pu séduire les anges. Ou bien, leurs célestes fiancés craignaient-ils de passer pour des amants ingrats et peu magnifiques, s'ils n'apportaient aucun présent aux femmes qu'ils avaient choisies pour épouses? Raison aussi frivole ! Celles qui possédaient des anges n'avaient à ambitionner rien de plus que ces nobles fiançailles. La véritable cause de ces dons, la voici. Se souvenant par intervalles du lieu d'où ils étaient tombés, et regrettant le ciel après les transports de leurs passions, ces anges, s'en prenant à la beauté innocente qui avait occasionné leur chute, pervertirent dans leurs amantes les avantages naturels, sous prétexte de les récompenser, afin que leur félicité ne leur servît à rien, et que, déchues de la simplicité ainsi que de l'innocence primitive, elles encourussent avec eux la colère de Dieu. Ils savaient bien que la vaine gloire, le luxe et le désir de plaire par les sollicitations de la chair déplaisent à Dieu. Les voilà « ces » anges que nous devons juger ! » Les voilà ces anges auxquels nous avons renoncé dans notre baptême. Les voilà ces pompes frivoles qui leur ont mérité d'être un jour jugés par l'homme. Que font entre les mains de leurs juges les richesses des coupables ? Qu'y a-t-il de commun entre ceux qui prononceront la sentence et ceux qui la subiront ? Ce qu'il y a de commun, j'imagine, entre Jésus-Christ et Bélial. De quel front montons-nous sur le tribunal pour condamner ceux dont nous convoitons les présents? Vous aussi, femmes chrétiennes, vous êtes appelées à les juger. La substance angélique qui vous attend là-haut, et qui confondra la race humaine dans un même sexe, vous assure cet honneur. Mais si nous ne préludons pas à l'anathème en condamnant dès ce monde leurs présents, que

nous condamnerons un jour, ce seront eux qui nous jugeront et nous condamneront.

III. Je sais que le livre d'Enoch, où est rapporté ce que j'ai dit des anges déserteurs, n'est point reçu par quelques auteurs, attendu qu'il n'est pas admis au nombre des Ecritures sacrées parmi les Juifs. Ils ont cru, j'imagine, que, composé avant le déluge, ce monument n'avait pu se conserver au milieu des ruines de toutes choses. S'ils n'ont pas de preuve plus concluante, je leur rappellerai que Noé, petit-fils d'Enoch, survécut à la destruction universelle, Noé, qui, en vertu du nom qu'il portait, avait appris, par une tradition héréditaire, les grâces que Dieu avait faites à son aïeul, et les doctrines qu'il avait enseignées, d'autant plus qu'Enoch n'avait rien tant recommandé à son fils Mathusalem que d'en léguer la mémoire à sa postérité. Noé a donc pu, sans aucun doute, succéder à son aïeul dans la délégation de cet enseignement. D'ailleurs, eût-il gardé le silence sur les dispositions d'un Dieu qui l'avait sauvé et sur les monuments illustres destinés à perpétuer la gloire de sa maison?

Mais qu'il n'ait pu conserver cet ouvrage, je l'accorde. Voici qui maintiendrait encore l'authenticité de cette Ecriture. Si ce monument disparut dans la violence du déluge, Noé n'a-t-il pas pu le réparer sous l'inspiration de l'Esprit, à peu près comme les Ecritures sacrées des Juifs qui avaient péri dans la prise de Jérusalem, sous la main de Babylone, furent rétablies par Esdras, ainsi que l'atteste l'histoire? Ajoutez à cela que le livre d'Enoch renfermant des prophéties qui concernent le Seigneur, nous ne devons rien rejeter de ce qui nous intéresse. Ne lisons-nous pas « que toute Ecriture propre à nous édifier est inspirée par » Dieu. » Qu'importe donc que les Juifs aient rejeté celle-ci, comme ils rejettent tout ce qui concerne Jésus-Christ? Je ne m'étonne plus qu'ils aient repoussé la muette parole qui l'annonce, eux qui devaient repousser le Christ, lorsqu'il viendrait leur parler en personne. Vous faut-il une

dernière preuve? l'apôtre Jude rend témoignage au livre d'Enoch.

IV. Mais que la pompe dans laquelle se complaisent les femmes ne soit pas condamnée d'avance par la malice des inventeurs, je le veux bien. Ne reprochons à ces anges ni leur désertion du ciel, ni leur alliance avec la chair, à la bonne heure. Examinons en elles-mêmes les qualités de ces objets, nous y surprendrons tous les secrets de leur concupiscence. L'habillement des femmes consiste en deux choses principales, les *ornememts* et les *recherches*. J'appelle *ornements* ce qu'elles nomment d'ordinaire le *monde féminin;* et *recherches* ce qui mériterait mieux le nom d'immonde. D'un côté, l'or, l'argent, les pierreries, les étoffes précieuses; de l'autre, les soins immodérés prodigués à la chevelure, à la peau, et à toutes les parties du corps qui attirent les regards. Ici, crime de vanité; là, crime de prostitution. Je le prouverai. D'après ce simple aperçu, qu'y a-t-il là de conforme à ta discipline, servante de Dieu, toi qui fais profession d'une discipline toute contraire, je veux dire d'humilité et de chasteté?

V. Au premier rang des pompes du siècle figurent toujours nécessairement l'or et l'argent. Mais après tout que sont-ils? une terre un peu plus brillante, parce que, péniblement arrachée aux mines par des mains esclaves, condamnées à ce châtiment, elle a été trempée de sueurs et de larmes, puis a laissé dans les flammes son nom de terre, aujourd'hui battue, torturée, livrée à l'ignominie, demain joyeux ornement, délices, honneur convoité, depuis qu'elle a perdu sa forme première. Mais qu'y a-t-il là que l'or et l'argent ne partagent avec les matières les plus viles, le fer, l'airain et toutes les autres? Comme ces métaux, ils sont engendrés par la terre, comme eux tourmentés par l'industrie humaine. Rien donc dans leur substance ou dans leur nature qui leur donne plus de noblesse. Dira-t-on qu'ils doivent leur prééminence à leur utilité? Loin de là! elle appartient plutôt au fer et à l'airain

qui rendent à l'homme des services plus nombreux, plus indispensables, et souvent même remplacent l'or ou l'argent pour des motifs plus légitimes. Ainsi l'anneau est de fer. Ainsi nous gardons encore, comme un souvenir de l'antiquité, de petits vases d'airain, témoin de la frugalité de nos pères. Que l'opulence extravagante de l'or et de l'argent serve à des usages impurs, que m'importe; toujours est-il que ce n'est pas avec l'or qu'on laboure un champ; ce n'est pas avec des lames d'argent que l'on protége les flancs d'un navire; aucun hoyau ne plonge son or dans la terre; aucune cheville d'argent ne consolide nos charpentes. Toutes les nécessités de la vie reposent sur le fer et l'airain. Que dis-je? Ces métaux vaniteux eux-mêmes ne peuvent être arrachés des mines ni forgés pour les usages de l'homme que par l'énergique assistance du feu et de l'airain. D'où vient donc la dignité de ces parvenus pour qu'on les préfère ainsi à leurs frères, leurs égaux en naissance, leurs supérieurs en utilité?

VI. Que sont encore ces pierres précieuses qui joignent l'orgueil à l'or, sinon d'humbles cailloux, capricieux avortons de la terre, mais qui n'ont jamais été nécessaires pour affermir les fondements de nos maisons, élever nos murailles, enchaîner nos toits, consolider nos terrasses? Elles ne savent qu'une chose depuis long-temps, bâtir pour un sexe idolâtre de soi-même un édifice de vanité. Et pourquoi, parce qu'on les polit à grand peine pour qu'elles brillent, parce qu'on les assortit habilement afin qu'elles aient l'éclat d'une fleur, parce qu'on les perce avec mille précautions pour qu'elles pendent aux oreilles, parce qu'on les enchâsse dans l'or, afin qu'elles lui empruntent et lui envoient de mutuelles séductions. Que le luxe aille pêcher dans les mers de Bretagne ou des Indes ses coquillages renommés, à la bonne heure; mais ce sont toujours des coquillages qui, pour la saveur, ne valent pas mieux que les plus vulgaires. Ce ne sera pas une raison pour que j'en fasse plus de cas que des pommes de mer. Si ce co-

quillage nourrit dans son enveloppe intérieure je ne sais quelle excroissance, j'y vois un défaut plus qu'un titre de gloire. Appelez-la tant qu'il vous plaira du nom de perle. Elle demeure toujours à mes yeux une superfétation vicieuse, malgré sa rondeur ou sa dureté. On dit qu'il germe sur le front des dragons certaines concrétions pierreuses semblables à celles que l'on trouve dans le cerveau des poissons. En vérité il ne manquait plus à la femme chrétienne que d'emprunter ses joyaux à l'antique serpent. Elle brisera mieux la tête du démon apparemment quand elle lui aura dérobé un ornement pour son cou ou pour sa tête elle-même.

VII. Mais ces somptueuses bagatelles ne doivent leur prix qu'à leur qualité de rares ou d'étrangères. Placez-les dans les lieux que nous habitons, leur mérite disparaît. L'abondance porte toujours avec elle-même le dédain. Chez quelques Barbares où l'or est indigène et commun, en enchaîne l'esclave dans son cachot avec des liens d'or; on charge de richesses le malfaiteur, d'autant plus opulent qu'il est plus criminel. Merveilleux secret en vérité pour dégoûter de l'or! A Rome, nous avons vu de nos propres yeux les pierreries que l'on tient en si haute estime rougir devant les dames romaines du mépris qu'avaient pour elles les Parthes, les Mèdes et toutes les autres nations où elles naissent, si ce n'est que ces peuples les portent sans aucune ostentation. Les émeraudes se cachent obscurément dans la ceinture; le poignard connaît lui seul les diamants de son fourreau sous la robe qui le recouvre; les perles semées sur le brodequin aspirent à s'élancer de la boue. En un mot, jamais ils ne prodiguent autant les pierreries que là où il ne devrait pas y en avoir, puisqu'elles ne paraissent pas; ou bien s'ils les montrent, c'est pour attester une superbe indifférence.

VIII. De même vous retrouverez sur le dos de leurs esclaves les couleurs honorifiques de vos vêtements. Il y a plus, ils couvrent les murailles de leur maisons, en guise

de peinture, de la pourpre de Tyr, de ces voiles d'hyacinthe, et de ces tentures royales que vous transformez à grands frais. La pourpre est plus vile chez eux que la brique chez nous. En effet, quel légitime honneur peut-il revenir à des vêtements du mélange adultère des couleurs? Ce que Dieu n'a pas fait lui-même ne lui plaît pas, à moins qu'il n'ait pu donner aux brebis des toisons de pourpre ou d'azur. S'il l'a pu, donc il ne l'a pas voulu, ce que Dieu n'a pas voulu, l'homme ne doit pas le faire. Toutes les choses qui ne proviennent pas de l'auteur de la nature, ne sont donc pas bonnes de leur nature. Par là on reconnaît qu'elles appartiennent au démon, corrupteur de tout ce qui existe. Dès qu'elles ne sont pas à Dieu, elles ne peuvent appartenir à un autre, parce que tout ce qui n'est pas à Dieu, appartient nécessairement à son rival. Or, Dieu n'a pas d'autres rivaux que Satan et ses anges.

Toutes ces matières sont sorties des mains de Dieu, direz-vous peut-être. D'accord. Mais en est-il de même de l'usage que vous en faites. Il est bien vrai que les plaisirs profanes des spectacles du monde, ainsi que nous l'avons prouvé dans un traité spécial, et que l'idolâtrie elle-même, se consomment avec les créatures sorties des mains de Dieu. Mais parce que Dieu a donné à l'homme le cheval, la penthère et les agréments de la voix, s'ensuivra-t-il que le Chrétien doive repaître ses yeux et son ame des fureurs du cirque, des atrocités de l'arène ou des dissolutions du théâtre? Le Chrétien s'adonnera-t-il impunément à l'idolâtrie, parce que l'encens, le vin, la flamme qui dévore, et les victimes qui sont dévorées par la flamme sont des créatures de Dieu, lorsque ce bois ou ce métal qu'il adore appartient à Dieu? Ainsi l'origine de ces matières dérive de Dieu; mais l'usage lui en devient étranger aussitôt qu'il est complice de la vaine gloire du monde.

IX. Une sage Providence ayant réparti dans des régions et des mers différentes des curiosités qui sont réciproquement rares et étrangères pour chaque peuple, qu'elles

tombent dans le mépris ou jouissent de quelque faveur aux lieux qui les possèdent, le mépris ou la faveur deviennent légitimes, parce que la vaine gloire est toujours froide pour les choses qu'elle a sous la main. Mais, en dépit de cette distribution des richesses que Dieu a disposée comme il l'a trouvé bon, un objet, dès qu'il est rare et étranger, brille d'une séduction nouvelle chez les autres peuples, et allume en nous le désir de le posséder, par la seule raison que Dieu l'a placé loin de nous. De ce désir de posséder naît un autre défaut, le désir de posséder immodérément; car en supposant qu'on doive posséder, il faut une mesure. Alors voilà l'ambition, ainsi nommée, parce qu'elle naît de la concupiscence, qui a envahi notre ame pour satisfaire une vaine gloire; celle-ci bientôt ne connaît plus de bornes, car, n'ayant de fondement ni dans la nature, ni dans la vérité, mais dans la concupiscence, la plus dangereuse maladie de l'ame, comme nous l'avons dit, et dans tout ce qui alimente l'ambition, elle n'a donné de prix aux choses que pour s'enflammer davantage elle-même. En effet, plus elle attache de prix à ses convoitises, plus la concupiscence s'allume. On tire un patrimoine immense d'un petit écrin; on étend sur un léger tissu dix mille sesterces; une tête délicate promène des continents et des îles; des revenus considérables pendent à une oreille; des sacs gonflés d'or jouent à chaque doigt de la main gauche. O ambition du siècle, voilà quelle est ta force! Le corps d'une faible femme suffit à supporter seul le poids de tant de trésors.

DE L'ORNEMENT DES FEMMES.

LIVRE II.

Servantes du Dieu vivant, mes sœurs bien-aimées en Jésus-Christ, souffrez qu'à ce titre le plus humble de vos frères, le dernier des serviteurs du Maître commun, ose vous adresser une courte exhortation, non par un sentiment de vanité, mais de charité, qui s'intéresse à l'œuvre de votre salut. Le salut ! il existe pour les hommes, de même que pour les femmes, dans la manifestation de la modestie chrétienne. « Nous sommes tous les temples de Dieu, » consacrés par la présence de l'Esprit saint. Gardienne de ce sanctuaire auguste, la pudeur veille à la porte pour n'y laisser rien pénétrer d'immonde, de peur que la divinité qui y réside ne déserte avec indignation un séjour profane. Toutefois mon dessein n'est pas de vous entretenir de la chasteté chrétienne en elle-même. Les préceptes divins sont partout assez formels sur ce point. Je veux vous développer les devoirs qui s'y rattachent, c'est-à-dire la manière dont il faut régler votre extérieur. La plupart d'entre vous, et en me permettant ce reproche, je me l'adresse à moi-même le premier, la plupart d'entre vous entraînées par une ignorance involontaire, ou par une audacieuse connivence avec elles-mêmes, affichent dans leurs dehors aussi peu de retenue que si la pudeur con-

sistait uniquement dans l'intégrité de la chair et dans l'absence des plaisirs sensuels. Il leur semble qu'il n'y ait rien par-delà ; que la parure et les ornements du corps soient chose indifférente. Aussi voyez-les, soigneuses de relever par mille artifices l'éclat de leur beauté, promener en public la même pompe que la femme païenne à laquelle manque le sentiment de la véritable pudeur, parce qu'il n'y a rien de vrai là où manque le Dieu maître et dépositaire de la vérité.

En effet, quoiqu'il existe une ombre de pudeur parmi les païennes, cette vertu néanmoins est tellement défectueuse, tellement désordonnée et chancelante, que, si chastes que vous les supposiez au fond de l'ame, elles se répandent au dehors en faste et en frivolités. O égarement du paganisme ! Il convoite une partie du plaisir à défaut du plaisir tout entier. Pour vous en convaincre, montrez-moi une de ces infidèles qui n'aspire à captiver les regards étrangers. Où est celle qui ne farde son visage, qui ne soigne son corps dans ce dessein ? Où est celle qui étouffe les désirs? Ne calomnions point la chasteté païenne. Il n'est pas rare qu'elle s'interdise la faute, mais la volonté de faillir, se l'interdit-elle? Si elle s'interdit la volonté, où sont les efforts pour prévenir la chute? faut-il nous en étonner? Il y a un fond de déréglement dans tout ce qui ne vient pas de Dieu. Infortunées qui, incapables de s'élever à une vertu entière, gâtent aisément par le mal le bien qu'elles possèdent !

II. Pour vous, mes sœurs bien-aimées, il faut que vos habits vous distinguent de la femme païenne comme le reste vous en distingue. La pureté chrétienne, la seule qui soit parfaite et vraiment digne de ce nom, évite avec soin, disons mieux, fuit avec horreur tout ce qui peut éveiller dans autrui d'impudiques désirs. Pourquoi cela? D'abord parce que le désir de plaire par la séduction de la beauté vient d'un cœur corrompu. Nous ne le savons que trop, ces agréments extérieurs sont une amorce naturelle à la

luxure. A quoi bon attiser dans vos cœurs des flammes défendues? Pourquoi des provocations à un mal que vous ne voulez pas commettre? Ensuite il est périlleux de frayer le chemin aux tentations qui, puisse le Seigneur préserver les siens de cet écueil! souvent triomphent à force d'attaques, ou du moins troublent la paix de l'ame. Nous devons marcher toutes dans la plénitude de la foi avec un extérieur si modeste et si pur, que notre conscience n'ait pas un seul reproche à nous adresser, désirant de persévérer toujours dans le bien, mais sans trop présumer de nos forces. Car avec la présomption s'affaiblit la crainte; à mesure que s'affaiblit la crainte, les précautions disparaissent; sans la sauvegarde des précautions, les dangers se multiplient. La crainte est le fondement du salut; la présomption est le tombeau de la crainte. Il vaut bien mieux croire que nous pouvons faillir que de nous rassurer sur notre propre force. Avec la certitude de notre faiblesse, nous avons la crainte; avec la crainte, la circonspection; avec la circonspection, le salut. Au contraire, dès que nous nous appuyons sur nous-mêmes, soit en bannissant la crainte, soit en répudiant de sages précautions, nous nous perdons infailliblement. Qui marche sans défiance, l'œil fermé sur les précipices, est voisin de la chute, tandis que le voyageur prudent et attentif s'avance d'un pas assuré. Que le Seigneur, dans sa miséricorde, veille sur ses serviteurs! Puissent-ils se glorifier constamment de sa protection dont il les environne!

Mais pourquoi devenir un péril pour notre frère? Pourquoi allumer dans son cœur des feux déréglés? Si Dieu, dans l'extension de la loi nouvelle, confond dans le même châtiment l'action déshonnête et le simple désir, je crains bien que celle qui a été pour autrui la cause de sa ruine ne demeure pas impunie. En effet, vous donnez la mort au prochain quand vous alimentez sa convoitise; votre beauté est le poignard qui l'immole. Quand même vous n'auriez pas péché personnellement, vous n'êtes pas pour cela sans

reproches. Aussi lorsqu'il s'est commis un meurtre sur un champ, quoique le possesseur n'en soit pas coupable, l'infamie qui s'attache à ce lieu, théâtre du crime, rejaillit jusque sur le maître parmi tous les siens. Après cela, chargeons notre visage de peintures! Courons après de frivoles embellissements, afin d'être à nos frères une occasion de mort! Que devient alors ce précepte : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Vous n'êtes pas seulement chargées de votre salut; vous avez entre les mains le salut d'autrui. Ne vous imaginez pas que les oracles de l'Esprit saint se bornent, dans leurs prescriptions, aux devoirs qu'ils recommandent : ils embrassent dans leur sainte latitude toutes les circonstances où nous pouvons servir le prochain. Ainsi, puisque notre vertu et la vertu des autres sont exposées à périr dans ces mille sollicitudes pour mettre en œuvre une beauté déjà trop dangereuse par elle-même, sachez-le bien! vous devez bannir tout ajustement étudié, tout artifice qui peut allumer les sens. Il y a mieux : il faut étouffer sous un extérieur négligé l'éclat de cette beauté naturelle, afin qu'elle ne fascine plus les regards. Loin de moi cependant de faire le procès à la beauté en elle-même! Elle est un heureux accident du corps, un ornement ajouté à l'œuvre de Dieu, un voile magnifique jeté sur notre ame. Toutefois les outrages et la violence qu'elle amène nous avertissent qu'il faut la craindre. Abraham, notre père dans la foi, le savait bien, lorsque cachant Sara son épouse sous le nom de sa sœur, il acheta son salut au prix de sa honte.

III. Mais que la beauté ne soit plus une arme dangereuse, importune à qui la possède, fatale à qui la convoite, pernicieuse à qui la contemple, je vous l'accorde. Plus de tentations sous ses pas; autour d'elle plus de tempêtes! Une chose me suffit : elle n'est pas nécessaire aux anges de Dieu. En effet, là où existe la pudeur, la beauté est inutile, puisque son caractère distinctif, sa conséquence

ordinaire, c'est de fomenter la luxure. La beauté a-t-elle jamais semé autre chose que des fruits de mort? Oui, qu'elles rehaussent leurs agréments naturels, qu'elles suppléent aux grâces qui leur manquent, les insensées, trop faciles aux sollicitations de la luxure étrangères, qui, en croyant cultiver leurs charmes pour elles seules, les nourrissent pour les autres!

Mais, me dira-t-on, quand la volupté est bannie du cœur et que la chasteté y réside, est-on si criminelle pour entretenir sa beauté et y placer sa gloire? Se glorifie qui voudra des avantages de la chair! D'abord le Chrétien foule aux pieds les ambitieux désirs, caractère d'une ame vaine et légère. Or, la vanité sied mal à des hommes qui font profession de l'humilité chrétienne. En second lieu, si toute gloire est vaine et stérile, n'est-ce pas surtout la gloire qui vient de la chair? Disciples de la Croix, c'est à vous seuls que je m'adresse. S'il faut chercher la gloire quelque part, que ce soit uniquement dans les biens spirituels, parce que nous n'aspirons qu'aux biens spirituels. Réjouissons-nous des trésors qui embellissent notre ame: que les œuvres sur lesquelles se fonde notre salut soient notre seule gloire. Je me trompe. Tu peux te réjouir aussi dans ta chair, athlète de Jésus-Christ, mais dans ta chair mortifiée par la pénitence, endurcie aux saintes austérités, afin que l'esprit soit couronné en elle, au lieu d'attirer sur elle les regards et les soupirs de la jeunesse. Convaincues, mes sœurs bien-aimées, que la beauté vous est inutile par tous les points, oubliez-la, si elle vous est échue en partage. Vous manque-t-elle? dédaignez-la. Une femme chrétienne peut bien être belle naturellement, mais elle ne deviendra jamais une occasion de mort. Loin d'aider au triomphe de ses charmes, elle les voilera sous la modestie.

IV. Empruntons un langage profane: ici je ne suis plus qu'un païen parlant à des païennes. Contentez-vous de plaire à votre époux. Vous êtes d'autant plus assurée

de lui plaire que vous chercherez moins à plaire aux autres. Troupeau béni, ne craignez point. Nulle épouse n'est sans agrément pour son époux. Elle sut assez lui plaire le jour où, sensible à la recommandation de sa beauté ou de ses mœurs, il en fit l'élue de son cœur. Ne dites pas : En dédaignant la parure et les soins, je m'attirerai la haine ou l'indifférence d'un mari. Un mari, quel qu'il soit, exige avant tout de son épouse une chasteté inviolable. Le Chrétien ne lui demande point d'être belle. Un disciple de la Croix ne se laisse pas éblouir aux avantages qui séduisent le Gentil. L'infidèle, au contraire, grâce à ses monstrueuses préventions contre nous, soupçonne ces grâces qu'il redoute. Pour qui entretenez-vous donc votre beauté? Pour le fidèle? il ne l'exige point. Pour l'infidèle? il ne la croit pas désintéressée. A quoi bon tant d'efforts, pour recueillir d'une part des mépris, de l'autre des soupçons?

V. A Dieu ne plaise néanmoins que je prétende vous imposer des habitudes grossières et un extérieur sauvage, ou que je préconise ici une repoussante malpropreté. Ce que je veux, c'est vous enseigner d'après quelle mesure, suivant quelles lois vous pouvez soigner votre corps sans alarmer la pudeur. Il faut une modeste et décente simplicité qui n'aille point au-delà du nécessaire, au-delà de ce qui plaît à Dieu. Oui, elles insultent au Seigneur, les femmes extravagantes qui blanchissent leur peau ou en polissent les inégalités avec des pâtes étrangères, qui colorent leurs joues avec le vermillon, qui prolongent le contour de leurs paupières avec une poussière impure. L'empreinte de la main divine leur déplaît apparemment; elles rougissent d'elles-mêmes à leurs propres yeux; elles condamnent Dieu dans son œuvre. N'est-ce pas le condamner réellement que de retoucher ce qu'il a fait et de réformer ses plans? Et à qui vont-elles demander cette industrie honteuse? au démon son ennemi. Oui au démon! Quel autre pourrait enseigner à l'homme le secret de défigurer son corps, sinon l'esprit impur qui a déjà su

par sa malice transformer l'esprit de l'homme ? C'est à lui, n'en doutez pas, qui inventa ces mille artifices, afin que vous attaquer à vous-même, ce fût faire violence à la divinité. Tout ce qui naît avec nous est l'œuvre de Dieu; par conséquent ce que nous ajoutons à la nature vient du démon. Or, étouffer l'œuvre de Dieu sous les déguisements de Satan, quelle audacieuse profanation ! Nos esclaves n'oseraient emprunter le meuble le plus indifférent à ceux qui nous haïssent. Les soldats ne demandent rien à l'ennemi de César. Briguer une faveur auprès de l'antagoniste du maître que vous servez, ce serait un crime irrémissible : et le Chrétien mendierait les secours du méchant par excellence ! Que dis-je, le Chrétien ? il ne mérite plus ce titre glorieux; il appartient corps et ame au maître dont il suit avidement la doctrine.

A ces traits, mes bien-aimées, reconnaissez combien il est indigne du nom que vous portez, indigne de la religion que vous professez, de revêtir ces orgueilleux ornements, quand la simplicité vous est prescrite, d'afficher le mensonge dans votre personne quand le mensonge est interdit à vos lèvres, de convoiter ce que la Providence a placé loin de vous, quand elle vous dit formellement : Abstenez-vous du bien d'autrui; enfin de placer l'adultère sur votre front, quand la loi vous commande d'aimer la modestie. Je vous le demande. Comment observerez-vous ce que les préceptes ont de plus difficile, si vous ne gardez pas ce qu'ils ont de plus doux et de plus léger?

VI. J'en vois quelques-unes donner à leur chevelure la teinte blonde du safran. Honteuses de leur patrie, elles regrettent de n'être pas des filles de la Germanie ou des Gaules; point de repos qu'elles n'aient transporté sur leur tête les couleurs de ces contrées. Fatal présage que cette ardente chevelure ! Stérile embellissement qui aboutit à la difformité ! N'est-il pas vrai, sans parler des autres inconvénients, que l'habitude de ces mélanges brûle les cheveux, et affaiblit le cerveau lui-même sous la violence

de ces parfums étrangers et sous les feux d'un soleil ardent auxquels vous prenez plaisir d'enflammer et de sécher votre tête? Appellerai-je beauté ce qui l'outrage? embellissements du corps ce qui en est la honte et la souillure? Ainsi la femme chrétienne fait de sa tête un autel où elle entasse les parfums; car, à moins d'employer ces matières à des usages vertueux, par conséquent légitimes et salutaires, destination primitive de toute créature, ce que l'on brûle en l'honneur du démon est une sorte de sacrifice. D'un autre côté, que dit Jésus-Christ? « Qui de vous peut » rendre un seul cheveu blanc ou noir? » Eh bien! ces femmes donnent un démenti à Dieu. Voyez, s'écrient-elles, comment de blanche ou de noire qu'elle était, notre chevelure est devenue blonde sous nos mains, afin que nous ayons meilleure grâce. Un jour viendra cependant où elles essaieront de transformer leurs cheveux blancs en noirs, lorsqu'elles auront honte d'avoir vécu jusqu'à la vieillesse. O témérité coupable! On rougit d'un âge où l'on a désiré de parvenir. On recourt au larcin: on soupire après une jeunesse pleine de désordres; on recouvre de mensonge et de déguisements un âge de décence et de gravité.

Ah! loin des filles de la sagesse une pareille folie! Plus on s'efforce de cacher sa vieillesse, plus on la découvre. Voulez-vous orner votre front d'une éternelle jeunesse? Conservez l'innocence, beauté incorruptible que nous avons à revêtir ici-bas, jusqu'à ce que cette maison soit remplacée par la maison que nous promet la monarchie. Plaisante manière, vraiment, de s'approcher du Seigneur, et de quitter un monde corrompu, que d'envisager les avertissements et les préparatifs du départ comme une difformité!

VII. Que servent à votre salut ces fatigues et ces soucis pour orner votre tête? Quoi! pas une heure de repos à votre chevelure, aujourd'hui retenue par un nœud, demain libre du réseau; tantôt dressée en l'air, tantôt humblement abaissée; ici captive dans des tresses, là, jetée

éparse et flottante avec une négligence affectée. Ailleurs nouvelle méthode : un énorme amas de cheveux d'emprunt va s'arrondir en bonnet, vaste fourreau dans lequel s'emprisonne la tête ; ou bien il s'élèvera en pyramide ambitieuse pour laisser le cou à découvert. O belliqueux attirail ! Je m'étonnerais fort qu'il ne combattît point la loi divine. « Personne, dit le Seigneur, ne peut ajouter à » sa taille. » Et vous, vous ajoutez à votre poids et à votre taille, en accumulant sur votre tête des masses de cheveux chargés d'ornements que l'on prendrait pour le rond de bosse d'un bouclier. Si vous ne rougissez pas de ce fardeau, ah ! rougissez du moins de son indignité. Les dépouilles d'une tête étrangère, d'un misérable, mort au milieu de ses débauches, ou de quelque scélérat peut-être consumé par les flammes, ne les arborez pas sur une tête sanctifiée par le Christianisme. Chassez, chassez loin d'un front libre l'humiliante servitude de ces parures. En vain vous courez après une fastueuse magnificence ; en vain vous appelez pour bâtir l'édifice de vos cheveux les mains les plus habiles, Dieu commande que vous soyez voilées. Pourquoi ? Pour cacher, j'imagine, la tête de certaines femmes. Plaise au Ciel qu'au jour du triomphe des Chrétiens, il me soit permis, malgré la profondeur de mes misères, de lever mon front au-dessus de vos têtes humiliées ! Je vous le demande, sera-ce avec la céruse, avec le vermillon, avec le safran, avec cet ambitieux échafaudage, que je vous verrai sortir de vos sépulcres ? Sera-ce avec ces frivoles travestissements que les anges du Seigneur vous soulèveront sur les nues, pour aller au-devant de Jésus-Christ ? Point de doute. Si ce sont là des biens véritables, légitimes aux yeux du Seigneur, ils ressusciteront en même temps que le corps et ils reconnaîtront leur place. Mais non, rien ne ressuscitera que la chair et l'ame. J'en conclus que ce qui ne ressuscitera point avec l'ame et le corps, doit être réprouvé comme ne venant pas de Dieu. Je vous en conjure donc, renoncez à des ornements con-

damnés. Que Dieu vous voie aujourd'hui telles qu'il vous verra un jour.

VIII. Homme austère, me criez-vous, ta jalouse inimitié dépouille la femme de son légitime patrimoine. — Mais quoi, ma censure a-t-elle épargné dans notre sexe des vanités aussi peu conformes à la crainte que nous devons au Seigneur? Grâce à la corruption héréditaire de notre nature, les hommes n'apportent pas moins d'ardeur à plaire aux femmes que les femmes à plaire aux hommes. Aussi combien de honteuses industries chez eux! que d'embellissements étudiés! Raser leur barbe, en arracher minutieusement les poils, créper leur chevelure, la disposer avec art, déguiser la blancheur de la vieillesse sous des couleurs hypocrites, soustraire ce premier duvet qui recouvre tout le corps, farder leur visage à la manière des femmes, adoucir les aspérités de leur peau par je ne sais quelle poussière, consulter incessamment le miroir, y contempler leurs traits avec une vanité toujours inquiète, ne sont-ce pas là leurs manéges, comme si la connaissance du vrai Dieu, en nous interdisant tout désir de plaire par les moyens qui éveillent la luxure, ne proscrivait pas ces frivolités non moins inutiles que dangereuses? Car où Dieu réside, là réside aussi la pudeur avec la sainte gravité qui l'accompagne et la soutient. Point de triomphe pour la pudeur sans la gravité qui en est la sauvegarde! Nul espoir de faire servir la gravité chrétienne à ce triomphe, si nous ne répandons sur notre visage, sur nos vêtements, sur l'ensemble de notre extérieur, une honnête sévérité.

IX. Plus de délibérations! Coupez, retranchez sans pitié l'incommode amas de ces parures et ce luxe immodéré d'ornements. A quoi bon afficher sur votre visage la simplicité, la modestie, la réserve de l'Evangile, si vous étalez dans le reste de votre extérieur un faste plein de séduction et d'indécence? Que ce luxe orgueilleux soit opposé à la pureté chrétienne et serve d'aliment à la volupté, il est facile de le reconnaître : il prostitue pour ainsi dire

la beauté naturelle par la mollesse des habits. En effet, que les ornements lui manquent, la voilà inutile et dépourvue de ses charmes, soldat sans épée, navire sans agrès. Au contraire, que la beauté naturelle manque, la vanité, en puisant dans son propre fonds, supplée à son absence par un éclat emprunté. Les âges calmes et paisibles eux-mêmes, déjà abrités dans le port de la modestie, sont ramenés dans l'agitation des tempêtes par ces lueurs perfides, se troublent de désirs inquiets, et s'allument jusque sous la glace des années à ce luxe impudique. Encore une fois, servantes de Jésus-Christ, répudiez avec courage ces embellissements, comme des corrupteurs de la vertu.

En est-il parmi vous que les obligations du rang, de la naissance, d'une grande fortune condamnent à cette magnificence extérieure, comme si elles ne possédaient point encore la sagesse véritable, qu'elles apportent à ce mal tous les tempéraments de la religion, prenant bien garde surtout de lâcher la bride au luxe sous prétexte qu'il est nécessaire. Comment pourrez-vous pratiquer l'humilité dont nous faisons profession, si vous n'imposez un frein à l'usage des richesses et des ornements? Quel en est le but? La vaine gloire. Or la vaine gloire s'exalte, mais ne s'humilie jamais.

— Quoi donc? ne nous sera-t-il plus permis d'user de notre bien? Qui nous le défend?

— L'Apôtre, quand il nous avertit « d'user de ce monde » comme n'en usant point. Car, ajoute-t-il, la figure de ce » monde passe, que ceux qui achètent soient comme ne » possédant pas. » Pourquoi cela? Il avait répondu d'avance à cette interrogation : « Le temps est court. » Si l'Apôtre ordonne aux maris de vivre avec leurs épouses comme s'ils n'en avaient point, que penserait-il des vains ornements dont elles se chargent? N'est-ce pas pour ce motif et à cause du royaume de Dieu que plusieurs embrassent une virginité perpétuelle, renonçant de leur plein gré à des plaisirs impérieux et dont l'usage pourrait être légi-

time. Quelques autres s'interdisent le vin et les viandes, que Dieu a donnés à l'homme pour ses nécessités, et dont il peut user sans péril comme sans remords. Ils sont bien aises d'immoler humblement leur ame à Dieu par les mortifications de la chair. Vous n'avez que trop usé jusqu'ici de votre opulence et de vos délices; vous n'avez que trop cueilli les fruits de vos grâces naturelles avant de connaître la discipline du salut. « Nous sommes la nation » chérie, choisie à la fin des temps. » Dieu nous destinait à la vie avant que le monde fût créé. C'est donc le Seigneur lui-même qui nous apprend à modérer et à retrancher les superfluités mondaines. Circoncision vivante de l'esprit et de la chair, nous immolons le siècle dans notre esprit et notre chair.

X. C'est Dieu apparemment qui enseigna aux hommes le secret de colorer les laines avec le suc de certaines plantes ou la liqueur de certains poissons. Au berceau du monde il avait oublié de créer des brebis de pourpre ou d'écarlate; voilà pourquoi il imagina ces étoffes précieuses qui, minces et légères en elles-mêmes, sont bien pesantes, si l'on en considère le prix. C'est Dieu qui transforma l'or en ces mille joyaux où s'enchâssent et brillent les pierreries; c'est Dieu qui mutila vos oreilles par ces magnifiques blessures. C'est Dieu qui, persécuteur de son œuvre, et tyran d'un âge innocent, condamné pour la première fois aux larmes, creusa sur un corps destiné au fer ces douloureuses cicatrices d'où pendront je ne sais quels grains dont le Parthe couvre ses brodequins, en guise de colliers. Cet or lui-même, dont l'éclat vous passionne, quelques peuples s'en servent pour enchaîner les coupables, ainsi que le raconte l'histoire. Tant il est vrai que, loin de devoir leur bonté à leur propre fonds, ces choses n'ont de prix que par leur rareté.

D'ailleurs, à qui remonte leur découverte? Aux anges pécheurs qui révélèrent aux hommes ces matières inconnues. Puis arrivèrent le travail et l'industrie qui, s'ajou-

tant à la rareté, allumèrent chez les femmes le désir immodéré de les posséder. Si ces mêmes anges, d'après le témoignage d'Enoch, furent condamnés par Dieu pour avoir fait connaître ces matières dangereuses, c'est-à-dire l'or, l'argent et les pierreries; pour avoir enseigné l'art de les mettre en œuvre, et surtout le secret de colorer le visage, ou de déguiser la laine sous des couleurs mensongères, comment plairons-nous à Dieu, en nous affectionnant à des frivolités qui ont attiré la colère et la vengeance de Dieu sur leurs inventeurs?

Mais je vous l'accorde. Dieu a mis à notre disposition toutes ces matières; il en a autorisé l'usage. Isaïe n'a jamais reproché aux filles de « Sion leur pourpre, leurs » croissants d'or, leurs colliers tombant en grappes. » Toutefois, n'allons pas nous flatter nous-mêmes, et, trop semblables aux Gentils, nous imaginer que Dieu impose des lois sans ouvrir les yeux sur la manière dont elles sont observées. Ah! combien il serait plus sage et plus conforme à nos véritables intérêts de penser que, dès le berceau du monde, Dieu répandit sur la terre ces périlleuses richesses pour servir d'épreuve à notre fidélité, afin que la légitimité de l'usage accrût le mérite de la privation! Voyez les pères de famille les plus éclairés; ils exposent à dessein leurs serviteurs à certaines séductions pour reconnaître jusqu'où va l'usage, où s'arrêtent la force et la tempérance. Mille fois plus digne de louanges le serviteur qui renonce aux jouissances les plus légitimes, toujours en garde, même contre l'indulgence du maître. L'Apôtre l'a dit : « Tout est permis, mais tout n'est pas expédient. » On est mieux protégé contre les choses défendues quand on s'interdit celles qui sont permises.

XI. Mais enfin où sont vos motifs pour étaler cette orgueilleuse magnificence, vous qui vivez loin des nécessités qui en sont l'excuse? Les temples des idoles? Vous ne les fréquentez pas. Les spectacles profanes? Ils vous sont étrangers. Les solennités des Gentils? Vous ne les

» suffrage, je ne l'ambitionne pas : Dieu lit au fond du » cœur. »

— Voilà ce que vous dites. Oui sans doute, Dieu lit au fond du cœur. L'Apôtre toutefois, et il faut nous en souvenir, a prononcé cet oracle : « Que votre modestie » éclate aux yeux des hommes. » Pourquoi ce précepte, sinon pour que la malignité n'ait aucune prise sur nos mœurs? Pourquoi encore, sinon pour servir d'exemple et de témoignage aux méchants? Que signifient en outre ces paroles : « Que vos actions brillent devant le monde? » Dans quel but Jésus-Christ nous appelle-t-il la lumière de la terre? Pourquoi nous compare-t-il à une cité bâtie sur une montagne, si nous ne brillons dans les ténèbres, si nous ne surnageons là où tant de naufragés s'engloutissent? Mais si vous cachez votre lumière sous le boisseau, abandonnée dans ces ténèbres, vous serez heurtée infailliblement par tout le monde. Par où donc sommes-nous les flambeaux du monde? Par nos bonnes œuvres. Le bien, j'entends le bien véritable et parfait, n'aime pas l'obscurité ; il cherche le grand jour ; il éclate par d'irrésistibles manifestations. La pudeur chrétienne, peu contente d'une modestie intérieure, veut paraître au dehors ce qu'elle est. Telle doit être sa plénitude, qu'elle déborde de l'ame aux vêtements, jaillisse du fond à la surface, et, sentinelle attentive, veille dans les retranchements de la conscience sur chacun des avant-postes, afin de se conserver pure et inviolable. Il faut donc renoncer à ces délicatesses amollissantes qui énervent la mâle vertu de la foi. Je doute fort que des mains accoutumées à de riches bracelets résistent au poids des chaînes, que des pieds, ornés de brillantes bandelettes, supportent patiemment des entraves de fer, et que cette tête, cachée sous les émeraudes et les diamants, livre passage au tranchant du glaive. Ainsi, mes bien-aimées, accoutumons-nous aux rudes exercices, et il n'y aura plus pour nous d'aiguillon. Répudions ce qui flatte, et nous n'aurons point à le regretter un jour.

Préparons-nous à toutes les violences, ne gardant rien que nous craignions de perdre. Tous les biens de ce monde sont autant de liens qui enchaînent notre espérance. Foulons aux pieds les ornements de la terre, si nous aspirons à ceux du ciel. Gardez-vous d'aimer cet or sur lequel sont gravés les forfaits d'Israël. Vous devez haïr ce qui a perdu vos pères, ce qu'ils ont adoré pendant qu'il abandonnaient Dieu. Aujourd'hui encore cet or est condamné à brûler. D'ailleurs tous les temps, et surtout les nôtres, sont de fer et non d'or pour les Chrétiens. Regardez ! Voilà que la robe du martyre se prépare pour nous; les anges nous la présentent déjà du haut des cieux. Montrez-vous donc parées, mais des ornements des prophètes ainsi que des Apôtres. Demandez à la simplicité votre blancheur, à la chasteté votre rougeur, à la modestie le fard de vos yeux; mettez le silence sur vos lèvres ; suspendez à vos oreilles les paroles du Seigneur ; attachez à votre cou ce joug de Jésus-Christ ; courbez votre tête sous la puissance de vos époux, et vous voilà suffisamment parées. Occupez vos mains à filer la laine ; enchaînez vos pieds à la maison, et vous plairez plus que sous l'éclat de l'or. Que la probité devienne votre soie, la sainteté votre lin, la pudeur votre pourpre : avec ces joyaux et ces parures, vous aurez Dieu pour amant.

A SA FEMME.

LIVRE PREMIER.

J'ai pensé qu'il était à propos, compagne bien-aimée dans le service de notre Seigneur, de vous tracer dès ce moment les règles que vous aurez à suivre après mon départ de ce monde, si je suis rappelé avant vous, et de les confier à votre bonne foi, afin que vous ayez à les observer. En effet, lorsqu'il s'agit des intérêts de la terre, notre prévoyance n'est jamais en défaut, et nous avons des testaments pour assurer à l'un ou à l'autre nos successions temporelles. Pourquoi ne nous occuperions-nous pas plutôt des intérêts spirituels de notre postérité, en lui léguant d'avance, outre l'héritage de nos vertus, nos avertissements et nos exhortations sur ce qui peut lui procurer les biens impérissables et le royaume des cieux! Fasse le Dieu « auquel appartiennent l'honneur, la gloire, la louange, » la puissance et la dignité, aujourd'hui et dans tous les » siècles des siècles, » que vous puissiez recueillir dans son intégrité le dépôt de mes avertissements et de ma foi!

I. Je commence par vous recommander de renoncer à de secondes noces, une fois que je ne serai plus, autant du moins que le pourra votre continence. Et ne croyez pas qu'il m'en revienne quelque avantage; c'est pour vous seulement que je vous le demande. Vous le savez : la ré-

surrection ne promet pas aux Chrétiens, après leur sortie du siècle, la réunion des époux, puisqu'ils seront transformés en la substance angélique et en auront la pureté. Par conséquent aucune de ces jalouses sollicitudes qu'éveille la concupiscence de la chair, ne réclamera au jour de la résurrection la femme de l'Evangile, qui épousa sept maris; aucun d'eux ne l'attend pour lui adresser des reproches. La difficulté des Sadducéens s'est évanouie devant la réponse du Sauveur. Ainsi, que je vous conseille la viduité pour me réserver l'intégrité de votre chair, et que ma jalousie redoute un affront, ne le pensez pas. Alors il ne sera plus question entre nous de honteux plaisirs. Dieu promettrait-il à ses élus des voluptés si frivoles et si impures? Mais puisque ces avertissements peuvent vous profiter, à vous ou à toute femme qui appartient au Seigneur, permettez-moi de les développer.

II. Nous sommes loin de le contester. L'union de l'homme et de la femme a été bénie par Dieu, comme la pépinière du genre humain, imaginée et permise pour peupler l'univers et remplir le siècle, pourvu toutefois qu'elle demeure unique. Adam était le seul mari d'Eve; Eve fut la seule femme d'Adam, parce que Dieu l'avait seule tirée de sa côte. Sans doute les anciens et les patriarches eux-mêmes épousaient plusieurs femmes et avaient en outre des concubines. Mais sans répondre ici que la synagogue était la figure de l'Eglise, et nous bornant à une interprétation plus simple, il fut nécessaire d'établir bien des choses qui devaient être retranchées ou réformées dans la suite des temps; car la loi mosaïque était attendue : il fallait marcher à son accomplissement à travers les ombres et les imperfections. A la loi mosaïque devait succéder le Verbe de Dieu, qui introduirait la circoncision spirituelle. Ce n'étaient donc là que des institutions provisoires, autorisées alors par la condescendance de Dieu; mais qui, appelant une réforme postérieure, ont été retranchées comme superflues ou coordonnées entre elles, soit par le Seigneur,

dans son Evangile, soit par l'Apôtre, à la fin des temps.

III. Mais de la liberté accordée aux pères, des restrictions imposées aux enfants, conclurai-je que le Christ est venu séparer les époux et détruire l'union conjugale, apportant ainsi une prescription contre le mariage? Loin de moi cette pensée; je l'abandonne à ceux qui, entre autres erreurs, prétendent qu'il faut séparer ceux qui ne sont plus qu'une seule et même chair, et par là donnent un démenti à celui qui, ayant emprunté à l'homme de quoi créer la femme, a réuni et confondu dans les liens du mariage deux corps formés de la même substance. D'ailleurs, nous ne lisons nulle part que le mariage est interdit, puisqu'il est bon en soi-même. Seulement l'Apôtre nous apprend qu'il existe quelque chose de meilleur que ce bien; car, s'il permet le mariage, il lui préfère la continence, celui-ci à cause des piéges de la tentation, celle-là par rapport à la brièveté des temps. A qui interroge les motifs de cette déclaration, il devient bientôt évident que le mariage ne nous a été permis qu'en vertu de la nécessité. Or, la nécessité déprécie ce qu'elle autorise.

Ensuite, il est écrit : « Il vaut mieux se marier que de » brûler. » Mais quel bien, je vous le demande, qu'un bien qui doit toute sa recommandation au mal avec lequel on le compare; de sorte qu'il n'est bon de se marier que parce que brûler est un mal. Mais combien il vaut mieux ne pas se marier et ne pas brûler non plus! Dans la persécution aussi, il vaut mieux profiter de la permission qui a été donnée de fuir de ville en ville, que d'être livré aux magistrats et d'apostasier dans les tortures : plus heureux cependant ceux qui n'ont point défailli en rendant à Dieu un illustre témoignage!

J'irai plus loin. Ce que l'on ne fait que permettre n'est pas bon. — Quoi donc, s'écriera-t-on? faut-il nécessairement que je meure. Si je tremble, je le puis sans crime. — Et moi, je réponds : Si l'objet m'inspire des craintes, je me défie du motif qui me le permet; car personne n'imagine

de permettre ce qui est bon de sa nature, attendu que pas un doute ne s'élève sur sa bonté, qui est manifeste à tous. Que certaines choses ne soient pas formellement défendues, ce n'est pas une raison pour les désirer, quoique, à vrai dire, leur en préférer d'autres, ce soit les défendre. La préférence donnée aux unes devient la condamnation des autres. Une chose n'est pas bonne, ou n'est pas dégagée de tout mal, par la raison qu'elle ne nuit pas. Le bien véritable l'emporte par ce côté, que non-seulement il n'est pas nuisible, mais qu'il est toujours profitable. Vous devez préférer ce qui est positivement utile à ce qui n'a d'autre mérite que de ne pas nuire. Le premier suppose des combats et des triomphes ; le second peut donner le repos, mais sans victoire. Si « oubliant ce qui est derrière nous pour » fixer les yeux sur ce qui est en avant, » nous écoutons les paroles de l'Apôtre, nous aspirerons à ce qu'il y a de meilleur. Ainsi, quoiqu'il ne nous « tienne pas ce » langage pour nous tendre un piége, il ne nous en montre » pas moins l'utilité de la continence, » quand il dit : « Une » femme qui n'est pas mariée s'occupe du soin des choses » du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit. Mais » celle qui est mariée s'occupe du soin de plaire à son » mari. » Au reste, nulle part il ne permet le mariage sans nous répéter qu'il aimerait mieux nous voir suivre courageusement ses exemples. Heureux le fidèle qui ressemblera à Paul.

IV. Mais nous lisons que « la chair est faible, » et notre mollesse se prévaut de cet aveu. Toutefois, nous lisons aussi que « l'esprit est fort ; » double oracle placé en regard l'un de l'autre pour s'éclairer mutuellement. La chair est une substance terrestre, l'esprit une substance céleste. D'où vient donc que, portés à nous excuser, nous alléguions ce qu'il y a en nous de faible, au lieu de nous appuyer sur ce que nous avons de fort? Pourquoi la substance de la terre ne se soumet-elle pas à la substance du ciel ? Si l'esprit est plus fort que la chair, parce qu'il est de

plus noble origine, n'accusons que notre lâcheté qui cède l'empire à la plus faible. Deux espèces de faiblesses humaines rendent les secondes noces nécessaires à celles dont la première union a été brisée. La première et la plus puissante vient de la concupiscence de la chair; la seconde naît de la concupiscence du siècle. Mais nous devons répudier l'une et l'autre, parce que nous sommes les serviteurs de Dieu, et que nous renonçons à l'ambition et aux voluptés du siècle. La concupiscence de la chair met en avant les obligations de l'âge, recherche la moisson de la beauté, se repaît avec orgueil de ce qui est son outrage; un mari, dit-elle, est nécessaire à une femme, pour la guider, la consoler et la protéger contre les mauvaises rumeurs.

Vous, ma bien-aimée, à ces conseils de la concupiscence répondez par l'exemple de nos sœurs dont les noms sont enrôlés dans la milice du Seigneur, et qui, après avoir envoyé devant elles leurs époux, immolent à la pudeur les séductions de la beauté ou de la jeunesse. Elles aiment mieux devenir les épouses de Dieu : toujours belles, toujours vierges pour Dieu, elles vivent avec lui, elles s'entretiennent avec lui, elles ne le quittent ni le jour, ni la nuit, elles lui apportent en dot leurs oraisons, et en échange de cette sainte alliance, elles reçoivent de lui, toutes les fois qu'elles le désirent, le douaire de sa faveur et de sa miséricorde. C'est ainsi qu'elles possèdent d'avance le don éternel du Seigneur, et qu'épouses de Dieu ici-bas, elles sont déjà inscrites dans la famille des anges. Voilà sur quelles traces vous exerçant à l'apprentissage de la continence, vous ensevelirez dans la tombe d'une affection spirituelle la concupiscence de la chair, en substituant les récompenses éternelles aux sollicitations temporelles et fugitives de la beauté ou de l'âge.

D'un autre côté, la concupiscence du siècle prend sa source dans la vaine gloire, la cupidité, l'ambition et le prétexte d'une fortune insuffisante, qu'elle transforme en

autant de nécessités de se marier. Dominer dans une famille étrangère, s'établir dans une opulence qui n'est pas à soi, arracher à autrui les frais de son luxe, et prodiguer follement des trésors qui ne lui coûtent rien, voilà les biens célestes que la concupiscence promet. Ah! loin des fidèles ces pensées, puisqu'ils ne doivent pas s'inquiéter comment ils vivront, à moins de se défier des promesses du Seigneur, « qui revêt de tant de grâce le lis des champs, qui nourrit » l'oiseau du ciel sans qu'il travaille, qui nous défend de » nous mettre en peine de la nourriture ou du vêtement » pour le jour de demain, et nous affirme avec serment » qu'il n'ignore aucun des besoins de ses serviteurs. » Il ne leur donne pas, il est vrai, de lourds colliers d'or, des vêtements aussi somptueux qu'embarrassants, un peuple d'esclaves gaulois, des porteurs germains, ni toute cette pompe qui allume dans le cœur d'une jeune fille le désir de se marier; il leur fournit seulement le nécessaire; c'est assez pour la décence et la modération. Persuadez-vous bien, je vous en conjure, que rien ne vous manquera si vous servez le Seigneur. Je me trompe, vous possédez tout en possédant le Seigneur auquel appartiennent toutes choses. Songez aux biens célestes; vous regarderez avec mépris ceux de la terre. La veuve qui s'est engagée au service de Dieu ne connaît plus d'autre nécessité que la persévérance.

V. Quelques-uns, disent-ils, n'entrent dans le mariage que par le désir de revivre dans une postérité, plaisir quelquefois si amer. Cette raison n'existe pas pour nous. A quoi bon soupirer après des enfants, puisque, si nous en avons, nous souhaitons de les voir enlevés à ce siècle impie, à cause des tempêtes qui les menacent, impatients nous-mêmes d'être délivrés de ce monde prévaricateur et d'être reçus dans le royaume de Dieu, ainsi que l'Apôtre le demandait pour lui-même? Une postérité vraiment est chose nécessaire au serviteur de Dieu! Sans doute nous sommes déjà trop certains de notre salut, pour consacrer encore nos

loisirs à nos enfants! Il nous faut chercher des fardeaux dont la plupart des infidèles s'affranchissent, que la loi leur impose, dont ils se débarrassent par le parricide, mais qui à nous sont aussi importuns que dangereux pour la foi! Pourquoi le Seigneur s'est-il écrié : « Malheur aux femmes » enceintes ou nourrices! » sinon parce qu'il veut nous attester que des enfants seront une encombre dans ce jour où il faudra avoir les pieds libres? Cet anathème retombe sur le mariage, mais il n'atteint pas les veuves. A la première trompette de l'ange, elles s'élanceront sans obstacle. Qu'importent les persécutions et les calamités les plus violentes? elles les supporteront sans peine, parce qu'il n'y aura aucun fardeau nuptial qui tressaille dans leur sein ou s'agite à leurs mamelles.

Si donc on ne se marie que pour la chair, le siècle, ou le désir de laisser une postérité, aucune de ces prétendues nécessités ne peut convenir à un Chrétien; il lui suffit du moins d'avoir succombé une fois à l'une d'elles, et d'avoir épuisé dans un mariage unique toutes les concupiscences de cette nature. Célébrons tous les jours des noces, et nous serons surpris dans ces stériles occupations par le jour de l'épouvante, comme Sodome et Gomorrhe. Assurément, elles ne se livraient pas seulement aux noces et au trafic. Mais quand l'Ecriture dit : « Ils se mariaient et ils trafi- » quaient, » elle désigne les deux déréglements les plus remarquables de la chair et du siècle, et qui nous détournent le plus des préceptes divins, l'un par les convoitises de la luxure, l'autre par le désir de posséder. Leur aveuglement toutefois avait lieu lorsque le monde ne touchait point encore à sa fin. Que faut-il donc attendre, si le Seigneur nous détourne aujourd'hui de choses qui déjà lui étaient abominables autrefois? « Le temps est court, dit » l'Apôtre. Que reste-t-il à faire, sinon que ceux qui » sont dans le mariage vivent comme s'ils n'étaient pas » mariés? »

VI. Si ceux qui sont mariés doivent s'abstenir comme

s'ils ne l'étaient pas, à plus forte raison est-il défendu à ceux qui sont libres de reprendre des liens qu'ils n'ont plus ; de sorte que la femme dont le mari a quitté ce monde doit abriter dans la continence la fragilité de son sexe. Au reste, ainsi le pratiquent la plupart des femmes infidèles pour honorer la mémoire d'un époux qui leur a été cher. Quand une difficulté nous arrête, jetons les yeux sur ceux qui parcourent à côté de nous une carrière plus laborieuse encore. Combien qui, en sortant du bain régénérateur, se consacrent à la chasteté! Combien qui, d'un consentement mutuel, suppriment les devoirs du mariage, eunuques volontaires, pour mieux conquérir le ciel! Si l'on embrasse la continence dans le mariage, à combien plus forte raison faudra-t-il se l'imposer quand la mort l'a rompu? Il est plus difficile, si je ne me trompe, d'abandonner les droits d'un mariage qui subsiste, que de renoncer pour toujours à celui qui ne subsiste plus. Quoi donc! la continence embrassée pour Dieu paraîtra-t-elle chose si dure et si difficile à une veuve chrétienne, quand les Gentils eux-mêmes immolent à leur Satan le veuvage et la virginité de leurs sacerdoces? A Rome, ces gardiennes du feu éternel qui préludent à leur châtiment par les flammes qu'elles entretiennent avec l'antique dragon lui-même, sont choisies parmi les vierges. Dans la ville d'Egée, c'est une vierge que le sort désigne pour être la prêtresse de Junon Achéenne. La pythonisse qui exhale ses fureurs à Delphes ne connaît pas le mariage. Ici même, nous voyons des veuves d'un genre nouveau s'arracher au lien qui les unit, pour se consacrer à Cérès Africaine. Oubli le plus cruel des oublis! Peu satisfaites de mourir à des époux qui vivent, elles glissent de leurs propres mains dans la couche conjugale celles qui doivent les remplacer, au grand plaisir de leurs époux, s'interdisent tout commerce avec eux, et répudient jusqu'aux caresses de leurs enfants. Tant que dure ce sacerdoce, elles observent cette sévère discipline de la viduité, qui n'a pour elles aucune des consolations de la piété.

Voilà les sacrifices que le démon impose aux siens, et il est obéi! La continence de ses serviteurs le dispute à celle des serviteurs de Dieu. Les enfers contiennent aussi des prêtres. Satan a trouvé le secret de perdre les hommes, même par la pratique des vertus : peu lui importe de tuer les ames, celles-ci par la luxure, celles-là par la continence.

VII. Le maître du salut nous a montré dans la continence un instrument de notre éternité, un témoignage de la foi, et un ornement de cette chair qui doit revêtir un jour un vêtement d'incorruptibilité, enfin un moyen d'accomplir la volonté de Dieu. Réfléchissez de plus, je vous en conjure, que personne ne quitte ce monde sans la volonté de Dieu, puisque la feuille elle-même ne tombe point de l'arbre sans sa permission. A celui qui nous a fait entrer dans le monde de nous en faire sortir. Par conséquent, si votre mari est rappelé avant vous par la volonté de Dieu, c'est aussi la volonté de Dieu qui a rompu votre mariage. Pourquoi voudriez-vous rétablir ce que Dieu a détruit? Pourquoi dédaigneriez-vous la liberté qui vous est offerte, pour reprendre les chaînes du mariage? « Etes-» vous lié avec une femme, dit l'Apôtre? ne cherchez » point à vous délier. N'avez-vous point de femme? ne » cherchez point à vous marier. » Car, quoique vous ne péchiez pas en vous remariant, il vous avertit cependant que vous vous exposez aux tribulations de la chair. Chérissons donc, autant que nous en sommes capables, la vertu de la continence. Saisissons-la aussitôt qu'elle se présente, afin que la viduité accomplisse ce que n'a pas pu le mariage. Il faut embrasser avec amour une occasion qui retranche ce que la nécessité ordonnait. La discipline de l'Eglise et les prescriptions de l'Apôtre nous apprennent assez tout ce que les secondes noces enlèvent à la foi, et combien elles nuisent à la sainteté, lorsque Paul défend « à celui qui a été marié deux fois de présider dans l'Eglise, » et n'admet dans l'ordre des veuves que celles qui n'ont

» eu qu'un mari, » parce que l'autel de Dieu doit demeurer immaculé. La multitude que l'Evangéliste aperçut couverte de robes blanches figurait la sainteté de l'Eglise. Le sacerdoce de la viduité et le célibat subsistent jusque chez les païens. Le démon, pour rivaliser avec Dieu, a défendu au roi du siècle et au grand pontife de se marier deux fois.

VIII. Qu'elle est agréable à Dieu la chasteté, puisque son antagoniste en reproduit le simulacre, non pas qu'il soit capable de quelque vertu, mais pour insulter à notre maître jusque dans ses prédilections ! En effet, une bouche prophétique a exprimé d'un seul mot l'excellence du veuvage : « Soyez justes envers la veuve et l'orphelin ; puis, » approchez, entrons en lice, dit le Seigneur. » Plus le bras de l'homme fait défaut à ces deux faiblesses, plus le Père commun leur ouvre ses miséricordes et les couvre de sa protection. Voyez comme il grandit et s'élève jusqu'à Dieu, le mortel qui fait du bien à la veuve ! et la veuve elle-même, quelle est sa dignité, puisque son vengeur ici-bas entre en lice avec le Seigneur ! Un pareil honneur, j'imagine, n'est pas réservé aux vierges. Quoique chez elles, une chair intacte et dégagée de toute souillure doive contempler Dieu face à face, toujours est-il que la veuve marche à travers des sentiers plus pénibles. Ne pas convoiter ce que l'on ignore, et continuer de haïr ce que l'on n'a jamais souhaité, rien de plus facile. Une gloire plus belle s'attache à la continence, qui connaît ses droits et ne dédaigne qu'après l'expérience. A la vierge donc plus de félicité ! mais à la veuve plus de labeur ; celle-ci parce qu'elle a toujours gardé le port ; celle-là, parce qu'elle n'y est parvenue qu'à travers les tempêtes. Dans l'une, c'est la grâce ; dans l'autre, c'est la vertu qui est couronnée. La religion a des faveurs qui nous viennent de la libéralité divine, d'autres que nous méritons par nos efforts. Les dons de Dieu se gouvernent par sa grâce : les mérites de l'homme ne s'achètent qu'au prix des combats. Appliquez-vous donc

à la modestie, qui est la gardienne de la pudeur ; au travail, qui fuit les bagatelles ; à la frugalité, qui dédaigne le siècle. Recherchez les conversations dignes de Dieu, au souvenir de ce vers païen, sanctifié par l'Apôtre : « Les » mauvais discours corrompent les bonnes mœurs. » Des compagnes bavardes, désœuvrées, adonnées au vin, passionnées pour le luxe, sont le plus grand obstacle à la résolution de garder le veuvage. Par la loquacité, elles glissent des paroles ennemies de la pudeur ; par le désœuvrement, elles éloignent de toute occupation sérieuse ; par l'intempérance, elles ouvrent la porte à tous les désordres, par l'amour du faste, elles alimentent le feu de la concupiscence. Jamais femme de ce caractère n'a su parler des avantages de la viduité. C'est que, pour parler le langage de l'Apôtre, elles se font un Dieu de leur ventre, et aussi de ce qui l'avoisine.

Voilà, compagne bien-aimée dans le service de Dieu, des recommandations qu'il était à peu près superflu de vous développer après l'Apôtre, mais qui ne seront pas sans consolation pour vous, puisque, si Dieu l'a ainsi décidé, elles vous rappelleront ma mémoire.

A SA FEMME.

LIVRE II.

I. Dernièrement, compagne bien-aimée dans le service du Seigneur, je vous exposais, autant du moins que j'en étais capable, les règles que doit suivre une sainte femme dont le mariage est rompu, n'importe comment. Aujourd'hui, eu égard à la fragilité humaine, averti d'ailleurs par l'exemple de quelques femmes qui, trouvant dans le divorce ou le rappel d'un époux, l'heureuse occasion de la continence, non-seulement répudièrent un si grand bien, mais ne voulurent pas même se souvenir de la loi qui ordonne « de se marier dans le Seigneur, » revenons à des conseils plus doux. Ainsi moi, qui tout à l'heure vous exhortais à persévérer dans le veuvage, je me sens l'esprit troublé par la crainte que, vous parler des secondes noces, ce ne soit vous pousser sur la pente glissante d'un second mariage. Si vous êtes entièrement sage, vous embrasserez certainement le parti qui vous est le plus utile. Mais le veuvage est pénible; il ne va pas sans de grands obstacles, œuvre laborieuse s'il en fut jamais, j'avais différé de vous le dire, et je ne vous en parlerais pas encore, si je ne savais de combien de sollicitudes il est environné. En effet, plus la continence, gardienne sévère du veuvage, est méritoire, plus nous sommes dignes d'excuse si le far-

deau est trop lourd pour nos forces. Aux choses difficiles une facile indulgence. Mais plus il est facile « de se marier » dans le Seigneur, » puisque cela dépend de notre volonté, plus nous sommes coupables de ne pas faire ce qui est en notre pouvoir.

Ajoutez à cela que l'Apôtre, en disant : « Je voudrais » que vous fussiez tous en l'état où je suis moi-même, » conseille aux personnes veuves ou à celles qui ne sont pas mariées de rester dans l'état où elles sont, mais qu'en disant, « pourvu seulement que ce soit dans le Seigneur, » alors ce n'est plus un conseil qu'il donne, mais un ordre formel. Ici donc, si nous n'obéissons pas, nous nous jetons dans le péril, parce qu'on peut négliger un conseil ; un précepte, jamais. D'une part, simple avertissement soumis au choix de la volonté ; de l'autre, puissance qui commande et obligation qui enchaîne. Ici, liberté qui use de son droit ; là, orgueil qui se révolte.

II. Ainsi, lorsqu'il y a peu de jours, une chrétienne se mariait hors de l'Eglise pour s'unir à un infidèle, et que ma mémoire me rappelait d'autres scandales semblables, étonné de l'audace de ces femmes et de la perversité de leurs conseillers, parce que l'Ecriture n'autorise aucune de ces aliances, je me suis dit à moi-même : Elles s'appuient probablement sur la première Epître aux Corinthiens, où il est écrit : « Si un mari fidèle a une femme » qui soit infidèle, et qu'elle consente à demeurer avec » lui, qu'il ne la quitte point. Et si une femme fidèle a » un mari qui lui soit infidèle, et qu'il consente à demeurer » avec elle, qu'elle ne se sépare point de son mari. Car le » mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la » femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle ; autre- » ment vos enfants seraient impurs. » De cette injonction qui, dans son sens naturel, ne concerne que les fidèles déjà engagés dans le mariage, conclurait-on par hasard qu'il est permis d'épouser des infidèles ? Plaise à Dieu que quiconque l'interprète ainsi ne cherche pas à se trom-

per soi-même ! D'ailleurs il est évident que ce texte s'adresse à ceux que la foi a surpris dans un mariage contracté avec un infidèle, comme l'indiquent clairement ces mots : « Si un mari fidèle a une femme infidèle, » dit-il, et non pas : Si « quelqu'un prend une femme infidèle. » L'Apôtre nous montrait par là que l'homme déjà uni à la femme infidèle doit demeurer avec son épouse, après que la grâce de Dieu l'a converti, de peur sans doute que le Chrétien qui venait d'embrasser la foi ne se crût obligé de quitter une femme qui lui était devenue pour ainsi dire étrangère par la croyance. Voilà pourquoi il donne ensuite la raison de ce précepte : « Le Seigneur nous a appelés dans » la paix, dit-il; l'infidèle peut être gagné par le fidèle » dans le lien du mariage. » D'ailleurs, le verset qui termine confirme l'exactitude de cette interprétation. « Que cha- » cun, dit-il, demeure dans la vocation où il était quand » Dieu l'a appelé. » Qui sont ceux qui sont appelés? Les Gentils, j'imagine, et non pas les infidèles. S'il n'avait prétendu parler que du mariage des fidèles, il eût permis aux saints de se marier indistinctement. S'il l'avait permis, jamais il n'eût imposé une restriction en contradiction si évidente avec sa première déclaration : « La femme dont » le mari meurt est libre; qu'elle se marie à qui elle vou- » dra, pourvu que ce soit dans le Seigneur. »

Ici point de discussion assurément. Car l'Esprit saint lui-même a prévu toutes les objections. En effet, de peur que nous n'abusions de ces mots « qui elle voudra, » il ajoute aussitôt : « pourvu que ce soit dans le Seigneur, » c'est-à-dire dans le nom du Seigneur, ce qui signifie indubitablement dans le nom chrétien. Ainsi l'Esprit saint, qui aimerait mieux que les veuves et celles qui ne sont pas encore mariées, gardassent la continence, et nous exhorte à suivre son exemple, ne permet les seconds mariages que « dans le Seigneur, » seule condition qu'il attache à l'infraction de la continence. « Pourvu que ce soit dans » le Seigneur, » dit-il. *Pourvu que* ajoute à la loi une

grande force. Pressez cet oracle ! torturez-le tant que vous voudrez, il demeure éminemment obligatoire ; il ordonne et il conseille ; il prescrit et il exhorte ; il supplie et il menace. Sentence claire et formelle ! sentence éloquente par sa brièveté même ! Ainsi procède la parole divine, qui veut être pratiquée aussitôt que comprise. Qui, en effet, ne comprendra facilement combien de dangers et de blessures pour la foi l'Apôtre a voulu prévenir en défendant ces sortes de mariages? Il a voulu d'abord qu'une chair sanctifiée ne fût point souillée par celle d'un Gentil.

Mais, dira-t-on, quelle si grande différence y a-t-il entre celui qui est appelé au christianisme pendant qu'il est uni à une infidèle, et celui qui était Chrétien par le passé, c'est-à-dire avant son mariage, pour qu'ils n'aient pas à se prémunir contre la même souillure? pour qu'à l'un il soit interdit d'épouser une infidèle, et qu'à l'autre il soit enjoint de rester avec celle qu'il a ? Pourquoi, si le mariage avec l'infidèle est une souillure, celui-ci n'est-il pas séparé comme celui-là est sous le coup d'une défense ?

A cela je répondrai, avec l'aide du Saint-Esprit, d'abord que le Seigneur aime mieux que le mariage ne soit pas contracté, que de le voir dissoudre ensuite. D'ailleurs il défend le divorce, si ce n'est dans le cas d'adultère ; encore recommande-t-il de part et d'autre la continence. L'un est donc dans l'obligation de rester avec sa femme quoique infidèle, l'autre n'a pas même la liberté de l'épouser. En second lieu, si, conformément aux saintes Ecritures, ceux que la foi chrétienne surprend dans un mariage infidèle, sont exempts de souillures, parce qu'ils sont alors la sanctification de l'époux infidèle, il est alors hors de doute que ceux qui sont sanctifiés avant le mariage, s'ils viennent à s'unir à une chair étrangère, ne peuvent sanctifier une chair dans laquelle la foi ne les a point trouvés. La grâce de Dieu ne sanctifie que ce qu'elle trouve. Qu'arrive-t-il ? Ce qu'elle ne sanctifie point est immonde ; ce qui est immonde n'a rien de commun avec la sain-

teté, sinon pour la souiller de ses poisons et lui donner la mort.

III. S'il en va ainsi, les fidèles qui s'unissent à des femmes païennes sont certainement coupables de fornication, et doivent être retranchés de toute communion avec l'assemblée chrétienne, suivant les paroles de l'Apôtre : « Vous ne mangerez pas même avec de pareils hommes. » Ou bien, oserons-nous présenter au tribunal de Dieu de tels contrats de mariage? Allèguerons-nous pour excuse des engagements qu'il a défendus? Quoi donc? L'union qu'il a interdite n'est-elle pas un adultère? n'est-elle pas une fornication? Croyez-vous que l'admission d'un idolâtre soit une légère profanation du temple du Seigneur? Croyez-vous qu'elle mêle sans crime les membres du Christ aux membres de la femme adultère? Nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes, que je sache. « Nous » avons été rachetés, et à quel prix? au prix du sang d'un » Dieu. » En profanant notre chair, c'est lui que nous profanons par contre-coup. Qu'a donc voulu dire celui qui prétend qu'épouser un idolâtre est une faute, il est vrai, mais des plus légères, puisque d'ailleurs, en laissant de côté la profanation d'une chair consacrée au Seigneur, toute prévarication volontaire est grave aux yeux du Seigneur? Plus il était facile de l'éviter, plus la rébellion est odieuse et criminelle.

Parcourons maintenant les autres périls ou les autres blessures que l'Apôtre a prévus pour la foi, comme je l'ai dit plus haut, et non moins funestes à la chair qu'à l'esprit. Qui peut douter qu'un commerce journalier avec un infidèle n'altère insensiblement la foi? « Les mauvais en» tretiens corrompent les bonnes mœurs; » à plus forte raison la même table et une société de tous les moments. La femme fidèle est nécessairement obligée de plaire à Dieu. Comment pourra-t-elle « servir à la fois deux maî» tres, » Le Seigneur et son époux, et de plus un époux païen? Attaché à un époux païen, elle lui rendra des de-

voirs de païenne ; elle aura pour lui beauté, parure, luxe mondain, caresses honteuses, infâmes complaisances ; bien différente des saints chez lesquels le respect ennoblit les obligations du mariage, où tout se passe avec une pudique retenue, comme sous l'œil de la divinité.

IV. Mais à elle de savoir comment elle se conduira vis-à-vis de son époux. Toujours est-il qu'il lui sera impossible de remplir les devoirs religieux, ayant à ses côtés un esclave du démon, fidèle ministre, chargé par son maître d'arrêter la ferveur et la piété chrétiennes. Faudra-t-il se rendre à l'église ? il lui donnera rendez-vous aux bains plutôt qu'à l'ordinaire. S'agira-t-il de jeûner ? il commandera un festin pour le même jour. Aurez-vous à sortir ? jamais les serviteurs n'auront été plus occupés. Quel époux infidèle permettra à sa femme de visiter nos frères de rue en rue, et d'entrer dans les réduits les plus pauvres ? Qui souffrirait qu'elle s'arrachât la nuit de ses côtés pour assister aux assemblées de la nuit, lorsque la nécessité l'exigera ? Qui la verra d'un œil tranquille découcher à la solennité paschale ? Qui la laissera, sans d'horribles soupçons, participer au banquet du Seigneur, si décrié parmi les païens ? Enfin, qui trouvera bon qu'elle se glisse dans les cachots pour baiser les chaînes des martyrs, pour laver les pieds des saints, pour leur donner et en recevoir le baiser de la paix ? qu'elle partage le pain et le vin, dans les agapes, et qu'elle passe les journées dans la prière ? Qu'un frère étranger arrive, quelle hospitalité trouvera-t-il dans la maison d'un étranger ? S'il faut donner quelque chose, grenier et cellier, tout sera fermé.

V. Il en est, direz-vous, qui supportent la discipline chrétienne sans la gêner. D'accord ; mais voilà précisément le crime : mettre un païen dans la confidence de nos pratiques ; livrer à des hommes injustes les secrets de nos mystères ; devoir à leur bon plaisir ce que nous faisons. Impossible de dissimuler nos exercices à qui les tolère ; ou si nous les lui cachons, parce qu'il ne les tolère pas, alors

arrivent la crainte et la défiance. Or, s'il est vrai que Dieu nous prescrit de le servir, sans l'intervention du prochain, comme sans trouble de notre part, peu importe de quel côté vous péchiez, soit en mettant dans le secret votre mari, s'il le tolère, soit en vous jetant dans le trouble, s'il faut vous précautionner contre sa violence. « Ne jetez » pas vos perles devant les pourceaux, est-il dit, de peur » qu'ils ne les foulent aux pieds, et que, se retournant, » ils ne vous déchirent. » Vos perles, ce sont vos bonnes œuvres de tous les jours. Plus vous chercherez à les dissimuler, plus vous les rendrez suspectes, plus vous attirerez la jalouse curiosité des Gentils. Je vous le demande, réussirez-vous à vous cacher, lorsque vous faites sur votre lit et sur votre corps des signes de croix, lorsque vous soufflez pour chasser l'esprit impur, lorsque vous vous levez la nuit pour aller prier? Ne s'imaginera-t-il pas que vous pratiquez quelque opération magique? Déroberez-vous à ses regards ce que vous prenez en secret avant toute nourriture? S'il vient à découvrir que c'est du pain, ne supposera-t-il pas que c'est ce pain dont on fait tant de bruit? Et comme il ne peut pénétrer un mystère qu'il ignore, que d'alarmes! que de soupçons! Il ne rêve que meurtre, qu'empoisonnements. Quelques-uns supportent le christianisme, dites-vous; mais dans quel but? pour fouler aux pieds et opprimer leurs femmes; pour s'armer du secret dont ils sont maîtres contre des périls qu'ils redoutent, aussitôt qu'elles auront le malheur de leur déplaire. Ils le supportent, mais pour faire de la dot conjugale le prix de leur silence, et prêts à traîner leur compagne devant le magistrat qui n'épie que l'occasion d'une injustice.

VI. Combien de ces épouses infortunées n'ont reconnu leur fatale imprévoyance qu'aux dilapidations de leur patrimoine, ou au sacrifice de leur foi! La servante de Dieu demeure parmi des occupations étrangères. Que l'année se renouvelle, que le mois recommence, il lui faudra ton-

jours se trouver parmi ces dieux adorés sous le nom de démons, toujours assister à ces solennités en l'honneur des princes, toujours respirer des parfums impurs. Elle sortira d'une maison, ornée de lauriers et de flambeaux, que l'on prendrait volontiers pour un repaire honteux, récemment ouvert à la prostitution publique. Elle s'assiéra, avec son époux, parmi des compagnons de débauche, au milieu des tavernes; elle servira les hommes de la prévarication, elle qui servait autrefois les saints; et elle ne reconnaîtrait pas les préludes de sa condamnation à venir dans les hommages qu'elle rend à ceux qu'elle est destinée à juger vers la fin des temps! De quelle main idolâtre attend-elle la nourriture mystérieuse? à quelle coupe trempera-t-elle ses lèvres? que chantera dans un banquet son mari païen? que chantera-t-elle elle-même pour lui plaire? Ce qu'elle entendra? des hymnes de théâtre, des chansons de taverne, des paroles impudiques. Mais le souvenir de Dieu, mais l'invocation de Jésus avant le repas, mais les passages des Ecritures saintes pour nourrir la foi, mais l'Esprit saint, mais les rafraîchissements de l'ame, mais la bénédiction au lever de la table, où sont-ils? Entre époux si différents, tout devient étranger, tout prend un caractère hostile, tout est matière à condamnation; tout est déchaîné par l'ennemi des hommes pour ruiner le salut.

VII. Que de pareils obstacles environnent les épouses chrétiennes qui demeurent dans un lien infidèle, après leur vocation à la foi, rien de plus vrai; mais du moins elles ont leur excuse devant Dieu, qui les a surprises dans cette union, puisqu'il « leur fait une loi de la continuer, » et parce qu'elles sont fortifiées et reçoivent l'espérance » de gagner l'infidèle. » Si un mariage de cette espèce est agréable à Dieu, pourquoi ne finirait-il pas par être heureux et affranchi des tortures, des angoisses, des obstacles et des souillures de la passion ou de l'idolâtrie, un des deux époux étant déjà sous le patronage de la grâce

divine? En effet, cette femme, appelée du milieu des infidèles à la foi par les prédications de quelque personnage éminent, a reçu, avec le christianisme, une vertu d'en haut qui la rend respectable à son époux païen; il n'ose plus gronder, s'enquérir, surveiller si curieusement. Il a senti les merveilles de Dieu; il a vu les expériences de la grâce; il sait que sa compagne est devenue meilleure; une crainte respectueuse a fait de lui un candidat de la foi. Ainsi sont gagnés plus facilement ceux qu'a unis la grâce de Dieu.

Mais qu'il en arrive bien autrement à l'épouse qui s'est jetée volontairement et de gaîté de cœur dans un mariage défendu? Ce qui déplaît à Dieu l'offense, ce qui l'offense est l'œuvre du démon, et ne peut amener que des malheurs : ne l'oubliez pas. Il n'y a que les plus pervers d'entre les idolâtres qui supportent le nom chrétien. S'ils paraissent surmonter un moment leur haine, c'est pour chasser l'épouse qu'ils ont trompée, pour envahir sa fortune ou ruiner sa foi. Non, jamais pareille union ne peut être heureuse. Voulez-vous savoir pourquoi? Tandis que le démon signe cette alliance, le Seigneur la condamne.

VIII. Si nous faisons peu de cas de la sagesse divine qui défend, voyons si la sagesse humaine ne tient pas le même langage. Parmi les païens, les maîtres les plus rigides et les plus strictement attachés au maintien de la discipline n'empêchent-ils pas leurs esclaves de contracter des mariages avec des étrangers! Pourquoi cette prohibition? De peur qu'ils ne se jettent dans la licence et la débauche, ne négligent leur service, et n'introduisent des étrangers dans la maison de leur maître. Ne condamne-t-on pas à une servitude plus dure ceux qui, après sommation du maître, continuent de vivre avec des esclaves étrangers! Eh quoi! les règlements de la terre enchaîneront-ils plus étroitement que les injonctions du ciel? La femme idolâtre qui s'unit à un esclave étranger perdra sa liberté, et la femme de la tribu sainte épouserait un servi-

teur du démon sans être bannie de la communion de l'Eglise !

Niera-t-elle qu'un tel mariage lui a été défendu au nom du Seigneur par la bouche de l'Apôtre? Où trouver la cause de cette démence, sinon dans la pusillanimité de cette foi qui incline toujours à la concupiscence et aux joies profanes? Ces tristes scandales viennent surtout des femmes opulentes; car, plus une femme opulente s'enfle de l'orgueil de son rang, plus il lui faut une maison vaste et spacieuse, espèce de carrière où son luxe prenne librement l'essor. Les églises ont peu d'attraits pour de pareilles femmes. Un riche, dans la maison du Seigneur, est une espèce de prodige; et, s'il s'en trouve quelqu'un, le célibat a bientôt vaincu ses forces. Que feront donc ces ambitieuses? Elles demanderont à Satan un époux qui leur fournisse des litières, des bêtes de somme, et des parfumeurs, dont la haute stature trahit une origine étrangère; car un époux chrétien, fût-il riche, leur refuserait sans doute cette pompe indécente.

Je vous en conjure, retracez sous vos yeux les exemples des païennes. La plupart de celles qu'illustre la naissance ou qui possèdent une grande fortune, choisissent pour époux des hommes obscurs, pauvres, et sans autre recommandation que leur vigueur pour la débauche, ou une mutilation qui se prête mieux à sa licence et à l'infamie. D'autres vont plus loin : elles s'unissent à leurs affranchis ou à leurs esclaves, bravant ainsi l'opinion publique. Peu leur importe, pourvu qu'elles aient un simulacre d'époux qui ne gêne en rien leur liberté. Et une chrétienne rougirait de s'unir à un chrétien sans fortune qui l'enrichirait de toute l'abondance de sa pauvreté! Car si « le » royaume des cieux n'appartient point au riche, » il faut bien qu'il soit au pauvre. La femme riche trouvera davantage dans un époux indigent. Quelle dot plus magnifique que celle de l'éternité? Qu'elle s'estime donc trop heureuse de devenir son égale ici-bas, elle qui peut-être ne le sera point là-haut.

VIII. Faut-il tant d'hésitations, tant de recherches, tant de délibérations pour décider si la pauvreté de ce chrétien, auquel Dieu a confié son abondance, répond à votre richesse? Où trouver des paroles pour exprimer toute l'excellence et la félicité d'un mariage chrétien? L'Eglise en dresse le contrat, l'oblation divine le confirme, la bénédiction pastorale y met le sceau, les anges qui en sont témoins l'enregistrent, et le Père céleste le ratifie. Douce et sainte alliance que celle de deux fidèles portant le même joug, réunis dans une même espérance, dans un même vœu, dans une même discipline, dans une même dépendance! Tous deux, ils sont frères, tous deux serviteurs du même maître, tous deux confondus dans une même chair, ne forment qu'une seule chair, qu'un seul esprit. Ils prient ensemble, ils se prosternent ensemble, ils jeûnent ensemble, s'enseignant l'un l'autre, s'encourageant l'un l'autre, se supportant l'un l'autre. Vous les rencontrez de compagnie à l'église, de compagnie au banquet divin. Ils partagent également la pauvreté et l'abondance, la fureur des persécutions ou les rafraîchissements de la paix. Nuls secrets à se dérober, ni à se surprendre mutuellement; confiance inviolable, empressements réciproques; jamais d'ennui, jamais de dégoûts. Ils n'ont pas à se cacher l'un de l'autre pour visiter les malades, pour assister les indigents; leur aumône est sans disputes, leurs sacrifices sans scrupules, leurs saintes pratiques de tous les jours sans entraves. Chez eux point de signes de croix furtifs, point de timides félicitations, point de muettes actions de grâces. De leurs bouches, libres comme leurs cœurs, s'élancent les hymnes pieux et les saints cantiques. Leur unique rivalité, c'est à qui célébrera le mieux les louanges du Seigneur.

Voilà les alliances qui réjouissent les yeux et les oreilles de Jésus-Christ, celles auxquelles il envoie sa paix. « Là » où il se trouve deux Chrétiens, il se trouve lui-même; » là où il se trouve lui-même, l'ennemi de notre salut est

absent. Telles sont les instructions que l'Apôtre nous a laissées dans cette courte parole. Compagne bien-aimée, méditez-la, si vous en avez besoin. Qu'elle serve surtout à vous détourner de l'exemple de quelques femmes imprudentes. Il n'est ni permis ni expédient aux fidèles de contracter d'autres mariages.

EXHORTATION A LA CHASTETÉ.

I. Je ne doute point, mon frère, qu'après avoir envoyé devant toi ton épouse dans la paix du Seigneur, résolu désormais à posséder la tranquillité de l'ame, tu ne songes à vivre dans la viduité, par conséquent, que tu n'aies besoin de conseils. Quoique, en pareille conjoncture, chacun doive s'interroger soi-même et consulter ses propres forces, comme les nécessités de la chair interviennent dans les délibérations de l'esprit, et résistent dans la même conscience à la foi, celle-ci a besoin de conseils étrangers qui lui servent, pour ainsi dire, d'avocat contre les réclamations de la chair. Il est très-facile d'imposer silence à ces réclamations, si l'on considère la volonté de Dieu plutôt que la condescendance à la chair. On ne se rend point agréable à Dieu en flattant les sens, mais en obéissant à la volonté divine. « Or, la volonté de Dieu, c'est que nous » soyons saints. » En effet, il veut que l'homme, créé à son image, devienne sa ressemblance, « afin que nous soyons » saints comme il est saint lui-même. » Ce bien, ou en d'autres termes, la sanctification, je le divise en plusieurs degrés, pour que chacun de nous puisse y prendre part. Le premier degré, c'est la virginité conservée depuis la naissance. Le second comprend la virginité qui, depuis la seconde naissance, c'est-à-dire le baptême, nous purifie dans le mariage, d'après le consentement des deux époux ;

ou persévère dans le célibat par une décision volontaire. Reste un troisième degré, la monogamie, en vertu de laquelle un sexe renonce à l'autre, quand le premier mariage a été dissous par la mort. La première espèce de virginité a le bonheur d'ignorer complétement ce que plus tard on regrette d'avoir connu. La seconde dédaigne héroïquement ce qu'elle n'a que trop connu. La troisième, qui renonce au mariage une fois que l'union conjugale est rompue, outre le mérite du courage, a aussi le mérite de la modération. N'est-ce pas être modéré que de ne pas regretter ce qui nous a été enlevé, enlevé surtout par le Seigneur, sans la volonté duquel il n'est pas une feuille qui se détache de l'arbre, ni le plus humble passereau qui tombe à terre?

II. Quelle modération d'ailleurs dans ce langage : « Le » Seigneur me l'a donné; le Seigneur me l'a ôté : il a été » fait comme il a semblé bon au Seigneur. » Voilà pourquoi, si nous renouvelons une alliance qui a été détruite, nous allons infailliblement contre la volonté de Dieu, en voulant avoir une seconde fois ce qu'il n'a pas voulu que nous eussions. S'il l'avait voulu, nous l'aurait-il enlevé? A moins de prétendre que Dieu veuille de nouveau ce qu'il avait cessé de vouloir. Il n'appartient point à une foi sincère et bien fondée, de rapporter ainsi toutes choses indistinctement à la volonté de Dieu, et de chercher à se flatter soi-même, en disant que rien n'arrive sans sa volonté, comme si nous oubliions qu'il y a également une détermination en nous. En vérité, l'on excuserait toutes les prévarications, si l'on s'imaginait que rien ne s'accomplit en nous sans la volonté de Dieu. Cette prétention n'irait à rien moins qu'à la destruction de la loi tout entière et de Dieu lui-même, s'il était vrai qu'il fît par sa propre volonté ce qu'il ne veut pas, ou qu'il voulût indistinctement toute chose. En effet, quand il défend telle ou telle prévarication, sous peine des supplices éternels, il en résulte qu'il ne veut pas ce qu'il défend, parce que cela

l'offense. De même aussi, ce qu'il veut, il l'ordonne, il le ratifie, il le récompense par le salaire de l'éternité. Lors donc que nous avons appris par ses préceptes ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas, il nous reste encore notre volonté et la liberté de choisir l'un ou l'autre, selon qu'il est écrit : « Voilà que j'ai placé le bien et le mal devant toi. » En effet, tu as goûté à l'arbre de la science. Conséquemment, nous ne devons pas mettre sur le compte de la volonté de Dieu ce qui est laissé à notre libre détermination, puisque celui qui ne veut pas le mal nous a honorés de la liberté. Il suit de là que c'est notre propre volonté qui veut quand nous voulons le mal contre la volonté de Dieu qui veut le bien. D'où provient donc, me demanderas-tu, cette volonté en vertu de laquelle nous voulons quelque chose contre la volonté de Dieu? De nous-mêmes, te répondrai-je, et avec fondement. Ne faut-il pas que nous ressemblions à la semence d'où nous sortons? En effet, Adam, ce chef de notre race comme aussi du péché, a voulu quand il a prévariqué. Le démon ne lui a point imposé la volonté de pécher, il n'a fait qu'en fournir le sujet à sa volonté. La volonté de Dieu était qu'il obéît librement. Il en est de même de toi. Si tu n'obéis point à ce Dieu qui, après t'avoir montré le précepte, t'a donné le libre arbitre pour choisir, c'est par le choix libre de ta volonté que tu pencheras pour ce que Dieu ne veut pas. Tu as été vaincu par le démon qui, tout en voulant que tu veuilles ce que Dieu ne veut pas, ne peut néanmoins te contraindre à vouloir, puisqu'il ne réussit point à forcer nos premiers parents à vouloir malgré eux le péché. Que dis-je? Ils consentirent librement et en sachant bien ce que Dieu ne voulait pas : il ne voulait pas sans doute ce qu'il avait interdit sous peine de mort. Le pouvoir du démon se borne là : il interroge les dispositions de ta volonté. Mais dès que tu as voulu, il s'ensuit que tu es son esclave, non pas qu'il ait créé en toi la volonté, mais parce qu'il en a trouvé l'occasion.

III. Puisque nous sommes libres de vouloir ou de ne pas

vouloir, et que nous prouvons notre soumission à Dieu, en voulant ce qui s'accorde avec sa volonté, je soutiens qu'il faut étudier avec un soin tout religieux quelle est la volonté de Dieu, manifeste ou secrète. Ce qu'il veut manifestement, nous le savons tous : il n'en faut pas moins examiner comment cette volonté même se manifeste.

Il est des choses qui, au premier aspect, semblent s'accorder avec la volonté de Dieu, parce qu'il les permet; mais ce qui n'est que permis n'indique pas toujours la pure et absolue volonté de celui qui permet. Une permission dérive de la condescendance : sans doute, elle ne se donne pas sans une certaine participation de la volonté; mais comme elle est fondée sur une cause particulière à celui qui est l'objet de cette condescendance, elle vient d'une volonté influencée et presque contrainte. Je te le demande, qu'est-ce qu'une volonté dont un autre est la cause?

De même, il faut considérer le second cas où la volonté divine n'est plus tout-à-fait elle-même. Dieu veut que nous fassions certaines choses qui lui sont agréables, où l'indulgence se cache, pour ne laisser parler que le précepte. Toutefois s'il a préféré une chose à une autre, une chose qu'il veut davantage par conséquent, n'est-il pas évident que nous devons suivre ce qu'il préfère, puisque ce qu'il permet vis-à-vis de ce qu'il aime mieux, doit être regardé comme s'il ne le voulait pas? Car en montrant ce qu'il préfère, il a détruit une volonté moindre par une volonté supérieure : plus il a manifesté l'une et l'autre à ta connaissance, plus il t'a imposé l'obligation d'embrasser le parti qu'il t'a prouvé lui plaire davantage. Donc, s'il t'a clairement indiqué de suivre le parti qu'il veut le plus, il n'en faut point douter, ne pas le suivre, c'est aller contre sa volonté, en choisissant contrairement à ce qu'il préfère; c'est l'offenser plus que te le rendre favorable, puisque, tout en faisant ce qu'il veut, tu dédaignes ce qu'il aime mieux. D'un côté, tu pèches; de l'autre, si tu ne pèches

pas, au moins ne mérites-tu pas l'amitié de Dieu. Or, se refuser à l'amitié de Dieu, c'est pécher.

Si donc le second mariage provient seulement de cette volonté qui est appelée indulgence, nous soutenons, nous, qu'une volonté qui a pour cause l'indulgence, n'est pas la pure volonté de Dieu, puisque, provenant de celle qui préfère quelque chose de mieux, et recommande la continence, il est évident qu'une chose meilleure ne peut être préférée à une chose meilleure.

J'ai posé ces principes, afin d'examiner maintenant les paroles de l'Apôtre. Avant tout, qu'on ne m'accuse point d'être peu respectueux envers lui, si je remarque, ce qu'il déclare lui-même, que cette indulgence qu'il témoigne pour les secondes noces, vient de son propre fonds, c'est-à-dire de la raison humaine, et non de la prescription divine. En effet, après avoir dit aux personnes veuves ou libres : « Mariez-vous, si vous ne pouvez garder la continence; » car il vaut mieux se marier que de brûler; » il aborde aussitôt la seconde catégorie : « Pour celles qui sont dans » le mariage, dit-il, ce n'est pas moi, mais le Seigneur » qui leur fait ce commandement. » En s'effaçant lui-même pour laisser parler le Seigneur, il indiquait suffisamment que ce qu'il avait dit plus haut : « Il vaut mieux » se marier que de brûler, » il l'avait dit d'après lui-même, et non pas au nom du Seigneur. Quoique cette parole regarde ceux que la foi trouve dans le célibat ou dans le veuvage, toutefois, comme on s'en autorise communément pour se marier, examinons quel est ce bien qui vaut mieux qu'un châtiment, et qui ne peut paraître bon que comparé à ce qu'il y a de pire, de sorte que le mariage n'est bon que parce que brûler est quelque chose de pire. Or, le bien, c'est ce qui continue à mériter ce nom, sans qu'il soit besoin de le comparer, je ne dis point à un mal, mais à tout autre bien, tellement que, comparé à un autre bien, ou éclipsé par lui, il n'en demeure pas moins ce qu'il est. D'ailleurs, si une chose n'est déclarée bonne que par

comparaison avec un mal, je la tiens moins pour une chose bonne que pour un mal inférieur qui, obscurci par quelque mal plus grand, est décoré du nom de bien. Enfin, supprime le terme de la comparaison, et ne dis plus : « Il » vaut mieux se marier que de brûler, » je te le demande, pourras-tu dire encore : « Il vaut mieux se marier, » sans ajouter quel est ce quelque chose de meilleur? Tu ne peux donc appeler bon conséquemment ce que tu ne peux appeler meilleur, parce que tu as écarté un terme de la comparaison, laquelle, en déclarant le mariage meilleur, le fait passer ainsi pour un bien : « Il vaut mieux se marier » que de brûler. » Cette parole doit être prise dans ce sens : Il vaut mieux être privé d'un œil que d'en perdre deux. Supprime la comparaison. Tu ne pourras dire : Il est meilleur d'avoir un seul œil, parce que tu ne peux pas dire : Cela est bon. Qu'on ne cherche donc pas à s'autoriser de ce chapitre qui d'ailleurs ne regarde que les personnes veuves ou non encore engagées dans le mariage, quoique celles-ci doivent bien comprendre la nature de la permission qui leur est donnée, ainsi que je le leur montrerai.

IV. Au reste, nous savons que l'Apôtre a dit du second mariage : « N'avez-vous plus de femme, ne cherchez » point à vous remarier. Si néanmoins vous épousez une » seconde femme, vous ne péchez point. » Mais dans ce passage, il parle encore de sa propre autorité, et non d'après l'autorité de Dieu. Car il y a une grande différence entre le précepte de Dieu et la recommandation de l'homme. « Je n'ai point reçu de commandement du Sei» gneur, dit-il ; mais voici le conseil que je donne, comme » ayant reçu du Seigneur la grâce d'être son fidèle mi» nistre. » D'ailleurs on ne trouve ni dans l'Evangile, ni dans les Epîtres de Paul lui-même, le précepte d'abandonner sa femme. Il faut en conclure qu'on doit se borner à un seul mariage, parce que ce qui n'a jamais été permis par le Seigneur est imputé à faute.

Ajoute encore qu'après ce conseil donné par l'homme, l'Apôtre, comme par une sorte de repentir de son irréflexion, se reprend aussitôt et dit : « Mais ces personnes-là » souffriront dans leur chair des tribulations et des peines. » Tout en leur pardonnant, il leur rappelle que « le temps » est court, et que ceux mêmes qui ont des femmes » doivent être comme s'ils n'en avaient pas. » Enfin il oppose entre elles les sollicitudes de ceux qui sont mariés et celles de ceux qui ne le sont pas. En expliquant pourquoi il est avantageux de ne pas se marier, il dissuade de ce qu'il avait permis plus haut par condescendance. S'il l'applique au premier mariage, à plus forte raison au second. Lorsqu'il nous exhorte encore à suivre son exemple, nous montrer ce qu'il veut que nous soyons, c'est-à-dire continents, c'est nous déclarer également ce qu'il ne veut pas que nous soyons, c'est-à-dire incontinents. Par conséquent, lorsqu'il veut lui-même autre chose, il ne permet ni librement, ni selon la vérité, ce qu'il ne veut pas. S'il le voulait, il ne le permettrait pas, il le commanderait. Mais voici qu'il dit ailleurs : « La femme dont le mari n'est » plus peut se remarier à qui elle voudra, pourvu que ce » soit selon le Seigneur; » puis il ajoute aussitôt : « Toutefois, elle sera plus heureuse si elle demeure veuve; et » c'est ce que je lui conseille. Or, je crois que j'ai aussi » l'Esprit de Dieu. »

Nous trouvons ici deux avis différents. Par l'un, il permet de se remarier; par l'autre, il ordonne de s'abstenir. Lequel des deux faut-il croire? diras-tu. Regarde et lis. Quand il permet, il n'émet l'avis que d'un homme prudent. Recommande-t-il de s'abstenir? c'est l'avis de l'Esprit saint qu'il invoque. Suis donc l'avertissement qui a pour lui la Divinité. Les fidèles ont en eux l'Esprit de Dieu, j'en conviens, mais tous les fidèles ne sont pas des apôtres. Ainsi lorsqu'après avoir dit qu'il était fidèle, Paul ajoute : « J'ai aussi l'Esprit de Dieu, » chose dont personne ne doutait, puisqu'il était fidèle, il n'a tenu ce langage

que pour reprendre sa dignité d'apôtre. Les apôtres, en effet, possèdent plus particulièrement l'Esprit saint, qui se manifeste en eux par les œuvres de la prophétie, l'efficacité des vertus, et la connaissance des langues, tandis que les autres fidèles ne l'ont que dans un degré inférieur. Il n'a donc fait intervenir l'autorité de l'Esprit saint que dans l'espèce où il préfère nous voir entrer. Dès-lors, à cause de la majesté de l'Esprit saint, ce n'est plus un conseil, mais un précepte.

V. Quant au principe qui ne veut qu'un seul mariage, l'origine elle-même du genre humain le sanctionne, en attestant ce que Dieu a établi dès le commencement pour servir de règle à tous ceux qui viendraient après. En effet, après avoir créé l'homme et jugé qu'une compagne lui était nécessaire, d'une de ses côtes il forma pour lui une seule femme. Ni l'artisan, ni la matière ne manquaient, puisqu'Adam avait plus d'une côte, et que les mains de Dieu sont infatigables. Toutefois, Dieu ne donna point à Adam plusieurs femmes. Adam, fils de Dieu, et Eve, fille de Dieu, consacrés l'un à l'autre par un mariage unique, ont aussi transmis aux hommes fils de Dieu la loi du mariage, fondée sur l'autorité de la création et la première volonté du Très-Haut. Enfin, « Ils seront deux dans une » seule chair. » Deux, a-t-il dit, et non pas trois ou quatre. Autrement, il n'y aura plus une seule chair, ni deux dans une même chair. Mais comment cela s'accomplira-t-il? Si les deux époux ne se confondent qu'une seule fois dans une même unité. Que cette union se renouvelle deux ou trois fois, la chair cessera d'être une : dès-lors, deux ne seront plus dans une seule chair, mais une seule côte appartiendra à plusieurs.

Autre considération. Lorsque l'Apôtre applique « au » Christ et à l'Eglise » ces paroles : « Et ils seront deux » dans une seule chair, » d'après ces fiançailles spirituelles de Jésus-Christ et de l'Eglise (car le Christ est un comme son Eglise est une), nous devons reconnaître qu'une double

loi, l'origine du genre humain et le sacrement du Christ, limite les mariages à un seul. La monogamie a inauguré notre naissance charnelle dans Adam, notre naissance spirituelle dans le Christ. Nés deux fois, nous trouvons de part et d'autre un mariage unique. Sortir de la monogamie, c'est dégénérer des deux côtés. Les mariages répétés commencèrent par le premier homme maudit. Ce fut Lamech qui, en épousant deux femmes, établit trois êtres dans une même chair.

VI. Mais les bienheureux patriarches, répliques-tu, non-seulement s'unirent à plusieurs femmes, mais encore à des concubines. — Nous sera-t-il permis, pour cette raison, de nous marier plusieurs fois? Oui, sans doute, si ces mariages sont destinés à figurer les types qui survivent, symboles de quelque mystérieux avenir; ou bien si nous sommes encore sous l'empire de cette parole : « Croissez et » multipliez, » c'est-à-dire si une nouvelle révélation ne nous a pas dit : « Le temps est court : ainsi il faut que » même ceux qui ont des femmes, soient comme n'en » ayant point. » Par conséquent, en prescrivant la continence, et en mettant un frein au mariage, pépinière du monde, elle a abrogé la loi qui disait : « Croissez et mul» tipliez. » Si je ne me trompe, les deux paroles et les deux dispositions émanent d'un seul et même Dieu, qui, voulant répandre dans l'origine la semence du genre humain, lâcha les rênes à l'avidité des mariages, jusqu'à ce que le monde fût rempli, et qu'il y eût abondante matière pour une nouvelle discipline, mais qui, vers la fin des temps, comprima ce qu'il avait relâché, révoqua ce qu'il avait permis, toujours infiniment sage, soit qu'il encourage au début, soit qu'il restreigne à la fin. Les commencements sont toujours les plus libres. Voilà pourquoi l'on plante une forêt et on la laisse croître, pour l'abattre en son temps. La forêt, ce sera la loi ancienne qui est coupée par l'Evangile nouveau, dont la hache « va cher» cher jusqu'à la racine. » De même, « Œil pour œil, dent

» pour dent, » a vieilli, aujourd'hui qu'a germé cette maxime : « Tu ne rendras pas le mal pour le mal. » Il en est ainsi, ce me semble, des législations humaines : les décrets postérieurs abolissent les décrets antérieurs.

VII. Mais pourquoi ne reconnaîtrions-nous pas plutôt dans les exemples primitifs les règlements qui s'accordent avec les nôtres, et dont la forme antique a trouvé sa place dans la nouveauté présente? Voilà que je vois dans la loi ancienne une restriction apportée à la fréquence des mariages. Il est dit sagement au Lévitique : « Mes prêtres » ne se marient point à plusieurs. » Qu'est-ce que plusieurs, suis-je en droit de dire, sinon ce qui n'est pas une seule fois? Ce qui n'est pas l'unité, c'est le nombre. Enfin après l'unité commence le nombre : or l'unité est tout ce qui n'est qu'une fois. Mais il était encore réservé au Christ de compléter la loi sur ce point comme sur les autres. De là vient que chez nous, à ceux qui sont choisis pour entrer dans les rangs du sacerdoce, il est plus clairement et plus formellement prescrit de n'épouser qu'une femme. Cela est si vrai, que plusieurs à ma connaissance ont été rejetés du sacerdoce pour avoir été mariés plus d'une fois.

— Mais, me diras-tu, les autres peuvent donc se marier, puisque l'exception ne les atteint pas?

— Quelle serait notre extravagance, si nous nous imaginions qu'il est permis aux laïques de faire ce qui est défendu aux prêtres? Les laïques ne sont-ils pas tous prêtres? Il est écrit : « Il nous a faits rois et prêtres de Dieu et de » son Père. » C'est l'autorité de l'Eglise qui a établi une distinction entre l'Ordre sacerdotal et le peuple; elle qui lui assigne un rang et des honneurs particuliers : mais toi, là où l'Ordre ecclésiastique n'a pas son siége distinctif, tu offres le sacrifice, tu baptises, tu es prêtre, ne fut-ce que pour toi seul. Je dis plus. Là où trois fidèles sont rassemblés, quoique laïques, il y a une Eglise. Chacun en effet vit de sa foi, parce que « Dieu ne fait point

» acception des personnes, et que ce ne sont pas ceux qui » écoutent la loi qui sont justifiés, mais ceux qui la pra» tiquent, » suivant la déclaration de l'Apôtre. Si donc tu possèdes en toi-même le droit du sacerdoce que tu peux exercer au besoin, tu dois t'assujettir aussi à la loi du sacerdoce partout où besoin est d'exercer le droit du sacerdoce. Tu oses offrir le sacrifice et baptiser, après avoir épousé deux femmes? Ne sera-ce pas un crime beaucoup plus grand dans un laïque qui a épousé deux femmes de remplir ainsi des fonctions sacerdotales, quand le prêtre qui a été deux fois marié est dépouillé du sacerdoce?

— Mais, diras-tu, la nécessité porte avec soi son excuse. Il n'y a pas d'excuse pour la nécessité qui peut ne pas être. N'épouse pas deux femmes, et tu ne t'exposes pas à la nécessité d'administrer ce qui n'est pas permis à l'homme marié deux fois. Dieu veut que nous soyons disposés de manière à pouvoir en tout temps approcher de ses sacrements. « Il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, » et qu'une loi conséquemment. Si les laïques, du milieu desquels on choisit les prêtres, n'observent pas les conditions auxquelles est soumis le sacerdoce, comment pourra-t-on choisir des prêtres parmi les laïques! Nous devons donc prévenir le laïque et empêcher qu'il ne se marie deux fois, puisque l'on ne peut élever un laïque au sacerdoce que dans le cas où il n'a pas contracté deux mariages.

VIII. Eh bien! que l'on se marie deux fois, si tout ce qui est permis est bon. Le même Apôtre s'écrie : Tout » est permis, mais tout n'est pas expédient. » Je te le demande, ce qui n'est pas utile, peut-on l'appeler bon? Si des choses qui ne profitent pas au salut sont permises, il s'ensuit que des choses qui ne sont pas bonnes sont permises également. Or, que dois-tu préférer de ce qui est bon parce qu'il est permis, ou de ce qui est bon en soi parce qu'il est utile? De la liberté à l'utilité il y a loin, si je ne me trompe. On ne dit pas de ce qui est bon, cela est permis, parce qu'un bien n'attend pas qu'on le permette;

il se prend. Qu'est-ce donc que l'on permet? Ce dont la bonté est douteuse, ce qu'on pourrait ne pas permettre sans quelque cause première qui justifie la condescendance. C'est pour prévenir l'incontinence que le second mariage est permis, parce que si le choix de quelque chose qui n'est pas bon n'était pas laissé aux fidèles, il ne resterait plus aucun moyen de discerner où est celui qui obéit à Dieu et celui qui obéit à ses penchants; qui de nous cherche l'utilité ou court après son plaisir. La permission est le plus souvent la pierre de touche de la fidélité, parce que la fidélité à la loi s'éprouve par la tentation, et que la tentation opère par la permission. De là vient « que tout est » permis, mais que tout n'est pas expédient, » puisque celui qui est libre est tenté, et que son jugement se prononce pendant qu'il est tenté. Les Apôtres avaient aussi la permission de se marier et de conduire avec eux leurs épouses; il leur était permis encore de vivre de l'Evangile : mais celui qui ne voulut pas profiter du bénéfice de cette permission nous engage à marcher sur ses traces, en nous apprenant que cette liberté n'est qu'une épreuve dans laquelle la condescendance est tournée au profit de la continence.

IX. Si nous entrons sérieusement dans le sens de ces paroles, il faudra ne voir dans un second mariage qu'une fornication déguisée. En effet, quand il dit : « Les époux » sont occupés à chercher les moyens de se plaire mutuel- » lement, » cette remarque ne porte pas sur la pureté des mœurs (car il ne censurerait pas une sollicitude bonne en soi) : il désigne seulement les parures, les ornements, les soins donnés à la beauté, et tout ce qui peut irriter la convoitise. Or, le désir de plaire par la beauté et la parure extérieure, est l'essence même de la concupiscence charnelle qui est elle-même cause de la fornication. N'ai-je pas raison d'affirmer que le second mariage est voisin de la fornication, puisque je trouve en lui ce qui constitue la fornication? Le Seigneur lui-même a dit : « Quiconque

» regarde une femme avec convoitise a commis l'adultère » au fond de son cœur. » Or, celui qui la regarde pour l'épouser fait-il moins ou plus? Qu'importe même qu'il l'épouse? L'aurait-il épousée s'il ne l'avait convoitée pour l'épouser et regardée pour la convoiter! A moins peut-être que l'on n'épouse une femme sans l'avoir ni vue ni convoitée.

Sans doute il y a une grande différence qu'un homme, marié ou libre, désire une femme étrangère. Or toute femme, même pour celui qui est libre, est étrangère aussi long-temps qu'elle n'est pas à lui; de sorte qu'elle ne peut être mariée sans avoir été adultère. Les lois semblent établir une distinction entre le mariage et la fornication, mais elle ne porte que sur la permission donnée ou refusée, et non sur la chose en elle-même. D'ailleurs, quel est le but de l'homme et de la femme, dans le mariage comme dans la fornication? L'union de la chair dont le simple désir a été comparé par le Seigneur à l'adultère lui-même.

— Mais, me dira-t-on, vous attaquez jusqu'aux premières noces, jusqu'aux noces uniques!

— Oui, je les attaque et avec raison, puisqu'elles ont le même mobile que l'adultère. Voilà pourquoi « il est » très-avantageux à l'homme de ne s'approcher d'aucune » femme; » pourquoi encore le principal mérite de la virginité, c'est de se tenir éloignée de tout ce qui ressemble à la fornication. Et puisque ces considérations sur les premiers mariages sont déjà si puissantes en faveur de la continence, quelle force n'auront-elles pas pour arrêter les seconds et les troisièmes? Dieu t'a permis de te marier une fois; témoigne-lui-en ta reconnaissance. Tu lui témoigneras ta reconnaissance, si tu oublies qu'il te l'a permis une seconde fois. D'ailleurs c'est abuser de la condescendance que d'en user sans modération. Modération vient de *modus*, qui signifie mesure. Ne te suffit-il pas d'être descendu du faîte d'une virginité sans tache pour tomber au second rang de la chasteté? Faut-il encore que tu t'a-

baisses au troisième, au quatrième degré, et peut-être davantage, parce que tu n'as pas su t'arrêter dans le second? Car celui qui a réprouvé les secondes noces, n'a pas jugé à propos d'en défendre un nombre illimité. Marions-nous donc tous les jours, jusqu'à ce que nous soyons surpris, comme Sodome et Gomorrhe, par ce dernier jour, jour redoutable où s'accomplira cet anathème : « Malheur » aux femmes enceintes, » c'est-à-dire, malheur aux maris et aux incontinents; car la grossesse, l'allaitement et les enfants sont les fruits du mariage.

X. Et quand cesseras-tu de te marier? Quand tu auras cessé de vivre, apparemment? Renonçons aux œuvres charnelles pour porter enfin des œuvres spirituelles. Saisis l'occasion, que tu n'as pas désirée peut-être, mais enfin qui arrive fort à propos, d'être libre de toute obligation terrestre. Tu as cessé d'être débiteur. O combien tu es heureux! Tu as congédié ton débiteur; supporte ta perte; à plus forte raison si ce que j'appelle ta perte est un gain pour toi. Par la continence, tu es à même de grossir maintenant le trésor de ta sainteté : en restreignant la chair, tu acquerras l'esprit. Descendons au fond de notre conscience. N'est-il pas vrai que l'époux, séparé de sa femme par la mort, se sent un homme nouveau? Il se rapproche de la nature spirituelle. Adresse-t-il sa prière au Seigneur? il est plus près du ciel. Médite-t-il les Ecritures? il est tout entier à ses réflexions. Chante-t-il un psaume? il est inondé de bonheur. Chasse-t-il le démon? il a confiance en lui-même. Voilà pourquoi l'Apôtre nous recommande les ablutions temporaires, comme donnant plus de mérite à la prière, voulant nous apprendre par là qu'il faut toujours pratiquer ce qui sert dans un temps, afin que cela nous serve toujours. Chaque jour, à tout moment, la prière est nécessaire à l'homme, par conséquent aussi la continence, après laquelle l'oraison est nécessaire. La prière part de la conscience. Si la conscience a honte d'elle-même, la prière est aussi honteuse et timide. C'est l'esprit qui

porte la prière vers Dieu. Si l'esprit se sent coupable au fond de lui-même, parce que la conscience rougit, comment osera-t-il la prendre pour la porter au ciel, lui ministre saint que couvre de honte la rougeur de la conscience? Cet oracle de l'ancien Testament n'est-il pas prophétique : « Vous serez saints, parce que Dieu est » saint? » Et ailleurs : « Avec l'homme saint, tu seras » sanctifié; avec le juste, tu seras justifié; avec l'élu, tu » seras élu. » Nous devons donc marcher dans la loi du Seigneur, comme il est digne de lui, et non suivant les ardentes convoitises de la chair. Cela est d'accord avec les paroles de l'Apôtre : « La Sagesse, selon la » chair, c'est la mort; mais la Sagesse, selon l'esprit, » c'est la vie éternelle en notre Seigneur Jésus-Christ. » Si donc la chair, même dans un premier mariage, peut ainsi éloigner l'Esprit saint, à plus forte raison dans un second mariage!

XI. Là, en effet, il y a une double honte, parce que, dans un second mariage, deux épouses assiégent un même époux, l'une dans son souvenir, l'autre dans sa chair. Tu ne pourras haïr ta première compagne, puisque lui gardant une affection plus sainte, comme à celle qui est déjà reçue dans le sein du Seigneur, tu pries pour sa mémoire et tu offres pour elle des prières annuelles. Te présenteras-tu donc devant le Seigneur avec autant de femmes que tu en recommandes dans tes prières? Offriras-tu le saint sacrifice pour deux femmes? Et cela par les mains d'un prêtre qui doit son ordination à sa monogamie, ou même qui a été sanctifié par sa virginité, et qu'entourent des vierges, ou des femmes qui n'ont été mariées qu'une fois? Ton sacrifice montera-t-il vers Dieu librement? Oseras-tu, entre autres faveurs et bonnes dispositions, demander la chasteté pour toi et pour ton épouse?

XII. Je sais de quels prétextes nous colorons l'insatiable convoitise de la chair. La nécessité d'une assistance, une

maison à gouverner, des serviteurs à conduire, des magasins et des clefs à garder, des ouvrages de laine à distribuer, des dépenses auxquelles il faut veiller; voilà ce que nous alléguons. En effet, il n'y a de bien administrées que les maisons des hommes mariés ! Tout va mal chez les célibataires ; les biens des eunuques périssent ; la fortune des soldats est dilapidée ; les voyageurs sans épouses sont ruinés ! Oublions-nous donc que nous sommes aussi soldats, soldats soumis à une discipline d'autant plus sévère que notre maître est plus grand ? Ne sommes-nous pas des voyageurs dans ce monde ? Pourquoi donc cette disposition, ô Chrétien ! que tu ne puisses vivre sans épouse ?

— Il me faut, dis-tu, une compagne pour partager les soins domestiques ?

— Eh bien ! choisis quelque épouse purement spirituelle ; choisis quelque veuve belle de sa foi, riche de sa pauvreté, vénérable par son âge. Tu auras fait un bon mariage. Plus tu auras de pareilles épouses, plus tu seras agréable à Dieu. Mais non ; des Chrétiens pour lesquels il n'y a pas de lendemain désirent une postérité. Le serviteur de Dieu soupirera-t-il après des héritiers, lorsque lui-même s'est déshérité du monde ? Cherchera-t-il un second mariage, par la raison qu'il n'a point eu d'enfants du premier ? Mais alors, il demandera donc avant tout à vivre long-temps, tandis que l'Apôtre se hâtait de retourner vers le Seigneur ? En vérité, n'est-ce pas ? le chrétien sera bien plus dégagé de toute entrave dans la persécution, bien plus héroïque dans le martyre, bien plus prompt à répondre dans les interrogatoires, bien plus modéré dans ses acquisitions ; enfin il mourra bien plus tranquillement, s'il vient à laisser des enfants qui lui rendent les derniers devoirs ! Ne semble-t-il pas que les Chrétiens agissent ainsi dans l'intérêt de la république, de peur que les cités ne se dépeuplent s'ils ne veillent à la propagation de l'espèce humaine ; de peur que les lois, le barreau et le commerce ne languissent ; de peur que les temples ne soient

abandonnés; de peur qu'il ne reste plus personne pour crier : LES CHRÉTIENS AUX LIONS !

Voilà sans doute les clameurs que veulent entendre ceux qui désirent des enfants. Le fardeau d'une postérité devrait suffire à lui seul pour nous contenir dans le célibat, puisque les lois humaines contraignent d'en avoir, prévoyant bien qu'aucun homme sage n'en eût jamais désiré volontairement. Que feras-tu donc si tu peux amener ta nouvelle épouse à ta manière de penser ? Détruiras-tu par des médicaments le germe qu'elle a conçu ? Mais il ne nous est pas permis, que je sache, de tuer un enfant, pas plus avant qu'après sa naissance. D'ailleurs, pendant la grossesse de ta femme oseras-tu demander à Dieu une heureuse délivrance, toi qui as rejeté le remède, quand tu l'avais entre les mains ? Je t'entends. Tu choisiras une femme stérile ou refroidie par l'âge. J'applaudis à ta prudence et surtout à ta foi. En effet, on n'a jamais vu aucune femme stérile ou avancée en âge devenir féconde, quand Dieu le veut, événement d'autant plus probable pour toi, que tu sembleras avoir provoqué la colère de Dieu par tes orgueilleuses prévisions ! Nous connaissons un de nos frères qui, pour élever sa fille, épousa en secondes noces une femme stérile. Deux fois marié, il devint deux fois père.

XIII. A ma présente exhortation, mon frère bien-aimé, viennent s'ajouter encore les exemples empruntés au siècle, que Dieu nous offre souvent comme un témoignage, pour prouver que ce qui lui plaît est reconnu bon même par la sagesse mondaine, nouvelle obligation pour nous. Les païens tiennent en si grand honneur la monogamie, que quand les vierges se marient avec les cérémonies légales, on leur donne pour les conduire une femme qui n'ait été mariée qu'une fois. Comme auspice, cette circonstance est encore d'un bon augure. De même, dans les solennités religieuses et les autres fêtes, la femme qui n'a eu qu'un mari prend le pas sur les autres. La femme du flamine ne

peut avoir qu'un époux, parce que la même loi existe pour le flamine. Le grand pontife lui-même ne peut se marier qu'une fois, tant la monogamie est en honneur. Lorsque Satan imite les sacrements de notre Dieu, c'est pour contrefaire les Chrétiens; que dis-je? c'est pour nous couvrir de confusion, si nous balançons à faire à Dieu le sacrifice que tant d'autres font au démon, ici par une virginité, là par un veuvage perpétuels. Qui n'a entendu parler des vierges de Vesta et de Junon dans une ville d'Achaïe, des vierges d'Apollon à Ephèse, et de celles de Minerve en d'autres lieux? Les prêtres, et surtout ceux du bœuf Apis en Egypte, faisaient vœu de continence. Les femmes qui se consacrent à Cérès Africaine abdiquent volontairement leurs droits d'épouses, vieillissent dans la chasteté, loin du contact des hommes et fuyant jusqu'aux embrassements de leurs fils. Après la luxure, le démon sait convertir la chasteté elle-même en instrument de perdition, afin d'aggraver le crime du Chrétien qui rejette dans la continence un instrument de salut. Au dernier jour, les femmes idolâtres qui ont acquis la gloire, pour avoir persisté dans le veuvage, s'élèveront contre nous; une Didon, reine fugitive sur un sol étranger, qui aurait dû aspirer à épouser un monarque, mais qui, pour ne pas connaître deux hymens, aima mieux se brûler que de se marier; une Lucrèce, qui, ayant subi une seule fois, malgré elle et par violence, les embrassements d'un étranger, lava dans son sang les souillures de la chair, ne voulant plus vivre du moment qu'elle n'appartenait plus à un seul homme.

Je trouverais chez les nôtres un plus grand nombre d'exemples, et même d'autant plus louables qu'il est plus facile de vivre dans la chasteté que de mourir pour elle, c'est-à-dire de vivre avec ce bien plutôt que de s'en séparer par la mort. Que de saints personnages, que de vierges dans les ordres ecclésiastiques qui sont voués à la continence, qui ont préféré épouser Dieu seul, qui ont réha-

bilité l'honneur de leur chair, et qui se sont montrés d'avance les fils du siècle à venir, en retranchant au fond d'eux-mêmes la convoitise de la passion et tout ce qui ne peut entrer dans le paradis ! Il faut conclure de là que tous ceux qui veulent entrer dans le paradis doivent enfin s'abstenir de tout ce qui n'y entre pas.

DU JEUNE,

OU

CONTRE LES PSYCHIQUES [1].

I. J'aurais été bien surpris que les Psychiques, se bornant à la luxure en vertu de laquelle ils contractent plusieurs mariages, ne se laissassent point emporter par la gourmandise qui leur fait mépriser les jeûnes. La volupté sans l'intempérance passerait pour quelque chose de monstrueux, puisqu'elles sont tellement unies et indivisibles, qu'avant de les séparer, il faudrait séparer du ventre ce qui y tient si étroitement. Examine le corps : même théâtre pour l'une et pour l'autre; à la disposition de ces membres répond l'ordre de ces vices; d'abord le ventre, puis la débauche qui vient à la suite de l'intempérance. La volupté a pour auxiliaire la gourmandise. Je reconnais cette foi amicale à son amour pour la chair qui est son caractère distinctif aussi portée aux excès de la table qu'à la pluralité des noces, et ne craignant point de censurer,

(1) On sait que Tertullien, entraîné dans les erreurs de Montan, donnait aux catholiques orthodoxes le nom de Psychiques, mot grec qui signifie hommes animaux, dans le sens de cette parole de saint Paul : *Animalis homo non percipit quæ sunt Dei.* Tertullien et les Montanistes s'appelaient, par opposition, *hommes spirituels.*

sur la question de la continence, la discipline spirituelle qui lui est opposée en substance, c'est-à-dire qu'elle donne pour frein à la gourmandise les jeûnes, les abstinences, la sobriété, de même que pour limites à la volupté un mariage unique. Il me répugne de me mesurer avec de pareils hommes, et j'ai honte de discuter une matière dont la défense n'est pas même honnête. En effet, comment me sera-t-il possible de venger la chasteté et la sobriété, sans parler de mes adversaires? Quels sont les griefs intérieurs ou extérieurs des Psychiques? Je le dirai une fois pour toutes. Ils sont en opposition avec le Paraclet; voilà pourquoi ils rejettent les prophéties nouvelles, non point que Montan, Priscilla et Maximilla prêchent un autre Dieu, non pas qu'ils anéantissent Jésus-Christ, ou qu'ils renversent quelque règle de la foi ou de l'espérance, mais parce qu'ils enseignent qu'il faut jeûner plus souvent que l'on ne se marie. Quant aux limites que doit recevoir le mariage, nous avons déjà publié la défense de la monogamie. Il s'agit aujourd'hui de faire prévaloir la sobriété, dans un second, ou pour mieux dire dans un premier combat en faveur de la continence.

Nos adversaires nous reprochent d'observer des jeûnes qui nous sont propres; de prolonger quelquefois jusqu'au soir *nos stations* (1), de nous livrer à des abstinences particulières, de nous interdire les viandes, les assaisonnements, les fruits dont les sucs sont vineux, afin de ne jamais goûter à du vin sous quelque forme que ce soit; et enfin de renoncer au bain, conformément à la sévérité de ce régime. Ils nous objectent la nouveauté, pour déclarer ces prescriptions illégales. Ou il faut les tenir pour hérétiques, disent-ils, si c'est là une invention humaine, ou il faut les regarder comme de fausses prophéties, si ce sont

(1) Les Montanistes désignaient par ce mot les jeûnes prolongés jusqu'au soir. Ils les appelaient ainsi comme pour indiquer qu'ils étaient sous les armes et veillaient à la manière des soldats. *Statio à stando.*

des ordonnances spirituelles. Qu'importe pourvu « que » nous soyons appelés anathème » de part et d'autre, « puisque nous annonçons un autre Evangile. »

II. En effet, quant à ce qui concerne les jeûnes, ils nous opposent certains jours établis par Dieu, comme par exemple le dixième jour du septième mois que Dieu recommande à Moïse de consacrer aux expiations : « Ce » jour-là sera saint pour vous; vous affligerez vos ames en » ce jour; toute ame qui n'aura point été affligée, en ce » jour-là, sera exterminée du milieu de son peuple. » Mais que l'Evangile ait consacré aux jeûnes les jours où a été enlevé l'époux, ils n'en doutent nullement. D'autres jeûnes légitimes, les Chrétiens n'en connaissent pas, puisque les antiquités légales et prophétiques ont été abrogées. Ils interprètent comme il leur plaît cet oracle : « La loi et les prophètes vont jusqu'à Jean. » Dans tout le reste, ils pensent qu'il faut jeûner à sa fantaisie, et non d'après les règles de la loi nouvelle, selon les circonstances, et en consultant les nécessités de chacun. Ainsi l'ont pratiqué les Apôtres, poursuivent-ils. Ils n'ont jamais imposé le joug de jeûnes déterminés et qui dussent être observés par tous les fidèles. Par conséquent, leur répondrai-je, ils n'ont pas davantage prescrit ces jeûnes qui reviennent le quatrième et sixième jour de la semaine (1), mais sans être obligatoires, ni ceux qui se prolongent au-delà de l'heure la plus haute du jour (2), puisque, à l'exemple de Pierre, et ainsi que l'atteste le livre des Actes, la neuvième heure termine presque toujours les prières.

Quant aux *Xérophagies* (3), c'est pour eux un nom tout

(1) Les Chrétiens étaient déjà dans l'habitude de jeûner le mercredi et le vendredi, mais sans que cela fût obligatoire.

(2) Midi.

(3) ξηρος *sec;* φαγω, *manger.* La xérophagie, dans la primitive Eglise, était l'abstinence des Chrétiens qui ne mangeaient pendant le Carême que du pain et des fruits secs.

nouveau qui désigne je ne sais quel devoir chimérique, ou plutôt quelque superstition voisine des superstitions païennes, comme qui dirait les abstinences et les purifications par lesquelles on célèbre les fêtes d'Apis, d'Isis et de Cybèle, mère des dieux, tandis que la foi chrétienne, affranchie par Jésus-Christ, ne doit pas même s'interdire quelques aliments, comme le prescrivait la loi mosaïque, puisque l'Apôtre a permis de manger indistinctement de toutes les viandes que l'on vend, en détestant « tous ceux » qui interdisent le mariage et l'usage des viandes que » Dieu a créées. » Voilà pourquoi le même Apôtre nous désignait d'avance, quand il parlait « de ces hommes qui » abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur et » des doctrines de démons, et de ces imposteurs pleins » d'hypocrisie qui auront la conscience cautérisée. » Cautérisée par quels feux, s'il vous plaît? Par les feux que nous allumons sans doute pour les noces ou les banquets que nous célébrons tous les jours. Ainsi encore nous sommes frappés, disent-ils, par les mêmes traits que ces Galates « qui observaient les jours, les mois et les années. » Ils nous opposent également ces paroles d'Isaïe : « Tel » n'est pas le jeûne que le Seigneur a choisi, » c'est-à-dire, non pas l'abstinence des aliments, mais les œuvres de justice qu'il énumère. On veut enfin que le Seigneur, dans son Evangile, ait répondu en quelques mots à ces scrupules au sujet des aliments : « Ce n'est pas ce qui » entre dans la bouche qui souille l'homme, mais ce qui » en sort. » D'ailleurs, ne mangeait-il pas? ne buvait-il pas lui-même jusqu'à faire dire : « C'est un homme insa- » tiable et adonné au vin? » C'est encore dans ce sens que l'Apôtre disait : « Le manger n'est pas ce qui nous rend » agréables à Dieu; car, si nous mangeons, nous n'aurons » rien de plus devant lui, ni rien de moins, si nous ne » mangeons pas. »

Voilà sur quelle autorité ils s'appuient pour encourager adroitement tous ceux qui se laissent aller aux convoitises

du ventre, à regarder comme choses superflues et nullement nécessaires les jeûnes, les abstinences et la sobriété, sous le prétexte que Dieu leur préfère les œuvres de la justice et de l'innocence. Quels sont les arts qui flattent les appétits de la chair? nous le savons, parce qu'il en coûte peu pour dire : « Il faut que je croie de tout mon cœur, ou » que j'aime Dieu et mon prochain. »

III. Il faut donc que nous commencions par démontrer combien cette tempérance, qui court risque de succomber sous de secrètes machinations, est puissante auprès de Dieu, et, avant tout, d'où vient cette manière de se rendre Dieu favorable. On sera contraint de reconnaître la nécessité de cette observance, quand on saura sur quelle autorité repose une institution dont l'origine remonte au berceau du monde.

Adam avait reçu de Dieu la loi de ne pas toucher aux fruits de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. S'il en goûtait, il devait mourir. Mais notre premier père, après cette extase de l'Esprit dans laquelle il avait prophétisé « que ce sacrement était grand en Jésus-Christ » une fois retombé sous l'empire des sens, et incapable des choses de l'esprit, obéit plus facilement à son ventre qu'à Dieu, céda plus volontiers à l'aliment qu'au précepte, sacrifia son salut à sa gourmandise; que dirai-je, enfin? il mangea, et se perdit. Il eût été sauvé, s'il s'était privé du fruit d'un misérable arbuste. Que la foi animale reconnaisse dans ce fait sa déplorable semence, puisque c'est de là que dérivent les convoitises de la chair et le dédain pour tout ce qui appartient à l'Esprit. La voilà donc surprise, dès le berceau du monde, cette gourmandise homicide, qu'il faudrait condamner aux supplices et aux tortures de la faim, quand même Dieu ne lui aurait infligé aucuns jeûnes. Toutefois, en me montrant par où Adam était tombé dans la mort, celui qui me montrait le crime me donnait assez à comprendre quels en étaient les remèdes; c'était de regarder par moi-même tous les ali-

ments, de quelque manière et à quelque heure qu'on les prenne, comme un poison véritable; c'était de recourir à l'antidote de la faim, pour mieux purifier par elle ce germe primitif de mort qui s'est incorporé à moi par la naissance, bien sûr que Dieu veut la chose dont il repousse le contraire, et fermement convaincu que la tempérance ne peut manquer de plaire à celui qui condamne sous mes yeux le crime de l'intempérance. Or, puisqu'il prescrit lui-même le jeûne, puisqu'il appelle du nom de sacrifice une ame, brisée par les mortifications et l'abstinence proprement dite, qui pourra douter maintenant que les macérations du corps n'aient eu leur motif dans la raison qui voulait que l'interdiction des aliments et l'observation du précepte servissent à expier la faute primitive, afin que l'homme satisfît à Dieu par où il l'avait offensé, c'est-à-dire par l'interdiction des aliments, et que, par une voie contraire, l'abstinence rallumât le flambeau du salut que venait d'éteindre la gourmandise en foulant aux pieds une multitude de choses légitimes pour un seul plaisir criminel?

IV. Voilà quelle était la raison du jeûne dans les desseins de Dieu, dont la providence règle toutes choses selon les temps. Car je ne veux pas que mon adversaire vienne me dire : « Pourquoi donc Dieu, au lieu de res-» treindre sur-le-champ l'usage des aliments, en étend-il la » permission? » En effet, dans l'origine, il n'avait assigné à l'homme pour nourriture que les plantes de la terre et les fruits des arbres. « Voilà, dit-il, que je vous ai donné » toutes les plantes répandues sur la surface de la terre » et qui ont leur semence, et tous les arbres fruitiers qui » portent leur germe en eux-mêmes, pour servir à votre » nourriture. » Plus tard, lorsqu'il répète à Noë que tous les animaux terrestres, tous les oiseaux du ciel, tout ce qui se meut sur la terre, tous les poissons de la mer, et enfin tout ce qui respire lui est soumis, je l'entends dire : « Vous » pourrez prendre pour nourriture tout ce qui a mouve-» ment et vie; je vous le donne, de même que toute sorte

» de plantes. Seulement vous ne mangerez la chair d'aucun » animal qui ait encore son sang. » Par là même que le Seigneur excepte uniquement la chair dont l'ame ne s'est pas retirée par le sang, il est manifeste qu'il a permis l'usage de toutes les autres.

A cela nous répondrons qu'il ne convenait pas d'imposer à l'homme le fardeau de quelque abstinence, puisqu'il n'avait pu supporter une défense aussi légère que celle d'un seul fruit. Il en fut donc affranchi, mais pour qu'il se fortifiât par la liberté elle-même. De même, après le déluge, lorsque le genre humain fut réparé, il suffisait d'une loi qui interdisait le sang, en étendant l'usage à tout le reste. Dieu ne venait-il pas de manifester son jugement par le déluge? N'avait-il pas même ajouté cette menace? « Je rechercherai votre sang sur la main de votre » frère, ou sur la main de la bête. » Ainsi donc, afin d'établir d'avance l'équité de ses jugements, Dieu donna la liberté, préludant à la rigueur de la discipline par la condescendance, permettant toutes choses pour en retrancher quelques-unes, se réservant de demander davantage à qui il aurait confié davantage, et voulant imposer l'abstinence après s'être montré d'abord indulgent, afin que la faute primitive, ainsi que nous l'avons dit, fût mieux expiée par les œuvres d'une abstinence plus sévère au milieu d'une liberté plus étendue.

V. Enfin, lorsque Dieu voulut se choisir un peuple particulier, et que la réhabilitation de l'homme put commencer, alors arrivèrent les lois et les disciplines, qui restreignirent l'usage des aliments, et en retranchèrent quelques-uns comme impurs, afin que l'homme supportât un jour plus facilement les jeûnes, en s'abstenant constamment de certaines nourritures. Le premier peuple, en effet, imitateur de la faute du premier homme, se montra plus docile aux appétits du ventre qu'à la voix de Dieu. L'éternel, en l'arrachant par sa main puissante et son bras invincible à la dure servitude de l'Egypte, pour l'établir

dans une terre où coulaient le miel et le lait, lui avait suffisamment prouvé qu'il était son Seigneur; mais, qu'importe? Ebranlé tout à coup dans sa foi par l'aspect d'un désert où tout manquait, et soupirant après l'abondance de l'Egypte qu'il avait perdue, il murmura contre Moïse et Aaron : « Plût à Dieu, s'écria-t-il, que nous fussions » morts par la main du Seigneur en la terre d'Egypte, » quand nous étions assis près d'un amas de viandes, et » que nous mangions du pain à satiété! Pourquoi nous » avez-vous amenés en ce désert pour faire mourir de » faim toute cette multitude! » C'est toujours dans l'intérêt de ses appétits charnels, que ce peuple pleura la mort de ces mêmes chefs, ministres de Dieu, dont la perte lui était sensible au souvenir des viandes et de l'affluence de l'Egypte qu'il regrettait. « Qui nous donnera de la viande » à manger? Il nous souvient des poissons que nous man- » gions gratuitement en Egypte; nous n'avons point ou- » blié les concombres et les melons, et les poireaux et les » oignons et l'ail. Aujourd'hui notre ame est desséchée; » nos yeux ne voient que la manne. » C'est ainsi que les xérophagies du pain des anges lui déplaisaient; il aimait mieux sentir l'ail et l'oignon que le ciel. Voilà pourquoi les aliments les plus agréables et les plus succulents furent interdits à cette nation d'ingrats, d'une part, pour châtier la gourmandise, de l'autre, pour exercer la continence; ici condamnation, là enseignement.

VI. Maintenant, si c'est vainement que nous avons fait remonter aux premières expériences du monde les raisons pour lesquelles Dieu a restreint l'usage des aliments, et pour lesquelles nous devons les restreindre nous-mêmes en vue de Dieu, interrogeons la conscience de tous les hommes. La nature elle-même nous apprendra quelle liberté d'intelligence nous apportons aux affaires et à la méditation des choses divines avant d'avoir bu et mangé, quand notre salive est vierge encore. Notre esprit n'a-t-il pas alors plus d'activité? Notre cœur n'a-t-il pas plus de

vigueur, qu'au moment où ce domicile de l'homme intérieur, chargé de viandes, inondé de vins, et haletant sous le poids de la digestion, devient le laboratoire des latrines, n'ayant plus d'autre faculté, ni d'autre énergie que pour la débauche. « Le peuple s'assit pour » manger et pour boire, est-il dit; et ils se levèrent » pour danser. » Admirez ici la réserve de l'Ecriture! Si ces jeux n'avaient pas été impudiques, en eût-elle fait la remarque?

Mais d'ailleurs, combien en est-il qui se souviennent de la religion, lorsque le siége de la mémoire est occupé et que les organes de la sagesse sont dans les entraves? Non, personne ne songera à Dieu, comme il convient, comme il est juste, comme il est expédient, dans le moment où l'homme lui-même a coutume de disparaître. Point de discipline qui ne soit ébranlée ou anéantie par l'intempérance. Je suis un imposteur, si le Seigneur lui-même, reprochant à Israël l'ingratitude de son oubli, n'en attribue la cause aux excès des viandes. « Le peuple bien-aimé » s'engraissa et se révolta; appesanti, rassasié, enivré, il » délaissa Dieu, son Créateur, et se retira du Dieu, son » salut. » En un mot, il nous ordonne, dans le même Deutéronome, de nous prémunir contre cette même cause: « De peur qu'après avoir mangé, après vous être rassasiés, » après avoir bâti de superbes maisons et vous y être éta- » blis, après avoir eu des troupeaux de bœufs et de brebis, » de l'or et de l'argent, et toutes choses en abondance, » votre cœur ne s'élève, et que vous ne vous souveniez » plus du Seigneur votre Dieu. » Le Seigneur a placé avant la corruption des richesses l'abus des aliments, parce que les richesses sont les ministres de l'intempérance. C'est par elles que le cœur des Juifs « s'était appe- » santi, n'ayant plus d'yeux pour voir, ni d'oreilles pour » entendre, ni de cœur pour comprendre, » parce que celui-ci était comme fermé par la graisse, que le Seigneur avait défendu formellement de manger, en se la réser-

vant à lui-même, pour apprendre ainsi à l'homme à ne pas charger son corps d'embonpoint.

Au reste, celui (1) dont le cœur fut trouvé attentif et debout plutôt qu'appesanti par les aliments, put prolonger, pendant quarante jours et quarante nuits, un jeûne qui surpassait les forces de la nature humaine, soutenu en cela par la foi spirituelle. Il vit de ses yeux la gloire de Dieu ; il entendit de ses oreilles la voix de Dieu ; il médita dans son cœur la loi de Dieu, qui enseignait déjà dans ce moment « que l'homme ne vit pas seulement de pain, » mais de toute parole qui vient de Dieu, » tandis que le peuple engraissé par les viandes ne fut pas même capable de contempler constamment Moïse, qui s'était nourri de Dieu, et dont l'abstinence s'était engraissée du nom divin. C'est donc à bon droit que le Seigneur se montra visiblement dans sa chair, à ce collègue de ses jeûnes, ainsi qu'à Elie. Car Elie, par là même qu'il avait appelé la famine sur une terre rebelle, s'était suffisamment consacré aux jeûnes. « Vive le Seigneur ! dit-il, le Dieu d'Israël devant » lequel je suis présentement ; il n'y aura durant ces an- » nées ni rosée, ni pluie, que selon la parole qui sortira de » ma bouche. » Plus tard, fuyant les menaces de Jézabel, après avoir mangé un seul pain et bu un peu d'eau, que l'ange avait placés auprès de lui en l'éveillant, il marcha ensuite quarante jours et quarante nuits, et arriva l'estomac vide et la gorge desséchée à la montagne d'Horeb, où il demeura dans une caverne. Mais avec quelle bonté Dieu l'y accueillit ! « Elie, que fais-tu ici ? » lui dit-il. O parole bien plus amicale que celle-ci : « Adam, où es-tu ? » L'une menaçait un homme repu ; l'autre caressait agréablement un homme à jeun. Telle est la prérogative de la tempérance, qu'elle fait de Dieu le compagnon de l'homme, le

(1) Moïse. Saint Augustin, commentant ce passage, dit : *Moyses quia jejunavit, vidit Dominum; populus quia manducavit et bibit, idola fabricatus est.*

semblable avec le semblable. Si, en effet, « le Dieu éter-» nel ne connaît pas la faim, » comme il l'atteste par la bouche d'Isaïe, un temps viendra où l'homme, devenu l'égal de Dieu, vivra sans avoir besoin d'aliments.

VII. Nous voici donc arrivés aux exemples qui prouvent quelles sont l'efficacité et la puissance d'un exercice qui réconcilie avec l'homme un Dieu, même irrité. Israël, rassemblé par Samuel à Maspha, pour y puiser de l'eau, avait péché; mais il effaça si bien sa prévarication par son jeûne, qu'il échappa aux dangers du combat. Quand Samuel offrait l'holocauste, nous ne sachions pas que rien ait plus provoqué l'indulgence du Seigneur que l'abstinence du peuple. Les étrangers s'avançaient pour combattre. Le Seigneur aussitôt tonna avec un bruit terrible sur les étrangers, qui furent frappés de terreur et tombèrent à l'aspect d'Israël. Les guerriers d'Israël sortirent de Maspha, poursuivirent les étrangers et les taillèrent en pièce jusqu'à Betchor; hommes à jeun contre des hommes repus, hommes sans armes contre des hommes désarmés. Voilà quelle est la vigueur de ceux qui jeûnent pour Dieu. Le ciel combat pour de pareils athlètes. Tu as ici un exemple de l'assistance nécessaire même dans les luttes spirituelles. Lorsque Sennachérib, roi des Assyriens, déjà maître de plusieurs cités, envoyait le blasphème et la menace à Israël, par la bouche de Rabsacès, rien ne fut plus puissant que le jeûne pour le refouler sur-le-champ dans les Ethiopies. Ensuite, quel autre glaive que l'humilité d'Ezéchias frappa de mort les cent quatre-vingt mille soldats de son armée immolés par l'ange? Ezéchias, en effet, n'eut pas plutôt appris le stupide orgueil de l'ennemi, qu'il déchira ses vêtements, se couvrit d'un cilice et ordonna aux anciens d'entre les prêtres d'aller au Seigneur sous le même vêtement, par le moyen d'Isaïe son serviteur, et en joignant la prière au jeûne. C'est que le péril n'est pas plus le temps de l'intempérance, que le sac n'est l'ornement de l'abondance. Le jeûne va toujours de concert

avec la douleur, de même que la joie est la compagne naturelle de l'intempérance. C'est par le jeûne, qui va toujours de concert avec la douleur, que Ninive, cette cité pécheresse, est délivrée de la ruine qui lui avait été prédite. Le jeûne solennel de trois jours auquel elle se condamna, sans même excepter les animaux qui n'avaient pu mériter la colère de Dieu, rendit sa pénitence agréable au Seigneur. Sodome et Gomorrhe se seraient sauvées de même, si elles avaient jeûné. C'est à ce remède que recourut Achab, lorsque, après sa prévarication et son idolâtrie, le prophète Elie vint lui reprocher la mort de Naboth, que Jézabel avait fait périr pour s'emparer de sa vigne. « Tu » as tué Naboth, et de plus, tu t'es emparé de son héri- » tage. En ce même lieu où les chiens ont léché le sang » de Naboth, ils lécheront ton sang. » Que fait Achab? Il s'humilie, il couvre sa chair d'un cilice, il jeûne et dort avec le sac. Alors le Seigneur parle à Elie : « N'as-tu pas » vu Achab humilié devant moi? Parce qu'il s'est humilié » à cause de moi, je n'amènerai point sur lui en ses jours, » les maux dont je l'ai menacé; mais je les ferai retomber » sur sa maison, pendant le règne de son fils, » parce que celui-ci ne devait pas jeûner.

Le jeûne est donc une marque de respect devant Dieu. C'est par lui qu'Anne, épouse d'Helcana, stérile jusqu'à ce jour, mérita en récompense de ses jeûnes, un fils, et qui plus est, un prophète.

Mais les jeûnes ne se bornent pas simplement à changer le cours de la nature, à détourner les périls, à effacer les péchés; ils obtiennent encore de Dieu la connaissance des choses cachées. Regardez l'exemple de Daniel. Tous les sages se troublent et se déconcertent dans le songe du roi de Babylone : ils confessent eux-mêmes que la sagesse de l'homme est impuissante à l'expliquer. Daniel seul, plein de confiance en Dieu, et sachant bien ce qu'il avait à faire pour attirer sur lui la faveur de Dieu, demande un intervalle de trois jours, jeûne avec ses frères, et après avoir

ainsi intéressé le Seigneur à ses prières, la nature et l'explication du songe lui sont révélées de point en point, les sages du tyran sont épargnés, Dieu est glorifié, Daniel est comblé d'honneurs. Il obtiendra de Dieu une grâce non moins signalée, dans la première année du règne de Darius, lorsque, se rappelant les temps prédits par Jérémie, il humiliera devant Dieu son visage dans le jeûne, le cilice et la cendre. En effet, l'ange qui lui est envoyé commence par déclarer que telle est la cause des divines miséricordes à son égard. « Je suis venu, dit-il, pour te dire que tu es » l'homme de la compassion, » parce qu'il jeûnait apparemment. Oui, l'homme de la compassion pour Dieu, mais l'homme de l'épouvante pour les lions dans la fosse où un ange lui apporta son dîner, après un jeûne de six jours.

VIII. Nous passons sous silence tout le reste, pour nous hâter d'arriver aux enseignements nouveaux. Sur le seuil de l'Evangile, la prophétesse Anne, fille de Phanuel, qui reconnut l'Enfant-Dieu, et parlait de lui à tous ceux qui attendaient la délivrance d'Israël, au titre éminent d'une longue viduité et d'un mariage unique, joint encore la gloire du jeûne, nous montrant ainsi quels sont les exercices qu'il faut apporter dans l'Eglise, et que l'homme qui comprend mieux Jésus-Christ, c'est celui qui ne se marie qu'une fois et jeûne souvent. Le Seigneur lui-même consacra par le jeûne son baptême, et dans son baptême celui de tous les hommes, quoiqu'il lui fût « aisé de changer » les pierres en pains, » et les eaux du Jourdain tout entier en vin, s'il eût été « un homme insatiable et adonné » au vin. » Que dis-je? afin de condamner ce qui était ancien, il initiait l'homme nouveau en lui apprenant à dédaigner les aliments, afin que le démon, s'il essayait encore de le tenter par la faim, le trouvât plus fort que la faim tout entière. Voilà pourquoi il commença par établir la loi que le jeûne devait s'accomplir sans tristesse. Pourquoi donc la tristesse dans une œuvre salutaire? Il nous apprit en outre que c'était par le jeûne qu'il fallait lutter.

contre les démons les plus tyranniques. Faut-il nous étonner que ce qui ouvre l'ame à l'Esprit saint en chasse l'esprit de l'iniquité? Enfin, si la centurion Corneille, avant même d'être baptisé, est prévenu par les faveurs de l'Esprit saint, et même par la grâce de la prophétie, il le doit à ses jeûnes dont la voix fut entendue. L'Apôtre, si je ne me trompe, après avoir parlé, dans sa seconde épître aux Corinthiens, de ses travaux, de ses périls, de ses fatigues dans la faim et la soif, n'a point oublié ses jeûnes nombreux.

IX. Le premier degré de l'abstinence qui consiste dans le jeûne, sert de présomption en faveur de l'utilité et de la nécessité de certains actes d'abstinence moins considérables. En effet, l'exception de quelques aliments est un jeûne partiel. Examinons donc si les xérophagies sont quelque chose de si nouveau et de si puéril, ou plutôt, si elles ne renferment pas une œuvre de religion aussi ancienne qu'efficace. Je reviens à Daniel et à ses frères. Quoiqu'ils préférassent des légumes aux viandes et aux vins du roi, leur visage n'en était que plus beau, afin de rassurer ici ceux qui pourraient craindre pour la beauté de leur corps; et de plus, ils avaient l'intelligence de l'esprit. « Dieu » donna à ces jeunes hommes la science et la connais- » sance de tous les livres et de toute la sagesse, et à Daniel » l'intelligence de toutes les visions et de tous les songes, » en vertu de laquelle il comprenait de quelle manière il pouvait obtenir de Dieu la connaissance des choses cachées. Aussi qu'arriva-t-il? la troisième année de Cyrus, roi des Perses, pendant qu'il méditait sur le sens d'une vision, il découvrit un autre mode de supplication. « En ce temps, » moi Daniel, je pleurai durant les jours de trois semaines. » Je ne mangeai pas de pain; la chair et le vin n'entrèrent » pas dans ma bouche, et je ne répandis sur moi aucun » parfum, jusqu'à ce que les jours des trois semaines fussent » remplis. » Après cet intervalle, un ange lui fut envoyé, qui lui parla ainsi : « Daniel, tu es un homme de désirs;

» ne crains pas, car, dès le premier jour où tu as appliqué » ton cœur à comprendre et à t'affliger en la présence de » ton Dieu, tes paroles ont été entendues, et je suis venu à » cause de tes discours. » Vous le voyez; les désirs, les xérophagies et les abaissements chassent la crainte, ouvrent les oreilles de Dieu, et révèlent les choses cachées.

Je reviens également à Elie. Les corbeaux avaient coutume de le nourrir de pain et de chair. D'où vient qu'à Bersabé, ville de Judée, un ange en le réveillant ne lui présente que du pain et de l'eau? Les corbeaux manquaient-ils pour le nourrir aussi splendidement? Etait-il difficile à l'ange d'enlever au banquet du roi, ou de partout ailleurs, je ne sais quel ministre, pour le transporter auprès d'Elie avec un riche festin, de même que le repas des moissonneurs fut servi à Daniel qui avait faim dans la fosse aux lions? Non, sans doute. Mais il fallait établir un exemple qui nous apprît que dans le temps de l'adversité, de la persécution ou de quelque malheur, nous devons vivre dans la xérophagie. C'est au milieu de ces abstinences que David confesse son péché, quand « il mange » son pain comme une cendre » aride et grossière, « et » qu'il mêle sa boisson avec ses larmes, » c'est-à-dire qu'il s'interdit le vin. L'abstinence du vin a aussi son mérite et sa gloire; c'est elle qui voue à Dieu Samuel, elle qui consacre Aaron. La mère de Samuel dit de lui : « Il ne boira » ni vin, ni aucune liqueur enivrante; » car c'était dans cet état qu'elle-même invoquait le Seigneur. Quant à Aaron, le Seigneur lui parle ainsi : « Tu ne boiras, toi et » tes enfants avec toi, ni vin, ni liqueur enivrante, quand » vous entrerez dans le tabernacle, ou que vous monterez » à l'autel, de peur que vous ne mouriez. » Tant il est vrai que la mort attend tout ministre de l'Eglise qui pèche contre la sobriété. Il adresse ce reproche à Israël, son peuple : « Vous avez présenté à ceux qui m'étaient con- » sacrés un vin défendu. » Cette restriction apportée à la boisson est une portion de la xérophagie. Il y a mieux. Là

où l'abstinence du vin est exigée par Dieu ou promise par l'homme, elle fait supposer nécessairement des limites imposées aux aliments, qui déterminent la nature de la boisson. En effet, tel manger, tel breuvage. Il n'est pas vraisemblable que l'homme qui immole à Dieu la moitié de la sensualité associe l'ivresse des viandes à la sobriété de l'eau. L'Apôtre lui-même, qui s'était imposé de plus rudes sacrifices, tels que « la faim, la soif, et des jeûnes » multipliés »; qui avait « répudié les ivrogneries et les dé- » bauches de table, » connaissait-il la xérophagie? Je n'en veux d'autre preuve que ses paroles à Timothée, auquel il conseille « d'user d'un peu de vin, à cause de son es- » tomac et de ses fréquentes maladies. » Car il s'en abstenait, non à cause de quelque vœu qui l'obligeât, mais par dévotion : toutefois l'usage du vin devait être plus utile à sa santé; voilà pouquoi il le dissuadait, au nom de la nécessité, d'une abstinence qu'il conseillait ailleurs comme digne de Dieu.

X. Nos adversaires condamnent également comme indignes de Dieu nos stations dans le jeûne, et taxent de nouveauté celles qui se prolongent jusqu'au soir en prétendant que ces œuvres doivent être facultatives, et qu'en tout cas elles ne doivent point dépasser la neuvième heure, ainsi qu'ils le pratiquent eux-mêmes. Quant à ce qui concerne la question du jeûne, je répondrai en même temps pour tous les cas. En ce moment, je me renferme dans ce qui fait l'objet de la discussion présente, c'est-à-dire dans le temps, et je commence par leur demander sur quoi ils se fondent pour établir que les jeûnes doivent cesser à la neuvième heure. Diront-ils que c'est sur l'autorité de Pierre et de ceux qui étaient avec lui, parce que nous les voyons entrer dans le temple à la neuvième heure de la prière? Mais qui me prouvera qu'ils avaient jeûné ce jour-là, pour regarder la neuvième heure comme la limite de leur jeûne? Il y a plus. On trouverait facilement encore que Pierre, avant de prendre sa nourriture à la sixième heure,

monte au haut de la maison pour prier, afin d'en conclure que la sixième heure est la fin du jeûne qu'elle semblait devoir terminer après la prière. Or, puisque, d'après les commentaires de Luc, ce fut à la troisième heure de la prière que les Apôtres, consacrés par la réception de l'Esprit saint, passèrent pour des hommes ivres; à la sixième que Pierre monta au haut de la maison pour prier; à la neuvième que Pierre et ses compagnons entrèrent dans le temple; pourquoi, tout en confessant qu'il est libre de prier toujours, partout et en tout temps, ne reconaîtrions-nous pas cependant que ces trois heures, les plus remarquables dans les choses de la vie humaine, puisqu'elles partagent le jour (1), distribuent les affaires, et retentissent publiquement, sont aussi les plus usitées dans les prières adressées à Dieu? Cette observation est confirmée par l'exemple de Samuel, qui prie trois fois le jour et à des heures particulières qui ne sont pas autres que ces trois heures les plus remarquables, ces trois heures familières aux Apôtres, c'est-à-dire la troisième, la sixième et la neuvième. J'en conclurai donc que Pierre se conformait plutôt à l'usage antique, lorsque, observant la neuvième heure, il priait pour la troisième fois dans la dernière offrande de la prière.

Je suis entré dans ces détails à cause de ceux qui croient imiter la conduite de Pierre, tandis qu'ils l'ignorent; non pas que nous méprisions la neuvième heure, puisque, chaque quatrième et sixième férie, nous jeûnons jusqu'à ce moment, mais parce que plus les Ecritures manquent d'autorité, jusqu'à ce qu'elles soient confirmées ou corrigées par quelque grâce céleste, plus il est nécessaire d'assigner un motif raisonnable à ce qui se pratique en vertu de la tradition. « Si vous ignorez quelques choses, » est-il dit, le Seigneur vous les révélera. » Ainsi donc,

(1) Le matin, le midi, le soir. De là vient que le Prophète a dit : *Vespere et mane et meridie narrabo et annuntiabo.*

en dehors du Paraclet, qui confirme toutes ces observances et qui est le maître de la vérité universelle, existe-t-il chez vous, je le demande, quelque motif plus raisonnable de jeûner jusqu'à la neuvième heure, et que l'on puisse attribuer à Pierre lui-même, s'il est vrai qu'il ait prolongé sa *station* jusqu'à cette heure? Cette coutume a, en effet, son origine dans la mort de notre Seigneur, à laquelle nous devons toujours songer sans aucune distinction de temps, mais plus particulièrement néanmoins lorsque nous sommes sous le drapeau, conformément à ce terme lui-même de *station*. Les soldats qui ne perdent jamais de vue leur serment, ne sont-ils pas plus fidèles à leur poste? Il faut donc célébrer jusqu'à cette heure la commémoration de ce grand événement où l'univers, en se couvrant de ténèbres « à la » sixième heure, » prit le deuil du Seigneur qui venait d'expirer, pour revenir ensuite, nous aussi, à la joie, puisque le monde a recouvré sa lumière. S'il est vrai que plus on célèbre la gloire du Christ, plus on entre dans l'essence de la religion chrétienne, je puis également expliquer par le même ordre de faits nos jeûnes prolongés jusqu'au soir. Nous en usons ainsi, comme pour attendre le temps de la sépulture de notre Seigneur, lorsque Joseph, après avoir obtenu son corps, l'emporta et l'ensevelit.

Ensuite n'est-ce pas une profanation que de soigner la chair du disciple avant celle du maître (1)? Mais je n'allègue ce motif qu'entraîné par vos provocations, pour repousser des conjectures par des conjectures, mais un peu plus solides, si je ne me trompe.

Voyons maintenant si l'antiquité peut nous fournir quelque témoignage semblable. Quand Moïse demeure les bras étendus en croix jusqu'au coucher du soleil, et combat par la prière contre Amalec, n'est-ce point là une *station* prolongée jusqu'au soir? Croyons-nous que Jésus, fils de

(1) Allusion aux soins de Joseph d'Arimathie, qui embauma le corps de notre Seigneur.

Navé, occupé à combattre les Amorrhéens, aît pris son repas le jour où il ordonna aux éléments de s'arrêter? « Le soleil s'arrêta en face de Gabaon, et la lune en face » d'Aialon jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses » ennemis. Le soleil s'arrêta au milieu du ciel, et ne se » coucha pas durant l'espace d'un jour. Il n'y eut point, » avant ni après, un jour aussi long, » afin, dit l'Ecriture, « que le Seigneur obéît à la voix de l'homme, » mais de l'homme qui, comme le soleil, vaquait si long-temps à ses fonctions, et prolongeait *sa station* bien au-delà du soir. Il est certain encore que Saül, avant d'engager le combat, ordonna un jeûne solennel : « Maudit soit, dit-il, celui qui » mangera du pain avant le soir, jusqu'à ce que je me » sois vengé de mes ennemis. Et tout le peuple ne mangea » point de pain, et toute la contrée ne dîna point. » Dieu attacha tant d'autorité à l'édit qui prescrivait cette *station*, que Jonathas, fils de Saül, ayant goûté à un peu de miel, parce qu'il ignorait qu'un jeûne eut été ordonné jusqu'au soir, eut bien de la peine à échapper, malgré les prières du peuple, à la mort que le sort avait prononcée contre lui, à la suite de son péché. Il était, en effet, coupable de gourmandise, quoiqu'il eût agi dans la simplicité du cœur. Il en est de même de Daniel, lorsqu'en la première année du règne de Darius il confesse à Dieu ses péchés dans le jeûne, le cilice et la cendre : « Pendant que je parlais encore » en ma prière, dit-il, soudain l'homme que j'avais vu en » une vision au commencement vola vers moi, et me » toucha au temps du sacrifice du soir. » Voilà quel est le caractère de la *station*. En prolongeant le jeûne jusqu'au soir, elle immole au Seigneur par la prière une victime plus succulente.

XI. Tous ces détails leur étaient inconnus, je l'imagine, puisqu'ils se scandalisent de nos pratiques; ou bien ils se sont contentés de les lire, sans en pénétrer le sens ni le but, comme le font la plupart des ignorants, surtout chez la vaniteuse multitude des Psychiques. Voilà pourquoi

nous traiterons de chaque espèce de jeûnes, de xérophagies et de *stations*, afin qu'en prouvant par l'autorité de l'ancien et du nouveau Testament quelle est l'utilité des jeûnes, n'importe leur forme et leur nature, nous réfutions ceux qui les accusent comme choses inutiles. De même, prouver également quel rang ils ont toujours tenu dans la religion, ce sera répondre victorieusement à ceux qui crient à la nouveauté. Point de nouveauté là où la chose a toujours subsisté; point d'inutilité là où la chose est si profitable.

Il est connu de tous que de ces exercices, les uns ayant été prescrits par Dieu, ont eu force de loi; et les autres, ayant été offerts à Dieu volontairement par l'homme, ont pris la forme d'un vœu. Le vœu néanmoins, une fois agréé par le Seigneur, fait loi pour l'avenir par l'autorité de celui qui le sanctionne. Approuver un fait, c'est en avoir ordonné l'accomplissement. Ainsi donc l'objection de mes adversaires n'est pas recevable dans cette matière, quand ils disent : Point de milieu! Ou c'est une voix spirituelle qui a établi ces institutions; alors elles viennent de faux prophètes : ou bien elles ont leur origine dans la présomption humaine, et alors elles sont hérétiques. En effet, ceux qui censurent des exercices dont l'exemple fut donné par la loi ancienne, et qui en tirent des arguments que les adversaires de l'antiquité pourraient eux-mêmes opposer à celle-ci, devront nécessairement ou répudier l'antiquité tout entière, ou admettre des exercices qui, quel qu'en soit l'instituteur, qu'il soit animé par l'Esprit, ou simple fidèle, se rapportent au même Dieu que ceux de la loi ancienne. Il est certain que chez nous tous, prêtres d'un seul Dieu créateur et de son Christ, l'hérésie et la fausse prophétie se reconnaissent à la différence de la Divinité; voilà pourquoi je maintiens indifféremment l'une et l'autre proposition, laissant à mes ennemis le choix du terrain sur lequel ils voudront engager la lutte. Il existe un esprit du démon, me dis-tu, ô Psychique. D'accord! mais comment prescrit-il, en l'honneur de notre Dieu, des exercices

qu'il n'est permis d'offrir qu'à notre Dieu? Ou déclare que le démon agit dans l'intérêt de notre Dieu, ou bien transforme le Paraclet en Satan. C'est un homme, c'est un antechrist, me réponds-tu; car Jean appelle de ce nom les hérétiques. D'où vient alors que celui-ci, quel qu'il soit par rapport à notre Christ, établit des devoirs qui ont pour but d'honorer notre Seigneur, puisque les antechrists, s'ils honorent Dieu, combattent au moins contre notre Seigneur? A quels traits reconnaîtras-tu donc l'Esprit parmi nous? Est-ce quand il ordonne ou approuve des choses qu'a toujours ordonnées et approuvées notre Dieu? Mais voilà que vous circonscrivez encore Dieu du côté de la grâce comme de la discipline, du côté des miséricordes comme des solennités : qu'arrivera-t-il de là? C'est que les hommages cesseront avec les bienfaits. C'est qu'il vous faudra nier que le même Dieu nous prescrive jusqu'à ce jour des devoirs et des adorations, parce que « la loi et les » prophètes ne vont que jusqu'à Jean. » Que vous reste-t-il donc à faire, sinon à supprimer tout ce qui vous paraît si oiseux?

XII. Aussi bien déjà vous vous donnez largement carrière sur ce point, livrés à l'amour des richesses et des viandes, n'accusant plus vos péchés qui sont effacés par le jeûne, ne recourant plus à la science des révélations qui sont méritées par l'abstinence, et ne redoutant même plus les guerres qui nous sont propres, mais qu'éloignent les *stations*. En vous accordant même que le Paraclet a gardé le silence depuis Jean, nous nous serions servis à nous-mêmes de prophètes dans cette matière, je ne dis pas pour désarmer la colère de Dieu, ni pour obtenir sa protection ou sa grâce, mais pour nous prémunir contre les tribulations des derniers temps, en nous préparant à la lutte par la mortification de la chair. C'est à cette école que le chrétien apprend à supporter la prison, à endurer la faim et la soif, à mépriser les privations de toute nature, afin de pouvoir entrer dans les cachots tel qu'il en sortira, c'est-à-dire

d'y entrer non pour y subir un supplice, mais pour obéir à la discipline; non pour se mesurer avec les tortures du siècle, mais pour accomplir un devoir. Ainsi familiarisé avec la douleur, il marchera au combat avec plus d'assurance, n'ayant plus même assez de chair pour que les tourments aient quelque prise sur elle, puisque renfermé dans l'aride cuirasse de sa peau, et n'offrant plus aux ongles de fer qu'une corne insensible, il s'est déchargé de bonne heure du fardeau du sang, comme d'un empêchement importun à l'ame, qui, prenant les devants, a vu souvent de près la mort par les jeûnes et les macérations. En vérité, c'est bien à vous qu'il convient de présenter aux martyrs qui chancellent dans les cachots des liqueurs fortifiantes, afin qu'ils ne regrettent pas leurs habitudes, qu'ils ne prennent pas la vie en dégoût, et qu'ils ne soient pas ébranlés dans leur foi par des austérités nouvelles pour eux. Il n'avait jamais essayé de cette rude discipline, votre Pristinus, qui n'est pas un martyr chrétien. Après avoir subi une détention libre, où il se plongea dans tous les bains, comme s'ils valaient mieux que le baptême; dans toutes les retraites de la volupté, comme si c'étaient les sanctuaires de l'Eglise; dans toutes les délices de la vie mondaine, comme si elles étaient préférables à celles de l'éternité; ainsi enchaîné, j'imagine, pour mieux échapper à la mort, le voilà qui, au dernier jour, comparaît à la face du soleil devant le tribunal du préteur. Mais le vin que vous lui aviez donné, espèce d'antidote contre le trépas, l'avait tellement énervé, qu'à peine effleuré par les ongles de fer, — car l'ivresse comprenait bien quel maître elle avait à confesser, — il ne put donner aucune réponse au proconsul qui l'interrogeait. On continua de le torturer; on n'en arracha que des sanglots et des marques honteuses d'intempérance. Il digéra jusqu'au milieu de son apostasie. Venez nous dire encore que prêcher la sobriété, c'est être faux prophète, ou que l'observer, c'est être hérétique. Pourquoi donc, vous qui niez que le Paraclet

réside dans Montan, hésitez-vous à croire en Apicius (1)?

XIII. Vous nous opposez comme prescription les Ecritures et la tradition des ancêtres, en affirmant qu'il ne faut rien ajouter aux observances, parce que toute innovation est illégitime. Eh bien! restez sur ce terrain, si vous le pouvez. En effet, je vous vois non-seulement jeûner à Pâque et les jours où l'Epoux a été enlevé, mais encore célébrer de temps en temps des demi-jeûnes, et vous condamner au pain et à l'eau, selon que vous le trouvez bon. — Sans doute, répondez-vous; mais ces pratiques sont volontaires, au lieu d'être imposées. — Vous voilà donc sortis déjà de votre ligne, et vous violez la tradition, puisque vous accomplissez des pratiques qui ne sont pas ordonnées. Mais quelle démence que d'accorder au caprice ce que l'on refuse au commandement du Seigneur! Quoi donc? la volonté de l'homme aura-t-elle plus de droits que la toute-puissance divine? Quant à moi, je suis libre, je le sais, mais libre vis-à-vis du siècle et non vis-à-vis de Dieu. A moi d'accomplir les devoirs que m'impose le Seigneur, comme à lui de me les prescrire; je lui dois non-seulement l'hommage de l'obéissance, mais la soumission de la flatterie (2) : par l'une je lui témoigne ma dépendance, par l'autre ma liberté.

Heureusement pour nous que les évêques ont coutume d'ordonner des jeûnes à tout le peuple, je ne dis pas pour lever sur lui des contributions, comme cela se pratique sur vous, mais souvent par quelque sollicitude pour les besoins de l'Eglise. Par conséquent, si, d'après l'édit d'un homme, vous vous livrez tous ensemble à des mortifications prescrites, d'où vient donc que vous censurez dans

(1) Fameux gourmand de Rome, qui se tua de peur de mourir de faim.

(2) « Un célèbre auteur ecclésiastique a dit que la majesté de Dieu est » si grande, qu'il y a non-seulement de la gloire à lui consacrer ses services, » mais qu'il y a même de la bienséance à descendre pour l'amour de lui » jusqu'à la soumission de la flatterie. » (Bossuet, *Sermons.*)

nous l'unité même des jeûnes, des xérophagies et des *stations*, à moins peut-être que nous ne péchions par là contre les sénatus-consultes et les décrets des princes, qui proscrivent nos réunions? Lorsque l'Esprit saint prêchait où il voulait et par qui il voulait, prévoyant dans un avenir rapproché, soit les épreuves de l'Eglise, soit les fléaux du monde, en sa qualité de Paraclet ou d'avocat du genre humain, il lui offrit ces mortifications comme autant de remèdes propres à désarmer son juge. Applique cet exemple à l'exercice de la sobriété et de l'abstinence. Nous qui avons reçu l'Esprit saint, nous observons nécessairement ce qu'il a établi alors. Regarde les fastes des Juifs ; tu ne trouveras aucune nouveauté là où toute la postérité observe avec un respect héréditaire ce qui a été prescrit aux aïeux. De plus, c'est un usage établi dans la Grèce qu'il se tient, en certains lieux déterminés, des assemblées formées de toutes les églises répandues dans le monde, où l'on traite en commun les questions les plus importantes, assemblées vénérables qui sont comme la représentation de tout le nom Chrétien. Qu'il est convenable en effet de se réunir tous ensemble sous les auspices de la Foi aux pieds de Jésus-Christ! « Qu'il est bon! qu'il est doux que les frères ha- » bitent ensemble ! » Quant à toi, tu ne sais entonner ce cantique qu'à table, avec une troupe de convives. Or, ces assemblées se livrent auparavant aux *stations* et aux jeûnes. Elles savent « pleurer avec ceux qui pleurent, pour se » réjouir ensuite avec ceux qui se réjouissent. » Si, mutuellement présents l'un à l'autre en esprit, nous vaquons nous aussi, dans nos diverses provinces, à ces mêmes exercices qu'a défendus le traité actuel, nous nous conformons à la loi du sacrement.

XIV. Nous sommes de nouveaux Galates, dites-vous, » puisque nous observons avec eux les temps, les jours, » les mois et les années » des Juifs. — D'accord, si nous suivons les cérémonies judaïques et les solennités légales. L'Apôtre, en effet, les déconseille en nous apprenant que

l'ancien Testament a été enseveli dans le Christ au profit du nouveau. « Si une nouvelle création s'est opérée en Jé- » sus-Christ, » les cérémonies et les prescriptions doivent être nouvelles aussi; ou bien, si l'Apôtre a retranché absolument la dévotion des temps, des jours, des mois et des années, pourquoi célébrons-nous la Pâque annuellement au premier mois? Pourquoi passons-nous dans l'allégresse les cinquante jours qui suivent? Pourquoi consacrons-nous le quatrième et le sixième jour par des *stations*, et la veille des fêtes par des jeûnes? Vous, si vous gardez quelque chose du sabbat, ce n'est que pour jeûner la veille de Pâque, selon la raison exposée ailleurs. Chez nous, au contraire, tous les jours, même ordinaires, sont célébrés par quelque consécration. Qu'on ne nous dise donc plus que l'Apôtre a prétendu distinguer entre ce qui est nouveau et ce qui est ancien. Mais ici, comment ne pas rire de vos contradictions? Vous nous reprochez de suivre les coutumes anciennes, là où vous criez à la nouveauté!

XV. L'Apôtre réprouve encore, direz-vous, ceux qui interdisaient certains aliments. — Sans doute; mais il était éclairé par l'Esprit saint. Il condamnait ainsi d'avance les hérétiques qui devaient prescrire une abstinence perpétuelle, par haine et par mépris pour les œuvres du Créateur. On les trouve chez un Marcion, chez un Tatien, chez un Jupiter-Valentin (1), hier disciple de Pythagore, hérétique aujourd'hui; mais on ne les rencontre point du côté du Paraclet. En effet, c'est pendant un court intervalle de temps que nous nous interdisons les viandes. Nous n'avons dans tout le cours d'une année que deux semaines de xérophagie, encore ne sont-elles pas entières, puisque nous en exceptons le jour du sabbat et celui du Seigneur, offrant

(1) Tertullien, suivant le commentateur, lance ce trait contre Valentin, qui changea autant de fois de doctrines religieuses que Jupiter subit de honteuses métamorphoses.

à Dieu nos abstinences, et sans réprouver des aliments dont nous ne faisons que retarder l'usage.

Mais il y a mieux. Voilà que l'Apôtre, dans son Epître aux Romains, censure les détracteurs de ces pratiques : « Prenez garde, dit-il, que pour vouloir manger d'une » viande, vous ne détruisiez l'ouvrage de Dieu. » De quelle œuvre veut-il parler? de celle dont il dit : « Il est bon » de ne point manger de chair et de ne pas boire de vin. » Celui qui sert Jésus-Christ de cette sorte est agréable à » notre Dieu et approuvé des hommes. L'un croit qu'il » lui est permis de manger de toutes choses; l'autre, au » contraire, qui est faible, ne mange que des légumes. Que » celui qui mange ne méprise point celui qui n'ose man- » ger de tout. Qui êtes-vous pour oser ainsi condamner le » serviteur d'autrui? Celui qui mange et celui qui s'abs- » tient, rend grâces à Dieu. » Si Paul ne veut pas que l'on conteste avec la liberté de l'homme (1), à plus forte raison avec celle de Dieu. C'est ainsi qu'il savait censurer ces hommes qui interdisaient ou retranchaient les aliments par dédain, mais non à titre d'hommages, tandis qu'il approuvait ceux qui, au lieu d'insulter le Créateur, ne voyaient dans cette abstinence qu'un acte de respect. Il a beau te donner les clefs du marché, en te permettant de manger de toutes choses, pour mieux en excepter les viandes offertes aux idoles, toutefois ce n'est pas dans le marché qu'il a enfermé le royaume de Dieu. « Le manger, » dit-il, et la boisson ne sont pas le royaume de Dieu; car » la nourriture n'est pas ce qui nous rend agréables à ses » yeux. » Non pas qu'il entende la nourriture sèche et aride, mais plutôt celle qui est succulente et recherchée. Il ajoute en effet : « Si nous mangeons, nous n'aurons rien » de plus devant lui; ni rien de moins, si nous ne man-

(1) L'Apôtre avait dit au commencement du chapitre XIV, épître aux Romains : « Soutenez dans la charité celui qui est encore faible dans la foi, » sans contester avec lui. »

» geons pas. » Il va ici directement contre toi, qui penses que tu es plus riche devant Dieu quand tu manges, que tu t'appauvris quand tu ne manges pas, et qui pars de là pour décrier ces œuvres.

Quel étrange Seigneur tu nous fais encore à ta fantaisie dans ce Christ qui mangeait et buvait partout ! Il n'a pas manqué de jeûner, si je ne me trompe, celui qui disait : « Heureux ceux qui ont faim et soif, » et non pas, heureux ceux qui sont rassasiés; qui annonçait un aliment, non pas tel que le pensaient ses disciples, mais qui était la consommation de l'œuvre divine : « Travaillez, non pour la » nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure dans » la vie éternelle; » qui enfin, dans la prière de tous les jours, nous prescrit de demander du pain, et non les richesses d'Attale. Ainsi, le prophète Isaïe ne nia point qu'un certain jeûne ait plu à Dieu; mais il a dit quel était le jeûne qui ne lui plaît pas : « Vous suivez vos caprices » en vos jours de jeûne, et vous exigez durement le fruit » de vos travaux. Vous ne jeûnez que pour susciter des » procès et des querelles et pour frapper impitoyablement » vos frères. Est-ce là un jeûne choisi par moi ? »

Il nomme ensuite le jeûne de son choix. Ne l'avoir point retranché, c'est l'avoir confirmé.

XVI. Il préfère, j'en conviens, les œuvres de la justice, mais non pas toutefois sans le sacrifice d'une ame brisée par les jeûnes. Toujours est-il qu'il est véritablement le Dieu auquel ne plurent ni le peuple, ni le prêtre, ni le prophète intempérants. Ils sont encore debout ces sépulcres de la concupiscence où fut enseveli tout un peuple avide de viandes, qui fut frappé d'une grande plaie en mangeant des cailles. Le vieillard Héli se brise la tête devant les portes du temple; ses fils succombent sur le champ de bataille; sa bru expire dans l'enfantement. Ainsi avait mérité de périr une famille sans pudeur, qui frustrait Dieu des sacrifices de la chair. Saméas, homme de Dieu, vint annoncer à l'idolâtrie introduite par le roi Jéroboam, que sa fin

approche; il sèche la main du roi et la rétablit dans son premier état; il brise ensuite l'autel. Le roi, émerveillé de ces signes, l'invite à sa table; mais le prophète s'en excuse, parce que le Seigneur lui avait défendu de prendre aucune nourriture en ce lieu. Toutefois, trompé quelque temps après par un vieillard qui se disait prophète, il mangea chez lui; alors, selon la parole qu'il avait entendue parce qu'il était à table, il ne fut pas porté dans le sépulcre de ses pères. Car un lion s'élança sur lui dans sa route et le tua. Il fut enseveli chez des étrangers, en punition du jeûne qu'il avait violé. Exemples terribles qui doivent servir de leçon au peuple, et même aux évêques spirituels, s'ils s'abandonnent à la gourmandise.

Il n'est pas jusqu'aux enfers où l'avertissement ne retentisse encore. Les festins y sont châtiés dans la personne du riche, de même que les jeûnes y sont récompensés dans la personne du pauvre, tous deux ayant pour précepteurs Moïse et les prophètes : « Ordonnez un jeûne public, » s'écrie Joël, et annoncez les hommages. » Il prévoyait dès-lors qu'un jour d'autres apôtres et d'autres prophètes (1) ordonneraient des jeûnes et proclameraient des exercices qui ont pour but de soigner Dieu. De là vient que des infidèles qui nettoient les idoles, qui parent les autels, et les saluent à toute heure avec un empressement affecté, on dit qu'ils leur rendent des soins.

Mais ne voilà-t-il pas que les païens eux-mêmes connaissent la loi de la mortification et de l'abaissement? Que le ciel devienne d'airain, que l'année refuse les moissons, ils ordonnent des nudipédales (2), les magistrats se dépouillent de la pourpre, ils éloignent les faisceaux, ils adressent des prières, ils entassent victime sur victime. En outre, dans quelques colonies, vêtus de cilices, et la tête couverte de cendre, ils reprochent chaque année à

(1) Montan, Prisca et Maximilla.

(2) Sacrifices qui se faisaient nu-pieds.

leurs idoles la stérilité de leurs jalouses supplications (1); les bains, les boutiques, sont fermés jusqu'à la neuvième heure. Il n'y a qu'un feu pour tous, celui qui brûle devant les autels. Il n'y a pas même d'eau dans les plats. Vous diriez le deuil public de Ninive. Quant au jeûne des Juifs, il est connu partout, puisque, n'ayant plus de temple, ils adressent au ciel leur prière, sur tous les rivages et dans un lieu découvert. Quoiqu'ils célèbrent cette cérémonie avec les vêtements et l'appareil de la douleur, ils n'en restent pas moins fidèles à leur abstinence, et attendent en soupirant que l'étoile du soir leur permette de rompre le jeûne. Mais j'aime à t'entendre, blasphémateur de nos mortifications, les comparer aux cérémonies sacrées d'Atys, d'Isis et de Cybèle. J'accepte la comparaison ; elle témoigne contre toi. Il en résulte que nos rites sont divins, puisqu'ils sont imités par le démon, qui se plaît à contrefaire ce qui est divin. Ainsi, plus le païen est disposé aux sacrifices, plus tu es irréligieux. Le païen immole sa gourmandise en l'honneur de son idole; toi, tu n'en veux rien faire. Car tu as fait de ton ventre un dieu, de ton poumon un temple, de ton estomac un autel. Ton prêtre, c'est le cuisinier; ton Saint-Esprit, c'est la fumée d'un plat; tes grâces, se sont les sauces et les ragoûts; ta prophétie, c'est le hoquet de la satiété.

XVII. Va, s'il faut dire la vérité, c'est toi qui es ancien; puisque tu accordes tant à la gourmandise, tu as raison de réclamer ta priorité. Je le reconnais; à te voir courir incessamment après les grives, arriver des larges plaines de la discipline la plus relâchée, et défaillir dans l'Esprit, tu sens toujours ton Esaü, le chasseur de bêtes fauves. Si je te présentais encore des lentilles cuites dans un vin doux, tu me vendrais sur-le-champ tes droits d'aînesse, ton agape bouillonne dans la marmite; ta foi s'échauffe dans

(1) Le commentateur dit qu'ils cherchent par leurs supplications à piquer l'honneur des dieux, afin qu'ils les protégent de préférence à tous les autres.

les cuisines; ton espérance réside au fond des plats. Mais tu as encore des agapes plus délicieux : tes jeunes hommes dorment avec leurs sœurs. La débauche et la luxure ne sont-elles pas les appendices de l'intempérance? l'Apôtre savait bien qu'elles vont ensemble, lorsque après avoir dit : « Marchons, non dans les ivrogneries et les festins, » il ajouta « ni dans les impudicités et les dissolutions. »

Une preuve honteuse de ta gourmandise, c'est qu'un double honneur est rendu à un double titre à ceux qui président chez toi, puisque l'Apôtre veut qu'on les honore comme frères et comme préposés. Quel est le plus saint parmi vous, sinon celui qui donne le plus souvent à dîner, sinon l'hôte le plus splendide, sinon le plus hardi buveur (1)? Hommes de chair et qui ne vivez que de la vie matérielle, c'est à bon droit que vous répudiez nos dons spirituels. Si les prophètes plaisaient à de pareils hommes, je n'en voudrais pas. Pourquoi donc ne prêchez-vous pas constamment : « Mangeons et buvons; car nous mourrons demain, » de même que nous, nous n'hésitons point à répéter hardiment : Jeûnons, frères et sœurs, de peur que nous ne mourions demain. Revendiquons publiquement chacun notre discipline. Quant à nous, nous tenons pour certain « que ceux » qui vivent dans la chair ne peuvent plaire à Dieu, » non pas dans la substance de la chair, mais bien dans les soins, dans l'amour, dans les œuvres et la volonté de la chair. La maigreur ne nous fait pas peur. Dieu ne donne pas plus la chair au poids, qu'il « ne donne l'esprit par me- » sure. » Que dis-je? une chair amaigrie passera plus facilement, s'il y a lieu, par la porte étroite; une chair débarrassée de ses fardeaux ressuscitera plus promptement; une chair desséchée résistera plus long-temps dans le tombeau. Que les athlètes et les lutteurs des jeux olympiques s'engraissent, à la bonne heure! C'est à eux que convient

(1) On rougit pour le génie de Tertullien de ce long amas d'injures contre les catholiques.

le luxe de la chair, parce qu'ils ont besoin de force, quoique cependant ils se fortifient par l'abstinence. Mais nous, autres sont nos forces, autre est notre vigueur, autres sont nos combats. « Car nous avons à lutter, non contre des » hommes de chair et de sang, mais contre les principau- » tés, contre les puissances du monde, et contre les esprits » de malice. » Ce n'est point par la chair et par le sang, mais par la foi et par l'esprit de force que nous pouvons leur tenir tête. Au reste, un Chrétien bien engraissé est plus nécessaire probablement aux ours et aux lions qu'à Dieu, ou, pour mieux dire, il faudra qu'il s'exerce à la maigreur contre les bêtes elles-mêmes.

DE LA MONOGAMIE [1].

I. Les hérétiques suppriment les noces; les Psychiques les multiplient. Les premiers ne se marient pas même une fois; les seconds se marient plusieurs fois. Que deviens-tu, ô loi du Créateur? Entre les eunuques du dehors et tes voluptueux serviteurs, tu gémis autant de la soumission des tiens que du mépris des étrangers; conséquemment même offense de la part de ceux qui abusent et de ceux qui n'usent pas. Mais la continence de cette nature n'est pas louable, parce qu'elle est hérétique; l'usage est illégitime, parce qu'il est psychique. Ici, blasphème; là, luxure: d'un côté destruction, de l'autre déshonneur pour le Dieu qui institua le mariage. Chez nous, au contraire, qui justifions notre nom de *spirituels* par la connaissance des dons spirituels, la continence est aussi religieuse que l'usage est pudique, puisque l'un et l'autre sont avec le Créateur. La continence rend gloire à la loi du mariage, l'usage la tempère. La première n'est point contrainte, le second est soumis à des règles. L'une est le choix de la volonté, l'autre a des mesures. Nous ne connaissons qu'un seul mariage, de même qu'un seul Dieu. La loi des noces est plus honorable là où elle a sa pudeur. Mais, comme les Psychiques ne reçoivent pas l'Esprit, les choses de l'Esprit

(1) Nom grec qui signifie mariage unique.

ne leur plaisent pas. Aussi, tandis que les choses de l'Esprit leur déplaisent, ils aiment celles qui appartiennent à la chair, parce qu'elles sont opposées à l'Esprit. « La » chair, » dit l'Apôtre, « s'élève contre l'Esprit et l'Esprit » contre la chair. » Or, que désirera la chair, sinon ce qui est de la chair? Voilà pourquoi, dès l'origine, elle est devenue étrangère à l'Esprit : « Mon esprit ne demeurera » plus à jamais dans l'homme, parce qu'il n'est que chair. »

II. Nos adversaires nous reprochent donc comme une hérésie la discipline de la monogamie. Leur grand motif pour nier le Paraclet, c'est qu'ils le regardent comme le fondateur d'une doctrine nouvelle, et surtout de la plus dure des doctrines pour eux. Il faut donc commencer par examiner avec détail s'il est vrai que le Paraclet ait enseigné quelque chose que l'on soit en droit de prendre ou pour une nouveauté, par rapport à la tradition catholique, ou pour un fardeau, par rapport au joug léger du Seigneur? Le Seigneur lui-même s'est prononcé sur ces deux points, quand il a dit : « J'ai encore beaucoup de choses » à vous apprendre, mais vous ne pouvez pas les porter » maintenant. Lorsque l'Esprit de vérité sera venu, il » vous enseignera toute vérité. » C'était déclarer assez manifestement qu'il ferait des choses qui pourraient passer pour une nouveauté, puisqu'elles n'auraient jamais été publiées, et pour un fardeau de plus, par la raison même qu'elles n'auraient pas encore été publiées. En vertu de ce raisonnement, réponds-tu, on pourra mettre sur le compte du Paraclet toute espèce de nouveauté ou d'obligation, quand même elles viendraient de l'Esprit contraire. Point du tout. L'Esprit contraire se trahirait à la diversité de sa prédication, d'abord en altérant la règle de la foi, puis en altérant l'ordre de la discipline, parce qu'il commence par corrompre ce qui vient en première ligne, c'est-à-dire la foi qui est antérieure à la discipline. L'hérétique s'attaque nécessairement à Dieu, avant de s'attaquer à son institution. Mais le Paraclet, qui avait à enseigner

beaucoup de choses que le Seigneur avait réservées pour son avènement, ainsi qu'il l'avait déclaré d'avance, rendra d'abord témoignage au Christ lui-même, tel que nous le connaissons, avec toutes les dispositions du Créateur; il le glorifiera, il aura toujours son nom sur les lèvres. Se faisant ainsi reconnaître à ce caractère principal, il révèlera les nombreuses prescriptions des disciplines, qui, toutes nouvelles qu'elles sont, puisqu'elles viennent d'être révélées, toutes lourdes qu'elles sont, puisqu'on ne peut les supporter encore, seront accréditées par l'intégrité de sa prédication, disciplines néanmoins de ce même Christ, qui a dit : « J'ai encore beaucoup de choses que vous enseignera » le Paraclet, » et non moins lourdes pour les Psychiques d'aujourd'hui, qu'elles ne l'étaient alors pour ceux qui étaient incapables de les porter.

III. Que la monogamie soit un fardeau, à l'impudente infirmité de la chair de le savoir. Est-elle quelque chose de nouveau? Le contraire va être constaté. En effet, nous affirmons de plus que quand même le Paraclet eût ordonné une virginité ou une continence absolue, sans permettre aux bouillonnements de la chair de s'apaiser dans un mariage unique, il n'aurait introduit aucune nouveauté, puisque le Seigneur lui-même, en sa qualité de vierge, ouvre le royaume aux vierges. L'Apôtre aussi, les yeux fixés sur son modèle, n'embrasse-t-il pas la continence en son honneur, et ne déclare-t-il pas qu'il la préfère? — Tout en maintenant les droits du mariage, réponds-tu. — D'accord, et nous verrons jusqu'où; il le détruit néanmoins en partie, puisqu'il lui préfère la continence. « Il » est avantageux à l'homme, dit-il, de ne s'approcher d'au- » cune femme. » Donc, c'est un mal de s'en approcher. Car il n'y a d'opposé au bien que le mal. « Voici donc ce » qui me reste à vous dire : Il faut que ceux qui ont des » femmes soient comme s'ils n'en avaient point. » Raison de plus pour que ceux qui en ont ne doivent point en avoir. Il explique ensuite pourquoi il donne ce conseil; parce que

ceux qui ne sont point mariés s'occupent des choses de Dieu, tandis que ceux qui le sont cherchent comment ils plairont chacun dans leur mariage.

Et ici, je puis le déclarer, ce que l'on permet n'est pas un bien véritable. Car le bien véritable, au lieu de se permettre, est un droit acquis. La permission repose sur quelque motif, parfois sur celui de la nécessité. Enfin, celui qui permet le mariage dans cette circonstance, le permet contre sa volonté; car il veut tout autre chose. « Je » veux, dit-il, qu'ils demeurent dans cet état comme j'y » demeure moi-même. » Et lorsqu'il prouve que la continence est meilleure, que veut-il donc, sinon ce qu'il a déclaré préférable tout à l'heure? Conséquemment, s'il permet tout autre chose que ce qu'il veut, en le permettant non par volonté, mais par nécessité, il montre qu'une condescendance qui lui est arrachée malgré lui n'est pas un bien véritable. En un mot, quand il dit encore : « Il vaut mieux » se marier que de brûler; » singulier bien en vérité, qu'un bien meilleur qu'un châtiment, et qui ne peut paraître meilleur que par comparaison avec quelque chose de très-mauvais. J'appelle bien ce qui mérite ce nom par soi-même, sans comparaison, je ne dis point avec le mal, mais avec un autre bien; de sorte que si dans sa comparaison avec un autre bien il s'éclipse un peu, il garde néanmoins son nom de bien. D'ailleurs, si ce n'est que par comparaison avec le mal que tu le nommes un bien, dès lors c'est moins un bien qu'une espèce de mal inférieur qui, surpassé par un mal plus considérable, entre malgré lui dans la classe du bien. Retranche la condition, et ne dis plus : « Il vaut mieux se marier que de brûler; » je te le demande, oseras-tu dire encore : « Il vaut mieux se » marier, » sans ajouter pourquoi il est meilleur de se marier? Le mariage cesse alors d'être quelque chose de meilleur, et en cessant d'être quelque chose de meilleur, il ne reste pas même un bien, dès que l'on retranche la condition qui, en le rendant quelque chose de meilleur,

nous force de le regarder comme un bien. Il vaut mieux perdre un œil que deux. Toutefois, si tu cesses de comparer ces deux maux l'un avec l'autre, n'avoir qu'un œil ne sera pas meilleur, parce que ce ne sera pas même un bien. Mais que penser maintenant si c'est de sa propre autorité, c'est-à-dire d'après l'opinion de l'homme, que l'apôtre permet le mariage par condescendance, et à cause de la nécessité que nous signalions tout à l'heure, « parce qu'il » vaut mieux se marier que de brûler? » Car, lorsque passant à un autre ordre d'idées, il dit : « Pour ceux qui sont » dans le mariage, ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui » leur fait ce commandement, » il montre par là que ce qu'il avait dit plus haut, au lieu d'avoir pour soi l'autorité du Seigneur, n'est qu'une conjecture de l'homme. Au contraire, reporte-t-il les esprits vers la continence : « Je veux, dit-il, que vous soyez tous en l'état où je suis » moi-même. Or, je crois que j'ai aussi l'Esprit de Dieu; » afin de révoquer par l'autorité de l'Esprit saint ce qu'il avait accordé à la nécessité.

Jean d'ailleurs, en nous avertissant de marcher dans les voies où a marché le Seigneur, nous a également avertis de marcher dans la sainteté de la chair; il n'en faut point douter : « Quiconque, dit-il, a cette espérance en lui, se » sanctifie comme il est saint lui-même. » Car il est dit ailleurs : « Soyez purs comme il a été pur lui-même, » c'est-à-dire du côté de la chair. En effet, il n'aurait point parlé ainsi de l'Esprit, parce que l'Esprit saint se reconnaît de soi-même, sans avoir besoin qu'on lui rappelle la sainteté, qui est le fond de sa nature. Mais c'est à la chair qu'il faut enseigner la sainteté, parce qu'elle a été sanctifiée dans le Christ. Si donc la faculté de se marier se trouve infirmée, soit par l'examen des conditions dans lesquelles elle est accordée, soit par la déclaration que la continence lui est préférable, pourquoi ce même « Esprit qui vient » enseigner toute discipline et toute vérité, » n'aurait-il pas pu après les Apôtres et avec le progrès des temps, sui-

vant que le dit l'Ecclésiaste : « Chaque chose a son temps, » imposer à la chair son dernier frein, en ne nous détournant plus du mariage non pas obliquement, mais à découvert, d'autant plus que « le temps déjà court » l'est devenu encore davantage, puisqu'il s'est écoulé cent-soixante ans environ depuis l'apôtre ? Ne seras-tu donc pas forcé de te dire à toi-même : Cette discipline est ancienne, quand tu la retrouveras dans la chair et la volonté de Jésus-Christ d'abord, puis dans les conseils et dans les exemples des Apôtres ? Oui, il y a long-temps que nous étions destinés à cette sainteté. Le Paraclet n'introduit rien de nouveau. Ce qu'il a prédit d'avance, il l'exécute ; ce qu'il a long-temps attendu, il le réclame. Et maintenant, tu te persuaderas facilement par ces réflexions qu'il convenait beaucoup plus au Paraclet de prêcher un mariage unique, puisqu'il pouvait l'interdire complétement, et qu'il a usé d'indulgence là où il aurait fallu supprimer, si tu sais comprendre quelle est la volonté du Christ. A ce caractère encore, tu dois reconnaître dans le Paraclet un avocat : il a dispensé ta faiblesse de la virginité absolue.

IV. Loin d'ici maintenant la mention du Paraclet comme d'un auteur qui nous soit personnel ! Parcourons les Ecritures anciennes qui nous sont communes. Il nous sera facile de démontrer que la discipline de la monogamie, au lieu d'être nouvelle et étrangère, est ancienne et particulière aux chrétiens ; de sorte que le Paraclet, tu pourras t'en convaincre, la rétablie plutôt qu'il ne l'a établie.

Quant à ce qui concerne l'antiquité, quel exemple peut-on alléguer de plus ancien que l'origine du genre humain lui-même ? Dieu donne à l'homme une seule femme qu'il tire d'une seule côte, et cela entre plusieurs. Il y a mieux. Lorsqu'il prélude à son œuvre : « Il n'est pas bon, dit-il, » que l'homme soit seul : faisons-lui une aide. » Il aurait dit des aides, s'il lui avait destiné plusieurs épouses. Il établit aussi la loi pour l'avenir. En effet, il a été dit prophétiquement : « Et ils seront deux dans une même chair ; »

deux, mais non trois ni davantage. D'ailleurs, ils ne sont plus deux, s'ils sont davantage. La loi demeura inviolable. Les pères du genre humain vécurent jusqu'à la fin dans un mariage unique, non point parce que les femmes manquaient, mais parce qu'elles manquaient, de peur que les prémices de la race humaine ne fussent souillées par un double mariage. D'ailleurs, Dieu n'avait qu'à vouloir pour qu'il existât d'autres femmes. Adam aurait choisi parmi la multitude de ses filles, ayant encore une Eve formée de sa chair et de ses os, si la piété l'eût permis.

Mais depuis que le premier crime, l'homicide, eut été inauguré dans le fratricide, il n'y eut pas de forfait plus digne du second rang que la réitération du mariage. Peu importe, en effet, que l'un des anciens ait eu deux épouses l'une après l'autre, ou habitant à la fois dans la même maison. Unis ou séparés, le nombre des époux reste toujours le même. Cependant, l'institution divine, violée une fois par Lamech, se maintint dans sa vigueur jusqu'à la destruction de cette race. Il n'y eut pas dans la suite de second Lamech ainsi marié à deux épouses. L'Ecriture nie ce qu'elle ne déclare pas. Ce furent d'autres iniquités qui provoquèrent le déluge; des iniquités qui ne furent châtiées qu'une seule fois, mais non pas « soixante-dix fois » sept fois, » ainsi que le méritent les doubles mariages.

Mais le genre humain, réparé de ses ruines, renaît avec la monogamie, sa mère. Deux recommencent à croître et à multiplier dans une seule chair. Noé et son épouse, ainsi que leurs fils, ne reconnaissent qu'un seul mariage. Je retrouve la monogamie jusque dans les animaux, afin que les bêtes elles-mêmes ne naquissent point de l'adultère. « De tous les animaux, est-il dit, et de toute chair, tu » prendras deux de chaque espèce, mâle et femelle, afin » qu'ils vivent avec toi dans l'arche. Des oiseaux du ciel » selon leur espèce, et de ceux qui rampent sur la terre » selon leur espèce, deux entrereront avec toi, mâle et fe- » melle. » C'est ainsi que Dieu ordonna encore au pa-

triarche d'en choisir sept pour les unir un à un, selon qu'ils sont mâles et femelles. Enfin, que dirai-je de plus? Il n'est pas même permis aux oiseaux impurs d'entrer dans l'arche avec deux femelles.

V. Voilà ce que j'avais à dire sur ce témoignage qui, emprunté au berceau du monde, sert comme de patronage en faveur de notre origine, et de là vient la présomption qu'elle est d'institution divine. Il s'agit ici d'une loi et non d'un simple conseil. Si cette coutume a été suivie dès le début, nous remarquons que le Christ nous gouverne d'après les lois primordiales ; ainsi encore, dans la question du divorce, quand il dit : « Moïse le leur avait permis à » cause de la dureté de leur cœur ; mais au commencement » il n'en était pas ainsi, » il rappelle à sa règle primitive l'indivisibilité du mariage. Voilà pourquoi il ajoute : « Que » l'homme ne sépare donc pas aujourd'hui ce que Dieu a » joint dès le commencement. » L'Apôtre, dans son épître aux Ephésiens, dit encore : « Dieu s'est proposé en lui-» même, après que les temps marqués par sa providence » seraient accomplis, de réunir tout en Jésus-Christ, » comme dans un seul chef, tant ce qui est dans le ciel » depuis le commencement que ce qui est sur la terre. »

De là vient que le Seigneur s'applique à lui-même la première et la dernière lettre de l'alphabet grec, comme symboles du commencement et de la fin qui se concentrent dans sa personne, pour attester qu'à l'exemple de l'α, qui descend jusqu'à l'ω, et de l'ω, qui remonte jusqu'à l'α, le commencement descend en lui vers la fin, de même que la fin remonte au commencement, pour que toute disposition, en s'achevant dans celui par qui elle a commencé, c'est-à-dire par le Verbe de Dieu « qui s'est fait chair, » s'achève comme elle avait commencé. Il est si vrai que tout est rappelé dans le Christ au commencement, que la foi retourne de la circoncision à l'intégrité de la chair, telle qu'elle exista d'abord. J'en dis autant du libre usage des aliments, à l'exception du sang lui seul, tel qu'il exista d'abord ; de

l'indivisibilité du mariage, telle qu'elle exista d'abord; de la défense du divorce, qui n'exista point d'abord; en un mot, l'homme tout entier est remis en possession du paradis, où il fut placé d'abord. Pourquoi donc n'y devrait-il pas réintégrer, ne fût-ce que par la monogamie, cet Adam qui ne peut y rapporter une chair aussi pure qu'avant d'en avoir été banni?

Quant à ce qui touche le rétablissement de la loi primordiale, la raison de ta destination première et de ton espérance te redemande ce qui exista dès le commencement, conformément à ton origine qui commence dans Adam et recommence dans Noé. Choisis qui des deux tu voudras pour origine, il n'importe. La discipline de la monogamie te réclame dans l'un et dans l'autre.

Mais si le commencement se transmet jusqu'à la fin, de même que l'α à l'ω, ainsi que la fin remonte jusqu'au commencement, de même que l'ω à l'α, et que par conséquent notre origine soit transférée en Jésus-Christ, l'homme animal en l'homme spirituel, parce que « ce n'est pas le corps » spirituel qui a été formé le premier, mais le corps ani- » mal et ensuite le spirituel, » examinons maintenant ce que tu dois à cette seconde origine, c'est-à-dire s'il convient que tu sois dans le même état que le second Adam, qui fut lui-même dans le même état que le premier, puisque le second Adam, ou, en d'autres termes, Jésus-Christ, fut entièrement vierge, comme le fut Adam avant son exil. Mais après avoir donné à ta faiblesse l'exemple de sa chair, l'Adam le plus parfait, c'est-à-dire Jésus-Christ, par là même d'autant plus parfait qu'il est plus pur, se présente à toi dans une chair virginale, si tu le veux. Mais si tu te sens trop faible, il se présente à toi monogame en esprit, n'ayant qu'une seule épouse, l'Eglise que figuraient Adam et Eve. L'Apôtre, en interprétant « ce sacrement auguste » comme le symbole de Jésus-Christ et de l'Eglise, » nous atteste qu'à la monogamie charnelle correspond la monogamie spirituelle. Tu le vois donc; renouvelé dans Jésus-

Christ, tu ne peux porter les marques de ton origine, sans la profession de monogamie, et à moins d'être dans ta chair ce qu'il est en esprit, quoique ce qu'il a été dans sa chair tu doives l'être également.

VI. Mais cherchons-nous encore quelques auteurs de notre origine. Car des pères monogames, tels qu'Adam, Noé, et peut-être Jésus-Christ lui-même, ne sont pas du goût de quelques-uns. En un mot, ils en appellent à Abraham, quoiqu'il leur soit interdit de reconnaître pour père tout autre que Dieu. Eh bien ! qu'Abraham soit notre père; que Paul soit notre père, d'accord ! « Je vous ai en» gendrés à l'Evangile, » dit l'Apôtre (1). Montre-toi donc fils d'Abraham. Tu n'as point en lui une origine indéterminée. C'est à un moment fixe et marqué qu'il est ton père. « Si, en effet, c'est par la foi que nous sommes les » enfants d'Abraham, » comme l'enseigne l'Apôtre quand il dit aux Galates : « Sachez donc que ceux qui s'appuient » sur la foi sont les enfants d'Abraham, puisqu'Abraham » crut à la parole de Dieu, et que sa foi lui fut imputée à » justice, » il était alors dans la monogamie, si je ne me trompe, puisque la circoncision n'existait pas encore. Si par la suite il changea sur chacun de ces points pour adopter d'une part la digamie en épousant sa servante, de l'autre la circoncision comme un signe d'aillance, tu ne peux le reconnaître pour père qu'au moment où il crut à Dieu, puisque tu es son fils selon la foi et non selon la chair. Ou bien, si tu adoptes pour père le second Abraham, c'est-à-dire le digame, adopte également le circoncis. Si tu rejettes le circoncis, repudie donc pareillement le digame. Tu ne peux mêler ensemble deux dispositions qui diffèrent entre elles si complètement. Le digame commence à la circoncision ; le monogame avec l'incirconcision. Tu admets la digamie ; admets donc aussi la circoncision. Tu

(1) Allusion à ces paroles de Jésus-Christ : *Nolite vobis Patrem vocare super terram ; unus enim est Pater vester qui in cœlis est.*

défends l'incirconcision, te voilà enchaîné à la monogamie. Il est si vrai que tu es le fils d'Abraham, monogame et incirconcis, que si tu te circoncis, tu cesseras dès lors d'être son fils, parce que tu ne le seras plus en vertu de la foi, mais en vertu du signe de la foi qui a été justifiée dans l'intégrité de la chair. Tu as l'Apôtre; instruis-toi avec les Galates.

Conséquemment, tu as beau te permettre la digamie, tu n'es pas le fils de cet Abraham dont la foi se manifesta lorsqu'il appartenait encore à la monogamie. Quoique dans la suite il soit appelé le père de nations nombreuses, il ne l'est que de celles qui devaient être réputées enfants d'Abraham, en vertu de la foi qui avait précédé sa digamie.

Mais pourquoi tous ces détails? Autres sont les figures, autres les réalités. Autres sont les images, autres les préceptes. Les images passent une fois accomplies; les préceptes demeurent toujours pour avoir leur accomplissement. Les images prophétisent, les préceptes gouvernent. Que présageait la double union d'Abraham? Nous l'apprenons de la bouche de l'Apôtre, qui l'explique comme la figure des deux alliances, de même qu'il rattache à Isaac l'origine de notre peuple. Si tu es né de la femme libre, si tu appartiens à Isaac, il est certain que ce patriarche ne porta le joug que d'un seul mariage. Voilà mes pères, si je ne me trompe. Quant aux autres, je ne les connais pas. Si tu en cherches autour de toi des exemples, tu rencontres un David qui réitère les noces jusqu'à travers le sang, et un Salomon riche en épouses. Mais veux-tu des modèles préférables? tu as Joseph, qui ne connaît qu'un seul mariage, et à ce titre, j'ose le dire, meilleur qu'un père; tu as Moïse, qui vit Dieu face à face; tu as Aaron, le grand pontife. Le second Moïse du second peuple, qui introduisit notre image dans les promesses de Dieu, et dans lequel fut consacré pour la première fois le nom du Seigneur, ne contracta point non plus un double mariage.

VII. Après ces antiques exemples de personnages qui tiennent aux origines du monde, passons aux textes antiques des Ecritures de la loi, afin de traiter dans un plan méthodique toute cette question. Puisque les uns soutiennent qu'ils n'ont rien de commun avec la loi que Jésus-Christ est venu non pas détruire, mais accomplir, puisque les autres ne gardent de la loi que ce qui leur convient, nous affirmons, nous, que la loi a été abrogée en ce sens que les fardeaux intolérables à nos pères eux-mêmes, ont disparu, tandis que les devoirs de la justice demeurent toujours, non-seulement réservés, mais encore augmentés, afin « que notre justice soit plus abondante que la justice » des Scribes et des Pharisiens. » S'il en est ainsi de la justice, il en va de même de la pudicité. Si donc, de ce que la loi ordonne au frère qui survit d'épouser la femme de son frère, mort sans enfants, afin de susciter au défunt une postérité; si même de ce que cela peut arriver plusieurs fois dans une seule et même personne, suivant la subtile question des Sadducéens, ils concluent que la réitération des noces est permise, qu'ils commencent par comprendre la raison du précepte, et ils reconnaîtront ensuite que cette raison, venant à cesser, est du nombre de celles qui devaient être abrogées dans la loi. Il fallait nécessairement remplacer dans le mariage son frère qui était mort sans enfants. Pourquoi? D'abord cette bénédiction : « Croissez » et multipliez, » devait avoir son accomplissement. En second lieu, les enfants portaient les péchés de leurs pères. Enfin, la virginité et la stérilité étaient regardées comme un opprobre. Ainsi, pour que ceux qui mouraient sans enfants, ou condamnés par la nature, ou prévenus par une mort prématurée, ne fussent pas chargés de malédictions, la loi voulait qu'il leur fût suscité de leur sang une postérité de substitution, j'allais presque dire posthume.

Mais depuis que la fin des temps a rendu inutile ce précepte : « Croissez et multipliez; » depuis que l'Apôtre a dit : « Que vous reste-t-il à faire, sinon que ceux qui ont des

» épouses soient comme s'ils n'en avaient pas, parce que » le temps est court? depuis que le raisin vert, mangé par » les pères, a cessé d'agacer les dents des enfants, parce » que chacun mourra dans son péché, » dès lors les eunuques non-seulement n'ont plus été soumis à l'opprobre, mais ils ont mérité la grâce et ont été conviés au royaume des cieux. La loi, qui ordonnait de succéder au mariage de son frère, étant ensevelie, le principe opposé, qui défendait de succéder au mariage de son frère, prévalut. Par conséquent, ce qui a cessé d'être en vigueur parce que la raison n'en subsiste plus, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, ne peut fournir un argument à un autre. La femme qui a perdu son époux n'en épousera donc point un second, puisqu'en se remariant elle épouserait son frère; car nous sommes tous frères. Et cependant, cette femme, « à laquelle il est prescrit de se marier dans le Seigneur, » épousera non pas un païen, mais son frère, l'ancienne loi elle-même défendant de s'unir à des étrangers. Or, puisqu'il a été dit dans le Lévitique : « Celui qui épousera » la femme de son frère fait une chose illicite; il a décou- » vert la turpitude de son frère; ils mourront sans en- » fants, » il n'y a point de doute que la défense de se remarier, imposée à celui-ci, ne soit de même imposée à celle-là, qui ne peut épouser que son frère.

Comment donc mettre d'accord la loi et l'Apôtre, qui ne renverse pas complètement la loi? nous le montrerons quand nous serons arrivés à son Epître. En attendant, pour ce qui concerne la loi, ses raisonnements nous conviennent mieux. Elle interdit encore aux prêtres de se remarier. Elle ordonne à la fille du prêtre, veuve ou répudiée, de retourner dans la maison de son père si elle n'a pas d'enfants, et de se nourrir de son pain. Pourquoi, si elle n'a pas d'enfants? Ce n'est pas dans l'intention qu'elle se remarie, dans le cas où elle en aurait; — car quelle raison plus impérieuse pour ne pas se remarier si elle en a? — mais afin que si elle en a, elle soit nourrie par son fils plutôt que

par son père, et mette le fils à même d'accomplir ce commandement de Dieu : « Honore ton père et ta mère. » Mais nous, Jésus, qui est le pontife suprême du Père, nous revêtant de ce qui est à lui, parce qu'en effet les hommes baptisés en Jésus-Christ ont revêtu Jésus-Christ, « nous a » établis prêtres de Dieu son père, » suivant le témoignage de Jean. S'il retient auprès de lui le jeune homme qui se hâtait d'aller ensevelir son père, c'était pour nous montrer que nous sommes marqués par lui de la même onction sacerdotale que ces prêtres auxquels la loi ancienne défendait d'assister aux funérailles de leurs pères : « Le prêtre » n'entrera point au lieu où il y a un mort ; et il ne se » souillera point par les funérailles de son père ni de sa » mère. » Devons-nous donc aussi nous conformer à cette défense? Non, sans doute ; Dieu qui est notre père unique, et l'Eglise qui est notre mère, ne connaissent pas la mort. Nous-mêmes, nous ne mourons pas, puisque nous vivons en Dieu, et nous n'ensevelissons pas de morts, puisqu'ils vivent en Jésus-Christ. Appelés du nom de prêtres par Jésus-Christ, nous sommes les débiteurs de la monogamie, en vertu de la loi ancienne de Dieu, qui nous prophétisait dans ses prêtres.

VIII. Maintenant si nous nous tournons vers la loi qui nous est propre, c'est-à-dire vers l'Evangile, quels exemples y trouvons-nous? Pendant que je l'interroge, voilà que deux prêtresses de la sainteté chrétienne, la Monogamie et la Continence, se présentent aussitôt à moi sur le seuil de la loi nouvelle, l'une pudique dans le prêtre Zacharie, l'autre intacte dans Jean le précurseur ; l'une apaisant Dieu, l'autre prêchant le Christ ; l'une annonçant le prêtre tout entier, l'autre montrant du doigt plus qu'un prophète, c'est-à-dire un homme qui non-seulement prêcha le Christ ou le montra en face, mais eut l'insigne honneur de le baptiser. Qui, en effet, était plus digne de consacrer le corps du Seigneur, qu'une chair semblable à celle qui conçut et enfanta ce corps? C'est une vierge qui enfanta

le Christ, une vierge qui devait se marier une seule fois après cet enfantement, afin que les deux titres de la sainteté eussent leur consommation dans la naissance de Jésus-Christ, par une mère à la fois vierge et attachée à un seul époux. L'enfant est présenté au temple. Qui le reçoit dans ses mains? qui le reconnaît le premier en esprit? C'est un homme juste, un homme éclairé, un homme qui n'avait été marié qu'une fois; quand même il n'y aurait eu que cette raison qu'il ne fallait pas que le Christ fût annoncé plus dignement par une femme âgée, veuve d'un seul époux, et qui, passant sa vie dans le temple, figurait dans sa personne la pureté que l'on doit apporter dans le temple spirituel de l'Eglise.

Voilà quels témoins rencontre l'Enfant-Dieu; il n'en aura pas d'autres dans un âge plus avancé. Pierre lui seul sera marié; sa belle-mère me l'indique; qu'il ait été monogame, je le conjecture par l'Eglise qui, fondée sur lui, devait composer de monogames l'ordre hiérarchique de ses rangs. Quant aux autres, dès que je ne trouve pas qu'ils aient été mariés, il faut nécessairement que je les suppose vierges et continents. En effet, de ce que chez les Grecs l'entraînement de la coutume désigne par un nom générique la femme et l'épouse, quoiqu'ils aient un terme particulier pour cette dernière (1), ce n'est pas une raison pour conclure des paroles de Paul que les apôtres aient eu des épouses. Si, en effet, il eût traité la question du mariage comme il le fait dans ce qui suit, où l'Apôtre aurait pu citer quelque exemple plus approprié, ce serait à bon droit qu'il paraîtrait dire : « N'avons-nous pas le pouvoir » de mener partout avec nous des épouses, comme font les » autres apôtres et Céphas? » Mais puisqu'il ajoute aussitôt des choses qui prouvent son désintéressement dans les aliments qu'il pouvait exiger des fidèles : « N'avons-nous pas » le droit d'être nourris à vos dépens? » c'était démontrer

(1) γαμετὴ.

que les apôtres ne menaient point partout avec eux des *épouses*, — ceux qui n'en ont pas ne laissent pas d'avoir le droit d'être nourris, — mais simplement des *femmes* qui les servaient, au même titre que celles qui accompagnaient le Seigneur.

D'ailleurs, si Jésus-Christ « reproche aux Scribes et aux » Pharisiens de s'asseoir dans la chaire de Moïse, sans pra- » tiquer ce qu'ils enseignaient, » comment supposer qu'il établissait dans sa propre chaire des hommes qui ne savaient pas prescrire, encore moins pratiquer la sainteté de la chair qu'il leur avait appris de toute manière à enseigner et à pratiquer, d'abord par son exemple, ensuite par le raisonnement? Témoin « le royaume du ciel qui appartient aux » enfants, — les enfants qu'il compare au royaume des » cieux après avoir parlé du mariage; » et ce précepte : « Soyez simples comme la colombe, oiseau non-seulement » incapable de nuire, mais plein de pudeur et qui ne » connaît qu'un seul mâle; » témoin encore lorsqu'il dit à la Samaritaine « qu'elle n'a point de mari, » pour lui montrer que la réitération du mariage équivaut à l'adultère; témoin lorsque dans la manifestation de sa gloire, parmi tant de saints et de prophètes, il choisit de préférence pour compagnons Moïse et Elie, l'un monogame, l'autre vierge; car Elie ne fut pas autre que « Jean qui est venu dans la » vertu et l'esprit d'Elie; » témoin enfin « lorsque cet » homme insatiable, adonné au vin, qui fréquentait les » tables des publicains et des pécheurs, » n'assiste qu'une seule fois à des noces, quoique l'on ne manquât point de se marier autour de lui. Il ne permettait de les célébrer qu'autant de fois qu'il voulut y paraître.

IX. Mais ces raisonnements couraient grand risque de ressembler à des conjectures forcées, s'ils ne se corroboraient par les sentences que rendit le Seigneur au sujet de la répudiation qu'il défend aujourd'hui après l'avoir permise autrefois; d'abord, dit-il, « parce qu'il n'en était pas » ainsi dès le commencement, » de même que de la réité-

ration du mariage; ensuite, « parce que l'homme ne doit » pas séparer ceux que Dieu a unis, » c'est-à-dire pour ne pas se révolter contre le Seigneur. A celui-là seul de séparer qui a uni. Or, il séparera, non par la dureté de la répudiation, qu'il reproche et supprime, mais par la dette de la mort. En effet, « de deux passereaux, l'un ou l'autre » ne tombe pas à terre sans la volonté du Père céleste. » Si donc « l'homme ne doit point séparer par le divorce ceux » que Dieu a unis, » il s'ensuit également « que l'homme » ne devra point unir par le mariage ceux que Dieu a sé- » parés par la mort, » aussi rebelle à la volonté de Dieu, dans l'acte qui unirait ce qui est séparé, que dans l'acte qui séparerait ce qui est uni. En voilà suffisamment sur le respect pour la volonté de Dieu, et le rétablissement de la loi primitive.

Mais une autre raison conspire à ce dessein; je me trompe, non pas une autre raison, mais la même qui a établi la loi primitive et détermine aujourd'hui la volonté du Seigneur à interdire le divorce. La voici : « Quiconque » renvoie sa femme, dit-il, si ce n'est pour cause de for- » nication, et en épouse une autre, est adultère; et celui » qui épouse la femme renvoyée est adultère. »

La femme répudiée peut-elle se marier légitimement, me dira-t-on? Et si elle vient à pécher en dehors du mariage, a-t-elle mérité la flétrissure de l'adultère, puisque l'adultère est le crime dans le mariage?

— Dieu, qui juge autrement que les hommes, a déclaré que pour elle tout commerce de ce genre, qu'il ait lieu par les noces ou par la prostitution, est un véritable adultère. Examinons en effet ce qu'est le mariage devant Dieu, et nous reconnaîtrons également ce qu'est l'adultère. Il y a mariage, lorsque Dieu unit deux époux dans une seule chair, ou lorsque les trouvant unis dans une même chair, il a scellé leur union. Il y a adultère, lorsque les deux époux étant séparés pour une raison ou pour une autre, il vient se mêler une autre chair; c'est trop peu, une chair étrangère,

dont il ne peut pas être dit : « Voilà la chair de ma chair, » et l'os de mes os. » Car ce qui a été fait une fois et prononcé comme dès le commencement, ne peut convenir aujourd'hui à une autre chair. Vainement donc tu me dis : Dieu ne veut pas que la femme répudiée se remarie tant que son époux est vivant, comme s'il le lui permettait après qu'il est mort, puisque si elle n'est pas liée envers le mort, elle ne l'est pas davantage envers le vivant. Comme la répudiation brise le lien du mariage (1) aussi bien que la mort, dès lors elle ne sera plus enchaînée à son époux, puisque le lien qui l'enchaînait est rompu, tant il est vrai que peu importe qu'elle se remarie du vivant ou après la mort de son époux. Car ce n'est pas contre lui qu'elle pèche, c'est contre elle-même. « Tout autre péché commis par » l'homme est hors du corps ; mais celui qui commet la for» nication pèche contre son propre corps. » Or, il est coupable d'adultère, lorsqu'en outre de cette première chair que Dieu avait unie en deux, ou qu'il avait trouvée unie, il mêle à sa chair tout autre chair. Voilà pourquoi le Seigneur supprima le divorce qui « n'exista point dès le com» mencement, afin de rétablir ce qui exista dès le com» mencement, » c'est-à-dire l'union de deux époux vivant jusqu'à la fin dans une même chair ; et de peur que la nécessité ou l'occasion d'une troisième chair s'unissant à une autre ne franchisse la barrière, il permet la répudiation dans un seul cas, celui ou interviendrait l'adultère qu'il cherche à prévenir.

Il est si vrai que le divorce n'exista point dès le commencement, que chez les Romains on ne trouve cette dureté de cœur (2) que six cents ans après la fondation de

(1) Ici Tertullien se trompe. La répudiation ne détruit pas le mariage ; elle ne fait que rompre la cohabitation, tandisque la mort brise le lien tout entier.

(2) Allusion à ces paroles de notre Seigneur : *Moyses ad* duritiam cordis vestri *permisit vobis dimittere uxores vestras.*

leur ville. Mais les Romains se souillent par l'adultère sans même répudier leurs épouses. Pour nous, quand même nous répudierions les nôtres, il ne nous est pas permis de nous marier.

X. J'entends nos adversaires en appeler au témoignage de l'Apôtre. Pour saisir plus facilement le sens de ces paroles, il faut établir d'avance solidement que la femme n'en est que plus enchaînée à son mari quand il est mort, loin de pouvoir prendre un autre époux. Rappelons-nous, en effet, que le divorce a lieu par la discorde ou établit la discorde, tandis que la mort arrive par une loi de Dieu, non par les ressentiments de l'homme; qu'elle est une dette qu'il nous faut tous payer, les maris comme les autres. Si donc la femme répudiée qui a été séparée de corps et d'ame par la discorde, la colère, la haine, ou ce qui les motive, c'est-à-dire par les outrages, les mauvais traitements, ou toute espèce de sujet de plaintes, est enchaînée à son ennemi; car je ne veux pas l'appeler son époux; à plus forte raison la femme, qui a été moins séparée du lien conjugal qu'abandonnée par lui, sans qu'il y ait de sa faute, sans qu'il y ait de la faute de son mari, seulement par une conséquence de la loi divine, demeurera-t-elle l'épouse du défunt auquel elle doit la concorde, tout mort qu'il est. Elle n'a entendu de sa bouche aucune parole de répudiation, donc elle ne l'a point quitté; elle ne lui a signé aucun acte de divorce, donc elle demeure avec lui; elle n'aurait pas voulu le perdre, donc elle le garde. Elle a pour elle la latitude du souvenir : tout ce qui lui manque de son époux, elle le rend présent à l'œil de l'imagination.

Enfin, j'interroge la femme elle-même. Dites-moi, ma sœur, avez-vous envoyé en paix votre mari devant vous? Que répondra-t-elle? Au milieu des dissentiments de la discorde? Mais la voilà plus étroitement enchaînée encore à celui avec qui il lui faudra plaider sa cause devant Dieu. Point de séparation là ou les liens subsistent. Nous nous sommes quittés dans la paix, dira-t-elle. Eh bien!

qu'elle continue à garder la paix avec celui qu'elle ne pourra plus répudier, n'ayant pas même la permission de se remarier, quand elle pourrait le répudier. En effet, elle prie pour le repos de son ame; elle demande pour lui le rafraîchissement; elle conjure Dieu de la réunir à lui au jour de la résurrection, et chaque année elle célèbre l'anniversaire de sa mort par l'oblation du sacrifice. Si elle manque à ces pieux devoirs, elle a véritablement répudié son époux, autant qu'il est en elle, et cela avec d'autant plus d'injustice que, ne pouvant pas le répudier, elle l'a fait de la seule manière qu'elle a pu; et cela avec d'autant plus d'indignité, que son époux ne le méritait pas. Ou bien, soutiendra-t-on que nous ne sommes rien après la mort? Mais c'est là une maxime de quelque Epicure, et non de Jésus-Christ. Que si nous croyons à la résurrection des morts, nous continuons donc d'être liés à ceux avec lesquels nous ressusciterons, puisque nous rendrons compte de notre administration commune.

On me dira peut-être que, « dans le siècle à venir, les » hommes n'épouseront pas de femmes, ni les femmes de » maris, mais qu'ils seront comme les anges. » D'accord; mais de ce que le mariage ne sera point rétabli, il ne s'ensuit pas que nous ne soyons pas liés à nos époux qui ne sont plus. Loin de là, nous leur demeurons liés d'autant plus étroitement que, destinés à un état meilleur, nous ressusciterons pour former une alliance spirituelle, et nous reconnaître nous aussi bien que les nôtres.

D'ailleurs, comment chanterions-nous dans l'éternité l'hymne de la reconnaissance envers Dieu, si nous ne gardions en nous-mêmes le sentiment et le souvenir de ce devoir; si nous ne reprenions, en ressuscitant, que la substance sans la conscience? Conséquemment, nous qui serons avec Dieu, nous serons ensemble, parce que, « malgré » la différence des récompenses, malgré le grand nombre » des tabernacles qui sont dans le royaume du Père, nous » avons tous travaillé devant le même Dieu pour le denier

» du même salaire, » c'est-à-dire pour le denier de la vie éternelle dans laquelle Dieu ne séparera pas plus ceux qu'il a unis, que dans cette vie d'un jour où il interdit la séparation. Puisqu'il en est ainsi, comment une femme appartiendra-t-elle à un autre époux, elle qui appartient déjà au sien pour toute l'éternité? Nous nous adressons ici aux deux sexes, quoique nous ne parlions qu'à un seul, puisque la discipline est la même pour tous les deux. Aura-t-elle un époux selon l'esprit et un époux selon la chair? Mais la conscience d'une seule femme partagée entre deux hommes constituera un véritable adultère. Le premier, pour être éloigné de la chair, n'en réside pas moins dans le cœur, là même où la pensée, sans avoir besoin du ministère de la chair, consomme l'adultère par la concupiscence, et le mariage par la volonté. Il est mari jusqu'à ce jour, tant qu'il possède ce par quoi il l'est devenu, c'est-à-dire la volonté, dans laquelle un autre ne peut habiter sans crime. D'ailleurs, il n'est pas banni parce qu'il a quitté les viles relations de la chair. Loin de là! en devenant plus pur, il est devenu un mari plus digne de respect.

XI. Ainsi donc, toi qui dois « te marier en notre Sei-» gneur, » ainsi que le prescrivent la loi et l'Apôtre, si toutefois tu en as quelque souci, qui es-tu, lorsque tu viens demander un pareil mariage à des hommes auxquels il n'est pas permis de l'avoir, à l'évêque qui doit n'avoir été marié qu'une fois; à des prêtres et à des diacres soumis à la même obligation; à des veuves dont tu as répudié la discipline dans ta personne? Mais, en vérité, c'est livrer les maris aux épouses, et les épouses aux maris, autant de fois que le pain eucharistique. Voilà comme ils entendent chez eux cette recommandation : « Donne à quiconque te » demande. » Et ils vous uniront tous les deux dans l'Eglise qui est vierge, qui est l'unique épouse d'un seul Jésus-Christ. Et tu prieras pour tes maris, l'ancien et le nouveau. Choisis envers lequel des deux tu veux être adultère. En-

vers l'un et l'autre, j'imagine. Si tu es sage, ne prononce pas le nom de ton époux : que ton silence, écrit dans un contrat étranger, lui serve d'acte de répudiation. Tu mériteras mieux les attentions de ton nouveau mari en oubliant l'ancien. Tu dois n'en plaire que davantage à celui pour lequel tu n'as pas voulu plaire à Dieu. Voilà ce que l'Apôtre approuva, ou ce qu'il avait complètement oublié, selon les Psychiques, lorsqu'il écrivait : « La femme est » liée à la loi du mariage tant que son mari est vivant; » mais si son mari meurt, elle est libre, qu'elle se marie » à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur. » En effet, ils s'appuient sur ce passage pour justifier le second mariage, et même tous ceux qui pourraient suivre le second ; car tout ce qui dépasse l'unité peut se répéter indéfiniment.

Mais dans quel sens l'Apôtre a-t-il écrit ces mots ? Cela deviendra clair, aussitôt qu'il sera prouvé qu'il ne les a point écrits dans le sens dont abusent les Psychiques. Or, les doutes seront dissipés, si l'on réfléchit à tout ce qui est ici en désaccord dans la doctrine, dans la volonté et dans la discipline personnelle de Paul lui-même. Si, en effet, il permet les secondes noces, qui n'existèrent pas dès le commencement, comment affirme-t-il que « toutes choses » sont rappelées à l'état originaire dans Jésus-Christ ? » S'il veut que nous réitérions les mariages, comment nous fait-il descendre d'Isaac qui n'a été marié qu'une fois ? Comment établit-il tous les degrés de l'Eglise sur la monogamie, si cette discipline ne commence pas par les laïques dont s'enrichissent les rangs de l'Eglise ? Comment détourne-t-il des fruits du mariage ceux qui sont encore engagés dans le mariage, en les avertissant « que le temps » est court, » s'il rappelle dans les liens du mariage ceux dont le mariage est brisé par la mort ? Si toutes ces propositions se combattent dans le chapitre dont il s'agit, il sera constaté, comme nous l'avons dit, que l'Apôtre n'a point écrit dans le sens dont abusent les Psychiques.

N'est-il pas plus raisonnable de dire que ce passage unique a quelque motif en harmonie avec l'ensemble, que de s'imaginer que l'Apôtre ait pu enseigner une doctrine si contradictoire? Ce but, nous pourrons le découvrir dans la circonstance elle-même. A quelle occasion l'Apôtre écrivait-il ce passage? Il s'adressait à une Eglise novice encore, ou, pour mieux dire, qui ne faisait que de naître, et qu'il nourrissait de lait, parce qu'elle ne pouvait supporter un aliment plus vigoureux. Cela est si vrai que, grâce à leur enfance dans la foi, ils ignoraient encore quelle règle ils devaient suivre dans les nécessités de la chair et du sexe. Nous pouvons nous en convaincre par la réponse qu'il leur donne : « Quant aux choses que vous » m'avez écrites, je vous dirai qu'il est avantageux à » l'homme de ne s'approcher d'aucune femme; mais, pour » éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa » femme. »

Il nous montre par là qu'il s'en trouvait qui, surpris dans le mariage par la foi chrétienne, craignaient qu'il ne leur fût plus permis désormais d'user de leur mariage, depuis qu'ils avaient cru en la chair sans tache de Jésus-Christ. Au reste, » ce qu'il leur dit, c'est par condescen- » dance, et non par commandement; » c'est-à-dire qu'il donne un conseil et non un ordre, car « il aurait voulu » que tous fussent dans l'état où il était lui-même. »

Lorsqu'il répond sur l'article du divorce, il nous montre que telle était l'opinion de quelques-uns, surtout de ceux qui, après avoir embrassé la foi, ne croyaient pas devoir continuer de vivre dans des mariages païens. Ils le consultaient encore sur la virginité. Ici l'Apôtre n'avait point reçu de commandement du Seigneur. « Il est bon à » l'homme, répondait-il, de persévérer dans cet état, » c'est-à-dire dans l'état où la foi l'aura trouvé. « Etes-vous » lié avec une femme? ne cherchez point à vous délier. » N'avez-vous point de femme? ne cherchez point à vous » marier. Au reste, si vous épousez une femme, vous ne

» péchez pas. » Non, parce que, pour celui qui est délié de son mariage avant la foi, sa seconde épouse, la première depuis la foi, ne lui sera pas comptée, puisque notre vie elle-même ne commence qu'à la foi.

Mais ici « il voudrait les épargner, dit-il. Ces personnes » là souffriront dans leur chair des afflictions et des peines, » à cause de la dureté des temps, » qui rejettent les fardeaux du mariage; ou plutôt, pour les avertir qu'il valait mieux s'occuper de plaire à Dieu qu'à un mari; c'était reprendre ce qu'il avait permis.

Ainsi encore, dans ce même chapitre où « il déclare à » chacun qu'il doit demeurer dans la vocation où il était » lorsque Dieu l'a appelé, » ajouter ces mots : « La femme » est liée à la loi du mariage tant que son mari est vivant; » mais si son mari meurt, elle est libre; qu'elle se marie » à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur; » c'était nous démontrer qu'il entend parler de celle qui a été trouvée déliée d'avec son époux, de même que tout à l'heure de l'époux délié d'avec son épouse, pourvu toutefois que le nœud ait été brisé par la mort, et non par le divorce, parce qu'il ne permettrait pas à une femme répudiée de se remarier contrairement au précepte ancien. Voilà pourquoi, « si la femme se remarie, elle ne pèche point, » parce que ce second mari, qui est le premier depuis » qu'elle a embrassé la foi, ne lui sera pas compté. » De là vient que l'Apôtre ajouta, « pourvu que ce soit dans le » Seigneur. » Il s'agissait d'une femme qui avait eu un mari païen, et avait embrassé la foi, après l'avoir perdu : il l'avertit, de peur qu'elle ne se crût autorisée à épouser encore un païen, même après être devenue Chrétienne, quoique les Psychiques s'inquiètent peu de ce point.

Sachons-le toutefois, l'original grec diffère d'avec les éditions ordinaires par deux syllabes, soit qu'elles aient été altérées à dessein, soit qu'elles l'aient été dans la simplicité du cœur. Si son époux vient à mourir, indique un futur. Dans ce cas, la permission, en s'étendant à l'infini,

eût donné un mari autant de fois qu'on en eût perdu, sans garder dans le mariage la réserve qui convient même à des païens. Mais quand même le texte « celle dont le » mari viendrait à mourir » désignerait le futur, ce futur ne s'appliquerait qu'à celle dont le mari cesse de vivre avant qu'elle ait embrassé la foi. En un mot, adopte le sens que tu voudras, pourvu que tu ne détruises pas tout le reste. Car, puisque cette parole anéantit celles-ci : « Avez-vous été appelé à la foi étant esclave? que cela ne » vous trouble pas. — Un homme est-il appelé à la foi » étant circoncis? qu'il n'affecte point de paraître incir- » concis; » auxquelles correspondent les suivantes : « Etes- » vous lié avec une femme? ne cherchez point à vous dé- » lier. — N'avez-vous point de femme? ne cherchez point » à vous marier; » il est assez manifeste que toutes ces propositions ne s'adressent qu'à des hommes qui, engagés dans une vocation nouvelle, et d'hier pour ainsi dire, consultaient l'Apôtre sur l'état où les avait surpris la foi chrétienne.

Telle sera l'explication de ce chapitre, qu'il faut interroger sous le rapport du temps, du motif, des exemples et des arguments qui précèdent, aussi bien que des déclarations et des sens qui suivent. Mais il faut chercher avant tout s'il se rapporte au but et au dessein que se propose l'Apôtre; car il ne faut rien garder de ce qui met un homme en contradiction avec lui-même.

XII. Ecoute maintenant une ingénieuse objection de nos adversaires.

— Il est si vrai, disent-ils, que l'Apôtre a permis la réitération du mariage, qu'il n'a soumis au joug de la monogamie que les membres du clergé. En effet, ce qu'il prescrit à quelques-uns, il ne le prescrit point à tous.

— Quoi donc! ce qu'il prescrit à tous, n'y a-t-il que les évêques auxquels il ne le prescrive pas, si ce qu'il prescrit aux évêques il le prescrit à tous? Le prescrit-il à tous, parce qu'il le prescrit aussi aux évêques, ou le prescrit-il

aux évêques, parce qu'il le prescrit à tous? D'où viennent l'évêque et le clerc? Ne sortent-ils pas du peuple? Si tout le peuple n'est pas assujetti à la loi de la monogamie, où prendre les monogames du clergé? Faudra-t-il instituer quelque ordre particulier de monogames pour en recruter les membres du sacerdoce? S'agit-il de nous enfler d'orgueil et de nous élever au préjudice du clergé? alors nous sommes tous une même chose; alors nous sommes tous prêtres, « parce que Jésus-Christ nous a faits prêtres de » Dieu et de son Père. » S'agit-il, au contraire, d'embrasser la discipline sacerdotale? alors nous déposons les insignes du sacerdoce et nous nous déclarons inférieurs. Il fallait donc que toutes les règles de la discipline commune à tous fussent présentées dès le début, comme pour servir un jour de principe à tous ceux qui gouverneraient l'Eglise, afin que le peuple sût qu'il devait observer la discipline qui fait les préposés, et que l'autorité elle-même ne s'autorisât point des prérogatives de son rang pour descendre jusqu'à la licence.

L'Esprit saint prévoyait que plusieurs diraient : Tout est permis aux évêques, ainsi que votre évêque d'Uthina (1), qui ne craignit pas la loi Scantinia (2). En effet, combien de digames qui président parmi vous et qui insultent à l'Apôtre, ou du moins qui ne rougissent pas quand on lit ces passages en leur présence. Poursuis donc, toi qui penses que la monogamie n'est faite que pour les évêques; efface de la même main les autres articles de la discipline, qui sont exigés des évêques en même temps que la monogamie : « Ne sois ni adonné au vin, ni violent, » ni prompt à frapper, ni querelleur, ni avide d'argent, » ni inhabile à gouverner ta maison ou à maintenir tes en- » fants dans l'obéissance, ni cherchant ta bonne renommée

(1) Ville d'Afrique. C'était une colonie fondée par les Romains.

(2) La loi Scantinia portait les peines les plus sévères contre les corrupteurs de la jeunesse des deux sexes.

» auprès des étrangers. » Si, en effet, la monogamie est obligatoire pour les évêques seuls, tout ce qui doit accompagner la monogamie n'aura été imposé qu'aux évêques. Quant aux laïques, qui n'ont rien à démêler avec la monogamie, tout le reste leur est étranger. Tu as un bon moyen, ô Psychique, d'échapper aux liens de toute la discipline. Affirme résolument que ce qui est imposé à quelques-uns n'est pas imposé à tous ; ou bien, si toutes les autres obligations sont communes, tandis que la monogamie n'atteint que les évêques, ne faut-il pas dès-lors réserver pour eux seuls le titre de Chrétiens, puisqu'ils observent la discipline dans sa plénitude?

XIII. — Mais, dis-tu, l'Apôtre écrivant à Timothée, aime « mieux que les jeunes veuves se marient, qu'elles » aient des enfants et qu'elles soient mères de famille. »

— Ces mots s'adressent aux jeunes veuves qui, surprises par la foi dans le veuvage, l'ont suivie quelque temps, « mais qui, après avoir vécu avec mollesse, secouent le » joug de Jésus-Christ et veulent se remarier, encourant » ainsi la condamnation et rendant vaine leur première » foi, » cette foi apparemment qui les surprit dans le veuvage, et qu'elles ont abandonnée après l'avoir professée un moment. Voilà pourquoi il veut qu'elles se marient, de peur qu'elles ne violent ensuite les engagements du veuvage auquel elles se sont consacrées, mais non pas qu'elles se marient autant de fois qu'elles ne voudront pas persévérer dans un veuvage éprouvé par la tentation, ou pour mieux dire, voué à la mollesse. Nous lisons dans son épître aux Romains : « Une femme mariée est liée par la loi du » mariage à son mari tant qu'il est vivant; mais s'il vient » à mourir, elle est dégagée de la loi du mari. Si donc elle » va avec un autre homme pendant la vie de son mari, » elle sera appelée adultère; mais quand son mari est » mort, elle est affranchie de la loi du mariage, parce » qu'elle peut aller à un autre sans être adultère. » Mais connais par ce qui suit quel est le sens de ce passage qui

semble te donner gain de cause. « C'est pourquoi, mes » frères, vous êtes vous-mêmes morts à la loi par le corps » de Jésus-Christ pour être à un autre qui est ressuscité » d'entre les morts, afin que nous portions des fruits pour » Dieu ; car lorsque nous étions assujettis à la chair, les » passions criminelles, étant excitées par la loi, agissaient » dans les membres de notre corps et leur faisaient pro- » duire des fruits par la mort. Mais maintenant nous » sommes affranchis de la loi de la mort dans laquelle nous » étions retenus; de sorte que nous servons Dieu dans la » nouveauté de l'esprit, et non dans l'ancienneté de la » lettre. » Si donc l'Apôtre nous ordonne de mourir à la loi par le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire par l'Eglise qui réside dans la nouveauté de l'Esprit, et non par l'ancienneté de la lettre, c'est-à-dire de la loi, en t'affranchissant de la loi qui ne lie pas la femme à l'époux qu'elle a perdu et ne l'empêche pas d'appartenir à un autre homme, il t'assujettit à la condition opposée et te défend de te remarier après la perte de ton premier mari. Autant tu serais loin de l'adultère, en te donnant à un autre époux après la perte du premier, si tu devais vivre encore sous le régime de la loi, autant, par la différence de l'institution nouvelle, l'Apôtre t'accuse d'adultère, si, après la mort de ton premier mari, tu en épouses un autre. Déjà morte à la loi, tu ne peux plus profiter de ces condescendances depuis que tu as quitté la loi qui les autorisait.

XIV. Maintenant, quand bien même l'Apôtre eût permis absolument un second mariage à ceux qui étaient devenus veufs depuis qu'ils avaient embrassé la foi, il eût agi dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres où il s'écarte de sa propre règle, à cause de la nécessité des temps, comme, par exemple, lorsqu'il circoncit Timothée, à cause des faux frères qui étaient en ces lieux-là; lorsque, contrairement à l'observance des Juifs, il introduit dans le temple des hommes rasés, lui qui réprimande les

Galates, quand ils veulent garder les prescriptions de la loi. Mais les circonstances exigeaient « qu'il se fît tout à » tous, pour les gagner tous, éprouvant pour eux les dou- » leurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ fût » formé en eux, » et réchauffant ces nouveaux-nés de la foi comme le fait une nourrice attentive, en les instruisant plutôt par condescendance que par commandement, — car autre chose est user d'indulgence, autre chose ordonner; — conséquemment, leur accordant la faculté temporaire de se remarier, pour compatir à la faiblesse de la chair, de même que Moïse avait permis la répudiation, à cause de la dureté du cœur.

Ici, par conséquent, nous devons compléter ce sens. S'il est vrai que Jésus-Christ ait supprimé ce qu'avait ordonné Moïse, parce que cette institution « n'existait pas » au commencement, » et que ce ne soit pas là une raison pour dire que le Christ est venu au nom d'une autre puissance, pourquoi le Paraclet n'aurait-il pas également supprimé ce que Paul a permis, puisque le second mariage n'exista point au commencement, et que le Paraclet ne peut exciter les soupçons ni passer pour un Esprit étranger, la doctrine nouvelle qu'il apporte étant digne de Dieu et de Jésus-Christ? S'il a été digne de Dieu et de Jésus-Christ de donner un frein à la dureté du cœur, lorsque les temps furent consommés, pourquoi ne serait-il pas plus digne de Dieu et de Jésus-Christ de secouer enfin l'infirmité de la chair, lorsque les temps sont devenus plus courts? S'il est juste de ne pas séparer le mariage, il est également honorable de ne pas le réitérer. Que dirai-je enfin? Dans le siècle lui-même, on regarde comme une vertueuse discipline, ces deux choses, consacrées, la première sous le nom de concorde, la seconde sous le nom de pudicité. La dureté du cœur régna jusqu'au Christ; l'infirmité de la chair n'aura régné que jusqu'au Paraclet. La loi nouvelle supprima le divorce; c'était assez faire. La prophétie nouvelle supprima le second mariage, et aussi le

divorce du premier (1). Mais la dureté du cœur céda plus volontiers au Christ que l'infirmité de la chair. Celle-ci revendique Paul plus que celle-là Moïse, si toutefois c'est le revendiquer que de l'adopter quand il accorde, que de le répudier quand il ordonne, elle qui cherche à échapper à ce qu'il préfère et à sa volonté de tous les instants; elle qui ne nous permet pas de nous conformer à ce que l'Apôtre aime le mieux. Jusques à quand donc cette impudente infirmité de la chair continuera-t-elle de lutter contre les disciplines les plus glorieuses? Son empire a duré jusqu'à l'avénement du Paraclet, époque à laquelle le Seigneur avait ajourné l'accomplissement des choses que l'on ne pouvait porter alors, mais que personne aujourd'hui ne peut plus repousser, parce que celui par lequel il est donné de les porter ne manque plus. Combien de temps encore alléguerons-nous le prétexte de la chair, parce que le Seigneur a dit : « La chair est faible? » N'a-t-il pas déclaré auparavant « que l'Esprit est prompt, » afin que l'Esprit triomphe de la chair, et que la faiblesse cède à la force? En effet, « que celui qui peut comprendre com-» prenne, » dit-il; en d'autres termes, que celui qui se sent trop faible, se retire. Il se retira aussi ce riche, qui, pour n'avoir pas embrassé le précepte de partager ses biens avec l'indigent, fut abandonné par le Seigneur au libre arbitre de sa volonté. Il est impossible de rejeter ici sur la dureté de Jésus-Christ ce qui ne provient que de la dépravation de notre libre arbitre. « Voilà, dit le Sei-» gneur, que j'ai placé devant toi le bien et le mal; choisis » ce qui est bien. » Si tu ne peux pas obéir, parce que tu ne le veux pas, car il montre que tu le peux, si tu le veux, puisqu'il a proposé l'un et l'autre à ton choix,

(1) L'*Omniloquium* de Moreau donne un autre sens à ce membre de phrase. Il veut que Montan ait supprimé non-seulement le second mariage, mais le premier. Nous n'avons pas été de cet avis, d'autant plus que Tertullien va démentir ce sens dans le chapitre qui suit, où il expose la doctrine des Montanistes.

éloigne-toi de celui dont tu n'accomplis pas la volonté.

XV. Ici donc quel est notre orgueil, en renonçant à des hommes qui n'accomplissent pas la volonté de Dieu? Quelle est notre hérésie, en condamnant les secondes noces comme illicites et entachées d'adultères? Qu'est-ce en effet que l'adultère, sinon un mariage illégitime? L'Apôtre censure ceux qui condamnaient absolument le mariage, et interdisaient les aliments créés par Dieu. Pour nous, tout en répudiant les secondes noces, nous ne supprimons pas plus le mariage, que nous ne réprouvons les aliments en jeûnant plus souvent. Autre chose est détruire, autre chose restreindre, autre chose est défendre le mariage, autre chose imposer un frein au mariage. D'ailleurs, pourquoi ceux qui nous accusent d'orgueil ou d'hérésie en cette matière, s'ils plaident si fort en faveur de l'infirmité de la chair, qu'il faille, selon eux, lui venir en aide par la pluralité des mariages, n'ont-ils pas pitié d'elle, et n'embrassent-ils pas ses intérêts, lorsque les tortures lui ont arraché des paroles d'apostasie? Celle qui a fléchi sur le champ de bataille ne mérite-t-elle pas plus d'excuse que celle qui a fléchi dans un appartement? celle qui a succombé sur le chevalet plus que celle qui a succombé sur un lit? celle qui a cédé à la cruauté plus que celle qui a cédé à la volupté? celle qui a été vaincue au milieu des gémissements, plus que celle qui a été vaincue au milieu des transports de la luxure? Que font-ils cependant? Ils retranchent de leur communion celle-ci, qui n'a point persévéré jusqu'à la fin; ils accueillent celle-là, comme si elle avait persévéré jusqu'à la fin. Examine pourquoi l'une et l'autre n'ont pas persévéré jusqu'à la fin. Tu trouveras que les motifs de celle qui n'a pu résister à la cruauté sont plus honorables que les motifs de celle qui n'a pu supporter la pudicité. Néanmoins, si l'infirmité de la chair n'est point une excuse pour la défection sanglante, à plus forte raison pour la défection impudique.

XVI. En vérité, je ris d'entendre nos antagonistes nous-

opposer l'infirmité de la chair, quand ils devraient bien plutôt en proclamer la vigueur. Se marier une seconde fois est une œuvre de force, il faut des reins pour passer du repos de la continence aux actes de la chair. Une pareille faiblesse suffit à un troisième, à un quatrième et jusqu'à un septième mariage; de sorte que plus elle se proclame débile, plus elle se montre forte, décidée à prendre pour défenseur, non plus l'Apôtre, mais quelque Hermogène, qui épousa plus de femmes qu'il ne lui fut possible d'en peindre (1). En effet, la matière abonde dans Hermogène. De là vient que, la prenant pour l'ame de l'univers, il n'en est que plus éloigné d'avoir l'Esprit de Dieu, puisqu'il ne mérite pas même le nom de Psychique, quoique le Psychique n'ait pas reçu le souffle de Dieu.

Prétextez-vous l'indigence, déclarant ainsi que vous n'avez prostitué publiquement votre chair que pour trouver dans le mariage un moyen de subsistance, et oubliant que vous ne devez vous mettre en peine ni de votre nourriture, ni de votre vêtement? Vous avez Dieu qui donne aux corbeaux leur nourriture, aux fleurs leur parure. Mettez-vous en avant la solitude de votre maison? comme si une seule femme pouvait fournir une société nombreuse à un homme, toujours prêt à fuir (2)! D'ailleurs, il y a des veuves, vous pouvez en prendre une. Des épouses de cette nature, il vous est libre d'en choisir, non pas une, mais plusieurs. Direz-vous que, regardant une postérité des mêmes yeux qu'autrefois la femme de Loth, vous ne revenez au mariage que parce que le premier a été stérile? Quoi donc! Le Chrétien, ce déshérité du siècle tout entier, cherchera des hérétiers! D'ailleurs, n'avez-vous pas des frères? N'avez-vous pas une mère, qui est l'Eglise? Si vous croyez

(1) Hermogène avait été peintre avant d'embrasser le Christianisme et de tomber dans l'hérésie.

(2) La persécution. C'était encore un des reproches de Tertullien aux catholiques.

que les lois Juliennes (1) sont encore en vigueur sous l'empire du Christ, et que les vierges ou les hommes sans enfants ne sont aptes à rien recueillir de son testament, à la bonne heure. Mariez-vous donc éternellement, afin que le dernier jour vous surprenne dans ce continuel mélange de la chair, comme autrefois Sodome et Gomorrhe, ou les contemporains du déluge. A ces deux mots, « mangeons » et buvons, » ajoutez-en un troisième, « marions-nous; » car nous mourrons demain; » sans vous rappeler que cet anathème : « Malheur aux femmes enceintes ou nour- » rices, » sera bien plus amer et plus terrible, dans la destruction du monde tout entier, qu'il ne l'a été dans la dévastation de la Judée, qui n'est qu'une si faible partie du monde. Rassemblez donc par la réitération des mariages des fruits aussi bien appropriés aux derniers temps, que des mamelles gonflées de lait, et des flancs chargés de dégoût ou poussant des cris. Préparez à l'antechrist, je le veux bien, une plus riche matière à ses cruautés. Il vous amènera pour accoucheuses des bourreaux.

XVII. « La faiblesse de la chair, » répétez-vous ! En vérité, vous aurez là une merveilleuse prérogative à présenter au tribunal du Seigneur ! Mais alors elle n'aura plus pour juge un Isaac, notre père, qui ne connut qu'un seul mariage, un Jean, dont la virginité faisait les délices de Jésus-Christ ; une Judith, fille de Mérare, ni tant d'autres illustres saints. Il ne faudra que des juges païens. Une reine de Carthage se lèvera pour prononcer contre des Chrétiennes, elle qui, fugitive sur un sol étranger, au moment où elle aurait dû aspirer d'elle-même aux noces d'un roi, refuse d'en célébrer de secondes, et, par un exemple contraire, aime mieux brûler que de se marier. Auprès d'elle siégera cette dame romaine qui, outragée dans un attentat nocturne, mais n'en ayant pas moins subi les violences d'un étranger, lava dans son sang la souillure de sa chair,

(1) Elles ordonnaient la paternité sous les peines les plus sévères.

afin de venger sur elle-même les droits de la monogamie. Il s'en est rencontré qui aimèrent mieux mourir pour leurs époux que de se remarier après les avoir perdus.

Mais voilà que la monogamie et la viduité ont le privilége de servir les idoles. Il n'est permis de placer la couronne sur la tête de la Fortune féminine qu'à celle qui n'a eu qu'un époux. Il en est de même pour la déesse Matuta. Le grand pontife et l'épouse du flamine ne peuvent avoir été mariés qu'une fois. Les prêtresses de Cérès restent veuves du vivant et du consentement de leurs époux, séparés, quoique toujours unis. Il en est d'autres qui nous jugeront sur la continence absolue; ce sont les vierges de Vesta, de Junon Achéenne, de Diane Scythique et d'Apollon Pythien. Mais, que dis-je? Les prêtres du bœuf qu'adore l'Egypte jugeront eux-mêmes la faiblesse des Chrétiens par rapport à la continence. Rougis, ô chair qui as revêtu Jésus-Christ! Qu'il te suffise d'un mariage unique pour lequel tu as été faite dès le commencement, et auquel tu es rappelée à la fin des siècles. Retourne à Adam, ne fût-ce qu'au premier, si tu n'as pas le courage d'aller jusqu'au second. Le premier Adam n'a goûté qu'une fois du fruit de l'arbre, n'a cédé qu'une fois à la concupiscence, n'a couvert qu'une fois sa nudité, n'a rougi qu'une fois devant Dieu, et dès ce moment ne s'est marié qu'une fois. Si tu as existé dans lui, te voilà rendu à ton état; si tu as passé dans Jésus-Christ, tu dois n'en être que meilleur. Montre-nous un troisième Adam, un Adam qui ait été marié deux fois, et alors tu pourras être ce que tu ne peux être entre ces deux Adam.

DE LA PUDICITÉ.

I. La pudicité est la fleur des mœurs, l'honneur du corps, la gloire des deux sexes, l'intégrité du sang, la garantie de l'espèce humaine, le fondement de la sainteté, le préjugé de toute vertu. Quoiqu'elle soit rare, difficilement parfaite, et à peine durable, elle demeurera cependant quelque temps dans le monde, si elle est préparée par la nature, persuadée par la discipline, contenue par la censure. En effet, toute vertu est le fruit de la naissance, de l'éducation ou de la contrainte. Mais, comme les maux l'emportent, ce qui est le caractère des derniers temps, il s'ensuit que les biens ne peuvent plus naître, grâce à la corruption des semences, ni se développer par l'éducation, grâce à l'abandon des études, ni être contraints, grâce au relâchement des lois. En un mot, la vertu dont il s'agit est tellement tombée en désuétude, que l'on fait consister la pudicité, non plus à triompher de la passion, mais à en modérer la fougue; et que pour avoir la réputation de chasteté, il faut bien peu de chasteté. Mais laissons la pudicité du siècle avec le siècle lui-même; qu'elle naisse avec son esprit, qu'elle se forme à son école, ou qu'elle soit contrainte par sa servitude, qu'importe? Je me trompe, elle eût été plus malheureuse encore si elle eût subsisté, puisqu'elle fût demeurée stérile, comme ne faisant rien pour Dieu. Je préfère l'absence d'un bien à

un bien inutile. Que sert-il d'être ce qui n'est pas profitable? On s'attaque à l'essence même de nos biens; on ébranle le fondement de la pudicité chrétienne, qui tire du ciel tout ce qui la caractérise, et sa nature par le bain de la régénération, et sa règle par l'instrument de la prédication, et sa censure par les jugements empruntés à l'un et à l'autre Testaments, soutenue d'ailleurs dans ses efforts par la crainte et l'attente du feu éternel ou du royaume.

N'aurais-je pas pu, moi aussi, étouffer la vérité sur ce point? J'apprends qu'un édit est affiché, et même qu'il est péremptoire. Le souverain Pontife (1), c'est-à-dire l'évêque des évêques, parle en ces termes : « Quant à moi, je re- » mets le péché de l'adultère et de la fornication à ceux » qui ont fait pénitence. » O édit, sur lequel on ne pourra écrire : Bonne action! Et où affichera-t-on cette libéralité? sur les portes des passions, j'imagine, et au-dessous de l'enseigne des passions. Une pareille pénitence doit se promulguer là où réside l'impudicité. Il faut lire son pardon là où l'on entrera avec l'espérance de son pardon. Mais quoi! c'est à la porte de l'église qu'on le lit! c'est dans l'église qu'on le proclame; et elle est vierge! Loin, loin de l'épouse du Christ une telle publication! Celle qui est véritable, qui est pudique, qui est sainte, empêchera la souillure d'arriver même à ses oreilles. Elle n'a point de fornicateurs auxquels elle promette cette grâce. En eût-elle, elle ne la promettrait pas, parce que « le temple de » Dieu, élevé par la main des hommes, a été appelé » une caverne de voleurs, » plutôt que d'adultères et de fornicateurs.

Ce traité contre les Psychiques, et même contre l'opinion que j'ai partagée quand j'étais dans leur société, leur fournira une nouvelle raison pour m'accuser de légèreté. Jamais la répudiation d'une alliance n'est une présomp-

(1) Le pape saint Zéphyrin.

tion de péché, comme s'il n'était pas plus facile d'errer avec la foule, lorsque c'est la vérité que l'on aime avec le petit nombre. Mais une inconstance salutaire ne me déshonorera pas plus que ne me ferait honneur une inconstance qui me perdrait. Je ne rougis pas d'une erreur à laquelle j'ai renoncé, parce que je me félicite d'y avoir renoncé, et que je me trouve meilleur et plus chaste. Personne ne connaît la honte pour s'être amendé. La science dans le Christ a aussi ses diverses périodes par lesquelles passa l'Apôtre lui-même. « Lorsque j'étais enfant, dit-il, » je parlais comme un enfant, et je raisonnais comme » un enfant. Mais depuis que j'ai atteint la maturité de » l'homme, je me suis dégagé de tout ce qui appartenait » à l'enfance. » Tant il est vrai qu'il abandonne ses premières pensées, sans pécher toutefois, lorsqu'il se montre zélé, non pour les traditions de ses pères, « mais pour les » traditions chrétiennes, » désirant même le retranchement de ceux qui conseillaient « le maintien de la circon- » cision. » Plût à Dieu qu'il en fût ainsi de ceux qui immolent la pure et véritable intégrité de la chair, mutilant la pudeur elle-même, non pas dans sa surface extérieure, mais dans ses formes les plus intimes, lorsqu'ils promettent le pardon aux adultères et aux fornicateurs, au mépris de la vénérable discipline du nom de chrétien, discipline à laquelle le siècle lui-même rend un tel témoignage, que s'il essaie quelquefois de la punir dans nos femmes, c'est plutôt par la souillure de la chair que par le supplice, en voulant leur ravir ce qu'elles préfèrent à la vie. Mais cette gloire décline. Il faut s'en prendre à ceux qui devaient d'autant plus énergiquement refuser le pardon à ces sortes d'infamies, qu'ils se marient autant de fois qu'ils veulent, précisément pour ne pas être forcés de succomber à l'adultère et à la fornication, « parce qu'il vaut » mieux se marier que de brûler. » C'est-à-dire que l'incontinence est nécessaire à cause de l'incontinence, et que l'incendie s'éteindra avec les flammes. Pourquoi donc

remettent-ils dans la suite, au nom de la pénitence, des crimes auxquels ils assignent pour remède la liberté de plusieurs mariages? Car les remèdes sont superflus là où les crimes sont pardonnés, de même que les crimes demeurent là où les remèdes sont inutiles. Ainsi, de part et d'autre, ils se jouent de la sollicitude et de la négligence; ici, en prémunissant inutilement ceux auxquels ils pardonnent; là, en pardonnant sottement à ceux qu'ils prémunissent, puisqu'il n'est pas besoin de précaution là où on pardonne, ni de pardon là où il y a eu précaution. Ils prémunissent en effet comme s'ils voulaient empêcher le crime; ils le remettent comme s'ils voulaient qu'il fût commis; tandis que s'ils ne voulaient pas qu'il fût commis, ils ne devraient pas le remettre, ou que s'ils ne veulent pas le remettre, ils ne devraient pas chercher à le prévenir. L'adultère et la fornication, en effet, ne sont pas rangés indifféremment dans les prévarications médiocres ou graves, pour qu'ils comportent à la fois et la sollicitude qui prémunit, et la confiance qui pardonne. Mais comme ils sont, par leur nature, à la tête de tous les crimes, ils ne peuvent en même temps être remis comme fautes légères, et environnés de précautions comme délits mortels. Chez nous (1), au contraire, on se précautionne si bien contre les prévarications graves et capitales, que nous ne permettons pas même de passer, après avoir embrassé la foi, à de secondes noces qui, à nos yeux, ne diffèrent de la fornication et de l'adultère, que par le contrat et la dot. Voilà pourquoi, préconisant le Paraclet par la supériorité de sa doctrine, nous retranchons sans pitié de notre sein ceux qui contractent un second mariage, de même que nous excluons les adultères et les fornicateurs, condamnés à répandre désormais des larmes stériles, et à n'emporter de l'Eglise que la proclamation de leur déshonneur.

II. « Mais Dieu est bon, et très-bon, s'écrie-t-on! Il est

(1) Les Montanistes.

» compatissant, il se plaît à pardonner ; il est abondant en » miséricorde, il la préfère à tous les sacrifices ; il aime » mieux le repentir du pécheur que sa mort ; » il sauve tous les hommes, et surtout les fidèles. Il faudra donc que les enfants de Dieu aiment aussi la miséricorde et la paix ; « se pardonnant mutuellement comme Dieu nous a par- » donné ; ne jugeant pas pour n'être pas jugés ; car si le » serviteur tombe ou demeure ferme, cela regarde son » maître ; qui êtes-vous pour oser ainsi condamner le ser- » viteur d'autrui? Pardonnez, et il vous sera pardonné. »

Voilà par quels prétextes frivoles ils se prévalent de la bonté de Dieu et s'endorment dans leur mollesse, cherchant plutôt à énerver qu'à fortifier la discipline ; mais nous pouvons les réfuter par autant de textes contraires, qui proclament la sévérité de Dieu et nous invitent à la fermeté. En effet, quoique Dieu soit bon par nature, il est juste néanmoins. Voilà pourquoi, s'il sait guérir, il sait aussi perdre ; « s'il donne la paix, il envoie aussi les maux ; » s'il préfère le repentir, » il défend aussi à Jérémie d'intercéder pour le peuple pécheur. « Lorsqu'ils jeûneront, » dit-il, je n'exaucerai pas leurs prières ; » et ailleurs : « Prophète, ne prie pas pour ce peuple ; n'élève pas pour » lui tes hymnes et tes supplications, parce que je ne » l'exaucerai pas au jour de ses cris vers moi, au jour de » son affliction. » Plus haut encore ce même Dieu, qui préfère la miséricorde au sacrifice, parle ainsi : « Toi donc, » ne prie pas pour ce peuple ; ne me demande pas de lui » faire miséricorde, et ne viens pas me supplier pour lui, » parce que je ne t'exaucerai point ; » c'est-à-dire, quand il implorera ma miséricorde, quand il fera pénitence dans les larmes et le jeûne, quand il m'offrira le sacrifice de son affliction. « Dieu en effet est un Dieu jaloux, et dont ne » peuvent se moquer » ceux qui présument trop de sa bonté. Il a beau être patient, il n'en menace pas moins, par la bouche d'Isaïe, de mettre un terme à sa patience. « Jusqu'ici je me suis tu, dit-il ; me tairai-je toujours?

» Attendrai-je éternellement? J'ai été plein de patience; » je me lèverai comme dans l'enfantement, et je détruirai. » — La flamme marchera devant sa face et elle dévorera » ses ennemis, en tuant non-seulement le corps, mais en » précipitant les ames dans les enfers. »

D'ailleurs, comment le Seigneur menace-t-il ceux qui jugent? Il nous l'apprend lui-même. « Vous serez jugés » comme vous aurez jugé les autres. » Voilà pourquoi l'Apôtre prononce, et cela dans une cause de fornication, « que le coupable doit être livré à Satan, pour être puni » dans son corps. » Il va même jusqu'à reprocher à ses frères de ne pas porter leurs différends devant les saints, quand il ajoute : « Pourquoi entreprendrais-je de juger » ceux qui sont hors de l'Eglise? Vous pardonnez pour » qu'il vous soit pardonné par Dieu. » Les péchés sont purifiés, d'accord; mais les péchés contre un de nos frères, et non pas les péchés contre Dieu.

En un mot, nous faisons profession dans la prière de remettre à nos débiteurs leur dette. Mais il ne convient pas d'aller plus loin, ni d'invoquer contradictoirement dans les conflits de la discussion l'autorité des Ecritures, ici pour resserrer le frein de la discipline, là pour le relâcher, comme si ces Ecritures étaient incertaines, et qu'incertain fût aussi le secours de la pénitence; ici faisant bon marché de la discipline par son indulgence, là refusant le pardon par sa rigueur. Or, l'autorité de l'Ecriture demeurera immuable dans ses limites, sans opposition réciproque, si le secours de la pénitence est renfermé dans ses conditions, sans concession amollissante, et si les causes elles-mêmes sont distinguées, sans proposition qui les confonde. Nous le déclarons, les causes de la pénitence ce sont les péchés, que nous divisons en deux catégories : les uns seront rémissibles, les autres irrémissibles. D'après ce partage, il n'est douteux pour personne que les uns méritent le châtiment, les autres la damnation. Tout péché est expié par le pardon ou par le supplice; par le pardon, au moyen

du châtiment ; par le supplice, au moyen de la damnation. Pour établir cette différence, nous avons déjà cité quelques passages, également plausibles, empruntés aux Ecritures, qui, d'une part, retiennent, de l'autre remettent les péchés. Mais Jean va nous instruire : « Si quelqu'un sait que » son frère a commis un péché qui ne va point à la mort, » qu'il prie, et Dieu donnera la vie à cet homme dont le » péché ne va point à la mort. » Voilà le péché rémissible. « Mais il y a un péché qui va à la mort, et ce n'est pas » pour ce péché là que je dis qu'il faut prier. » Voilà le péché irrémissible. Ainsi, là où se trouve la condition ou le motif de la demande, là se trouve aussi la condition ou le motif de la rémission. Où il n'y a ni condition, ni motif pour la demande, il n'y en a pas davantage pour la rémission. La condition de la pénitence se fonde aussi sur cette distinction des péchés. Il y aura une pénitence qui pourra obtenir le pardon, c'est-à-dire lorsque le péché est rémissible. Il y aura une autre pénitence qui ne pourra jamais l'obtenir, c'est-à-dire quand le péché est irrémissible. Il reste donc à examiner spécialement la nature de l'adultère et de la fornication, pour savoir dans quelle classe de péchés ils doivent être rangés.

III. Mais auparavant je résoudrai une difficulté que soulèvent nos adversaires, par rapport à cette seconde pénitence, qui, d'après ce que nous déclarons, n'a point de pardon à attendre. « S'il est, me dit-on, une pénitence qui » n'ait point de pardon à attendre, tu n'as plus dès-lors à » faire pénitence ; car il ne faut rien entreprendre d'inu- » tile. Or, la pénitence deviendra inutile, si elle n'a point » de pardon à espérer. Mais non ; il faut faire toute espèce » de pénitence. Donc, toute espèce de pénitence obtiendra » le pardon, afin qu'elle ne soit pas stérile, puisqu'il ne » faudrait pas la faire, si elle devait être stérile. Elle sera » vraiment stérile, si le pardon ne la couronne. »

Ils ont raison de nous opposer cette objection, puisqu'ils se sont emparés violemment du fruit de cette pénitence,

c'est-à-dire du pardon. Mais autant la pénitence sera stérile chez eux, puisqu'elle n'y obtient qu'une réconciliation humaine, autant elle sera profitable chez nous, qui nous souvenons que Dieu seul remet les péchés, et conséquemment les péchés mortels. En effet, renvoyée à Dieu, et se prosternant dès-lors humblement devant lui, elle méritera d'autant plus son pardon, qu'elle le demande à Dieu seul; qu'elle croit que la paix accordée par les hommes ne suffit pas à son péché; qu'elle préfère rougir devant l'Eglise, plutôt que de rester en communion avec elle. Regardez! elle demeure debout à la porte, elle sert d'avertissement aux autres par l'exemple de son humiliation, elle appelle à son secours les larmes de ses frères, et s'en retourne plus riche, par la compassion qu'elle a excitée, que si elle eût été en communion avec eux. Si elle ne moissonne pas la paix dans ce moment, au moins sème-t-elle devant le Seigneur. Loin de perdre sa récolte, elle la prépare. Elle ne renonce pas aux avantages, si elle ne renonce pas aux exercices. Ainsi la pénitence de cette nature n'est pas vaine, ni sa discipline empreinte de rigueur. Toutes les deux honorent le Seigneur; celle-là, en ne se pardonnant rien, obtiendra plus facilement; celle-ci se secourra plus complètement elle-même, en ne présumant rien.

IV. Maintenant que la distinction de la pénitence est établie, nous pouvons revenir à la discussion des péchés eux-mêmes, pour examiner s'ils sont de nature à pouvoir être pardonnés par tout le monde. Avant tout, l'usage a consacré le mot de fornication comme synonyme d'adultère. Le voisinage des idées amène la réciprocité de certains mots : nous en usons ainsi dans cet opuscule. D'ailleurs, que je dise adultère ou prostitution, c'est toujours une seule et même flétrissure imprimée sur une chair qui a été souillée. Peu importe, en effet, que l'homme envahisse la femme qui est mariée ou celle qui est libre, puisque ce n'est pas sa propre femme. De même les lieux sont indiffé-

rents, la pudicité est immolée dans un char comme dans un appartement. Tout homicide, même en dehors de la forêt, est un brigandage. Ainsi, quel que soit le lieu, quelle que soit sa complice, l'homme commet l'adultère sur lui-même et souille sa chair, dès qu'il s'unit à la femme autrement que dans le mariage. Voilà pourquoi les alliances clandestines, c'est-à-dire qui n'ont pas été contractées en face de l'Eglise, sont regardées chez nous, presque comme l'adultère et la fornication véritable. Fussent-elles même recouvertes ensuite par le mariage, elles n'échappent pas à l'infamie. Quant aux autres emportements des passions, qui attentent au corps, au sexe et aux lois de la nature, nous les bannissons non-seulement du regard, mais même du seuil de l'Eglise, parce que ce ne sont pas des péchés, mais des monstruosités.

V. Quelle est l'énormité de l'adultère, espèce de fornication, par rapport à la nature du crime? La première loi de Dieu est là pour le déclarer. En effet, après avoir interdit l'adoration superstitieuse des dieux étrangers et la fabrication des idoles; après avoir recommandé la sanctification du sabbat; après avoir prescrit le respect pour le père et pour la mère, seconde religion après celle de Dieu, elle ne trouva rien autre chose pour confirmer ce début et nous servir d'avertissement, que ce précepte : « Tu ne commet-» tras point l'adultère. » Après la chasteté et la pureté de l'esprit, arrivait l'intégrité du corps; aussi vint-elle à son secours, en écartant aussitôt son ennemi, l'adultère. Reconnais donc la malice d'un péché dont elle a placé la défense immédiatement après celle de l'idolâtrie. Le second n'est pas éloigné du premier. Rien de si rapproché du premier que le second. Ce qui se fait à la suite du premier est en quelque façon un autre premier. L'adultère est donc un crime à peu près égal à l'idolâtrie; car l'idolâtrie, souvent reprochée au peuple, sous le nom d'adultère et de fornication, lui sera associée dans le sort qui l'attend, comme dans le rang qu'elle occupe; lui demeurera unie

dans la damnation ainsi que dans la disposition. Il va plus loin; après avoir dit : « Tu ne commettras point l'adul-
» tère; » il ajoute : « Tu ne tueras point. » Placer l'adultère avant l'homicide, c'était le flétrir d'autant plus. Ainsi, à la tête de la loi la plus sainte, sur le front de l'édit céleste, où est formulée la défense des prévarications les plus graves, tu peux reconnaître à la place, au rang et au voisinage de chacun d'eux leur mesure, leur essence et leur malice. La dignité d'un crime consiste à marcher à la tête ou au milieu des plus pervers. La pompe et l'appareil de l'adultère est une marque de sa grandeur. Je le contemple entre l'idolâtrie qui le précède et le meurtre qu'il traîne à sa suite. Sans doute il méritait de s'asseoir fièrement parmi les grandes notabilités du forfait, et en s'installant au milieu d'elles, il remplit une place vacante par une autorité qui marchait leur égale dans le crime. Ainsi enfermé dans de pareilles limites, appuyé de part et d'autre par de semblables compagnons, qui l'arrachera des corps auxquels il est si étroitement uni, pour briser les nœuds des crimes, ses voisins, et le dérober aux embrassements de ses frères, afin de le mettre en réserve lui seul pour les fruits de la pénitence? L'idolâtrie d'une part, l'homicide de l'autre, ne chercheront-ils pas à le retenir? Ils prendront, s'ils le peuvent, la voix pour s'écrier : « Arrêtez! il est à nous; il est le lien de notre en-
» semble. L'idolâtrie nous conduit; l'adultère, en nous
» servant d'intermédiaire, nous unit les uns aux autres;
» en brillant au milieu de nous, il resserre notre unité.
» L'Ecriture divine nous a comme identifiés : ses caractères
» sont notre ciment; lui-même ne peut rien sans nous.
» Moi, idolâtrie, il n'est pas rare que je fournisse occa-
» sion à l'adultère. Mes bois sacrés, et mes collines, et
» mes eaux vives, et mes temples eux-mêmes au milieu
» des cités savent tout ce que nous faisons pour le ren-
» versement de la pudeur. Quant à moi, homicide, je
» travaille aussi souvent au profit de l'adultère. Sans par-

» ler ici des tragédies, les empoisonneurs et les magi-
» ciens savent combien de prostitutions je venge, combien
» de rivalités je protége, que de gardiens, que de délateurs,
» que de complices je fais disparaître. Les accoucheuses
» savent encore combien de conceptions adultères sont
» immolées. Jusque chez les Chrétiens, il n'y a point
» d'adultère sans nous. Où se trouvent les idolâtries, là
» se trouve l'œuvre de l'esprit du monde. Où l'homme
» est tué par la souillure, là aussi est l'homicide. Ainsi,
» point de milieu ; ou il est exclu de la grâce de la pé-
» nitence, ou bien elle nous est acquise à tous. Ou
» nous gardons avec nous l'adultère, ou nous l'accompa-
» gnons. »

Voilà ce que les choses crient d'elles-mêmes ; ou si la voix leur manque pour le proclamer, voilà debout devant toi l'idolâtrie et l'homicide ; au milieu d'eux se montre aussi l'adultère : tous trois se couvrent du sac de la pénitence ; ils souillent leur tête de cendre ; ils répandent les mêmes pleurs ; ils poussent les mêmes gémissements ; ils sollicitent avec les mêmes prières ; ils implorent avec les mêmes genoux ; ils invoquent la même mère. Que feras-tu, discipline molle et complaisante ? Ou tu devras montrer à tous une égale indulgence, « Bienheureux, en effet, les » pacifiques, » ou bien, si tu établis des distinctions, il te faudra penser comme nous. Quoi ! après avoir condamné du même coup l'idolâtre et l'homicide, tu arraches à cette loi commune l'adultère, qui vient après l'idolâtre, qui marche devant l'homicide, collègue de l'un et de l'autre. — Il y a acception de personnes, me dit-on : vous dédaignez les pénitences qui savent compatir.

VI. — D'accord. Montre-moi sur le patronage de quels exemples ou de quels préceptes divins tu ouvres la porte de la pénitence à l'adultère lui seul, et dans sa personne à la fornication. L'attaque se renfermera désormais dans cette ligne de démarcation. Toutefois, il est nécessaire que j'en circonscrive ici la forme, de peur que tu ne

tendes la main vers le passé, ou que tu ne regardes en arrière, « car ce qui était ancien est passé, » suivant Isaïe. « Le renouvellement s'est opéré, » dit Jérémie : « nous » avons oublié ce qui est derrière nous, écrit l'Apôtre, » pour nous avancer vers ce qui est devant nous. » Enfin, « la loi et les prophètes, d'après le Seigneur lui-même, » n'on tsubsisté que jusqu'à Jean. » En effet, si nous avons commencé par invoquer la loi pour caractériser l'adultère, nous avons bien fait de recourir à la loi que le Christ « n'est point venu détruire, mais accomplir. » Si les fardeaux de la loi ont subsisté jusqu'à Jean, il n'en va pas de même de ses remèdes; le joug des actions a été rejeté, mais non le joug de la discipline; la liberté dans le Christ n'a point fait tort à l'innocence. La loi de la piété, de la sainteté, de l'humanité, de la vérité, de la chasteté, de la justice, de la miséricorde, de la bienveillance, de la pudicité, demeure tout entière. Il est dit dans cette loi : « Bienheureux l'homme qui la médite et le jour et la » nuit. » C'est d'elle encore que David a dit : « La loi du » Seigneur est irréprochable; elle convertit les ames. Les » ordres du Seigneur sont droits; ils réjouissent les cœurs; » le précepte du Seigneur brille au loin; il éclaire les » yeux. » L'apôtre dit également : « Ainsi, la loi est » sainte, et le commandement est saint, juste et bon; » par conséquent aussi ce précepte : « Tu ne commettras » point d'adultère. » Il y a mieux; il dit plus haut : « Dé» truisons-nous donc la foi par la loi? A Dieu ne plaise! » au contraire, nous l'établissons, » c'est-à-dire sur les points qui, interdits une seconde fois aujourd'hui dans le nouveau Testament, sont prohibés par un précepte plus rigoureux encore. Au lieu de « Tu ne commettras point » l'adultère, » on lit : « Quiconque regarde avec con» voitise a déjà commis l'adultère au fond de son cœur; » et au lieu de « Tu ne tueras point, » — on lit encore : « Quiconque dit à son frère, *Raca*, sera digne de l'enfer. » Demande maintenant si la loi qui défend l'adultère subsiste

encore quand elle s'est fortifiée de la prohibition de la convoitise.

Au reste, si quelques exemples paraissent militer pour vous, ils ne seront point en contradiction avec la discipline que nous soutenons. Inutilement, ce semble, eût été surajoutée une loi qui ne fait pas plus de grâce à l'origine du péché, c'est-à-dire à ses causes et à la volonté, qu'à l'action elle-même, si le pardon accordé autrefois à l'adultère était une raison pour qu'il fût encore accordé aujourd'hui. Pourquoi la discipline est-elle assujettie de nos jours à des règles plus parfaites, sinon pour que ta molle condescendance l'énerve davantage peut-être? Tu donneras donc la paix à tout idolâtre et à tout apostat, parce que nous voyons le peuple autant de fois rétabli qu'il tomba dans le crime? Tu resteras en communion avec l'homicide, parce que le roi Achab effaça par la prière le sang de Naboth, et que David expia, par sa confession, le meurtre d'Urie et l'adultère qui avait été l'origine de ce meurtre? Désormais tu remettras l'inceste, à cause de Loth; la fornication, jointe à l'inceste, à cause de Judas; les noces souillées par la prostitution, à cause d'Osée; les mariages répétés, que dis-je? la polygamie elle-même, à cause de nos pères, car le pardon doit s'appliquer indistinctement à tout ce qui était autrefois l'objet de l'indulgence, si l'on s'autorise de l'exemple ancien pour accorder le pardon à l'adultère. Nous avons à l'appui de notre sentiment des exemples qui, empruntés à cette même antiquité, prouvent que la fornication, loin d'avoir obtenu miséricorde, a subi sa sentence. Il me suffirait de dire que vingt-quatre mille hommes, nombre immense! périrent du même coup pour avoir péché avec les filles de Moab. Mais j'aime mieux, pour la gloire du Christ, emprunter au Christ lui-même sa discipline.

Eh bien! que les temps passés aient eu toute liberté pour se précipiter dans l'impudicité, puisque les Psychiques le veulent. Que la chair ait pris ses ébats avant le Christ, ou plutôt qu'elle se soit perdue avant qu'elle eût été recher-

chée par son maître, elle n'était pas digne encore du don du salut, ni propre à l'office de la sainteté. Elle était encore tyrannisée en Adam par ses convoitises, toujours prête à convoiter les beautés apparentes, attachant ses yeux à la terre, et gardant l'impatience de ses désirs depuis ses feuilles de figuier. Le poison de la volupté fermentait constamment en elle, et les souillures qu'elle avait contractées ne pouvaient être purifiées, parce que les eaux purifiantes n'existaient pas encore. Mais depuis que le Verbe de Dieu fut descendu dans une chair qui n'avait pas même été ouverte par le mariage, depuis que le Verbe se fut incarné dans une chair qui ne devait pas même s'ouvrir pour le mariage, puisqu'elle venait, non pour embrasser le bois de l'intempérance, mais de la souffrance; non pour goûter quelque doux breuvage, mais le breuvage amer; puisqu'elle appartenait, non pas aux enfers, mais au ciel; puisqu'elle se ceignait les reins, non des rameaux honteux de la volupté, mais des fleurs de la sainteté; puisqu'elle communiquait aux eaux la vertu de sa pureté, dès-lors la chair qui se délivre dans Jésus-Christ de ses souillures anciennes, devient une chose différente, et sort entièrement renouvelée. Ce n'est plus cette chair formée par le limon de sa semence et le bourbier de sa convoitise; c'est une chair refaite par une eau pure et par l'Esprit saint. Pourquoi donc la justifier d'après le passé? Elle ne s'appelait ni le corps de Jésus-Christ, ni les membres de Jésus-Christ, ni le temple de Dieu, lorsqu'elle obtenait le pardon de l'adultère. Voilà pourquoi, si, depuis qu'elle a changé d'état pour être baptisée dans le Christ, elle a revêtu le Christ, et a été rachetée à un grand prix, c'est-à-dire par le sang du Seigneur et de l'Agneau, tu as sous la main un exemple qui sert de précepte, de forme et de jugement, dans le pardon qui a été accordé ou qu'il faut accorder à la fornication et à l'adultère. Tu as aussi, pour déterminer, l'âge de cette question, l'époque que nous avons fixée.

VII. Commence, je le veux bien, par la parabole où il est parlé de la brebis perdue, que cherche le Seigneur et qu'il rapporte sur ses épaules. Cite-nous en témoignage les peintures elles-mêmes de vos calices : peut-être pourras-tu y lire que l'interprétation de cette brebis perdue s'applique moins au rétablissement du Chrétien qu'à celui du païen pécheur. Ici, nous invoquons la discipline de la nature, la loi de l'oreille et du langage, et enfin l'intégrité de l'intelligence, pour attester que la réponse se fait toujours dans le sens de l'interrogation ou de la provocation. La provocation consistait, si je ne me trompe, en ce que les Pharisiens murmuraient que le Seigneur admît auprès de lui les Publicains et les pécheurs, et voyaient avec indignation qu'il partageât leur table. D'après cette réflexion, à quel autre, je le demande, le Seigneur put-il appliquer le rétablissement de la brebis perdue qu'au païen perdu dont il s'agissait alors, et non au Chrétien qui n'existait pas encore? Ou bien, comment se persuader que le Seigneur, se jouant de la réponse, pour ainsi parler, laisse de côté celle à laquelle il devrait satisfaire pour s'occuper de celle qui est à venir?

— « Mais le Chrétien est proprement la brebis; le peuple » de l'Eglise est le troupeau du Seigneur; le Christ est » vraiment le bon pasteur. Il faut entendre par cette brebis » le Chrétien qui s'égare loin du troupeau de l'Eglise. »

— Tu veux donc que le Seigneur, au lieu de répondre aux murmures des Pharisiens, n'ait répondu qu'à ta présomption? A ce prix, toutefois, il faudra t'approprier cette parabole, de telle sorte qu'en s'appliquant au Chrétien, elle exclue tout-à-fait le païen. Dis-moi, le genre humain tout entier n'est-il pas le troupeau de Dieu? Le même Dieu n'est-il pas le maître et le pasteur de toutes les nations? Qui est plus éloigné de Dieu que le païen aussi long-temps qu'il s'égare? Qui est plus l'objet des recherches de Dieu que le païen, lorsqu'il est rappelé par le Christ? En un mot, cet ordre se montre le premier dans les

païens. Car enfin ils ne deviennent chrétiens, de païens qu'ils étaient, qu'après avoir été la brebis perdue, cherchée par le Seigneur, et rapportée sur les épaules du Christ. Il faut donc conserver cet ordre, afin qu'ici l'explication réponde à ce qui précède. Toi, au contraire, tu voudrais, si je ne me trompe, que la brebis perdue eût quitté, non pas le troupeau, mais l'arche ou je ne sais quelle clôture?

Ainsi, quoiqu'il précise le nombre des païens, ce n'est pas une raison pour qu'il désigne les Chrétiens, puisqu'il s'adressait aux Juifs, et leur reprochait sévèrement de murmurer contre l'espérance des païens. Mais, afin de manifester sa grâce et sa bienveillance, contrairement à la jalousie des Pharisiens, à l'égard même d'un seul païen, il préféra le salut d'un seul pécheur, sauvé par la pénitence, à leur salut, fruit de la justice. Ou bien, les Juifs n'étaient-ils pas justes, et avaient-ils besoin de recourir à la pénitence, puisqu'ils avaient entre les mains le gouvernail de la discipline et les instruments de la crainte, c'est-à-dire la loi et les prophètes? Il les peignit donc dans cette parabole, sinon tels qu'ils étaient, au moins tels qu'ils auraient dû être, afin de mieux les faire rougir de leur présomption, qui s'imaginait que la pénitence, nécessaire pour les autres, ne l'était pas pour eux?

Il en sera de même de la parabole de la dragme. Née des mêmes éléments, elle demande aussi que nous reconnaissions le païen sous la figure de cette dragme, quoique la maison dans laquelle elle est perdue soit l'Eglise, quoique la lumière du flambeau à l'aide de laquelle on la retrouve soit la parole de Dieu. Mais, que dis-je? Ce monde tout entier est la maison commune de tous les hommes. La grâce de Dieu y brille bien plus quand elle se manifeste sur le païen qu'elle surprend dans les ténèbres, que quand elle se manifeste sur le Chrétien qui est déjà dans la lumière de Dieu. En un mot, pour la brebis, pour la dragme, il n'est question que d'une seule erreur. Si elles désignaient

le Chrétien pécheur, après la perte de la foi, elles n'auraient pas oublié sa double perte et son rétablissement.

Maintenant, je me relâche quelque peu de ce que j'ai avancé, afin d'ajouter même par cette concession à l'autorité de ma proposition, lorsque j'aurai confondu ainsi l'orgueil du parti opposé. Je déclare avec vous désormais que ces deux paraboles figurent le Chrétien pécheur; mais il ne s'ensuit pas qu'il puisse se relever par la pénitence du crime de son adultère et de sa fornication. Il est dit qu'il a péri, d'accord; il s'agit d'examiner ici quel est ce genre de perte : la brebis a péri, non pas en mourant, mais en s'égarant; la dragme a péri, non pas en expirant, mais en se cachant. Ainsi, d'une chose qui est saine et sauve, on peut dire qu'elle a péri. Le fidèle périt donc, quand il court aux spectacles insensés du cirque; quand il se repaît du sang des gladiateurs; quand il assiste aux turpitudes du théâtre et aux vanités de l'arène; quand il se mêle aux jeux et aux banquets d'une solennité mondaine; quand il prête son concours ou son ministère à une idolâtrie qui lui est étrangère; quand il exerce la magie, quand il a prononcé quelques paroles blasphématoires ou d'une apostasie douteuse. Il s'est jeté hors du troupeau par une de ses prévarications, ou bien peut-être encore il a rompu avec l'Eglise par un mouvement de colère, d'orgueil, de jalousie, ou enfin, ce qui n'est que trop commun, en refusant de se soumettre au châtiment. Voilà le pécheur qui doit être recherché et rappelé. Ce qui peut être recouvré, ne le pourra jamais, s'il demeure toujours en dehors. Tu interpréteras heureusement la parabole en rappelant un pécheur qui vit encore. Mais l'adultère, mais le fornicateur, qui ne le tient pour mort aussitôt qu'il a commis le crime? De quel front rétabliras-tu un mort dans le troupeau, sur l'autorité de cette parabole qui n'y rappelle pas une brebis morte? Enfin, si tu te souviens des prophètes, alors qu'ils gourmandent les pasteurs, Ezéchiel, à moins que je ne me trompe, prononça ces paroles :

« Pasteurs, voilà que vous mangez le lait et que vous vous » couvrez de la laine des brebis; celles qui étaient vigou- » reuses, vous les avez tuées; celles qui étaient languis- » santes, vous ne les avez pas soignées; celles qui étaient » blessées, vous ne les avez pas pansées; celles qui s'é- » taient égarées, vous ne les avez point ramenées; celles » qui étaient perdues, vous ne les avez point cherchées. » Tu l'entends? Reproche-t-il aux pasteurs de n'avoir point songé à replacer dans le troupeau les brebis qui étaient mortes? Non; ce qu'il leur reproche ouvertement, c'est d'avoir immolé les brebis; de les avoir laissé manger par les bêtes féroces de la plaine : elles ne peuvent ni périr réellement, ni être dévorées, quand on les abandonne, pour être reprises ensuite comme si elles n'étaient ni mortes ni dévorées.

Je veux bien que, d'après l'exemple de la dragme, il se rencontre dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise, quelques péchés légers, comme l'indiquent le module et le poids de la dragme, péchés qui, s'y cachant un moment et découverts bientôt après, amènent sur-le-champ l'allégresse de la purification. Mais lorsqu'il s'agit de fornication et d'adultère, ce n'est plus la *dragme*, mais le *talent* qui les caractérisera. Pour se mettre à leur recherche, il faut non plus seulement les clartés d'une lampe, mais les rayons du soleil tout entier. Aussitôt qu'apparaît un criminel de cette nature, il est chassé de l'Eglise; il n'a plus rien de commun avec elle. Loin de causer de la joie à celle qui le découvre, il la plonge dans le deuil; loin de provoquer les félicitations des assemblées voisines, il excite la tristesse de ses proches et de ses frères. De notre interprétation ainsi confrontée avec la leur, il résulte donc que les paraboles de la brebis et de la dragme s'appliquent d'autant mieux au païen, qu'elles se rapportent moins au Chrétien, coupable du crime auquel la partie adverse les ploie malgré elles.

VIII. Il arrive à la plupart de ceux qui interprètent

les paraboles ce qui arrive d'ordinaire pour des étoffes de pourpre qu'il s'agit de reproduire. Quand vous croyez avoir habilement adapté les nuances des couleurs et rendu l'original par une imitation exacte, aussitôt que vous examinez les deux corps, et que la lumière joue sur eux, les dissemblances qui s'en échappent dissipent toute l'erreur. Ceux-là marchent dans les mêmes ténèbres, qui, dans la parabole des deux fils, prenant prétexte de quelques figures semblables en apparence, s'éloignent de la lumière véritable de cette comparaison que recouvre la matière de la parabole. Ils veulent que les deux peuples soient représentés par les deux fils, le Juif par le fils aîné, le Chrétien par le plus jeune. Ils ne peuvent en effet établir que le Chrétien pécheur obtiendra son pardon dans la personne du plus jeune des deux fils, sans que l'aîné devienne pour eux le symbole du peuple Juif. Or, si je parviens à démontrer que la comparaison du peuple Juif avec le fils aîne n'est pas légitime, il sera impossible d'admettre par voie de conséquence que le second fils soit l'image du peuple Chrétien. Vainement donc le Juif est honoré du nom de fils et de fils aîné, parce qu'il a été le premier du côté de l'adoption; vainement il envie au Chrétien l'honneur d'avoir été réconcilié avec Dieu le Père, chose dont la partie contraire fait grand bruit; toujours est-il que ce n'est pas le Juif qui dit au Père : « Voilà que depuis tant d'an-» nées je vous sers, et je n'ai jamais transgressé vos or-» dres. » A quelle époque en effet, le Juif ne transgressa-t-il point les ordres du Seigneur, lui qui « entendait sans » comprendre, qui haïssait le juge zélé pour la justice, et » méprisait la sainte parole? » Par là même cette réponse du Père ne s'adressera pas davantage au Juif : « Vous êtes » toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous. » Pourquoi cela? Parce que les Juifs sont déclarés des fils apostats, qui ont été engendrés et nourris en haut lieu, mais qui ont méconnu le Seigneur, « qui l'ont aban-» donné, et ont allumé la colère du Saint d'Israël.

Sans doute, les plus nobles prérogatives ont été accordées au Juif; toutefois elles lui ont été enlevées à cause de son intempérance; à plus forte raison, la terre des promesses paternelles. Cela est si vrai, que le Juif semblable au plus jeune des deux fils, et comme lui dissipateur des trésors divins, s'en va mendiant à travers les contrées étrangères, esclave aujourd'hui encore de ses maîtres, c'est-à-dire des princes de ce monde. Que les Chrétiens cherchent donc un autre frère; la parabole ne peut s'appliquer au Juif.

Il y aurait eu plus de convenance à comparer le Chrétien au fils aîné et le Juif au plus jeune, par rapport à la foi, si l'ordre de ces deux peuples, déterminé dès le sein de Rébecca, permettait ce changement, que contredit d'ailleurs la conclusion de la parabole. Car il convient au Chrétien de se réjouir et non de s'attrister du rétablissement des Juifs, puisque notre espérance tout entière repose sur le même fondement que l'attente d'Israël. Ainsi, quoique certaines particularités aillent au but, il en est beaucoup d'autres qui, pour quiconque réfléchit mûrement, détruisent la parité de l'exemple. Quand même toutes les circonstances se rapporteraient l'une à l'autre avec l'exactitude d'un miroir qui rend une image, l'interprète devrait craindre encore que la justesse des comparaisons ne soit détournée du sens véritable que demandait la substance de chaque parabole. Ne savons-nous pas que les pantomimes, lorsqu'ils adaptent à des chants des gestes allégoriques, expriment des choses parfaitement liées entre elles, mais qui n'ont aucun rapport avec la fable, la scène et le personnage présents? Mais qu'importe un art en dehors de l'art théâtral? Il n'a rien de commun avec Andromaque. Ainsi, les hérétiques donnent à ces mêmes paraboles un sens conforme à leur caprice pour l'appliquer habilement là où ils ne devraient pas. Pourquoi habilement? Parce que dès l'origine ils ont concerté les matières de leurs doctrines, pour qu'elles eussent à correspondre aux paraboles. Une

fois affranchis du joug de la vérité, il leur a été facile de combiner leurs opinions et leurs dogmes avec le sens apparent de ces paraboles.

IX. Pour nous, qui n'imaginons point des systèmes d'après les paraboles, mais qui interprétons les paraboles d'après leur substance et leur motif, nous ne nous mettons point l'esprit à la gêne pour torturer chaque mot, pourvu que nous évitions ce qui contrarie directement le but général, comme, par exemple, pourquoi cent brebis? pourquoi dix dragmes? quels étaient ces balais? Il fallait que l'Evangéliste, pour mieux exprimer combien le salut d'un seul pécheur était à cœur à Dieu, adoptât un nombre déterminé dont s'était perdue une seule partie. De même l'attitude d'une femme qui cherche une dragme dans sa maison, demandait nécessairement le secours d'un balai et d'une lampe. En effet, les investigations de ce genre rendent beaucoup de choses suspectes, et la plupart du temps détournent les esprits de la vérité par des interprétations futiles ou forcées. Or, les circonstances qui ont présidé à l'ensemble, à la disposition et au contexte de cette parabole, nous ont été racontées simplement pour être appliquées au but que se propose cet exemple. Les deux fils signifieront donc la même chose que la dragme et la brebis. Ils auront la même cause que les deux paraboles auxquelles ils se lient, c'est-à-dire les murmures des Pharisiens, qui trouvaient mauvais le commerce du Seigneur avec les Gentils. A qui douterait que dans la Judée, subjuguée depuis long-temps par le bras de Pompée et de Lucullus, les publicains fussent des infidèles, je lui dirais : Lis le Deutéronome : « Aucun des fils d'Israël ne recueil- » lera les impôts. » D'ailleurs le nom de publicain n'eût jamais été aussi abominable devant le Seigneur, s'il n'avait été le nom d'étrangers qui vendaient jusqu'à l'air du ciel, jusqu'au droit de traverser la terre et la mer. De ce qu'il associe les pécheurs aux publicains, il ne s'ensuit pas qu'il veuille parler des Juifs, quoique plusieurs d'entre eux aient

pu être Juifs d'origine. Mais le Seigneur a distingué la multitude des idolâtres en deux espèces, ceux qui étaient pécheurs, par l'office qu'ils remplissaient, c'est-à-dire les publicains, et ceux qui étaient pécheurs par nature, c'est-à-dire qui ne remplissaient pas l'office de publicains. D'ailleurs, on ne lui eût pas reproché de s'asseoir à la table des Juifs, mais des infidèles, avec lesquels la loi mosaïque défendait de manger.

Maintenant il faut considérer d'abord dans la parabole de l'Enfant prodigue ce qui est plus utile. Car l'égalité des exemples ne peut être admise, si tout en correspondant exactement à l'image, elle est nuisible au salut. Or, nous voyons que l'essence fondamentale du salut, placée dans le maintien de la discipline, est anéantie par l'interprétation qu'adoptent nos adversaires. Car si celui-là est vraiment Chrétien qui, après avoir reçu de Dieu son père le trésor du baptême, de l'Esprit saint, et conséquemment de la vie éternelle, s'en va loin de son père, prodigue follement ses biens dans les dissolutions du paganisme, se dépouille des dons de l'intelligence, se vend en esclave au prince du siècle, qui n'est autre que le démon, et en reçoit l'ordre de garder les pourceaux, c'est-à-dire de nourrir les esprits immondes, puis s'avise un beau jour de retourner avec larmes à son père, qu'arrivera-t-il? C'est que, non-seulement les adultères et les fornicateurs, mais les idolâtres, les blasphémateurs, et les apostats de quelque nature qu'ils soient, satisferont à la justice du Père par cette parabole. Dès lors s'anéantit toute la substance du sacrement. Qui craindra désormais de dissiper ce qu'il aura la faculté de recouvrer ensuite? Qui prendra soin de conserver éternellement ce qu'il ne pourra perdre éternellement? La sécurité du crime est une invitation au crime. Ainsi donc l'apostat recouvrera son premier vêtement; il revêtira de nouveau l'Esprit saint; il portera de nouveau l'anneau sacré qui scella son baptême; le Christ s'immolera de nouveau pour lui, et il s'assiéra encore

une fois à cette table, d'où sont arrachés par les bourreaux pour être ensuite jetés dans les ténèbres, nus et dépouillés, les convives qui se sont présentés sans la robe nuptiale.

Ici donc la difficulté redouble, puisqu'il n'est pas même expédient que la parabole de l'Enfant prodigue s'applique au Chrétien. D'autre part, si l'image de Fils ne s'applique qu'imparfaitement au Juif, il faudra en chercher l'interprétation naturelle dans le dessein général que se proposait le Seigneur. Jésus-Christ était venu pour sauver ce « qui » avait péri, et le médecin est plus nécessaire à ceux qui » sont malades qu'à ceux qui se portent bien. » Voilà ce qu'il figurait dans ses paraboles; voilà ce qu'il prêchait dans ses maximes. Quel est l'homme qui périt? qui perd la santé, sinon celui qui ne connaît pas Dieu? Qui est sain, qui est sauvé, sinon celui qui connaît Dieu? Ce sont là deux espèces de choses qui sont sœurs et que désignera aussi la parabole dont il s'agit. Remarque-le, en effet. Le païen a-t-il conservé le bien de sa naissance en Dieu le Père, ainsi que ces trésors de sagesse et de lumières naturelles pour connaître Dieu, et dont l'Apôtre a dit : « Le » monde avec sa propre sagesse n'a pu connaître la sagesse » de Dieu, » sa propre sagesse, c'est-à-dire celle qu'il avait reçue de Dieu. Il la dissipa donc en s'éloignant du Seigneur par ses désordres, et en se jetant au milieu des erreurs, des passions et des voluptés du monde, où, pressé par la faim de la vérité, il se livra au prince du siècle. Celui-ci lui donna des pourceaux à garder, troupeau familier des démons, parmi lesquels, privé de la nourriture qui soutient la vie, il voyait tous ceux qui vaquaient à l'œuvre de Dieu, posséder l'abondance du pain céleste. Il se souvient donc du Dieu qui est son père; il revient à lui après avoir satisfait à sa justice, et se couvre de son premier vêtement, je veux parler de cet état qu'Adam avait perdu par sa prévarication. Il reçoit aussi pour la première fois cet anneau par lequel le néophyte, interrogé au baptême, signe

les engagements qu'il contracte, puis enfin se nourrit de la substance du corps de notre Seigneur dans le pain eucharistique. Le voilà cet Enfant prodigue qui, par le passé, ne connut jamais la sobriété, précoce dissipateur, Chrétien tardif. Voilà celui que les Pharisiens ne voyaient pas sans peine dans la personne des publicains et des pécheurs, abandonner le siècle pour se jeter dans les bras de son père. C'est pour figurer ce mystère seulement qu'il nous est parlé de la jalousie du frère aîné, non pas que les Juifs fussent innocents et soumis à Dieu, mais parce qu'ils enviaient aux Gentils le salut, eux qui auraient dû demeurer toujours la nation chérie du Père céleste. Aussi le Juif gémit-il de la première vocation du Chrétien, mais non de sa seconde réhabilitation (1). La vocation, en effet, est visible même pour le païen; quant à la réhabilitation, comme elle se consomme dans le secret de nos églises, elle n'est pas même connue des Juifs.

J'ai donné, si je ne me trompe, des explications plus appropriées à la matière des paraboles, à la convenance des sujets et au maintien de la discipline. D'ailleurs, si dans la brebis, la dragme et les désordres du fils, nos adversaires ne s'opiniâtrent à voir le symbole du Chrétien pécheur, que pour avoir droit de lui remettre l'adultère et la fornication, quand il se repent, il faudra également accorder le pardon à tous les autres péchés capitaux, ou réserver comme irrémissibles l'adultère et la fornication, qui leur ressemblent. Mais j'aime mieux dire qu'il n'est pas permis d'argumenter en dehors du sujet dont il était question. En un mot, s'il était permis de transporter ailleurs le sens de ces paraboles, nous appliquerions plutôt au martyre l'espérance qu'elles font concevoir, parce que le martyre seul

(1) Tertullien entend par la première vocation, le changement qui s'opère dans la conduite par la régularité des mœurs et la pratique des vertus chrétiennes; par réhabilitation, ou rétablissement, les cérémonies qui consacrent le Chrétien.

pourra réhabiliter le fils qui a dissipé tous ses biens, puisque d'une part il publiera avec allégresse qu'il a retrouvé la dragme perdue, l'eût-il retrouvée dans un fumier immonde; et que de l'autre il rapportera au bercail, sur les épaules du Seigneur lui-même, la brebis fugitive, quand même elle se serait égarée à travers les montagnes et les précipices. Toutefois nous aimons mieux être moins ingénieux peut-être dans les Ecritures que d'être ingénieux contre elles. Nous devons donc respecter le sens du Seigneur ainsi que ses préceptes. On peut pécher aussi grièvement en interprétation qu'en action.

X. Après s'être affranchis de la nécessité d'appliquer au païen le sens de ces paraboles, après avoir entrevu ou admis celle de ne pas les interpréter autrement que le comporte le but que l'on s'y proposait, nos adversaires soutiennent maintenant que l'injonction de faire pénitence ne convient pas aux païens, dont les prévarications ne sont pas assujetties à la pénitence, parce qu'il faut les imputer à l'ignorance qui n'est coupable envers Dieu que du côté de la nature. Par conséquent, ajoutent-ils, il n'y a pas connaissance du remède là où il n'y a pas connaissance du péril; la pénitence n'est raisonnable qu'autant que la prévarication a été le fruit de la conscience et de la volonté, accompagnées du sentiment de la faute et de la grâce. Quel est celui qui pleure? quel est celui qui s'humilie? L'homme qui sait ce qu'il a perdu, et ce qu'il recouvrera, s'il immole la victime de la pénitence en l'honneur de ce même Dieu qui, à ce titre, la prescrit à ses enfants bien plus qu'à des étrangers. — Quoi donc, leur répondrai-je, parce que les Ninivites étaient païens, Jonas pensait-il qu'ils fussent dispensés de la pénitence, lorsqu'il déclinait l'office de la prédication? Ou plutôt, prévoyant que la miséricorde de Dieu se répandait jusque sur les étrangers, la redoutait-il comme l'anéantissement de la prédication! Toujours est-il que le prophète faillit périr à cause d'une cité profane qui jusque-là ne connaissant pas Dieu, péchait encore par

ignorance, s'il n'avait été destiné à figurer la passion du Seigneur, qui devait racheter aussi les idolâtres pénitents. Heureusement pour notre cause, Jean qui frayait les voies du Seigneur, prêchait la pénitence aux soldats et aux publicains non moins qu'aux enfants d'Abraham. Le Seigneur lui-même ne dit-il pas que les habitants de Sidon et de Tyr auraient fait pénitence, s'ils avaient vu les témoignages de ses miracles ?

Il y a plus. Je soutiens que la pénitence s'applique mieux à des pécheurs par nature que par volonté. En effet, celui qui n'a pas encore usé de ses fruits les méritera mieux que celui qui en a déjà abusé; et des remèdes employés pour la première fois auront plus de vertu que des remèdes usés. En vérité, Dieu va se montrer plus compatissant envers des ingrats qu'envers des ignorants; il sera plus miséricordieux pour des réprouvés que pour des hommes qu'il n'a point encore approuvés; de sorte qu'au lieu de s'irriter contre les affronts qu'a reçus sa clémence, il les encourage, et dispense moins volontiers ses libéralités aux étrangers qu'il ne les perd dans ses enfants, lorsqu'il adopte les nations à ce prix, tandis que les Juifs se jouent de sa patience !

Les Psychiques au contraire veulent que Dieu, le juge souverain, « préfère le repentir à la mort de ce pécheur, » qui de son côté préféra la mort au repentir. S'il en est ainsi, plus nous péchons, plus nous sommes agréables à Dieu. Eh bien donc ! funambule de la pudeur, de la chasteté et de toute espèce de continence, toi qui, avec une discipline de cette nature, et que n'avoue pas la vérité, marches d'un pas incertain sur cette corde si délicate, cherchant l'équilibre de ta chair par l'esprit, modérant par la foi les emportements de ton ame, et donnant à ton œil le frein de la crainte, pourquoi donc tant d'incertitude et de timidité ? Poursuis ta marche, si tu le peux, si tu le veux, puisque tu es si sûr de toi-même, et comme sur un terrain solide ! Si quelque faux pas de la chair, quelque

distraction de l'ame, quelque surprise du regard te détourne de ta course, qu'importe? Dieu est bon; c'est aux siens et non aux païens qu'il ouvre ses bras; une seconde pénitence va t'accueillir; d'adultère que tu étais, tu seras de nouveau chrétien.

Voilà ce que tu me dis, ô compatissant interprète de Dieu. Je me rendrais volontiers, si l'Ecriture du Pasteur (1) avait mérité de prendre place parmi les livres canoniques, ou plutôt si le concile de toutes les Eglises, même des vôtres, ne l'avait rangée parmi les livres faux ou apocryphes, adultère elle-même et par cette raison défenseur de ses pareils. Va, elle est bien digne de t'initier, puisqu'elle n'a tout au plus pour elle que ce pasteur (2), que tu figures sur le calice, profanateur lui-même du sacrement chrétien, véritable idole de l'ivresse, asile de la fornication qui suit l'ivresse, et dont tu ne bois rien plus volontiers que la brebis de la seconde pénitence. Quant à moi, je vais puiser aux Ecritures de ce Pasteur, dont l'incorruptibilité ne sait pas fléchir. C'est lui que dès l'abord Jean-Baptiste me montre, lorsqu'avec le bain baptismal et l'obligation de la pénitence, il m'adresse ces mots : « Faites de dignes fruits de pénitence, et gardez-vous de » dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père » (de peur, sans doute, qu'ils ne s'autorisassent de l'adop- » tion paternelle pour pécher de nouveau.) Car je vous » dis que de ces pierres mêmes Dieu peut susciter des » enfants à Abraham. » Voilà comme il nous conseille de renoncer au péché en faisant de dignes fruits de pénitence. Je le demande, à quel autre signe qu'à la réforme absolue des mœurs, se reconnaît le fruit de la pénitence? Si on le

(1) Attribuée à Hermas.

(2) Il semble à Tertullien, dans l'exagération de ses doctrines et de son style si figuré, que l'image du bon Pasteur, peinte sur le calice, était une sorte d'invitation à l'adultère, parce qu'il promettait le pardon au repentir, etc.

fait consister plutôt dans le pardon, le pardon lui-même ne va point sans le renoncement au péché. Le renoncement au péché est donc la racine du pardon, pour que le pardon puisse être le fruit de la pénitence.

XI. Maintenant, la question des paraboles est terminée quant à ce qui concerne l'Evangile. Que le Seigneur se soit montré ici-bas miséricordieux envers des pécheurs semblables, comme par exemple lorsqu'il se laisse toucher par la femme pécheresse, qui arrose ses pieds de ses larmes, les essuie de ses cheveux, et prélude à sa sépulture par des parfums; ou bien encore lorsqu'à cette Samaritaine, qui n'était pas seulement tombée dans l'adultère, mais qui s'était prostituée dans un sixième mariage, il révèle qui il était, chose qu'il n'accordait facilement à personne : cette rémission des péchés, accordée à des femmes déjà chrétiennes, ne donne pas gain de cause à nos adversaires. Nous nous contentons de dire : Le Seigneur lui seul a ce pouvoir. Eh bien ! profitez de son pouvoir et de sa condescendance. Toutefois nous ne laissons pas de déclarer que le pardon qu'il accordait même à des Juifs pécheurs, lorsqu'il était sur la terre, ne préjuge rien contre nous.

La discipline chrétienne ne commence, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'au renouvellement de l'alliance et à la rédemption de la chair, c'est-à-dire à la passion de notre Seigneur. Point d'homme parfait avant que le mystère de la foi ait été découvert; point de chrétien avant que le Christ ait été recu dans le ciel; point de saint avant que l'Esprit saint soit descendu du ciel pour régler la discipline elle-même.

XII. Je somme donc ceux qui ont reçu dans les Apôtres et par les Apôtres un Paraclet, qu'ils ne possèdent plus même aujourd'hui, parce qu'ils rejettent celui qui est descendu plus pleinement dans les prophètes et les Apôtres nouveaux, de me prouver, les livres apostoliques à la main, que les souillures d'une chair, criminelle après le baptême, peuvent être effacées par la pénitence. Nous

aussi, nous saluons dans les Apôtres la forme de l'ancienne loi par rapport à la fornication, quelle que soit la sévérité de ses prescriptions, de peur qu'elle ne semble plus douce dans la discipline nouvelle que dans l'ancienne. Lorsque l'Evangile, retentissant pour la première fois, ébranla tout ce qui était ancien, écoutez quelle est la première règle que les Apôtres, d'après l'autorité de l'Esprit saint, font entendre à ceux qui avaient commencé d'être appelés parmi les nations. « Il a semblé bon au Saint-» Esprit et à nous de ne point vous imposer d'autres far-» deaux que ceux qui sont nécessaires : que vous vous » absteniez des victimes sacrifiées aux idoles, de la forni-» cation et du sang, toutes choses dont vous ferez bien » de vous garder. Que l'Esprit saint vous conduise. » Il nous suffit qu'ici encore la fornication ait gardé sa place d'honneur entre l'idolâtrie et l'homicide. Car, par cette interdiction du sang, il faut surtout entendre le sang de l'homme. Or, de quel œil les Apôtres veulent-ils que nous regardions les seuls crimes qu'ils exceptent de l'observation de la loi ancienne, et dont ils nous prescrivent indispensablement de nous abstenir, non pas qu'ils permettent les autres, mais parce qu'ils déclarent ceux-là seuls irrémissibles, après avoir allégé comme rémissibles tous les autres fardeaux de la loi, par condescendance pour les païens? Pourquoi nous délivrer d'un joug si lourd, sinon pour courber notre tête sous le joug de cette sévère discipline? Pourquoi briser tant de liens, sinon pour nous en imposer éternellement de plus indispensables? Ils nous ont affranchis de nombreuses servitudes pour nous enchaîner à des devoirs dont l'infraction serait plus funeste. Il y a eu une sorte de compensation : nous avons gagné beaucoup en perdant quelque chose. Une compensation ne peut se révoquer ; or, elle ne serait révocable qu'aux mêmes conditions, c'est-à-dire par la réitération de la fornication, du sang et de l'idolâtrie. Il faut reprendre la loi tout entière, si on brise la clause qui

dispense de la loi. Mais non. Le Saint-Esprit n'a pas signé avec nous un pacte à la légère, d'autant plus digne de nos respects qu'il nous a prévenus volontairement. Il nous est impossible de rompre nos engagements avec lui, sans pécher par ingratitude. D'ailleurs, il ne voudra plus reprendre ce qu'il a cédé, ni céder ce qu'il a retenu. L'essence du Testament nouveau est immuable, et la proclamation du décret, ainsi que le dessein qui l'a inspiré, ne finiront qu'avec le monde. C'est avoir suffisamment refusé le pardon, que d'avoir formellement gardé le précepte : tout ce qu'il n'a point abandonné il l'a revendiqué. De là vient que les Eglises ne rendent pas la paix à l'effusion du sang. Que les Apôtres se soient écartés du principe qu'ils avaient établi, il n'est pas permis de le croire, je l'imagine, ou, si quelques-unes peuvent le croire, qu'ils le prouvent.

XIII. Nous connaissons ici toutes leurs vaines conjectures. Ils soupçonnent en effet que l'Apôtre Paul, pardonnant, dans sa seconde Epître aux Corinthiens, a ce même fornicateur que dans la première il avait livré à Satan pour la ruine de sa chair, parce qu'il avait été l'impie héritier du mariage de son père, change ici de langage, lorsqu'il écrit : « Si l'un de vous m'a contristé, il » ne m'a pas contristé seul; mais je ne dis pas tout pour » ne pas vous accabler. Il suffit actuellement à celui qui » m'a affligé d'avoir reçu cette correction. Et vous devez » plutôt le traiter maintenant avec indulgence et le con- » soler, de peur qu'il ne soit accablé par une trop grande » tristesse. C'est pourquoi je vous conjure de lui donner » des témoignages de votre charité. Et je ne vous en parle » qu'afin de vous éprouver et de reconnaître si vous êtes » obéissants en toutes choses. Ce que vous lui accorderez, » je le lui accorde aussi. Car si j'ai donné quelque chose, » je l'ai donné à cause de vous, au nom de Jésus-Christ, » afin que nous ne soyons pas surpris par Satan, dont » nous n'ignorons pas les pensées. »

Où est-il question ici d'un fornicateur? Où est-il question de l'impie qui a souillé la couche paternelle? Où est-il question d'un Chrétien qui a surpassé l'impudeur des païens? L'Apôtre n'eût-il pas absous par un pardon spécial celui qu'il avait condamné par une colère spéciale! Sa pitié est plus obscure que son indignation. Sa rigueur est plus manifeste que sa douceur. D'ordinaire cependant la colère prend des voies plus détournées que l'indulgence; la tristesse hésite plus que la joie. C'est qu'il s'agissait ici d'une indulgence légère. Nous pouvons nous en convaincre aujourd'hui mieux que jamais, où les plus grands crimes ne sont pas remis sans être proclamés hautement, à plus forte raison sans être mentionnés. Eh quoi! si tu introduis dans l'Eglise la pénitence d'un fornicateur pour fléchir l'indignation de l'assemblée chrétienne, prenant par la main le coupable, caché sous un cilice, couvert de cendre, et annonçant par son extérieur le deuil et l'abattement, tu l'obliges de se prosterner publiquement devant les veuves et les prêtres, d'implorer l'assistance de nos frères, de baiser les pas de chacun d'eux, de se rouler humblement à leurs pieds! Ce n'est pas tout. Pasteur bienveillant, évêque miséricordieux, tu harangues l'assemblée chrétienne, afin d'émouvoir la pitié en faveur du criminel, et tu cherches tes chèvres dans la parabole de la brebis; tu fais promettre à ta brebis qu'elle ne s'échappera plus du bercail, comme si ce qui n'avait pas été permis même une fois ne l'était plus à l'avenir; enfin, au moment où tu es le plus indulgent, tu t'efforces d'effrayer les autres sur les conséquences d'une chute. L'Apôtre, au contraire, aurait pardonné sur-le-champ un crime si abominable, qui à la souillure de la fornication ajoute celle de l'inceste, sans même exiger du prévaricateur ces marques extérieures, qui sont comme les ambassadrices de la pénitence, et que tu devrais avoir apprises de lui, sans le menacer à l'avenir, sans l'avertir de ses devoirs!

— Il y a mieux, répliques-tu. Il demande aux Corin-

thiens de donner à cet homme des témoignages de charité, plutôt pour satisfaire à ce devoir, que pour lui remettre sa faute.

— Toutefois, j'ai entendu le mot de Charité, et non pas de Communion. Il écrit aux Thessaloniciens : « Que si » quelqu'un n'obéit point à ce que nous ordonnons par » notre lettre, notez-le, et n'ayez point de commerce avec » lui, afin qu'il en ait de la confusion. Ne le regardez pas » néanmoins comme un ennemi, mais reprenez-le comme » un frère. » Tant il est vrai qu'il aurait pu dire que la charité seule était accordée au fornicateur, sans la communion. Mais à l'incestueux, il aurait refusé jusqu'à la charité, puisqu'il « leur recommanda de le bannir du mi- » lieu d'eux, » à plus forte raison de leur cœur. — Mais non; il craignait probablement que Satan ne les frustrât dans la perte de celui qu'il avait livré à Satan, ou que celui « qu'il avait condamné à la perdition de sa chair, ne fût » accablé par une tristesse trop grande. » Ici nos adversaires voient dans « cette perdition de la chair » les exercices de la pénitence, qui, par les jeûnes, l'humiliation, le deuil et les mortifications de toute nature, semble satisfaire à Dieu en immolant la chair, afin de conclure de là que ce fornicateur, ou pour mieux dire cet incestueux, n'a pas été livré par l'Apôtre à Satan pour sa perdition, mais pour son amendement, puisqu'il devait mériter par cette mortification de la chair un pardon qu'il obtint réellement.

Il est bien vrai que le même Apôtre « livra Hyménée et » Alexandre à Satan, afin de leur apprendre à ne plus » blasphémer. » Ainsi l'écrit-il à son cher Timothée. Mais ne déclare-t-il pas, en parlant de lui-même, « qu'un ange » de Satan a été mis dans sa chair pour lui donner comme » des soufflets, de peur qu'il ne vînt à s'enorgueillir ? » Si nos adversaires allèguent cette autorité dans le but de nous faire comprendre que ces hommes ont été livrés à Satan pour leur amendement et non pour leur perdition, quelle

communauté le blasphème et l'inceste peuvent-ils avoir avec une ame étrangère à ces souillures ; je ne dis point assez, avec une ame qui, ne pouvant s'enorgueillir que de la plus haute sainteté comme de l'innocence la plus pure, si elle était souffletée, pour ainsi dire, dans l'Apôtre, ne l'était que par une douleur de tête ou d'oreille, ainsi que s'exprime le proverbe ? Il n'en va pas de même de l'inceste et du blasphème. Ils ont mérité de remettre l'homme tout entier en possession de Satan, et non de le livrer à son ange. En effet, que l'Apôtre, dit-il, les ait livrés à Satan lui-même, ou qu'à l'Apôtre il ait donné seulement un ange de Satan, la différence importe, ou, pour mieux dire, la différence est essentielle.

Enfin, lorsque Paul conjure le Seigneur de le lui retirer, quelle réponse en reçoit-il? « Ma grâce te suffit; » la force se perfectionne dans la faiblesse. » Ceux qui sont livrés à Satan ne peuvent entendre ces paroles. D'ailleurs, si le crime d'Hyménée et d'Alexandre est irrémissible dans le siècle présent et dans le siècle à venir, puisque c'est un blasphème, l'Apôtre, en opposition avec la déclaration du Seigneur, « n'eût pas livré à Satan, avec espoir de » pardon, ceux qui, par leur blasphème, avaient déjà fait » naufrage dans la foi. » Voilà pourquoi il appela « nau- » fragés de la foi » ceux qui n'avaient plus l'espérance de rentrer dans le vaisseau de l'Eglise. Il n'y a plus de pardon à attendre pour ceux qui sont tombés de la foi dans le blasphème, quoique d'ailleurs les païens et les hérétiques reçoivent tous les jours leur grâce après avoir blasphémé.

Si l'Apôtre a dit : « Je les ai livrés à Satan pour leur » apprendre à ne plus blasphémer, » il l'a dit afin que ces hommes livrés à Satan, c'est-à-dire chassés de l'Eglise, servissent aux autres d'enseignement qu'il ne fallait pas blasphémer. Par conséquent, ce n'est point pour son amendement, mais pour sa perdition éternelle, qu'il livra le fornicateur incestueux à Satan, auquel il était déjà passé

par un crime plus abominable que ceux des païens, afin que l'on sût qu'il fallait éviter la fornication.

Enfin, l'Apôtre écrit « pour la perdition de sa chair, » et non pour la souffrance de sa chair, condamnant ainsi la substance elle-même qui avait failli, et qui était tombée dans la mort par la profanation de son baptême, « afin » que son ame soit sauvée au jour de Notre-Seigneur, » dit-il. Après cela, il s'agit d'examiner si l'ame de cet homme sera sauvée. Quoi donc! une ame souillée d'un si grand crime serait sauvée, et la chair n'aurait été livrée à la destruction que pour lui épargner le châtiment? Si nous sacrifions ainsi la résurrection de la chair, l'opinion contraire conclura que l'âme peut souffrir sans le corps. Il ne lui reste donc plus qu'à l'assimiler à l'Esprit, qui prend naissance dans notre Eglise, et qu'elle doit rendre sain et sauf au jour du Seigneur, c'est-à-dire pur de toute contagion et de toute souillure, puisqu'elle rejette de son sein le fornicateur et l'incestueux. L'Apôtre, en effet, ajoute : « Ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la » pâte? » Et cependant la fornication n'était pas un peu, mais beaucoup de levain.

XIV. Après avoir ainsi écarté les questions qui avaient été soulevées, je reviens à la seconde Epître aux Corinthiens, afin de prouver aussi cette parole de l'Apôtre. Il nous suffira de dire que la réprimande adressée à cet homme, quel qu'il fût, ne peut, pour bien des raisons, s'appliquer à la personne d'un fornicateur. Car s'il l'avait livré à Satan, comme il le déclare, pour la perdition de sa chair, il l'avait conséquemment beaucoup plus condamné que réprimandé. Il y en avait donc un autre auquel il voulut que suffît une simple réprimande, puisque le fornicateur avait été, non pas réprimandé, mais condamné par sa sentence. Je te donne, en effet, à examiner si dans la première Epître il y en avait d'autres qui, contristant l'Apôtre par leurs désordres, furent contristés par lui, en recevant de sa bouche les reproches qu'ils avaient

mérités, selon le sens de la seconde Epître, et si l'un d'eux a pu recevoir son pardon dans cette même Epître. Or, remarquons-le bien! toute cette première Epître a été écrite, non pas avec de l'encre, mais avec du fiel, hautaine, indignée, dédaigneuse, menaçante, haineuse, affectant pour ainsi dire le langage de toutes les passions dont les Corinthiens étaient les esclaves. Les schismes, les rivalités, les dissensions, l'orgueil, l'emportement, les disputes, demandaient à être gouvernés par la violence, accablés par la haine, réprimés par la correction, abaissés par l'orgueil, épouvantés par la rigueur. Ecoutez quel aiguillon cette humilité enfonçait dans leur cœur! « Je rends grâces » à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, sinon » Crispe et Caïus, afin que personne ne dise que vous avez » été baptisés en mon nom. — Car je n'ai prétendu parmi » vous savoir autre chose que Jésus-Christ, et Jésus-» Christ crucifié. — Il semble que Dieu nous traite, nous » autres Apôtres, comme les derniers des hommes, comme » des criminels condamnés à mort, parce que nous sommes » un spectacle au monde, aux anges et aux hommes. — » Nous sommes devenus comme le rebut de tous, comme » les balayures du monde. — Ne suis-je pas libre? Ne » suis-je pas Apôtre? N'ai-je pas vu Jésus-Christ notre » Seigneur? » Avec quelle fierté au contraire a-t-il été forcé de dire : « Et moi je me mets fort peu en peine d'être » jugé par vous, ou devant le tribunal de l'homme; je ne » me juge pas moi-même! — Personne ne saura quelle » est ma gloire. — Ne savez-vous pas que les saints doivent » un jour juger le monde? » Et maintenant, quelle liberté dans ces réprimandes qui attaquent de front! Quels coups va porter ce glaive spirituel! « Vous voilà rassasiés; vous » voilà devenus riches; vous réguez. — Si quelqu'un se » flatte de savoir quelque chose, il ne sait pas même encore » de quelle manière il faut savoir. » Puis, ne dirait-on pas qu'il frappe son ennemi au visage? « Qui est-ce qui met » de la différence entre vous? Qu'avez-vous que vous n'ayez

» reçu? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glo-
» rifier, comme si vous ne l'aviez pas reçu? » Il redouble d'énergie : « Quelques-uns, quoiqu'ayant la science, con-
» tinuent de manger des viandes offertes aux idoles. Or,
» pèchant de la sorte contre leurs frères, et blessant leur
» conscience faible, ils pèchent contre Jésus-Christ. » Le voilà maintenant qui parle de lui : « N'avons-nous pas droit
» d'être nourris à vos dépens? N'avons-nous pas le pou-
» voir de mener partout avec nous une femme qui soit
» notre sœur en Jesus-Christ, comme font les autres
» Apôtres et les frères du Seigneur et Céphas? Si d'autres
» usent de cette faculté à votre égard, pourquoi n'en use-
» rions-nous pas plutôt qu'eux? ». Ensuite il les perce individuellement de son stylet : « Que celui qui croit être ferme
» prenne garde de tomber. — Que si quelqu'un aime à
» contester, pour nous, ce n'est point là notre coutume,
» ni celle de l'Eglise de Dieu. » L'imprécation par laquelle il termine son Epître : « Si quelqu'un n'aime point notre
» Seigneur, qu'il soit anathème : Maran-Atha, » retombait encore sur l'un d'eux.

Mais j'aime mieux insister sur les passages où l'Apôtre est plus pressant que jamais, et où le fornicateur fait lui-même la guerre aux autres. « Il y en a parmi vous qui sont enflés
» d'orgueil, comme si je ne devais plus vous aller voir.
» Cependant, j'arriverai bientôt, s'il plaît au Seigneur; et
» je connaîtrai non pas le langage de ceux qui s'enor-
» gueillissent, mais l'effet de leurs paroles. Car le royaume
» de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans la
» vertu. Lequel aimez-vous mieux que je vous aille voir
» la verge à la main, ou que ce soit avec charité et dou-
» ceur? » Qu'y avait-il donc? « On entend dire qu'il se
» commet parmi vous des impudicités, et de telles impu-
» dicités qu'il n'en est pas de semblables chez les païens,
» jusque-là qu'un d'entre vous abuse de la femme de son
» propre père. Et vous êtes encore enflés d'orgueil; et vous
» n'avez pas été plutôt dans les pleurs pour faire retran-

» cher du milieu de vous celui qui a commis une action » si honteuse ? » Pour qui ces larmes ? Pour un mort apparemment ? Devant qui devaient-elles couler ? devant le Seigneur sans doute ? Mais que signifieront ces mots : « Pour » le faire retrancher du milieu de vous ? » Il ne s'agit pas ici de le chasser hors des murs de l'église : il n'était pas besoin de demander à Dieu une faculté qu'avait le préposé en vertu de son ministère. Ces paroles voulaient dire que cette chair, par la mort commune à tous et qui lui était propre, n'étant plus qu'un cadavre et une enveloppe impure, frappée d'une lèpre irrémédiable, devait être retranchée absolument de l'Eglise. Aussi l'Apôtre, afin de retrancher l'impie autant qu'il était en son pouvoir ici-bas, le frappa-t-il d'une sentence « qui le livrait à Satan pour la » perdition de sa chair. » Une chair qui était abandonnée au démon devait donc être maudite, afin qu'elle fût déshéritée du sacrement de la bénédiction, comme ne devant jamais rentrer dans le camp de l'Eglise. Nous voyons ici la sévérité de l'Apôtre se produire sous deux aspects, contre un orgueilleux et contre un incestueux. Il s'arme contre l'un de la verge, contre l'autre de la sentence ; de la verge pour menacer, de la sentence pour exécuter ; l'une qui brille encore, l'autre qui frappe aussitôt ; l'une qui reproche, l'autre qui condamne. Il est certain que dès ce moment l'orgueilleux réprimandé trembla sous les menaces de la verge, et que l'incestueux condamné périt sous la réalité de son châtiment. Ils s'en allèrent tous deux, le premier corrigé par la frayeur, le second commençant déjà son supplice.

Dans la seconde lettre que le même Apôtre écrit aux Corinthiens, il est question de pardon. Eh bien, d'accord ! Mais à qui s'adresse ce pardon ? on l'ignore, parce que ni la personne, ni la prévarication ne sont nommées. Comparons la chose avec le sens. Si l'on m'oppose l'incestueux, l'orgueilleux se présentera également. La relation est suffisante, puisque l'orgueilleux est réprimandé et l'incestueux condamné. L'orgueilleux obtient sa grâce, mais après avoir

été censuré; l'incestueux ne semble pas l'avoir obtenue, puisqu'il a été condamné. Si c'est à celui pour lequel il redoute l'amertume de la tristesse que l'Apôtre pardonnait, l'orgueilleux qui a été repris courait encore le risque d'être consumé par le chagrin, puisque les menaces et les réprimandes étaient bien faites pour l'accabler. Il n'en va pas de même du condamné. Par sa faute, par sa sentence, il était censé anéanti : il n'avait point à s'attrister, mais seulement à souffrir le supplice sur lequel il aurait pu pleurer avant son châtiment.

En second lieu, si le criminel obtenait son pardon, pour que nous ne fussions pas frustrés par Satan, c'était dans la personne de l'orgueilleux que l'Apôtre cherchait à prévenir cette perte, parce qu'il n'était point encore perdu : on ne prend pas de précautions contre un fait accompli, mais pour un fait qui peut s'accomplir. Le condamné, au contraire, déjà la proie de Satan, était perdu pour l'Eglise, au moment où il commettait un crime si abominable, à plus forte raison, lorsqu'elle le répudiait de son sein. Comment donc Paul aurait-il pu craindre la perte d'un homme qu'il avait déjà livré à sa perte en le retranchant, et qu'il ne pouvait pas conserver, puisqu'il l'avait condamné ?

Enfin, où convient-il que le juge se montre indulgent ? Est-ce lorsqu'il a prononcé une sentence décisive, ou bien quand il a différé la sentence, surtout un juge qui n'a point coutume de réédifier ce qu'il a détruit, de peur de passer pour un prévaricateur ? Réponds-moi donc ! si la première Epître n'avait pas contristé tant de personnes ; si elle n'avait réprimandé personne, épouvanté personne, se bornant à frapper l'incestueux ; si elle n'avait ni intimidé ni consterné aucun orgueilleux sur la gravité de sa faute, au lieu d'investir du pardon le fornicateur incestueux, ne serait-il pas plus sûr et plus raisonnable de conjecturer qu'alors, parmi les Corinthiens, il s'en trouvait quelqu'un qui, reprimandé pour le même motif, effrayé et plongé dans la douleur, reçut ensuite le pardon d'une faute qui permettait

le pardon? Voilà ce que tu aurais dû lire, sinon dans l'Epître, au moins dans la religion que professait l'Apôtre, écrit par le respect en caractères plus manifestes encore que ses paroles, afin que Paul, illustre Apôtre de Jésus-Christ, docteur des nations dans la foi et dans la vérité, vase d'élection, fondateur des Eglises, juge des disciplines, ne fût pas convaincu d'une inconséquence qui va jusqu'à condamner précipitamment celui qu'il absoudra tout à l'heure, ou jusqu'à absoudre sans réflexion celui qu'il a justement condamné pour une seule impudicité de moindre gravité; à plus forte raison pour des noces incestueuses, pour une luxure impie, pour des dissolutions parricides, qui surpassent même celle des païens, dit-il, de peur qu'on ne les mît sur le compte de la coutume; qu'il avait jugées loin du crime, de peur que le criminel ne profitât du retard; qu'il avait condamnées en appelant à son secours la vertu du Seigneur, de peur qu'il ne parût frappé par une sentence humaine. Il s'est donc joué et de son Esprit qui l'inspirait, et de l'ange de son Eglise, et de la vertu du Seigneur, s'il a révoqué la sentence qu'il avait prise d'après leur conseil.

XV. Si tu ramènes à l'intention de l'Apôtre les autres passages de cette Epître, ils ne prouveront rien en faveur du pardon de l'inceste, à moins que l'Apôtre n'ait encore à rougir ici de ses contradictions. Comment admettre jamais, qu'après avoir accordé tout à l'heure le seuil de l'Eglise et la faveur de la paix au fornicateur incestueux, il recommande aussitôt de haïr les impudicités, de retrancher ces souillures, de pratiquer la continence, comme s'il n'avait rien décrété de contraire il n'y a qu'un moment? Examine si ces paroles : « C'est pourquoi, ayant ce minis- » tère selon la miséricorde que nous avons obtenue, nous » ne nous laissons point abattre, mais nous rejetons loin » de nous les intentions ténébreuses, » vont bien dans la bouche de celui qui révoqua la condamnation non-seulement des intentions ténébreuses, mais des crimes les plus

manifestes. Sera-ce le même homme qui excusera l'impudicité et qui, parmi les titres de ses travaux, après ses angoisses et ses tribulations, après ses jeûnes et ses veilles, prêchera la chasteté? Sera-ce le même qui admettra indifféremment à la communion tous les réprouvés, et qui écrira ces mots : « Quel lien peut-il y avoir entre la justice » et l'iniquité? quelle union entre les lumières et les té- » nèbres? quel accord entre Jésus-Christ et Bélial? quelle » société entre le fidèle et l'infidèle? quel rapport enfin » entre le temple de Dieu et les idoles? » Ne sera-t-il pas permis de lui répondre hardiment : Pourquoi établis-tu des différences entre des choses que tu as réunies par la réhabilitation de l'incestueux? Dès que tu l'as réintégré dans le corps de l'Eglise, la justice est associée à l'iniquité, les ténèbres sont en communion avec la lumière, Bélial est d'accord avec Jésus-Christ, et l'infidèle participe aux mêmes sacrements que le fidèle. Qu'importent les idoles? Le profanateur du temple de Dieu entre lui-même dans un temple de Dieu. N'est-ce pas Paul qui nous tient ce langage! « Vous êtes le temple du Dieu vivant, selon ce » que Dieu dit lui-même : J'habiterai en eux et je mar- » cherai au milieu d'eux; je serai leur Dieu et ils seront » mon peuple. C'est pourquoi retirez-vous du milieu d'eux, » et ne touchez point à ce qui est impur. » Est-ce bien toi, ô Apôtre, qui, après avoir tendu la main à ce gouffre d'impudicités, t'oublies toi-même jusqu'à ajouter : « Ayant donc » reçu ces promesses, mes bien-aimés, purifions-nous de » tout ce qui souille le corps et l'esprit, achevant l'œuvre » de notre sanctification dans la crainte de Dieu? »

Je te le demande, l'homme qui grave dans nos cœurs de telles paroles aurait-il rappelé dans l'Eglise un fornicateur? N'écrit-il pas ces mots à dessein, comme pour te prouver aujourd'hui qu'il ne l'a point fait? Si les passages qui précèdent l'établissent, ceux qui suivent devront le préjuger. Il écrit à la fin de son Epître : « De peur qu'ainsi Dieu ne » m'humilie lorsque je serai retourné chez vous, et que

» je ne sois réduit à en pleurer plusieurs qui, après avoir » péché, n'ont point fait pénitence des impuretés, des » fornications et des impudicités qu'ils ont commises. » Ici l'Apôtre ne dit pas qu'il faut réintégrer dans l'Eglise des hommes qu'il devait y retrouver, s'ils faisaient pénitence; il dit seulement qu'il faut les pleurer et les rejeter, indubitablement afin que les fruits de leur pénitence fussent perdus. D'ailleurs celui qui venait de déclarer qu'il n'y avait pas de communauté possible entre la lumière et les ténèbres, entre la justice et l'iniquité, n'a pu parler ici de communion. Mais ils ne connaissent rien de l'Apôtre tous ceux qui, contrairement au caractère et aux allures de l'homme lui-même, contrairement à la règle et à la forme de ses disciplines, veulent que le docteur de la chasteté, même quand il parlait en son propre nom, l'ennemi déclaré de toute impudicité, et qui se montre tel partout, ait rendu la paix de l'Eglise à un incestueux, plutôt qu'à tout autre criminel plus excusable.

XVI. Il faut donc leur montrer nécessairement l'Apôtre dans tout son jour, et le défendre dans sa seconde épître aux Corinthiens, tel que je le connais dans toutes les autres, lui qui, non content de consacrer le premier dans sa première épître le temple de Dieu en ces termes : « Ne » savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que » le Seigneur habite en vous? » détermine par une loi spéciale la manière de purifier, de consacrer ce temple : « Si » quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra; » car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce » temple. » Eh bien! réponds-moi. Celui qui a dit : « Que » personne ne se trompe soi-même, » c'est-à-dire que personne ne soit assez téméraire pour rendre à Dieu le temple qui a été profané, aurait-il réintégré le temple de Dieu qui a été profané, c'est-à-dire le misérable qui a été livré à Satan pour la perdition de sa chair? De même encore, lorsque, rangeant parmi les autres criminels, je me trompe, à la tête des autres criminels « les adultères, les fornicateurs, les

» voluptueux, les abominables, et leur fermant le royaume » des cieux, » il commence par dire : « Ne vous y trompez » pas, » c'était déclarer qu'ils ne l'obtiendraient jamais. Qui leur enlève le royaume des cieux, leur enlève à la fois la vie qui est dans le royaume. Il insiste : « C'est ce » que quelques-uns de vous ont été autrefois; mais vous » avez été lavés; vous avez été sanctifiés; vous avez été » justifiés au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, et par » l'Esprit de notre Dieu. » Plus il excuse ces prévarications commises avant le baptême, plus il les déclare irrémissibles après le baptême, puisqu'il n'est pas permis d'être lavé une seconde fois.

Reconnais encore dans le passage suivant, Paul, colonne immobile de la discipline : « Les aliments sont pour » l'estomac, et l'estomac pour les aliments; c'est Dieu qui » a fait l'un et qui a fait les autres. Mais le corps n'est point » pour la fornication, il est pour le Seigneur; car Dieu a » dit : Faisons l'homme à notre image et à notre ressem- » blance; et Dieu créa l'homme, et il le créa à son image » et à sa ressemblance. Le Seigneur est pour le corps. Le » Verbe en effet s'est fait chair. De même que *Dieu* a res- » suscité le Seigneur, ainsi il nous ressuscitera par sa puis- » sance, » sans doute à cause de la communauté de notre chair avec lui. Voilà pourquoi il ajoute : « Ne savez-vous » pas que vos corps sont les membres de Jésus-Christ, » parce que le Christ est aussi le temple de Dieu. « Renversez » ce temple, et dans trois jours je le relèverai. Enlèverai- » je donc à Jésus-Christ ses propres membres pour en faire » les membres d'une prostituée? à Dieu ne plaise! Igno- » rez-vous que celui qui se joint à une prostituée devient » un même corps avec elle; car ils seront deux dans une » seule chair. Mais celui qui demeure attaché au Seigneur » est un même esprit avec lui. Fuyez donc la fornica- » tion. » Si la fornication peut espérer le pardon, comment la fuirai-je, puisque je serai de nouveau fornicateur? D'ailleurs, que gagnerai-je à la fuir? Je serai un seul

et même corps avec celui auquel je m'attacherai par la communion.

« Tout autre péché commis par l'homme est hors du » corps ; mais celui qui commet la fornication pèche contre » son propre corps. » Et, de peur que tu ne t'emparasses de ce mot comme d'une permission pour t'abandonner à la fornication, parce que ce serait contre un bien qui est à toi, et non pas au Seigneur que tu pécherais ; il t'enlève à toi-même pour t'apprendre que tu appartiens au Christ : « Vous n'êtes plus à vous-même, » ajoute-t-il. Pourquoi cela? « parce que, poursuit-il aussitôt, vous » avez été achetés d'un grand prix, » au prix du sang de notre Seigneur. « Glorifiez donc, et portez Dieu dans » votre corps. » Je te le demande, l'homme qui impose ces préceptes a-t-il pu pardonner à celui qui, insultant au Seigneur, le chassa de son propre corps, et cela par l'inceste ?

Veux-tu connaître à fond l'Apôtre, afin de comprendre avec quelle vigueur il porte la hache dans la forêt des passions pour les extirper jusque dans leurs racines, sans jamais leur permettre de germer de nouveau? écoute les vœux qu'il forme pour que l'ame s'abstienne de la moisson légitime de la nature, je veux parler du fruit du mariage. « Sur ce que vous m'avez écrit, je vous dirai qu'il est » avantageux à l'homme de ne s'approcher d'aucune » femme. Mais, pour éviter la fornication, que chaque » homme vive avec sa femme, et chaque femme avec son » mari. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, » et la femme ce qu'elle doit à son mari. » Qu'il ne se soit relâché sur l'usage de ce bien que malgré lui, et pour prévenir la fornication, qui l'ignore? S'il l'a permis et le permet encore à quelqu'un, dès qu'il ne le propose que comme un remède, il en infirme l'usage, et il persisterait à enchaîner les mariages à la loi de la continence, s'il ne redoutait la fornication à cause de laquelle il les autorise. Remarquons-le toutefois : il excuse le mariage, comme

il le déclare; mais il ne le prescrit pas; car « il voudrait » que tous fussent dans l'état où il est lui-même. » Or, si les choses licites sont tolérées, que penser de ceux qui espèrent les illicites? L'Apôtre ajoute : « Je dis aux personnes » qui ne sont point mariées ou qui sont veuves, qu'il leur » est bon de demeurer dans cet état comme moi. Que si » elles ne peuvent garder la continence, qu'elles se ma- » rient; car il vaut mieux se marier que de brûler. » De quels feux, dis-moi, est-il plus terrible de brûler? des feux de la concupiscence ou du châtiment? Au contraire, si la fornication reçoit son pardon, sa concupiscence ne brûle plus. Il convient mieux à un Apôtre de nous prémunir contre les flammes du supplice. Si c'est le châtiment qui brûle, donc la fornication à laquelle le châtiment est réservé ne peut obtenir son pardon.

D'ailleurs, lorsqu'il interdit le divorce, par quoi le remplace-t-il? Pour écarter l'adultère, il veut que les deux époux séparés gardent la continence, ou se réconcilient l'un avec l'autre, conformément au précepte du Seigneur: « Quiconque renverra sa femme, si ce n'est pour cause » d'adultère, la rend adultère; et celui qui épousera la » femme renvoyée commet un adultère. » Quels préservatifs nous offre l'Esprit saint, pour nous empêcher de commettre une seconde fois ce qu'il ne veut pas pardonner deux fois! Si l'Apôtre proclame partout qu'il vaut mieux pour l'homme de demeurer dans cet état : « Etes-vous lié » avec une femme, dit-il, ne cherchez point à vous dé- » lier, » c'est afin que tu ne donnes pas occasion à l'adultère. « N'avez-vous point de femme? ne cherchez point à » vous marier, » c'est afin que tu gardes ta liberté. « Au » reste, si vous épousez une femme, vous ne péchez pas; » si une fille se marie, elle ne pèche pas non plus. Mais » ces personnes-là souffriront des tribulations dans leur » chair. » Ici encore il ne permet qu'avec le désir d'épargner. « D'ailleurs, le temps est court; il faut donc que » ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient

» point; car la figure de ce monde passe; » oui, sans doute; parce qu'il n'a plus besoin qu'il lui soit dit : « Crois- » sez et multipliez. » C'est ainsi qu'il veut que nous vivions, libres de toute sollicitude, « parce que ceux qui ne » sont point mariés s'occupent du soin de plaire à Dieu, » tandis que ceux qui sont mariés s'occupent du soin des » choses du monde, et de plaire à leur compagne. » C'est ainsi qu'il dit : « Celui qui conserve sa fille vierge fait » mieux que celui qui la marie. » C'est ainsi qu'il déclare beaucoup plus heureuse la veuve qui, entrée dans la carrière de la foi, profite de la mort de son époux pour embrasser la viduité. C'est ainsi enfin qu'il recommande tous ces conseils de la continence comme venant de Dieu lui-même : « Je pense que c'est l'Esprit de Dieu qui me con- » duit, » dit-il. Quel est donc l'audacieux défenseur de l'impudicité, le trop fidèle avocat des adultères, des fornicateurs et des incestueux, qui, prenant en main leur cause contre l'Esprit saint, ne craint pas de porter un faux témoignage contre son Apôtre? Non, il n'est pas vrai que Paul ait jamais accordé rien de semblable, lui qui s'efforce partout de restreindre par des motifs vertueux les nécessités les plus légitimes de la chair. Il permet les noces, d'accord; mais non l'adultère. Il excuse les mariages, d'accord : mais non la fornication. Il va même jusqu'à imposer des limites à la nature, de peur qu'elle ne glisse dans la prévarication, et il s'attache à réprimer les actes que Dieu a daigné bénir, de peur de paraître autoriser ceux qu'il maudit. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de purifier la chair de ses souillures; quant à effacer les taches légères, il ne le pouvait pas. Mais telle est la coutume des pervers, des ignorants, des hérétiques, et en général de tous les Psychiques. Ils s'arment de quelque texte équivoque contre une multitude de sentences claires et positives.

XVII. Je te somme d'en appeler à l'arsenal des écrits apostoliques. Examine chacune de ses lettres; elles arbo-

rent toutes le drapeau de la pudicité et de la sainteté ; elles combattent toutes contre les œuvres de la luxure, de la débauche et de la passion. Qu'écrit-il aux Tessaloniciens ? « Nous ne vous avons pas prêché une doctrine d'erreur » ni d'impureté. — Car la volonté de Dieu est « que vous » soyez saints ; que vous évitiez la fornication ; que cha- » cun de vous sache posséder le vase de son corps dans la » sanctification et l'honnêteté, ne suivant point les nou- » vements de la concupiscence comme font les Gentils, » qui ne connaissent point Dieu. » Que lisent les Galates ? « Il est aisé de connaître les œuvres de la chair. » Quelles sont-elles ? A la tête de toutes, il place la « fornication, » l'impureté, la luxure ; car, je vous le déclare, et je l'ai » déjà dit : » « ceux qui les commettent ne possèderont point » le royaume de Dieu. » Quels sont les principaux enseignements qu'il donne aux Romains, sinon « de ne point aban- » donner le Seigneur, après avoir embrassé la foi ? » Que dirons-nous donc ? « Demeurerons-nous dans le péché, » afin que la grâce abonde ? A Dieu ne plaise ! Car une » fois morts au péché, comment vivrons-nous encore dans » le péché ? Ne savez-vous pas que nous tous qui avons » été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en » sa mort ? En effet, nous avons été ensevelis avec lui par » le baptême pour la mort du péché, afin que, comme » Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire » de son Père, nous marchions aussi dans une vie nou- » velle. Car si nous avons été entés en lui par la ressem- » blance de sa mort, nous serons aussi entés en lui par » la ressemblance de sa résurrection, sachant que notre » vieil homme a été crucifié avec lui afin que le corps » du péché soit détruit. Que si nous sommes morts avec » Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec » Jésus-Christ, n'ignorant pas que Jésus-Christ, ressus- » cité d'entre les morts, ne meurt plus, et que la mort » n'aura plus d'empire sur lui. Car, mort pour le péché, » il est mort seulement une fois ; mais la vie qu'il a main-

» tenant est éternellement en Dieu. Considérez-vous de » même comme étant morts au péché, et comme ne vivant » plus que pour Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur. »

Tu l'entends ? Jésus-Christ étant mort une fois, nul de ceux qui sont morts au péché après le Christ ne peut revivre pour le péché, et surtout pour un péché si grand. Ou bien, si la fornication et l'adultère peuvent être admis deux fois, Jésus-Christ peut donc mourir deux fois. L'Apôtre insiste encore là-dessus pour empêcher la prévarication de régner dans une chair mortelle dont il connaissait la faiblesse. « Comme vous avez fait servir vos membres à » l'impureté et à l'injustice pour l'iniquité, dit-il, de » même faites-les servir maintenant à la justice pour votre » sanctification. » En effet, quoiqu'il ait déclaré « qu'il » n'y avait rien de bon dans sa chair, » il parlait selon la lettre de la loi sous laquelle il avait vécu; mais selon la loi de l'Esprit à laquelle il nous assujettit, il nous délivre de la faiblesse de la chair. « La loi de l'Esprit, dit-il, m'a » affranchi de la loi du péché et de la mort. » Quand même il parlerait ici en partie au nom du judaïsme, il ne nous en applique pas moins la plénitude et l'intégrité des disciplines, puisque « c'est à cause de nous, dit-il, que Dieu a envoyé » son propre Fils, revêtu d'une chair semblable à celle du » péché, et à raison du péché il a condamné le péché dans » la chair, afin que la justice de la loi soit accomplie en » nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon » l'Esprit. En effet, ceux qui vivent selon la chair, re- » cherchent les choses de la chair et ceux qui vivent selon » l'esprit goûtent les choses de l'esprit. » Il a déclaré que l'affection pour les choses de la chair, c'était la mort. Il ajoute de plus qu'elle est l'ennemi de Dieu, et « que ceux » qui vivent selon la chair, » c'est-à-dire dans l'affection pour les choses de la chair, ne peuvent plaire à Dieu. « Si vous vivez selon la chair, dit-il, vous mourrez. » Or, par l'affection de la chair et la vie de la chair, que devons-nous entendre, sinon tout ce qu'il rougit de

nommer? Autrement l'Apôtre eût nommé toutes les œuvres de la chair.

Lorsqu'il rappelle aux Ephésiens leurs déréglements passés, il les avertit pour l'avenir : « Parmi lesquels nous » avons été autrefois dans les mêmes désordres, vivant se» lon les désirs de la chair et nous abandonnant aux mou» vements de la chair. » Enfin, quand il censure ceux qui s'étaient réniés eux-mêmes, c'est-à-dire qui avaient cessé d'être chrétiens, parce qu'ils s'étaient livrés à toutes « les œuvres de l'impureté, » il dit : « Mais vous, ce » n'est pas là ce que vous avez appris de Jésus-Christ. » Même langage ailleurs : « Que celui qui dérobait ne dé» robe plus. » Que celui qui s'abandonnait à la fornication ne s'y abandonne plus; que celui qui était adultère cesse d'être adultère : voilà ce qu'il aurait ajouté, s'il avait eu coutume de pardonner à ces prévarications, ou s'il eût voulu qu'on leur pardonnât, lui qui, ne voulant pas même se souiller en paroles, s'écrie : « Que votre bouche ne pro» fère aucune parole mauvaise. » Et encore : « Qu'on » n'entende pas même nommer parmi vous la fornication » ni quelque impureté que ce soit, comme il convient à » des saints (tant il est loin de les excuser!) sachant bien » que nul fornicateur, nul impudique, ne sera héritier » du royaume de Dieu. Que personne ne vous séduise par » de vains discours; car c'est là ce qui attire la colère de » Dieu sur les enfants de la rébellion. » Qui donc séduit nos frères par de vains discours, sinon celui qui leur prêche publiquement que l'adultère est rémissible, sans même s'apercevoir que l'apôtre en a détruit les fondements, lorsqu'il « retranche les ivrogneries et les festins, » comme encore dans ce passage : « Ne vous laissez point enivrer » par le vin, d'où naît la dissolution. » Il explique aussi aux Colossiens quels sont « les membres de l'homme ter» restre qu'ils doivent faire mourir sur la terre, la forni» cation, l'impureté, les passions déshonnêtes, les mau» vais désirs, et les paroles honteuses. » Accorde, si tu le

peux, tant et de si puissantes déclarations avec la seule que tu revendiques. Le petit nombre disparaît devant le grand nombre, le doute devant la certitude, l'obscurité devant la lumière. Quand même il serait constant que l'Apôtre a remis sa prévarication au Corinthien fornicateur, il faudrait ne voir dans ce fait qu'une dérogation unique à ses propres règles, à cause de la nature des circonstances. Il circoncit le seul Timothée : il ne laissa pas d'abolir la circoncision.

XVIII. Tout cela, me réponds-tu, implique l'interdiction de l'impudicité, non moins que la recommandation de la chasteté, toutefois sans exclure le pardon; car de ce que la faute est condamnée, il ne s'ensuit pas que le pardon soit refusé, puisque par là le temps du pardon se confondrait avec celui de la damnation qu'il exclut.

Il ne restait plus aux Psychiques que cet argument; voilà pourquoi nous avons réservé pour ce moment l'examen de tout ce que l'ancienne loi elle-même a établi pour refuser la communion ecclésiastique aux prévarications de cette nature. Nous lisons dans les proverbes ou paræmies de Salomon, que la fornication est irrémissible. « Celui qui souille une femme est un insensé qui perd son » ame. Il ne trouvera plus que la honte et la douleur, et » son opprobre ne s'effacera jamais. Car la jalousie dévore » comme la flamme, et l'époux sera inflexible au jour de » la vengeance. » Si tu t'imagines que ces paroles s'appliquent aux païens, c'est donc bien vainement que tu as déjà entendu ces paroles qui s'adressent aux fidèles : « Retirez-vous du milieu d'eux, séparez-vous d'eux, et » ne touchez point à ce qui est impur. » Tu as au début des psaumes : « Heureux l'homme qui n'est pas entré dans » le conseil de l'impie, qui ne s'est pas arrêté dans la » voie des pécheurs, et qui ne s'est point assis dans la » chaire de corruption. » Le Psalmiste dit encore plus tard : « Je ne me suis point assis dans les assemblées de vanité, » et je n'entrerai point dans les conseils où siégent les

» méchants, » c'est-à-dire dans l'église de ceux qui font le mal, « et je ne m'assiérai point avec les impies. Je laverai » mes mains parmi les justes, ô mon Dieu ! et je me pré- » senterai à votre autel, ô Seigneur ! » Le seul David nous fournira un grand nombre de textes. « Avec celui qui est » saint, dit-il, vous vous sanctifierai; avec celui qui est » innocent, vous deviendrez innocent; avec le pervers, » vous vous pervertirez. » Et ailleurs : « Le Seigneur dit » au pécheur : Est-ce à toi qu'il appartient du publier mes » décrets? Pourquoi ta bouche annonce-t-elle mon al- » liance? Quand tu voyais un séducteur, tu courais à » lui; tu as partagé l'héritage des adultères. »

C'est à cette école que s'était formé l'Apôtre, lorsqu'il dit : « Je vous ai écrit dans une lettre : N'ayez point de » commerce avec les impudiques, ce que je n'entends pas » des impudiques de ce monde, etc. Autrement il vous » faudrait sortir de ce monde. Aujourd'hui, je vous écris, » si celui qui est du nombre de vos frères est impudique, » ou idolâtre (qu'y a-t-il de si semblable?) ou ravisseur » du bien d'autrui (qu'y a-t-il de si voisin?) ou tout autre » chose pareille, ne prenez pas même votre nourriture » avec des hommes de cette sorte, » à plus forte raison l'Eucharistie; « car un peu de levain aigrit toute la pâte. » De même à Timothée : « N'imposez légèrement les mains » à personne, et ne participez point aux péchés d'autrui. » De même aux Ephésiens : « N'ayez rien de commun avec » eux; car vous étiez autrefois ténèbres. » Et avec plus d'énergie encore : « Gardez-vous de participer à leurs » œuvres stériles et pleines de ténèbres; loin de là, fuyez- » les. Car il serait honteux de révéler ce qu'ils font en » secret. » Quoi de plus honteux que les impudicités? Si l'Apôtre ordonne aux Thessaloniciens de s'éloigner d'un de leurs frères qui vivait dans la nonchalance, que sera-ce du fornicateur? Tels sont en effet les préceptes du Seigneur, « qui aime son Eglise, qui s'est livré pour elle afin de la » sanctifier, la purifiant par l'eau du baptême en sa parole

» pour se former une Eglise glorieuse, qui n'ait ni tache, » ni ride, » après le baptême conséquemment, « mais qui » soit pure et sans opprobre, dépouillant désormais les » rides de la vétusté, comme une vierge; sans la souillure » de la fornication, comme une épouse; sans aucune igno- » minie, parce qu'elle est purifiée. »

— Si tu essayais de répondre que les pécheurs, surtout ceux qui sont tombés dans les prévarications de la chair, sont retranchés de la communion, mais pour un temps, et qu'elle doit leur être rendue plus tard, après les délais et les expiations de la pénitence, conformément à la miséricorde de Dieu, « qui aime mieux le repentir du pé- » cheur que sa mort, » il faudrait renverser ici une objection qui est le fondement principal de votre opinion. Nous déclarons, nous, que si la miséricorde divine avait trouvé bon de pardonner à ceux qui ont failli, après avoir embrassé la foi, l'Apôtre se fût exprimé ainsi : « Gardez- » vous de participer aux œuvres de ténèbres, avant que les » coupables aient fait pénitence; ne mangez avec de pa- » reils hommes qu'après qu'ils se seront roulés humble- » ment aux genoux de leurs frères; et enfin, quiconque » aura profané le temple de Dieu, Dieu le perdra, s'il n'a » couvert sa tête de toutes les cendres de l'Eglise. » Il aurait dû en effet déterminer la nature de la condamnation, puisqu'il condamnait pour un temps et à de certaines conditions, s'il est vrai qu'au lieu d'être perpétuelle, la rigueur de sa condamnation n'était que temporaire et conditionnelle. Or, puisque dans toutes ses Epîtres, d'une part, il défend d'admettre ces sortes de pécheurs, s'ils ont embrassé la foi; et que de l'autre, il les retranche de la communion, s'ils ont été admis, et cela sans la moindre espérance de condition et de temps, il fortifie par là notre sentiment, en nous montrant que par « ce repentir qu'aime » mieux le Seigneur, » il faut entendre cette pénitence qui, précédant la foi et le baptême, est préférée par lui à la mort de ce pécheur lavé une seule fois par la grâce de

Jésus-Christ, qui n'est mort qu'une fois pour nos péchés.

L'Apôtre établit lui-même cette vérité dans sa propre personne. Après avoir déclaré « que Jésus-Christ est venu » dans ce monde pour sauver les pécheurs entre lesquels » il était le premier, » qu'ajoute-t-il ? « Mais j'ai obtenu » miséricorde, parce que j'ai fait tous ces maux par igno- » rance, n'ayant point la foi. » Tu l'entends ! Cette clémence de Dieu, qui, « à la mort du pécheur préfère son » repentir, » ne regarde que ceux qui sont encore dans l'ignorance et loin de la foi, pour la délivrance desquels Jésus-Christ est descendu, mais non ceux qui, connaissant déjà Dieu, ont été initiés au sacrement de la foi. Si la miséricorde du Seigneur s'applique aux infidèles et à ceux qui ne le connaissent pas encore, c'est donc cette pénitence qui attire sur elle la miséricorde, sans préjudice toutefois de cette autre espèce de pénitence qui, après l'initiation de la foi, peut recevoir de l'évêque le pardon pour des fautes légères, ou de Dieu seul, pour les prévarications capitales et irrémissibles.

XIX. Mais pourquoi toujours parler de Paul ? Ne voilà t-il pas que Jean semble fournir à la partie adverse je ne sais quelle autorité ? On veut que dans son Apocalypse il promette formellement à la fornication les consolations de la pénitence, lorsqu'il écrit à l'Ange de l'Eglise de Thyatire : « Jai quelque chose à te reprocher : tu permets que » Jézabel, cette femme qui se dit prophétesse, enseigne » et séduise mes serviteurs, afin de les entraîner dans la » fornication et de leur faire manger des viandes immo- » lées aux idoles. Je lui ai donné un temps pour faire pé- » nitence, et elle ne veut point se repentir de sa prostitu- » tion. Je la frapperai de maladie sur sa couche, et ceux » qui commettent l'adultère avec elle seront dans la plus » grande affliction, s'ils ne font pénitence de leurs œuvres. » Heureusement pour nous, les Apôtres sont entièrement d'accord sur les règles de la foi et de la discipline. « Que » ce soit donc moi, dit Paul, ou que ce soient eux qui

» vous prêchent, voilà ce que nous vous prêchons. » Il importe donc au sacrement de la foi tout entière de croire que Jean n'a rien accordé de ce que Paul a refusé. Quiconque se souviendra de cette uniformité de l'Esprit saint, sera conduit par lui à l'intelligence de ses paroles. L'ange de Thyatire introduisait secrètement dans l'Eglise une femme hérétique, qui essayait d'enseigner la doctrine qu'elle avait apprise des Nicolaïtes, et il la pressait justement de faire pénitence. Qu'un hérétique, trompé originairement, puisse obtenir son pardon et entrer dans l'Eglise, après avoir connu et pleuré son erreur, qui en doute? De là vient que chez nous l'hérétique, assimilé au païen, ou, à dire vrai, pire que le païen, est admis dans l'Eglise, quand il a dépouillé par le baptême de la vérité la malice de ces deux hommes. Ou bien, si tu es certain que cette femme, après avoir vécu de la foi, se jeta ensuite dans la mort de l'hérésie, afin de réclamer pour elle le pardon qui vient de la pénitence, non pas à titre d'hérétique, mais à titre d'une servante de Dieu qui est tombée dans la prévarication, je veux bien qu'elle fasse pénitence, mais pour s'arracher à ses impudicités, et non pour obtenir sa réintégration. Il s'agira donc ici de la pénitence, dont il faut acquitter la dette, nous le reconnaissons beaucoup plus formellement que vous, mais en la réservant à Dieu lui seul.

D'ailleurs, cette même Apocalypse précipite plus tard dans l'étang de soufre et de feu, et cela sans aucune réserve ni condition, les infâmes, les fornicateurs, de même que les timides, les incrédules, les homicides, les empoisonneurs, les idolâtres, et enfin tous ceux qui, après la foi, se sont souillés de ces opprobres. On ne prétendra pas qu'elle ait voulu parler des païens, puisque c'est aux fidèles qu'elle dit : « Celui qui vaincra, possédera ces choses, et je » serai son Dieu, et il sera mon fils; » et qu'elle ajoute aussitôt : « Mais les timides, les incrédules, les abomi- » nables, les homicides, les fornicateurs, les empoison-

» neurs, les idolâtres, auront leur part dans l'étang brûlant » de feu et de soufre, qui est la seconde mort. » Même langage ailleurs. « Bienheureux ceux qui obéissent aux » préceptes afin qu'ils aient des droits sur l'arbre de vie, et » qu'ils entrent par les portes dans la cité sainte. Loin d'ici » les chiens, les empoisonneurs, les impudiques et les ho- » micides ! » Pourquoi ? parce qu'ils n'obéissent point aux préceptes. On ne met dehors que ceux qui étaient dedans. D'ailleurs, il avait été dit auparavant : « Pourquoi vou- » drais-je juger ceux qui sont hors de l'Eglise ? »

On objecte encore ce passage emprunté à une épître de Jean. Il a dit, s'écrient-ils : « Le sang de Jésus-Christ, son » fils, nous purifie de tout péché. »

Nous pécherons donc toujours et de toute manière, si c'est toujours et de tout péché que son sang nous purifie ; ou bien s'il ne nous purifie pas toujours, donc ce n'est plus après la foi, et si ce n'est pas de tout péché, donc il ne nous purifie pas de la fornication. Mais par quoi l'Apôtre avait-il commencé ? Il avait dit : « Dieu est la lumière » même, et il n'y a point en lui de ténèbres. Et si nous af- » firmons que nous sommes en société avec lui, tout en » marchant dans les ténèbres, nous mentons, et nous ne » pratiquons pas la vérité. Au contraire, poursuit-il, si » nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même » dans la lumière nous sommes en union complète, et » le sang de Jésus-Christ son fils nous purifie de tout pé- » ché. » S'ensuit-il que nous péchions en marchant dans la lumière, et qu'en péchant dans la lumière nous soyons purifiés ? nullement ; car celui qui pèche « ne marche pas » dans la lumière, mais dans les ténèbres. » Par là il nous montre comment nous serons purs de tout péché, en marchant dans la lumière, au sein de laquelle on ne peut commettre le péché, tant il est vrai qu'il entend par cette *purification*, non pas que nous pécherons, mais que nous ne pécherons pas. « Car en marchant dans la lumière, » sans participer aux ténèbres, nous serons purifiés, » non

pas parce que nous aurons déposé nos prévarications, mais parce que nous n'en aurons point commis. Telle est la vertu du sang de notre Seigneur. Ceux qu'il a purifiés du péché, et que par suite il a placés dans la lumière, il les conserve purs, s'ils continuent de marcher dans la lumière.

— Mais l'Apôtre ajoute, dis-tu : « Si nous disons que » nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous- » mêmes, et la vérité n'est point en nous ; mais, si nous » confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous » les remettre, et pour nous purifier de toute iniquité. »

— S'ensuit-il qu'il nous purifie de toute impudicité? ou bien s'il en va ainsi, il nous purifie donc également de l'idolâtrie : mais tel n'est pas le sens de ce passage. En effet, voilà qu'il revient là-dessus : « Si nous disons que » nous n'avons point péché, nous le faisons menteur, et » sa parole n'est point en nous. » Puis, avec plus d'insistance encore : « Mes petits enfants, dit-il, je vous écris » ceci, afin que vous ne péchiez point. Cependant, s'il » arrive que quelqu'un pèche, nous avons pour avocat » auprès du Père, Jésus-Christ, le juste, et lui-même est » la victime de propitiation pour nos péchés. »

— Eh bien! répliques-tu, je prends acte de ces paroles : elles prouvent que, si nous péchons, nos fautes nous sont remises.

— Comment en sera-t-il ainsi, puisqu'en continuant cette épître, je trouve une déclaration toute différente? En effet, il nous défend absolument de pécher, et il insiste fortement sur ce point, pour ne pas faire une pareille concession. Nous déclarer que les péchés, une fois remis par le Christ, n'obtiendraient plus de pardon, c'était nous avertir de garder précieusement la sanctification. « Qui a » cette espérance en lui devient saint, dit-il, comme Dieu » est saint lui-même. Tout homme qui commet le péché va » contre la loi; car le péché est la violation de la loi. Vous » savez que Dieu s'est rendu visible pour détruire le pé-

» ché; » donc par conséquent on ne peut le commettre que jusque-là. Il ajoute en effet : « Quiconque demeure en » lui, ne pèche point; et quiconque pèche ne l'a point vu » et ne le connaît point. Mes petits enfants, que personne » ne vous séduise. Celui qui fait les œuvres de justice est » juste comme Jésus-Christ est juste. Celui qui commet le » péché est enfant du démon, parce que le démon pèche » dès le commencement. Le Fils de Dieu n'est venu dans » le monde que pour détruire les œuvres du démon. » Cela est vrai. En délivrant l'homme par le bain qui le régénère, il l'affranchit de sa servitude, et révoque la sentence de mort. « Voilà pourquoi quiconque est né de Dieu, ne » commet point de péché, parce que la semence de Dieu » demeure en lui, et il ne peut pécher, parce qu'il est né » de Dieu. En cela, on reconnaît les enfants de Dieu et » les enfants du démon. » A quel caractère se font-ils reconnaître, sinon que les uns ne pèchent plus depuis qu'ils sont nés de Dieu, et que les autres pèchent toujours, parce qu'ils appartiennent au démon, comme s'ils n'étaient jamais nés de Dieu ?

Que s'il dit : « Quiconque n'est pas juste, n'est point né » de Dieu, » comment l'impudique appartiendra-t-il de nouveau à Dieu, puisqu'il a cessé d'être à lui ? Il faut donc soutenir nécessairement que Jean s'est contredit lui-même, lorsqu'après avoir déclaré dans sa première épître que nous ne sommes pas exempts de péché, il nous affirme maintenant que nous ne péchons pas; d'une part, promettant le pardon, de l'autre, désavouant formellement pour enfants de Dieu tous ceux qui commettent le péché. Mais loin de nous cette pensée ! Nous-mêmes nous ne nous sommes pas écartés de la distinction que nous avons établie entre les péchés, et qui a été notre point de départ. Il y a mieux : Jean vient lui donner une nouvelle autorité en déclarant qu'il existe certaines fautes, comme échappées à la surprise de tous les jours, et auxquelles nous sommes exposés. A qui, en effet, n'arrive-t-il pas de se mettre en

colère injustement, de garder son ressentiment par de là le coucher du soleil, ou de s'emporter, ou de se laisser aller à la médisance, ou de jurer à la légère, ou de manquer à sa parole, ou de mentir tantôt pour s'excuser, tantôt par nécessité ? Dans les affaires, au milieu de nos devoirs, dans le commerce, à table, par la vue, par l'ouïe, que de tentations multipliées, tellement que, s'il n'y avait pas de pardon pour ces fautes, il n'y aurait de salut pour personne ! Voilà donc celles qui nous seront pardonnées par l'intercession de Jésus-Christ auprès de son Père. Mais il est des prévarications opposées à celles-ci, en tant que plus graves et mortelles, qui ne comportent pas de pardon, telles que l'homicide, l'idolâtrie, la fraude, l'apostasie, le blasphème, ajoutez-y l'adultère, la fornication, et toutes les autres profanations du temple de Dieu. Voilà les crimes pour lesquels Dieu n'intercède pas. « Voilà ceux que ne » commettra jamais quiconque sera né de Dieu, » parce qu'il cesserait d'être le fils de Dieu, s'il les commettait. Par là s'expliquent naturellement les apparentes contradictions de Jean ; il ne fait qu'établir la distinction des péchés, en disant ici que les enfants de Dieu pèchent, là qu'ils ne pèchent pas. Il avait d'avance sous les yeux la maxime qui termine ses épîtres, et il y rapportait les passages qui précèdent, parce qu'en finissant, il devait dire plus clairement : « Si quelqu'un sait que son frère a com- » mis un péché qui ne va point à la mort, qu'il prie, et » Dieu donnera la vie à cet homme dont le péché ne va » point à la mort. Mais il y a un péché qui va à la mort ; et » ce n'est pas pour ce péché-là que je dis qu'il faut prier. »

Il se rappelait, d'ailleurs, que Dieu avait défendu à Jérémie de prier pour le peuple, qui était tombé dans des prévarications mortelles. « Toute iniquité est péché ; mais » il y a un péché qui va à la mort. Nous savons que, qui- » conque est né de Dieu, ne pèche point, » c'est-à-dire ne commet point le péché qui va à la mort. Que te reste-t-il donc, sinon à nier que l'adultère et la fornication ne vont

point à la mort, ou bien à confesser que des prévarications pour lesquelles il n'est pas même permis de prier, sont irrémissibles?

XX. Il est donc bien constant que la discipline des Apôtres ordonne sévèrement au préposé de faire respecter le temple de Dieu, et retranche impitoyablement de l'Eglise tout sacrilége contre la pudicité, sans laisser aucun espoir de réhabilitation. Je veux cependant, comme par surcroît, produire ici le témoignage d'un compagnon des Apôtres, bien propre à confirmer, par une sentence presque aussi vénérable, la discipline des maîtres. Nous avons encore une lettre de Barnabé aux Hébreux, Barnabé, homme d'une autorité assez grave, pour que Paul l'ait placé à côté de lui dans la pratique de la tempérance : « N'y aurait-il donc que Barnabé et moi qui n'aurions pas » le droit d'agir ainsi? » D'ailleurs l'épître de Barnabé jouit dans les églises de plus d'estime que ce pasteur, défenseur apocryphe des adultères. Avertissant donc les disciples de laisser toutes les instructions que l'on donne aux novices dans la foi, pour tendre de plus en plus vers la perfection, sans jeter de nouveau les fondements de la pénitence par des œuvres mortes, il leur dit : « Il est im- » possible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont » goûté le don du ciel, qui ont été faits participants du » Saint-Esprit; qui se sont nourris de la sainte parole de » Dieu, et ont failli vers la fin des temps, soient admis » une seconde fois à la pénitence, parce qu'autant qu'il » est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, et » s'exposent à l'ignominie. Car, lorsqu'une terre abreuvée » par la pluie produit les plantes nécessaires à ceux qui la » cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu. Mais quand » elle ne produit que des ronces et des épines, elle est » abandonnée et approche de la malédiction ; à la fin on y » met le feu. » Celui qui apprit des Apôtres et enseigna avec les Apôtres une pareille maxime ne connaissait point assurément de pénitence, promise par les Apôtres à l'adul-

tère et au fornicateur. En effet, il interprétait très-bien la loi, et il en conservait les figures dans toute leur vérité.

Enfin, le lépreux de la loi ancienne était un symbole de cette discipline. « Au contraire, si la lèpre s'accroît » et se répand, si elle couvre toute la peau depuis la tête » jusqu'aux pieds, et tout ce qui paraît aux yeux, le prêtre » le verra, et le jugera envahi par une lèpre qui ne » souille pas, parce qu'elle est toute changée en blan- » cheur, et à cause de cela, cet homme sera pur. Mais » quand la chair vive aura paru en lui, alors il sera » souillé. » L'écrivain sacré voulait nous faire comprendre par là que l'homme qui a passé des habitudes anciennes de la chair à la blancheur de la foi, considérée dans le monde comme un vice et une souillure, et qui a été entièrement renouvelé, est pur, du moment qu'il n'est plus de diverse couleur, ni mêlé du vieil homme et de l'homme nouveau. Si, au contraire, il reparaît quelque chose de ce qui était ancien, après que ce qui était ancien a été détruit, alors ce qui dans la chair a été regardé comme mort au péché, est déclaré impur, et ne peut plus être purifié par le prêtre. La fornication qui se montre de nouveau, et qui souille l'unité de la couleur nouvelle par qui elle avait été bannie, est donc un vice qui n'admet plus la purification.

Il en est de même pour les maisons. « Lorsque l'on aura » annoncé au prêtre qu'il existe sur les murs d'une maison » comme des taches et des ouvertures, avant d'y entrer » pour l'examiner, il commandera d'enlever tout ce qui » s'y trouve, afin que tout ce qui s'y trouve ne soit pas » souillé. Lorsque, entré dans la maison, il verra sur les » murs des ouvertures avec des taches pâles et rougeâtres, » et plus enfoncées que le reste du mur, il sortira hors » de la porte de la maison, et aussitôt il la fermera durant » sept jours. Il reviendra au septième, et il l'examinera ; » s'il trouve la lèpre augmentée, il commandera d'arracher

» les pierres du lieu où est la lèpre, et il les fera jeter
» hors de la ville, dans un lieu immonde, et il fera re-
» mettre d'autres pierres à la place de celles qui ont été
» ôtées, et il fera enduire la maison avec une autre terre. »
Il faut, en effet, lorsque nous nous approchons de Jésus-Christ, pontife suprême du Père, que, dans l'espace d'une semaine, nous retirions auparavant de la maison du vieil homme tous les obstacles qui pourraient gêner sa présence, afin que ce qui demeure de la maison de notre ame et de notre chair soit pur. Aussitôt que le Verbe de Dieu y est entré, et y rencontre des taches rougeâtres et des plaies ardentes, il faut arracher et jeter hors de nous les pensées mortelles et sanglantes (voilà pourquoi l'Apocalypse place la mort sur un cheval verdâtre, et l'ange exterminateur sur un cheval rouge comme le feu), et à ces pensées perverses substituer les pierres polies, solides, adaptées à l'édifice, telles enfin qu'elles sont lorsqu'elles deviennent des fils d'Abraham, afin qu'ainsi l'homme soit habile à recevoir Dieu. Que si, après cette réforme et cette réédification, le prêtre trouve encore dans la même maison quelque chose des taches et de la lèpre précédentes, il la déclare impure, il ordonne qu'on en retire tout ce qu'elle renferme, qu'on en arrache les pierres et tout ce qui entre dans sa construction, puis, qu'on jette tous ces débris dans un lieu immonde. Voilà l'homme tout à la fois chair et ame, qui, après la réception du baptême et l'entrée des prêtres, reprenant, malgré sa régénération, les premières souillures de la chair, est précipité hors de la ville, dans un lieu immonde, c'est-à-dire qu'il « est livré à Satan pour la perdition de sa » chair, » et qu'après sa ruine il n'est plus réédifié dans l'Eglise.

Même symbole dans l'homme qui a dormi avec une femme esclave, destinée à un autre, non encore rachetée à prix d'argent ni mise en liberté. « Il lui sera pardonné, » dit le Lévitique, et il ne mourra point, » parce que cette

femme n'est point encore affranchie par celui auquel elle était réservée. En effet, la chair n'ayant pas encore été rachetée par Jésus-Christ, qui se la réservait, elle se souillait impunément; mais une fois rachetée, il n'y a plus de pardon pour elle.

XXI. Plus les Apôtres connaissaient ces autorités, plus ils les respectaient, par conséquent. Mais il s'agit maintenant de distinguer entre la doctrine des Apôtres et leur pouvoir. La discipline gouverne l'homme, la puissance le marque de son sceau. La puissance est quelque chose en dehors de lui; l'Esprit, au contraire, est Dieu. Qu'enseignait donc l'Esprit? « Vous éviterez toute communauté » avec les œuvres de ténèbres. » Observe donc ce qu'il ordonne. Qui pouvait remettre les péchés? Ce droit n'appartient encore qu'à lui seul. « Qui, en effet, remet les pé- » chés, si ce n'est Dieu seul, » surtout les péchés mortels commis contre lui et contre son temple? Car, quant aux péchés que les autres ont commis contre toi, il t'ordonne, dans la personne de Pierre, « de les pardonner septante fois sept » fois. » Ainsi, en admettant même comme certain que les bienheureux Apôtres ont remis une prévarication dont le pardon est laissé à Dieu et non à l'homme, il serait constant qu'ils l'ont fait, non en vertu de la loi, mais en vertu de leur pouvoir. Les Apôtres ont ressuscité des morts, ce qui n'appartient qu'à Dieu; ils ont guéri des malades, ce que personne n'avait fait avant Jésus-Christ; il y a plus, ils ont infligé des châtiments, ce que Jésus-Christ n'avait pas voulu faire. Celui qui n'était venu que pour souffrir n'a pas jugé à propos de sévir. « Ils frappèrent » Ananias et Elymas. Ananias de mort, Elymas de cécité, » pour témoigner par là que Jésus-Christ aurait pu en faire autant. Ainsi encore les prophètes avaient pardonné anciennement aux larmes du repentir le meurtre et avec lui l'adultère, parce que les marques de sévérité qu'ils avaient déjà données le permettaient. Mais toi, ô homme apostolique! montre-moi en ce moment tes exemples pro-

phétiques, et je reconnaîtrai la divinité qui agit par ton bras, puis revèndique le pouvoir de remettre les prévarications de cette nature. Mais, si tu n'es chargé que du maintien de la discipline, chef de l'Eglise, moins pour commander que pour obéir, qui es-tu donc, et quels sont tes droits pour accorder le pardon, toi qui, ne te montrant ni prophète ni apôtre, n'as pas la vertu de celui auquel il appartient de pardonner ?

— L'Eglise a le pouvoir de remettre les péchés, diras-tu. — Je lui reconnais ce droit autant et plus que toi, moi qui reconnais dans les prophètes nouveaux (1) le Paraclet dont la sagesse me dit : l'Eglise a le pouvoir de remettre les péchés; seulement je n'en userai pas, de peur que l'on n'en profite pour pécher encore.

Diras-tu que c'est là le langage d'un faux prophète? Loin de là ! Il eût bien mieux convenu à un destructeur de la Foi, d'accréditer sa doctrine par des maximes d'indulgence, et d'incliner les autres au péché. Si donc il a prononcé cette sentence conformément à l'Esprit de vérité, l'Esprit de vérité, tout en pouvant accorder aux fornicateurs leur pardon, ne le veut pas à cause du mal qu'il ferait au plus grand nombre.

Maintenant, je prends acte de ta déclaration, pour te demander à quel titre tu usurpes le droit de l'Eglise. Si de ce que le Seigneur a dit à Pierre : « Je bâtirai mon Eglise » sur cette pierre; Je t'ai donné les clefs du royaume des » Cieux, » ou bien : « Tout ce que tu lieras ou délieras » sur la terre, sera lié ou délié dans les cieux; » tu t'imagines orgueilleusement que la puissance de lier et de délier est descendue jusqu'à toi, c'est-à-dire à toute l'Eglise, qui est en communion avec Pierre, quelle est ton audace de pervertir et de ruiner la volonté manifeste du Seigneur, qui ne conférait ce privilége qu'à la personne de Pierre? « C'est sur toi que je bâtirai mon Eglise, » lui dit-il;

(1) Montan et Prisca.

» c'est à toi que je donnerai les clefs, » et non à l'Eglise. « Tout ce que tu lieras ou que tu délieras; etc. » mais non pas tout ce qu'ils lieront ou délieront.

Les événements confirment cette vérité. C'est en lui, c'est-à-dire par lui que l'Eglise a été édifiée; c'est lui qui en reçoit la clef; et quelle clef! Ecoute : « Hommes d'Is-» raël, entendez ces paroles : Jésus de Nazareth a été im-» molé par vous, etc... » En un mot, c'est lui qui, le premier, ouvrit par le baptême en Jésus-Christ l'entrée du royaume des Cieux, où sont déliées les prévarications qui autrefois avaient été liées, et où demeurent liées celles qui n'ont pas été déliées ici-bas; lui enfin qui enchaîna Ananias dans les liens de la mort, et délivra le paralytique de l'infirmité qui le travaillait. Mais voilà mieux. Dans la discussion qui s'éleva pour savoir s'il fallait garder ou non la loi mosaïque, Pierre se lève le premier, sous l'inspiration de l'Esprit saint, et le premier proclame la vocation des Gentils. « Maintenant donc, s'écrie-t-il, pourquoi » tentez-vous Dieu, » imposant à ses disciples un joug que « nos pères ni nous n'avons su porter? Nous croyons que » nous serons sauvés par la grâce du Seigneur Jésus-» Christ, comme eux. » Cette déclaration nous affranchit des obligations de la loi qu'elle abroge, et nous enchaîne à celles qu'elle conserve. Tant il est vrai que le pouvoir de lier et de délier, accordé à Pierre, n'implique pas la rémission des prévarications capitales commises par les fidèles. En lui prescrivant « de remettre à son frère ses » dettes jusqu'à septante fois sept fois, » c'était lui ordonner de ne rien lier ou retenir, à moins qu'il n'eût péché contre le Seigneur, et non pas contre son frère. De la rémission accordée aux péchés contre l'homme sort la présomption que les péchés contre Dieu ne doivent pas être pardonnés. Qu'y a-t-il là maintenant de commun avec l'Eglise, et surtout avec la tienne, ô Psychique? Ce pouvoir, en effet, n'appartiendra, depuis la personne de Pierre, qu'aux hommes spirituels, à l'Apôtre ou au prophète.

L'Esprit (1), à vrai dire, est principalement et proprement l'Eglise, puisqu'en lui réside la Trinité d'un seul et même Dieu, le Père, le Fils et l'Esprit saint. C'est lui qui forme à lui seul cette Eglise qui, suivant la parole du Seigneur, existe là où trois personnes sont rassemblées. Ensuite, tous ceux qui ont embrassé la même foi sont appelés du nom d'Eglise, par notre fondateur et notre consécrateur. Voilà pourquoi l'Eglise remettra les péchés, il est vrai, mais l'Esprit-Eglise par l'homme spirituel, et non pas l'Eglise qui réside dans le corps épiscopal. Ce droit est réservé au Seigneur, et non à son ministre, à Dieu lui-même, et non à son prêtre.

XXII. Mais toi, tu étends ce privilége jusqu'à la personne des martyrs. Quelques-uns de ta communion n'ont pas plutôt porté des chaînes, si faibles qu'elles soient, dans leur prison nouvelle, qu'aussitôt fornicateurs et adultères de les circonvenir de tous côtés; partout retentissent les prières; partout débordent les larmes des hommes les plus souillés; personne n'achète plus volontiers l'entrée de la prison que ceux qui ont perdu l'entrée de l'Eglise. Ils font violence à la pudeur des hommes et des femmes, au milieu de ces ténèbres, qui ne sont que trop familières à leurs dissolutions, et ils demandent la paix à des hommes qui ne sont pas sûrs de la leur. D'autres descendent dans les mines, et ils reviennent investis de la communion en sortant d'un lieu où un second martyre est nécessaire pour expier les fautes nouvelles qui ont suivi le martyre. Qui, en effet, tant qu'il vit dans cette chair et ici-bas, est exempt de faute? Qui peut se proclamer martyr, tant qu'il continue d'habiter ce monde, puisqu'il peut encore se racheter à prix d'argent, et qu'il reste exposé aux soins du médecin ou à la cupidité de l'usurier?

Mais, je le veux bien; le glaive est déjà levé sur la tête du martyr; son corps est étendu sur le gibet; attaché à

(1) Tertullien prend ici le mot Esprit dans le sens de substance divine.

une colonne, il est abandonné à la dent des lions; courbé sur une roue, les flammes du bûcher commencent à le dévorer; au milieu même de la sécurité et de la possession du martyre, qui permet à l'homme de remettre des prévarications réservées à la miséricorde de Dieu, des prévarications qu'il a condamnées sans leur laisser d'espoir, et que les apôtres, qui ont été des martyrs aussi, si je ne me trompe, n'ont pas jugées rémissibles? En un mot, Paul avait déja combattu à Ephèse contre les bêtes féroces, lorsqu'il prononce la sentence de mort contre l'incestueux. Qu'il suffise au martyr d'avoir expié ses propres péchés. Il n'appartient qu'à un ingrat ou à un orgueilleux de prodiguer aux autres ce qu'il n'a conquis qu'avec effort. Qui détruit la mort de son frère par sa propre mort, sinon le Fils de Dieu lui seul? Ne délivra-t-il pas le larron jusque dans sa Passion? Il n'était venu, en effet, qu'afin de mourir pour les pécheurs, lui qui était pur de tout péché, et la sainteté par excellence. Toi donc qui veux remettre les péchés comme lui, si tu n'as pas péché toi-même, eh bien! souffre pour moi. Si, au contraire, tu es un pécheur, comment l'huile de ta petite lampe pourra-t-elle nous suffire, à toi et à moi? Ici encore je veux reconnaître le Christ. Si le Christ ne réside dans le martyre qu'afin que le martyr donne l'absolution au fornicateur et à l'adultère, révèle-moi le fond des cœurs, lui dirai-je, pour remettre ainsi les prévarications, et je te tiens pour le Christ. C'est par ces traits que Jésus-Christ manifesta son pouvoir. « Pourquoi pensez-vous le mal dans vos cœurs? Quel est » le plus facile de dire : Vos péchés vous sont remis, ou » de dire : Levez-vous et marchez? Or, afin que vous » sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre » les péchés sur la terre, levez-vous, dit-il au paralytique, » et marchez. »

Si le Seigneur a pris soin d'attester sa puissance jusqu'à révéler la pensée des hommes avant d'opérer la guérison, afin que l'on ne crût point qu'il ne lui était pas permis de

remettre les péchés, je ne puis accorder à qui que ce soit le même privilége, s'il ne le justifie par les mêmes preuves. Toutefois, quand tu demandes au martyr le pardon de l'adultère et du fornicateur, tu confesses toi-même que ces crimes ne peuvent être effacés que par un martyre personnel, puisque tu attends cette faveur d'un martyre étranger. S'il en est ainsi, le martyre sera dès-lors un autre baptême. « J'ai encore un autre baptême, » est-il dit. Voilà pourquoi il sortit de la blessure du côté de notre Seigneur, du sang et de l'eau, matière de ce double baptême.

— Je puis donc délivrer autrui par le premier baptême, si je le puis par le second.

— Il faut que nous répétions souvent cette vérité : Quelle que soit l'autorité, quelle que soit la raison qui rende la paix de l'Eglise à l'adultère et au fornicateur, la même autorité et la même raison devront conférer la paix à l'homicide et à l'idolâtre qui se repentent, certainement du moins à l'apostat, et à celui qui, après avoir lutté quelque temps dans le combat qu'il soutenait pour Jésus-Christ, fut vaincu par la cruauté des supplices.

D'ailleurs il serait indigne de Dieu et de sa miséricorde, qui préfère à la mort du pécheur son repentir, que ceux qui ont failli dans la luxure rentrassent plus facilement dans l'Eglise que ceux qui ont failli en combattant. L'indignité nous presse de le demander. Rétabliras-tu plus volontiers des corps souillés que des corps ensanglantés? Quelle est la pénitence la plus propre à exciter la compassion, celle qui mortifie une chair flétrie par la débauche, ou celle qui mortifie une chair déchirée par les ongles de fer? Quel est le pardon le plus juste sous tous les rapports, celui qu'implore un pécheur qui a failli volontairement, ou celui que sollicite un pécheur qui n'a succombé qu'à la contrainte? Qui sacrifie aux idoles, cède à la violence; qui s'abandonne à l'impureté a été pleinement libre. Point d'autre force qui pousse à la passion, que l'emportement

même de la passion ! Rien de ce qui flatte n'est contraint. Au contraire, quelle violence dans la diversité des supplices et le génie inventif des bourreaux ! Qui a plus renié Jésus-Christ de celui qui l'a renié au milieu des instruments de mort, ou de celui qui l'a renié dans le plaisir, de celui qui ne l'a perdu qu'en gémissant, ou de celui qui s'est fait un jeu de le perdre ? Et cependant ces cicatrices, gravées sur son front dans les batailles de la foi chrétienne, demeurent comme un sujet de reproche pour le Christ, puisqu'elles ont essayé de vaincre, et ne laissent pas d'être glorieuses, quoiqu'elles aient fléchi avant d'avoir vaincu. Elles arrachent des soupirs au démon lui-même, avec sa misère, mais chaste ; avec son repentir plein de tristesse, mais qui du moins n'a point à rougir de solliciter son pardon auprès du Seigneur. Et après cela on pardonnerait de nouveau à des fornicateurs qui ont apostasié par un crime sans expiation possible ! C'est pour eux seuls que la chair serait faible ! Disons mieux ! qu'elle est forte cette chair qui parvient à briser l'Esprit !

FIN DES TRAITÉS DE TERTULLIEN.

DOCTRINE DE TERTULLIEN [1].

I.

JUGEMENTS AVANTAGEUX QUE LES ANCIENS ONT PORTÉS SUR LES ÉCRITS DE TERTULLIEN.

Quelque tache que le montanisme ait imprimée à la réputation de Tertullien, ses ouvrages n'ont pas laissé de le faire regarder comme un des plus illustres écrivains de l'Eglise. Saint Cyprien les estimait tellement, qu'il ne manquait pas d'en lire tous les jours; et souvent, quand il les demandait, il disait : *Donnez-moi mon maître.* Ruffin l'appelle le plus célèbre de tous ceux qui ont écrit, et Vincent de Lérins en fait un éloge qui n'a rien d'égal. Il est, selon lui, entre les auteurs latins ce qu'Origène est entre les Grecs. Egalement consommé dans les lettres divines et humaines, il a comme renfermé dans la vaste étendue de son Esprit et de sa mémoire toute la philosophie des sages du monde, les maximes de toutes les différentes sectes, avec ce qu'il y a de plus curieux dans l'histoire et dans les sciences. Presque toujours victorieux de ceux qu'il avait entrepris de combattre, il accablait ses ennemis par la force et par le poids de ses raisons, et ses ouvrages

(1) Dom Ceillier.

étaient comme autant de foudres qui ont réduit en cendres les blasphèmes des Juifs, des Gentils, des Gnostiques, et de tant d'autres qu'il a combattus dans ses écrits. La suite des paroles de Vincent de Lérins fait voir qu'il estimait les écrits que Tertullien composa étant catholique, mais encore plusieurs de ceux qu'il écrivit dans le schisme pour défendre la vérité. Nous rapporterons ici ce qui se trouve de plus remarquable dans les uns et dans les autres sur le dogme et sur la discipline de l'Eglise, particulièrement les points de doctrine dans lesquels il n'a jamais varié.

II.

SA DOCTRINE SUR L'INSPIRATION DES LIVRES DE L'ÉCRITURE.

On ne voit point, par exemple, que Tertullien ait changé de sentiment au sujet de l'inspiration des livres de l'Ecriture. Soit catholique, soit montaniste, il a cru que les livres, tant du vieux que du nouveau Testament, étaient la parole de Dieu. Il soutient, comme les autres anciens, que le dernier des écrivains sacrés, c'est-à-dire des prophètes, est antérieur à tous les sages, à tous les législateurs et historiens profanes, et veut qu'on ait recours aux textes originaux pour corriger ce qui se trouve de défectueux dans les versions de l'Ecriture. C'est à Moïse qu'il attribue le Pentateuque, à Jérémie le livre qui porte le nom de Baruch, à Daniel le cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise, les Proverbes et la Sagesse à Salomon. Quant au livre de l'Ecclésiastique, il ne marque point qui en est l'auteur, mais il le cite comme il a coutume de citer les livres de l'Ecriture sainte. Il en use de même à l'égard du quatrième livre d'Esdras, des Machabées, de Judith et de Job, sans témoigner qu'il eût aucun doute sur leur canonicité. Tous les livres de l'ancien Testament ayant souffert beaucoup d'altération dans les temps de désolation, Esdras les rétablit. Pour ce qui est de ceux du nouveau, il ne

reconnaît que quatre Evangiles, savoir, de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean. Mais il remarque que l'on avait coutume d'attribuer à saint Pierre celui de saint Marc, et à saint Paul celui de saint Luc. Il cite sous le nom de saint Barnabé ce que nous lisons dans l'Epître aux Hébreux, et l'Apocalypse sous celui de saint Jean l'Apôtre, auquel il attribue aussi les deux Epîtres qui portent son nom. Tant qu'il fut catholique, il parla avec honneur du livre du Pasteur; mais, une fois séparé de l'Eglise, et voyant que ce livre appelle à la pénitence les Chrétiens fornicateurs, aussi bien que les autres, ce qui était contraire à la rigueur des montanistes, il n'en parla plus qu'avec beaucoup de mépris. Quoiqu'il reconnaisse que le livre d'Enoch n'était point dans le canon des Juifs, et que de son temps plusieurs fissent difficulté de le recevoir, il ne laisse pas d'en soutenir l'autorité, s'appuyant sur l'endroit qui en est rapporté dans l'Epître de saint Jude. Il cite quelquefois l'Ecriture d'une manière différente de nos exemplaires; d'autrefois il attribue à un prophète ce que nous ne voyons point qu'il ait dit en effet.

III.

SUR LA TRINITÉ DES PERSONNES EN DIEU, ET LA DIVINITÉ DU VERBE.

Tertullien prouve en plus d'un endroit qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qu'il désigne sous le nom de Trinité. Ces trois personnes sont inséparables l'une de l'autre; et si quelquefois on dit que le Père est autre que le Fils et le Saint-Esprit, on le dit par nécessité, non pour marquer diversité, mais ordre, non division, mais distinction : il est autre en personne, non en substance. Le Père est toute la substance; le Fils en est un écoulement. On ne doit pas dire qu'il y ait deux Dieux ni deux Seigneurs; non que le Père ne soit Dieu, et le Fils Dieu, et le Saint-Esprit Dieu, mais

parce que le Fils n'est nommé Dieu que par l'union avec le Père. Si on doit nommer ensemble le Père et le Fils, on appellera le Père Dieu, et le Fils notre Seigneur Jésus-Christ, pour ne pas scandaliser les Gentils; mais, ajoute-t-il, quand je nommerai Jésus-Christ seul, je pourrai le nommer Dieu. Pour marquer la croyance de l'Eglise sur la Trinité, il relève la cérémonie mystérieuse qui s'observait alors dans le baptême, où l'on plongeait le néophyte non une seule fois, mais trois fois, pour chaque nom des personnes divines. Car, quoiqu'à cause de l'étroite union qui est entre le Père et le Fils, entre le Fils et le Saint-Esprit, le Père, le Fils et le Saint-Esprit soient un en substance, ils sont néanmoins trois en personnes. Les noms de Dieu, de Tout-Puissant, de Très-Haut, et autres semblables que l'Ecriture donne au Père, conviennent aussi au Fils. Il nomme Parole le Fils, et ajoute que cette parole est une personne; que le Fils est le second après le Père; qu'il a toujours été dans le Père, et a été produit de lui sans en être séparé, qu'il en a été produit comme la plante de sa racine, le fleuve de sa source, le rayon du soleil; que, quoiqu'avant la création Dieu fût seul, puisqu'il n'y avait rien hors de lui, en lui, néanmoins, était la sagesse, la raison, et sa parole intérieure, qui se produisit ensuite au dehors et devint la parole extérieure. C'est en faisant allusion à cette génération ou prolation extérieure du Verbe, par laquelle Dieu dit : Que la lumière soit faite, que Tertullien avance dans son livre contre Hermogène, que le Fils n'a pas toujours été; sans préjudice toutefois de l'éternité du Verbe intérieur, qui est la sagesse.

IV.

SUR LES DEUX NATURES EN JÉSUS-CHRIST, SUR L'ANNÉE DE SA NAISSANCE, DE SA PRÉDICATION ET DE SA MORT.

Il s'explique sur le mystère de l'incarnation du Verbe, en disant qu'il y a en Jésus-Christ deux substances non

confuses, mais jointes en une personne, le Dieu et l'homme. Chaque substance a conservé ses propriétés : l'esprit faisait des miracles, la chair souffrait. Ce n'est pas le Père qui a souffert, puisque le Fils se plaint sur la croix que son Père l'ait abandonné. Si c'était le Père, à quel Dieu s'adresserait-il? Il est parlé de Jésus-Christ; presque dans tous les psaumes, il y est représenté comme parlant à son Père. C'est le Fils de Dieu qui se montrait aux patriarches, et non le Père; c'est à l'image du Christ futur que l'homme a été créé. Tertullien place la naissance de Jésus-Christ en la quarante-unième année de l'empire d'Auguste; sa prédication, en la douzième de Tibère; sa mort, en la quinzième du règne du même prince, environ la trentième de Jésus-Christ; le huitième des calendes d'avril, le premier jour des azimes, auquel on devait manger la Pâque, sous le consulat de Rubellius Geminus, et de Fusius Geminus. C'est sur cet endroit qu'il faut corriger ce que Tertullien dit ailleurs que Jésus-Christ est descendu du ciel en la quinzième année de Tibère.

V.

SUR LA NATURE DE DIEU ET DES ÊTRES SPIRITUELS.

Il parle de la substance de Dieu et des anges, comme s'il l'avait crue corporelle ou matérielle. Mais, en examinant ses paroles, on voit que, par le terme de corps ou de matière, il ne voulait dire autre chose sinon que Dieu est une substance vraiment existante, et que les anges en sont une aussi; car 1° il pose pour principe que le propre de la substance de Dieu est d'être esprit; ce qu'il dit également du Verbe qu'il dit être Dieu de Dieu, esprit d'esprit; 2° il distingue clairement dans le nombre des créatures, celles qui sont d'esprit d'avec celles qui ne sont que matière; 3° quand il dit que Dieu est *corps*, il ajoute qu'il l'est d'un genre qui lui est particulier; 4° enfin, sous le

nom de corps, Tertullien comprend toutes sortes de substances, soit corporelles, soit spirituelles; ce qui n'empêche pas qu'il nomme quelquefois substances spirituelles, celles qui le sont en effet, comme les anges, bons ou mauvais. Il dit que ceux-ci ont été condamnés pour avoir révélé aux femmes qu'ils aimaient, les secrets qui leur avaient été confiés.

VI.

SUR L'IMMORTALITÉ DE L'AME, SUR LE LIBRE ARBITRE.

Tertullien enseigne que l'ame est immortelle de sa nature; que, de même que tous les hommes ont naturellement la connaissance d'un Dieu, plusieurs connaissent que leur ame est immortelle; qu'elle se connaît elle-même; qu'après sa séparation d'avec le corps, elle sera punie dans les enfers si elle l'a mérité, ou récompensée dans le ciel sans attendre la résurrection de son corps, sans lequel néanmoins son bonheur ou son supplice ne sera point entier; que l'on expie les fautes légères après la mort, en attendant la résurrection; que l'homme étant doué du libre arbitre, il est en son pouvoir d'obéir ou de désobéir à la loi de son Dieu, de même qu'il était au pouvoir d'Adam de ne point pécher.

VII.

SUR LA NÉCESSITÉ DE LA GRACE, L'UTILITÉ DE LA CRAINTE, LA CONTINENCE ET LE MENSONGE.

Il reconnaît que, pour faire le bien, nous avons besoin du secours de la grâce de Dieu, qui la donne à qui il lui plaît et selon son bon plaisir; que cette grâce est victorieuse et plus forte que la nature, dont elle surmonte la résistance; que la crainte de Dieu est dans l'homme un acte de religion; qu'elle est le commencement du salut, et que

sans elle il n'y a point de sincère pénitence. Il préfère la virginité et la continence au mariage, et condamne toute sorte de mensonge, même les équivoques et les restrictions mentales.

VIII.

SUR L'ÉGLISE ET LE SACREMENT DE BAPTÊME.

Il dit que l'arche de Noé et la nacelle de saint Pierre étaient des figures de l'Eglise, dont les hérétiques cessent d'être membres aussitôt qu'ils s'en sont séparés, en abandonnant la vérité; que, depuis l'avénement de Jésus-Christ, le Saint-Esprit n'est plus dans la synagogue; qu'en fait de religion, on ne doit pas contraindre, mais persuader. Quelques Chrétiens, par un zèle indiscret, s'étaient fait baptiser pour procurer du soulagement à leurs amis morts sans baptême. Tertullien désapprouve cet usage, et le compare aux purifications que les païens faisaient pour les morts. Parlant du baptême, il dit qu'avant de le recevoir, le catéchumène renonçait par trois fois différentes au démon, à ses pompes et à ses anges; qu'ensuite il était plongé trois fois, répondant quelque chose au-delà de ce que le Seigneur a déterminé dans l'Evangile; qu'étant lavé de ses fautes, on lui donnait à goûter du lait et du miel, et que, depuis ce jour, il devait s'abstenir du pain ordinaire pendant toute la semaine. On se disposait au baptême par de fréquentes oraisons, par des jeûnes, des génuflexions et par la confession secrète de ses péchés. Le temps destiné au baptême solennel est celui de la cinquantaine de Pâque; mais on le donnait en tout temps, lorsqu'il y avait nécessité. C'était à l'évêque à administrer le baptême, les prêtres néanmoins et les diacres avaient le pouvoir de le conférer avec la permission de l'évêque; les laïques mêmes le pouvaient dans le cas de nécessité. On plongeait trois fois dans l'eau celui que l'on baptisait,

à chaque fois que l'on nommait une des personnes de la sainte Trinité, pour marquer la croyance de l'Eglise sur ce mystère. Cela se pratiquait tant pour les enfants que pour les personnes plus avancées en âge. Il paraît cependant que Tertullien n'était point d'avis qu'on baptisât les premiers avant l'usage de la raison, lorsqu'il n'y avait aucun danger de mort, craignant qu'en leur donnant le baptême aussitôt après leur naissance, on n'exposât les parrains à promettre dans le baptême ce que le baptisé ne voudrait peut-être point exécuter dans la suite. En cela on peut l'excuser si on l'entend des enfants des païens ou des autres dont l'éducation était en péril. Il veut encore que l'on diffère le baptême des adultes qui ne sont point mariés, jusqu'à ce qu'ils se marient, ou qu'ils soient fortifiés dans la continence. Tertullien parle de l'ange qui préside au baptême. Il dit que les Apôtres avant le jour de la Pentecôte donnaient le baptême de saint Jean pour préparer à la grâce; il n'y avait point de différence d'être baptisé dans la mer, dans un étang, une rivière, une fontaine, une mare, un bassin; que Dieu peut accorder la grâce du baptême à la foi de celui qui en a le désir; qu'on obtient encore cette grâce par le martyre. Le péché originel, avec lequel nous naissons tous, nous rend le baptême indispensable; et nous sommes toujours impurs et coupables aux yeux de Dieu, tant que nous n'avons point été régénérés dans l'eau. La circoncision ne produisait pas le même effet; elle ne servait aux Israélites que pour les distinguer des autres peuples.

IX.

SUR LA CONFIRMATION.

Au sortir de l'eau, le nouveau baptisé reçoit l'onction; d'où lui vient le nom de chrétien. Ensuite on lui impose les mains avec la bénédiction et l'invocation du Saint-

Esprit. Tertullien ne pouvait marquer plus clairement le sacrement de confirmation ; et une preuve qu'il distingue ce sacrement de celui du baptême, c'est qu'il leur attribue des effets distincts : au baptême, la rémission des péchés ; à l'onction et à l'imposition des mains qui suivent le baptême, le don du Saint-Esprit. Il distingue encore ailleurs ces deux sacrements en disant : On lave la chair pour purifier l'ame ; on oint la chair pour consacrer l'ame ; on fait sur la chair le signe de la croix pour fortifier l'ame ; on recouvre la chair par l'imposition des mains, afin que l'ame soit éclairée par l'Esprit. La chair mange le corps et boit le sang de Jésus-Christ, afin que l'ame soit engraissée de Dieu même.

X.

SUR L'EUCHARISTIE.

Ces dernières paroles ne laissent aucun lieu de douter que Tertullien n'ait reconnu la présence réelle dans l'Eucharistie. Il l'enseigne encore dans un autre endroit, où il dit que Jésus-Christ après avoir pris du pain le changea en son corps en disant : *Ceci est mon corps.* Il est vrai qu'il ajoute que le pain qu'il venait de changer en son corps en était la figure ; mais il faut remarquer que Tertullien ne parle ainsi que dans les livres contre Marcion, où il avait à prouver que les ouvrages du Créateur sont bons. A cet effet il allègue le pain pour exemple, et dit que Marcion ne pouvait le regarder comme mauvais, puisque Jésus-Christ, qu'il reconnaissait pour Messie, l'avait changé en son propre corps, dont le pain offert par Melchisédech était la figure, de même que celui dont parle Jérémie en ces termes : Pour moi, j'étais comme un agneau plein de douceur, qu'on porte pour en faire une victime, et je n'avais point su les entreprises qu'ils avaient formées contre moi en disant : Mettons du bois dans son pain, extermi-

nons-le de la terre des vivants, et que son nom soit effacé de la mémoire des hommes. Tertullien se sert du terme de sacrifice, pour marquer la célébration du mystère de l'Eucharistie. Les Chrétiens s'assemblaient avant le jour pour le célébrer; chacun y recevait le corps de Jésus-Christ dans sa main, et après s'en être communié dans l'église, ils le portaient dans leurs maisons pour s'en communier avant le repas. Les fidèles se donnaient aussi dans l'église le baiser de paix, après la prière publique, excepté les jours de jeûne solennel, comme la nuit de Pâque. Il y en avait qui s'en abstenaient aussi lorsqu'ils jeûnaient en particulier, et qui s'abstenaient encore des prières du sacrifice les jours de station, sous prétexte qu'en recevant le corps de Jésus-Christ, on rompait le jeûne. Mais Tertullien les condamne, et veut qu'ils se conforment en tout à l'usage de l'Eglise, en sorte que tous assistent aux prières du sacrifice. Il permet néanmoins à ceux qui s'imposent des jeûnes particuliers de différer la communion du corps de Jésus-Christ jusqu'à l'heure de leur repas.

XI.

SUR LA PÉNITENCE.

Si l'homme n'eût point péché, il ne serait pas mort. Jésus-Christ est le seul homme qui soit exempt du péché, parce qu'il est en même temps Dieu et homme. De là vient la nécessité de la pénitence pour les autres. Elle est nécessaire pour tous les péchés du corps ou de l'esprit, d'action ou de pensée ou de volonté. Mais on n'accordait qu'une seule fois la pénitence publique, dont Tertullien marque les cérémonies, en disant : que pour adoucir les frères en faveur du coupable, on le faisait prosterner au milieu de la place, devant les veuves et les prêtres, avec le cilice et la cendre, défiguré à faire horreur, les prenant

tous par leurs habits, baisant leurs pieds, embrassant leurs genoux. Quoique les catéchumènes confessassent leurs péchés avant de recevoir le baptême, on ne leur imposait point de pénitence pour les péchés commis dans l'ignorance. Quelquefois l'Eglise accordait le pardon des pénitents aux prières des martyrs. Dans le second livre contre Marcion, il y a un passage favorable à la confession des péchés. Dans le traité de la Pénitence, l'auteur marque assez clairement que c'était la coutume de déclarer, même en public, les péchés secrets, puisqu'il ne laisse d'autre moyen au pécheur pour recevoir l'absolution de son crime, que de le confesser publiquement.

XII.

SUR LE MARIAGE, SUR LA CONTINENCE ET LA MONOGAMIE.

Dès le temps de Tertullien, on regardait les unions cachées, ou les mariages clandestins, comme illicites, et à peu près comme des adultères et des fornications. Quoiqu'il fasse honneur aux montanistes de cette juste sévérité, il y a néanmoins toute apparence que ces mariages n'étaient pas mieux reçus chez les catholiques, qui avaient coutume de déclarer les leurs dans l'Eglise, ainsi que le dit Tertullien dans son second livre à sa Femme, où représentant le bonheur d'un mariage chrétien, il dit que l'Eglise en fait le traité, que l'oblation le confirme, que la bénédiction en est le sceau, que les anges le rapportent au Père céleste, qui le ratifie. Il ajoute qu'il n'était point permis aux enfants de contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère; on voit par un autre endroit que c'était l'évêque, avec ses prêtres et ses diacres, qui administrait le sacrement de mariage; car Tertullien témoigne que c'était à eux que l'on s'adressait pour être marié. Il dit que plusieurs s'engageaient à la continence aussitôt après leur baptême; qu'il y en avait beaucoup qui la gardaient

dans le mariage d'un consentement mutuel; d'autres qui restaient dans la viduité; d'autres enfin qui demeuraient vierges toute leur vie; le nombre en était grand, surtout parmi ceux qui étaient employés au ministère de l'Eglise. On n'admettait point au rang des prêtres ou des veuves ceux qui avaient été mariés plusieurs fois, et Tertullien assure qu'on en avait déposé quelques-uns pour avoir plus d'une femme.

XIII.

SUR LES ASSEMBLÉES DES FIDÈLES ET CE QUI S'Y PASSAIT.

Les Chrétiens s'assemblaient dès-lors certains jours pour prier Dieu et pour lire les divines Ecritures. Là se faisaient les exhortations et les corrections. Si quelqu'un avait péché d'une manière grave, on le privait de la communication des prières, des assemblées et de tout commerce de piété : ceux qui y présidaient étaient des vieillards les plus éprouvés, et ils arrivaient à cet honneur non par argent, mais par le témoignage de leur mérite. L'Eglise avait toutefois un trésor; chacun y apportait quelque peu d'argent tous les mois, ou quand il voulait, selon sa volonté et son pouvoir; on n'y contraignait personne : c'était comme un dépôt de piété qui ne s'employait pas en festins inutiles, mais à nourrir et enterrer les pauvres, à entretenir les enfants orphelins, les vieillards, ceux qui avaient fait naufrage, ceux qui travaillaient aux mines, qui étaient relégués dans des îles, ou prisonniers pour la cause de Dieu. Ils se désignaient tous par le nom de frères, et chez eux tout était commun, hors les femmes. Ils donnaient aux repas communs qu'ils faisaient dans leurs assemblées le nom d'agapes, qui signifie en grec charité. Les pauvres y avaient part comme les riches; mais les évêques recevaient par honneur double portion. On n'y souffrait ni hassesse ni immodestie; ils ne se mettaient à table qu'après avoir fait la

prière à Dieu. Ils mangeaient autant qu'ils avaient faim, ils buvaient autant qu'il était utile, sans nuire à la pureté; ils s'entretenaient comme sachant que Dieu les écoutait. Après que l'on s'était lavé les mains et que les lampes étaient allumées, on invitait chacun à chanter les louanges de Dieu, qu'il tirait des saintes Ecritures, ou qu'il composait lui-même. On voyait par là comment il avait bu; le repas finissait aussi par la prière, ensuite on se séparait avec pudeur et modestie.

XIV.

SIGNES DE CROIX, HEURES DE PRIÈRES SOLENNELLES, PRIÈRES POUR LES MORTS.

A toutes leurs démarches, en se chaussant, en se baignant, se mettant à table ou au lit, prenant un siége, allumant une lampe, à quelque action que ce fût, les chrétiens marquaient leur front du signe de la croix. Ils commençaient toutes leurs prières par l'oraison Dominicale, et priaient tournés à l'Orient, les mains étendues vers le Ciel en forme de croix, les yeux baissés, et à voix basse. Les prières solennelles se faisaient à tierce, à sexte et à none. Tous les ans on faisait dans l'Eglise des oblations pour les défunts, et pour les fêtes des martyrs. Les fidèles aussi avaient soin de prier pour les morts, et faisaient pour eux des offrandes annuelles, demandant à Dieu de leur accorder le rafraîchissement et la participation à la résurrection première. Lorsqu'un Chrétien s'était endormi en paix, un prêtre assistait à ses funérailles, en faisant pour lui des prières, et on se servait d'aromates pour l'ensevelir.

XV.

JEUNE DU CARÊME ET AUTRES DE DÉVOTION.

Les Catholiques ne reconnaissaient pour jeûnes d'obligation que ceux qui précédaient la Pâque, en mémoire de la passion de Jésus-Christ. Ce jeûne durait jusqu'au soir. Il y avait néanmoins d'autres jeûnes, mais qui n'étaient que de dévotion, savoir, toutes les semaines, la quatrième et sixième férie : ce jeûne s'appelait la station ; quelquefois aussi les évêques en ordonnaient pour le besoin des églises, et les fidèles s'en imposaient par une dévotion particulière. Ces jeûnes de dévotion ne duraient que jusqu'à none. Quelques-uns ajoutaient au jeûne la xérophagie, c'est-à-dire l'usage des aliments secs, s'abstenant non-seulement de la chair et du vin, mais aussi des fruits vineux et succulents. D'autres se réduisaient au pain et à l'eau. Il n'était permis à personne de jeûner le dimanche, ni de prier à genoux ce jour-là ; on jouissait du même privilége depuis le jour de Pâque jusqu'à la Pentecôte. Ces cinquante jours étaient destinés à la joie.

XVI.

MOEURS DES CHRÉTIENS.

Tertullien nous fait encore remarquer que les Chrétiens usaient de la même nourriture que les païens, des mêmes habits, des mêmes meubles ; qu'ils se trouvaient avec eux aux places publiques, aux marchés, aux foires, aux bains, dans les boutiques, dans les hôtelleries, et sur mer ; qu'ils trafiquaient avec eux, qu'ils portaient les armes, labouraient et faisaient les mêmes métiers ; qu'ils étaient exacts à payer les tributs aux princes ; que dans leurs prières ils demandaient à Dieu pour les empereurs une longue vie,

un règne tranquille, la sûreté dans leur maison, la valeur dans les troupes, la fidélité dans le sénat, la probité dans le peuple, le repos par tout le monde, et tout ce que peut désirer un homme et un empereur; qu'ils ne juraient point par le génie de César, sachant que les génies sont des démons, mais par sa santé; que dès-lors le nombre des Chrétiens était si grand, que, s'ils eussent voulu, ils n'auraient manqué ni de forces ni de troupes pour combattre leurs ennemis; mais c'étaient une de leurs maximes de souffrir la mort plutôt que de la donner; qu'ils avaient pour les païens mêmes tant de charité, qu'ils chassaient de leurs corps les démons dont ils étaient possédés, et que le pouvoir de conjurer ces esprits immondes était commun à tous les Chrétiens; qu'ils s'abstenaient de manger du sang des animaux.

XVII.

Quelque rigide que fût Tertullien, il ne croyait pas qu'il fût défendu aux Chrétiens d'assister aux sacrifices et aux cérémonies des païens, pour une cause honnête, pourvu qu'ils ne contribuassent en rien au culte des idoles. Il enseigne que sans Dieu on ne peut connaître la vérité, ni Dieu sans Jésus-Christ, ni Jésus-Christ sans le Saint-Esprit, ni le Saint-Esprit sans le sacrement de la foi, c'est-à-dire sans le baptême; que ceux-là n'ont la connaissance d'aucune vérité qui ne connaissent point le Dieu de vérité; que les préceptes du Décalogue sont le droit naturel; qu'il n'y a point d'autres règles de nos actions que la volonté de Dieu, et que ce que Dieu condamne ne peut jamais être permis dans quelque circonstance que l'on se trouve, ou dans quelque opinion que l'on soit; que tout ce qui ne vient pas de Dieu est corrompu; ce qu'il dit au sujet de la chasteté des païens : que Dieu n'avait pas absolument défendu aux Israélites d'avoir des images, mais seulement de les

adorer ; que le seul motif de l'incarnation était de délivrer l'homme du péché : il remarque que les Catholiques peignaient sur leurs calices l'image du Bon Pasteur. En faisant la description de la figure de la croix, il dit qu'outre les quatre extrémités ordinaires, il y avait au milieu un siége pour le patient. Il assure que le miracle de l'obscurcissement du soleil, qui arriva à la mort de Jésus-Christ, était consigné dans les archives de la ville de Rome ; que Pilate, déjà Chrétien dans le cœur, écrivit à Tibère, qui régnait alors, pour l'instruire de tout ce qui regardait Jésus-Christ, et que ce prince proposa au sénat de le mettre au nombre des dieux de l'empire ; mais que le sénat l'ayant refusé, sans changer pour cela de sentiment, il menaça de peines ceux qui accuseraient les Chrétiens ; que l'on avait dressé à Simon le magicien une statue avec cette inscription : *Le Dieu saint;* que de son temps les Juifs erraient par tout le monde sans avoir ni Dieu ni homme pour chef, et qu'il ne leur était pas permis de mettre le pied dans leur pays, même comme étrangers. C'est sans doute en partie à ce désastre de la nation Juive qu'on doit rapporter ce que dit ailleurs Tertullien, que l'on voyait tous les jours les prophéties vérifiées par l'effet ; ajoutant que c'était une preuve de celles qui n'étaient pas encore accomplies. On peut encore remarquer qu'il semble avoir cru que Jésus-Christ n'était point beau de visage, et que Marie, quoique vierge, en tant qu'elle a conçu sans connaître d'homme, n'a pas été vierge dans son accouchement, en tant qu'elle a enfanté à la manière des autres femmes. Cet endroit peut servir à expliquer ce qu'il dit dans son traité de la Monogamie, que la Vierge fut mariée après son enfantement. Car on ne doit pas prendre à la rigueur ces dernières paroles, puisqu'immédiatement après il ajoute que la Vierge n'avait été mariée qu'une fois ; ce qui ne serait point vrai si, outre saint Joseph qu'elle épousa avant son enfantement, elle eût pris un autre époux après lui. Toutefois, Helvide, qui niait que Marie fût restée

vierge après qu'elle eut mis au monde Jésus-Christ, objectant qu'il suivait en cela le sentiment de Tertullien, saint Jérôme ne lui répondit autre chose, sinon qu'il ne pouvait s'autoriser d'un homme qui avait écrit hors de l'Eglise. Il est bon aussi de remarquer que, selon Tertullien, la grande Babylone dont il est parlé dans l'Apocalypse de saint Jean, désignait Rome, alors païenne, et coupable du sang des martyrs; que saint Pierre et saint Paul souffrirent le martyre dans cette ville, et que saint Jean y fut plongé dans de l'huile bouillante.

XVIII.

SENTIMENTS PARTICULIERS DE TERTULLIEN. — SES ERREURS.

Voilà ce que les écrits de Tertullien nous fournissent de plus utile pour la connaissance des dogmes et de la discipline de l'Église. Mais on y trouve divêrs sentiments peu conformes à la vérité orthodoxe, et auxquels il n'est pas aisé de donner un bon sens. Il a cru comme plusieurs autres anciens, tant Juifs que Chrétiens, que les anges avaient péché avec les femmes des hommes, attribuant ainsi aux anges ce que l'Ecriture dit des enfants de Dieu, c'est-à-dire des fils de Seth. Selon lui, l'ame a un sexe particulier, étant elle-même mâle ou femelle. Il lui donne les mêmes dimensions qu'au corps, la longueur, la largeur, la profondeur, ajoutant qu'elle a la forme et la figure du corps humain; qu'elle est palpable, transparente, et de la couleur de l'air. Il croyait encore que les ames venaient l'une de l'autre, par une espèce de production et de propagation, en sorte qu'il n'était pas besoin que Dieu en créât de nouvelles. Dans le livre du Paradis, qui n'est pas arrivé jusqu'à nous, il s'était efforcé de montrer que toutes les ames, soit des bons, soit des méchants, sont retenues dans les enfers jusqu'au jour du jugement. Il en exceptait seulement les ames des martyrs, qu'il plaçait dans le paradis. Depuis, il chan-

gea de sentiment, et distingua les enfers du sein d'Abraham, et le sein d'Abraham du paradis. Il mettait les ames des méchants dans le premier de ces lieux; le second, qu'il dit être une région plus sublime que les enfers, mais différente du ciel, était pour les ames des saints, soit Juifs, soit Gentils, qui y attendaient la résurrection. Les martyrs étaient reçus dans le paradis, et y jouissaient de Dieu. Il paraît même y avoir donné place indistinctement aux esprits des saints. Tertullien représentait le paradis comme un lieu d'une beauté divine, séparé de la connaissance de notre monde par la zone de feu, ainsi que par une muraille. Il donna aussi dans l'opinion des Millénaires, l'entendant, toutefois, d'une manière spirituelle. Il semble que ce soit pour l'autoriser qu'il rapporte un prodige arrivé en Judée, dans la guerre d'Orient, vers l'an 198. On vit alors, pendant quarante jours, comme une ville suspendue en l'air, avec toutes ses murailles, et qui ne paraissant que le matin, s'évanouissait à mesure que la lumière du jour s'augmentait. Il a cru encore que le baptême des hérétiques était nul, et semble dire que l'Eglise pouvait résider en deux ou trois laïques. Nous ne dirons rien ici de certaines expressions trop fortes échappées à Tertullien dans quelques-uns de ses traités, composés lorsqu'il était encore catholique. Nous les avons remarquées, lorsqu'il nous a paru nécessaire. Mais nous ne pouvons dissimuler les erreurs dans lesquelles il tomba depuis qu'il eut fait schisme avec l'Eglise. On sait la facilité avec laquelle il reçut dès-lors comme des oracles du Saint-Esprit les écrits et les imaginations de trois fanatiques possédés du démon, je veux dire de Montan, de Prisca et de Maximilla. Ce sont ces prétendues révélations dont il parle si souvent et avec tant d'estime dans ses écrits, en particulier dans ses livres contre Marcion, où il dit que le Paraclet a mis des bornes au mariage et en a prescrit l'unité, et dans celui de la Monogamie, dans lequel, sur la fausse persuasion que le Paraclet avait amené une plus grande perfection que les

Apôtres, il condamne les secondes noces comme des adultères, sans mettre aucune différence entre avoir deux femmes en même temps, ou les avoir l'une après l'autre. C'est encore sur l'autorité de son Paraclet qu'il enseigne qu'on ne doit point fuir dans les persécutions; qu'il n'est pas même permis de s'en exempter pour de l'argent, et qu'il vaut mieux renoncer à la foi dans les tourments, que de la confesser par la fuite. Il apprit aussi de Montan et de ses prophétesses à être inexorable envers les pécheurs, et il soutient qu'on ne peut accorder l'absolution aux adultères sans renoncer à toute pudeur. Il veut qu'on en use de même à l'égard de tous ceux qui se reconnaissent coupables de quelques péchés mortels ou capitaux, pour lesquels il défend même de prier. Ce qui faisait dire à saint Jérôme que Tertullien rejetait les Chrétiens qui recouraient à la pénitence. Nous ne devons pas oublier que, depuis qu'il eut embrassé le parti de Montan, il ne cessa d'insulter aux Catholiques, comme à des hommes charnels et peu éclairés, qu'il appelle partout Psychiques. Car tel était l'esprit de ceux de cette secte, au rapport d'Astère Urbain, un de ceux qui se sont appliqués à développer et à combattre les erreurs des montanistes, et à faire connaître à la postérité les mœurs de ces fanatiques. L'esprit d'erreurs qui possédait Montan et ses sectateurs, les portait, dit cet auteur, à noircir par d'atroces calomnies l'Eglise répandue dans toute la terre. On doit donc regarder comme des faussetés les reproches que Tertullien fait aux Catholiques de se livrer à la bonne chère et à l'impureté de leurs agapes, et d'engager les confesseurs détenus dans les prisons à commettre des excès dans le boire et dans le manger. C'était encore une maxime des montanistes de s'assembler ouvertement dans le temps même des persécutions, comme pour irriter les païens, tandis que les Catholiques ne s'assemblaient qu'en secret, et avec beaucoup de précautions.

XIX.

JUGEMENT SUR SON STYLE ET SES OUVRAGES.

Quant au style de Tertullien, on ne peut disconvenir qu'il ne soit dur, inculte, obscur et quelquefois *trop* enflé. Partout il est chargé de termes barbares et inconnus dans la bonne latinité, plein de sentences et de pointes d'esprit qui ont souvent plus de brillant que de solidité. On y en trouve néanmoins, et même en grand nombre, qui sont nobles, élevés, et dont la beauté adoucit la peine qu'il faut se donner quelquefois pour en bien pénétrer le sens. Outre la langue latine, il avait étudié celle des Grecs, dans laquelle il écrivit quelques ouvrages dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous. On voit par son Apologétique et ses autres ouvrages contre les païens, qu'il possédait ce que les Lettres humaines ont de plus beau et de plus savant. Ses livres contre Marcion renferment tous les principes de l'ancienne théologie. Il faut dire la même chose de son livre contre Praxéas, dans lequel il expose avec tant de netteté et de précision la foi de l'Eglise sur la Trinité des personnes en un seul Dieu, qu'il peut servir de modèle à tous ceux qui ont à traiter une matière si sublime. Ses livres du Baptême, de la Couronne du soldat, de l'Apologétique, du Jeûne et de la Pudicité, sont comme un trésor des rites et des anciens usages de l'Eglise. Enfin son livre des Prescriptions fournit des armes pour combattre et ruiner toutes sortes d'hérésie. C'est surtout dans ce traité que l'on remarque la vivacité du génie de Tertullien, la pénétration et l'étendue de son esprit, la force de son raisonnement. Il est tout différent dans les ouvrages qu'il a composés depuis son schisme. Quoiqu'ils renferment quantité de choses très-remarquables et très-utiles, on n'y trouve pas autant de solidité, de pénétration et de fécondité d'esprit, que dans ceux qu'il a composés étant

Catholique. Souvent même on a peine à le suivre, tant ses raisonnements sont embrouillés, et il y a des endroits où il est presque impossible de deviner son sentiment. Témoin ce qu'il dit de l'Eglise et du pouvoir qu'elle a de remettre les péchés. La plupart de ses objections contre les Catholiques ne sont que de vaines subtilités : tout lui est bon quand il s'agit de défendre ses erreurs, et il n'a pas honte d'autoriser par des visions de femmes son sentiment sur la nature de l'ame, qu'il croyait palpable, transparente, et de la nature de l'air.

XX.

ÉDITION DES OUVRAGES DE TERTULLIEN.

Nous avons obligation à Beatus Rhenanus d'avoir travaillé le premier à recueillir les ouvrages de Tertullien, et à en éclaircir un grand nombre d'extraits par de courtes et savantes notes. Il se servit à cet effet de deux manuscrits qu'il avait tirés de deux abbayes d'Allemagne. S'il en avait eu un plus grand nombre et de plus corrects, il manquerait peu de choses aux éditions qu'il a données de Tertullien. La première parut à Bâle, en 1515, in-fol. Sigismond Gelenius revit la dernière, et y corrigea quelques traités de Tertullien, sur un manuscrit d'Angleterre. Il donna en 1562 une nouvelle édition du Tertullien de Rhenanus, avec les commentaires de François Zéphinus, Florentin, à Bâle, in-fol. On la réimprima à Paris, en 1566, en deux volumes in-8°, en fort beaux caractères. Jacques Pamélius, archidiacre, et depuis évêque de Saint-Omer, fit réimprimer les Œuvres de Tertullien avec de nouveaux commentaires, à Anvers, en 1579 et 1584, in-fol. ; à Paris, en 1583; à Heidelberg, en 1596; à Genève, en 1597, 1601, 1607; à Franken, en 1597, avec les notes de Junius ; à Paris, en 1598, 1608; à Anvers en 1609; à Paris, en 1616; à Cologne, en 1617; à Zurich, en 1657; à Paris, en

1628, in-8°, 1634, in-fol.; 1658, in-8, et 1664, in-fol.; à Rouen, en 1662, in-fol. Outre les prolégomènes, les commentaires et les notes de Pamélius, on trouve dans les dernières éditions celles de Latinus Latinius, de Mecerus, de Richer et de Zéphinus. Les commentaires de Pamélius sont très-utiles et très-recherchés, mais il s'y éloigne souvent de son sujet. Les remarques de Latinus Latinius ne sont pour la plupart que des conjectures, pour rétablir les endroits du texte de Tertullien qu'il croyait corrompus; il la donna en 1584. Pamizole travailla aussi à corriger le texte de cet auteur, mais il ne fit rien imprimer. Fulvius Ursinus recueillit plusieurs différentes leçons des manuscrits, et les mit à la marge des Œuvres de Tertullien d'une édition de Pamélius, dont M. Rigaut profita dans la suite. Presque dans le même temps que Pamélius donna sa première édition de Tertullien, La Barre en entreprit une autre qu'il fit imprimer à Paris, en 1580, in-fol. Je ne sache point qu'elle ait été réimprimée depuis. La première de M. Rigaut ne fut que de quelques Opuscules que Robert Etienne imprima en 1628. Il les fit ensuite imprimer tous ensemble après les avoir revus et corrigés sur un manuscrit d'Agobard, avec des notes et un glossaire pour l'intelligence des termes africains, à Paris, en 1634 et 1641. Celle-ci est la plus estimée; mais pour l'avoir complète, il y faut joindre un volume entier de notes et de commentaires de différents auteurs, imprimé à Paris, en 1635, in-fol. On estime les notes critiques et grammaticales de M. Rigaut, mais on fait peu de cas de celles qui regardent la théologie, et on s'est plaint de la liberté qu'il s'est donnée en parlant de certains usages de l'Eglise. Philippe Le Prieur fit réimprimer l'édition de M. Rigaut à Paris, en 1664 et 1695, in-fol., et y ajouta à quelques notes de sa façon qui sont peu de chose, celles de Saumaise sur le livre du Manteau, avec une Dissertation sur la vie, la doctrine et les erreurs de Tertullien. Cette dernière est plus étendue que l'autre, et contient, outre le traité de la Trinité attribué

à Novatien, un poème intitulé : *de Jonas et de Ninive.* Le Père Jean-Louis de la Cerda, jésuite espagnol, fit imprimer un Commentaire sur les ouvrages de Tertullien, plus complet que ceux qui avaient paru jusqu'alors, en deux volumes in-fol., en 1624, 1630 et 1641. Mais cet ouvrage est demeuré imparfait; on le trouve trop long et ennuyeux, l'auteur y fait quantité de recherches et de notes inutiles. Ceux du Père George, capucin, le sont encore plus, et il aurait pu, sans faire tort au public, les réduire à plus de moitié; il ne laisse pas d'y avoir de l'érudition, mais peu de connaissance de la bonne critique et de l'ancienne discipline de l'Eglise. Ils furent imprimés à Paris, en trois volumes in-fol., en 1646, 1648, 1650. On a donné à Venise, en 1701, in-fol., une édition complète des Œuvres de Tertullien, avec des notes choisies des meilleurs éditeurs, qu'on a mises à la fin; mais cette édition est peu exacte. L'Apologétique fut imprimé séparément à Venise, en 1497, avec les Œuvres de Lactance, quelques-unes de saint Chrysostôme et la Préparation évangélique d'Eusèbe; à Venise encore, avec les Œuvres de Lactance, en 1509; à Paris, en 1509, in-4°, et chez Alde, en 1515, in-8°; à Paris, en 1613, in-4°, avec des notes de Didier Héralde; à Leyde, en 1718, in-8°, avec un savant commentaire de Sigebert Havercamp; les deux livres aux Nations, à Genève, en 1625, in-4°, avec les notes de Jacques Gudefroy; le livre des spectacles, à Paris, en 1601, avec les Œuvres d'Onuphre Pauvinius; le livre du Manteau, à Paris, en 1600 et 1614, in-8°. La première édition est d'Edmond Richer, qui donna en même temps ce livre en français; la seconde est de Théodore Marsilius. François Junius en avait déjà donné une latine à Leyde, en 1595, avec des notes. Saumaise en fit une quatrième à Paris, en 1622, in-8°, et une cinquième à Leyde, en 1656, in-8°. Denis Peteau, mécontent des notes dont Saumaise avait accompagné son édition, les attaqua sous le nom supposé d'Antoine Kerkaïtius, en 1622. Saumaise répon-

dit l'année suivante avec assez d'aigreur sous le nom de François Francus, ce qui attira une réplique de Denis Petau, qui n'est pas moins vive que la réponse du premier. Ce traité du Manteau a été aussi publié en français, in-12, à Paris, 1640, par Titreville, et *ibid*, 1665, par Manessier, qui a aussi publié en francais le Traité de la Patience, et l'Exhortation au Martyre, en 1667. L'Apologétique fut traduit en français pour la première fois par Louis Giry, avocat au Parlement, et membre de l'Académie française, et imprimé à Paris, en 1636, 1646, 1660, 1666, in-12; 1684, in-12, avec le latin à côté; en 1701, on réimprima à Amsterdam, in-8°, la même traduction, avec le texte latin à côté, et un abrégé de la dissertation de Pierre Allin, sur les ouvrages et la vie de Tertullien. En 1714, M. Vassault, aumônier et confesseur ordinaire de la maison de feue madame la dauphine, donna une nouvelle traduction française de cet Apologétique, à Paris, in-4°, chez Collombat; et l'année suivante 1715, le même libraire en publia une édition in-12; l'une et l'autre est précédée d'une excellente préface sur quelques apologistes de la religion chrétienne et sur Tertullien en particulier, et accompagnée de notes utiles, la plupart historiques. Le traducteur promettait dans sa préface de faire suivre de près une traduction de l'Apologétique de Scapula, de l'Exhortation aux Martyrs, des Traités de la Patience, de la Pénitence, de la Prière, des Spectacles et de l'Ajustement des Femmes. Il promettait aussi un Dictionnaire pour l'intelligence de Tertullien; mais cette double promesse n'a point encore été exécutée. Outre ces deux traductions françaises de l'Apologétique de Tertullien, Pierre Maner ou Manier (*Manerus*) en a donné une en espagnol, à Sarragosse, in-4°, 1644; et Joseph Betty une en anglais, à Arfurt, 1722, in-8°, avec Théophile d'Antioche. L'Apologétique adressé à Scapula a été traduit en allemand, à Smalcald, en 1582, in-12, par Luc Majo, et il fut publié à Paris, en français, en 1640, in-12, par Herbier. Le traité des Prescriptions a été donné

séparément en latin avec les notes de Quintinus Heduus, à Paris, 1561 ; en 1599, avec les notes de Pamélius, in-12, à Cologne ; en 1675, in-4°, à Bruxelles, avec un long commentaire de Chrétien Lapus, ermite de Saint-Augustin. Cet excellent ouvrage des Prescriptions a été aussi donné en français. J'en connais trois traductions : la première est d'un nommé de La Brosse, et fut donnée à Paris, in-8°, en 1612; la seconde fut publiée dans la même ville, aussi in-12, en 1683, chez Trouvin ; le traducteur est M. Hébert. Il y a joint une traduction des traités de l'Habillement des Femmes, de leur Ajustement, et du Voile des Vierges. Le tout est suivi d'éclaircissements pour l'intelligence du texte, et dédié à M. de Harlai, archevêque de Paris. La troisième traduction du livre des Prescriptions est d'un Jésuite ; elle a été imprimée chez Le Mercier, en cette année 1729, in-12. Le traducteur y a joint l'abrégé des Hérésies, que quelques critiques contestent à Tertullien; et il prouve dans ses remarques que cet abrégé est de cet écrivain. Les mémoires sur les sciences et les beaux arts, connus sous le nom de *Mémoires de Trévoux*, mois de mars 1729, article 32, parlent d'une quatrième traduction française de cet ouvrage, imprimée, disent-ils, à Genève, chez Barillat, à la suite de l'entretien d'un Catholique avec un J., au sujet de l'excellente Vie de saint Prudence de Troyes, donnée au public en 1725, in-12, à Paris et dont l'auteur est M. Brayer, chanoine de la cathédrale de Troyes. M. Giry, qui a donné en français l'Apologie pour les Chrétiens, a aussi donné en la même langue les traités de la Chair de Jésus-Christ, et de la Résurrection de la chair, in-12, chez Le Petit, 1661. Florimond de Raimond ou Louis Richeome, Jésuite, donna, en 1594, une version française du livre de la Couronne du soldat, avec des notes, le tout imprimé à Bordeaux, chez Millanges. Il le fit réimprimer à Paris, avec le livre aux Martyrs, à la fin d'un traité intitulé l'Antechrist, et de l'Antipapesse Jeanne, en 1599. Paul Colomiers a donné aussi le livre aux Martyrs, en français, à

La Rochelle, en 1673. On en a une traduction espagnole, avec les traités de Scapula, de la Patience, du Témoignage de l'ame, etc., par Joseph Pellinier, à Barcelonne, en 1639. Le traité de la Couronne du soldat avait été donné en français, dès 1563, à Paris, chez Vascosan, in-8°, par Mauré. M. Muratori ayant trouvé dans la Bibliothèque Ambrosienne, à Milan, un manuscrit où le traité de Tertulien, de l'Oraison, était plus complet que dans les éditions des œuvres de ce Père, le fit imprimer à Pavie, en 1713, dans le troisième tome de ses Anecdotes. Les Nouvelles littéraires de la Haye, 1715, tome I, annoncent qu'un savant de Reggio préparait une nouvelle édition de ce Père, revue sur un exemplaire corrigé par Gaspard Scioppius, et avec un commentaire de Pencirola, sur toutes les œuvres du même Tertullien, lequel commentaire n'avait jamais paru. Dom Charpentier, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, se dispose aussi à en donner une nouvelle édition. L'auteur est habile et membre d'un corps, célèbre dans l'Eglise pour avoir rendu à un grand nombre d'écrits des Pères leur pureté originale.

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

Contre les Juifs 1
Contre Hermogène, ou contre l'éternité de la Matière 51
Contre les Valentiniens 105
Le Scorpiaque, ou Antidote contre la morsure des Scorpions. 137
Contre Praxéas, ou sur la Trinité. 177
Du Baptême 239
De l'Oraison dominicale. 263
Du Voile des Vierges 277
De l'Ornement des Femmes. — Livre Ier 305
— — Livre II 315
A sa Femme. — Livre Ier 333
— — Livre II 345
Exhortation à la Chasteté 357
Du Jeûne, ou contre les Psychiques. 377
De la Monogamie 409
De la Pudicité. 443
Doctrine de Tertullien 511

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

BESANÇON, TYPOGRAPHIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS,
IMPRIMEUR DE S. E. MGR. LE CARDINAL ARCHEVÊQUE.

EN VENTE CHEZ LE MÊME ÉDITEUR.

Des passions dans leurs rapports avec la religion, la philosophie, la physiologie, la médecine légale. 2 vol. in-8.

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DU MANS.

Monsieur,

Autant que me l'ont permis les travaux de mon ministère, qui, en cette saison, me laissent moins de temps encore qu'en toute autre, j'ai lu, et toujours avec un vif intérêt, l'ouvrage que vous avez composé sur *les Passions*, et dont vous avez bien voulu m'offrir un exemplaire il y a quelque temps.

Mes remerciements ont dû vous être présentés déjà : je vous prie aujourd'hui d'en recevoir une expression nouvelle, et d'agréer mes félicitations bien sincères pour la manière dont cet ouvrage est pensé et écrit. Dans tout ce que j'ai pu voir, j'ai reconnu un talent élevé, et surtout des principes religieux aussi fermes qu'éclairés. Plût à Dieu qu'il nous fût donné de rencontrer plus souvent autant de science unie à autant de foi, et la première ainsi éclairée, dirigée et affermie par la seconde !

Veuillez recevoir, etc.

J.-B. *Évêque du Mans.*

» L'auteur des *Passions* n'a pas entendu faire un traité complet de physiologie ; mais il a produit une œuvre plus utile peut-être en embrassant dans toute son étendue la question des passions, qui est bien la question capitale de la science physiologique ; et ce qui, en un sujet déjà traité, le recommande et le distingue, c'est précisément la sûreté, la fermeté des affirmations premières, toutes empruntées à l'ordre de la foi, en même temps que sa remarquable persévérance dans ses principes pendant tout le cours d'une longue et savante discussion..... Pureté, chaleur et richesse, voilà les principaux mérites de son style. On reconnaît dans l'auteur du livre des *Passions* l'homme de conscience et de goût qui s'est nourri de la lecture des écrivains du grand siècle. Il y a certaines pages de ce livre qu'on serait tenté d'attribuer à La Bruyère, si l'on n'y reconnaissait une œuvre de notre temps par la science qui s'y révèle. » (*Correspondance*, tome VII, pages 140 et 142.)

Défense du Christianisme ou Conférences sur la Religion, par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis. 2 vol. in-8°.

La Symbolique, ou Exposition des contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les protestants, d'après leurs confessions de foi publiques, par Moehler, professeur à l'Université de Munich, traduit de l'allemand par F. Lachat, seconde édition revue et corrigée. 3 volumes in-8°. 16 fr.

3 2044 024 491 474

A FINE IS INCURRED IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

DEC 1976 H

DEC 1976 H

MAR 13 1985

FEB 10 1996

WIDENER

BOOK DUE